COLLEGE
OF THE PACIFIC

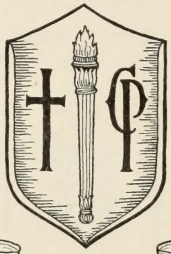

GIFT OF
J. W. Mailliard, Jr.

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/napoloninconnu01naporich

NAPOLÉON INCONNU

DU MÊME AUTEUR

La révolte de Toulon, en Prairial an III.

Le Département des Affaires Étrangères pendant la Révolution.

Le Marquis de Grignan, petit-fils de M^me^ de Sévigné.

Le Cardinal de Bernis depuis son ministère. — L'abolition des Jésuites. — Le Schisme constitutionnel.

Diplomates de la Révolution. — Hugou de Bassville à Rome. — Bernadotte à Vienne.

Rome pendant la Semaine Sainte.

Napoléon et les femmes. — L'amour.

Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays y compris la Suède et la Norvège.

S'adresser, pour traiter, à M. PAUL OLLENDORFF, éditeur, rue de Richelieu, 28 *bis*, Paris.

College of the Pacific
Stockton, Calif.

Napoléon inconnu

PAPIERS INÉDITS

(1786-1793)

PUBLIÉS PAR FRÉDÉRIC MASSON ET GUIDO BIAGI

Napoleon I

ACCOMPAGNÉS DE

NOTES SUR LA JEUNESSE
DE NAPOLÉON
(1769-1793)

PAR FRÉDÉRIC MASSON

I

PARIS
PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR
28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*

1895

Tous droits réservés.

College of the Pacific
Stockton, Calif.

IL A ÉTÉ TIRÉ A PART

SOIXANTE-DIX EXEMPLAIRES DE LUXE
NUMÉROTÉS A LA PRESSE

SAVOIR :

20 exemplaires sur papier du Japon (1 à 20)
50 — — de Hollande (21 à 70)

88517
JUN 19 '58

DC
205
N21
v.1

4-13537
3-19-58

INTRODUCTION

Pour étudier Napoléon, pour essayer de se former une opinion sur les impressions que son cerveau a reçues et qui ont déterminé le courant de ses idées, rien de plus nécessaire que de connaître exactement et dans le plus grand détail, ses années d'enfance et de jeunesse — ses années de formation intellectuelle. Or, jusqu'ici, il est singulièrement difficile d'en acquérir une notion satisfaisante. On rencontre, pour s'en instruire, des romans sentimentaux et imbéciles ou des pamphlets à ce point haineux que les parties même de vérité qu'ils contiennent en deviennent suspectes et exigent d'être vérifiées : de documents authentiques, originaux, indiscutables, qui fassent preuve pour l'histoire, extrêmement peu. Quelques témoignages secondaires, quelques anecdotes recueillies à Sainte-Hélène, de la bouche de l'Empereur par Las-Cases, Montholon et Antommarchi, et c'est tout. Témoignages et anecdotes ont encore besoin d'être contrôlés et sont souvent en contradiction avec les faits. On sait ce qu'il faut penser des mémoires de Bourrienne. Ceux de M^me^ la duchesse d'Abrantès, plus perfides, contiennent peut-être encore moins de vérité. Les frères de Napoléon qui ont écrit leurs

souvenirs n'ont point vécu aux mêmes lieux que lui, ne se rappellent point exactement ce qui le concerne et portent des jugements qu'obscurcit parfois le sentiment exalté de leur personnalité propre. Donc, émanant des contemporains, presque rien qui le montre et apprenne à le connaître. De lui, de papiers qu'il ait écrits alors, guère plus : une douzaine de lettres authentiques, un fragment de discours, trois ou quatre morceaux d'études, voilà tout ce qu'ont apporté les explorations de Blanqui, les patientes recherches de M. le baron de Coston et de M. le conseiller Nasica, tout ce qu'ont procuré de lumières la prudente avarice de M. Guillaume Libri et la haine exercée de M. Iung.

Nous fournissons ici, pour l'étude de la jeunesse de Napoléon, une contribution qui est sans doute la plus importante qu'on ait imprimée jusqu'ici : la plupart des écritures d'étude qu'il a faites en France de 1786 à 1792.

Quelques fragments en sont connus : les uns ont été publiés à des dates diverses, d'une manière incomplète et inexacte, d'après les copies anciennes ; les autres l'ont été en 1842, sans beaucoup de correction, d'après les originaux même que nous avons entre les mains. Cette publication a été de beaucoup la plus importante, mais, en la faisant, M. Guillaume Libri se souciait assez peu de la liaison des idées, de l'exactitude des textes, de la fixation des dates ; il visait à amorcer quelque amateur généreux auquel il vendît le plus cher possible les autographes qu'il se trouvait posséder. Il y réussit et ne tarda pas à céder les manuscrits de Napoléon, en même temps que quantité d'autres moins légitimement acquis, au comte d'Ashburnham, amateur hors de pair, dont la bibliothèque a été assurément une des plus considérables et des plus riches qu'un particulier ait formées.

Comment ces autographes étaient-ils venus aux mains

de Libri et quelles garanties fournit-on de leur authenticité?

Soit que Napoléon eût conservé ces papiers en un coin de son cabinet durant tout son règne, soit que, à une date qu'on ignore, il les ait retrouvés ou rachetés, toujours est-il qu'il les possédait en 1815 et que, vraisemblablement durant les Cent-Jours, il les enferma dans un carton couvert d'un papier grisâtre à dessins quadrillés, lequel avait contenu antérieurement une *Correspondance avec le Premier Consul*, biffa cette inscription, écrivit en place : *à remettre au cardinal Fesch seul*, ferma et scella le carton de son cachet impérial et le fit tenir à son oncle. Ce carton fut emporté à Rome par Fesch, qui, dit-on, n'eut point la curiosité de l'ouvrir et il resta ainsi scellé et ficelé jusqu'en 1839. A la mort du cardinal (13 mai 1839), son grand vicaire et futur biographe, l'abbé Lyonnet, s'empara du carton, ainsi que de quantité d'autres papiers, et rapporta son butin à Lyon. L'année suivante, passa par cette ville le fils aîné de Lucien Bonaparte, le prince Charles-Lucien. L'abbé Lyonnet, pris de tardifs scrupules, le pria d'assister avec quelques personnes qualifiées à l'ouverture du carton ; mais, soit que l'examen rapide des papiers qui y étaient contenus n'eût pas permis d'en apprécier l'importance ; soit que les autographes eussent paru peu lisibles ou que les études du prince, uniquement tournés vers les sciences naturelles, n'eussent point suffisamment préparé son jugement, le dépôt soustrait à la succession du cardinal ne fut pas authentiquement réclamé et l'abbé Lyonnet en garda la disposition. « Il hésitait, a dit M. le baron de Trémont dans des notes inédites, sur le meilleur parti à en tirer : donner ces papiers à une bibliothèque ou les vendre au profit des pauvres, lorsque Libri qui avait appris leur existence le décida en faveur des pauvres et fut jusqu'à

lui faire entrevoir un évêché. Ils se rendirent chez un notaire qui passa un acte de vente moyennant sept à huit mille francs. »

Ce récit se trouve confirmé par une série d'affirmations de Libri et de ses défenseurs, lors du procès qui lui fut intenté par le gouvernement français pour les vols commis dans les bibliothèques [1], par deux lettres écrites par l'abbé Lyonnet à Libri et conservées aujourd'hui à la Bibliothèque nationale [2], enfin par la trouvaille dans le cabinet de M. Etienne Charavay du fragment d'un manuscrit de Napoléon sur lequel le possesseur a inscrit qu'il le tenait en don de l'abbé Lyonnet.

Cette distraction insignifiante n'est malheureusement pas la seule qu'on ait à signaler. Avant de céder ses autographes au comte d'Ashburnham, Libri avait donné, vendu ou échangé à certaines personnes divers manuscrits. On verra plus loin qu'il en a été ainsi pour le manuscrit intitulé : 15e *Cahier*. On peut soupçonner qu'il en a été de même pour les 2e, 3e et 4e *Cahiers d'extraits sur l'artillerie*, car nous n'avons de cette série que ceux désignés : 1er et 5e [3]. De là des lacunes, mais l'ensemble de la collection n'en subsiste pas moins et la masse des documents retrouvés est si importante que ces lacunes ne sauraient modifier sensiblement l'impression qu'on en tirera.

Nul n'a jamais contesté l'authenticité de ces manuscrits — pas plus, en 1842, lorsque Libri en publia des fragments

(1) Réponse au rapport de M. Boucly. Paris, 1848, in-8°, p. 90.

(2) Fonds Français. Nouvelles acquisitions, n° 3 271, fol. 515 et n° 3 276, fol. 56.

(3) D'après une lettre que j'ai lieu de croire authentique, il existerait, en Angleterre, d'autres papiers d'étude de Napoléon et en particulier un fragment d'un cours de minéralogie; mais cette pièce est datée *Paris, le 2 thermidor ;* elle est, par suite, de l'an III, de l'époque où Napoléon attendait qu'il fût remis en activité comme général. Or, aucune pièce du fonds Libri n'est postérieure à 1793, au moment où Napoléon a quitté la Corse, et l'on doit penser que ce fragment fait partie d'un autre fonds dont il est jusqu'ici le seul morceau signalé.

dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans l'*Illustration*, que, en 1848, lors du fameux procès, ou, en 1883 et en 1886, lorsque M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, décrivit la collection Ashburnham dans une série de rapports et de notices que sa haute compétence a faits définitifs. Libri volait des manuscrits ; il n'en fabriquait pas. Ceux par qui et à qui il vendait ces papiers étaient les plus fins amateurs qui fussent en Europe, et il n'eût point été si sot que de les tromper puisque c'eût été se fermer leur porte. Aucune discussion ne peut s'élever sur l'authenticité des pièces que nous publions : un simple examen suffirait d'ailleurs à convaincre les plus incrédules.

Au mois de décembre 1881, lorsque le bruit se répandit que le comte d'Ashburnham songeait à se défaire des collections que son père avait formées, je signalai au prince Napoléon l'existence et l'intérêt de ces papiers. Le Prince, si passionnément épris de la gloire de son oncle, si convaincu que rien de ce qui pouvait éclairer son histoire n'était pour le diminuer et pour lui nuire, si instruit du détail et de l'ensemble puisque, seul, il avait recueilli la Tradition dont il a été durant toute sa vie le champion fidèle, le Prince saisit avec empressement cette occasion d'acquérir quelque lumière nouvelle sur cette partie inconnue de la vie de l'Empereur. Il entra aussitôt en relations avec lord Ashburnham, obtint que les manuscrits fussent déposés durant quelques jours au British Muséum et voulut bien me demander d'aller les y examiner. Grâce à l'honorable M. E. Maunde Thomson, l'un des trustees de cet établissement, qui me donna asile dans son cabinet et me fournit toutes les facilités de travail avec une inépuisable obligeance, je pus rapidement dresser un inventaire et prendre copie des documents les plus importants. Le

25 janvier 1882, je rendis compte du résultat de mon voyage au Prince, qui m'envoya presque aussitôt la note suivante :

« Le rapport sur les papiers de lord Ashburnham est très complet.

« Il soulève les questions suivantes :

1° Faut-il en faire une publication sous forme de *Variétés* dans *le Napoléon* et la tirer plus tard en brochure ?

« 2° Se préoccuper de l'effet au point de vue unique de la mémoire de Napoléon et non de la curiosité publique. Cela sera-t-il utile à la mémoire du Grand Homme ?

« 3° Faudrait-il tout publier ou faire un choix ?

« 4° Faudrait-il compléter cette publication par des extraits plus complets pris dans les papiers ? »

Il ne me sembla pas alors que le Parti fût intéressé à une publication immédiate et intégrale, surtout dans les colonnes d'un journal qui, malgré les efforts de ses rédacteurs, demeurait obscur et n'était guère lu. Le Prince avait déjà, de cette façon, fait imprimer à Ajaccio une partie des *Lettres sur la Corse*. Cet essai n'avait pas produit de résultat appréciable. Les écrits de l'Empereur ne semblaient pas à leur place convenable dans un feuilleton ; moins que tous les autres, ceux-ci qui, pour être lus avec quelque fruit, demandent une culture, une attention, une suite, impossibles à obtenir des lecteurs intermittents d'une feuille populaire. Enfin, si utiles, si nécessaires même que soient ces documents, pour déterminer l'éclosion intellectuelle de Napoléon, pour suivre l'origine, la formation et la progression de ses idées ; s'ils ajoutent à l'opinion qu'on peut se faire du lieutenant et du capitaine Bonaparte, s'ils font comprendre certaines évolutions de son esprit et les diverses habitudes qu'il a données à ses facultés, ils n'augmentent ni ne diminuent l'opinion qu'on s'est formée du Premier

consul et de l'Empereur. Par conséquent, dans le sens où le Prince posait la question, leur publication n'était point *utile à la mémoire du Grand Homme*. Elle n'eût point été opportune, car en mettant alors au jour les opinions que Napoléon professait sur la société et l'Eglise, la propriété et la loi, la France et la République, sur toute chose d'ailleurs, on ne pouvait manquer de précipiter la rupture avec cet état-major du Parti, qu'on s'imaginait avoir rallié et qu'on s'efforçait sans cesse de ménager.

D'ailleurs, lorsque me parvinrent les copies que j'avais laissé à faire à Londres d'après les documents dont l'écriture était le plus facilement déchiffrable, *le Napoléon* avait cessé de paraître et le Prince avait renoncé pour le moment à la publication quotidienne d'un journal directement inspiré par lui.

Il n'avait point pourtant rénoncé à faire connaître la substance des papiers dont il possédait les copies, et lorsque, au mois d'avril 1883, il apprit que décidément la collection Ashburnham allait être vendue, il m'engagea à donner au journal *le Gaulois*, qui m'offrait alors son hospitalité, un article sur *Bonaparte inconnu*. Il en trouva lui-même le titre, et c'est pour cette raison que j'intitule le présent livre : *Napoléon inconnu*.

Le but du Prince était, non pas de prendre date pour une publication ultérieure, mais d'éveiller l'attention des Français qui pouvaient avoir souci de l'histoire et de Napoléon, d'indiquer le trésor qui allait échapper et qui, pour peu d'argent, pouvait être récupéré par la natiou.

L'on ne doutait pas en effet, à ce moment, que la collection ne fût dispersée par lots, selon les convenances des divers États. De l'ensemble, lord Ashburnham demandait 300.000 livres sterling (7.500.000 francs), et, pour fournir cette somme, une sorte de consortinm devait être formé

entre la plupart des grandes bibliothèques de l'Europe. La Bibliothèque nationale de Paris offrait pour sa part 600.000 francs : mais c'était pour un lot de manuscrits, fragments antiques, miniatures, curiosités archéologiques, dérobé, paraît-il, dans divers dépôts français par Libri et Barrois et qu'il importait essentiellement de recouvrer. Le Prince espérait que, en signalant l'existence des manuscrits de Napoléon, une petite part serait faite pour eux sur ce formidable crédit.

C'était une illusion : à la Bibliothèque nationale, au ministère de l'Instruction publique, nulle part, personne ne songea jamais à revendiquer pour la France ces autographes et à en offrir une somme quelconque.M. Léopold Delisle a déclaré dans son rapport au ministre que si, pour 600.000 francs, la Bibliothèque avait recouvré les deux cents volumes présumés volés et formant dans la collection Ashburnham les fonds Libri et Barrois, « *il aurait été entendu que la France ne réclamerait aucun autre article des collections offertes en ce moment au British Museum* »…..

A défaut de la France, l'Italie s'offrit. Le 15 mai 1884, comte d'Ashburnham prenait l'engagement de céder au gouvernement italien, moyennant la somme de 23.000 livres sterling (675.000 francs) dix-huit cent vingt-six manuscrits provenant de sa collection. Un projet de loi fut présenté le 12 juin, voté le 17, et, avant la fin de l'année 1884, l'Italie entrait en possession de près de deux mille manuscrits, entre lesquels, sous l'unique n° 1873, figuraient, les papiers de jeunesse de Napoléon [1], plus de cent manuscrits autographes, sans compter les copies et les imprimés.

(1) Voir sur cette affaire les brochures de M. Léopold Delisle : *Les Manuscrits du comte d'Ashburnham. Rapport au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* Paris, 1883. In-4°, et *Notice des manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne à Florence.* Paris, 1886, in-4°.

En cette ville de Florence, berceau antique de la famille Bonaparte, en cette admirable bibliothèque Médicéo-Laurentienne où sont accumulées des richesses sans prix, les papiers de Napoléon, dédaignés par les savants officiels et les archéologues français, trouvèrent ainsi un asile.

Ce n'était pas moins un grand regret pour certains de penser que la publication des *Ecrits de jeunesse* se trouverait ainsi ajournée fort longtemps, qu'elle serait faite en Italie, peut-être avec une préparation insuffisante et selon un classement discutable. L'insertion dans la *Revue des Deux Mondes* des articles de M. Taine, extraits de son livre : *Les origines de la France contemporaine* montrait justement combien il importait de faire enfin la lumière sur les études premières de Napoléon et sur les directions successives qu'il avait suivies. Sans doute, en répondant aux *Détracteurs* avec l'autorité que lui assuraient son nom, ses traditions, ses études, et — l'on peut le dire à présent sans être suspect de flatterie — la supériorité de son intelligence, le prince Napoléon avait, en quelques phrases brèves, rétabli les faits : il avait exposé avec une franchise entière les phases diverses de la vie de l'Empereur[1] ; mais le cadre qu'il s'était tracé lui interdisait de fournir à l'appui de son affirmation les preuves nécessaires ; il exprima le désir que je fisse imprimer certains des documents que j'avais entre les mains, et, en mars 1889, je publiai dans la revue *Les Lettres et les Arts* (*Art and Letters*) une étude, trop écourtée sans doute, mais qui con-

(1) Voir dans *Napoléon et ses détracteurs*. Paris, 1887, in-12, le chapitre intitulé : *L'homme et l'œuvre*. On a dit que j'avais collaboré à des parties à ce livre : cela est vrai. Mais si le Prince a adopté certaines de mes idées, il en a rejeté d'autres. Il a pris mes notes et, par son style, sa façon, le tour qu'il y a donné, il a fait siennes des idées que d'ailleurs je n'avais aucun mérite à exposer, puisque nous les avions ensemble tournées et retournées cent fois, qu'elles nous paraissaient, à l'un et à l'autre, l'expression même des faits, et que c'était simplement le résumé de nos entretiens que je lui présentais.

tenait uu moins une analyse exacte et à peu près intégrale des papiers Libri.

Cet article [1], par les documents qu'il renfermait, aurait pu rectifier certaines notions, mais la forme que j'avais dû lui donner et le luxe de la revue où il était placé ne lui permettaient d'atteindre que quelques amateurs et le Prince qui, en en acceptant la dédicace, en avait marqué le caractère officieux, ne le considéra que comme un jalon planté et une pierre d'attente.

Aussi, à Rome, quelques années plus tard, lorsqu'il apprit que M. le docteur Biagi, préfet de la bibliothèque Médicéo-Laurentienne, pensait à faire imprimer les documents dont il avait la garde, et à les publier avec la collaboration de l'honorable Ferdinand Martini, il se le fit présenter, l'encouragea vivement à ce projet, lui expliqua ce qui avait été fait déjà et comment mes études antérieures pouvaient rendre la collaboration utile. Lui-même me mit en relations avec M. Biagi, et les jours où, à Prangins et à Genève, je le vis pour la dernière fois, se passèrent presque à parler uniquement de ces papiers que je devais publier et de ses mémoires à lui qu'il voulait que je rédigeasse. Comme il n'a point vu le présent travail terminé, je n'ose, par un scrupule qu'on appréciera, le mettre sous le patronage de son nom, mais si jamais dédicace eût été justifiée, c'eût été celle-ci, puisque c'est lui qui a inspiré et ordonné les premières recherches, encouragé les premiers extraits, noué la collaboration des éditeurs et déterminé même la publication.

J'ai dû entrer dans ces détails personnels pour prouver

(1) Il en existe un tirage à part à trente exemplaires sous le titre : *Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie, ses lectures et ses écrits*. Paris, Boussod, Valadon et Cie, 1889, 4° de 42 pages avec quatre planches hors texte et deux planches dans le texte.

que ce n'est point ici une improvisation et moins encore une spéculation. Il me reste à dire pourquoi ce projet si ancien a, dans l'exécution, subi de tels retards.

En 1891, M. Guido Biagi, dont la compétence et l'érudition sont universellement connues et dont les beaux livres sur Dante, sur Shelley et sur la littérature napoléonienne font autorité, fut appelé à occuper une haute situation politique au ministère de l'Instruction publique et se trouva pour plusieurs années détourné de ses études littéraires. Ce ne fut qu'à la fin de 1893 qu'il put reprendre et poursuivre la portion du travail dont il s'était chargé. Il copia et fit copier sous ses yeux, presque en fac-similé, tous les papiers du fonds Libri. Je repris à mon tour ces copies ; je les récrivis entièrement ; je les collationnai avec celles que j'avais jadis rapportées de Londres ; et, pour me servir de guide et suppléer aux mauvaises lectures, je m'efforçai, par la lecture attentive des ouvrages d'où Napoléon avait tiré ses notes, de retrouver les mots et les phrases même qu'il avait extraites. Deux seulement de ces livres ont échappé à mes recherches : les textes des extraits peuvent donc en être plus fautifs, mais, grâce à un collationnement nouveau que M. Biagi a fait à Rome [1], nous espérons avoir atteint une correction relative.

Néanmoins l'écriture de Napoléon, dès cette époque, est si difficile, l'orthographe est si fantaisiste que bien des erreurs sont possibles. Cette orthographe étrange et déroutante devait-elle être conservée et reproduite exacte-

(1) M. Biagi étant retenu à Rome par ses fonctions d'inspecteur général du ministère de l'Instruction publique, et moi-même ne pouvant à ce moment quitter Paris, le gouvernement de S. M. le roi d'Italie a bien voulu, sur la demande de l'ambassadeur de France, décider que les précieux papiers seraient momentanément transportés de la Bibliothèque Médicéo-Laurentienne à la bibliothèque Casanatense, où M. Biagi a pu faire le collationnement.

ment ? Je ne l'ai pas pensé. Les textes servilement copiés eussent imposé au lecteur, sans aucun profit pour la linguistique, une insupportable fatigue. Les fac-similé suffisent pour en donner une idée. Pour tous les documents, même ceux antérieurement publiés, nous avons donc rétabli l'orthographe moderne.

Les mots douteux sont signalés par des crochets où ils sont enfermés [ ] ; les mots qui ont dû être suppléés sont placés entre parenthèses ( ).

L'ordre que nous avons adopté pour la publication des textes est, sauf une exception, purement chronologique. Notre but, en effet, est bien moins de mettre au jour des essais, la plupart inachevés, à l'état de brouillons ou de notes, que de montrer par quelles phases a passé l'esprit de Napoléon, quelles idées l'ont frappé dans ses lectures, quelles impressions il en a reçues, quelles traces sa mémoire en a gardées, dans quel sens il a dirigé ses études et quels sujets l'ont le plus particulièrement attiré aux diverses époques. C'est pour cette raison que nous avons publié, sans exception, *toutes* les pièces du fonds Libri qui émanent de Napoléon ; que, hormis une note initiale décrivant le manuscrit et indiquant les sources, nous n'avons accompagné les textes d'aucune note de contrôle, de contradiction, d'explication ou de référence ; enfin, que nous ne nous sommes pas bornés à publier les documents inédits du fonds Libri, mais que nous avons donné place à tous les écrits antérieurement imprimés qui présentent un caractère certain d'authenticité : nous en avons indiqué exactement l'origine et le premier éditeur. De cette façon, la suite des idées se présente sans interruption et le lecteur peut prendre une vue complète de toutes les œuvres, actuellement connues, de la jeunesse de l'Empereur.

Dans le fonds Libri, à côté des manuscrits de Napoléon, se trouvent divers autres papiers : d'abord les pièces qu'il avait assemblées en vue d'écrire l'histoire de la Corse — on en trouvera plus loin (t. I, p. 200, note 1) la liste complète ; — puis, un opuscule, inédit ou présumé tel, de Joseph Bonaparte ; enfin un assez grand nombre de lettres et de documents ayant trait à cette période de la vie de Napoléon.

Sur bien des points, ces papiers contredisaient ou rectifiaient les légendes jusqu'ici admises ; mais, imprimés sans commentaire et sans lien, ils eussent été incompréhensibles pour quiconque n'a point du sujet une connaissance approfondie. Rattachées étroitement aux écrits mêmes de Napoléon qu'elles commentent et expliquent, ces pièces ne devaient-elles point servir à établir, le plus exactement qu'il se peut dans l'état actuel des connaissances, quel a été, pendant ces années, l'itinéraire de Napoléon, quelle son existence, quelles sociétés il a fréquentées, quelles amitiés il a nouées, quelle part il a prise aux événements? J'ai donc résolu de me servir de ces documents et de ceux que mes recherches m'avaient procurés, pour préciser par des *Notes sur la jeunesse de Napoléon* les époques auxquelles se rapportent les manuscrits et les circonstances dans lesquelles ils ont été rédigés. J'ai été amené par la logique à faire partir ces notes de la naissance même de Napoléon, et à ne les terminer qu'au moment où il paraît devant Toulon. C'est à cette date en effet que commence la publication de la *Correspondance ;* ce n'est un secret pour personne qu'un historien de talent prépare depuis longtemps sur le siège de Toulon une importante étude. Enfin, et c'est ici la meilleure raison, c'est à cette date que s'arrêtent les documents du fonds Libri ; que se clôt la période de préparation, d'éducation et d'instruction, la

seule que j'aie voulu envisager et dont j'aie à rendre compte.

Ces *Notes* contredisent certaines assertions, démontrent apocryphes un certain nombre de lettres et d'essais qu'on a attribués à Napoléon, rétablissent certains faits mal connus ou mal interprétés. Elles ont un caractère purement documentaire, nullement littéraire. Elles n'abordent aucune polémique : elles n'en soutiennent aucune. Elles affirment des faits ; elles ne contiennent pas d'appréciations. Pour que le lecteur puisse les distinguer à première vue, elles sont numérotées en chiffres arabes, et portent au titre courant, sur le verso, l'indication : *Notes sur la jeunesse de Napoléon*, sur le recto le numéro de la note et le sommaire de la page. Les *Manuscrits de Napoléon*, désignés ainsi au titre et au titre courant, sont numérotés en chiffres romains. Nulle confusion n'est possible entre les deux textes.

De ces *Notes*, j'indique la source, sauf lorsqu'il s'agit de documents qui m'appartiennent, de manuscrits dont les propriétaires ne veulent pas être nommés ou qui, devant faire l'objet de publications ultérieures, ne sauraient être désignés sans qu'il en résulte un préjudice évident. Je suis prêt d'ailleurs à fournir aux travailleurs consciencieux qui voudront bien s'adresser directement à moi, la preuve que je n'avance rien légèrement.

Pour compléter les indications que j'avais recueillies, j'ai fait appel à tous ceux qui pouvaient posséder des documents inédits. C'était en Corse qu'il fallait nécessairement fouiller d'abord et j'y ai rencontré le plus précieux concours. Des hommes pour qui j'étais un inconnu ont bien voulu, à ce nom de Napoléon, ouvrir pour moi leurs trésors familiaux et m'en offrir les plus précieuses richesses. Cela m'était d'autant plus utile que si, déjà, il est singu-

lièrement difficile de suivre matériellement Napoléon dans ses séjours en France, combien plus de débrouiller l'écheveau des événements qui se sont produits en Corse il y a cent ans et sur lesquels on ne saurait jusqu'ici attendre des imprimés presque aucune lumière !

Partagés entre leurs deux héros, Paoli et Bonaparte ; obligés par bienséance de louer celui-ci, mais au dedans d'eux préférant celui-là qui est exclusivement Corse, à celui-ci qui est devenu Français ; ne pardonnant pas à Napoléon de n'avoir pas, au profit de la Corse, conquis et exploité la France, les historiens corses dans la querelle survenue entre Paoli et Napoléon, se gardent de donner raison à l'un ou à l'autre ; ils flottent, atténuent les faits, dissimulent des pièges, se gardent de conclure et surtout de trop parler. Ces rivalités de familles, de villages, de pays en deçà et au delà des monts, ils n'en rendent pas compte. Bien moins encore des formations de partis et des constitutions d'influence. Les faits les plus graves, s'ils en sont gênés, ils les passent sous silence ; ils prennent avec la chronologie de telles libertés que peu leur importe de retarder ou d'avancer de six mois ou d'un an tel événement qui n'est pas en la place où ils le veulent. Ceux qui apportent quelque sincérité dans leurs recherches, et ne dissimulent point de parti pris les faits qui peuvent nuire à tel ou tel de leurs compatriotes illustres, abondent en amplifications, en récits légendaires ou romanesques, et manquent à ce point de sens critique qu'ils acceptent sans scrupule les anecdotes les plus contradictoires. Les documents qu'ils fournissent sont rares et l'on n'est jamais certain qu'ils soient exactement reproduits.

J'ai donc dû reprendre cette histoire et m'en instruire, pour en extraire ensuite ce qui touche Napoléon et les membres de la famille qui sont alors les plus mêlés à sa

vie. Les imprimés m'ont fourni quelques points de repère, mais ne m'auraient point permis de me faire une conviction, si je n'avais reçu de M. Levie-Ramolino, conseiller à la cour de Bastia, de M. Levie, président du tribunal d'Ajaccio, de M. Giubega, conseiller à la cour d'Aix, la communication de documents inédits précieux qui, je crois, m'ont permis d'approcher la vérité de plus près au moins qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Ce n'est certes pas un travail définitif que j'apporte. Ce travail ne pourrait être fait que par un Corse qui, aux documents manuscrits et imprimés, saurait joindre les traditions locales, les traditions de famille, retrouverait des témoignages contemporains, établirait les liaisons des hommes et les causes de ces liaisons, montrerait les ruptures et en donnerait les motifs, porterait, pour expliquer les êtres, ce que Napoléon appelait l'*Esprit de la chose;* mais, à défaut de ces qualités qu'un continental ne saurait avoir, j'espère, grâce aux pièces qui m'ont été communiquées, avoir établi les époques et fourni le lien essentiel de la vie de Napoléon.

Le lot le plus important est celui qui appartient à M. le conseiller Levie-Ramolino. On verra dans le § 1 de ce livre comment son grand-oncle, cousin germain de Madame Mère, avait reçu en don de l'Empereur la maison Bonaparte à Ajaccio, telle qu'elle était et se comportait. Or cette maison, qui avait été, saccagée en 1793, avait été, en l'an VI et l'an VII, reconstruite ou réparée par M^me^ Bonaparte qui l'avait habitée et y avait rassemblé ce que, au moment du pillage, ses amis avaient pu sauver de meubles et de papiers. A son départ pour la France en l'an VII, elle ne croyait nullement dire à la Corse un adieu définitif et elle laissa sa maison telle qu'elle était. A la donation, les objets qui s'y trouvaient suivirent le sort de l'immeuble. « En 1815, au moment de la Terreur blanche, écrit

M. Levie-Ramolino, mon grand-oncle, André Ramolino, qui, depuis l'acte de donation et d'échange du 2 germinal an XIII, habitait la maison Bonaparte, redoutant sans doute le sac de ladite maison, avait caché dans les combles, sous un grand tas de charbon, tous les papiers provenant des membres de la famille. De 1815 au 29 décembre 1831, a-t-on jamais songé aux papiers ainsi cachés, je l'ignore : ce qu'il y a de certain, c'est que, après le mariage de mon père, célébré à Bastia le 4 juin 1832, ma mère qui, jusqu'en 1844, a habité la maison Bonaparte, ayant fait déblayer les combles, a trouvé un tas de papiers en grande partie détruits par l'humidité et par les rats, et c'est de ce tas qu'ont été retirés les seuls papiers qui fussent encore en assez bon état, c'est-à-dire les lettres actuellement en ma possession ainsi que celle que possède mon cousin Lucien Biadelli. »

Ces lettres éclairent déjà singulièrement les époques inconnues de la vie de Napoléon et montrent son caractère, celui de sa mère et de ses frères, mais il eût fallu les compléter, au moyen du dépôt signalé par M. Blanqui en 1838 et d'où sont tirées les seules pièces intimes authentiques qu'on connaisse jusqu'ici. Lors du sac de la maison Bonaparte, M. Braccini qui en était le familier et qui avait toute la confiance de Madame, avait mis à l'abri ce qu'il avait pu des papiers : correspondances de famille, travaux de Napoléon, de Joseph et de Lucien, etc. De cet ensemble, M. Blanqui, lors de sa mission en Corse, avait tiré trois lettres de Napoléon et quatre ou cinq fragments sans date et composés d'une ou deux phrases. Tous les autres papiers évalués à près de cinq cents étaient — sauf une pièce — demeurés inédits, et c'est de là sans nul doute que l'on pourra tirer seulement la vérité tout entière. Grâce aux démarches de mon collaborateur M. Biagi et à l'extrême obligeance de

M. Orenga, je parvins à retrouver le neveu et l'héritier de M. Braccini, M. Frasseto, qui voulut bien me promettre son secours : mais un examen de la précieuse cassette où les papiers Bonaparte avaient reposé si longtemps lui a prouvé que M. Braccini avait, peu de temps peut-être avant sa mort, disposé des lettres autographes et des documents les plus précieux. Cette source m'a donc presque entièrement échappé. Pourtant, durant le cours de l'impression de ce livre, les recherches auxquelles a bien voulu se livrer M. Frasseto, lui ont permis de retrouver trois pièces d'une importance capitale que l'on trouvera à l'Appendice en fin du tome second. A l'Exposition organisée par la société la *Sabretache*, au profit de l'œuvre de la Société Maternelle figurent deux autres pièces, provenant de la même source et appartenant à S. A. I. le prince Victor Napoléon, qui ajoutent encore quelques renseignements. Sans doute ce n'est pas là tout ce que doit fournir ce précieux dépôt ; je veux espérer que, quelque jour, tous les papiers qui en ont fait partie, seront publiés, mais, désormais, du moins, on sait qu'ils existent et l'on sait où ils se trouvent

Je ne saurais prétendre dresser ici la liste de tous ceux qui m'ont prêté leur concours, fourni des indications et communiqué des pièces ; il doit m'être permis pourtant d'exprimer ma profonde reconnaissance à Son Altesse Impériale madame la princesse Mathilde, de qui j'ai reçu un précieux manuscrit ; de dire toute ma gratitude à Son Altesse le prince Roland Bonaparte, qui m'a fait montrer les rares imprimés des *Exercices publics de l'école de Brienne ;* à M. le vicomte de Grouchy, dont les patientes recherches, l'intelligente activité et l'amical dévouement m'ont valu des documents dont j'avais à peine rêvé la trouvaille ; à M. le commandant Margueron qui, au dépôt de la Guerre, s'est ingénié à me rendre service ; à M. Antoine Guillois, le

biographe de *Roucher* et des *Idéologues*, dont l'érudition napoléonienne rend tous les avis singulièrement utiles ; à M. le baron Joseph du Teil que ses travaux sur sa famille ont familiarisé avec des problèmes dont la solution m'inquiétait ; à M. le comte Desmazières, à M. A. Rousset, à tous ceux qui m'ont encouragé et qui m'ont aidé. Je ne puis remercier ici nominativement tous mes correspondants : si ce livre vient jusqu'à eux, je les prie de trouver ici, eux tous qui, de France, d'Allemagne, d'Italie, de Pologne, d'Amérique, se sont unis à moi par une pensée commune d'amour, de respect, de religion pour le Héros, je les prie de trouver ici avec mon salut affectueux l'expression de ma reconnaissance. Qu'ils me continuent leur concours, j'en éprouve plus que jamais le besoin, afin que ces livres ne restent pas trop indignes de Celui dont nous servons et dont nous vénérons la mémoire. Je les supplie en particulier de m'aider à compléter celui-ci dont je connais, mieux que qui que ce soit, les imperfections et les défaillances, et où les *Notes sur la jeunesse de Napoléon* ne doivent être considérées que comme un cadre où pourront se placer successivement les documents nouveaux qu'apporteront nos recherches.

FRÉDÉRIC MASSON.

Clos des Fées, 1893-1895.

NOTES

SUR LA

JEUNESSE DE NAPOLÉON

§ I

LA FAMILLE BONAPARTE. — LA FAMILLE RAMOLINO LA NAISSANCE DE NAPOLÉON

Napoléon est né à Ajaccio, le 15 août 1769, de Charles-Marie de Bonaparte et de Marie-Letizia Ramolino.

Qu'étaient-ce que les Bonaparte ?

Leur nom patronymique est sans doute *Buonaparte*, mais on trouve ce nom écrit avec ou sans *u*, indifféremment précédé ou non de la particule : tel, il est encore un des noms qui, en Corse, changent le moins de physionomie ; ainsi, dans la plupart, les désinences ne sont point fixes ; on dit *Ramolini* ou *Ramolino*, *Paravicini* ou *Paravicino*. Ce dernier nom — celui d'une tante de Napoléon — se trouve écrit dans des actes publics de dix façons, au point d'y être entièrement défiguré.

Si Napoléon a préféré *Bonaparte* à *Buonaparte*, qu'importe[1] ? Le reproche qu'on lui en ferait serait aussi justifié

(1) La première fois que le nom est prononcé à la Convention, le *Moniteur* l'écrit : *Buona-Parte*. Dans le tableau des officiers généraux présenté par Dubois-Crancé en germinal an III, il est écrit *Buonaparté* (Neapolone). Napoléon lui-même paraît avoir, sinon signé Buona-Parte lorsqu'il donnait son nom entier, au moins avoir usé pour son paraphe des deux lettres B. P.

que celui de ne point avoir fait sonner l'*e* final de son nom.

On a longuement discuté sur l'origine des Bonaparte et sur la question de savoir si la famille, établie en Corse au XVI^e^ siècle, était une branche des familles de même nom établies en diverses parties de l'Italie.

Plus que probablement l'origine est commune. Les Bonaparte de Florence portent identiquement les mêmes armoiries que les Bonaparte de Corse : *De gueules à trois cotices d'argent accompagnées de deux étoiles à six raies de même.* Les Bonaparte de Trévise n'ont point ajouté les étoiles, mais ont gardé : *de gueules à deux cotices d'argent*[1].

Ce n'est point là une preuve, mais c'est un commencement de preuve. Il est d'ailleurs, sur ce point, un travail fait d'après les sources et qui paraît définitif[2].

L'auteur a établi sur pièces la généalogie des Bonaparte depuis 923 jusqu'en 1264. Il s'est référé, fort justement, pour la période suivante (1264-1567), à l'excellent mémoire d'Emmanuel Gerini (*Memorie storiche della Lunigiana*, p. 75 et suiv.) et pour la troisième période aux actes

(1) *Histoire de la maison de Gondi*, par Corbinelli. Paris, 1705, 2 vol. in-4°. Cette affirmation s'y trouve produite par suite de l'alliance contractée en 1632 par Marie de Gondi avec Louis Buonaparte, fils de Fulvio Buonaparte. La tradition du passage en Corse d'une branche des Buonaparte de Sarzane est établie dans le curieux livre : *Relazioni d'alcuni viaggi fatti in diverse parti della Toscana*, par Gio. Targioni Tozzetti. Florence, 1779, t. XII, p. 91.

(2) L'éminent doyen de la faculté de Douai, M. Abel Desjardins, en même temps qu'il recueillait à Florence les éléments de son ouvrage : *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, a mené, sur les origines des Bonaparte de Corse, un travail sur pièces dont je ne saurais, après l'avoir sévèrement contrôlé, mieux faire que d'adopter toutes les conclusions. Ce travail est demeuré inédit. Une copie authentique et autographe appartenait à S. A. I. Madame la princesse Mathilde. Elle a daigné en disposer en ma faveur.

M. Abel Desjardins est arrivé par d'autres voies aux mêmes conclusions que M. Federico Stefani dans *Le Antichità dei Bonaparte*. Venezia, 1857, fol. Mais, bien qu'il ait lui-même découvert un grand nombre de pièces à l'appui de la thèse qu'il soutient, il convient de reconnaître que la base première lui a été fournie par le comte Louis Passerini, lequel a lui-même publié d'importants documents sous le titre *Della origine della famiglia Bonaparte dimostrata con documenti*. Florence, 1856, 8°, extr. de l'*Archivio storico Italiano*, t. III, p. 2 et t. IV, p. 1. Voir aussi Reumont, *Bonaparte'sche Erinnerungen in Toscana* dans le tome IV de ses : *Beitragen zur Italienischen Geschichte*. Berlin, 1855.

authentiques fournis par Charles Bonaparte au juge d'armes de France [1].

Ce qui était le plus nécessaire était de déterminer les origines; car, sur ce point, les romanciers avaient donné carrière à leur imagination et abondaient en légendes. Les uns voulaient que les Bonaparte, descendant des Kalomeroi, se rattachassent aux empereurs d'Orient ; d'autres, prétendaient avoir découvert, à Majorque, que les Bonaparte se nommaient en réalité Bonpart et avaient pour ancêtre le Masque de fer; un certain comte Vincenzo Ambrogio Gaddi di Aragona écrivait, en 1806, un gros livre pour démontrer qu'ils venaient directement des Césars Romains et se fondait pour le prouver sur le surnom de Parthus ou Parthicus donné à quelque empereur [2]. Point de grande maison romaine à laquelle, selon l'usage italien, on n'eût cherché à rattacher les Bonaparte, le tout sans la moindre preuve. Ici, au contraire, l'on marche constamment d'après des documents d'une authenticité certaine et qui, recueillis par un savant dont la critique était aussi exercée que l'érudition, ne peuvent laisser place à aucun doute.

Le premier document où il soit fait mention de la famille des Cadolingi (ainsi nommée du comte Kadolo, troisième de

(1) Sans empiéter sur le domaine de mon jeune ami Alberto Lumbroso, le savant et infatigable chercheur dont on ne saurait trop recommander la *Bibliografia Napoleonica*, il est nécessaire d'indiquer quelques-uns des ouvrages qui ont été consacrés en Italie à l'étude de la question. Il convient d'attacher une importance aux *Cenni intorno alla genealogia della famiglia Buonaparte* di Felice Turotti. Brescia, 1852, in-8°. Ce travail a pour base l'arbre généalogique établi en 1809 par le savant Giuseppe Alli-Maccherani, par ordre de la grande-duchesse Elisa ; il faut mettre à part de même la *Storia genealogica della famiglia Bonaparte dalla sua origine, scritta da un Samminiatense*. Firenze, 1845, in-8°, mais je ne trouve rien à prendre ni dans le pamphlet *I Malaparte ed i Bonaparte*. Torino, 1869, in-12, ni dans la *Famiglia Bonaparte dal 1783 fino al 1834*, per N.-J. de C. (Nicolas-Jeno de Coronci), Napoli, 1840, in-8°, ni, en général, il faut l'avouer, dans les livres français : M. A. Silvy a publié en 1858 une brochure : *Des origines de la famille Bonaparte* (Paris, in-8°), c'est une analyse du livre de Stefani. De même, la brochure de Rapetti, *Quelques mots sur les origines des Bonaparte*, n'a aucune valeur ; ce n'est rien que *les Bonaparte avant 1789*, de M. J. Favé. Rennes, 1853, in-8°, et j'ai vainement cherché la *Biographie de Lætitia Ramolino*, par M. Alfred Courval, où se trouve, selon M. d'Orcet (*Revue Britannique* d'avril 1893) une très curieuse généalogie des Bonaparte.

(2) Manuscrit en ma possession.

la descendance) vise Conrad, fils de Tedice, et est en date de la huitième année du règne de Bérenger, c'est-à-dire de l'an 923. C'est un acte par lequel Conrad, fils de Tedice, pour son âme et pour les âmes de sa femme Ermengarde et de son fils, fait don à Dieu et à l'église des Saints Zénon-Ruffin-et-Félix, cathédrale de Pistoie, de son manoir de Vicofaro avec ses dépendances. Il prend en cet acte le titre de comte en la cité de Pistoie. Ce titre était-il héréditaire ou tenait-il à une délégation impériale, on ne sait; mais, ce qui résulte de la suite des documents, c'est que, dans leurs domaines, mouvant de la cité de Pistoie, et qui, s'étendant dans la vallée de Nievole jusque sous les murs de Lucques, rejoignaient la vallée inférieure de l'Arno et s'avançaient de ce côté jusqu'à cinq milles de Florence, les Cadolingiens ne relevaient que de l'Empereur et non des ducs ou marquis de Toscane.

Ce qui n'est pas moins prouvé, c'est que le titre comtal, s'il fut d'abord concédé viagèrement, devint bientôt héréditaire. Kadolo, fils de Conrad, est qualifié comte, et son existence et celle de ses trois femmes est prouvée par deux actes de donation faits en 953 à l'église de Saint-Zénon, et par l'acte de fondation du monastère du Saint-Sauveur de Fucecchio dit de Borgo Nuovo. Lothaire, fils de Kadolo, fonde à son tour, en 994, le monastère du Saint-Sauveur de Settimo et continue, en 1006 et 1027, à enrichir le monastère de Borgo. On lui connaît deux enfants : une fille, Berthe, abbesse de Cavriglia du val d'Arno, qui a été béatifiée par le pape Benoît XIV et dont les Bénédictins célèbrent l'office chaque année le 24 mai, et un fils, Guillaume, surnommé, on ne sait pourquoi, le Bulgare, qui paraît dans des donations faites à la cathédrale de Lucques et aux deux monastères de Saint-Sauveur en 1034 et 1048. En 1058, 1061 et 1070, comme feudataire de l'Empire, Guillaume le Bulgare est un des grands qui assistent Godefroi de Lorraine, duc et marquis de Toscane, puis Béatrix sa femme dans divers plaids tenus à

Saint-Pellegrin et à Florence. En 1068, il est un des témoins du jugement de Dieu entre les moines de Vallombreuse et l'évêque simoniaque de Florence, Pierre de Pavie; il reçoit du spectacle auquel il a assisté une si vive impression qu'il prend lui-même l'habit et meurt en religion l'an 1073. Le fils de Guillaume Bulgare, Hugues, surnommé le Grand-comte, fonde en 1080 l'hôpital de Rosaio, en 1088 l'église de Saint-Jean-Baptiste de Fucecchio, en 1089, le monastère de Camaldules de Morrona. En 1090, il renonce à tout patronage sur le monastère de Settimo; il bâtit et dote, en 1096, le monastère de Sainte-Marie de Montepiano, et, la même année, ayant perdu sa femme Cécile, il institue, sur le territoire de la paroisse de Saint-Julien à Settimo, un hôpital pour les pauvres pèlerins qui subsiste avec sa destination jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle.

Des quatre fils du Grand-comte, un, Bulgarinus, semble avoir pris part à la première croisade; deux autres, Ranieri et Lothaire, meurent sans hoirs vers 1099; Hugues seul continue la postérité. On trouve de lui, entre les années 1097 et 1112, vingt et un actes de donations. On est en lieu de penser, il est vrai, que ces donations sont fictives et qu'elles ont pour objet de mettre les biens de la famille sous la sauvegarde de l'Église dont les possessions seules en ces temps de guerres civiles étaient généralement respectées. Hugues, qui, comme ses ancêtres, est fort attaché à l'Empire, entraîne la ville de Volterra dans le parti des Pisans, Gibelins déclarés. Les Florentins, après avoir ravagé et pillé toutes ses possessions, le poursuivent jusqu'en son château de Montecascioli, son dernier refuge. Après une énergique défense, le château est pris et détruit, et les Florentins réunissent à leurs domaines une grande partie des biens des Cadolingiens.

Hugues ne survit pas à ces événements qui prennent place en 1113. De ses fils, le cadet, Hugues, est un des chefs de l'armée qui soutient en Toscane le parti de l'Empire et il paraît comme tel dans un acte de 1122, à côté de Frédé-

ric de Souabe, qui sera Frédéric Barberousse. Il est le père du cardinal Guido qui, sous les pontificats de Calixte II, d'Innocent II, de Lucius II, d'Eugène III, joue dans l'Église romaine un rôle prépondérant et est l'un des conseillers du Saint-Siège qui contribuent le plus au maintien de l'unité catholique.

Le fils aîné du vaincu de Montecascioli, le comte Guido, pour conserver le peu qui lui reste de ses biens, a été contraint, en 1141, de jurer fidélité à l'archevêque de Pise et à la commune et de se mettre sous leur protection. C'est la déchéance de la famille, l'abandon par elle de cette *Immédiateté de l'Empire* qui la faisait quasi souveraine. A titre de vassal des Pisans, Guido est compris dans le traité de paix conclu entre Lucques et Pise, sous la médiation de Welf, marquis de Toscane ; il meurt, bientôt après, laissant deux fils, Hugues et Ardouin. Hugues est un des chefs des Pisans dans leur guerre contre les Génois et les Lucquois réunis et contribue à la victoire de Motrone ; mais, après la défaite de Frédéric Barberousse à Legnano, le parti gibelin est abattu pour longtemps. En 1198, les cités de Toscane forment ensemble une grande ligue qui achève les dernières résistances des comtes ruraux et des vassaux de l'Empire. A mesure qu'ils les ont désarmés, les Florentins obligent leurs adversaires à venir s'établir dans leur ville où une surveillance étroite maintient sans crédit et sans influence les seigneurs dépossédés. C'est ainsi que Janfaldo, fils de Hugues, habite en 1235 la paroisse de San Niccolò de Florence. Il y fait encore une donation à l'Église, mais, dans cet acte qui montre combien à présent est restreinte sa fortune, s'il ne garde plus le titre de comte — car il n'en a plus ni l'autorité ni les privilèges — il revendique le souvenir de ses ancêtres et tient à constater sa filiation et sa race.

Janfaldo a un fils : Guillaume. Celui-ci, fidèle aux opinions que les siens ont toujours professées, opinions que consacrent en quelque sorte le surnom qu'il prend ou qu'on

lui donne, le surnom de BUONAPARTE, n'hésite pas, en janvier 1261, lorsque les Gibelins ont un moment l'avantage à Florence, à entrer dans le conseil insurrectionnel de la commune. Avec ce conseil, il expulse les Guelfes, il ratifie la ligue conclue avec les Gibelins de Sienne ; mais, bientôt, les Guelfes retrouvent leurs succès accoutumés. Sans attendre l'exil qui le menace, Guillaume Bonaparte émigre à Sarzane. C'est un contumace que vise en 1268 le décret de la République par lequel Guillaume Bonaparte et ses fils sont déclarés rebelles et exclus à jamais du territoire florentin.

Que fut la vie des Bonaparte à Sarzane durant sept générations? Une petite ville, un grand village, mais avec les goûts d'art et de culture, les instincts d'indépendance et de gouvernement, les rêves d'ambition, les intrigues populaires qui, en toute agglomération d'hommes qui se fait alors en Italie, germent du sol, et rendent profondément instructives les luttes entre quelques citoyens d'un bourg, pour des intérêts que le plus souvent on ignore; tant l'habileté est grande chez les deux partis, tant leur ingéniosité est efficace, tant ils sont féconds en ressources, tant ils courent de belles aventures, tant les hommes abondent, avec des destinées inférieures à leur génie qu'ils emploient tout entier pourtant sur ces minuscules théâtres. Et, tour à tour, selon les besoins, ces citoyens administrent leur cité, se chargent d'ambassades qu'ils mènent en diplomates avisés près des républiques rivales, des empereurs ou des ducs, se coiffent de l'armet de guerre, ceignent l'épée et se ruent aux batailles, égaux sans cesse à leur fortune et, comme de naissance, aptes à tout entreprendre et à tout mener à fin. Pour savoir la politique, c'est à ces maîtres qu'il faut s'adresser et, pour le métier de la guerre, ils ont des habiletés, des ruses et des expédients qui les rendent incomparables.

A Sarzane, les Bonaparte comme les autres citoyens

d'importance ont été membres du conseil ou syndics de la commune, prieurs et capitaines des Anciens, gouverneurs des forteresses qui relevaient de leur ville, ambassadeurs, tantôt près la république de Lucques, tantôt près des Visconti, ou même près des Empereurs; ils ont fait la guerre et la paix et ont été mêlés à toute la vie civile, politique, religieuse, militaire de leur nouvelle patrie. Mais l'horizon y était borné et l'argent manquait. Dans la première moitié du XVI^e^ siècle, François, septième descendant de Guillaume, passe en Corse et s'y établit.

Ses descendants prennent bientôt leur part à l'administration de la ville près de laquelle ils ont leurs biens. A chaque génération, on les voit siéger dans le conseil des Anciens et commander la milice, s'allier aux familles les plus distinguées et mener là une existence presque semblable à celle qu'ils ont eue à Sarzane. Toutefois, les intérêts sont moindres; il y a encore cette continuelle alerte qui tient les cerveaux éveillés et les corps dispos, mais on ne se frotte point à d'autres peuples et les querelles, pour être aussi vives, pour exiger autant de diplomatie et de courage, ne regardent plus des objets qu'on peut dire historiques : le nom de Florence et de Lucques, les mots d'empereur et de prince ne sonnent plus dans les ambassades à remplir. Bien qu'ils aient leur demeure à Ajaccio, c'est dans deux cantons assez éloignés de cette ville qu'ils ont leurs possessions, exercent leur patronage, acquièrent peu à peu, non ces droits féodaux qui, du serf, font le plus souvent, en France, l'ennemi du seigneur, mais cette autorité patriarcale qu'on retrouve presque semblable en Écosse où les chefs de clans ont de singuliers traits d'analogie avec les chefs de pièves [1]. Bocognano est à six

(1) Il y a bien en Corse une noblesse féodale, mais les cinq ou six fiefs qu'elle possède sont sans importance par rapport à l'ensemble de la population. Les privilèges de cette noblesse ont été singulièrement amoindris par Paoli, et l'on peut dire que si elle a encore, par rapport aux autres nobles, une supériorité morale, elle n'a de supériorité

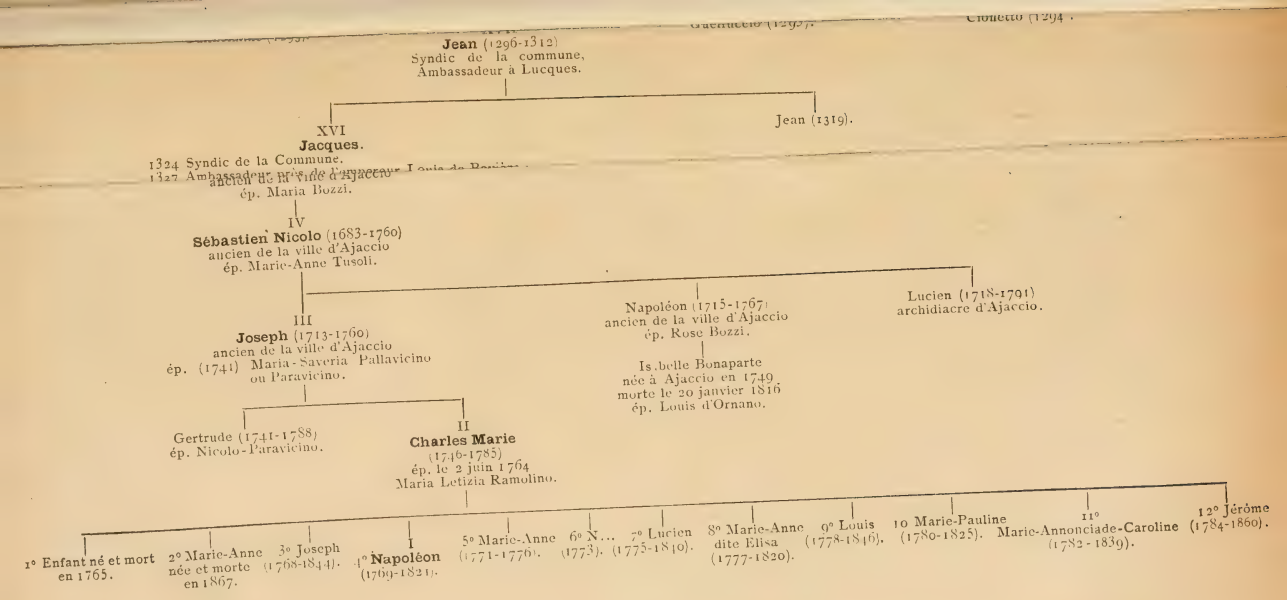
Jean (1296-1312)
Syndic de la commune,
Ambassadeur à Lucques.
Jean (1319).
XVI
Jacques.
1324 Syndic de la Commune.
1327 Ambassadeur près de l'empereur Louis de Bavière.
ancien de la ville d'Ajaccio
ép. Maria Bozzi.
IV
Sébastien Nicolo (1683-1760)
ancien de la ville d'Ajaccio
ép. Marie-Anne Tusoli.
III
Joseph (1713-1760)
ancien de la ville d'Ajaccio
ép. (1741) Maria-Saveria Pallavicino
ou Paravicino.
Napoléon (1715-1767)
ancien de la ville d'Ajaccio
ép. Rose Bozzi.
Lucien (1718-1791)
archidiacre d'Ajaccio.
Isabelle Bonaparte
née à Ajaccio en 1749
morte le 20 janvier 1816
ép. Louis d'Ornano.
Gertrude (1741-1788)
ép. Nicolo-Paravicino.
II
Charles Marie
(1746-1785)
ép. le 2 juin 1764
Maria Letizia Ramolino.
1° Enfant né et mort en 1765.
2° Marie-Anne née et morte en 1867.
3° Joseph (1768-1844).
I
4° Napoléon (1769-1821).
5° Marie-Anne (1771-1776).
6° N... (1773).
7° Lucien (1775-1840).
8° Marie-Anne dite Elisa (1777-1820).
9° Louis (1778-1846).
10 Marie-Pauline (1780-1825).
11° Marie-Annonciade-Caroline (1782-1839).
12° Jérôme (1784-1860).

lieues et demie d'Ajaccio ; Bastelica presque à pareille distance. C'est à Ajaccio que les Bonaparte ont leur résidence, mais c'est à Bocognano et à Bastelica qu'ils ont leurs partisans.

C'est avec les gens de Bocognano et de Bastelica que marche Charles Bonaparte lorsqu'il prend part à la lutte pour l'indépendance. C'est à Bocognano et à Bastelica que Napoléon recrute pour son bataillon de volontaires ses meilleurs soldats et que, aux jours des proscriptions, il trouve des amis assez dévoués pour protéger sa vie au péril de la leur.

Autant qu'il est permis d'en juger, la fortune des Bonaparte est médiocre et a plutôt diminué qu'augmenté à chaque génération. Ils ne font point le commerce, ont quelques terres, des troupeaux, des vignes, une maison de ville, une habitation de campagne, vivent tant bien que mal des produits de leurs biens, mais vivent noblement — c'est-à-dire sans rien faire — et chichement.

Parfois, quelque prébende qu'obtient un cadet à la cathédrale d'Ajaccio vient aider un peu la famille, mais c'est là tout. Point d'esprit d'aventure, point d'idée d'aller se refaire sur le Continent. On vit là où l'on est né, content, semble-t-il, d'une existence modeste que remplissent les charges municipales et les soucis du lendemain. Mais, en Charles Bonaparte, le dixième descendant de François l'émigré de Sarzane, l'ambition apparaît et se fait jour.

Charles Bonaparte est né à Ajaccio le 27 mars 1746[1]. Resté orphelin à quatorze ans, il se trouve sous la tutelle de son oncle Lucien, archidiacre de la cathédrale, homme

effective que dans l'étendue de ses biens. Quant aux autres nobles, « tous leurs privilèges consistent, a dit un auteur corse, à prendre dans les actes publics et privés les qualifications de seigneurs et de nobles, sans qu'il en résulte ni suprématie pour eux, ni infériorité pour les autres ».

(1) Sa sœur Gertrude, de cinq ans plus âgée que lui, épouse le 25 juin 1763 son cousin germain Nicolo Paravicini, fils de J.-B. Paravicini — frère de Saveria, femme de Joseph Bonaparte — et de M^lle^ Benielli.

de volonté et d'intelligence qui semble s'être donné pour tâche de relever la famille. Est-ce l'archidiacre qui, dès 1759, en vue de quelque succession future, a rétabli le lien avec les Bonaparte de Toscane et a obtenu d'eux, le 28 juin, une reconnaissance authentique de consanguinité, d'autant plus utile que, cette branche jouissant du patriciat en vertu de lettres recognitives délivrées par le grand-duc de Toscane le 28 mai 1757, les Bonaparte de Corse se trouvent par là même agrégés à la plus haute noblesse ? En tous cas, tout de suite après la mort de Joseph (le père de Charles, élu en 1760 ancien de la ville et décédé cette même année), c'est l'archidiacre qui prend résolument la direction de la fortune et de la famille. C'est lui, semble-t-il, qui engage le procès avec les Jésuites au sujet de l'héritage Odone, accaparé par eux quoiqu'une substitution perpétuelle l'assure aux Bonaparte au défaut des diverses branches mâles des Odone[1]. C'est lui enfin, qui, vraisemblablement, envoie Charles à Corte pour y suivre les cours de cette Université que Paoli vient d'improviser et où des professeurs corses enseignent quantité de choses[2] — hormis la médecine et la chirurgie qu'on pourrait tenir pour les plus nécessaires, mais, ne s'étant point trouvé de médecin ou de chirurgien corse, on se passe de ces sciences plutôt que de les faire enseigner par un continental. Par contre, on y a le choix entre la théologie, l'histoire ecclésiastique, le droit canon et le droit civil, la philosophie, les mathématiques, les humanités, la rhétorique et la procédure. Charles prend le droit — les deux droits, *Utrumque jus*, comme on disait.

Étant d'Ajaccio, d'une des villes maritimes dont Paoli ambitionne la conquête et dont, dès à présent, par toutes sortes de moyens il cherche à s'attirer les sympathies, il

(1) Cette succession vient aux Bonaparte de Virginia Odone, arrière-grand'mère de Joseph, de Lucien et de Napoléon Bonaparte (ledit Joseph père de Charles), mariée en 1657 à Charles-Marie Bonaparte.

(2) Jacobi, *Histoire générale de la Corse*, Paris, 1835, II, 272.

est tout naturel qu'il soit présenté au général. Il rédige en son honneur quelques vers singulièrement flatteurs : car il a la muse facile à la louange[1], et il est reçu au nombre des secrétaires du gouvernement. Dans un voyage qu'il fait à Ajaccio cette même année, il s'éprend de Mlle Letizia Ramolino, nièce d'un chanoine de la cathédrale ami de son oncle. Outre qu'il aime cette jeune fille, belle alors à miracle[2], elle est un beau parti et d'une famille égale à la sienne.

La famille Ramolino, qu'on a dite bourgeoise et de petite origine[3], se rattache authentiquement et sans interruption à une des maisons les plus illustres d'Italie : celle des comtes de Collalto qui ont eu une domination quasi-souveraine en Lombardie avant le XIVe siècle. A la fin du XVe, le magnifique seigneur Gabriel Ramolino, gentilhomme florentin, fils du magnifique seigneur Abraham Ramolino, comte de Collalto, grand chevalier de l'ordre de Saint-Jean, est major aux gardes de Charles V, roi de Naples. Par son mariage avec Clori Centurione, fille du sénateur Fabrice Centurione, il acquiert à Gênes de puissants protecteurs et, le 2 février 1490, il obtient du doge, des gouverneurs et procurateurs de la Sérénissime République d'importantes concessions de terres à Ajaccio où il vient s'établir. Il n'a qu'un fils, Nicolas Ramolino, qualifié, en 1524, illustre colonel au service de la République, et dont les descendants occupent les plus hautes dignités

(1) J'ai trouvé dans les papiers Libri un *Canzone* sans signature qui pourrait bien être de Charles Bonaparte, mais on connaît assez sa poésie par le sonnet à Marbeuf.

(2) Qu'on se souvienne de ce portrait qui appartient à Mme la duchesse de Padoue, ce portrait où Mme Bonaparte est représentée dans le costume corse avec une sorte de voile noir sur la tête, ce portrait qui à l'*Exposition des portraits du siècle*, attira et retint tous les regards. C'est ainsi qu'il faut se la figurer, plus jeune encore, plus fraîche, d'une beauté de lignes qu'on retrouve, de notre temps, en une de ses petites-filles : Mme la comtesse Bracci-Castracane.

(3) Miot, *Mémoires*, II.

(4) *Documents originaux fournis par M. le conseiller Levie-Ramolino.*

dans leur ville adoptive. Morgante, fils de Nicolas, est délégué le 8 juillet 1542 au sénat de Gênes comme orateur par le conseil des Anciens d'Ajaccio ; Gio Girolino, fils aîné de Morgante, est magnifique colonel et, le 8 mars 1622, est élu *capitano della citta ;* son petit-fils, du même nom, est admis au conseil des Anciens par ordre de la Sérénissime République, malgré qu'il n'ait pas vingt-cinq ans accomplis. Il a trois fils : l'aîné meurt sans hoirs, le troisième est abbé. Du second, Jean-Augustin, lieutenant dans la compagnie corse du capitaine Rocca, et époux de Marie-Thérèse Ricci, proviennent quatre fils : Jean-Jérôme, marié à Angela-Maria Pietra-Santa; dom François-Marie, prêtre, curé archiprêtre d'Ajaccio; Bernardin qui, s'étant marié à Angela-Maria Ornano, est père d'André Ramolino ; et Paduo-Antonio, époux de Maria Pretronille, d'où Angela-Maria, mariée à M. Lévie, dont les descendants ont été autorisés à relever le nom de Ramolino.

C'est de l'aîné des fils de Jean-Augustin, de Jean-Jérôme, qu'est née à Ajaccio le 24 août 1750[1] Maria Letizia Ramolino. Sa mère, née Pietra-Santa, d'une famille noble originaire de Sartène[2], étant devenue veuve en 1755, se remaria en 1757 à François Fesch, capitaine dans la ma-

(1) La date est douteuse. M. le baron Larrey dans son livre *Madame Mère*, Paris, 1892, 2 vol. in-8°, incline pour le 24 août 1749 ; M. de Brotonne dans *Les Bonaparte et leurs alliances* paraît tenir pour le 24 août 1750. L'acte de baptême n'a pas été retrouvé.

(2) M^lle Angela-Maria Pietra-Santa avait une sœur, Antoinette, laquelle épousa M. Benielli dont elle eut une fille nommée aussi Antoinette, devenue en 1774 la femme d'Hyacinthe Arrighi de Casanova. Les Benielli, comme on a vu ci-dessus, étaient déjà alliés aux Bonaparte. Le 2 germinal an XIII, l'Empereur, étant au château de Malmaison, rachète au cardinal Fesch « les pièces de terre sises aux lieux dits Stiletto et Timizzoli près d'Ajaccio, appartenant précédemment à la commune d'Ajaccio adjugés à Son Eminence en vertu de la loi du 13 pluviôse an IX, et il en fait donation à dame Marie-Anne Pietra-Santa, veuve Benielli, et à son défaut, à Antoinette Benielli, épouse de Hyacinthe Arrighi à charge par elle de faire bâtir une belle maison du coût de 50,000 francs dans l'endroit où l'on agrandit la ville d'Ajaccio et l'obligation à ses enfants de s'établir à Ajaccio ». Cette donation fut le moindre des bienfaits de Napoléon envers cette famille : on sait quelle fut la fortune surprenante de Jean-Toussaint Arrighi de Casanova, créé duc de Padoue, élevé au grade de général de division, comblé de dotations et de présents. On aura dans un autre livre à expliquer toute cette histoire.

rine gènoise, originaire de Bâle, qui, pour l'épouser, se fit catholique. Elle eut de son second mari, le 3 janvier 1763, un fils unique, Joseph Fesch, qui joua un rôle important dans la vie de Napoléon.

Ce second mariage de M^me^ Ramolino ne doit point étonner. Son premier mari avait aussi servi les Gènois. Il avait été nommé par la Sérénissime République commandant des troupes à Ajaccio, puis, en 1750, inspecteur général des ponts et chaussées de l'île de Corse [1]. Il avait dans ces emplois amassé une certaine fortune dont sa fille avait hérité.

Letizia Ramolino a quatorze ans au moment de son mariage ; son mari en a dix-huit. Le jeune ménage a un premier enfant, un fils, en 1765 ; une fille en 1767, tous deux morts en bas âge. Charles qui, dit-on, fait en 1766 un voyage à Rome [2], réside le plus ordinairement à Corte où, en dehors de ses fonctions auprès de Paoli, il est un des membres influents de la Consulte nationale [3]. Sa femme qui l'y a accompagné, accouche le 7 janvier 1768 d'un fils : Joseph. A la suite du traité du 15 mai 1768 par lequel la république de Gènes cède à la France le royaume de Corse, la lutte s'engage entre les Français, déjà maîtres des villes maritimes, et les Corses. Charles y prend part et, durant cette campagne des plus vives, a plusieurs occasions de se signaler. C'est ainsi qu'on le

(1) C'est ce qui explique comment une parente très proche de M^me^ Bonaparte avait épousé un Franc-Comtois, M. Charles Rolier, lequel était venu pour des travaux publics en Corse. M. Rolier eut une fille que l'Empereur dota et qu'il maria à Lefebvre-Desnouettes, son écuyer, colonel des chasseurs de la Garde. Il leur donna à leur mariage son hôtel de la rue Chantereine — entre autres choses — car Lefebvre-Desnouettes fut toujours un des préférés de l'Empereur.

(2) Nous n'en avons trouvé nulle trace. Il s'agissait, dit Iung, I, 34, de poursuivre une instance pour la substitution des biens Odone.

(3) Dès 1765, par suite du traité de Compiègne du 7 août 1764, deux bataillons français occupaient Ajaccio, mais cette occupation n'était considérée que comme temporaire et n'entraînait nullement que les Ajacciens se considérassent comme sujets. L'histoire de la conquête de la Corse a été écrite d'une façon définitive au point de vue militaire et français par M. le comte Pajol. *Les guerres sous Louis XV*, Paris, Didot, 1885 et suiv., 7 vol. in-8°, t. VI, p. 31 et suiv.

trouve à l'affaire de Borgo, le 7 octobre 1768 servant d'aide de camp à Paoli [1]. Ce combat de Borgo est une victoire pour les Corses qui tuent aux Français 1,600 hommes [2], leur font 700 prisonniers dont un colonel, leur blessent 600 hommes dont le comte de Marbeuf, commandant en second du corps expéditionnaire, et plusieurs officiers de distinction.

La campagne de 1768 se termine tout à leur avantage; mais, dès le commencement de l'année suivante, aux renforts considérables qu'a reçus l'armée française, au système de guerre qu'a adopté le nouveau commandant en chef, le comte de Vaux, il est facile de voir que la soumission de la Corse n'est plus qu'une question de jours : le 9 mai, le combat de Ponte Novo porte un coup suprême à l'indépendance, moins par le nombre des miliciens qui y périssent que par les soupçons qu'éveillent les trahisons et par le découragement qu'inspire l'impéritie des chefs. Renonçant à la lutte, Paoli songe déjà à s'embarquer pour le continent ; il réalise ce projet le 13 juin, et emmène avec lui, sur deux navires anglais, trois cent quarante des patriotes les plus compromis.

Fuyant devant l'invasion française, les débris de l'armée corse battus à Ponte Novo, les membres du gouvernement, les femmes, les enfants, se sont réfugiés dans les solitudes du Monte-Rotondo.

Mme Bonaparte enceinte de son cinquième enfant est du nombre des fugitives. Déjà l'armée française est à Corte et nulle résistance n'est organisée. Le comte de Vaux, dit-on [3], prend l'initiative d'envoyer des parlementaires aux réfugiés qui députent à leur tour près de lui Charles Bonaparte et Nicolas-Louis Paravicini d'Ajaccio, Laurent et Damien Giubega de Calvi, Dominique Arrighi de

(1) Iacobi, II, 331.

(2) Renucci, *Storia di Corsica*, Bastia, 1834, in-8°, I, 85.

(3) Renucci, I, 96.

Speloncato, J. Th. Arrighi et J. Th. Boerio de Corte et Thomas Cervoni de Soveria [1]. Le général en chef les reçoit au mieux, leur annonce le départ de Paoli, la soumission de l'île entière, loue leur courage et leur fidélité, leur promet la protection du Roi. Laurent Giubega répond au nom de tous avec une dignité singulière, et cet échange de paroles est pour inspirer aux vainqueurs du respect pour les vaincus, aux vaincus de la confiance en leurs vainqueurs.

Le comte de Vaux délivre à tous les réfugiés de Monte-Rotondo des passeports et des sauvegardes pour retourner dans leurs foyers. Charles, avec sa femme et ses enfants, revient à Ajaccio où, le 15 août 1769, Letizia met au monde son fils : Napoléon.

Cette date de la naissance de Napoléon a été contestée. On a dit que, dans un but de lucre, Charles Bonaparte aurait donné comme cadet celui de ses enfants qui était réellement l'aîné, et réciproquement. Il convient donc de rechercher, d'abord, quelle était la conviction de Napoléon lui-même au sujet de l'époque de sa naissance ; puis, quelles raisons on allègue au sujet d'une substitution d'actes de naissance.

Dans un document qu'il intitule *Époques de ma vie* [2] et où il a réuni les dates qu'il lui importait le plus de se remémorer, Napoléon a tracé son itinéraire de 1769 à 1788 et fournit ainsi la base même de toute étude sérieuse sur cette période de son existence. Voici ce document :

ÉPOQUES DE MA VIE

Né en 1769 le 15 du mois d'août.
Parti pour la France le 15 décembre 1778.

(1) Certains historiens placent cette députation à la date du 23 mai (*Iung*, I, 38). Sans donner de date, Renucci indique formellement qu'elle est postérieure au départ de Paoli, c'est-à-dire au 13 juin.

(2) *Inédit ; fonds Libri.*

Arrivé à Autun le 1er janvier 1779.

Parti pour Brienne le 12 mai 1779.

Parti pour l'École de Paris le 30 octobre 1784.

Parti pour le régiment de La Fère en qualité de lieutenant en second le 30 octobre 1785.

Parti de Valence pour semestre à Ajaccio 1786, 1er septembre.

Je suis donc arrivé dans ma patrie 7 ans 9 mois après mon départ, âgé de 17 ans 1 mois. J'ai été officier à l'âge de 16 ans 15 jours.

Arrivé le 15 septembre 1786, j'en suis parti le 12 septembre 1787 pour Paris d'où je suis reparti pour Corse, où je suis arrivé le 1er janvier 1788, d'où je suis parti le 1er juin pour Auxonne.

Ainsi, par trois fois, Napoléon affirme qu'il est né le 15 août 1769. Il l'écrit d'abord en toutes lettres. Puis, il fait le calcul de l'âge qu'il avait lorsqu'il est revenu dans sa patrie : *17 ans 1 mois;* enfin, il dit son âge lorsqu'il a été nommé officier. Ici, un lecteur superficiel pourrait croire à une contradiction : Napoléon écrit : *Parti pour le régiment de La Fère en qualité de lieutenant en second, le 30 octobre 1785* et plus bas : *J'ai été officier à l'âge de 16 ans 15 jours.* S'il avait été officier seulement le 30 octobre 1785, il aurait eu à ce moment seize ans deux mois et quinze jours et non seize ans et quinze jours; mais, en fait, c'est le 1er septembre 1785 que, comme ses camarades, les cadets gentilshommes, il a été promu au grade, en attendant que deux mois après, il eût l'emploi de lieutenant en second à la compagnie des bombardiers d'Autun du régiment de La Fère du Corps royal de l'artillerie. Cette apparente contradiction est au contraire, une preuve auxiliaire de la véracité de Napoléon.

Il avait donc l'intime certitude qu'il était né le 15 août 1769. Autrement, il ne l'eût point affirmé par trois fois, en une pièce tout intime, toute personnelle, qu'il n'avait écrite que pour lui seul et qui après un siècle a été découverte dans un carton oublié. Voilà pour ce qui touche Napoléon.

Pour ce qui concerne l'acte qu'on attribue à son père, la

démonstration sera plus facile encore. Voici le fait brutal.

On a affirmé, récemment encore, et l'on a prétendu prouver [1] que Napoléon était né à Corte le 7 janvier 1768, que c'était son frère Joseph qui était né à Ajaccio le 15 août 1769 et que, pour permettre à Napoléon d'entrer, après l'âge requis, à l'école de Brienne, son père avait substitué le certificat de baptême du cadet au certificat de baptême de l'aîné. On se fonde pour le démontrer sur une série de dates inexactes fournies, soit par Joseph, soit par Napoléon lui-même lors de leurs mariages réciproques.

Pour admettre cette théorie, il faudrait que cette substitution eût été opérée dans la prime enfance des deux frères, avant qu'ils eussent conscience de leur âge, puisque Napoléon, ses frères et sœurs cadets ont toujours envisagé Joseph comme l'aîné de la famille ; puisque Joseph s'est toujours considéré comme tel et qu'il a très hautement et très formellement réclamé ses droits d'aînesse, puisque Napoléon a toujours regardé comme certaine la date de sa naissance et qu'il l'a ainsi constaté dans des notes aussi intimes. Qu'on eût ainsi interverti les dates de naissance au moment, où les enfants partaient pour le collège d'Autun, il n'est guère possible de l'admettre ; on n'eût point confié aux deux enfants un tel secret sans que, à un moment, ils le laissassent échapper et on vient de voir qu'ils n'en ont jamais eu le moindre soupçon. Donc, c'est presque à l'époque de leur naissance qu'il faut remonter, tout au moins à l'époque de leur entière inconscience.

Mais, dans quel but alors cette substitution ?

Jadis on disait : c'était pour que Napoléon pût dire qu'il était né Français et pût participer aux avantages que lui donnait l'indigénat [2]. Mais ces avantages étaient accordés à

(1) Th. Iung. *Bonaparte et son temps*, t. I[er], p. 39 et suiv. — D[r] Fournier. *Napoléon I[er]*, (trad. Jaeglé), t. I[er], p. 5.

(2) Voir Eckard, *Question d'état civil et historique. Napoléon Buonaparte est-il né Français ?* Paris, 1826, in-8° et *Note supplétive* s. d. qui indique la plupart des éléments des polémiques auxquelles a donné lieu la fixation de cette date.

tous ceux qui, la conquête de la Corse accomplie, la soumission opérée, se trouvaient en âge et en droit d'en profiter. Les exemples et les preuves abondent. Il a donc fallu changer de système. On a dit : Le père de Napoléon a fait une série de faux pour rajeunir son fils Napoléon, vu que Napoléon avait dépassé l'âge d'entrée à l'École militaire et qu'il s'agissait de tromper le ministre de la Guerre. C'est bien là l'accusation telle qu'elle a été formulée. Or, dès 1778, le ministre de la Guerre était informé que l'intention de Charles Bonaparte était de faire entrer son fils aîné dans les ordres, et son cadet dans le service. « *On a tenu note*, écrivait-il, *que le plus jeune des enfants de M. Buonaparte qui sont inscrits soit agréé de préférence pour les écoles militaires, l'aîné paraissant se destiner à l'état ecclésiastique*[1]. » Donc, le ministre eût donné la place indifféremment à Joseph ou à Napoléon. Donc, il n'y avait nul besoin de le tromper, nulle utilité de faire des faux et nulle nécessité de s'en servir.

La question qui paraissait vidée depuis trente ans[2] ayant été soulevée de nouveau, il a bien fallu discuter. Peut-être est-elle enterrée pour quelque temps.

Il est inutile de chercher à Ajaccio la maison et la chambre où naquit Napoléon[3]. Nul ne doit ignorer que la maison Bonaparte a été saccagée et, dit-on, brûlée, par les Paolistes en 1793, qu'elle a été reconstruite à la fin de l'an V et au

(1) Cette pièce a été publiée en 1866 par M. de Montzey, *Institutions d'éducation militaire jusqu'en 1789*, Paris, 1866, in-8°, p. 246. Donc M. Iung, qui a publié en 1880 *Bonaparte et son temps* et qui, dans ce livre, emprunte fréquemment ses documents à Montzey sans le citer, n'a pu manquer d'en avoir connaissance. Quant au docteur Fournier, malgré les apparences d'impartialité qu'il prétend se donner, il est évident au premier coup d'œil que son érudition, toute de surface, n'a pour base que les pamphlets.

(2) Jal dans son *Dictionnaire critique* (p. 900) avait déjà par d'autres arguments lumineusement éclairé la question, mais les deux documents que je viens de citer lui manquaient pour sa démonstration.

(3) Voir une description poétique par M. Pierre Loti, intitulée : *Dans le passé mort*. Il est regrettable que le point de départ soit faux et cela gâte un peu ce très beau morceau ; mais, à côté, combien d'inepties auxquelles a donné naissance la description de la chambre natale !

commencement de l'an VI[1], que Napoléon n'a pu venir dans la maison nouvelle qu'une seule fois, à son retour d'Égypte lorsqu'il a relâché à Ajaccio, du 10 au 14 vendémiaire an VIII, et que, le 2 germinal an XIII, il a fait donation de cette maison qui ne pouvait lui rappeler aucun souvenir au cousin de sa mère, M. André Ramolino. Il a par le même acte donné audit M. Ramolino trois autres petites maisons dites : maison Badine, maison Gentile et maison Pietra-Santa à la condition que, par la démolition de la maison Pietra-Santa et de partie de la maison Gentile, une place fût établie devant la maison Bonaparte et pavée aux frais du donataire.

La maison à l'extérieur et à l'intérieur, les décorations, l'aspect même des lieux, tout est modifié profondément. Rien ne subsiste qui soit contemporain de la naissance de Napoléon[2].

(1) Lettre de Joseph du 17 messidor V, et lettre de Madame du 5 brumaire VI (ap. Larrey, I, 260).

(2) On pourrait s'étonner que, malgré la donation de l'an XIII, la maison Bonaparte soit sortie de la famille Ramolino pour rentrer aujourd'hui aux mains de S. M. l'impératrice Eugénie. Cela tient à des causes qui demandent à être expliquées. Le 28 décembre 1831, M. André Ramolino, donataire de la maison Bonaparte, mourait, laissant pour légataire universel son neveu M. Levie-Ramolino, lequel recueillait sa succession. Le 1er décembre 1834, Madame Mère, prenant la qualité d'héritière, en France, des biens délaissés par son petit-fils, le roi de Rome, mort le 25 juillet 1832, assignait M. Levie-Ramolino par-devant le tribunal de première instance d'Ajaccio, en délaissement des immeubles compris dans la donation du 2 germinal an XIII, *attendu que la donation était révoquée de plein droit par la survenance d'un enfant au donateur*, c'est-à-dire par la naissance du roi de Rome. Après la mort de Madame Mère, l'instance était reprise au nom de ses héritiers par exploit du 25 août 1837. Elle restait néanmoins poursuivie jusqu'au 7 décembre 1842, où elle était reprise par Joseph Bonaparte, cessionnaire des autres ayants droit. Une transaction intervenait entre les parties le 3 juin 1843. M. Levie-Ramolino cédait à titre purement gracieux à Joseph Bonaparte, « afin qu'il pût lui donner une destination conforme à ses désirs, la maison dite Bonaparte, située dans la ville d'Ajaccio, aboutissant d'une part à la place Letizia, d'autre part à la rue del Pevero avec toutes ses dépendances. » (Il en avait refusé 500.000 francs de Pozzo di Borgo en 1833 et plus tard 200.000 francs du duc d'Orléans.) Par contre, le prince Joseph se désistait de toute instance sur les autres biens faisant l'objet de la donation de l'an XIII. Il entrait en possession en juin 1844 par son fondé de pouvoirs, M. Antoine Ponte. A la mort du roi Joseph (28 juillet 1844), la maison paraît avoir été délaissée quelque temps par son gendre, le prince Charles de Canino (mari de la princesse Zénaïde) à la famille Pietra-Santa, en garantie d'un legs de 50.000 francs fait par le cardinal Fesch (dont Joseph avait été légataire universel) à son filleul M. Prosper Pietra-Santa. Reprise plus tard par la princesse Zénaïde, la maison fut offerte par elle à l'empereur Napoléon III.

§ 2

LE BAPTÊME. — LE PARRAIN ET LA MARRAINE

(21 JUILLET 1771)

Presque aussitôt après la naissance de son fils Napoléon, Charles Bonaparte dut partir pour Pise où il avait dessein de se présenter au doctorat en droit. On peut présumer qu'il avait complété à Ajaccio ses études commencées à Corte. En tous cas il ne suivit point les cours de l'Université de Pise[1]. On ne trouve nulle part son nom dans les livres des *rassegne*, certificats de fréquentation que tout élève régnicole était tenu de tirer de ses professeurs ; mais les étrangers n'étaient point obligés, pour obtenir le titre de docteur, à une telle assiduité : il suffisait qu'ils se présentassent au Chancelier et qu'ils obtinssent de lui la permission de soutenir leur thèse. Le 27 novembre, Charles Bonaparte (*il Signor Carlo del fu S^r Buonaparte di Ajaccio in Corsica*) se présente au chancelier Mazzuoli et lui demande son agrément : le 30 novembre, il soutient sa thèse, ayant pour président le docteur Antonio Vannucchi. Il est à remarquer qu'il est ainsi désigné sur le *Libro di Dottorati :* Il Sig. Carlo del Q^m Signor Giuseppe Bonaparte, Nob. Patrizio Fiorentino, Samminiatense, e di Ajaccio. Sa noblesse,

(1) Ces faits ainsi que les suivants résultent des recherches de M. le D^r Biagi dans les Archives de l'Université.

son patriciat florentin, son alliance avec les Bonaparte de San Miniato se trouvent donc ainsi constatés.

On est en droit de supposer qu'un parent que Charles avait à l'Université, le docteur Jean-Baptiste Bonaparte, professeur de médecine, ne lui fut point inutile en cette occasion, et que ce fut vraisemblablement grâce à lui qu'il obtint, ce même jour 30 novembre, de l'archevêque de Pise l'exercice du titre de noble et de patrice[1].

On peut penser que le séjour de Charles en Toscane se prolongea quelque peu et qu'il eut à cœur de renouer personnellement des relations avec ses parents de San Miniato[2]. De retour en Corse, il eut à solliciter pour ses affaires et à rechercher ses titres. Ce ne fut que le 21 juillet 1771, que Napoléon fut baptisé dans la cathédrale d'Ajaccio par son grand-oncle, l'archidiacre Lucien Bonaparte assisté de l'économe de l'église Batista Diamante[3]. Il fut baptisé le même jour que sa sœur Maria-Anna (la seconde qui ait reçu ce prénom), née le 14 juillet 1771 et morte en 1776[4]. Ils eurent tous deux le

(1) Depuis le XVI^e^ siècle, dix-sept Bonaparte ont été docteurs de l'Université de Pise : le 22 janvier 1633, Antonio Francesco Buonaparte di San Miniato (Droit); le 22 mai 1672, Pier' Antonio, fils de Côme Bonaparte de San Miniato (Droit); le 24 mai 1672, Picore Andrea, fils de Bindaccio Bonaparte de San Miniato; le 16 juin 1675, Francesco, fils de Biagio (Droit); le 21 juin 1677, Joseph, fils de Côme (Droit); le 15 juin 1639, Louis (Droit); le 31 janvier 1644, Giovan Francesco (Droit); le 1^er^ juin 1683, Joseph Charles (Droit); le 1^er^ juin 1705, Côme (Droit); le 28 mai 1712, Bindo Ferdinando (Droit); le 21 mai 1721, Attilio (Droit); le 12 mai 1723, Flaminio (Droit); le 27 mai 1727, Ranieri (Philosophie et médecine); le 18 mai 1736, Joseph (Droit); le 5 juin 1754, Jean-Baptiste (Philosophie et médecine); tous de San Miniato; puis, Charles d'Ajaccio en 1769, et ensuite viendra son fils Joseph en 1788.

(2) Dans *Storia genealogica della famiglia Buonaparte scritta da un Samminiatense* (Florence 1847, in-8°), il est affirmé que, à ce moment, Charles avait fait si bien reconnaître l'origine commune des deux branches et s'était mis en si bonnes relations avec ses parents que, en 1780, il recueillit la succession de son cousin Moccio-Giuseppe Buonaparte de San Miniato (p. 179).

(3) Voir le fac-similé de l'acte de baptême dans *Une excursion en Corse* du prince Roland Bonaparte, p. 20.

(4) M. de Brotonne a fort bien établi que M^me^ Bonaparte, après le fils né et mort en 1765, avait eu : 1° en 1767, à Corte, une première fille, nommée Maria-Anna, laquelle mourut cette même année; 2° en 1771, à Ajaccio, une seconde Maria-Anna, qui mourut en décembre 1776; 3° le 3 janvier 1777, à Ajaccio, une troisième Maria-Anna, laquelle on ne sait pourquoi ni à quelle date fut surnommée Elisa, vécut, épousa Baciocchi, etc.

même parrain, Lorenzo Giubega de Calvi, procureur du roi.

Les rapports des Giubega avec les Bonaparte étaient anciens et intimes, bien qu'il n'existât point entre les deux familles d'alliance ni de parenté [1]. Durant la guerre de l'Indépendance, Charles Bonaparte et Laurent Giubega avaient été les fidèles lieutenants de Paoli. Ensemble, ils avaient traité de la soumission de leur patrie au roi de France et l'avaient fait avec une fierté qui n'était point pour donner aux vainqueurs une médiocre idée de leur caractère. Aussi, dès que la Consulte fut rétablie, Giubega et Bonaparte y jouèrent un rôle considérable.

En 1770, Giubega est l'un des trois députés près du Roi, et, depuis cette époque jusqu'en 1789, il occupe sucessivement l'emploi de procureur du roi à la Porta d'Ampugnani et à Ajaccio, puis celui bien plus considérable, de greffier en chef des États de Corse auquel il est nommé par commission du 6 février 1771. En 1789, il préside l'Assemblée de la noblesse et est élu suppléant du comte Buttafoco [2].

Charles Bonaparte et Lorenzo Giubega « son compère » avaient marché d'accord toute leur vie, s'entendaient sur

(1) La famille Giubega est originaire de Gênes et on en voit trace dès 1015. A la fin du XV[e] siècle, on la trouve répandue par l'Europe dans les grandes places. Un Giubega, Jean-César, est ministre de la reine Isabelle, à Madrid; un autre est secrétaire d'Etat du duc de Milan; un troisième, abbé du Mont-Cassin. Au XVI[e] siècle, une branche s'établit à Calvi où elle ne tarde pas à se distinguer et occupe les fonctions municipales. Aussi les Giubega sont-ils des premiers à se rallier à Paoli avec lequel ils combattent jusqu'à la fin. Lorsque, après la bataille de Ponte-Novo, les patriotes réfugiés au Monte-Rotondo sont obligés de se soumettre, les deux Giubega, Lorenzo et Damiano sont députés pour Calvi en même temps que Nicolas Paravicino et Charles Bonaparte le sont pour Ajaccio et ils se rendent près du comte de Vaux, commandant pour le Roi, afin de traiter au nom de leurs compatriotes. Lorenzo Giubega avait trente-huit ans au moment où il fut le parrain de Napoléon. Né à Calvi, en 1733, il avait fait ses études à Gênes où il avait exercé quelque temps avec succès la profession d'avocat. Il se trouvait donc tout désigné pour porter la parole au nom de la députation.

(2) Patorni, *La Corse. Doc. histor.*, p. 9, l'affirme et le petit-neveu de M. Lorenzo Giubega me le répète dans les intéressantes communications qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser sur sa famille. Toutefois, la liste officielle donne de Gafforio pour suppléant de Buttafoco.

toutes les affaires qu'ils avaient à traiter aux États, et luttaient de leur mieux contre les exactions et la tyrannie de l'administration française[1].

Aussi, après la mort de Charles, ses fils ne manquèrent pas de faire de Giubega le confident de leurs tentatives patriotiques. On ne peut douter que Napoléon n'ait reçu de lui des documents pour l'histoire de la Corse qu'il s'était donné mission de composer. Lorsque, à Pise, en 1787, Joseph écrit les *Lettres de Pascal Paoli à ses compatriotes*[2], il adresse son ouvrage à Giubega « ami de son père, parrain de Napoléon, généralement respecté pour ses connaissances, son patriotisme et son éloquence[3] ». Enfin, Napoléon lui-même envoie à Lorenzo Giubega l'ouvrage inédit qu'on trouvera plus loin[4].

Sans doute pour les affaires de Corse, Giubega fit un voyage à Paris vers le milieu de 1792. Il assista aux massacres de septembre qui l'émurent profondément et revint dans son pays mortellement frappé. Néanmoins, il eut encore le temps de donner asile à Calvi, à la famille Bonaparte chassée d'Ajaccio par les partisans des Anglais. Il mourut peu de temps après, le 23 septembre 1793, ne laissant qu'une fille, Annette Giubega, pour qui il avait été question d'un mariage avec Joseph et qui fut estropiée par un éclat de bombe pendant le siège héroïque que la ville de Calvi soutint contre les Anglais et où se distingua d'une façon particulière son cousin François-Xavier Giubega, commandant la Garde Nationale.

Napoléon ne pouvait manquer de se souvenir de ces anciens amis. Dès 1800, il appela un Giubega (Vincent,

(1) Je ne puis, par manque de place, donner ici le texte d'une très intéressante lettre de Charles Bonaparte en date du 18 mai 1776, que m'a communiquée, M. Giubega, mais elle démontre entièrement ce que j'avance.

(2) J'ai retrouvé dans les papiers Libri le manuscrit de cet écrit inédit de Joseph. Je le publierai quelque jour.

(3) *Mém. de Joseph*, I, 35.

(4) Pièce n° XXXVI.

frère de François-Xavier), aux fonctions de juge au tribunal d'appel d'Ajaccio. Quant à François-Xavier qu'il avait emmené avec lui en Italie, d'abord comme chef de bataillon, puis comme commissaire des Guerres, il le fit d'abord sous-préfet de Calvi, puis, en 1813, préfet de la Corse.

M. Giubega joua en 1814 et en 1815, car pendant les Cent-jours il reprit sa place, un rôle des plus honorables et épuisa sa fortune à lever et à solder une petite armée pour tenir tête aux Anglais. Au retour des Bourbons, il fut proscrit et sans d'heureux hasards il eût payé de sa vie son dévouement à la France.

La marraine de Napoléon, Gertrude Paravisino (ou Paravicini, ou Paravisini) était en son nom une Bonaparte. Elle était la propre sœur de Charles Bonaparte, et la tante de Napoléon. Elle avait comme adopté les enfants de son frère, était pour eux une seconde mère, montait à cheval avec Joseph, parcourait avec lui le faubourg et la campagne, l'initiait à la culture des terres.

Fille d'une Paravisino (Maria-Saveria, mariée à Joseph Bonaparte), elle avait épousé son cousin, Nicolo Paravisino et mourut probablement vers 1788. Napoléon n'oubliait pas de la mentionner dans les lettres : « Présentez mes respects à Zia Gertrude », écrit-il à son père en septembre 1784; « Présentez mes respects à Zia Gertrude », écrit-il à sa mère le 29 mars 1785. Les enfants de Charles héritèrent d'elle, mais les biens qui vinrent de sa succession furent réservés aux garçons et les filles y renoncèrent chacune au moment de son mariage.

La mort de Zia Gertrude n'interrompit pas les rapports de Napoléon avec les Paravicini. Le 2 germinal an XIII, l'Empereur ayant acheté du cardinal Fesch diverses terres sises en Corse, fit don à M. Nicolas Paravicini (Paravisino) : 1° des terres situées au delà de la rivière del Campo dell' Oro, faisant partie du domaine de la Confine; 2° des

portions de l'enclos de la Torre Vecchia, à côté de la Confine, à la charge par M. Paravicini de faire bâtir à ses frais un pavillon de la valeur de 20.000 francs sur l'élévation formée par de grosses pierres dans la portion de jardin qu'avait sa première épouse au delà du couvent de Saint-François près Ajaccio. Nicolo Paravicini s'était marié en secondes noces à Marie-Rose Pô, et mourut le 2 mai 1813, laissant une fille, Maria-Antonia. L'Empereur à Sainte-Hélène se souvint de cette enfant. « J'ai, dit-il, dans le vingt-neuvième paragraphe des *Instructions à mes exécuteurs testamentaires*, j'ai une petite cousine à Ajaccio qui a, je crois, 300.000 francs en terres et s'appelle Pallavicini ; si elle n'était pas mariée et qu'elle convînt à Drouot, sa mère sachant que cela était mon désir, la lui donnerait sans difficulté. » Elle avait épousé depuis le 9 octobre 1817, Jean-André-Tiburce Sebastiani, alors colonel en demi-solde, plus tard lieutenant-général et pair de France. Elle est morte seulement en 1890.

§ 3

LA NOURRICE

Dans la maison d'Ajaccio, une seule servante. On imaginait que, dès la prime enfance de Napoléon, cette servante était une nommée Saveria [1]. Ce ne fut qu'après 1788 que Saveria entra dans la maison. Elle resta toujours depuis au service de M^me^ Letizia, l'accompagna à Paris, où elle surveillait tout et donnait à la maison princière cet air parcimonieux que Napoléon reprochait à sa mère, la suivit à l'île d'Elbe, à Rome, partout.

Madame, après avoir essayé de nourrir son fils, avait dû y renoncer et gager une nourrice. Ce fut une nommée Camilla Carbone, femme d'un certain Augustin Ilari qui faisait le cabotage sur les côtes. Cette femme prit pour son nourrisson une sorte de culte [2]. Elle ne souffrait pas qu'on le touchât, encore moins qu'on le grondât. Elle le préférait à son propre fils, Ignatio, qui embrassa le parti des Anglais, entra dans leur marine et quoique fort ignorant, était si bon marin et si brave soldat qu'il parvint à commander une flûte. Le frère de lait de Napoléon

(1) La confusion s'explique puisqu'on trouve mention antérieurement à 1788 dans les lettres de Napoléon d'une Saveria; seulement c'est *Minana* Saveria, et c'est qu'il y a deux personnages portant ce nom de Saveria : la vieille bonne qui accompagnera partout M^me^ Bonaparte et, une femme de la famille, la plus importante même et la plus élevée en dignité, car Napoléon la nomme la première et charge son père de l'assurer de ses respects. Cette *Minana*, c'est la grand'mère Bonaparte.

(2) Antommarchi, I, 348.

ne lui demanda jamais aucune faveur, pas même d'entrer au service de France [1].

Ce lien entre nourrice et nourrisson, si fort jadis, à présent si relâché, Napoléon ne le brisa jamais. A son retour d'Égypte, quand il débarque à Ajaccio, c'est Camilla Ilari qui le voit et l'embrasse d'abord. En lui remettant une bouteille de lait, elle lui dit : « Mon fils, je vous ai donné le lait de mon cœur, je n'ai plus à vous offrir que celui de ma chèvre. » Et le général, l'embrassant de nouveau, la remercie avec effusion de son humble présent.

Camilla a voulu assister au couronnement de son « fils de lait ». Elle vient d'Ajaccio accompagnée de son neveu, arrive aux Tuileries, où l'Empereur l'accueille à merveille, charge Méneval de pourvoir à ses besoins et à ses plaisirs. Elle a de Pie VII une audience de plus d'une heure et demie, et le Pape qui l'a accablée de questions sur l'enfance de Napoléon la congédie en la comblant de chapelets, d'agnus et de bénédictions. Elle voit tour à tour chacun des membres de la Famille qu'elle amuse par la vivacité de ses réparties et de ses gestes et qui ne la laissent point sortir sans des présents dignes de leur nouvelle fortune. Joséphine, qui ne comprend rien à son patois, se fait entendre d'elle en lui remettant de beaux diamants. Mais l'Empereur donne mieux que des diamants : d'abord le 3 pluviôse an XII, 1.200 francs, 1.200 le 18 brumaire an XIII, 6.000 le 11 germinal, puis une pension de 4.600 francs ; puis, pour le neveu Carbone, la perception de Beaucaire ; enfin, le 2 germinal, par acte passé à la Malmaison, l'Empereur ayant fait don au sieur André Ramolino de la maison patrimoniale des Bonaparte à Ajaccio, de trois maisons adjacentes et de la plus grande partie des biens situés en Corse qu'il a rachetés de Fesch et d'Elisa Baciocchi [2].

(1) O'Meara, II, 317.

(2) L'origine des biens compris dans la donation du 2 germinal an XIII ne se trouve indiquée que sommairement et il en résulte jusqu'à nouvel ordre une impossibilité

reçoit de Ramolino, en contre-échange, la propre maison de celui-ci, sise à Ajaccio, rue Saint-Charles, et deux vignes situées au territoire del Vitullo : il en fait don à Camilla Ilari, ainsi que de deux pièces de terre dites, l'une la Sposenta, l'autre la Cassetta, sises au territoire dit des Baciocchi et faisant partie de sa fortune patrimoniale. Cette vigne, la Sposenta (l'Esposata dans le *Mémorial*, la Sposata dans les *Mémoires de Lucien*) avait une singulière réputation dans la famille. Lucien la regrette sans cesse et, du vin de la Sposenta, l'Empereur, à Sainte-Hélène, cherchait le bouquet sur ses lèvres, disant que seul il rafraîchirait sa bouche.

Napoléon croit que les choses telles qu'il les a établies sont « fermes et stables à jamais ». Pour plus de sûreté, et de crainte que Camilla Ilari ne devienne la proie d'intrigants et n'aliène pour les besoigneux de sa famille la fortune qu'il lui fait, il ne lui donne à elle que l'usufruit ; il attribue la nue-propriété à la fille de Camilla : Jeanne Ilari, femme Tavera, laquelle s'oblige à doter en cas de noces sa propre fille, Faustina, filleule de Napoléon, des deux vignes del Vitullo ou de leur valeur représentative. Ainsi les trois générations semblent garanties contre tout accident de fortune. Elles ont le pain assuré et mieux même.

Mais l'Empereur a compté sans l'ingéniosité corse : André Ramolino a sans doute accepté la maison Bonaparte et les trois autres maisons sises vis-à-vis, il a accepté la terre des Salines et de Candie près Ajaccio, le marais inclus, les vignes et jardins ; il a accepté la moitié de la

d'établir d'une façon raisonnée le bilan de la fortune de la famille antérieurement à la Révolution. Néanmoins l'on peut penser que, outre la maison d'habitation, dite maison Bonaparte, située à Ajaccio, ayant la rue Bonaparte au nord, la rue del Pevero au couchant, la rue du Dôme-de-la-Cathédrale au midi et les trois petites maisons sises vis-à-vis, dites maison Badine, maison Gentile et maison Pietra-Santa; la famille Bonaparte possédait, antérieurement à 1789, une pièce de vigne dite la Sposenta sise au terroir dit de Bacciochi, et une autre pièce de vigne dite la Cassetta sise au même terroir; la terre des Salines et Candie, diverses terres à Ucciani, Bastelica et Bocognano, la terre de Milleli, et la fameuse Pépinière.

terre del Confine del Principe, toutes les îles en dépendant dans la rivière de Campo dell'Auro, le moulin de Bruno, deux enclos sis entre la Torre Vecchia et la Confine, mais il n'entend nullement donner sa maison à Camilla.

On trouve des prétextes ; on gagne du temps ; on admet par grâce la nourrice en un coin de la maison, bientôt on l'en expulse. La Corse est loin ; quiconque y détient une parcelle quelconque du pouvoir est l'allié des Ramolino et n'aurait garde de se brouiller avec André pour une semblable vétille. Madame Mère appuie son parent. Nul danger que l'Empereur entende : toutes les avenues sont bouchées et il semble bien que les lettres qu'on pourrait écrire de Corse sont interceptées, car en voici trois de la même année 1806, trois lettres qui demeurent sans réponse. Les Ramolino, pour mettre la légalité de leur côté et expulser Camilla dans les formes, engagent un procès devant le tribunal d'Ajaccio. Ils soutiennent qu'ils ne peuvent donner à Camilla l'une des vignes del Vitullo parce qu'ils l'ont vendue avant que la donation ne fut effectuée, et, quant à la maison, comme la femme d'André, Madeleine Baciocchi en est propriétaire par moitié, qu'elle n'a accepté ni la donation ni l'échange qui en est la suite, elle doit conserver son bien. Le tribunal d'Ajaccio donne gain de cause aux Ramolino : la nourrice est dépouillée et perd tout espoir même d'une indemnité.

Mais Faustina Tavera qui compte sur le bon cœur de son parrain, ne perd point la tête et résout de sauver sa grand'mère. Elle vient de se marier avec un chef de bataillon nommé Poli et s'imagine qu'avec lui elle saura forcer les barrières. Ils partent tous deux et arrivent à Paris à la fin de 1809.

Être à Paris n'est rien ; il faut entrer aux Tuileries : cela prend six mois à Faustina. Enfin, le 2 février 1810, elle obtient une audience de l'Empereur qui, pour sa bienvenue, lui remet 10.000 francs sur la petite cassette

et qui, trois jours après, renvoie à Daru avec une note de trois pages qu'il a dictée lui-même la pétition de Camilla Ilari. « On a, dit-il, victimé une malheureuse femme, sans égard pour sa situation et pour l'intérêt que je lui portais, pour un homme qui est le principal personnage du département. » Mais il est temps de faire justice. La donation faite à Ramolino est nulle puisqu'il n'en a rempli aucune des conditions. Désormais ne peut-on la rapporter et en faire jouir Camilla Ilari ? Pendant que le conseil du contentieux en délibère, l'Empereur, par les soins qu'il donne à Faustina Poli montre assez quelles sont ses intentions. Il la fait inviter à un grand concert et la présente en disant : « Voici ma filleule, Mesdames, dites maintenant qu'il n'y a pas de belles femmes en Corse. » Cette attitude à elle seule suffit à indiquer aux Ramolino qu'il faut fuir devant le vent et exécuter les clauses du contrat.

Faustina, outre cette grande victoire, en a obtenu de moindres : une recette particulière à Calvi et une perception à Ajaccio pour ses beaux-frères et, pour son mari, le commandement du petit fort de Gavi, près de Gênes. Toute la famille va s'y installer, même la vieille Camilla que l'Empereur suit maintenant partout de la même bienveillance car, le 24 août 1810, il lui envoie encore 3.000 francs par M. Levie, maire d'Ajaccio.

Poli, en son fort de Gavi, se conduisit en 1814 de façon à mériter une page dans l'histoire[1] ; après, il fut des fidèles qui vinrent à l'île d'Elbe et, en 1815 et 1816, il soutint l'un des derniers cette étrange guerre du Fiumorbo qu'on ne connaît guère que par ses Mémoires[2].

Jusqu'à sa dernière heure, l'Empereur s'est souvenu de sa nourrice : très souvent il parle d'elle à ses compagnons de captivité, revenant sur la fortune qu'il lui a faite, content de la savoir à l'abri de tout besoin. Dans les ins-

(1) Reboul. *Souvenirs de 1814* et de *1815*.

(2) *Histoire de la guerre du Fiumorbo*, par Marchi, fils aîné. Ajaccio, 1855, in-8°.

tructions qu'il adresse le 26 avril 1821 à ses exécuteurs testamentaires, il dit : « Ma nourrice, à Ajaccio, a des enfants et petits-enfants que le grand sort que je lui ai fait l'a mise en état de bien élever. Je la suppose morte. D'ailleurs, je la crois fort riche. Si cependant, par un caprice du sort, tout ce que j'ai fait pour elle n'avait pas bien tourné, mes exécuteurs testamentaires ne la laisseraient pas dans la misère. »

§ 4

PREMIÈRE ÉDUCATION
(1769-1778)

On a peu de détails authentiques sur la première enfance et la première éducation de Napoléon. A l'en croire lui-même, sa vie fut assez libre : il forçait Joseph à faire ses devoirs et, s'il était puni par le pain sec, il s'échappait pour aller manger le pain de châtaignes des bergers ou pour se faire donner des poulpettes par sa nourrice. Il a raconté à Antommarchi qu'on l'avait mis vers l'âge de cinq ans dans une pension de petites filles et qu'il s'y était pris d'une grande passion pour une enfant de son âge, nommée Giacominetta ; que cette passion excitait la jalousie des autres petites filles et que, comme il était fort négligé en sa toilette et avait toujours les bas traînant sur ses souliers, elles le poursuivaient d'une sorte de chanson qui l'exaspérait [1].

L'anecdote est trop affirmée par lui pour être révoquée en doute. Pourtant, ce ne fut pas dans cette petite pension qu'il apprit à lire. Dans le 13e paragraphe du 7e codicile daté du 15 avril 1821, réservé à la connaissance des seuls exécuteurs testamentaires et contenant les legs de conscience, il dit :

(1) Il ne le raconte pas seulement à Antommarchi (I, 180), Madame Mère y revient dans ses notes dictées pour le baron Larrey (voir plus loin) et dans les conversations qu'elle a avec H. Lee, l'auteur trop peu connu de *The Life of the Emperor Napoléon*. London, 1834, in-8°.

« Nous léguons... 20.000 francs à l'abbé Recco, professeur au collège d'Ajaccio qui m'a appris à lire, en cas de mort à son plus proche héritier. »

A en croire Joseph, cet abbé Recco aurait fait mieux que donner à Napoléon l'instruction primaire. Il l'aurait reçu à sa classe, ainsi que son frère Joseph, et leur aurait donné ses soins. « Je me rappelle, dit Joseph[1], que les élèves étaient placés vis-à-vis les uns des autres aux deux côtés opposés de la salle, sous un immense drapeau dont l'un portait les initiales S. P. Q. R., c'était celui de Rome ; l'autre était celui de Carthage. Comme l'aîné des deux enfants, le professeur m'avait placé à côté de lui sous le drapeau romain ; Napoléon, impatienté de se trouver sous le drapeau de Carthage qui n'était pas celui du peuple vainqueur, n'eut pas de repos qu'il n'eût obtenu notre changement, ce à quoi je me prêtai de bonne grâce ; aussi m'en fût-il bien reconnaissant, et, cependant, dans son triomphe, il était inquiété de l'idée d'avoir été injuste avec son frère et il fallut toute l'autorité de notre mère pour le tranquilliser. » Ce qui peut faire penser que Joseph amplifie, c'est que, quelques lignes plus loin, il grossit singulièrement le chiffre du legs fait par l'Empereur à l'abbé Recco : *Cent mille francs*, dit-il, alors que le chiffre réel est vingt mille francs. La reconnaissance de Napoléon n'en demeure pas moins singulière, mais la valeur du témoignage de Joseph peut en être diminuée.

On ne sait trop ce qu'il faut penser des anecdotes traditionnelles[2] en Corse sur la passion que, tout petit, Napoléon éprouvait pour les soldats. L'Empereur qui, avec Antommarchi, Las Cases et Montholon, revient souvent sur son enfance n'en parle point. Pas davantage des petites guerres qu'il eût commandées et du vrai canon en fonte

(1) *Mémoires*, I, 40.

(2) Nasica. *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon*, p. 55 et suivantes.

qu'on lui eût procuré et qui eût célébré les victoires des enfants d'Ajaccio, conduits par Napoléon, sur les enfants des faubourgs : les Borghigiani. Quoi qu'on affirme que le canon se trouvait encore en 1825 chez M. Ramolino, il est difficile de penser que l'histoire soit vraie.

Ce qui est plus certain, c'est que, au dire de Napoléon lui-même, « dans sa toute petite enfance, il était turbulent, adroit, vif, preste à l'extrême. Il avait sur Joseph, son aîné, un ascendant des plus complets. Celui-ci était battu, mordu, des plaintes étaient portées à la mère que le pauvre Joseph n'avait pas encore eu le temps d'ouvrir la bouche[1]. » Il n'était point gourmand, mais le fruit défendu l'attirait, témoin certaines figues qu'il pilla dans un enclos de la famille et qui lui valurent une vive semonce de Madame Bonaparte[2].

Madame, elle-même[3], dit que Napoléon était le plus diable de ses enfants, bien que les autres le fussent au point qu'on avait dû entièrement démeubler une grande chambre qui servait à leurs récréations. « Napoléon, ajoute-t-elle, à qui j'avais acheté un tambour et un sabre de bois, ne peignait sur les murs que des soldats toujours rangés en bataille. » Il avait dès ses premières années « un goût particulier pour l'étude des nombres et ce goût se développa si fort que, lorsqu'il eut huit ans, il fallut lui construire sur la terrasse de la maison une sorte de petite chambre en planches où il se retirait tout le jour afin de ne pas être troublé par ses frères. Il aimait fort les douceurs et pourtant un peu plus tard, lorsqu'il allait à l'école (Madame dit l'école des Jésuites) il échangeait le pain blanc qu'il avait emporté de la maison contre du pain de soldat. Grondé, il répondit que, devant être soldat lui aussi, il convenait

(1) *Mémorial*, I, 153, et presque dans les mêmes termes, Antommarchi, I, 353.

(2) Antommarchi, I, 353.

(3) *Souvenirs de Madame Mère, dictés par elle à M^lle Rosa Mellini* et publiés par le baron Larrey, *Madame Mère*. Appendice, II, 528 et suivantes.

qu'il s'accoutumât à manger de ce pain que d'ailleurs il préférait au pain blanc. » Madame raconte encore de petites anecdotes sur un cheval enfourché par Napoléon et mené par lui au grand galop, sur le calcul fait par lui, dans un moulin, de la quantité de blé qu'on pouvait y moudre étant donné le volume d'eau qui mettait les roues en mouvement, mais ce qu'elle dit de mieux de l'éducation qu'elle a donnée à des enfants : « c'est qu'elle était sévère ou indulgente en temps voulu ».

Charles Bonaparte s'occupait fort peu de son intérieur, était toujours en mouvement, dépensait sans trop compter, puis sollicitait des secours du Roi ; Napoléon était son favori et lorsqu'il aurait eu à le punir, il le menaçait de l'autorité maternelle [1]. Madame Bonaparte savait la maintenir, et il n'est pas que l'histoire des figues mangées à contre-temps qui en témoigne. Il est une autre anecdote que l'Empereur lui-même a contée et qui le prouve.

Lorsque, accompagnée de son fils, de son frère et de sa sœur, Madame Walewska vint à l'Ile d'Elbe faire visite à l'Empereur, Napoléon voulut que, le soir, le jeune Alexandre dînât avec lui. « Il fut d'abord fort sage, mais cela ne dura pas longtemps, et comme sa mère lui en adressait des reproches, l'Empereur dit : « Tu ne crains donc pas le fouet, eh bien! je t'engage à le craindre. Je ne l'ai reçu qu'une fois et je me le suis toujours rappelé. » Il raconta comment cela lui était arrivé : « Ma grand'-mère était fort âgée et courbée, elle me faisait ainsi qu'à Pauline l'effet d'une vieille fée. Elle marchait avec une canne et sa tendresse pour nous la portait toujours à nous apporter des bonbons, ce qui n'empêchait pas Pauline et moi de la suivre par derrière en la contrefaisant. Par malheur elle s'en aperçut et s'en plaignit à Madame en lui disant qu'elle nous élevait sans respect pour les grands-

(1) Lee. *Loc. cit.*, I, 7. M. Henry Lee avait eu l'honneur d'être, en 1830, présenté à Madame et les détails qu'il a recueillis dans les conversations qu'il eut avec elle sont peut-être les plus complets qu'on ait jusqu'ici.

parents. Madame, bien qu'elle nous aimât beaucoup, ne plaisantait pas et je vis dans ses yeux que mon affaire n'était pas bonne. Pauline ne tarda pas à recevoir la sienne parce que les jupons sont plus faciles à relever qu'une culotte à déboutonner. Le soir, elle essaya sur moi, mais en vain, et je crus en être quitte. Le lendemain matin, elle me repoussa lorsque je fus pour l'embrasser. Enfin, je n'y pensais plus, lorsque, dans la journée, Madame me dit : « Napoléon, tu es invité à dîner chez le gouverneur, va t'habiller. Je monte bien satisfait d'aller dîner avec les officiers, mais Madame était le chat guettant la souris. Elle entra subitement, ferma la porte sur elle, je m'aperçus du piège où j'étais tombé, mais il était trop tard pour y remédier et je dus subir la fessée [1]. »

(1) L'anecdote est trop caractéristique, la valeur morale du témoin auriculaire qui la rapporte est trop grande pour qu'on puisse douter du fait, si conforme d'ailleurs aux instincts de moquerie que Pauline garda toute sa vie. Mais, à quelle époque peut-il se placer? Pauline est née à Ajaccio, le 20 octobre 1780, près de deux ans après le départ de son frère Napoléon pour la France. Donc, ce n'est point dans sa première enfance, entre 1769 et 1778 ? Est-ce donc à son retour de Valence, en 1786 ? Mais, à ce moment, il avait dix-sept ans un mois, il était officier, il portait l'épée. — Sans doute, mais Madame était la maîtresse chez elle. Comment admettre que, à huit ans, Napoléon aurait pu être invité à dîner chez le gouverneur ? Il fallait bien qu'il fût un grand garçon, un officier, qu'il fût le sous-lieutenant Bonaparte. De quelque côté qu'on se tourne, il faut reconnaître que logiquement, le fait n'a pu se produire qu'en 1786, et il prouve péremptoirement que Madame savait se faire respecter — quelque âge qu'eussent ses enfants.

§ 5

DEMANDE DE PLACE A L'ÉCOLE MILITAIRE

(1776-1778)

Le Roi venait d'ordonner que la Corse aurait part à l'instruction secondaire donnée en France aux régnicoles. Les collèges militaires [1] et la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr devaient recevoir les jeunes nobles selon leur sexe, le collège des Quatre-Nations un certain nombre de roturiers, le séminaire d'Aix vingt jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique. Aussitôt, Charles Bonaparte s'occupe de procurer à ceux de ses fils qui sont en âge, à son jeune beau-frère, à quelques-uns de ses parents une part dans ces faveurs. Personnellement, il y a tous les droits : la reconnaissance par les Bonaparte de Toscane de l'origine commune des deux branches, le certificat de l'archevêque de Pise attestant qu'il est de famille patricienne ne laissent aucun doute que sa noblesse ne soit proclamée en France. En effet, sur l'attestation qui lui a été délivrée le 19 août 1771 par les nobles principaux de la ville d'Ajaccio, le conseil supérieur de Corse, par arrêté du 13 septembre 1771, a déclaré la famille Bonaparte noble de noblesse prouvée au delà de deux cents ans.

(1) On sait que le 1er février 1776, l'École militaire de Paris, jugée trop onéreuse, fut remplacée par dix écoles militaires provinciales, ou plutôt que le Roi eut ses élèves dans un certain nombre de collèges qui recevaient en même temps des élèves payants. En 1777, l'École militaire de Paris fut virtuellement rétablie jusqu'en 1787.

De ce que Charles avait sollicité cet arrêt qu'on n'aille pas conclure que sa filiation était suspecte et avait besoin d'être prouvée : Il n'a fait là que ce qu'ont fait les autres gentilshommes de son pays. Le corps de la Noblesse de Corse était en train de s'organiser à l'image du corps de la Noblesse de France : chacun s'occupait à recueillir ses titres et à les faire reconnaître. Depuis des siècles, on n'avait point eu à y recourir; la tradition suffisait. Nul privilège n'était attaché à la noblesse, surtout nulle exemption pécuniaire ; tout Corse, homme libre, se tenait gentilhomme. Mais, puisqu'à présent il fallait des preuves de noblesse, les Bonaparte, étaient moins embarrassés que d'autres de les fournir. On en voit, et de fort bonne maison, comme les Colonna d'Istria qui n'y parviennent qu'en 1774[1].

Dès 1771, donc, Charles Bonaparte est armé pour la lutte ; il est agrégé à la classe qui gouverne en France, la seule qui approche le Roi et obtienne ses faveurs. Il n'est même point agrégé à cette classe; il en est, au même titre que quiconque en France est noble d'ancienne lignée Par suite, il a les mêmes droits que quiconque aux privilèges de toutes sortes qui sont réservés à la Noblesse.

Il a fait ses études en Toscane, il a voyagé en Italie, a pris ses degrés, sait du droit; il parle français et la chose est rare, beaucoup plus rare qu'on ne pense. Il écrit même le français assez correctement pour pouvoir rédiger des lettres et des mémoires. Combien sont dans ce cas?

Comme noble, il siège aux États de Corse; à ce titre, il fait partie depuis 1772 de la commission des Douze, et c'est son Ordre qui le désigne, en 1776, pour aller en députation auprès du Roi. Pour cette entrée des Corses à la Cour, les nobles auront-ils donc choisi un homme dont la noblesse peut être suspecte et qui n'a dans l'Ile qu'une position inférieure?

(1) Voir la précieuse bibliographie de la Corse en fin de *Une excursion en Corse*, par le prince Roland Bonaparte. Paris, 1891, in-4°.

Bonaparte n'est point considéré comme tel chez les ministres, car c'est l'avis de la députation dont il est, peut-on dire exactement, le chef et l'orateur, qui, entre les deux officiers généraux qui se disputent l'autorité en Corse, fait pencher la balance en faveur du comte de Marbeuf. Plus tard, Napoléon attribuait la constante hostilité que lui témoigna M^me^ de Chevreuse aux rancunes qu'elle avait héritées de son père M. de Narbonne, contre les Bonaparte, car ce fut Charles Bonaparte qui fit rappeler de son commandement M. de Narbonne.

En ce premier voyage, Charles Bonaparte avait constaté quels avantages il pouvait tirer de sa position. Patriote corse, il avait dû céder à la force majeure, reconnaître qu'il était impossible de continuer la lutte, renoncer à cette indépendance qu'il avait vaillamment défendue jusqu'à la dernière heure, mais, maintenant qu'il se trouvait membre de la Noblesse française, pourquoi ne profiterait-il pas des droits qui étaient réservés à cette Noblesse par la constitution même du Royaume, des droits que la Noblesse corse avait achetés du prix de son indépendance nationale? Il formule donc, dès 1776, sa demande pour une place dans une école militaire en faveur d'un de ses fils ; au commencement de 1778, le prince de Montbarrey, ministre de la Guerre, est de nouveau sollicité à ce sujet par M. de Marbeuf et il répond le 19 juillet : « On a tenu compte que le plus jeune des enfants de M. Buonaparte qui sont inscrits soit agréé de préférence pour les écoles militaires, l'aîné paraissant se destiner à l'état ecclésiastique[1] ». Sur une nouvelle instance, il informe, le 29 octobre, le commandant en Corse qu'il n'y a pas eu de nomination pour les écoles depuis qu'on lui a écrit au sujet du fils de M. Buonaparte[2]. Enfin le 31 décembre, il accorde la place

(1) Ce passage déjà cité pour prouver l'antériorité de naissance de Joseph, est publié d'après les Archives de la guerre, par Montzey, *Institutions d'éducation militaire jusqu'en 1789*. Paris, 1866, in-8°.

(2) Montzey, p. 246.

sollicitée, au collège militaire de Tiron, un des douze collèges que le Roi avait désignés par la déclaration du 1er février 1776 pour remplacer l'école de Paris [1].

Charles Bonaparte fut informé de cette faveur par l'intendant de Corse, M. de Boucheporn, avec lequel il était assez lié pour que c'eût été Mme de Boucheporn qui, avec M. de Marbeuf, eût, le 24 septembre de cette même année 1778, tenu sur les fonts du baptême le fils qui lui était né le 2 septembre et qui avait reçu le prénom de Louis.

Les Bertrand de Boucheporn n'eurent point à se plaindre de ce lien accidentel qu'ils avaient contracté avec les Bonaparte. Après avoir quitté la Corse, M. de Boucheporn fut nommé en 1785 à la généralité de Pau et de Bayonne. Il dut se retirer lors de la division en départements, fut suspect, ses fils ayant émigré, fut arrêté et décapité à Toulouse. Il laissa cinq enfants : une fille et quatre fils, dont trois au moins, ont été employés dans les Maisons des Princes de l'Empire. L'aîné qui, avant l'Empire, vivait d'une place de 1.200 francs à la loterie, fut créé baron de Boucheporn le 23 avril 1812, et avait été nommé grand maréchal de la cour du roi de Westphalie, puis contrôleur général de sa liste civile ; sa femme, Mlle Félix Desportes, fut dame du palais de la reine Catherine ; René de Boucheporn fut préfet du palais du roi de Hollande, puis administrateur du Garde-Meuble de la Couronne et sa femme née Marie Tinot fut sous-gouvernante des Princes de Hollande ; un troisième, Boucheporn, remplaça comme préfet du Palais, à Cassel, son frère aîné lorsqu'il fut appelé à d'autres fonctions.

(1) « Napoléon de Buonaparte, né le 15 août 1769. Il a été agréé à la nomination du 31 décembre dernier et ne pourra être reçu que lorsqu'il aura fait ses preuves de noblesse. » État en date du 23 janvier 1779, des jeunes Corses existant dans les écoles militaires, publié dans les *Archives historiques et littéraires* du 1er décembre 1889.

(2) Mme de Boucheporn était née Barbe-Catherine Dancerville (*Armorial du premier Empire*, p. 89). Voir sur les Boucheporn, *Eloge historique de M. Boucheporn*, par Anatole Durand. Metz, 1866, in-8°.

Pour expliquer la protection que M. de Marbeuf accorda à la famille de Charles Bonaparte, on a prétendu que Letizia Bonaparte avait été sa maîtresse. Il n'est guère besoin de chercher un telle explication à des faveurs qui d'ailleurs coûtaient peu à qui les faisait accorder. Charles Bonaparte, avisé, intelligent, débrouillard à la façon des Corses à qui dans les bureaux de ministère rien ne saurait résister, tant leur insistance persévérante est capable de lever d'obstacles, était pour Marbeuf, commandant en chef à la vérité, mais fort envié, fort attaqué et très menacé en sa place, un allié précieux. Sans lui donner une importance qu'il n'avait point, Charles Bonaparte, député de la Noblesse de Corse, plus intelligent que ses deux collègues, l'évêque de Nebbio, Santini, député du Clergé et Casabianca, député du Tiers, était à ménager. Or, que lui donnait-on ? Des places pour ses enfants dans les collèges royaux. N'était-ce point là, pour la France, le plus sûr moyen de soumettre la Corse que de prendre ainsi en otages les garçons et les filles des gentilshommes, de leur donner une éducation toute française et de les renvoyer après en leur pays, conquis à ses idées et formés à ses mœurs ? Nul moyen plus connu de conquête pacifique[1]. Quant aux autres faveurs qu'obtenait Charles Bonaparte, on serait embarrassé de les citer : S'il recevait, comme tous les autres députés des États, une gratification de la cour ; s'il était autorisé à établir une pépinière de mûriers et si l'État lui promettait à ce titre une subvention qu'il ne lui paya guère ; par contre, la grosse affaire, l'affaire de la succession Odone accaparée par les Jésuites au mépris d'une substitution en faveur des Bonaparte, restait traînante, sans issue, ruinait en procédures, en démarches, et, les Jésuites abolis, laissait Charles en présence de l'État devenu possesseur des biens confisqués.

(1) Napoléon n'est point le seul Corse qui ait été admis aux écoles militaires. Je trouve ensuite un Abbatucci, un Arrighi de Casanova, un Bontini, un Casabianca.

Donc, la protection de Marbeuf se borna à d'assez médiocres effets : mais Napoléon sut payer sa dette de reconnaissance. Le comte de Marbeuf s'était marié à soixante et onze ans, en secondes noces, à une demoiselle Gayardon de Frénoyl, fille d'un maréchal de camp, laquelle n'avait que *cinquante-trois ans* de moins que lui. Il en eut une fille en 1784, un fils en 1786. En l'an XI, ce fils entra par ordre du Premier Consul à l'école de Fontainebleau et, lorsqu'il en sortit sous-lieutenant au 25ᵉ régiment de dragons, il reçut cette lettre :

Paris, 18 ventôse an XIII.

A M. Marbeuf, sous-lieutenant au 25ᵉ de dragons.

« Je vous ai accordé votre vie durant une pension de 6.000 francs sur le Trésor de la Couronne et j'ai donné ordre à M. de Fleurieu, mon intendant, de vous en expédier le brevet. J'ai donné ordre qu'il vous soit remis sur les dépenses courantes de ma cassette 12.000 francs pour votre équipement[1]. Mon intention est, dans toutes les circonstances, de vous donner des preuves de l'intérêt que je vous porte pour le bon souvenir que je conserve des services que j'ai reçus de Monsieur votre père dont la mémoire m'est chère et je me confie dans l'espérance que vous marcherez sur ses traces.

NAPOLÉON.

Le jeune Marbeuf ayant fait son apprentissage dans les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, et ayant obtenu l'étoile de la Légion le 1ᵉʳ octobre 1807, fut pris comme officier d'ordonnance par l'Empereur, qui le fit capitaine, lui donna le titre de baron avec une première dotation, le fit passer aux chasseurs de la Garde, lui fit présent, à l'occasion de son mariage avec Mˡˡᵉ d'Eglat, du bel hôtel de la rue du Mont-Blanc, nº 11, qu'il avait acquis du receveur général Pierlot, l'éleva le 11 octobre 1811 au

(1) L'ordre est exécuté le 14 germinal an XIII sur la petite cassette.

grade de colonel du 6e chevau-légers et lui réservait sans aucun doute des destinées plus brillantes encore lorsque le malheureux jeune homme mourut, au début de la campagne de Russie, à Marienpol, des suites des blessures qu'il avait reçues en enfonçant au combat de Krasnoé un carré russe à la tête de son régiment.

Mme de Marbeuf, la mère, n'avait pas été moins bien traitée. Lors de la formation des maisons des princesses, Madame Mère avait proposé à l'Empereur de la lui donner comme dame pour accompagner. « Après ce que M. de Marbeuf a été pour nous, avait répondu Napoléon, il ne serait pas convenable que la veuve fût à notre service. » Mais le 22 juillet 1809, il lui avait accordé, de son propre mouvement, une dotation de 15.000 livres de rente sur le grand livre « en reconnaissance des services rendus par son mari et récompense de ceux de son fils », et, presque aussitôt après le retour de Russie, le 19 juin 1813, il lui offrait le titre de baronne de l'Empire avec une nouvelle dotation. Mme de Marbeuf qui eut la douleur de survivre plus de vingt-cinq ans à son fils adoré, s'était retirée au Sacré-Cœur où elle vécut jusqu'en 1839.

Ce n'est pas tout : M. de Marbeuf avait laissé une fille : Dotée par Napoléon, cette fille épousa un émigré dont le nom avait marqué à l'armée des Princes : M. de Valon du Boucheron, comte d'Ambrugeac. L'Empereur le fit rentrer dans l'armée avec le grade de chef de bataillon et le promut en 1813, colonel du 10e régiment de ligne. M. le comte d'Ambrugeac prouva une extrême fidélité aux Bourbons qui l'en récompensèrent en le nommant maréchal de camp et pair de France.

§ 6

AU COLLÈGE D'AUTUN

(1[er] JANVIER. — 12 MAI 1779)

Pour être admis dans les Écoles militaires, il fallait que les enfants, outre leurs preuves de quatre degrés paternels, fournissent un trousseau et montrassent qu'ils avaient reçu l'instruction élémentaire. Pour les Corses, pour Napoléon, une difficulté de plus. Leur langue nationale était l'Italien ; il fallait se mettre en état de parler à peu près couramment le français. Charles Bonaparte se détermina donc à conduire son fils dans un collège du continent où il le placerait à ses frais durant quelques mois.

Dans ce même collège, il mettrait son fils aîné pour lequel il n'avait point de bourse du Roi. Mais quel collège ? M. de Marbeuf indiqua celui d'Autun ; à Autun résidait monseigneur de Marbeuf son neveu qui protégerait les petits Corses [1].

Charles Bonaparte, nommé de nouveau député de la noblesse des états de Corse près du Roi à la session de 1778, devait se rendre à la cour. Il partit le 15 décembre,

(1) Il est très vraisemblable en rapprochant la lettre du ministre de la Guerre du fait de l'entrée de Joseph au collège d'Autun que Marbeuf avait l'intention d'obtenir par son neveu quelque bénéfice pour Joseph dès qu'il serait en âge et de l'habiliter à devenir évêque en Corse. Les ecclésiastiques du séminaire d'Aix devaient fournir des prêtres, mais restaient les évêques, et il ne faut pas oublier qu'il y avait à pourvoir à cinq évêchés : Aleria, Sagone, Ajaccio, Mariana et Nebbio.

emmenant avec lui ses deux fils aînés et son beau-frère Fesch pour lequel il avait obtenu au séminaire d'Aix une des places réservées aux jeunes corses.

Quelle route suivirent-ils ? Napoléon semble indiquer qu'ils passèrent par la Spezia et Florence [1].

Sans doute, c'est plutôt par l'Italie qu'on se dirige alors, mais quinze jours pour venir d'Ajaccio à Autun, en traversant la Toscane et le nord de l'Italie, c'est bien court. Or, il n'est point douteux que Napoléon est arrivé à Autun le 1er janvier 1779.

Cette date résulte d'abord de la note inscrite par Napoléon lui-même dans les *Époques de ma vie ;* puis d'une mention découverte par M. Harold de Fontenay dans le registre des dépenses et recettes de l'économat du collège d'Autun [2], enfin d'une lettre de l'abbé Chardon à l'abbé Forien publiée par Gabriel Peignot [3]. « Napoléon, dit l'abbé Chardon, est arrivé à Autun avec son frère Joseph au commencement de l'année 1779, accompagné de M. son père (qui comme peut-être il vous en souvient était un superbe homme) et de l'abbé de Varèse qui ensuite devint grand vicaire d'Autun sans doute à son grand étonnement... et qui depuis s'est marié, est devenu commissaire des guerres, etc. »

(1) Le *Mémorial*, I, 116 et Joseph, *Mém.*, I, 26, disent : « Charles Bonaparte avait passé par Florence et y avait obtenu une lettre de recommandation du grand-duc Léopold pour la reine de France. » Le fait semblait en soi déjà fort étrange, et la brièveté du voyage paraissait rendre le passage par Florence très difficile : néanmoins il fallait vérifier ; or, M. Biagi a retrouvé dans les Archives d'État à Florence, le *Registre delle Funzioni di Corte dal 1765 al 1790* (Cartellino verde, n° 610, I). Il y a constaté que le 30 août 1778, à neuf heures du soir S. A. R. le Grand-duc était parti de Florence pour Vienne par la route de Bologne, qu'il avait été suivi le 1er septembre par la Grande-duchesse et que tous deux, revenant de Vienne, n'étaient rentrés dans leur résidence que le 23 mars 1779, à 5 heures et demie de l'après-midi. Il est donc impossible que le Grand-duc ait reçu Charles Bonaparte à Florence en décembre 1778 ; plus impossible encore qu'il lui ait donné une lettre pour Marie-Antoinette. D'ailleurs, il résulte d'un document que l'on trouvera plus loin que l'existence des Bonaparte, en tant que Toscans, était absolument ignorée à la cour de Florence.

(2) Harold de Fontenay. *Napoléon, Joseph et Lucien Bonaparte au collège d'Autun en Bourgogne*. Autun, 1869, in-8°.

(3) *Choix de testaments anciens et modernes*. Dijon, 1829, t. II, p. 135 et suivantes.

Le seul renseignement que l'on ait sur le séjour de Napoléon à Autun se trouve dans cette lettre de l'abbé Chardon. Il convient de remarquer qu'elle a été écrite vers 1823, plus de quarante ans après le passage, fort court, de Bonaparte dans le collège. Néanmoins, sur les points qu'on a pu vérifier, les allégations qu'elle renferme se trouvent confirmées par les documents officiels.

« Je ne l'ai eu que trois mois, dit l'abbé Chardon; pendant ces trois mois, il a appris le français de manière à faire librement la conversation et même de petits thèmes et de petites versions. Au bout des trois mois, je l'embarquai avec un M. de Champeaux pour l'école militaire de Brienne. »

Ces trois mois furent employés par Charles Bonaparte à fournir les preuves auxquelles était subordonnée, comme on a vu, l'admission de Napoléon à l'École militaire. Il soumet, dès son arrivée, le dossier qu'il a formé à M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de la noblesse de France et en cette qualité commissaire du roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves des Écoles royales militaires. Le 8 mars, M. d'Hozier lui écrit pour lui demander diverses explications [1] qui portent uniquement sur l'orthographe du nom de Ramolino, sur l'usage fait par lui d'un seul ou de deux prénoms, sur la particule *de*, sur l'orthographe *Bonaparte* ou *Buonaparte*, sur le prénom : *Napoléon*, et sur la lecture des armoiries. Nulle contestation au sujet de la noblesse : comment y en aurait-il lorsque, au lieu des quatre degrés requis, Charles Bonaparte fait preuve de onze degrés, et remonte sa filiation jusqu'aux premières années du seizième siècle? Qui, d'ailleurs, peut être tenté de la contester, alors que, le 18 du même mois de mars, Charles Bonaparte doit être présenté au Roi en sa qualité de député de la noblesse de Corse?

Aussi, l'affaire ne traîne point. Dès le 15 mars, Charles

(1) Coston, I, 21.

remercie d'Hozier de la bonté qu'il a eue d'envoyer aussi promptement le certificat au ministre; le 28 mars il reçoit avis que l'admission est prononcée[1], et aussitôt il prend ses dispositions pour faire venir son fils. Pourquoi, au lieu de l'école de Tiron, désignée d'abord, est-il décidé que Napoléon « devra être admis dans celle de Brienne »? Charles Bonaparte a-t-il fait quelque démarche dans ce but? Rien ne porte à le croire. On a bien affirmé que les Marbeuf avaient obtenu Brienne pour que l'enfant y fût sous la protection de MM. de Loménie qui avaient là leur château. Mais rien de moins prouvé que l'intimité des Marbeuf et des Loménie entre qui il n'y a aucun lien de parenté ni d'alliance. La désignation primitive de Tiron montre que Charles Bonaparte avait simplement sollicité une place dans une école quelconque, et la substitution de Brienne à Tiron a probablement été faite par les bureaux, parce qu'il y avait des vacances à Brienne. Rien de prémédité en cela d'un côté comme de l'autre[2].

Napoléon est resté à Autun trois mois, dit l'abbé Chardon. Trois mois et vingt jours disent les registres du collège d'Autun :

« *M. Nèapoleonne de Bounaparte* pour trois mois vingt jours, cent onze livres, douze sols, huit deniers 111[l], 12[s], 8[d]. »

Et ces trois mois et vingt jours se trouvent concorder avec la date indiquée par Coston[3] et par Alexandre Dumas[4], comme celle de l'entrée de Napoléon à Brienne. Coston dit que Napoléon arriva le 23 avril à Brienne où son père l'attendait depuis cinq à six jours; que, le 25,

(1) Lettre du prince de Montbarrey, ministre de la guerre, à M. Charles de Buonaparte, député de la noblesse corse, à Ajaccio et actuellement à l'hôtel d'Hambourg, rue Jacob, à Paris, en date du 28 mars 1779 (Iung, I, 75, d'après Archives de la guerre).

(2) On ne peut que féliciter Bonaparte de n'avoir pas été placé à Tiron, « école au milieu des bois, sans communication avec les vivants, jeunes gens sauvages et grossiers », dit Kéralio dans son rapport sur les écoles (Montzey, p. 243, d'après les Archives de la guerre).

(3) T. I[er], p. 24.

(4) *Napoléon*, par Alexandre Dumas, p. 2.

Charles Bonaparte invita, de Brienne, M. Armand, commis à la loterie royale de France à retirer des mains de M. d'Hozier de Sérigny les titres qu'il lui avait confiés pour être transmis au ministre de la Guerre.

D'autre part, Alexandre Dumas dit avoir eu sous les yeux cette note inscrite par M. Berton, sous-principal, sur les registres du collège :

« Aujourd'hui 23 avril 1779, Napoléon de Buonaparte est entré à l'école royale militaire de Brienne-le-Château, à l'âge de neuf ans, huit mois et cinq jours[1]. »

Ces trois assertions sont précises ; et pourtant, dans les *Epoques de ma vie*, Bonaparte écrit : « *Parti pour Brienne le 12 mai 1779.* » Comment concilier l'affirmation de Bonaparte avec ces trois témoignages ?

M. Harold de Fontenay en fournit peut-être le moyen. « Une tradition gardée, dit-il[2], dans la famille de Champeaux, rapporte que, lorsque l'évêque, M. de Marbeuf, eut confié Napoléon à M. de Champeaux, celui-ci ne le conduisit pas immédiatement à Brienne, mais l'emmena avec son fils passer environ trois semaines dans sa terre de Thoisy le désert[3]. »

Ce fut, ajoute le même auteur, M. de Champeaux qui conduisit Napoléon à Brienne en même temps qu'il y conduisait son fils. Or, on trouve, dans la liste des gentilshommes qui ont fait leurs preuves pour le service militaire, un Clément de Champeaux, né le 24 mai 1767, à Courban (diocèse de Langres) reçu le 15 septembre 1782 à l'École de Paris, mais il vient *de l'école de Tiron*. Un autre Champeaux, né en 1769, a été élève du Roi, mais *à l'école militaire de Pont-à-Mousson*[4]. Aucun n'a été à Brienne.

(1) L'âge ne concorderait pas tout à fait et ne donnerait que le 20 avril 1779.

(2) *Loc. cit.*, page 5, note 3.

(3) M. Harold de Fontenay rejette cette tradition, qui, dit-il, ne pourrait s'accorder avec les dates reçues ; mais c'est parce qu'elle s'accorde avec la date donnée par Napoléon qu'elle vaut d'être retenue.

(4) Saint-Allais. *Nobiliaire Universel*, XII, 41 et X. 346. Il s'agit ici de Pierre Clément,

M. de Champeaux n'avait donc nulle raison d'y conduire Napoléon, puisqu'il n'y conduisait pas son fils ; et d'ailleurs, on connaît le nom de celui qui l'y a mené : ce fut l'abbé Hemey [1], dit Hemey d'Auberive, vicaire général de M. de Marbeuf et ce fut M. de Marbeuf qui le chargea de cette mission [2]. Napoléon lui-même ne semble point l'avoir oublié, car, au moment du Concordat, il fit successivement offrir les évêchés de Digne et d'Agen à l'abbé Hemey qui les refusa [3], et ne voulut même pas, dit-on, accepter la pension ecclésiastique à laquelle il avait droit.

Ne peut-on dès lors admettre que Napoléon sorti du collège d'Autun le 20 avril, en même temps que son camarade Champeaux, reçut l'hospitalité du père de celui-ci, jusqu'à ce que l'abbé Hemey fût prêt à se mettre en route ?

qui, le 27 mars 1796, mis à la disposition de Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie, fut appelé par lui au commandement du 7e *bis* de hussards ; puis, qui, devenu chef de la 2e division de gendarmerie à Grenoble, fut nommé le 6 mars 1800 par le Premier Consul au commandement de la gendarmerie du quartier général de l'armée de réserve ; le 9, fut promu au grade de général de brigade, reçut en mai le commandement des 1er et 8e dragons, fut blessé mortellement à Marengo le 14 juin et mourut à Milan le 28 juillet. Voir Jacques Charavay : *Les Généraux morts pour la Patrie.* Paris, 1893, p. 77.

(1) *État général de la France* de Waroquier, 1789, I, 449.

(2) *Mercériana*, pub. par Tourneux, p. 91. Note.

(3) Voir Quérard. *France littéraire*, IV, 62, sur les ouvrages auxquels s'était consacré l'abbé Hemey d'Auberive, particulièrement la grande édition de Bossuet. Picot, IV, 685, donne une notice sur l'abbé d'Auberive et dit : « Lors du Concordat, on lui offrit deux évêchés qu'il refusa successivement. » Michaud. *Supp.*, LXVII, 36 (article signé Gley) est absolument affirmatif au sujet de la mission donnée à l'abbé Hemey par son évêque et de la reconnaissance que voulut lui témoigner Napoléon.

§ 7

A L'ÉCOLE MILITAIRE DE BRIENNE

(19 MAI 1779. — 30 OCTOBRE 1784)

Le dernier lien qui rattache Napoléon à sa famille et à sa patrie vient d'être rompu. En quittant Autun, il perd son frère Joseph qu'il aime profondément et dont il est profondément aimé. « J'étais tout en pleurs, a dit Joseph en racontant cette séparation[1]. Napoléon ne versa qu'une larme qu'il voulut en vain dissimuler. L'abbé Simon, sous-principal, témoin de nos adieux, me dit après son départ : Il n'a versé qu'une larme, mais elle prouve autant sa douleur de vous quitter que toutes les vôtres. »

Il allait être seul, vivre seul, au milieu des ennemis de son pays, des conquérants de sa patrie. Il arrive, sachant à peine leur langue, ignorant leurs usages et leurs façons. Il y doit souffrir de tout, au moral comme au physique, car ne faut-il pas compter, pour un enfant du soleil, la douleur de cet exil aux pays froids et pluvieux de Champagne ?

L'école où il entre vers le 14 ou le 15 mai 1779 — si l'on s'en tient à son dire — est tenue par des religieux minimes, des *bonshommes,* comme on les appelle à Paris; c'est le seul collège royal qu'ils aient : La Flèche est aux doctrinaires; Pont-à-Mousson aux chanoines régu-

(1) *Mémoires,* I, 26.

liers; Pontlevoy, Sorrèze, Auxerre, Tiron, Rebais, Beaumont-le-Roy aux bénédictins : les bonshommes n'ont que Brienne et, encore, pour y pourvoir à l'éducation des enfants que le Roi leur confie, sont-ils obligés de faire appel à des professeurs du dehors. Le nombre de leurs élèves est de cent dix environ : cinquante sont élèves du Roi qui paye pour chacun d'eux 700 livres sur les fonds de l'École militaire : moyennant cette pension[1], les supérieurs doivent loger leurs élèves chacun dans une chambre séparée, les nourrir, leur fournir par année deux habillements uniformes, habit bleu avec parements, veste et culotte rouge[2], leur enseigner ou leur faire enseigner diverses matières et les entretenir sains ou malades sans pouvoir demander aucune augmentation de pension. Ils fournissent les livres, le papier, l'encre, les plumes, les instruments de mathématiques, les prix et récompenses et même les menus plaisirs, lesquels sont fixés à vingt sous par mois pour les élèves jusqu'à l'âge de douze ans et à quarante sous pour les élèves de douze ans et au-dessus. « Nul enfant ne peut recevoir de sa famille ou du dehors ni livres, ni vêtements, ni argent. Le trousseau à l'entrée est fourni par les parents. Il se compose d'un surtout en drap bleu, d'un habit de drap bleu à collet à la jésuite, à parements rouges fermés par de petits boutons blancs, comme ceux de l'habit, deux vestes bleues, deux culottes noires, douze chemises, douze mouchoirs, six paires de bas, six bonnets de nuit, deux peignoirs, deux chapeaux, deux paires de souliers, deux peignes, un ruban de queue et un sac à poudre. »

(1) Hennet. *Les compagnies de cadets gentilshommes*. Paris, 1889, in-8°, p. 82.

(2) *Almanach de Troyes pour 1776*. Il est possible que la veste et la culotte rouge fussent seulement de grande tenue, — possible aussi qu'elles aient été remplacées en 1777 par la veste bleue et la culotte noire.

(3) Pour cette période, outre Coston, qui a accepté un peu à la légère, comme on verra, certaines légendes, on peut consulter :

1° *Quelques notices sur les premières années de Bonaparte recueillies et publiées en anglais par un de ses condisciples, mises en français par le C. B.* Paris, Dupont, an VI, in-8°. Le

Le personnel du collège est formé par douze religieux qui enseignent les humanités et qui, pour l'étude des mathématiques, se sont adjoints des maîtres laïques. Ce sont des laïques également qui professent les langues étrangères, l'écriture, le dessin, l'escrime et la danse.

Le principal de l'école militaire était un nommé Louis

Dr Arthur Böhtlingk, dans *Napoléon Bonaparte, seine jugend und sein emportiommen*. Leipzig, 1883, t. Ier, p. 87, note 1, cite l'édition anglaise : *Some account of the early years of Buonaparte at the military School of Brienne...* by Mr C. H. one of his School fellows. London, 1797, mais je n'ai pu me procurer cette édition.

2° *Histoire des comtes de Brienne contenant... une notice détaillée sur l'école militaire où fut élevé Napoléon avec plusieurs particularités et anecdotes authentiques sur l'écolier de Brienne devenu le prodige du* XIXe *siècle*, par M. Bourgeois, ancien élève de l'école de Brienne. Troyes, S. D. in-8°.

3° *Napoléon Ier à l'école royale militaire de Brienne*, par Alexandre Assier. Paris, 1874, in-16.

Par contre, on ne saurait trop se méfier de *Napoléon à Brienne*, par A.-N. Petit, maître de pension. Troyes, 1839, in-16, et surtout du pamphlet intitulé : *Mémoires historiques et inédits sur la vie politique et privée de l'empereur Napoléon depuis son entrée à l'école militaire de Brienne jusqu'à son départ pour l'Egypte*, par le comte Charles d'Og..., *élève de l'école de Brienne, ex-officier attaché à l'état-major général de l'armée d'Italie, ami intime de Napoléon*. Paris, Alexandre Corréard, 1822, in-8° de 268 pages. Ce livre, qui selon une note du *Catalogue de la Bibliothèque du dépôt général de la guerre*, t. Ier, p. 495 serait d'un nommé Dangeais (c'est le nom que se donne dans lesdits mémoires le prétendu comte d'O...); qui, selon quelques indices, pourrait être de Barginet de Grenoble, me semble la source à laquelle ont dû être puisées la plupart des pièces apocryphes qui depuis soixante-dix ans sont en circulation sous le nom de Bonaparte. Un simple regard sur ce livre en eût fait juger la valeur, mais on ne remontait point jusqu'à lui ; les pièces couraient ; on trouvait commode de les publier sans contrôle, et il en sera de même longtemps encore. C'est là qu'on a puisé la fameuse lettre de Napoléon à son père en date du 5 avril 1781, que M. Iung (I, 84) indique comme venant des Archives de la Guerre. C'est là qu'on a puisé cette autre fameuse lettre à M. de Marbeuf, sans date celle-ci (Iung, I, 92, sans indication de source) et la légende du duel avec Pougin des Islets, et la légende de l'argent prêté par un camarade et toutes les légendes. Coston, si scrupuleux, si chercheur, souvent si bien informé, avait malheureusement accueilli sans critiques (I, 35 et 52) ces pièces apocryphes : il leur avait donné ainsi un vernis d'authenticité, et bien qu'il eût fait des réserves au moins sur l'une d'elles, il n'en a pas moins été coupable de s'en faire l'éditeur. De même aurait-il dû rejeter cette fable : *le Chien, le Lapin et le Chasseur*, qu'il prétend avoir copiée sur l'autographe faisant partie du cabinet de M. le comte de Weymars (*sic*) — selon Beauterne, *Enfance de Napoléon* (Paris, 1846, in-12, p. 104) du duc de Saxe-Weimar — et qui ne peut être que l'œuvre d'un faussaire. Napoléon, qui a toujours ignoré la prosodie française, ainsi que le montreront les documents publiés plus loin, aurait-il pu, à treize ans, composer une fable en vers entre-croisés ? Mais cela importe peu ; ce qui réellement vaut la peine d'être rejeté une fois pour toutes, ce sont les légendes mises en circulation par le prétendu comte Charles d'Og... et pieusement recueillies ensuite par la plupart des historiens de Napoléon. Et si l'on pense que c'est, de là, qu'on a tiré des indices sur son caractère, et que c'est de là qu'on est parti pour le louer ou le blâmer à outrance!

Berton, originaire de Brienne, qui, après de bonnes études, s'était par coup de tête engagé dans le régiment du Roi, puis avait laissé l'uniforme, était entré aux Minimes et s'était voué au professorat dans sa ville natale.

Selon certains renseignements[1], il aurait débuté ailleurs et aurait été envoyé à Brienne pour y rétablir la discipline; Bonaparte « *le petit corse* » aurait eu affaire à lui à propos d'une chanson que les collégiens venaient à neuf heures du soir chanter sous les fenêtres du recteur. De là, une rancune qu'aurait eue Napoléon des trois jours d'arrêt qui lui auraient été infligés : Premier consul, il aurait manifesté cette rancune en refusant à Berton de le laisser comme principal à Compiègne, disant : « Il est trop dur », et l'aurait fait envoyer à Reims.

Cela est faux, et voici la vérité : Berton, après la dispersion des Minimes et la suppression du collège, avait eu le titre de vicaire général de l'évêque constitutionnel de Sens et avait continué à s'occuper d'éducation. Dès que le Prytanée fut en exercice, le Premier Consul l'appela à la direction du collège de Compiègne, à la place de Crouzet passé à Saint-Cyr, et il eut soin de faire suivre son nom à l'*Almanach national* (an X) de cette mention : *ancien directeur de l'école militaire de Brienne.* L'humeur qu'il témoigna lorsque, le 25 juin 1801 (5 messidor IX), il vint visiter le collège ne tenait point à Berton. Il le laissa fort tranquille à Compiègne les deux années suivantes et ce ne fut que, lorsque le 6 ventôse an XI (25 février 1803), il eut par arrêté érigé le collège de Com-

(1) Chaptal. *Mémoires*, p. 79. Ce qui m'inspire des doutes au sujet du témoignage de Chaptal, qui pourtant se dit témoin auriculaire, c'est d'abord qu'il appelle Berton *Lebreton*; puis, qu'il le fait, sous le Consulat, directeur de l'école des Arts et Métiers à Compiègne, tandis que Berton a été directeur de la section du Prytanée français, dite collège de Compiègne et que c'est justement au moment où l'école des Arts et Métiers a été substituée au collège que Berton a été nommé proviseur du lycée de Reims, tandis que Labate, un spécialiste, venait le remplacer à Compiègne. Enfin, il me semble impossible d'accorder ce que raconte Chaptal avec l'anecdote rapportée par Bourrienne (V, 187) et qui a des chances pour être vraie, car, d'après une autre source, elle se retrouve dans Pellassy de l'Ousle, *Histoire du château de Compiègne*. Imp. imp., in-4°, p. 247.

piègne en école des Arts et Métiers qu'il appela Berton à d'autres fonctions. Dès le 1er floréal an XII, il le replaça proviseur au lycée de Reims, mais, quelque bienveillance que Napoléon eut conservée pour son ancien maître, il était des questions sur lesquelles il ne pouvait transiger et, à la fin de 1808, la mauvaise administration de Berton amena sa destitution. Le pauvre homme n'avait point la tête solide. Il la perdit tout à fait, refusa tout aliment et mourut le 20 juillet 1811 après un jeûne de quarante-deux jours[1].

Un autre minime, Bouquet aîné[2], professeur de seconde

(1) *Almanachs nationaux et impériaux.* — Lebas, *Dict. de la France.* — Michaud. *Biog. Univ.*

(2) Il ne faut pas confondre ce Bouquet avec Jean-Charles Bouquet, son neveu ou frère, lequel avait été le condisciple de Bonaparte à Brienne et dont l'existence a été si étrange qu'elle vaut qu'on s'y arrête. Ce Bouquet, né à Reims en 1772, entre à l'école de Brienne comme pensionnaire, par la protection de son parent. Il en sort en 1790 pour faire son apprentissage chez un pharmacien. La Révolution arrive; Bouquet est volontaire, de gré ou de force, et parvient à un grade d'officier au 109e régiment. Il est employé en Vendée, y connaît Carrier, qui, par arrêté du 23 frimaire an II, le nomme commissaire des guerres près l'armée de l'Ouest. Confirmé et maintenu le 20 vendémiaire an IV, il est détaché à l'armée d'Italie le 14 messidor, même année. C'est ici que les affaires se gâtent. Chargé des opérations sur les monts de piété de Vérone et de Mantoue, il s'associe à ce Landrieux dont on vient de publier les *Mémoires* (t. Ier, in-8°, 1893) et, accusé d'avoir détourné un grand nombre d'objets, il est poursuivi judiciairement, mais la crainte de compromettre trop de gens empêche de pousser à fond. Il s'évade, est condamné par contumace à cinq ans de fer, mais le jugement est cassé pour vice de forme, et un autre tribunal l'acquitte à la minorité de trois voix sur sept. Revenu en France, il parvient à épouser Mlle Champion de Cicé dont les deux frères ont été tués en Vendée et qui veut se soustraire à la loi des otages. Il a un fils, divorce, abandonne son enfant, se réfugie à Compiègne près de Berton et de son parent Bouquet, et, lorsque le Premier Consul vient visiter le collège, malgré la recommandation que lui a faite Berton de ne point se montrer, il se précipite, fait l'empressé et tend la main à Mme Bonaparte pour l'aider à descendre de voiture. Bonaparte entre dans une violente colère, invective Bouquet, n'invite point Berton à prendre part au déjeuner, repart très irrité. Bouquet, après avoir quitté Compiègne, où il était parvenu, semble-t-il, à une sorte de place de surveillant, se met aux affaires. Il y a toute une série de tripotages qu'on trouvera dans les débats de la cour d'assises de la Seine de mai 1830. Il y est poursuivi comme soupçonné d'avoir empoisonné sa seconde femme, une demoiselle Lecourt, qu'il avait épousée en 1827, sa troisième femme une demoiselle Duperray et l'enfant qu'il avait eue de celle-ci. Il est acquitté à l'égalité de voix, après des débats qui passionnèrent tout Paris. On le perd ensuite. Mais on croit savoir que, sous le second Empire, Bouquet était parvenu à obtenir une pension sur la cassette de Napoléon III et qu'il mourut presque centenaire. Qu'il eût connu Napoléon à Brienne, c'est certain ; mais, non qu'il eût été en relations intimes avec lui : il avait trois ans de moins que Bonaparte et on sait quelle distance mettent trois années entre jeunes garçons: ce n'est plus la même génération.

à Brienne, suivit la fortune de Berton et l'accompagna d'abord à Compiègne, puis à Reims. Il disparaît avec lui en 1808.

Le professeur de mathématiques[1], qui, a dit Napoléon, l'avait distingué au point de lui donner des soins particuliers, était un certain père Patrault dont la carrière, par la suite, fut aussi étrange que celle de Berton. Peu après que Napoléon eût quitté Brienne, le père Patrault, sécularisé, entrait, paraît-il, dans la maison de l'archevêque de Sens, M. de Loménie, et était chargé de la gestion de ses bénéfices. A la Révolution, il resta près de son patron, qui, comme on sait, prêta le serment constitutionnel et n'échappa pourtant que par une mort subite au tribunal révolutionnaire. On prétend que Patrault l'aida. Ensuite, Patrault aurait été chargé de la garde des deux filles de M^me^ de Loménie, nièce de l'archevêque, lorsque celle-ci périt sur l'échafaud[2].

(1) Il y a trace d'un autre professeur de mathématiques à l'école de Brienne, M. Louis Odet, auquel l'Empereur accorde, le 20 mai 1812, une pension de 1.500 francs sur le Domaine extraordinaire. Mais je ne trouve sur lui que ce renseignement.

(2) Selon Las Cases (*Mémorial*, I, 157), c'est Napoléon lui-même qui raconte cette histoire : or, s'il n'est pas impossible qu'il y ait quelque chose de vrai, il faut pourtant qu'on ait singulièrement mêlé les personnes. Le cardinal de Brienne avait deux frères : l'aîné, l'ancien ministre de la Guerre, dit le *comte de Brienne*, qui fut guillotiné le 10 mai 1794, ne laissa point de postérité de sa femme, Marie-Anne-Etiennette Fizeau, la *comtesse de Brienne*. Le second, Antoine-Luc de Loménie, dit le *marquis de Loménie*, mort en 1743, dont la veuve était remariée depuis 1748 à un Anglais nommé Grant, avait un fils, Paul-Charles-Marie, lequel n'eut qu'une fille, Anne-Marie-Charlotte de Loménie, mariée en 1782 au comte de Canisy, dont elle divorça en 1793 et dont elle n'avait eu qu'une fille.

M^me^ de Canisy, condamnée sous le nom de Loménie, peut sembler l'avoir été sous son nom de fille, mais c'est à la fois son nom de fille et son nom de femme. Voici comment : ses parents directs n'ayant point de postérité masculine, le Cardinal avait fait venir, de Marseille à Brienne, les trois représentants d'une branche cadette de sa famille. De l'aîné, François-Alexandre-Antoine, vicomte de Loménie, il avait fait un colonel de dragons ; le second, qui était chevalier de Malte, avait quitté l'ordre et vivait simplement à Brienne. Quant au troisième, Pierre-François-Martial, le Cardinal le fit son coadjuteur à Sens. Mais ce coadjuteur, évêque de Trajanopole, se déprêtrisa à la Révolution et épousa sa cousine M^me^ de Canisy. En 1794, dans une seule fournée périrent en même temps que Madame Elisabeth :

1° L. M. A. Loménie, âgé de soixante-quatre ans, natif de Paris, ex-ministre de la Guerre :

Il aurait voulu en faire de simples paysannes afin de les marier à deux de ses neveux, mais Bonaparte, devenu général en chef de l'Armée de l'Intérieur, aurait contraint Patrault à les rendre à leur tante, Mme de Brienne.

Au début de la campagne d'Italie, Patrault vient rejoindre son ancien élève qui l'accepte comme une sorte de secrétaire, puis le fait employer par les fournisseurs, et enfin le nomme directeur des domaines nationaux. Patrault s'y débrouille, revient à Paris les mains garnies, joue, gagne, fait une fortune, mène la grande vie. Il a son hôtel à Paris, sa maison de campagne à Suresnes, et mange tout ce qu'il a gagné. Il s'imagine que Bonaparte, devenu consul, le tirera d'affaire ; mais, information prise, et sachant la vie qu'a menée le père Patrault, Bonaparte refuse de le voir, lui fait seulement acheter une quantité d'orangers qu'il a dans sa maison de Suresnes (12 mai 1801) et qu'on transporte à Malmaison sans savoir où on les mettra l'hiver. Il lui sert plus tard, dit-on, une pension alimentaire.

Le père Dupuy, professeur de grammaire, est un des

2° A. F. Loménie, âgé de trente-six ans, né et demeurant à Marseille, ex-comte, ex-colonel du régiment des chasseurs de Champagne ;

3° M. Loménie, âgé de trente ans, né à Marseille, coadjuteur du ci-devant archevêque de Sens ,

4° C. Loménie, âgé de trente-trois ans, natif de Marseille, chevalier du ci-devant ordre de Saint-Louis, de l'ordre de Cincimatus ;

5° A. M.-C. Loménie, âgée de vingt-neuf ans, native de Paris, femme divorcée de Canisy, émigré.

Il y avait donc, en femmes, dans les deux branches de la famille de Loménie

1° La comtesse de Brienne, qui n'est morte qu'en 1812 ;

2° Cette madame de Loménie, ci-devant Canisy, laquelle avait une fille, qui épousa son oncle M. de Canisy, divorça et épousa en 1814 le duc de Vicence.

3° La femme de A.-F. Loménie (François-Alexandre-Antoine), Mlle de Vergès, qui avait un fils et une fille, qui ne fut point guillotinée et qui ne mourut qu'en 1835 ;

4° La femme de Charles de Loménie, Mlle Cairon de Merville, qui ne fut point poursuivie et qui plus tard épousa Montbreton de Norvins.

Il ne serait donc pas impossible que Patrault eût recueilli l'enfant de Mme de Canisy-Loménie, mais ce qui achève de compliquer l'histoire, c'est que Napoléon précise : « Ce sont celles, dit-il, que vous avez connues sous le nom de Mme de Marnesia et de la belle Mme de Canisy, duchesse de Vicence. » Or, si nous retrouvons Mme de Canisy, née, comme on a vu, Canisy et mariée plus tard à son oncle Canisy, il n'en est pas de même de Mme de Marnésia et les auteurs les mieux informés ne donnent point de sœur à Mme de Canisy.

maîtres auxquels Napoléon resta le plus vivement attaché. Il le consulta à diverses reprises sur ses travaux littéraires et l'on trouvera, plus loin, les lettres très étudiées et fort détaillées que répondit Dupuy ; retiré à Laon en 1789 le minime traversa la Révolution sans trop d'encombre ; dès le début du Consulat, il fut appelé près du Premier Consul et reçut le titre honorifique de bibliothécaire de Malmaison avec un traitement annuel de 3.600 francs. Il paraît que Dupuy fort connaisseur en vins s'occupait beaucoup moins de ses livres que d'acheter sur pied, autour de Malmaison, les récoltes de certains vignobles qui aux mains de leurs propriétaires eussent donné du vin de Suresnes et qui entre ses mains fournissaient une boisson ressemblant fort à du Champagne. Lorsque Dupuy mourut au commencement d'octobre 1807, l'Empereur était à Osterode. Dès la nouvelle reçue, il écrit à l'Impératrice : « Parle-moi de la mort de ce pauvre Dupuy ; fais dire à son frère que je veux lui faire du bien ».

Il faut citer encore, parmi les maîtres de Napoléon, le père Berton, cadet professeur de rhétorique, le père Kelb, professeur de langue allemande et de mathématiques et le père Lemery, qui faisait aussi un cours de mathématiques[1], ces divers noms n'ont point encore été retrouvés dans les comptes de Napoléon.

Quant à Pichegru, il a pu donner à Napoléon quelques répétitions, pendant qu'il était employé à Brienne comme maître de quartier. L'Empereur lui-même en a témoigné[2].

(1) Petit (*Loc. cit.* p. 71) parle d'un nommé Henriot, qui est bien en effet maître de quartier à Brienne en 1791 et qui pouvait l'être antérieurement. En 1814, cet Henriot, devenu curé de Maizières, se serait présenté à l'Empereur qui lui aurait fait donner un cheval, l'aurait emmené pour lui servir de guide dans sa marche sur Brienne, et lui aurait donné l'aigle de la Légion. Pougiat (*Invasion des armées étrangères dans le département de l'Aube*. Troyes 1833, in-8, p. 72, note) auquel Petit a vraisemblablement emprunté cette anecdote est tout à fait affirmatif. Il dit avoir connu l'abbé Henriot, devenu par la suite curé de Bercenay-le-Hayer et auquel ses confrères n'avaient pardonné ni sa croix d'honneur ni sa pension. Le 15 germinal an XIII, l'Empereur donne 100 francs au sieur Gugenberg, ex maître de musique à Brienne.

(2) *Mémorial*. O'Meara, I, 240.

Pichegru, neveu d'une sœur hospitalière chargée de l'infirmerie au collège que tenaient les Minimes à Arbois y avait été l'élève du père Patrault; et, lorsque les Minimes de Champagne firent appel à leurs maisons de Franche-Comté pour fortifier les études à Brienne, Patrault, la sœur hospitalière et le jeune Pichegru furent de la nouvelle colonie. Le futur général continua ses études sous le père Patrault qui le fit nommer maître de quartier, mais bientôt il s'ennuya, et pris de goût pour la vie militaire, il s'engagea le 30 juin 1780 au Régiment de Metz[1]. On peut donc admettre, malgré l'assertion contraire de Rabbe[2], que pendant une année, « lorsque Napoléon n'avait encore que dix ans », Pichegru a pu lui enseigner les mathématiques[3].

Il est encore un nom qu'on inscrit ici, bien qu'on ne le rencontre dans aucun des ouvrages publiés jusqu'à présent sur l'école de Brienne, mais le témoignage semble à ce point formel qu'il faut au moins le signaler. On affirme que en dehors des Minimes, Napoléon eut pour professeur M. Hanicle, capitaine de chevau-légers et chevalier de Saint-Louis. Le général de Montholon écrivait de Boulogne-sur-Mer le 28 septembre 1852, au fils de cet officier, devenu curé de Saint-Severin[4] : « Parmi les souvenirs de sa

(1) Susane. *Hist. de l'artillerie*, p. 294. Cette date officielle est en contradiction avec celle de 1783 donnée par tous les auteurs.

(2) Rabbe (*Biographie portative des contemporains*) affirme que les registres de Brienne prouvent qu'il n'y eut jamais, entre Pichegru et Bonaparte, de relations de maître à élève.

(3) Je guillemette l'expression textuelle rapportée par O'Meara (éd. de Londres, 1823, t. I, p. 240), parce que c'est là, à mon sens, l'explication du problème et, cette explication, Napoléon la donne lui-même tout naturellement.

(4) *M. J.-N. Hanicle, curé de Saint-Séverin, 1794-1869. Notes écrites par ses amis et recueillies par un de ses vicaires*, Paris, 1870, in-12, p. 1. Je dois dire que j'ai vainement cherché ce nom d'Hanicle dans l'*Histoire de l'ordre de saint Louis*, qu'il n'est prononcé ni par Las Cases, ni par Antommarchi, ni par O'Meara, ni par Marchand. Je donne la chose telle que je l'ai trouvée et sous toutes réserves. J'avais pensé que M. Hanicle avait pu être en quelque qualité à l'école de Paris, mais il ne figure point dans les listes si complètes que M. le commandant Margueron a bien voulu retrouver pour moi.

première jeunesse, celui du capitaine Hanicle, votre père, était resté gravé dans sa mémoire avec un vrai sentiment d'estime et d'affection, comme ayant été un des bons officiers spécialement chargés de son éducation à l'école de Brienne et il comparait le caractère de cet officier à celui du maréchal Sérurier. Il se rappelait en particulier avoir été mis par lui aux arrêts pour avoir frappé violemment sur le pied d'un de ses camarades avec une petite bêche qui lui servait à faire des redoutes en terre, travail que ce camarade avait détruit d'un coup de pied[1]. »

Faut-il penser que, dans les écoles de province, quelques officiers avaient été adjoints pour l'éducation militaire aux moines chargés de l'instruction littéraire ou scientifique? En tous cas, jusqu'ici, l'on n'a point trouvé trace officielle d'une telle adjonction.

A l'école de Brienne, l'instruction religieuse était donnée par l'aumônier, le père Charles, dont les leçons auraient, paraît-il[2], laissé assez de traces en l'esprit de Napoléon pour que, plus tard, passant à Dôle et sachant que le père Charles y était retiré, il ne manquât point d'aller le visiter. On ajoute que, devenu Premier consul, il aurait adressé à ce prêtre le brevet d'une pension de 1000 francs avec une lettre autographe où il lui disait[3] : « Je n'ai point oublié que c'est à votre vertueux exemple et à vos sages leçons que je dois la haute fortune où je suis arrivé.

(1) Dans cette lettre, Montholon (*Loc. cit.*, p. 84) fournit certains détails sur le séjour de Napoléon à Paris, en 1794, qui sont singulièrement précis, et qui donnent lieu de penser que les manuscrits de Montholon sur Sainte-Hélène sont loin d'avoir été intégralement publiés.

(2) Je parle ici d'après Bourgeois, *Loc. cit.*, p. 251 et d'après Coston, I, 30. Dans les comptes de la cassette je trouve divers envois annuels de 1000 et 1200 francs faits au père Charles.

(3) Coston, I, 30. Je ne crois pas que la lettre ait pu être écrite au moins à la date que lui assigne Coston, c'est-à-dire avant Marengo; mais, sur ces faits, Coston est à ce point affirmatif que jusqu'à preuve contraire il faut admettre son assertion. Ségur, *Histoire et Mémoires*, II, 47, a adopté littéralement la version de Coston. Or Ségur, qui a vécu si intimement dans la Maison, n'aurait point répété cette anecdote s'il avait eu des doutes.

Sans la religion il n'est point de bonheur, point d'avenir possible. Je me recommande à vos prières. ». On prétend encore que, relayant à Dôle, lorsqu'il allait à Genève se mettre à la tête de l'armée de réserve, il aurait fait appeler le père Charles qui aurait été si profondément touché de cette attention que, au milieu de ses larmes de joie, il n'aurait pu dire à son ancien élève que ces mots : *Vale prosper et regna.*

Pourtant, il semble que ce n'est point le père Charles qui a fait faire sa première communion à Napoléon. Selon une tradition répandue à Brienne, le curé de la ville avait revendiqué les élèves de l'école comme ses paroissiens et, ayant eu gain de cause devant l'évêque, avait exigé, pour constater son droit curial, que deux élèves par promotion fissent leur première communion à la paroisse au lieu de la faire à la chapelle de l'école. On ajoute que lorsque le temps en fut venu pour lui, Napoléon fut un de ces deux communiants ; que, ce jour-là, il dîna à la table du curé et se trouva fort bien d'un menu autre que celui du collège. Il est certain que Napoléon, sans cet incident, n'aurait guère eu occasion de connaître le curé de Brienne, dont pourtant il avait gardé souvenir ; car, en 1805, allant au couronnement de Milan et passant à Brienne, il demanda de ses nouvelles, s'étonna de ne le point voir à sa réception et, sur les explications du vicaire, l'abbé Legrand, il éleva la cure de Brienne à la première classe durant la vie de l'abbé Geoffroy.

On cite une anecdote au sujet du maître d'écriture qu'aurait eu Napoléon à Brienne. On dit[1] que, au début de l'Empire, à Saint-Cloud, un homme âgé et pauvre s'adressa à Duroc pour obtenir une audience ; que, mis en présence de l'Empereur, il se fit reconnaître comme son ancien maître d'écriture. « Le bel élève que vous avez fait là, lui aurait dit Napoléon, je vous en fais mon compliment », il

(1) Coston, I, 31, d'après le *Mémorial.*

l'aurait congédié avec de bonnes paroles et lui aurait fait adresser le brevet d'une pension de 1.200 francs. Il y avait, semble-t-il, trois professeurs d'écritures enseignant simultanément à Brienne : Merger, Leclerc et Gaspard de France. Aucun de ces noms ne s'est retrouvé jusqu'ici dans les registres de dépenses.

Pourtant, il n'est guère probable que le maître d'écriture ait été oublié lorsqu'on constate que le portier de l'école ne l'a point été. Le nommé Hauté, que l'on trouve portier à Malmaison, aux gages de 600 francs par an, qui reçoit à diverses reprises des gratifications personnelles de l'Empereur, est le même Hauté qui gardait la porte à Brienne. On raconte que, un jour de fête où Napoléon commandait le poste des élèves, la femme Hauté voulut forcer la consigne et, comme on l'empêchait d'entrer, se répandit en invectives. « Éloignez cette femme qui apporte ici la licence des camps », dit sévèrement Bonaparte. On voit qu'il ne lui avait pas gardé rancune[1].

Pour les camarades de collège de Napoléon, on voudrait pouvoir présenter une liste complète, mais cette liste prendrait des proportions demesurées, puisqu'il faudrait y comprendre, non seulement les élèves des cinq promotions qui ont été nommées par le Roi, mais aussi les pensionnaires payants. Il est certainement beaucoup de ces jeunes gens avec qui Napoléon n'a point conservé de relations, mais que sait-on? Étant donné ce qu'on a retrouvé déjà, il est permis de penser qu'il n'est guère des anciens camarades de l'Empereur, qui, s'ils ont fait appel à sa mémoire, n'aient trouvé sa générosité toute prête.

Les deux plus célèbres, ceux qui ont une part à la gloire de son règne et méritent plus particulièrement l'attention sont

(1) Selon Assier (*Loc. cit.* p. 26) et Petit (*Loc. cit.* p. 57), Napoléon, à son premier passage à Brienne en 1805, aurait retrouvé un nommé Poncet, ancien domestique de l'école, devenu boulanger, l'aurait reconnu, lui aurait adressé la parole et lui aurait fait remettre de l'argent par M. de Canisy, son écuyer de service. En 1814, à la bataille de la Rothière, Poncet aurait suivi l'Empereur.

certainement Gudin et Nansouty [1]. Gudin (Charles-Étienne César de Gudin), né à Montargis le 13 février 1768, sous-lieutenant au régiment d'Artois-infanterie en 1784, est général de brigade en l'an VII, grand officier de la Légion en 1807, comte de l'Empire en 1808, gouverneur de Fontainebleau et Grand Aigle en 1809. Il est tué le 18 août 1812 à Valontina. L'Empereur transmet à son fils aîné ses dotations de 70.000 francs de rente (non compris le mont de Milan), accorde à son fils cadet le titre de baron, avec une dotation de 4.000 francs de rente ; fait à sa veuve, M^lle^ Creutzer, outre une pension de 12.000 francs sur le domaine extraordinaire, une pension particulière de 24.000 francs sur la petite cassette.

Champion de Nansouty n'a pas été moins bien traité. Né à Bordeaux le 30 mai 1768, élève de Brienne, puis de l'Ecole Militaire, sorti en 1785 comme sous-lieutenant dans Bourgogne-infanterie [2], où son père avait honorablement

(1) Dans le *Récit de la réunion des élèves de l'école militaire de Brienne*, Paris, an VIII, in-8°, un toast est porté par Bouquet aux généraux Nansouty, Gudin, d'Hautpoul, Mortier, Dampierre. J'ai bien en effet retrouvé un d'Hautpoul qui était à Brienne en 1783-1785 ; il est désigné d'Hautpoul de Toulouse ; mais ce n'est point l'héroïque général d'Eylau auquel l'Empereur ordonna qu'on dressât une statue équestre, c'est Charles d'Hautpoul, né le 4 septembre 1772, à Toulouse, entré en 1792 à l'école de Mézières, sorti lieutenant du génie en 1793, qui, comme capitaine, accompagna Bonaparte en Egypte et fut fait par lui, en moins d'un an, chef de bataillon et chef de brigade. Que se passa-t-il lorsque d'Hautpoul, envoyé par Belliard, apporta au Premier Consul la nouvelle de la capitulation de l'armée d'Egypte ? A partir de cette date, plus rien pour lui. Il est employé dans le royaume de Naples, puis, toujours colonel, envoyé directeur du génie à Grenoble et à Genève. La Restauration le trouve encore colonel. Il l'est depuis quinze ans ! Pour Mortier, je ne puis penser qu'il s'agisse ici du futur duc de Trévise qui, né au Cateau, de parents commerçants, a fait ses études à Douai, au collège des Anglais (Voir Foucart et Finot, *la Défense nationale dans le Nord*, II, 244) et ne paraît avoir eu aucun rapport avec Brienne. Enfin, quant à Dampierre, je ne puis penser qu'il s'agit ici ni de l'héroïque Dampierre, général en chef de l'armée du Nord, tué glorieusement à l'ennemi, ni de son fils, mort à Saint-Domingue en 1802, adjudant général de Leclerc : ces deux Dampierre étaient Picot en leur nom. Le père était né en 1756, avait par conséquent treize ans de plus que Bonaparte et le fils n'avait pu naître avant 1776. Je ne trouve aucun Picot de Dampierre sur les listes : j'y trouve par contre un Montarby de Dampierre, mais il émigre, sert dans l'armée de Condé, se bat à Quiberon, et n'est employé qu'en 1813 comme capitaine aux gardes d'honneur.

(2) Je ne m'explique pas que Saint-Allais, *Liste des gentilshommes qui ont fait leurs preuves*, etc. *Nobiliaire universel de France*, XII, 41, dit que Champion de Nansouty fut remis à ses parents le 30 octobre 1784.

servi, il obtint en 1788 une compagnie de cavalerie, sans doute par la protection de M^me^ de Montesson dont il était le neveu. Il n'émigra point, fut lieutenant-colonel en 1792, chef de brigade en l'an II, général de brigade en l'an VII, et général de division le 3 germinal an XI. Dès la formation de la Cour, il fut nommé premier chambellan de l'Impératrice à 30.000 francs par an, position qu'il échangea plus tard contre celle de premier écuyer de l'Empereur. Il fut accablé de bienfaits ; reçut en diverses occasions 53.728 francs de dotation annuelle, divers présents dont quelques-uns de 100.000 francs ; fut grand officier de la Légion en l'an XIV, Grand Aigle en 1807, comte de l'Empire en 1808, élevé enfin à la dignité de colonel général des dragons, le 16 janvier 1813[1]. En 1814, il commande la cavalerie de la Garde et a comme tel un traitement de 54.000 francs. Comment cet officier général quitte-t-il l'armée en pleine guerre, le 10 mars 1814, sous prétexte de santé? Comment, surtout, est-il le premier des officiers généraux de toute l'armée qui envoie son adhésion au Gouvernement provisoire[2] ? Peut-être s'expliquera-t-on ces deux faits si l'on se souvient que M. de Nansouty avait épousé M^lle^ Gravier de Vergennes, cousine de M. le Baron Pasquier et sœur de M^me^ de Rémusat, laquelle fut, comme on sait, la première femme qui, à Paris, arbora la cocarde blanche.

Après Gudin et Nansouty, le plus connu des camarades de Bonaparte est certainement Fauvelet de Bourrienne, qui, au collège, était appelé Villemont de Bourrienne. Son nom, en réalité, était Fauvelet ; il était d'une famille de bourgeoisie de Sens qui se disait anoblie en 1640, mais

(1) Le général Thoumas (*Grands cavaliers*, II, 57) oublie ces 30.000 francs de traitement comme colonel général des dragons ; il omet de même les dotations sur le mont de Milan, dont le chiffre n'est point donné officiellement, mais qui vont à plus de 30.000 francs. L'Empereur a donc fait à Nansouty un revenu annuel de 186.000 francs en comptant pour rien les dotations d'Italie.

(2) Pasquier. *Mémoires*, II, 277.

qui ne pouvait faire de preuves[1]. Bourrienne n'était point élève du Roi, mais pensionnaire. On sait quelle fut sa carrière : comment, après avoir tâté de la diplomatie révolutionnaire, il refusa de revenir en France et devint suspect à la fois aux émigrés qui voyaient en lui un espion et au gouvernement républicain hors la loi duquel il s'était mis. Rentré en France, fort misérable, il eut la bonne fortune que Bonaparte, général en chef de l'armée de l'Intérieur, se souvînt de lui et se l'attachât comme secrétaire particulier. Bourrienne suivit désormais son ancien camarade en Italie, en Égypte, au Luxembourg et aux Tuileries, mais, alors qu'il pouvait aspirer à tout, qu'il était déjà secrétaire du Premier Consul et conseiller d'État, son goût pour l'argent le perdit. Il se mêla à de vilaines affaires, se fit donner des fournitures par le ministre de la Guerre, et, pris dans des banqueroutes, refusa de payer. On plaida, la vérité parut et Bonaparte enleva la direction de son cabinet à Bourrienne. Mais il l'employa encore à lui rédiger des bulletins de police ; puis, par un excès de bonté, l'envoya ministre à Hambourg. Là, nouveaux tripotages où se perdit un maréchal d'Empire. A Bourrienne, l'Empereur pardonna encore. Il lui pardonna toujours et malgré tout, — non qu'il le craignît, comme on a dit, mais il l'avait aimé.

Des autres compagnons de Napoléon bien peu qui aient marqué : cela s'explique. La plupart de ceux qui étaient gentilshommes émigrèrent à la Révolution, allèrent mourir obscurément à l'étranger, ou périrent les armes à la main à l'armée de Condé et à Quiberon. Plusieurs, rentrés au Consulat, trouvèrent accueil aux Tuileries : ainsi Hédouville, le frère du général, successivement secrétaire d'ambassade à Rome et ministre plénipotentiaire près le Prince

(1) Il semble bien que les Fauvelet de Villemont ou de Bourrienne sortent de même famille que les Fauvelet du Toc dont un membre a laissé une remarquable *Histoire des secrétaires d'État*, les Fauvelet de Richarderye, de Montbard et de Charbonnières.

Primat ; Lelieur de Ville-sur-Arce nommé par l'Empereur intendant général des Parcs et Jardins de la Couronne[1] ; Calvet-Madaillan, député de l'Ariège en 1809, légionnaire en 1811, baron en 1813 ; Marescot de la Noüe, frère du général de Marescot, lieutenant-colonel du génie et plus tard député.

Parmi ceux qui n'émigrèrent pas et qui furent employés soit dans le civil, soit dans le militaire, d'abord Bourgeois de Jessaint, le préfet modèle, préfet de la Marne de 1800 à 1839, à ce point vénéré dans son département que nul des gouvernements qui se succédaient n'eût osé toucher à lui et que ses administrés conservent encore pour sa mémoire un souvenir religieux ; Napoléon le nomma d'emblée préfet, bien qu'il n'eût rempli jusque-là d'autre fonction que celle de maire de Bar-sur-Aube ; il le fit légionnaire en l'an XII, baron de l'Empire en 1809 avec dotation de 4000 francs, officier de la Légion en 1811 et commandant en 1815[2]. Puis, Bonnay de Breuille qu'on trouve à Brienne en 1779 et qui, capitaine en 1792, eut à Jemmapes le mollet emporté : simple adjudant de place à Hesdin en l'an VII, il se recommande au Premier Consul qui, en l'an XI, le nomme chef de brigade, le fait légionnaire en l'an XII et l'appelle successivement à commander les places de Thionville et de Nimègue.

On trouvera certainement d'autres rapprochements à

(1) Lelieur de Ville-sur-Arce s'était fait une spécialité de l'horticulture : il a publié en 1807 des *Essais sur la culture du maïs ;* en 1811, *De la Culture du rosier ;* en 1812, *Mémoires sur les maladies des arbres fruitiers ;* en 1817, *la Pomone française ;* en 1829, *Mémoire sur le dahlia.* Chevalier de Saint-Louis en 1814, il paraît s'être à ce moment fort appuyé de son cousin Marmont, duc de Raguse.

(2) Dans la *Notice biographique sur M. le vicomte de Jessaint,* par M. Sellier. Châlons, 1854, in-8°, il est dit que l'intimité entre Napoléon et M. de Jessaint avait été des plus étroites ; que Napoléon n'oublia jamais qu'à l'école M. de Jessaint portait les galons de fourrier et que plus tard il se plaisait à le désigner par ce grade de son enfance. On ajoute que M. Bourgeois de Jessaint, le père, était propriétaire à Crépy près Brienne d'une ferme qui servait souvent de but aux promenades des élèves et que, soit à Crépy, soit à Jessaint, il lui arrivait de recevoir pendant les vacances l'ami de son fils. Malheureusement toutes ces traditions sont dépourvues de preuves et malgré toute la grâce qu'elle y a mise, la famille de Jessaint n'a pu jusqu'ici m'en fournir.

faire ; sans doute, c'est en souvenir de Brienne, que l'Empereur désigne pour un de ses pages, M. de Dreux Brézé, fils du grand maître des cérémonies de la royauté, son ancien camarade, et le 18 germinal an XIII lorsque « Mailly, desservant de Chalette, se rappelle ainsi que son frère, comme condisciples au souvenir de l'Empereur » Napoléon se rappelle aussitôt ces trois Mailly qu'il a connus à Brienne, les fils du bailli du lieu, et il fait écrire en marge : « *Renvoyé à M. Portalis pour placer ce desservant comme curé.* »

En 1807, lorsqu'il passe à Bar, un de ses anciens condisciples, M. de Longeaux, se présente à sa voiture, très ému, dit-il lui-même, mais très décidé à se faire reconnaître. L'Empereur ne lui en laisse pas le temps ni la peine. « Vous êtes de Longeaux, lui dit-il ; que faites-vous ? Que voulez-vous ? — Servir Votre Majesté. — Je penserai à vous. » Les chevaux partent au galop et Longeaux reste bouche bée. Six mois après il était bien placé dans l'administration des vivres[1].

On a avancé[2] que, général de l'armée de l'Intérieur, il n'avait donné qu'une misérable place d'inspecteur aux vivres à un certain M. de Rey, son camarade, parce que celui-ci n'avait pu prendre sur lui de ne point le tutoyer : M. de Rey qui avait à peine connu Bonaparte, car il était entré à Brienne en 1784, l'année même où Napoléon en sortait, venait de combattre contre les armées républicaines à Lyon où son père, cordon rouge, avait exercé un grand commandement, et ce n'était point déjà si ordinaire de se compromettre pour un tel camarade[3].

Napoléon fut-il un élève brillant ? Il ne le semble pas.

(1) *Le maréchal Oudinot*, p. 80.

(2) Bourrienne, I, 82.

(3) A défaut des registres de l'école qui paraissent avoir disparu, on pourra former une liste à peu près complète des élèves au moyen des brochures intitulées : *Exercices publics des élèves de l'école royale militaire de Brienne-le-Château tenus par les religieux minimes.* Troyes, s. d., in-4°.

Il n'avait point seulement à apprendre comme ses camarades les matières du cours d'études, il fallait d'abord qu'il apprit la langue dans laquelle on les lui enseignait et, à cette langue, il fut longtemps rebelle. Ce n'était point seulement sa prononciation qui demeurait italienne lorsqu'il s'agissait de noms ou de mots italiens ou latins (son propre nom par exemple, prononcé par lui à l'italienne *Napoiglioné*, dont ses camarades faisaient *la paille au nez*), mais c'étaient ces sons même traduits en écriture. Il ne peut s'habituer à l'*u* français et l'écrit *ou*. Il ne peut familiariser sa plume avec les fantaisies orthographiques devenues légales en France. En tout ce qui est *Lettres*, il est inférieur, parce qu'il demeure étranger. En sciences abstraites au contraire, il arrive presque du premier coup à la compréhension des problèmes, car ce sont là des vérités générales, indépendantes du temps et de l'espace et qui en tout pays demeurent semblables. Obligé à plus de travail que qui que ce soit pour ne point rester en arrière, il lit infiniment, fatigue de ses demandes réitérées l'élève chargé de la bibliothèque, ne joue pas, vit solitaire durant les récréations et ne paraît avoir eu de relations un peu intimes qu'avec Bourrienne [1].

On a accusé ses sentiments. On a dit qu'il ne se montrait pas Français. Comment l'eût-il été ? Qu'on imagine un enfant de Lorraine, né en 1871, brusquement transporté en 1880 dans une école militaire de la Prusse, élevé aux frais de l'Empereur d'Allemagne, destiné à porter l'épée comme officier allemand, non parce qu'il a choisi ce métier, mais parce que c'est là la seule profession qui lui soit ouverte, qu'il puisse prendre sans déroger, et pour laquelle l'État donne aux gentilshommes pauvres l'éducation gratuite ; qu'on voie cet enfant entouré uniquement de petits Prussiens, qui ignorent sa langue et sont dispo-

(1) Déjà tout tourné du côté de la guerre, Napoléon est pourtant sorti de sa solitude pour des jeux militaires où il menait ses compagnons en chef guerrier. On sait la fameuse anecdote sur les remparts de neige. Il en est d'autres.

sés à faire de lui leur souffre-douleur, car il est un étranger, il est un vaincu, et les enfants sont lâches[1]. Il sait que les pères de ces enfants avec qui il est condamné à vivre, ont conquis son pays par ce qui lui semble l'abus le plus odieux de leur force, qu'ils ont massacré ses concitoyens, ravagé ses biens, aboli l'indépendance de sa patrie, et il devrait faire bon visage et s'enorgueillir de la livrée de servitude dont il est revêtu ! Mais, est-ce bien une patrie, la Corse, disent les rhéteurs, et la Corse n'est-elle point trop heureuse d'avoir été conquise par une nation telle que la France ? C'est ce que les petits Prussiens disent à l'enfant lorrain, et n'ont-ils point raison puisqu'ils ont été les plus forts et que c'est la force qui décide ? Il n'est point de petite patrie. Si petite soit-elle ou si grande, il suffit que l'amour qu'on lui porte emplisse le cœur. Lacédémone, qui est un village, occupe tout entier le cœur de Léonidas et ne l'emplirait pas mieux si c'était un monde comme l'Amérique ou la Russie. Il n'importe ni que la patrie soit grande, ou riche, ou belle, il suffit qu'elle soit la patrie, et ce qui, en d'autres, refroidirait le désir, échauffe l'amour chez ses fils.

Et si, cet amour, on le persécute et on le tourne en risée ; si tout ce qui, chez l'enfant, rappelle la patrie est prétexte à risée, ses façons, sa tournure, son accent ; si tout est combiné, dans cette école-prison, pour offenser sa sensibilité, révolter ses goûts, infliger à son corps même, son corps de méridional déporté à cent lieues dans le Nord sous un climat froid et humide, des continuelles et cruelles souffrances ; si, avec cela, l'âme est fière, repousse la pitié et ne sait point les mots qui servent aux plaintes, quoi d'étonnant que l'enfant se replie sur lui-même, ne vive plus que pour sa pensée et son rêve, se refuse aux jeux et aux camaraderies — si elles se présentent —

(1) Le seul enfant né en Corse dont je trouve le nom sur les listes de l'École de Brienne est le fils d'un officier français : Charles de Balathier de Bragelogne, dont le père commandait la place de Bastia et s'y était marié.

s'absorbe dans un travail solitaire, pour lequel il refuse même la direction des professeurs, eux aussi des ennemis. Pour résister à une telle vie, pour ne point céder au mal du pays qui affecte certains de ces êtres au point qu'ils en meurent, il n'y a que la dissipation qui peut convenir aux âmes faibles et lâches, ou le travail qui seul peut sauver les âmes fortes.

Bonaparte travaille donc beaucoup, et, en ce qui concerne les lettres, travaille seul [1]. Mais il ne faut point admettre la légende suivant laquelle il travailla tellement que sa santé en fut altérée et que sa mère inquiète vint à Brienne pour l'en retirer[2]. On n'a point de certitude que Mme Bonaparte soit venue en France à cette époque, et bien des raisons peuvent faire douter qu'elle ait fait ce grand voyage ; quant à la phrase que l'on prête au père Patrault : que sa mère devait le retirer parce qu'il perdait son temps depuis six mois, « vu qu'aucun de nous n'a plus rien à lui enseigner qu'il ne sache, » elle est de celles qu'un maître ingénieux invente après coup pour se faire bien venir.

Napoléon réussissait en sciences mieux qu'en lettres, mais il n'était point un mathématicien à proprement dire.

(1) C'est ce qui résulte aussi bien du témoignage de l'auteur de : *Quelques notices sur les premières années de Buonaparte*, que du témoignage de Bourrienne (I, 33) qui a au moins fourni des notes pour ce premier volume.

(2) Chaptal. *Mémoires*, p. 175. Si invraisemblable que semble cette visite de Mme Bonaparte à Brienne, il faut noter que, en dehors du récit qu'elle en fait elle-même à Chaptal, elle en parle au colonel Campbell dans la traversée de Livourne à Porto-Ferrajo. — V. Pichot. *Napoléon à l'île d'Elbe*, p. 131. « Elle m'a dit que Napoléon avait été primitivement destiné à la marine et étudiait pour cette carrière à Brienne, dans une classe spéciale. *Elle alla le voir* et trouva que tous les élèves de cette classe couchaient dans des hamacs. Elle fit tout ce qu'elle put pour le dissuader de se faire marin, en lui disant : « Mon enfant, dans la marine, vous avez à combattre le feu et l'eau. » De plus, il est dit dans le *Mémorial* (I, 119) : « Plus tard dans un voyage pour voir son fils à Brienne, elle fut remarquée, même dans Paris. » Tout cela peut mener à penser qu'en effet Mme Bonaparte a pu venir à Paris, mais, outre que ce voyage était très cher et qu'on ne voit pas bien avec quelles ressources elle l'eût fait, ne convient-il pas de remarquer qu'elle est enceinte en 1780 de Pauline (née le 20 octobre à Ajaccio), en 1781 de Caroline (née le 25 mars 1782 à Ajaccio) ; en 1784 de Jérôme (né le 15 novembre à Ajaccio).

et si, à cette époque, son professeur n'avait plus rien à lui apprendre, il faut avouer qu'il savait peu de chose.

Napoléon n'a point eu durant ses études de succès exceptionnels. Cela tient sans doute, comme l'a dit Bourrienne [1], à l'ignorance de ses maîtres.

Les *Palmarès* de l'École n'existant point, on ne peut opposer aux légendes que les témoignages de Bourrienne, de Bourgeois et de l'anonyme anglais. Mais si l'on n'a point la liste des élèves couronnés, on trouve du moins certaines indications utiles dans les brochures imprimées chaque année sous le titre *Exercices publics des élèves de l'École Militaire de Brienne.*

En 1780, les exercices sont présidés par Monseigneur Claude Mathias Joseph de Barral, évêque de Troyes, abbé comte d'Aurillac. Il n'est point à penser que le souvenir de ce Barral, mort en 1791, ait pu inspirer à l'Empereur les bienfaits dont il a accablé sa famille. Il est plus simple de penser que les Barral durent leur faveur à l'alliance que l'un d'eux avait contractée avec une Beauharnais.

A ces exercices, *de Buona Parte*, de l'île de Corse, n'est interrogé que sur le catéchisme, la grammaire et la géographie élémentaire.

En 1781, il semble que S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans auquel est adressé l'épître dédicatoire des élèves, préside à la cérémonie [2]. De là, quantité de légendes. On veut que le prince ait été accompagné à cette distribution de prix par M^me^ de Montesson et que celle-ci, en couronnant Napoléon, lui ait adressé cette phrase : « Puisse cette couronne vous porter bonheur [3]. » Et c'est d'un prix de mathé-

(1) I, 34.

(2) Ce n'est donc pas en 1783, comme dit Coston (I, 43), probablement d'après Bourrienne (I, 37), — Assier (*Loc. cit.*, p. 13) reprend en partie la légende de Bourrienne et la place en 1781.

(3) Tantôt c'est M^me^ de Montesson, tantôt c'est le duc d'Orléans qui dit cette phrase.

matiques, selon les uns, d'un prix de trigonométrie, selon d'autres, qu'il s'agit. Or, Napoléon a treize ans. Il a pu être interrogé sur l'arithmétique et sur quelques petits problèmes de géométrie. Il est possible même qu'il ait eu un prix et qu'il l'ait partagé avec Bourrienne, mais on n'en sait rien [1].

Ce n'est pas parce qu'il se souvenait d'avoir reçu « son premier laurier » des mains de M^me^ de Montesson qu'il lui a, sous le Consulat, accordé tant et de si particulières faveurs [2]. La vérité est plus simple. En l'an VII, à Plombières, où elle se trouvait aux eaux, M^me^ de Montesson refit connaissance avec M^me^ Bonaparte, qu'elle avait connue autrefois, et se plut à lui donner des avis. Bien qu'elle n'eût été épousée que secrètement par le duc d'Orléans, M^me^ de Montesson n'en était pas moins une fort grande dame, fort instruite des choses de l'ancienne cour, menant train de princesse, ayant encore une fortune considérable et tenant, à coup sûr, la première place à Paris dans la société. Elle pouvait être et fut en effet des plus utiles au Consul, en servant de lien entre le passé et le présent, en empêchant qu'on se laissât aller à prendre exemple sur les financiers, en jouant même une sorte de rôle politique, comme au moment de la réception du roi d'Étrurie. La confiance que lui témoignait Napoléon vint-elle, comme on a dit, de ce que, dans une lettre particulière qu'elle écrivait à Joséphine, elle avait mis : « Vous ne devez jamais oublier que vous êtes la femme d'un grand homme » ; en tous cas, le secours dont elle était pour ses projets et le goût qu'il avait pour ce qui était de la Cour suffisent amplement à expliquer et la restitution du douaire de M^me^ de Montesson, et les faveurs accordées sur sa demande aux duchesses d'Orléans et de Bourbon et au prince de Conti, et les

(1) Bourrienne dit que le prix a été partagé entre lui et Bonaparte, mais il place le fait en 1783, c'est-à-dire à la dernière année que Napoléon ait passée à Brienne.

(2) Voir Costou, I, 43. Note.

grâces répandues sur les Valence, peut-être même sur Nansouty.

En 1782, c'est le duc du Châtelet d'Haraucourt, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, ci-devant ambassadeur aux cours de Vienne et de Londres qui honore l'école de sa présence. On n'a point de légende à propos du duc du Châtelet. Il a été décapité en 1793 et sa femme née Rochechouart l'a été en 1794. Les Rochechouart employés par l'Empereur ne sont pas de la même branche.

Si l'on n'a rien imaginé à propos du duc du Châtelet, il n'en est pas de même pour monseigneur Rouillé d'Orfeuil, intendant en Champagne, qui présida les exercices en 1783. On a prétendu que Napoléon, chargé de le haranguer au nom de l'école, l'apostropha avec violence, puis partit, entraînant ses camarades ; que M. Rouillé en conçut un tel dépit qu'il s'opposa à ce que Bonaparte entrât à l'école de Paris et qu'il ne fallut rien moins que l'intervention du Roi lui-même, auquel le père Berton vint présenter son meilleur élève, pour vaincre cette opposition. Le malheur est que, au moment où M. Rouillé présida la distribution des prix (25 août), l'inspection n'était point faite : le chevalier de Keralio, sous-inspecteur général des écoles militaires de France, n'arriva à Brienne qu'à la mi-septembre. Il y a donc lieu de rejeter absolument cette légende. Au moins reconnaîtra-t-on que si le jeune Bonaparte eût eu à se plaindre de M. Rouillé, l'Empereur n'en eût point gardé rancune. L'ancien intendant de Champagne fut créé baron de l'Empire le 6 octobre 1810, avec érection d'un majorat de 5.000 livres de rentes. Son fils aîné fut, sous l'Empire, auditeur au conseil d'État, baron de l'Empire, préfet d'Eure-et-Loir, de l'Eure et de Seine-et-Oise ; un autre de ses fils était chef d'escadron en 1813, deux autres déjà capitaines d'infanterie furent tués en Espagne, une de ses filles enfin épousa un Tascher.

Ces exercices publics, ce sont, si l'on veut regarder, tous les contacts que Napoléon a pu avoir, durant le temps qu'il a passé à Brienne, avec la société et l'extérieur. Il a vu passer de loin les grands seigneurs qui, une fois l'an, venaient présider la distribution des prix de l'École. Il ne les a pas approchés, il n'a eu avec eux nul rapport. Il n'était, ni des privilégiés dont on eût pu s'enquérir parce qu'on avait avec eux quelque alliance, ni des dédaignés qui étaient de roture. Il était des ignorés.

On a dit, répété qu'il avait été recommandé vivement par les Marbeuf aux Loménie qui avaient leur château à Brienne, et, volontiers, on ferait de lui un commensal de l'archevêque de Sens. Que monseigneur de Marbeuf ait fait parler de Napoléon, cela est possible, mais que cela lui ait servi, non pas.

Les Loménie menaient grande vie en ce superbe château qu'ils venaient de reconstruire avec les écus de M^lle^ Fizeau, écus assez mal gagnés sans doute, mais dont à présent nul ne cherchait l'origine. C'étaient des parties, des chasses, des bals et l'archevêque ne donnait point sa part des plaisirs. Brienne était comme la capitale d'un petit État qui s'arrondissait chaque jour et d'où la mélancolie était bannie. Sans doute, les seigneurs tenaient à conserver à leur portée et sous leur main cette école militaire qui complétait l'air de chef-lieu de leur petite ville ; ils y avaient, dit-on, fondé quelques bourses et, lorsque l'archevêque et son frère furent au pouvoir, l'un premier ministre et l'autre ministre de la Guerre, ils eurent le dessein de réunir à Brienne toutes les écoles militaires du royaume ; mais, de là, à penser qu'ils descendaient dans le collège, qu'ils prenaient certains élèves dans leur château, il y a loin. D'ailleurs, qu'avait à y faire Bonaparte ?

Dans les écoles militaires de ce temps, la discipline était stricte. On n'en sortait point si facilement qu'on imagine ; point de dimanches, de congés, ni de vacances ; point de ces dissipations telles qu'en prennent les écoliers d'à pré-

sent. La vie était sévère, dure, claustrale, mais du collège sortaient des hommes.

Ce qui pourrait induire à supposer que Napoléon a pu avoir quelque rapport avec les Brienne, c'est la faveur qu'il a témoigné à la seule descendante de cette maison qui ait survécu à la Révolution.

Dès que la nouvelle cour fut formée (en septembre 1805), il y appella, comme dame du palais, Mme de Carbonnel de Canisy, dont la mère était Loménie de Brienne et dont le mari, son propre oncle, qu'elle avait épousé en 1799, était déjà de la Maison comme écuyer ordinaire. Il eut de plus des attentions pour Mme de Brienne et pour Mme Charles de Loménie; mais rien en tout cela de très marqué; nul retour plus tard, nulle anecdote contée par lui, nul souvenir à Sainte-Hélène où si souvent il revient sur son enfance; rien que l'histoire de Patrault voulant garder les demoiselles de Brienne pour les marier à ses neveux, et l'on sait que, ici, Napoléon confond les noms et les branches, comme fait un homme qui n'a point connu les masques[1].

En réalité, du jour de son entrée à l'école militaire de Brienne au jour de son départ pour l'école militaire de Paris, Napoléon n'a senti un courant de l'air extérieur que lorsque son père est venu le visiter; et il semble bien que Charles Bonaparte n'a pu venir à Brienne qu'une seule fois en juillet 1784.

On a supposé qu'il y était passé une première fois, en 1783 en venant prendre Joseph au collège d'Autun pour le ramener en Corse[2]; mais en y regardant de plus près, on ne peut garder de doute : il n'y a qu'un seul voyage.

(1) Voir ci-dessus, p. 58, note 2.

(2) On ne trouve plus Joseph sur les registres du collège d'Autun à partir de novembre 1782 ; mais les registres suivants ont-ils été retrouvés? (Cf. Harold de Fontenay. *Loc. cit.*, p. 13.) On a des *témoignages* de satisfaction qui lui ont été accordés en 1783. Et l'abbé Chardon (Peignot. *Loc. cit.*, II, p. 138, note 1) dit qu'il n'a quitté Autun qu'en 1785, mais c'est là une erreur évidente démentie par Joseph lui-même.

En 1783, Napoléon étant à Brienne et Joseph à Autun, Fesch a amené de Corse, pour être placé au collège d'Autun, son jeune neveu Lucien [1]. Lucien est donc durant une année environ dans le même collège que son frère aîné.

En juin 1784, Charles Bonaparte qui, dès le 24 novembre 1782, a obtenu pour sa fille, Maria-Anna, une place à la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, se détermine à l'y conduire, et se charge d'y mener avec elle M^lles^ de Casabianca et Colonna, ses cousines [2], qui ont aussi obtenu d'être placées. Fort gêné d'argent à ce moment, il doit, pour faire ce voyage, emprunter vingt-cinq louis à M. du Rosel de Beaumanoir, lieutenant général commandant à Ajaccio [3].

Il passe à Autun où il voit ses fils et rend ses devoirs à monseigneur de Marbeuf, prend Lucien avec lui, l'emmène à Brienne où il le laisse [4] (21 juin) et continue sa route sur Saint-Cyr où il est le 22.

(1) *Mémoires de Lucien*. Ed. Iung, I, 13. Il est remarquable pourtant que ni Lucien, ni Joseph ne disent qu'ils se soient trouvés ensemble à Autun.

(2) Lavallée. *Hist. de Saint-Cyr*, 273, note 2, cite entre les demoiselles corses qui partirent en 1792, M^lles^ Caltaner, Cattaneo, Casabianca, Morlax, Buttafoco, Varese. Je suis sûr que Charles Bonaparte amena M^lle^ Casabianca, mais pour la seconde le nom fait doute.

(3) Cet argent ne fut pas rendu, au retour, par Charles Bonaparte. L'année suivante, en 1785, Charles retourna sur le continent et mourut à Montpellier. La famille se trouva dans une situation fort triste et M. du Rosel de Beaumanoir ne réclama point. Lorsqu'il quitta Ajaccio définitivement, M^me^ Bonaparte lui proposa de se défaire de son argenterie pour le payer, mais le général n'accepta pas. Il laissa le billet à un homme d'affaires, disant à M^me^ Bonaparte qu'elle pourrait le retirer à sa commodité. Elle ne le retira point. La Révolution arriva. Beaumanoir qui était, depuis 1788, à la retraite et vivait à Caen, fut obligé de fuir devant une émeute populaire et se réfugia à Jersey. Ce fut de là que, en l'an X, il écrivit au Premier consul une lettre touchante pour lui réclamer les vingt-cinq louis prêtés à son père dix-huit ans auparavant. La réponse fut immédiate. Le général du Rosel de Beaumanoir fut, toute affaire cessante, rayé de la liste des émigrés; un arrêté consulaire lui assura un traitement de 12.000 francs à dater du 1^er^ nivôse an XI et, sur ses fonds particuliers, le Premier consul lui fit une pension annuelle de même somme. Beaumanoir en jouit jusqu'à sa mort arrivée le 16 mars 1806. (Voir pour les lettres Coston, I, 39, note 1, et pour les états de services de du Rosel de Beaumanoir, Maras, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, II, 440.)

(4) Ceci résulte d'une façon certaine de la lettre suivante, la première que l'on connaisse de Napoléon. Cette lettre qui appartenait ainsi que d'autres documents précieux sur la jeunesse de l'Empereur et de ses frères, à leur parent, M. Levie-Ramolino, a été

Presque aussitôt après son départ (vraisemblablement le 25 juin), Napoléon écrit à un de ses oncles la lettre suivante :

Mon cher oncle,

Je vous écris pour vous informer du passage de mon cher père par Brienne pour aller à Paris conduire Mariana à Saint-Cyr et tacher de rétablir sa santé. Il est arrivé ici le 21 avec Lucciano et les deux demoiselles que vous avez vues. Il a laissé ici ce dernier qui est âgé de neuf ans et grand de trois pieds, onze pouces, six lignes. Il est en sixième pour le latin, va apprendre toutes les différentes parties de l'enseignement. Il marque beaucoup de disposition et de bonne volonté. Il faut espérer que ce sera un bon sujet. Il se porte bien, est gros, vif et étourdi et, pour le commencement on est content de lui. Il sait très bien le français et a oublié l'italien tout à fait. Au reste il va vous écrire derrière ma lettre. Je ne lui dirai rien afin que vous voyiez son savoir-faire. J'espère qu'actuellement il vous écrira plus souvent que lorsqu'il était à Autun. Je suis persuadé que Joseph, mon frère, ne vous a pas écrit. Comment voudriez-vous qu'il le fit? Il n'écrit à mon cher père que deux lignes quand il le fait. En vérité, ce n'est plus le même. Cependant il m'écrit très souvent. Il est en rhétorique et ferait le mieux s'il travaillait, car M. le principal a dit à mon cher père qu'il n'avait dans le collège ni physicien, ni rhétoricien, ni philosophe qui eût tant de talents que lui et qui fit si bien une version. Quant à l'état qu'il veut embrasser, l'ecclésiastique a été comme vous savez, le premier qu'il a choisi. Il a persisté dans cette résolution jusqu'à cette heure où il veut servir le Roi : En quoi il a bien tort par plusieurs raisons : 1° Comme le remarque mon cher père, il n'a pas assez de hardiesse pour affronter les périls d'une action. Sa santé faible ne lui permet pas de soutenir les fatigues d'une campagne et mon frère n'envisage l'état militaire que du côté des garnisons; oui, mon cher frère sera un très bon officier de garnison, bien fait, ayant l'esprit léger, conséquemment propre aux frivoles compliments, et, avec ces talents,

donnée par lui à M. le comte de Casabianca qui l'a transmise à son petit-fils, le comte Lucien Biadelli. — La première version correcte qui en ait été donnée est celle de Du Casse, *Supplément à la correspondance de Napoléon* Ier, X, 50. Iung qui la cite, I, 97, donne en référence : *Archives Guerre.*

il se tirera toujours bien d'une société, mais d'un combat? C'est ce dont mon cher père doute.

> [1] Qu'importe à des guerriers ce frivole avantage?
> Que sont tous ces trésors sans celui du courage?
> A ce prix, fussiez-vous aussi beau qu'Adonis,
> Du Dieu même du Pinde eussiez-vous l'éloquence,
> Que sont tous ces dons sans celui de la vaillance?

2° Il a reçu une éducation pour l'état ecclésiastique. Il est bien tard de se démentir. Monseigneur l'évêque d'Autun lui aurait donné un gros bénéfice et il était sûr d'être évêque. Quels avantages pour la famille! Monseigneur d'Autun a fait tout son possible pour l'engager à persister, lui promettant qu'il ne s'en repentirait point. Rien, il persiste. Je le loue si c'est de goût décidé qu'il a pour cet état, le plus beau cependant de tous les corps et si le grand moteur des choses humaines, en le formant, lui a donné (tel que moi) une inclination décidée pour le militaire.

3° Il veut qu'on le place dans le militaire, c'est fort bien, mais dans quel corps? Est-ce dans la marine? Il ne sait point de mathématiques. Il lui faudra deux ans pour l'apprendre. 2° Sa santé est incompatible avec la mer. Est-ce dans le génie, dont il lui faudra quatre ou cinq ans pour apprendre ce qu'il lui faut et au bout de ce terme, il ne sera encore qu'élève du génie, d'autant plus, je pense, que toute la journée être occupé à travailler n'est pas compatible avec la légèreté de son caractère. La même raison existe pour l'artillerie, à l'exception qu'il faudra qu'il travaille que dix-huit mois pour être élève, et autant pour être officier. Oh! cela n'est pas encore à son goût. Voyons donc : Il veut entrer sans doute dans l'infanterie. Bon! je l'entends. Il veut être toute la journée sans rien faire, il veut battre le pavé toute la journée et, d'autant plus, qu'est-ce qu'un mince officier d'infanterie? Un mauvais sujet les trois quarts du temps et c'est

(1) Il est inutile de dire que l'orthographe est rectifiée — mais comme on a prétendu que, à cette date, Napoléon a fait une fable en vers, il faut montrer qu'il ignorait totalement la prosodie : voici comme il écrivait ces vers que pourtant il avait sans doute appris par cœur :

> Qu'importe à des guerrié ces frivoles avantages
> Que font tous ces trésor sans celui du courage,
> A ce prix fucier vous aussi beau qu'adonis
> Du Dieu même du peon eusiez-vous l'élocance
> Que son tous ces dons ? Sans celui de l'avallance.

ce que mon cher père, ni vous, ni ma mère, ni mon cher oncle l'archidiacre ne veulent, car il a déjà montré des petits tours de légèreté et de prodigalité. En conséquence, on fera un dernier effort pour l'engager à l'état ecclésiastique, faute de quoi mon cher père l'emmènera avec lui en Corse où il l'aura sous ses yeux. On tâchera de le faire entrer au barreau.

Je finis en vous priant de me continuer vos bonnes grâces. M'en rendre digne sera le devoir pour moi le plus essentiel et le plus recherché.

Je suis avec le respect le plus profond votre très humble et très obéissant serviteur et neveu

NAPOLÉONE DI BUONAPARTE.

P. S. Mon cher oncle, déchirez cette lettre, mais il faut espérer que Joseph avec les talents qu'il a et les sentiments que son éducation doit lui avoir inspirés prendra le bon parti et sera le soutien de notre famille : représentez-lui un peu tous ces avantages [1].

A Paris, Charles Bonaparte consulte pour sa santé M. de la Sonde, médecin de la Reine [2], puis il retourne à Autun où, ses efforts pour déterminer Joseph à l'état ecclésiastique ayant échoué, il se résout à l'emmener en Corse avec lui *sans repasser par Brienne*. C'est ce qui résulte de la lettre suivante que Napoléon lui écrit et qui complète incontestablement la précédente [3].

(1) J'ai quelque peine à penser que ce soit à Fesch, alors élève au séminaire d'Aix, que Napoléon écrit sur ce ton de respect. Une phrase de la lettre fait écarter la pensée toute naturelle qu'elle est adressée à l'archidiacre Lucien ; mais Napoléon avait d'autres oncles et entre autres ce Paravicini, mari de sa marraine Gertrude, à laquelle il était tendrement attaché. La date de la lettre peut aussi être discutée. En marge on lit : « J'ai reçu cette lettre le 14 juillet 1784 ; le 25 j'ai répondu. » Or, au dos, on trouve quelques lignes de Lucien datées du 15 juillet 1784. Je crois qu'on doit lire cette date : *25 juin*, ou *5 juillet*, tout alors s'explique et peut concorder.

(2) Joseph, *Mémoires*, I, 28.

(3) Cette lettre, copiée par Blanqui et publiée dans les journaux est reproduite par Coston, I, 45, et de nouveau par Nasica; *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon*, p. 71, avec des changements. Nasica affirme avoir collationné sur l'original appartenant à M. Braccini d'Ajaccio. C'est cette version que M. Iung a adoptée en indiquant comme références : *Archives de la Guerre*. Tous ces auteurs, même ceux qui ont connu la lettre

Mon cher Père,

Votre lettre comme vous pensez bien ne m'a pas fait beaucoup de plaisir ; mais la raison et les intérêts de votre santé et de la famille qui me sont fort chers, m'ont fait louer votre prompt retour en Corse et m'ont consolé tout à fait.

D'ailleurs, étant assuré de la continuation de vos bontés et de votre attachement et empressement à me faire sortir et seconder en ce qui peut me faire plaisir, comment ne serais-je pas bien aise et content? Au reste, je m'empresse de vous demander des nouvelles des effets que les eaux ont faits sur votre santé et de vous assurer de mon respectueux attachement et de mon éternelle reconnaissance.

Je suis charmé que Joseph soit venu en Corse avec vous, pourvu qu'il soit ici le 1er de novembre, un an environ de cette époque. Joseph peut venir ici, parce que le père Patrault, mon maître de mathématiques, que vous connaissez, ne partira point. En conséquence, monsieur le Principal m'a chargé de vous assurer qu'il sera très bien reçu ici et qu'en toute sûreté il peut venir. Le Père Patrault est un excellent maître de mathématiques et il m'a assuré particulièrement qu'il s'en chargerait avec plaisir, et si mon frère veut travailler, nous pourrons aller ensemble à l'examen d'artillerie. Vous n'aurez aucune démarche à faire pour moi puisque je suis élève. Maintenant il faudrait en faire pour Joseph, mais puisque vous avez une lettre pour lui, tout est dit [1]. Aussi, mon cher père, j'espère que vous préférerez le placer à Brienne plutôt qu'à Metz par plusieurs raisons :

1° Parce que cela sera une consolation pour Joseph, Lucien et moi [2];

2° Parce que vous serez obligé d'écrire au Principal de Metz, ce qui retardera encore puisqu'il vous faudra attendre sa réponse ;

de Napoléon à son oncle, donnent à cette seconde lettre la date du 15 septembre 1783. Elle n'est pas plus datée que la précédente et à défaut de date, je tiens tous les raisonnements, celui de Coston entre autres, pour nuls. Le texte est décisif et toute autre supposition mène à des romans.

(1) Je suppose qu'il s'agit ici de la réponse du ministre à la pétition de Charles Bonaparte, publiée par Coston, II, 39.

(2) La présence de Lucien à Brienne attestée ainsi par Napoléon, ne suffit-elle pas à prouver que cette lettre est de 1784?

3° Il n'est pas ordinaire à Metz d'apprendre ce qu'il faut que Joseph sache pour l'examen, en six mois ; en conséquence, comme mon frère ne sait rien en mathématiques, on le mettrait avec des enfants. Ces raisons et bien d'autres doivent vous engager à l'envoyer ici ; d'autant plus qu'il sera mieux. Ainsi j'espère qu'avant la fin d'octobre j'embrasserai Joseph. Du reste, il peut fort bien ne partir que le 26 ou le 27 octobre pour être ici, le 12 ou 13 novembre prochain.

Je vous prie de me faire passer Boswel (*Histoire de Corse*) avec d'autres histoires ou mémoires touchant ce royaume. Vous n'avez rien à craindre ; j'en aurai soin et les rapporterai en Corse avec moi quand j'y viendrai, fût-ce dans six ans.

Adieu, mon cher père. Le chevalier[1] vous embrasse de tout son cœur. Il travaille fort bien, il a fort bien su à l'exercice public. Monsieur l'inspecteur sera ici le 15 ou le 16 au plus tard de ce mois, c'est-à-dire dans trois jours. Aussitôt qu'il sera parti, je vous manderai ce qu'il m'a dit. Présentez mes respects à Minana Saveria[2], Zia Gertruda[3], Zio Nicolino[4], Zia Touta[5], etc. Présentez mes compliments à Minana Francesca[6], Santo, Giovanna, Orazio ; je vous prie d'avoir soin d'eux. Donnez-moi de leurs nouvelles et dites-moi s'ils sont à leur aise. Je finis en vous souhaitant une aussi bonne santé que la mienne.

Votre très humble et très obéissant T. C. et fils

de Buonaparte, l'arrière-cadet.

(1) C'est de Lucien qu'il s'agit. Pour les enfants nobles qui étaient à Brienne, s'il s'en trouvait deux, l'aîné portait le nom de famille simplement, le cadet était désigné par cette qualification de chevalier. Pour les roturiers on disait : l'aîné ou le cadet. Parfois ils prenaient des noms de terre divers : ainsi des deux frères Fauvelet, l'un appelé de Villemont de Fauvelet, l'autre de Villemont de Bourrienne.

(2) Cette *Minana Saveria* (*Minana* diminutif corse de mamma) ne serait-elle pas Maria Saveria Pallavicino (ou Pallavicini), femme de Joseph Bonaparte, mère de Charles et grand-mère de Napoléon ? M. de Brotonne (*Les Bonaparte et leurs alliances*, p. 3) la fait mourir vers 1762, mais si l'on y regarde, elle peut fort bien vivre en 1784. Mariée en 1741, elle peut être née vers 1720, ou même plus tard, car on se mariait en Corse à quatorze ans, et elle aurait soixante ans en 1784.

(3) Sa marraine, Mme Pallavicini, née Bonaparte.

(4) Le mari de sa marraine : Nicolô Pallavicini.

(5) Ne serait-ce pas un diminutif d'Antoinetta, mal lu, et alors Napoléon ne désignerait-il pas ici Antoinette Pietra-Santa, Mme Benielli, sœur de Mme Fesch ?

(6) Mme Fesch.

La destinée de Napoléon allait se décider par cette arrivée annoncée de l'inspecteur des écoles militaires. L'année précédente, le chevalier de Kéralio qui était chargé de l'inspection des écoles militaires avait jugé que Napoléon, qui se destinait alors à la marine, était en mesure de passer à l'école de Paris. La note qu'il lui avait donnée, est connue[1]. Mais l'âge du candidat ne permettait sans doute pas encore que l'on donnât suite à la proposition, ou le Principal jugea que ses études littéraires étaient insuffisantes, et l'admission fut ajournée à l'année suivante.

Dans l'intervalle, Napoléon, pour une raison ou pour une autre, renonça à la marine[2] et se disposa, comme on l'a vu par ses lettres à son oncle et à son père, à entrer dans l'artillerie.

(1) *État des élèves susceptibles d'entrer au service ou de passer à l'école de Paris, savoir :*

M. de Buonaparte (Napoléon), né le 15 août 1769, de 4 pieds 10 pouces, a fait sa quatrième. Constitution, santé excellente, caractère soumis, doux, honnête, reconnaissant, conduite très régulière, s'est toujours distingué par son application aux mathématiques. Il sait très passablement son histoire et sa géographie. Il est très faible dans les exercices d'agrément. Ce sera un excellent marin, digne d'entrer à l'école de Paris.

Voilà le texte de cette note d'après la première version que, je crois, on en ait donnée. Je la trouve dans un livre anonyme, sans date, sans titre même, qui porte sur le faux titre : *Premières années de Buonaparte*, et a été imprimé par R. Juigné, 17, Margaret Street, Cavendish Square. L'auteur déclare avoir copié cette note sur le registre de l'école de Brienne, manuscrit relié en maroquin rouge aux armes du Roi.

Bourienne dit dans ses *Mémoires*, I, 36 : « J'ai copié cette note du rapport de 1784. J'ai même voulu en acheter le manuscrit qui a probablement été dérobé au ministère de la Guerre. C'est Louis Bonaparte qui en a fait l'acquisition. » Il semble bien que cette note de Bourrienne ne soit qu'un démarquage inexact de la note (p. 10, *in fine*) du volume cité plus haut et intitulé : *Premières années de Bonaparte*. Cette note très précise est ainsi conçue : « Ce registre fut acheté, en 1794, parmi les livres de M. de Ségur, ancien ministre de la guerre, par M. Royer, libraire à Paris, qui le vendit 600 francs douze ans après, à Louis Buonaparte, roi de Hollande. » Il est à remarquer du reste que cette mention du registre de Brienne était connue antérieurement à 1814, car dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1814, in-8°, t. I, p. 71, note 1, Salgues la cite d'après un recueil allemand intitulé, dit-il, *Annales de l'Europe*.

(2) Charles Bonaparte dans son placet au ministre pour demander une place gratuite à Brienne pour Lucien écrit : «... Suivant le conseil de M. le comte de Marbeuf, il (Napoléon) a tourné ses études du côté de la marine. Il a si bien réussi qu'il avait été destiné par M. de Kéralio pour l'École de Paris, et ensuite pour le département de Toulon. La retraite de l'ancien inspecteur, Monseigneur, a changé la destinée de mon fils qui n'a plus de classes au collège à la réserve des mathématiques et qui se trouve à la tête d'un peloton avec les suffrages de tous ses professeurs ». (Publiée par Coston, II, 39, republiée par Iung, I, 101 avec la référence : Mss. *Archives Guerre.*)

Son père y sollicita son admission[1] et, après l'inspection qui fut passée par le successeur de M. de Kéralio, le chevalier de Raynaud des Monts, brigadier de dragons[2], il fut, au mois de septembre 1784, nommé par le Roi, « à une place de cadet gentilhomme établie en son école militaire. » La lettre signée LOUIS et contresignée LE MARÉCHAL DE SÉGUR fut expédiée seulement le 22 octobre.

Avec ces faits qui paraissent sérieusement établis par les documents et qui se trouvent confirmés par la note, inscrite Napoléon dans les « *Époques de ma vie* » : « *Parti pour l'école de Paris, le 30 octobre 1784,* » comment concilier le récit du *Mémorial*, récit qui, au dire de Las-Cases, a été dicté par Napoléon lui-même[3].

Sans doute, il faut l'attribuer à des erreurs de mémoire, puis à des rapports que ses anciens maîtres lui auraient

(1) Iung dit : le 15 juillet 1784, et il ajoute que le mémoire de proposition fut établi le 16 dans les bureaux de la guerre, mais il se réfère à Nasica, p. 76, où ne se trouve rien de semblable.

(2) M. Regnaud de Mons, suivant Iung ; le chevalier de Renault, selon Assier. L'orthographe que je suis est celle donnée par Waroquier, I, 146.

(3) *Mémorial*, t. I, p. 160, note. « En 1783, Napoléon fut un de ceux que le concours d'usage désigna à Brienne pour aller achever son éducation à l'école militaire de Paris. Le choix était fait annuellement par un inspecteur qui parcourait les douze écoles militaires. Cet emploi était rempli par le chevalier de Kéralio, officier général, auteur d'une tactique et qui avait été le précepteur du présent roi de Bavière, dans son enfance duc des Deux Ponts : c'était un vieillard aimable, des plus propres à cette fonction : il aimait les enfants, jouait avec eux après les avoir interrogés et retenait avec lui à la table des Minimes ceux qui lui avaient plu davantage. Il s'était pris d'une affection toute particulière pour le jeune Napoléon, qu'il se plaisait à exciter de toutes manières. Il le nomma pour se rendre à Paris. L'enfant n'était fort que sur les mathématiques et les moines représentèrent qu'il serait mieux d'attendre à l'année suivante, qu'il aurait ainsi le temps de se fortifier sur tout le reste, ce que ne voulut pas écouter le chevalier de Kéralio, disant : « Je sais ce que je fais. Si je passe ici par-dessus la règle, ce n'est point une faveur de famille, je ne connais pas celle de cet enfant ; c'est tout à cause de lui-même. J'aperçois ici une étincelle qu'on ne saurait trop cultiver. Le bon chevalier mourut presque aussitôt, mais celui qui vint après, M. de Régnaud, qui n'aurait peut-être pas eu sa perspicacité, exécuta néanmoins les notes qu'il trouva, et le jeune Napoléon fut envoyé à Paris. »

On voit qu'il y a contradiction dans les souvenirs de l'Empereur, car si M. de Kéralio a voulu qu'il fût envoyé de suite à l'école de Paris, comment a-t-il fallu un autre inspecteur pour l'y admettre ? Quant aux paroles prêtées à Kéralio, on peut supposer que c'est Berton ou Patrault qui les auront rapportées et arrangées pour se faire bien venir.

faits. En tous cas, la famille de Kéralio n'eut point à se plaindre de la légende qui s'était formée, si, comme on l'assure[1], « le jeune élève de Brienne, dès qu'il fut assis sur le trône Impérial, accorda spontanément à la veuve de l'ancien inspecteur des écoles une pension de 3 000 francs[2]. »

Pour cette ville de Brienne qui a donné l'hospitalité à ses jeunes années et qui aux jours de l'invasion a été le théâtre d'une sanglante rencontre, où elle a été presque détruite, l'Empereur ne se montre pas moins reconnaissant. A son premier passage dans cette commune, le 14 germinal an XIII, il donne, au maire, M. Tabutant, 12.000 francs pour payer les dettes contractées pendant la Révolution. A Sainte-Hélène, il inscrit dans son testament (III, § 2), en faveur de la ville de Brienne, un legs d'un million qui doit être prélevé sur son domaine privé.

(1) M. Levot, *Nouvelle biographie générale*, t. XXVII, col. 597.

(2) En général, les biographies sont inexactes en ce qui touche Agathon Guinement de Kéralio que l'on confond avec ses deux frères, l'un littérateur et professeur à l'école militaire, l'autre précepteur de l'Infant duc de Parme.

§ 8

A L'ÉCOLE MILITAIRE DE PARIS

(30 OCTOBRE 1784. — 30 OCTOBRE 1785)

Napoléon dit, dans les *Époques de ma vie*, qu'il partit le 30 octobre 1784 pour l'École militaire de Paris. Ses biographes les plus autorisés[1] donnent une date différente : celle du 17 octobre. Or la lettre de service est en date du 22 octobre[2] ; il a fallu que, après avoir passé à la signature, elle fût expédiée, qu'elle parvint à Brienne, que les jeunes gens fissent leurs préparatifs, se missent en route, et arrivassent à Paris. Il semble donc bien que huit jours ne furent pas de trop et que la date du 30 doit être adoptée.

Bonaparte eut pour compagnons de route MM. de Montarby de Dampierre, de Cominges, de Castres et Laugier de Bellecourt[3].

(1) Coston, I, 56, rapporte un *Bulletin de sortie* de Brienne, en date du 17 octobre, mais sans indiquer aucune source. Assier fait mieux, il donne à ce Bulletin la date du 17 septembre et marque comme référence *Extrait du registre de Berton, sous-principal du collège de Brienne.*

(2) D'après le journal anglais « *The Queen* » du 1er septembre 1894, qui a donné une curieuse description de l'hôtel de l'avenue Louise à Bruxelles occupé par S. A. I. le prince Victor Napoléon, ce document original fait partie de la collection du prince, et porte bien, comme nous le disons, la date du 22 octobre.

(3) Saint-Allais. *Nobiliaire universel*, t. XII, Catalogue des gentilshommes qui ont fait leurs preuves pour le service militaire, indique que tous ces élèves de l'école de Brienne ont été agréés le 22 octobre. La liste originale dont je dois la communication à M. le commandant Margueron porte comme titre : « État des sujets *admis* par le Roi dans la compagnie des cadets gentilshommes, etc., et auxquels il doit être expédié des lettres de S. M. sous la date du jour de leur réception dans ladite compagnie. »

Ces jeunes gens, presque tous ses cadets (Montarby de Dampierre seul est son aîné de cinq jours, étant né le 10 août 1769. — Les autres sont nés le 22 août 1770, le 10 avril 1771 et le 24 novembre 1770) devaient prolonger bien après lui leur séjour à l'École. Un part en 1786, un autre en 87, le dernier en 88, nul d'entre eux ne semble avoir marqué. Cominges reparaît dans le banquet des anciens élèves de Brienne en l'an X, mais on peut croire qu'il a quitté l'armée.

A son arrivée à Paris Napoléon n'a pu, comme le raconte M^me^ Junot[1], être rencontré bayant aux corneilles au Palais-Royal et être emmené dîner par M. Démétrius Comnène : les jeunes gens, les enfants, pourrait-on dire, car Bonaparte venait d'avoir quinze ans, qui sortaient de Brienne pour venir à l'École de Paris, étaient conduits de maison à maison par un minime qui ne les quittait point. Napoléon n'a pu davantage, comme le dit le même auteur, faire de fréquentes visites à M. Comnène ; les élèves de l'École militaire ne sortaient jamais, pas même pendant les vacances, et leurs parents même ne pouvaient les voir sans la permission par écrit du commandant de l'Hôtel.

On est en droit de penser que malgré les variations qu'avait subies, depuis 1776, l'institution formée par le maréchal de Belle-Isle et par Paris Duverney, les règles générales qu'ils avaient tracées subsistaient encore sur tous les points où des délibérations et des ordonnances particulières ne les avaient point modifiées. Si l'on ne peut être aussi affirmatif qu'on le souhaiterait, c'est que jusqu'ici les documents font défaut[2].

Supprimée par ordonnance du 1^er^ février 1776, l'École militaire que Louis XV avait créée par édit du 13 janvier

(1) *Mém. de la Duch. d'Abrantès*, édit. de 1894, I, p. 58.

(2) Il faut rendre pleine justice à l'excellent travail de M. Hennet. *Les Compagnies de cadets gentilshommes et les écoles militaires*, Paris, 1889, in-8°, mais, par suite de l'absence de documents, M. Hennet laisse encore bien des points obscurs.

1751 avait été rétablie de fait par deux ordonnances des 17 juillet et 18 octobre 1777 sous le nom de corps des cadets gentilshommes. Elle était, ainsi que l'avait été l'ancienne école, établie dans le palais construit par Gabriel de 1751 à 1756 dans la plaine de Grenelle et qui demeure un des chefs-d'œuvre de l'architecture civile au siècle dernier[1]. On en connaît l'aspect général sur le Champ-de-Mars ; on a dans les yeux la ligne charmante, à la fois élégante et noble, svelte pourtant, de ce bâtiment élevé seulement d'un étage et d'un comble, et dominé par le haut dôme quadrangulaire, délicat et fin en sa structure, merveilleux en ses détails : l'avant-corps aux huit colonnes corinthiennes supportant un fronton décoré de jolies statues bien en leur place, puis, au-dessus, ce groupe en ronde-bosse où s'accroche l'horloge. Sur l'autre façade, l'aspect est plus flatteur encore : ces deux ailes basses qui avancent jusqu'à la belle grille dorée, ces deux pavillons sortant que surmonte un belvédère, ces colonnades à jour au premier étage ; au centre, ce pavillon orné d'un fronton, de colonnes et de statues, tout est d'une ordonnance parfaite, si caractéristique du temps où ce palais a été construit qu'on voudrait ne voir passer en ces cours que des personnages dessinés par Moreau le jeune ou gouachés par Baudouin.

Et l'intérieur est aussi magnifique, aussi agréable à l'œil que l'est l'extérieur. Et les communs, écuries, manèges, remises sont de même style. En ouvrant cet asile à la noblesse de son royaume Louis XV avait prétendu qu'il fût digne d'elle et de la royauté. Il a été bien servi.

Sans doute on peut blâmer le luxe des grands appartements, la somptuosité des salons du gouverneur : mais n'est-ce point pour donner une idée plus haute du

(1) Voir l'*Ecole militaire de Paris*, par Georges Farcy, architecte, Paris, 1890, in-12. Les plans qui accompagnent cette intéressante étude sont des plus curieux, mais il serait désirable que l'auteur la complétât et donnât une monographie complète de cet admirable édifice.

souverain qu'il représente? On n'a pas encore imaginé en ce temps que pour former la jeunesse au métier des armes il fallût d'abord l'enfermer en des taudis et lui enlever en même temps que le sens du goût la vue de jolies lignes. Si la caserne a été jugée nécessaire, si l'internat est réputé obligatoire, au moins par tout ce qui fait la joie des yeux rend-on les murs moins sombres et la claustration moins sévère.

Il est vrai que les règlements de vie sont à l'unisson des lieux. La nourriture est abondante et recherchée. Les jours gras, à dîner, les élèves ont la soupe, le bouilli, deux entrées et deux assiettes de dessert ; à souper, un rôti, deux plats d'entremets, une salade et trois assiettes de dessert. Les jours maigres, le nombre des plats est encore augmenté : on donne au dîner, la soupe, deux plats de légumes, un plat de graines, un plat de poisson, un plat d'œufs et trois assiettes de dessert ; au souper, un potage au riz et le même nombre de plats qu'au dîner. A déjeuner et à goûter, jours gras et maigres, c'est du pain sec. A tous les repas, du vin coupé de moitié d'eau, et, pendant l'été on en porte dans les salles de façon que la consommation monte à une pinte de vin par jour par chaque élève.

Sur le papier, cela est luxueux, mais, dans la réalité, la qualité, paraît-il, est médiocre. Vaublanc raconte une certaine histoire de saumon salé et rance et de haricots véreux qui n'est point pour donner une haute idée de la nourriture. Il dit que l'*abondance* est servie dans des vases dégoûtants par leur saleté et qu'il a fallu une révolte générale pour que les élèves obtinssent de l'eau pure servie dans des carafes propres[1]. Pourtant Napoléon paraît avoir été très frappé du luxe déployé à l'École militaire. On prétend que, d'indignation, il écrivit un mémoire à ce sujet et l'envoya au père Berton, sous-principal de Brienne, mais

(1) Vaublanc. *Souvenirs*, I, 71, 81, 86.

l'authenticité de ce mémoire est plus que douteuse[1]. Sans s'y arrêter, il suffit que Napoléon ait, en diverses occasions et particulièrement à Sainte-Hélène, exprimé une opinion analogue. « A l'École militaire, a-t-il dit[2], nous étions nourris, servis, magnifiquement, traités en tout comme des officiers jouissant d'une grande aisance plus grande que celle de la plupart de nos familles, plus grande que celle dont la plupart de nous devions jouir un jour. »

Il est certain que, si la nourriture laissait à désirer pour la qualité[3], elle était, comme quantité, fort suffisante, et il est incontestable que l'École était établie, comme personnel, sur un pied dispendieux. En dehors de l'administration proprement dite, de l'état-major, de la chapelle, des officiers de santé, du corps des professeurs, des contrôleurs, et inspecteurs des bâtiments[4], il y avait un bureau du contrôle général avec deux commis, un bureau de la comptabilité avec deux commis, un bureau de secrétariat avec quatre commis[5], puis un contrôleur de la bouche, un concierge en chef, un garde magasin, un arquebusier et un dérouilleur au dépôt des armes; quatre sœurs et sept domestiques à l'infirmerie; un perruquier, une femme de charge, une ravaudeuse; trois garçons pour les classes, un pour la salle d'armes, un pour la salle du conseil, un pour les prisons, deux pour les bureaux, un pour la biblio-

(1) C'est Bourrienne qui le premier donne cet extrait. Il est réimprimé sans examen par Coston (I. 62, 63), puis par Iung (I, 117), lequel dit qu'il a été donné par Libri. Il n'y en a point trace dans Libri. Comment, étant donnée l'inspection plus que sévère des correspondances, ce mémoire aurait-il pu être envoyé à Berton par Napoléon ?

(2) *Mémorial*, IV, 122.

(3) Le témoignage de Vaublanc doit être retenu parce que le régime adopté dans l'ancienne école militaire semble avoir continué dans l'école des cadets, mais il n'est pas décisif par cela même.

(4) Au nombre de quatre; Brongniart, contrôleur, Liger, inspecteur, Antoine Liger, sous-inspecteur, Quin, troisième vérificateur.

(5) Le premier commis de ce bureau était Caillard, frère du Caillard, qui fut garde des Archives des affaires étrangères. J'ai dit quelque chose de ce Caillard dans mon livre *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution.*

thèque, douze pour les dortoirs, trois pour la chapelle ; un garçon de magasin des fourrages, trois suisses et sept portiers ; sept hommes à la cuisine, six à l'office, un à la pourvoierie, onze pour le service commun, un pour les fontaines, trois pour les écuries, quinze pour le manège; au total : cent onze employés ou domestiques. Encore fallait-il ajouter dix capitaines des portes et cent vingt invalides[1] aux ordres de deux capitaines.

Mais, sauf sur ces deux points, nourriture et personnel, il ne semble pas que d'ailleurs le luxe fût immense. Les cadets étaient habillés deux fois l'an, au 1er mai et au 1er novembre, et leurs deux habits n'avaient rien que de fort ordinaire[2]. Le trousseau était strictement le nécessaire. Dans l'ancienne école, on changeait de linge trois fois la semaine et probablement l'usage s'en était maintenu, mais ce n'est pas encore là de la prodigalité. Les élèves, à la vérité, avaient chacun leur cellule[3], mais il en était de même à Brienne et dans toutes les Écoles militaires[4], et c'était bien plus par discipline que par raffinement.

(1) *État actuel de Paris.* Paris, 1789. In-16 (quartier Saint-Germain).

(2) Dans l'ancienne école, l'uniforme était bleu, avec veste et parements rouges et boutons blancs. On ne mettait les parements que les dimanches et fêtes, et dans les grandes occasions. Dans la nouvelle école, il semble bien que l'uniforme était semblable à celui adopté pour les cadets des écoles de province, c'est-à-dire que l'habit étant demeuré des mêmes couleurs que jadis, la veste rouge avait été remplacée par une veste bleue.

(3) Dans l'ancienne école, le règlement punissait de prison celui qui entrait dans la chambre d'un camarade sous quelque prétexte que ce fût (Hennet, *Loc. cit.* p. 63).

(4) Il faut saisir cette occasion pour discuter tout de suite une des légendes les plus accréditées sur le séjour de Napoléon à l'Ecole militaire. On vient de voir le règlement; il est précis et formel : chaque cadet avait sa cellule, dans laquelle il était enfermé chaque soir en présence du major et du sous-aide major. Or, tous les historiens de Napoléon ont affirmé qu'il occupa à l'École militaire avec Alexandre Des Mazis, une chambre située au dernier étage et dont l'unique fenêtre donnait sur la grande cour. M. de Beauterne, dans l'*Enfance de Napoléon*, Paris, 1846, in-12, rapporte même toute une série d'anecdotes qui, dit-il, lui ont été confiées par Des Mazis lui-même. Sur un point où tous les ministres sans exception — chose rare ! — se trouvent d'accord et qui fait l'objet chaque fois d'un paragraphe particulier, comment se pourrait-il que le règlement ne fût pas appliqué ? Et pourtant ce Beauterne peut avoir eu les renseignements qu'il donne de Des Mazis même. Il n'est point douteux qu'il l'a connu, car en même temps que Des Mazis était dans la maison de l'Empereur, conservateur du mobilier, ce Beauterne, Robert-François Antoine de Beauterne, était porte-arquebuse,

Il ne faudrait point oublier pourtant que en fondant l'École militaire, Louis XV avait prétendu « donner des preuves sensibles de son estime et de sa protection au corps de la Noblesse, à cet ordre de citoyens que le zèle pour son service et la soumission à ses ordres ne distinguaient pas moins que la naissance[1]. » Pour attirer et attacher davantage encore à son service les jeunes gentils-

place que ses ancêtres ont occupée près des rois depuis Louis XIII. A vrai dire, quand on a lu la *Mort d'un enfant impie* et les *Conversations religieuses de Napoléon*, on n'est point tenté d'accorder grande valeur à ce que dit Beauterne, mais, ici, il cite son auteur, il insiste sur le témoignage de Des Mazis. Qui faut-il croire ? J'ai vainement essayé de me renseigner près de M. Des Mazis, petit-fils du condisciple de Napoléon : il n'a pu, malgré sa bonne volonté, pour des raisons de famille que j'apprécie, me donner communication des papiers de son aïeul.

(1) Les dépenses étaient considérables, mais bien moindres encore que les revenus affectés à l'institution. Les recettes s'élevaient en 1786 à 7.116.840 l. 16 s. 2 d.
Les dépenses réelles ne comportaient pas 1.800.000 livres.

En voici le détail :

Bâtiments	295.451. 2.7
Ameublement	8.723.19.7
Lingerie et buanderie	38.705.12.6
Habillement	57.840.11.9
Dépense de la bouche	159.446. 5.9
Combustibles	56.626.13.5
Perruquiers	1.387.10.6
Bibliothèque et études	14.362.17.8
Armement et salle d'armes	3.365.10.3
Ecurie et manège	82.290.17
Infirmerie	16.648. 6.3
Chapelle	7.369.14.6
Supplément de solde aux bas-officiers	10.781.14
Pension des élèves du Roi dans les collèges	393.832. 3.1
— — dans les corps	167.225. .1
— des anciens employés	17.660
— — — de la Flèche	10.350
— — — de la Loterie	29.400
— de l'abbé Vadelincourt	1.050
Rente viagère au sieur Dorigny	3.000
Appointements et gages	259.087. 9.4
Gratifications	18.528. 9
Annexes de la Loterie	1.600
Frais de route des élèves	17.471. 7.6
Dépenses ordinaires et extraordinaires	27.666. 5.6
Taxations et logements du comptable	11.000
Examen du compte	1.200
Reprises	15.000
Total	1.885.666.16.3

On pourrait facilement écarter près de 800.000 livres qui ne tiennent pas à l'école proprement dite : néanmoins, d'après les calculs que veut bien me communiquer M. le commandant Margueron, il semble qu'en 1781 et 1782, chaque élève du Roi coûtait en moyenne 5.937 l. 15 s. 2 d.

hommes, pour leur donner le goût des exercices et leur faire « oublier l'ancien préjugé qui a fait croire que la valeur seule faisait l'homme de guerre », fallait-il les traiter comme on eût fait de soldats ? C'était déjà une révolution singulière dans les mœurs et les habitudes que de faire passer par une école, de forcer à l'instruction, à la discipline, au casernement, des enfants qui jusque-là n'avaient eu qu'à paraître pour obtenir l'épaulette et auxquels leur naissance tenait lieu de mérite. Sans doute, pour remplir l'École, au début surtout, il avait fallu s'adresser aux gentilshommes pauvres, mais ceux-ci ne s'étaient-ils pas ruinés au service du Roi, et, en envoyant leurs fils au Roi pour les rendre aptes à se faire tuer plus utilement pour lui, ne devaient-ils point s'attendre que le Roi les recevrait un peu comme ses enfants, presque de même façon que ses pages, lesquels n'avaient guère à prouver plus de quartiers que les élèves de la nouvelle école ?

Ne se proposait-on pas, en admettant près des élèves du Roi des pensionnaires à 2.000 livres, d'attirer à l'École et d'instruire au métier militaire, les fils des grands seigneurs à qui l'on ne pouvait refuser les grâces et qui autrement seraient venus prendre le commandement de leurs régiments sans connaître le moindre mot de leur état ? N'espérait-on pas un bon résultat de cette éducation commune où le mérite seul était prisé et ne devait-on pas penser que, portant le même uniforme que les élèves du Roi, soumis à la même discipline, réduits aux mêmes aliments — puisque nul ne devait recevoir d'argent de sa famille — les pensionnaires prendraient de l'estime et de l'amitié pour leurs camarades pauvres, se souviendraient par la suite de ce passage sur les mêmes bancs et qu'il en résulterait pour le corps d'officiers une précieuse communauté d'origine ? Sans doute, il ne semble pas que la fusion se fût faite tout d'abord : Napoléon lui-même en a porté témoignage. « Sans être grand de taille, disait-il à Sainte-Hélène, je ne manquais pas d'être assez fort. Je me

rappelle qu'à l'École militaire, *nous autres petits nobles* nous nous donnions des roufflées avec les fils de grands seigneurs, et j'en sortais toujours vainqueur ; » mais ce n'était rien que cela : battants et battus ne s'en réconciliaient pas moins après et ne gardaient pas moins bon souvenir les uns des autres ; il est de ces fils de grands seigneurs à qui ces *roufflées* reçues ont plus tard sauvé la vie [1].

Enfin, pour le Roi, chef de la Noblesse, ne s'agissait-il pas de former, en même temps que des officiers sachant le métier de la guerre, des hommes du monde capables de paraître à la Cour et de soutenir le renom de cette éducation « qui était alors une des qualités distinctives des gentilshommes français ? »

Aussi, en même temps que Louis XV plaçait les jeunes gens en un cadre à la fois grandiose et charmant, en même temps qu'il établissait les services intérieurs avec une largesse digne d'une maison royale, il prenait soin que dans les règlements, de tous genres composés avec un soin infini, à l'usage des officiers, des professeurs, des inspecteurs et des élèves, la question d'éducation fût mise au moins sur le même rang que la question d'instruction. Il voulait que les élèves apprissent ces formules dont l'usage seul distingue les gens de bonne maison et les fait reconnaître, qu'ils sussent tourner une lettre [2], qu'ils

(1) On peut se demander si ce n'est pas à l'École militaire que Napoléon a connu Armand de Polignac. En tout cas, dans les lettres de grâce accordées à cet Armand de Polignac, condamné à la peine capitale pour sa participation à la conspiration de Georges, l'Empereur s'exprime ainsi : « Nous nous sommes d'ailleurs souvenus que nous avions été liés avec ce jeune homme, au collège, dans les premiers jours de l'enfance... » et il n'est pas vraisemblable que dans un document aussi important il ait accepté un souvenir inexact.

(2) L'article des correspondances forme dans le règlement un chapitre spécial auquel sont consacrés les articles CXLV à CLII. La fin de l'article CXLVIII est particulièrement remarquable : « Comme il est de la plus grande importance pour un homme du monde de savoir écrire poliment et convenablement, on ne laissera partir aucune lettre qui ne soit écrite au moins passablement, quant au fond et au style, et toujours exactement quant à la forme. » L'article CL ajoute qu'il sera établi des heures « pendant lesquelles on enseignera aux élèves la forme qui doit être observée, et on leur donnera les préceptes généraux pour les faire parvenir à bien écrire ». Il est encore question des lettres dans le règlement pour les inspecteurs. « C'est à eux que l'on s'en rapporte pour

eussent dans la conversation des manières élégantes et nobles, « ce ton de politesse si rare et si difficile à acquérir dans toute éducation publique ; » enfin, qu'ils fussent d'abord des gentilshommes agréables en même temps qu'ils deviendraient des officiers instruits. Officier et gentilhomme, en ce temps, c'est même chose. On n'est point l'un sans être l'autre et, de même que quiconque est gentilhomme a un droit naturel à commander les gens de guerre et à servir le Roi dans ses armées, quiconque est officier a dû d'abord faire ses preuves de noblesse ou, par cent actions d'éclat, acheter le privilège, réservé à la Noblesse de se tenir en tête des soldats du Roi.

Ce qui choquait Napoléon ne pouvait choquer ses camarades, et ne choquait point le public. En France, depuis huit siècles au moins, on était accoutumé à ce rôle que jouait la Noblesse et l'on savait que s'il avait son brillant, il n'était point sans entraîner des obligations qui eussent semblé fort lourdes aux bourgeois. Pour s'étonner, il fallait venir de Corse, de ce pays d'égalité démocratique, où tout homme était soldat pour son compte, où les nobles avaient si peu de privilèges et de devoirs qu'ils avaient la plupart mis en oubli leur noblesse même ; il fallait venir de ce pays qui n'avait jamais accepté une domination étrangère, jamais reconnu de roi, jamais contracté ces liens qui unissaient si étroitement en France la nation au souverain, les vassaux au suzerain, le corps de la Noblesse à son chef militaire. Aucune de ces idées n'est dans l'esprit de Napoléon, ne peut y être. En lui, la Révolution est accomplie avant que, dans les faits, elle soit commencée ; car, que se proposera la Révolution ? Faire table rase des institutions monarchiques. Or, pour Napoléon, ces institutions n'existent pas : de naissance, il ne peut en avoir ni la superstition comme certains, ni le respect comme beaucoup, ni

guider les élèves dans leur correspondance et les accoutumer à observer dans leurs lettres les usages reçus dans le monde, en leur formant insensiblement un style convenable à des militaires, c'est-à-dire simple, noble et précis. »

même la compréhension comme l'ont tous les anciens Français.

L'Ecole militaire est une institution monarchique, une institution destinée à maintenir la monarchie telle qu'elle existe, pour et par le Roi, pour et par la Noblesse, non pas à faire des officiers de troupe ou d'état-major, à produire des généraux ; ce n'est là qu'un accessoire. Et c'est pour cela que les critiques de Napoléon tombent à faux ; c'est pour cela que les écoles militaires qu'il a créées ne sauraient en rien être comparées à l'Ecole militaire créée par Louis XV : parce que les unes devaient, d'abord et uniquement, former des soldats et que l'autre devait d'abord polir des gentilshommes.

Si l'on admet cette idée, on comprend fort bien, et le luxe intérieur de l'école, et son personnel domestique fort nombreux, et le brillant état-major qui y est attaché. Cet état-major avait pour chef suprême, pour *surintendant*, le ministre de la Guerre, qui venait parfois s'assurer de l'observation des règlements : au-dessous, venaient un gouverneur de l'hôtel, inspecteur des écoles militaires, un sous-inspecteur général, un directeur général des études, un aide-major [1], quatre sous-aides-majors [2], un contrôleur général [3], un commissaire des guerres [4], un secrétaire garde des Archives [5] et un trésorier général [6]. De plus un commissaire du Roi pour vérifier la noblesse des élèves [7], un médecin [8], un chirurgien-major, deux chirurgiens, un apothicaire et des chirurgiens spécialistes.

(1) M. de la Noix.
(2) MM. Fernon, de Tarragon, du Puy, de Mars.
(3) M. Pelé.
(4) M. David.
(5) M. Haquin.
(6) M. Choulx de Biercourt.
(7) M. d'Hozier de Sérigny.
(8) Ce médecin, M. Mac-Mahon, était vraisemblablement le grand-oncle de M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. Son grand-père, Jean-Baptiste Mac-Mahon, avait

Le gouverneur de l'hôtel, inspecteur général des Écoles, était un officier général que rien, hormis peut-être ses alliances, ne désignait pour un tel poste. Certes, le marquis de Timbrune-Valence avait bien servi et s'était trouvé à des actions de guerre; capitaine en 1743, il avait été blessé à Dettingen; colonel de Vermandois en 1749, il avait assisté à l'assaut de Mahon. Mais, c'était tout : ses autres grades : brigadier, et maréchal de camp, il les avait franchis à l'intérieur. C'était comme maréchal de camp que le 9 décembre 1773, il avait été nommé inspecteur général des Écoles militaires. Cela lui servit à être commandeur de Saint-Louis le 2 décembre 1778, lieutenant général le 5 décembre 1781, grand-croix de Saint-Louis le 25 août 1785 [1], sans compter la commanderie de Saint-Lazare qu'il avait eue comme de droit. En 1788, lorsque Louis XVI supprima l'école, Timbrune conserva son traitement de 26,000 livres, eut 12,000 livres de pension et le gouvernement de Montpellier. Il sortit de France antérieurement au 11 octobre 1792 [2] et semble être mort en émigration.

Son second, le sous-inspecteur des écoles qui avait remplacé le chevalier de Kéralio retiré le 16 mai 1783 par suite des fatigues que lui causaient les inspections [3], était

occupé la même place, de 1770 à sa mort, arrivée à Spa le 15 octobre 1775 (*Mercure de France*. Novembre 1775, p. 237). Né à Limerick en Irlande en 1715, il avait, comme on sait, été reçu docteur en médecine de l'Université de Reims, le 4 août 1739, puis agrégé au corps des médecins de la ville d'Autun, en 1742, et avait été nommé premier médecin de l'Ecole militaire en 1770. Son cousin, Jean, reçu docteur en médecine à Paris en 1750, lui succéda, mourut le 5 septembre 1786 et transmit sa charge à son propre fils mort en 1831 (*Documents manuscrits provenant de M. de Courcy. — Moniteur Orléanais*, du 25 septembre 1876. — *Gazette héraldique*, de février 1891). Les curieux pourront rechercher les divers mémoires du fameux procès que Jean-Baptiste Mac-Mahon eut à soutenir à propos de son mariage et des titres nobiliaires qu'il prit à ce moment et que ses descendants portent aujourd'hui.

(1) *Mém. hist. concernant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, Paris, imprimerie royale. 1785, in-4°.

(2) Date de l'arrêté de la première liste où il est porté. M. de Timbrune-Valence habitait alors rue Chantereine.

(3) Hennet (*Loc. cit.*, 82). La date est des plus importantes. Elle semblerait prouver que non seulement Kéralio n'a point fait l'inspection de 84, mais qu'il n'a point fait davantage l'inspection de 83. Toutefois les témoignages en faveur de la note de Kéralio paraissent si probants que je me contente d'indiquer mon doute.

un brillant officier de cavalerie, le chevalier Marc-Antoine-Sérapion de Reynaud de Monts, qui, ayant débuté comme cornette aux carabiniers en 1757, était, depuis 1767, mestre de camp en second du régiment des dragons de Penthièvre. En sa qualité de sous-inspecteur, il fut nommé brigadier de dragons en 1784 et maréchal de camp en 1788; il n'émigra point, mais ne paraît pas avoir survécu à la Révolution.

Le directeur des études est un personnage plus intéressant. Fils de ses œuvres, entré au service en 1753 comme grenadier dans Aunis, capitaine en 1771, lieutenant-colonel des grenadiers royaux de l'Orléanais, inspecteur des études à l'École militaire le 1er juin 1783, puis directeur des études le 28 décembre de la même année à la mort du baron de Moyria, capitaine de la compagnie des Cadets-gentilshommes, Louis Silvestre, dit Valfort, était un rare exemple d'officier supérieur sorti du rang et il était plus singulier encore de le trouver à l'École militaire dont il était la cheville ouvrière. La dignité de M. de Timbrune ne lui permettait point d'entrer dans les détails; le sous-inspecteur était absorbé par ses voyages à travers la France. Restait donc le directeur des études sur qui retombait tout le poids des affaires. Seul, il connaissait les élèves, suivait leurs travaux, était en état d'apprécier leur valeur. Or, on a retenu le témoignage que Valfort, promu maréchal de camp le 1er mars 1781 et retraité avec pension le 19 juin 1793, a rendu de Napoléon. « Ce Valfort, dit Philippe de Ségur[1], avait été placé dans cette école par mon grand-père, et je me rappelle les transports de ce vieux guerrier lorsque, en 1796, les papiers publics nous apportaient la nouvelle des prodiges accomplis chaque jour par son élève. Dans son admiration, avec quelle complaisance il nous entretenait de l'étonnement dont, il y avait alors douze ans, le génie de Bonaparte lui avait laissé l'empreinte.

(1) *Histoire et Mémoires*, I, 74.

Empressons-nous d'ajouter que six ans plus tard, Bonaparte, devenu Premier Consul, ayant rencontré et reconnu dans les Champs-Élysées, ce noble vieillard se plut à répandre sur ses dernières années les bienfaits d'une juste reconnaissance. »

Le corps des professeurs était composé : pour les études mathématiques, de MM. Dez[1], Grou, Le Paute d'Agelet[2], Verkaven[3] et Monge[4]; pour l'histoire et la géographie, de MM. Huguin, de l'Esguille et Tartas. De l'Esguille se vantait à Las Cases[5] que si l'on voulait aller rechercher dans les archives de l'Ecole militaire, on y trouverait qu'il avait prédit une grande carrière à son élève en exaltant dans ses notes la profondeur de ses réflexions et la sagesse de son jugement. Cette note portait : « *Corse de nation et de caractère; il ira loin si les circonstances le favorisent.* » Philippe de Ségur atteste personnellement que l'Esguille lui a fait les mêmes déclarations[6].

(1) Dez a publié en 1786 dans le tome VII du *Recueil des savants étrangers à l'Académie* un mémoire sur la théorie du jaugeage.

(2) Le Paute d'Agelet est parti en 1785 avec La Pérouse et a péri avec lui.

(3) J.-J. Verkaven fut professeur de mathématiques des aspirants du corps du génie et plus tard professeur d'analyse à l'école de cavalerie à Saint-Germain.

(4) C'est la présence dans les listes de ce Monge (ou Mongez) qui a pu faire croire que Gaspard Monge avait été le professeur de Bonaparte. Ce Monge qu'on rencontre ici fut, ainsi que le Paute d'Agelet, désigné sur sa demande en juillet 1785 pour faire partie de l'expédition de La Pérouse et périt avec lui. D'Avrigni (*Le départ de la Pérouse*, Paris, 1807, in-8°, p. 38) le nomme Mongez. Mais Hennet (*Loc. cit.*, p. 52) atteste qu'il s'agit bien du même personnage. D'ailleurs, si Napoléon avait passé par les mains de Gaspard Monge, comment admettre que, ni l'un avec son implacable mémoire, ni l'autre avec le désir qu'il pouvait avoir de faire sa cour, ne s'en fût souvenu? A la vérité, Monge, en 1783, avait remplacé Bezout comme examinateur des gardes du pavillon et de la marine, mais il semble que l'autre emploi qu'avait Bezout, celui d'examinateur des élèves et aspirants du corps royal de l'artillerie, avait été attribué à Laplace. En tout cas, ni Charles Dupin dans son *Essai historique sur Gaspard Monge*, Paris, 1819, in-4°, ni Jomard dans les *Souvenirs sur Gaspard Monge et ses rapports avec Napoléon*, Paris, 1853, in-8°, ne font la moindre allusion à ce fait. Au contraire, Jomard (p. 16) dit formellement que Monge n'a connu Bonaparte qu'en 1795.

(5) *Mémorial*, I, 134. Voir encore *Premières années de Bonaparte*, p. 10, un témoignage analogue.

(6) Ségur. *Hist. et Mém.*, I, 74. Malgré les recherches qu'a bien voulu faire M. le commandant Margueron, aucune des notes de Bonaparte n'a pu être retrouvée, les feuillets sur lesquels ces notes se trouvaient, ont été lacérés.

La grammaire française était enseignée par MM. Domairon et Collandière. Domairon était un méridional, né à Béziers, le 25 août 1745, qui, après avoir été quelque temps Jésuite[1], avait, à l'abolition de la compagnie, trouvé une place de précepteur à Montauban. En 1775, il était venu à Paris, où il avait collaboré au *journal des Beaux-Arts* et publié, en 1777, *le Libertin devenu vertueux ou Mémoires du comte d'Aubigny*. Il avait entrepris en même temps de grandes collections géographiques telles que le *Recueil historique de faits mémorables pour servir à l'histoire de la marine et à celle des découvertes* et la continuation du *Voyageur français* dont les tomes XXV à XLII sont de lui. Nommé, en 1778, professeur à l'Ecole militaire, il y rédigea un certain nombre de traités pédagogiques et conserva sa place jusqu'à la dissolution de l'Ecole. Domairon frappé de la bizarrerie des amplifications de Napoléon disait de son style que c'était *du granit chauffé au volcan*[2]. A la Révolution, il disparut si complètement que, lorsque le Premier Consul, organisant l'instruction publique, voulut réserver à son ancien maître la quatrième place d'inspecteur général des études, ce fut en vain que le ministre de l'Intérieur s'enquit de lui près de tous ceux qui l'avaient connu[3]. Enfin, dans le voyage de Normandie, à Dieppe, au milieu des présentations officielles, le nom de Domairon, principal du collège, frappe les oreilles de Chaptal. Il s'enquiert, interroge : c'est bien son homme. Il le conduit à Bonaparte qui dit à Domairon de traiter de son institution, lui fait payer les 8,000 francs échus de son traitement et le fait installer comme inspecteur général des études, suppléant

(1) Le père Sommervogel (*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés par la Société de Jésus*, Paris, 1884, in-8°, t. II, col. 1086) dit que Domairon fut seulement novice : Il était entré au noviciat le 17 septembre 1760, et probablement ne prononça pas ses premiers vœux.

(2) *Mémorial*, I, 135, d'après les souvenirs personnels de Las Cases.

(3) Chaptal, *Mémoires*, 179, se trompe en disant que Domairon avait été minime et que Napoléon l'avait connu à Brienne. Mais, sauf sur ce point, son témoignage est à retenir.

de M. Chénier. Domairon jouit de sa place jusqu'à sa mort arrivée le 16 janvier 1807.

L'enseignement que devaient donner les professeurs d'histoire et de littérature était si étendu qu'il semble bien que, en deux heures ou même en quatre heures par jour durant une année, on n'en pouvait effleurer qu'une très minime partie, en admettant même que dans les collèges on eût débrouillé tous les éléments. Le Cours d'études *ad usum nobilis juventutis regio sumptu instituta* que débitait avec privilège Nyon *viâ Sancti Joannis Bellovacensis* ne comprenait pas moins de quarante-neuf volumes, quatre atlas et un vocabulaire latin-français, et coûtait 131 livres 10 sous. Il y avait quantité de poètes et prosateurs latins, six morceaux d'auteurs grecs, huit volumes d'histoire, et quelle histoire ! puis, des mathématiques un peu, une sorte de philosophie scolastique, *specimen methodi scolasticæ*. C'était l'abbé Millot qui avait rédigé le cours d'histoire, Bouchaud la morale, Goullin l'histoire naturelle, Monchablon les extraits d'auteurs latins et l'abbé Batteux avait revu le tout. Sur les matières d'enseignement classique, grec et latin, ces gens, étant des cuistres, savaient leur métier ; mais, dès qu'ils en sortaient, qu'ils touchaient à l'histoire ou aux sciences naturelles, ils semblaient exhumer, d'un passé déjà très lointain, toutes les erreurs et les sottises des vieilles écoles, toutes les fausses théories où une religion étroite a mis son empreinte. Ils négligeaient les éléments, pensaient à une *logique* et à une *grammaire générale* et ne s'occupaient point d'enseigner l'orthographe. Napoléon, on le verra par la suite, refit son éducation tout entière pour l'histoire ancienne et moderne, la géographie, les sciences naturelles, mais il ne put se remettre au rudiment, déshabituer sa plume de fautes d'orthographe que ses instituteurs n'avaient point corrigées ; il ne put lire en leur langue les auteurs latins, il n'eut point, autrement qu'en des traductions, — et c'était le temps des infidèles, laides ou belles —

la sensation de l'antiquité. Si ardemment qu'il s'y employât, il ne suppléa point aux humanités, il lui manqua ce fonds commun sur qui vivent la plupart des hommes qui ont fait des études et qui ne sont point indignes de ce frottement aux esprits immortels des vieux temps.

On peut dire — parce qu'il fut un être d'exception — que cela fut heureux pour lui. Il dédaigna de jeter sa phrase dans les moules usuels : Il la brisa, la tordit, exprima des mots tout ce qu'ils contiennent de pensée. Il ne recula devant nulle image, et sut se passer d'avoir du goût parce qu'il avait du génie. Il courut au fait, le précisant, l'accentuant, le détaillant de façon à l'enfoncer dans tous les esprits. Il eut mieux que César, l'*imperatoria brevitas*, le martèlement des phrases claires, incisives et puissantes. Mais ce style qui n'est qu'à lui, ne doit rien à l'école. Si Domairon a écrit, dès 1785, la note qu'on lui prête, en vérité, ce jour-là, il a été prophète.

Pour les langues étrangères vivantes, il ne semble point qu'elles fussent négligées : on ne comptait pas moins de trois professeurs pour l'allemand : MM. Hamman, Baur et Matterer et un pour l'anglais, M. Roberts. Napoléon ne paraît point avoir eu de dispositions pour ce genre d'études. On sait l'anecdote de Baur, le professeur d'allemand: Un jour que Bonaparte ne se trouvait pas à sa place en classe, Baur demanda où il était et on lui répondit qu'il subissait en ce moment son examen pour l'artillerie. « Mais, fit-il, est-ce qu'il fait quelque chose ? — Comment monsieur, lui répliqua un élève, mais c'est le plus fort mathématicien de l'école. — Eh bien ! reprit Baur, je l'ai toujours entendu dire et je l'avais toujours pensé, que les mathématiques n'allaient qu'aux bêtes. » A vrai dire, Napoléon n'avait guère profité des leçons de Baur ; il semble qu'il a toute sa vie et malgré ses séjours prolongés en Allemagne, ignoré la langue allemande. Il eut grand'peine au temps de sa captivité à apprendre quelques mots d'anglais; il eut toujours besoin d'un traducteur pour

l'espagnol et il parlait incorrectement l'italien même. Cette inaptitude de Napoléon pour les langues est à remarquer et il conviendrait d'examiner si elle ne s'est point rencontrée pareille chez la plupart des *Héros*.

En tout cas, il est certain que si l'on a un triple vocabulaire pour exprimer la même idée, chacun des vocabulaires en soi est moins riche d'un tiers; et comme les pensées sont corrélatives aux signes qui les précisent, celui qui connaît trois langues doit, à culture et à intelligence égale, penser trois fois moins que celui qui n'en sait qu'une seule.

Les fortifications étaient enseignées par trois professeurs : MM. Rousseau, Fleuret et Marteau; le dessin, par MM. Halm, Dubois de Sainte-Marie, et Laroche; l'écriture par un sieur Daniel, qui n'avait pour ses leçons que quelques heures des après-midi des jours de congé. Enfin, le bibliothécaire de l'école était un sieur Arcambal[1].

La direction du manège était confiée à un grand maître en l'art de l'équitation; M. Dauvergne, au dire de tous ses disciples, car il a fait école[2], « était un homme du plus grand mérite sous tous les rapports. Il savait se faire aimer et respecter des élèves et toutes ses paroles étaient pour eux autant d'oracles. » C'est qu'il ne se contentait pas d'être le théoricien et le démonstrateur le plus instruit

(1) A défaut de prénom et d'indication particulière il est difficile de savoir s'il s'agit ici d'un des frères Arcambal : l'aîné, secrétaire de la guerre depuis le comte de Saint-Germain jusqu'à Duportail et ensuite archiviste du dépôt; le second, entré comme élève adjoint, puis commissaire des guerres, commissaire ordonnateur à la Révolution, adjoint au ministre de la guerre, ministre lui-même de la République Parthénopéenne plus tard, de Joseph et de Murat, officier de la Légion d'honneur, etc.

(2) Voir les *Principes d'équitation et les principes de cavalerie* du chevalier de Bois d'Effre. Les élèves qui semblent avoir continué la tradition de Dauvergne sont surtout le marquis de Chabannes et ce chevalier de Bois d'Effre. On trouvera dans Vaublanc quantité d'anecdotes sur lui (*Souvenirs*, I, 61), et un exposé de son enseignement dans Picard, *Origines de l'école de cavalerie*, Saumur, s. d., in-4°, t. I, p. 264, 413 et suivantes. Dauvergne était un chevau-léger de la garde, élève de cette école du comte de Lubersac sur laquelle son frère l'abbé a donné de si curieux détails. Dauvergne y avait été instruit aux frais du duc de Chaulnes; il entra en 1756 à l'Ecole militaite comme chef de manège et n'en sortit qu'en 1788.

et le plus disert, il était d'abord un praticien et nul ne s'entendait comme lui à dompter un cheval, à mener une course, à faire quelqu'un de ces exploits de cavalier accompli, qui prouvaient, dès ce temps, aux Anglais et aux anglomanes l'incontestable supériorité de la méthode française.

On sait l'étonnante course au Champ de Mars où Dauvergne, montant un cheval barbe du manège de l'Ecole, bat comme il veut un cheval persan appartenant au prince de Nassau et mené par un jockey anglais. Cela passionna Paris. Mais il faut en croire M. de Bois d'Effre lorsqu'il dit : « Tous ceux de ses élèves qu'il a pu instruire seulement trois années ont eu du talent et s'ils ne l'ont pas conservé, c'est qu'ils ne l'ont pas pratiqué. » Napoléon eut au plus un cours d'une année et n'eut plus d'occasion, sans doute, au régiment, de se perfectionner dans l'équitation.

Au-dessous de Dauvergne se trouvaient deux sous-chefs, MM. de Vivefoy et de Bongars [1] et un maître de voltige nommé Scioly. Le personnel domestique comprenant quatorze palfreniers sous les ordres d'un maître palfrenier. Les chevaux étaient au nombre de quarante [2], presque tous de race normande ou espagnole, coûtant de 500 à 600 livres.

A la salle d'armes présidaient les Etienne : Etienne l'aîné, maître d'armes, Etienne jeune et Etienne neveu prévôts ; c'étaient des hommes en grande réputation et gardant soigneusement les traditions et les préceptes de l'école française. Avec eux, point de masque. Tous les

(1) Il s'agit ici de René-Guillaume de Bongars, lieutenant aux carabiniers, neveu d'un autre Bongars qui avait été major, puis lieutenant de roi de l'Ecole de 1753 à 1777. Que sont-ils à un Bongars (Joseph-Barthélemy-Clair) que je trouve page de vénerie dès l'organisation de la Maison impériale, qui est créé baron de l'empire par lettre du 5 août 1809, reçoit une dotation de 6,000 francs et accompagne l'Empereur dans la plupart de ses campagnes ? Y a-t-il un trait d'union à établir entre ces personnages ?

(2) Babeau. *Vie militaire sous l'ancien régime*. Paris, 1890, in-8°, p. 50. Les détails que donne M. Babeau se rapportent presque uniquement à l'ancienne école militaire : il parle à peine de l'école des Cadets gentilshommes.

élèves tiraient à visage découvert et pourtant on n'avait point connaissance d'un seul accident : « Cela venait, a dit M. de Vaublanc[1], des bons principes de nos maîtres qui nous accoutumaient à faire très peu de mouvements et à n'agir presque que du poignet, en tenant toujours la pointe au corps. » On n'a nulle indication sur la façon dont tirait Napoléon.

La danse enfin était montrée par deux maîtres, les sieurs Lafeuillade et Duchesne. Napoléon prit, dit-on, encore des leçons à Valence. Cela ne fit point de lui un danseur.

A l'Ecole militaire, on n'attachait pas moins d'importance aux devoirs religieux qu'à l'éducation sociale et on prétendait rendre ces gentilshommes des catholiques fervents.

L'archevêque de Paris avait fait de leurs devoirs l'objet d'instructions particulières, que le Roi avait revêtues de son approbation.

Chaque jour, après le lever, à six heures du matin, prière et messe à la chapelle, prière avant et après le repas, prière à la chapelle à huit heures trois quarts, avant le coucher. Les jours de congé, catéchisme pour les élèves nouvellement entrés dans l'Ecole ; les dimanches, catéchisme pour tous les élèves, grand'messe et vêpres. Tous les samedis, confessions ; tous les deux mois, communion.

Les cérémonies du carême, celles surtout de la Semaine sainte, étaient extrêmement multipliées et les obligations du maigre sévèrement prescrites. Monseigneur de Beaumont, en terminant ses instructions, enjoignait aux directeurs de rappeler souvent aux élèves « d'avoir un grand zèle pour bien servir le Roi, non précisément pour faire leur fortune, mais pour remplir une obligation que la loi naturelle et divine leur imposait ». On affirme que ce fut là l'occasion de la première querelle de Bonaparte avec

(1) *Souvenirs*, I, 60.

l'Église et qu'un confesseur maladroit voulut trop insister sur l'oubli dans lequel il devait tenir sa patrie et la reconnaissance à laquelle il était obligé vis-à-vis du Roi.

Le personnel très nombreux comprenait deux directeurs du spirituel : les abbés Genet et Bourdon, puis un chapelain, un sacristain, deux diacres, deux chantres, un serpent et quatre enfants de chœur, sans compter M. le curé Gros-caillou qui figurait sur les états, l'Ecole étant de sa paroisse pour les baptêmes et mariages seulement. Cela ne regardait point les Cadets gentilshommes.

Ce qui les regardait, c'était l'article du règlement qui obligeait les élèves nouvellement arrivés et qui n'avaient pas reçu le sacrement de confirmation à le recevoir dans la première ou la seconde année de leur séjour. Dans l'année de son séjour à l'École, Bonaparte conformément au règlement fut confirmé par l'archevêque de Paris.

Au nom de Napoléon, Monseigneur de Juigné témoigna son étonnement, disant qu'il ne connaissait pas ce saint, qu'il n'était pas dans le calendrier. L'enfant répondit avec vivacité que ce ne saurait être une raison, puisqu'il y avait une foule de saints et seulement trois cent soixante-cinq jours dans l'année[1].

On peut penser que le souvenir que Napoléon avait conservé de Monseigneur de Juigné ne fut pas étranger à l'offre que, au moment du Concordat, il lui fit faire du siège de Lyon. Le prélat qui était demeuré attaché aux Bourbons, refusa et resta en émigration jusqu'en 1803[2]. Il se détermina seulement alors à rentrer en France et fut, presque aussitôt[3], nommé membre du chapitre épiscopal de Saint-Denis. Il n'avait point sollicité cette place et voulut se défendre de l'accepter. Il demanda une audience de l'Em-

(1) *Mémorial*. Éd. de Londres, I, 132.

(2) Boulay de la Meurthe. *Documents sur la négociation du Concordat*, III, 309, 10 août 1802.

(3) 1804, d'après l'*Almanach ecclésiastique de France pour l'an 1812*, p. 513. Le chapitr n'eut une institution régulière que par le décret du 20 février 1806.

pereur et lui représenta que son âge et ses infirmités ne lui permettaient ni d'assister au chœur, ni de remplir aucune fonction. Napoléon lui répondit : « Je vous dispense de tout ; si je vous donne ces quinze mille livres de rente, c'est pour honorer le chapitre et reconnaître vos vertus[1]. »

Donc, des cours multipliés, une surveillance continue, militaire et religieuse à la fois, tel était le fonds de la vie[2]. On allait au manège en manquant certaines classes alternativement ; on ne faisait l'exercice que les jours de congé : néanmoins pour justifier le nom d'École militaire et pour suivre les traditions, la compagnie des Cadets-gentilhommes, en dehors du cadre d'officiers chargés du commandement et de la surveillance générale, avait reçu, par le règlement du 19 mai 1784, un cadre fourni par les cadets eux-mêmes. Un cadet commandait en chef, distingué par trois galons d'argent sur chaque manche, deux sur le parement et le troisième sur l'avant-bras, cousus tous les trois parallèlement. Quatre cadets reconnaissables à un galon cousu sur l'avant-bras (droit et gauche) commandaient les quatre divisions, lesquelles étaient à leur tour partagées en pelotons, chacun sous les ordres d'un aide-peloton, portant un galon sur l'avant-bras droit seulement. Ces gradés devaient concourir à maintenir le bon ordre et la discipline et pouvaient infliger à leurs camarades des punitions dont ils avaient à rendre compte.

(1) *Vie de Messire Antoine-Eléonore-Léon Leclerc de Juigné, archevêque de Paris*, par l'abbé Lambert, ancien vicaire général. Paris, 1821, in-8°, p. 95. Il convient d'attacher d'autant plus d'importance à ce témoignage que l'abbé Lambert, dont la Société d'histoire contemporaine vient de réimprimer les mémoires, était le confident intime de Monseigneur de Juigné.

(2) M. Hennet (p. 100) a donné l'emploi des journées et il faut le répéter d'après lui. De deux jours l'un, les élèves avaient, de 7 à 9 heures du matin, classe de mathématiques ; de 10 heures à midi, grammaire française ; de 2 à 4, fortification ; de 5 à 7, allemand. Le second jour, de 7 à 9, danse ; de 10 heures à midi, géographie ; de 2 à 4, dessin ; de 5 à 7, escrime : telles étaient les matières d'enseignement.

Cette organisation avait-elle eu pour effet de supprimer les distinctions à peu près analogues réglementées en 1765 ? Alors, le premier grade était celui de sergent-major [1], puis ceux de capitaine, lieutenant, sergent, caporal et anspessade ; mais, en dehors des grades, pour exciter l'émulation des élèves, des classes étaient établies parmi eux, selon leur mérite et leur conduite, et ces classes étaient reconnaissables à des signes extérieurs. La première, dans laquelle le conseil de l'Ecole devait obligatoirement choisir les gradés, se distinguait par une épaulette d'argent sur l'épaule droite. Les élèves de la deuxième portaient les épaulettes ponceau et argent ; ceux de la troisième les épaulettes rouges ; ceux de la quatrième les épaulettes de bure. On montait ou descendait tous les trois mois, à la suite d'un examen. Durant les premiers six mois qu'ils passaient à l'Ecole, les élèves n'avaient point d'épaulettes : au bout de six mois on leur donnait celles qu'ils avaient méritées par leur conduite et leur application, même, si le conseil le jugeait à propos, l'épaulette d'argent. Ce règlement était-il encore en vigueur en 1785, certaines anecdotes, à la vérité peu faciles à contrôler et légèrement suspectes, semblent l'indiquer.

Napoléon ne paraît point avoir eu de part aux grades de la compagnie. Il y resta sans doute trop peu de temps.

De même ne doit-on pas s'étonner qu'il n'ait point obtenu une récompense fort enviée et qui suivait les élèves les plus distingués durant toute leur carrière. Le règlement du 21 janvier 1779 accordait la croix de Notre-Dame du Mont-Carmel à trois cadets gentilshommes sur une liste de six comptant dans les rangs de la compagnie ; une pension annuelle de 100 livres était attachée à la croix. Les trois cadets qui l'obtinrent dans la promotion de 1785 furent Picot de Peccaduc qui avait passé quatre ans à

(1) D'après le témoignage de M. Picot de Peccaduc, le grade de sergent-major existait encore en 1784 et c'était lui qui le remplissait.

l'Ecole[1], Nepveu de Belleville[2], qui avait fini sa troisième année, et Le Picard de Phélipeaux[3], qui avait ses quatre ans. Il était déjà assez surprenant que, à la suite d'une seule année de séjour, Napoléon eût pu soutenir des examens que ses aînés ne préparaient qu'en trois ou quatre.

Il a été publié une liste des jeunes gens qui se sont trouvés à l'Ecole Militaire en même temps que Napoléon[4]. Cette liste ne comprend que 135 noms, quoique, du 22 octobre 1784 au 28 octobre 1785, il ait passé à l'Ecole 215 élèves. On ne saurait penser à établir quelle fut la destinée de ces 215 jeunes gens, mais d'une lecture attentive de la liste, on peut tirer certaines conclusions : 132 élèves venaient des écoles de province et obtinrent presque tous leur brevet d'officier[5] : 83 étaient pensionnaires à 2,000 francs : or, sur ces 83 pensionnaires qui, presque tous, appartenaient à des familles illustres, riches et considérables, 15 obtinrent le brevet d'officier[6], tous les autres (sauf 14 sur lesquels il y a doute) furent rendus à leurs familles.

(1) Né le 13 février 1767, reçu le 4 septembre 1781 à l'École.

(2) Né le 3 septembre 1768, reçu le 15 septembre 1782 à l'École.

(3) Né le 1er février 1767, reçu le 29 septembre 1781 à l'École.

(4) Iung, I, 323.

(5) Sauf erreur, j'en trouve trois sur 132 qui sont remis à leur famille.

(6) Rohan Guéméné, sous-lieutenant d'artillerie ;
Prus Jablonowski, sous-lieutenant, Royal Allemand ;
De Malartic, sous-lieutenant aux gardes françaises ;
De Forbin, sous-lieutenant aux carabiniers ;
De Genibrouze de Castelvers, garde du corps du Roi ;
De Monteynard, sous-lieutenant aux carabiniers ;
De Saporta, sous-lieutenant dans La Rochefoucauld dragons ;
De Tircuy de Corcelles, sous-lieutenant aux chasseurs des Ardennes ;
De Monestay de Chasseron, garde du corps du roi ;
Mac Mahon de Leadmore, sous-lieutenant au régiment de Pont-à-Mousson ;
De Broglie, sous-lieutenant dans l'artillerie ;
De Cardevacque d'Havrincourt, sous-lieutenant dans Mestre de Camp cavalerie
De Levis-Mirepoix, sous-lieutenant dans Commissaire Général cavalerie ;
De Noue, sous-lieutenant dans le Roi infanterie ;
De Poilvilain de Crénay, sous-lieutenant aux carabiniers.

Ces chiffres démontrent d'une façon certaine qu'à l'Ecole, il y avait deux catégories de jeunes gens : les élèves du Roi qui travaillaient, les pensionnaires qui ne travaillaient pas.

Parmi les élèves du Roi, Napoléon dut naturellement être plus lié avec ceux qui, comme lui, se préparaient à l'artillerie : ils n'étaient point nombreux, vingt-quatre en tout, fournis par cinq promotions, puisque certains étaient à l'Ecole depuis 1781[1]. Entre eux, il eut un ami, des Mazis ; un ennemi, Le Picard de Phélippeaux.

Alexandre des Mazis était entré à l'Ecole de Paris, au sortir de celle de Rebais, le 13 octobre 1783 ; il fut désigné, à l'arrivée de Napoléon, pour être son instructeur d'infanterie. Il s'acquitta avec tant de douceur de cette mission qu'il gagna l'affection de son pupille, et lorsque Napoléon se donnait, c'était pour toujours. Leur vie à l'Ecole fut aussi commune qu'elle pouvait l'être ; ils sortirent dans la même promotion, furent classés dans le même régiment et seule l'émigration les sépara. Alexandre des Mazis suivit la fortune de son frère aîné, capitaine à son régiment, de préférence à celle de son ami. Il guerroya en Allemagne, puis en Belgique, avec divers corps d'émigrés, passa en Portugal où l'on réclamait des officiers d'artillerie et où il obtint le grade de major. Las de voyages et d'aventures, dès que son ancien camarade, devenu Premier Consul, eut rouvert la France aux émigrés, il se hâta de faire sa soumission. Arrivé à Paris, il demanda de l'emploi : Bonaparte lui proposa de rentrer dans l'armée. Il refusa. La place d'administrateur du

(1) Voici les noms que j'ai retrouvés : Picot de Peccaduc, Le Picard de Phelippeaux, Raimond de la Nougarède, de Roquefeuil, de Rohan Guéméné, Richard de Castelnau, de Beauvais, d'Ivoley, Lelieur de Ville-sur-Arce, des Mazis, de Najac, Dalmas, de Montagnac, de Cominges, de Broglie, Chièvres d'Anjac, Custine, Delpy de la Roche, Folliot d'Argence, Gaultier de Montgaultier, Gautier de Saint-Paulet, de Hédouville, Picquet de la Houssiette, Amariton de Montfleury. Je comprends parmi ces noms ceux de tous les jeunes gens qui ont passé à l'École du 22 octobre 1784 au 28 octobre 1785, par conséquent, aussi bien ceux qui ont été nommés officiers d'artillerie à la fin de 84, que ceux qui l'ont été en 86 et 87.

mobilier national, puis impérial, lui convint : elle le fit officier civil de la Maison, et plus tard l'Empereur l'approcha plus encore de sa personne en lui conférant la clef de chambellan. M. Alexandre des Mazis conserva sa place au retour des Bourbons et obtint d'eux, pour ses services militaires, la croix de Saint-Louis.

Quant à Phélippeaux, on ne sait d'où venait la haine réciproque que Bonaparte et lui éprouvaient l'un contre l'autre. M. Picot de Peccaduc, qui était leur sergent-major, a raconté qu'il avait tenté, en se plaçant entre eux, d'arrêter, du moins pendant les heures d'étude, les effets de l'inimitié à laquelle ils ne cessaient de se livrer, mais qu'il avait dû y renoncer parce qu'il interceptait les coups de pied qu'ils s'adressaient sous la table et que ses jambes en étaient toutes noires. Le Picard de Phélippeaux était un Poitevin, fils d'un officier au régiment de Fleury, mort jeune. Il avait deux ans d'âge[1] de plus que Bonaparte et était son grand ancien à l'École où il était entré le 29 septembre 1781. Il n'a donc pu que difficilement exister entre eux une rivalité pour les études, pour les grades, pour la croix de Saint-Lazare ; ce sont là des explications qu'on a inventées depuis mais qui ne tiennent pas à l'examen : ils se détestaient, voilà le fait. On peut penser que la Corse et sa conquête y étaient pour quelque chose et que le choc a pu venir de la politique, entre le républicain, le Corse, le rêveur d'indépendance qu'était alors Bonaparte et le royaliste, le Vendéen, le monarchien que se montra toute sa vie Phélippeaux. Ils sortirent dans la même promotion : Phélippeaux, malgré ses quatre années d'école n'ayant gagné qu'un rang sur Bonaparte. Il fut classé au régiment de Besançon et, en juillet 1789, étant de l'armée appelée sous Paris pour le coup d'Etat de la Cour, ses pièces en batterie à la place Louis XV, il attendait en vain l'ordre de mitrailler et, ne le recevant pas, frémissait

(1) Il est né le 1er avril 1767.

de rage. Naturellement, il émigra, fut de l'armée des Princes d'abord, puis de l'armée de Condé. En 1795 il est désigné, en même temps que MM. Duprat et Beaumanoir de l'Angle, pour servir sous M. le Veneur lequel commandait en Berry, Touraine, Orléanais et Blaisois : il procède d'abord par de ces attaques isolées contre la gendarmerie qui semblent plutôt du brigandage que de la guerre, parvient à grouper une bande avec laquelle il s'empare de Sancerre, mais, les forces envoyées contre lui ne lui permettant point de continuer la résistance, il disperse ses hommes et, avec une audace incroyable, s'établit à Orléans. Il y est arrêté le 12 juin 1796, et, au moment où on le conduit à Bourges pour le juger, il s'évade; il reste en France jusqu'après le 18 fructidor et rejoint alors l'armée de Condé. Elle part en Russie : Phélippeaux ne veut pas l'y suivre et retourne à Paris. Là, il invente et mène à bien de faire évader du Temple Sidney Smith, le marin anglais le plus redoutable pour son audace, l'artisan de tous les complots contre la Révolution. Sidney Smith est gardé à vue. Phélippeaux revêtu d'un uniforme d'officier de la place, muni d'un ordre contrefait, se le fait délivrer par le concierge et le mène en Angleterre. A Londres, la populace les acclame et le ministère donne au Français le grade de colonel. Quand Sidney Smith reprend sa croisière dans la Méditerranée, son ami l'accompagne et participe à tous ses combats. C'est le moment où Bonaparte marche sur Saint-Jean-d'Acre. Phélippeaux se jette dans la place, improvise un armement avec les canons que l'on vient de prendre à la flottille française, relève de nouvelles fortifications à mesure que les premières sont forcées, tient tête lui seul — car seul il a un cerveau — à cette armée des Pyramides, du Mont Thabor, de Jaffa, de Nazareth, l'armée que commande Bonaparte; repousse douze assauts, tue des Français par milliers et, devant cette bicoque, arrête la fortune de Napoléon. Les Français lèvent le siège et se mettent en retraite.

Phélippeaux va les poursuivre, achever son triomphe, peut-être détruire cette armée qui traîne la peste avec elle ; mais l'effort auquel il a été obligé pendant le siège l'a épuisé. En deux jours il succombe. Sans cette mort, peut-être, de l'armée de Syrie, ne serait-il pas rentré un Français au Caire.

L'antagonisme de Bonaparte et de Phélippeaux est à coup sûr un des plus étranges spectacles que fournisse l'histoire, mais, parmi ses condisciples, Napoléon a rencontré un autre adversaire qui a peut-être eu sur sa destinée une influence presque égale à celle de Phélippeaux.

On a vu que, en son temps, le sergent-major de l'École était Picot de Peccaduc. Ce Picot de Peccaduc, né le 13 février 1767, fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne, avait fait ses études à Tiron et en était venu le 4 juin 1781 à l'Ecole militaire. Il en sortit officier d'artillerie de la même promotion que Napoléon avec le numéro 39, et fut classé dans le régiment de Metz. Il émigra en 1791 et, après avoir fait toutes les campagnes avec l'armée de Condé, passa en 1799 au service d'Autriche. Il y obtint un avancement rapide et, en 1811, pour marquer mieux son changement de nationalité, obtint de substituer à son nom celui de Herzogenberg auquel fut attaché plus tard un titre de baron. Général en 1814, le baron de Herzogenberg eut, semble-t-il, une influence prépondérante sur les plans de Schwartzemberg. Il commande à Chatillon pendant le Congrès et, lorsque les alliés occupent Paris, il en est commandant au nom de l'empereur d'Autriche. Il parvient ensuite à la dignité de Feld-maréchal-lieutenant, est directeur de l'Académie I. R. des Ingénieurs et Custos de l'Académie Thérésienne. Il meurt le 15 février 1834 après avoir été marié d'abord à une comtesse Obromoncz-Sedinitzky et ensuite à une comtesse de Grotzen.

Il n'est point surprenant qu'on ne retrouve dans l'his-

toire de Napoléon qu'un très petit nombre des élèves de l'École militaire. La plupart émigrèrent[1]; sur huit élèves nommés dans l'artillerie en 1785, il est le seul qui n'émigre point. Emigré : Roquefeuil[2] (n° 18), émigré Lelieur-de-Ville-sur-Arce[3] (n° 27); émigré, Raimond de la Nougarède (n° 34)[4]; émigrés Picot de Peccaduc (n° 39), Le Picard de Phelippeaux (n° 41), Ferdinand de Broglie[5] (n° 45), et des Mazis (n° 56). Seul, Bonaparte reste au service. Dans la cavalerie et l'infanterie la proportion est peut-être plus grande encore. De tous les jeunes gens que Napoléon aurait pu connaître à l'École, un seul a été son lieutenant, presque son émule de gloire : c'est Davout; mais il n'y est entré que le 27 septembre 1785 et Napoléon, qui est sorti le 28 octobre, a pu à peine le rencontrer[6].

(1) Il est de tradition que Carrion Nisas a été à l'École militaire avec Napoléon. Arnault et quantité d'autres le disent formellement, mais je ne trouve le nom dans aucune liste. Pourtant il est remarquable qu'à partir du 1er février 1808, l'Empereur fait à sa femme, sur la petite cassette, une pension de 1.200 francs par mois et il est permis de penser que les faveurs accordées à Carrion-Nisas, nommé tribun, puis capitaine aux Gendarmes d'ordonnance, adjudant-commandant, baron de l'Empire, etc. le sont à ce titre.

(2) Quatre Roquefeuil sont nommés chevaliers de Saint-Louis à titre d'anciens émigrés en 1815, 1816 et 1817. Je ne sais lequel de ces quatre fut le condisciple de Napoléon.

(3) Voir ci-dessus, § 7, p. 68.

(4) Je pense qu'il s'agit ici du chevalier de la Nougarède, lequel, après avoir émigré, et fait les campagnes des Pays-Bas et d'Allemagne, passa avec Sombreuil à Quiberon, échappa au désastre, erra en Bretagne sous le nom de guerre d'Achille Le Brun et finit par commander la division des royalistes d'Ille-et-Vilaine à la tête de laquelle il guerroya jusqu'à la pacification. Mis en surveillance à cette époque, il rentra dans l'armée française, fit les campagnes de Calabre et d'Espagne, s'y distingua, fut décoré (officier au régiment du grand-duc de Berg, 27 janvier 1810); se rendit ensuite à Dantzig où il se signala pendant le siège, et, au retour des Bourbons, se trouvait en activité avec le grade de colonel.

(5) Le comte Ferdinand de Broglie, né le 30 janvier 1768, entré à l'École comme pensionnaire le 1er juin 1783, sorti le 19 septembre 1785, classé dans l'artillerie avec le n° 45, était le fils cadet du comte Charles-François de Broglie, frère puîné du maréchal Victor-François duc de Broglie. Il se trouvait en Allemagne quand la Révolution éclata, fit la campagne avec les Princes et fut breveté colonel par eux le 11 septembre 1792. Il passa au service de Russie en 1795, fut général major le 12 janvier 1798 et le 4 juin 1814 rentra au service de France avec le grade de maréchal de camp. Il eut constamment sous la Restauration des commandements territoriaux et mourut seulement le 9 avril 1837.

(6) Il est inutile de chercher à placer parmi les jeunes gens que Napoléon aurait pu connaître à l'École militaire certains officiers, qui pourtant en ont été élèves et auxquels

Les anecdotes abondent sur le séjour de Napoléon à l'École militaire. Il en est une que l'Empereur, à Sainte-Hélène, a lui-même démentie[1], où on le montre tentant d'escalader, l'épée en main, la nacelle d'un ballon que le physicien Charles élevait devant les élèves de l'École Militaire et, sur le refus de l'aéronaute de l'emmener, perçant l'aérostat avec son épée[2]. Les autres historiettes qu'on a le plus souvent répétées n'ont pas plus d'authenticité.

La mort de son père vint attrister pour Napoléon les premiers mois de l'année 1785. On a vu que Charles Bonaparte était déjà fort malade l'année précédente lorsqu'il avait amené à Saint-Cyr sa fille Marianna (Elisa) et que l'obligation d'aller aux eaux avait motivé son brusque départ et l'avait empêché de repasser par Brienne. Il avait consulté à Paris M. de la Sonde, médecin de la Reine, qui lui avait ordonné une cure de poires dont il s'était bien trouvé[3], mais une aggravation de son état le détermina, vers le mois de novembre 1784, à revenir en

l'Empereur s'est intéressé par la suite, Le rapprochement des dates exclut toute probabilité de contact. Je suis amené à cette réflexion par la pièce suivante en date du 6 germinal an XIII :

RAPPORT	DÉCISION
Vaugrigneuse, chef de bataillon d'artillerie, désirerait être à même de communiquer à l'Empereur des détails sur les pays qu'il a parcourus et lui donner des preuves de son dévouement.	Renvoyé à M. le maréchal Duroc pour le voir. Je l'ai connu honnête homme. Je désire savoir ce qu'il a fait pendant la Révolution, ce qu'il a acquis en talents et en expérience, et ce qu'il faut faire pour le rendre utile.

Or, Arnaud-Alphonse-Joseph de Vaugrigneuse, né le 5 octobre 1765, fils de Melchior, ancien consul au Levant, et d'Anne du Teil de Forcalquier, a bien été élève de l'École militaire de Paris, à sa sortie d'Effiat, mais il y a été reçu le 11 septembre 1781, et en est parti sous-lieutenant d'artillerie, le 26 septembre 1784, un mois avant que Napoléon y entrât. Je le trouve en 1804, chef de bataillon d'artillerie, employé à la Martinique, puis au 6e de l'arme jusqu'en 1813, mais où Napoléon l'a-t-il connu ?

(1) *Mémorial*, VI. 278.

(2) J'ai relevé les expériences faites à Paris, à cette date : j'ai trouvé celles de MM. Alban et Vallet, faite à Javel, en août 1785, mais pour trouver une expérience faites au Champ de Mars, il faut remonter à l'ascension de Blanchard, faite le 2 mars 1784. Il est donc inutile d'insister.

(3) Antommarchi, I, 257.

France où il se fit accompagner par son fils Joseph[1]. Jetés par la tempête sur les côtes de Calvi, ils eurent grand'peine à atteindre cette ville; se rembarquèrent, subirent de nouveau un terrible coup de vent, abordèrent enfin en Provence, passèrent à Aix, où Charles consulta le Professeur Turnatori, et vinrent s'échouer à Montpellier où le patient espérait trouver des secours décisifs. Vainement consulta-t-il les médecins les plus en vogue; de la Mure, Sabatier, Barthès[2]. La maladie ne pouvait que suivre son cours. Ne recevant de la science nul soulagement, Charles se tourna vers Dieu. « Jusque-là, il n'avait été rien moins que dévot; il s'était même permis quelques poésies antireligieuses, et à présent il ne se trouvait pas assez de prêtres pour lui à Montpellier[3]. »

Il avait pour confesseur l'abbé Pradier, ancien aumônier du régiment de Vermandois qui entretenait semble-t-il, des relations intimes avec lui. Dès son arrivée à Montpellier, il désira recevoir la communion qui lui fut apportée par l'abbé Coustou, alors vicaire à l'église Saint-Denis. L'abbé Coustou le trouva si faible que dès le lendemain il revint le voir. Charles souffrait moins; il put causer avec l'abbé dont l'instruction variée, les paroles affectueuses, les manières polies et même distinguées le séduisirent au point qu'il le pria de lui faire le plus souvent possible l'aumône de ses visites. Il menait en effet une vie fort retirée avec son jeune fils et son jeune beau-frère Fesch, lequel, du séminaire d'Aix où il terminait ses études, s'était empressé de se rendre à Montpellier. « Il ne voyait guère, en dehors des médecins, qu'un M. Bimar, entrepreneur de messageries, et quelques membres de la famille Durand à

(1) *Mémoires de Joseph*, I, 28.

(2) Napoléon se souvint plus tard de Barthès et le nomma médecin du gouvernement sous le Consulat.

(3) *Mémorial*, édit. de Londres, 1823, I, 118. *Antommarchi*, I, 259. Cf. ce que dit Iung, I, 119, qui affirme que Charles est mort en libre penseur, maudissant les jésuites et lui applique ce que Napoléon a dit de l'archidiacre Lucien.

qui il avait été recommandé et par qui il recevait les fonds nécessaires à son entretien d'ailleurs fort modeste[1]. »

A ces quelques personnes, il faut, au témoignage de Joseph, ajouter M^me^ Permon. Née à Ajaccio, M^me^ Permon était une grecque de cette fameuse colonie qui, venue de Morée, s'établit en Corse en 1675 sur les terres de Paonia, Revinda et Salogna, se transporta à Ajaccio en 1730, puis à Cargèse en 1774[2]. Elle disait descendre des Comnène et son frère avait même obtenu, en avril 1782, des lettres patentes recognitives de cette illustre origine[3]. Dans son enfance, elle avait été liée avec M^me^ Bonaparte; puis, elle avait épousé une sorte de munitionnaire-homme d'affaires, venu à la suite des Français, et l'avait accompagné sur le Continent. Elle était pour le moment « établie à Montpellier, où elle jouissait des avantages d'une fortune prospère. Elle se rappela les soins qu'elle devait au mari et à l'enfant de son amie, et je conviens avec plaisir, dit Joseph[4], qu'elle m'apparut souvent dans ces lugubres circonstances un ange consolateur ». Charles eut une longue et douloureuse agonie durant laquelle il s'écriait que nul secours étranger ne pourrait le sauver, puisque *ce Napoléon dont l'épée devait un jour triompher de l'Europe* tenterait vainement de le délivrer du dragon de la mort[5]. Il expira enfin, assisté par l'abbé Coustou, le

(1) *Vie de M.-P.-F.-X. Coustou, vicaire général du diocèse de Montpellier*, par l'abbé Coste. Montpellier, 1845, in-12.

(2) *Hsitoire de la colonie grecque établie en Corse*, par Nicolaos Stephanopoli. Paris, 1826, in-16.

(3) *Lettre de Démétrius Comnène à M. Koch*, Paris, 1807, in-8°. — *Lettre à M. Millin sur la famille Comnène*, Paris, 1808, in-8°. — *Précis historique de la maison impériale des Comnène*, Venise, 1789, in-8°. La question a un intérêt pour les Bonaparte, attendu que certains auteurs veulent qu'ils aient une origine commune avec les Comnène, qu'ils soient venus en Corse, à une époque plus ancienne, avec une autre colonie grecque, et qu'ils y aient alors traduit leur nom grec en langue italienne, que, de Calomeroi, ils soient devenus Bonaparte. Je crois bien que c'est dans la lettre à M. Millin, ci-dessus citée, que je trouve la première indication à ce sujet.

(4) *Mémoires*, I, 29.

(5) Joseph, I, 29.

24 février 1785[1], et fut inhumé dans un des caveaux de l'église des Pères Cordeliers[2]. Louis Bonaparte, lorsqu'il vint à Montpellier à la fin du Consulat rechercha la sépulture de son père, la retrouva sur les indications de l'abbé Coustou, et fit transporter le corps à Saint-Leu.

Aussitôt après la mort de Charles, Mme Permon vint prendre Joseph et l'emmena dans son hôtel où elle lui prodigua, dit-il, pendant quelques jours qu'il y passa, tous les soins qu'il aurait pu attendre de la mère la plus tendre et la plus passionnée[3]. Il partit de là pour Aix où il fit auprès de Fesch un séjour assez prolongé.

(1) « L'an 1785, et le 24 février, est décédé messire Charles Buonaparte, mari de dame Letitia de Ramolini, ancien député de la noblesse des Etats de Corse à la Cour, âgé de trente-neuf ans à peu près. Signé : Martin, curé, et plus bas, Joseph Bonaparte et Fesch, » *Extrait du registre de la paroisse de Saint-Denis à Montpellier*, ap. Coston, II, 44. Coston ajoute : « Un procès-verbal d'autopsie, en date du 25 février 1785, constate que Charles Bonaparte est mort d'un cancer à l'estomac, et décrit les effets produits par cette maladie dès lors réputée héréditaire. Ce certificat, signé par les docteurs Farjon, Lamure, Bousquet et Fabre, est actuellement à Paris, entre les mains de M. le professeur Dubois. »

(2) On sait que, le 5 prairial, an X, le conseil municipal de Montpellier prit une délibération en vue d'élever sur le tombeau de Charles Bonaparte un monument au Premier Consul. Ce monument devait représenter la ville de Montpellier accompagnée des figures de la Religion et des Sciences, ouvrant un tombeau de la main gauche et montrant un piédestal de la main droite. Au-dessous, cette inscription :

SORS DU TOMBEAU
TON FILS NAPOLÉON T'ÉLÈVE A L'IMMORTALITÉ

Le ministre de l'intérieur, Chaptal, présenta cette délibération au Premier Consul, le 13 messidor an X. « La piété filiale, lui disait-il, lui interdisait de refuser cet hommage. » Bonaparte refusa pourtant : « Si c'était hier que j'eusse perdu l'auteur de mes jours, écrivit-il, il serait convenable et naturel que j'accompagnasse mes regrets de quelque haute marque de respect; mais, il y a vingt ans, cet événement est étranger au public : n'en parlons pas. »

(3) Que l'on compare ce récit de Joseph, si plein de reconnaissante gratitude, si vrai, car rien ne le forçait à payer aussi libéralement sa dette de cœur, au récit que fait des mêmes événements Mme la duchesse d'Abrantès. Ed. de 1893, I, 70. Ce sont les mêmes faits, mais, comme on sent la volonté de déprimer les Bonaparte, de les présenter comme de pauvres hères que les Permon ont accablés de leurs bienfaits, qui ne doivent d'être qu'aux Permon et qui, pour les Permon en la personne de Mme Junot, ont été d'une criminelle ingratitude. Or, j'aurai occasion, dans la suite de ces études, de démontrer que les largesses de l'Empereur vis-à-vis de Junot ont passé le croyable; que, non content de ce qu'il recevait, Junot a été le plus audacieux pillard de l'armée et que Napoléon, malgré qu'il en fût exaspéré, ne lui a point fait rendre gorge; que Junot, admirable soldat, général inepte, fut mis constamment en mesure, par les plus beaux commandements, de gravir le dernier échelon de la hiérarchie militaire; que, dans ces commandements, il ne se montra pas seulement inexpérimenté et incapable, mais déplorablement

Napoléon reçut la nouvelle de la mort de son père au commencement de mars. Sans doute, il eut en même temps des indications précises de Joseph au sujet des affaires et de la façon dont il devait en écrire à son grand-oncle. On a cette lettre[1]. Elle est d'un ton qui n'est point habituel à Bonaparte, mais il ne faut pas oublier qu'à l'Ecole les correspondances, même les plus intimes, étaient revues et corrigées par les officiers de l'Ecole et servaient d'exercice de style.

Cette lettre à l'archidiacre Lucien n'est qu'une amplification de rhétorique où rien n'est du cru de Napoléon[2]. Il en faut pourtant retenir outre la date (23 mars), la requête que Napoléon y présente à son grand-oncle au

stupide. Il compromit le succès de grandes opérations, refusa même de marcher et pourtant ne fut pas disgracié. L'Empereur lui attribua une des plus belles sinécures de l'Empire, un gouvernement où, pensait-il, Junot ne pourrait faire de sottises. Il y fit folie sur folie, et il fallut bien s'apercevoir qu'il avait perdu la raison depuis fort longtemps. Pour M^me^ Junot, qu'il suffise en ce moment d'affirmer que Napoléon a poussé vis-à-vis d'elle la longanimité jusqu'à un point incroyable.

(1) Elle a été publiée par Blanqui, qui la tenait de M. Braccini et se trouve dans le *Moniteur* du 29 octobre 1838. Coston n'indique aucune source et dit seulement qu'elle a été insérée dans plusieurs journaux (I, 68). M, Iung (I, 121) donne en note cette indication : *Mss.*

(2) Coston, I, 67, et l'acte de Tutelle, II, 50.

Mon cher oncle,

Il serait inutile de vous exprimer combien j'ai été sensible au malheur qui vient de nous arriver. Nous avons perdu en lui un père, et Dieu sait quel était ce père, sa tendresse, son attachement pour nous ! hélas ! tout nous désignait en lui le soutien de notre jeunesse ! Vous avez perdu en lui un neveu obéissant, reconnaissant !... Ah ! mieux que moi vous sentez combien il vous aimait. La patrie, j'ose même le dire, a perdu par sa mort un citoyen éclairé et désintéressé. Cette dignité dont il a été plusieurs fois honoré, montre assez la confiance qu'avaient en lui ses concitoyens, et cependant le ciel le fait mourir, en quel endroit ? à cent lieues de son pays, dans une contrée étrangère, indifférente à son existence, éloigné de tout ce qu'il avait de plus précieux. Un fils, il est vrai, l'a assisté dans ce moment terrible ; ce doit être pour lui une consolation bien grande, mais certainement pas comparable à la triple joie qu'il aurait éprouvée s'il avait terminé sa carrière dans sa maison, près de son épouse et de toute sa famille. Mais l'Être suprême ne l'a pas ainsi permis. Sa volonté est immuable. Lui seul peut nous consoler. Hélas ! du moins s'il nous a privés de ce que nous avions de plus cher, il nous a encore laissé les personnes qui seules peuvent le remplacer. Daignez donc nous tenir lieu du père que nous avons perdu. Notre attachement, notre reconnaissance sera proportionnelle à un service si grand. Je finis en vous souhaitant une santé semblable à la mienne.

Napolleone di Buonaparte.

sujet de la tutelle. « Daignez donc nous tenir lieu du père que nous avons perdu. » Ce vœu fut rempli le 10 août 1785, où le conseil de famille des enfants Bonaparte, réunis sous la présidence de Dominique Forcioli, avocat au Conseil supérieur, faisant fonction de procureur du roi et composé, du côté paternel, de l'archidiacre Lucien Bonaparte, des chanoines Costa et François Paravicini, de Jean-Jérôme Leca et d'un Quondam; du côté maternel, du prêtre François Ramolini, de trois Quondam et d'un Colonna, élut unanimement pour tuteur l'archidiacre Lucien.

Cinq jours plus tard, le 28, Napoléon écrivait à sa mère la lettre suivante, où on ne sent pas moins les corrections des maîtres et d'où le naturel n'est pas moins absent[1].

Ma chère mère,

C'est aujourd'hui que le temps a un peu calmé les premiers transports de ma douleur, que je m'empresse de vous témoigner la reconnaissance que m'inspirent les bontés que vous avez eues pour nous. Consolez-vous, ma chère mère, les circonstances l'exigent. Nous redoublerons de soins et de reconnaissance, et heureux si nous pouvons par notre obéissance vous dédommager un peu de l'inestimable perte de cet époux chéri. Je termine, ma chère mère, ma douleur me l'ordonne, en vous priant de calmer la vôtre. Ma santé est parfaite et je prie tous les jours que le ciel vous gratifie d'une semblable. Présentez mes respects à Zia Gertrude, Minana Saveria, Minana Fesch, etc.

P. S. La reine de France est accouchée d'un prince, nommé le duc de Normandie, le 27 mars, à sept heures du soir.

Votre très affectionné fils

Napoléon di Bonaparte.

Ces deux lettres étaient jusqu'ici les seules pièces authentiques émanant de Napoléon durant son séjour à l'Ecole. On peut à présent y joindre quelques vers inscrits

(1) Blanqui. *Moniteur* du 29 octobre 1838, republiée par Coston (I, 69) sans indication de source, par Iung, I, 121, avec l'indication *Mss.*

sur son exemplaire du *Cours de Mathématiques* de Bezout[1].

Grand Bezout, achève ton cours,
Mais avant permets-moi de dire
Qu'aux aspirants tu donnes secours.
Cela est parfaitement vrai,
Mais je ne cesserai pas de rire
Lorsque je l'aurai achevé
Pour le plus tard au mois de mai
Je ferai alors le conseiller.

N.

Comme tous les élèves de l'Ecole militaire, qui n'avaient point démérité, Napoléon avait le droit d'être nommé officier à seize ans révolus. Il le fut en effet. « J'ai été officier à l'âge de 16 ans 15 jours, » écrit-il dans les *Epoques de ma vie;* son brevet de lieutenant en second à la compagnie d'Autume au régiment de la Fère du corps royal de l'artillerie, en date du 1[er] septembre 1785[2], est antidaté pour lui donner le rang auquel il a droit; car les examens n'étaient pas terminés le 1[er] septembre et la liste de classement n'était pas établie. Si, comme on le croit, Napoléon subit cet examen à Paris, vers le milieu d'août, les juges avaient encore à interroger les provinciaux, beaucoup plus nombreux, puisqu'ils fournissaient les sept huitièmes de la promotion. Cette liste où Napoléon, après une année seulement de séjour à l'école de Paris, se trouvait classé le 42[e] sur 58, n'a dû paraître qu'à la fin d'octobre[3].

On ignore aussi devant qui il subit cet examen. On est

(1) Ce volume précieux appartient à M. le conseiller Levie Ramolino. En voici le titre : *Cours de mathématiques à l'usage du corps royal de l'artillerie concernant l'application des principes généraux de la mécanique à différents cas de mouvement et d'équilibre, par M. Bezout, de l'Académie royale des sciences et de celle de marine, examinateur des élèves et aspirants du corps d'artillerie et des gardes du pavillon et de la mariue, censeur royal.* Paris, imp. roy., 1772.

(2) Ce brevet, selon le journal anglais *The Queen,* se trouve entre les mains de S. A. I. le Prince Victor Napoléon.

(3) Voir cette liste Coston, II, 52.

tenté de penser que ce fut devant Laplace [1] qui avait succédé à Bezout comme examinateur des élèves aspirants du Corps royal, tandis que Monge l'avait remplacé comme examinateur de la marine. Ce fait dont jusqu'ici on n'a point de preuve, expliquerait la faveur dont Laplace a joui durant tout l'Empire après le malheureux essai qui avait été fait de lui sous le Consulat, comme ministre de l'Intérieur[2].

On n'a point davantage les notes de sortie de Napoléon [3].

Dès le 23 septembre, Napoléon faisait ses préparatifs de départ et, à cette occasion, il écrivait à M. Labitte, marchand de draps, rue Saint-Honoré au coin de celle des Prouvaires, une lettre qui montre, d'abord, qu'à ce moment il n'avait point encore reçu sa nomination, car il signe : *Cadet gentilhomme à l'Ecole militaire ;* ensuite, qu'il espérait être nommé au commencement du mois suivant ; enfin, qu'il comptait alors se rendre directement en Corse :

(1) Coston, I, 71. V. la notice sur Laplace en tête de l'*Exposition du système du monde*. Bruxelles, 1827, in-8°.

(2) Napoléon a écrit : » Laplace, géomètre du premier ordre, ne tarda pas à se montrer administrateur plus que médiocre ; dès son premier travail, les consuls s'aperçurent qu'ils s'étaient trompés. Laplace ne saisissait aucune question sous son vrai point de vue ; il cherchait des subtilités partout, n'avait que des idées problématiques et portait enfin l'esprit des infiniment petits dans l'administration. » (*Mémoires de Napoléon*, Paris, 1830, t. VI, p. 107.)

(3) Plusieurs auteurs semblent croire à l'authenticité d'une note sur Bonaparte ainsi conçue : « *Napoléon Bonaparte, né en Corse. Réservé et studieux, préfère l'étude à toute espèce d'amusements ; se plaît à la lecture des bons auteurs ; très appliqué aux sciences abstraites ; peu curieux des autres ; connaissant à fond les mathématiques et la géographie ; silencieux, aimant la solitude ; capricieux, hautain, extrêmement porté à l'égoïsme ; parlant peu ; énergique dans ses réponses ; prompt et sévère dans ses reparties, ayant beaucoup d'amour-propre ; ambitieux et aspirant à tout ; ce jeune homme est digne qu'on le protège.* » J'ai cherché quelle était la source où Iung, entre autres (I, 125), avait puisé ce portrait qui n'a aucun caractère d'authenticité. Je l'ai trouvée dans les *Mémoires historiques et inédits sur la vie politique et privée de l'empereur Napoléon*, par le comte Charles d'Og... Paris, 1822, in-8°, que j'ai déjà signalés comme un recueil de pièces entièrement apocryphes, un véritable roman. Ici l'auteur (Barginet, dit-on) annonce que cette pièce a été imprimée en 1800, à Leyde, dans un ouvrage qui a été supprimé par la suite, et prétend l'avoir copiée sur une copie faite par Mallet-du-Pan, lequel tenait le texte de M^me^ de Staël. Voilà d'étranges références et il faut quelque naïveté pour les admettre.

Monsieur,

L'année dernière, mon père venait à Paris et était chargé par M. Paravicini, mon oncle, de vous remettre une lettre avec le certificat de vie pour tâcher de retirer sa pension, en total ou en partie, mais la mort l'a arrêté dans sa course dans la ville de Montpellier : ainsi, Monsieur, je vous envoie ces pièces, espérant que vous aurez la bonté de m'envoyer cette pension ou la partie que vous jugerez pouvoir m'envoyer pour la remettre. Je lui avais demandé un autre certificat plus frais, mais l'éloignement fait que je ne puis le recevoir à temps, vu l'obligation où je suis de retourner en Corse dans le commencement du mois prochain ; du reste, je vous promets de vous envoyer ce certificat avant la fin d'octobre. Dans l'ignorance où je suis de la rue où vous demeurez, j'adresse cette lettre à M. Coster, espérant qu'il aura la bonté de vous la faire passer.

Je suis, avec le plus sincère attachement, votre très humble, etc.

BUONAPARTE fils,
Cadet gentilhomme à l'École royale militaire de Paris [1].

On pourrait croire, d'après M^me^ d'Abrantès, que durant son année d'École, Bonaparte est sorti fréquemment chez M^me^ Permon, sous prétexte, tantôt d'aller voir sa sœur à Saint-Cyr, tantôt de soigner une entorse [2] ; qu'il passa même une semaine dans une mansarde au troisième étage à l'angle gauche de la maison qu'habitaient les Permon [3].

(1) Coston, I, 72. Coston dit tenir cette lettre du gendre de M. Labitte, M. Rattier, négociant, rue des Fossés-Montmartre, à Paris. Il ajoute que M. Rattier s'étant présenté à l'Empereur comme gendre de M. Labitte, Napoléon lui accorda pour un de ces beaux-frères un siège d'avocat général et pour lui-même, la fourniture du Palais impérial et le titre de marchand de drap de l'Empereur. M. Iung publie cette lettre, I, 126, sans indication de source. S'il avait regardé les dates, il aurait vu que, s'il ressort de ce document que Napoléon désirait rentrer dans l'argent appartenant à son oncle, il n'en résulte nullement qu'il fût alors sans ressources et qu'il se trouvât sur le pavé depuis le 22 septembre jusqu'au jour où il reçut ses lettres de service.

(2) Edition de 1893, I, p. 59 et 81.

(3) Cette légende a donné lieu à une des plus ingénieuses recherches de M. Auguste Vitu dont le livre : *La maison mortuaire de Molière* demeure un chef-d'œuvre pour les travailleurs consciencieux. Dans *La mansarde de Bonaparte au quai Conti*, article qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* (novembre-décembre 1884), Auguste Vitu démontre victorieusement que les Permon habitaient impasse Conti, n° 2, mais non que Bonaparte ait résidé chez eux.

impasse Conti. Cela est faux. D'abord les élèves de l'Ecole militaire ne sortaient jamais que pour des promenades militaires où leurs chefs les conduisaient. Tout le monde s'accorde à dire que sur ce point le règlement était rigoureusement observé. Puis, une simple comparaison de dates renverse toutes ces légendes. Charles Bonaparte est mort, le 24 février 1785, à Montpellier. A ce moment, Mme Permon vivait dans cette ville où elle avait son unique installation. Il faudrait admettre que, de mars à octobre, Mme Permon se détermina à changer de résidence, fit ses préparatifs, opéra son déménagement, loua un appartement, s'y installa, etc. Cela peut être, mais il faut un temps moral, et Mme d'Abrantès le sent si bien qu'il lui échappe de dire[1] que, lorsque sa mère arriva à Paris, « *il y avait un an* que Napoléon était à l'Ecole militaire ». S'il y avait un an, comme Napoléon a été admis le 22 octobre 1784, qu'il est entré le 31 octobre ou le 1er novembre, cela met au moins au 22 octobre 1785; or, Napoléon est sorti de l'Ecole le 28, et il est parti le 30 pour le régiment de La Fère. Cela donne donc six jours durant lesquels Mme Permon a pu lui prodiguer les marques de son intérêt et obtenir sur sa conduite à l'Ecole ces renseignements qui, publiés par sa fille à l'époque de la Restauration, devaient flatter le mieux ceux dont elle désirait s'attirer la bienveillance.

Est-il possible encore que, comme l'affirme Mme la duchesse d'Abrantès[2], comme le répètent plusieurs historiens contemporains[3], Napoléon ait visité diverses fois sa sœur Marianna (Elisa), à la Maison royale de Saint-Cyr. Cela était déjà bien peu probable, eu égard aux règlements des deux instituts, ceux de Saint-Cyr plus rigoureux encore que ceux de l'Ecole militaire[4], mais des documents

(1) I, 85.

(2) *Mémoires*, I, 81.

(3) En particulier Iung, I, 122, 123 et 124.

(4) « Les parents des demoiselles qui voudront les voir pourront venir à Saint-Cyr

jusqu'ici inédits[1] permettent d'affirmer que l'assertion est gratuite. Au commencement de l'année 1786, c'est-à-dire lorsque son frère Napoléon venait à peine de quitter Paris, Marianna écrivait à sa mère :

Ma chère maman,

Je suis très inquiète de votre santé, car il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles. J'ai eu cependant l'honneur de vous écrire, mais je n'ai pas eu la satisfaction de recevoir une réponse. Vous savez que je vous aime de tout mon cœur. Je vous supplie donc d'avoir la bonté de me donner bientôt de vos nouvelles. Il ne manque que cela à mon bonheur. Je me plais toujours bien à Saint-Cyr et me porte à merveille. Mes maîtresses ont mille bontés pour moi. Je tâcherai d'y répondre par ma bonne conduite. Oserais-je vous supplier de présenter mes respects à mes oncles et tantes. Ma cousine de Casabianca serait bien fâchée que je finisse ma lettre sans la renouveler dans votre souvenir. Je l'aime de tout mon cœur. Soyez persuadée des tendres sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, ma chère maman,

Votre très humble et très obéissante fille et servante

BUONAPARTE.

Je viens de recevoir votre lettre qui m'a fait un grand plaisir. J'ai eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois. Je suis bien [fâchée] que mes lettres ne vous soient pas parvenues.

Je vous supplie de vouloir bien me marquer dans votre réponse si j'ai reçu le sacrement de confirmation[2].

A cette lettre, Joseph, au nom de sa mère, et comme chef de famille, répond le 29 mai 1786 :

Ma chère sœur,

Je profite de l'occasion que m'offre M^me^ de Petitij, veuve de M. de Petitij, lieutenant du roi et commandant de la place

seulement dans les huit jours des quatre fêtes annuelles, savoir : Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint, à commencer le lendemain de chacune de ces fêtes. » Lavallée, *Histoire de la maison de Saint-Cyr*, 1853, in-4°, p. 323, règlement de 1784.

(1) Je dois la communication de ces précieux documents à M. le conseiller Levie-Ramolino.

(2) Adresse à Monsieur, Monsieur de Buonaparte à Ajaccio en Corse, à Ajaccio. (Timbre de Versailles.)

d'Ajaccio, pour vous donner des nouvelles de la famille lesquelles sont aussi bonnes que vous pouvez les désirer. Nous avons reçu votre lettre et nous avons appris avec beaucoup de plaisir que vous continuez à vous plaire à Saint-Cyr.

Portez-vous toujours bien et surtout faites vos efforts pour contenter des dames qui ont tant de bontés pour vous. Ce n'est que par votre attention à remplir tous vos devoirs que vous pouvez en mériter la continuation. Soyez toujours bonne amie avec vos cousines, M^lles^ Colonna et de Casabianca, dont les parents sont en bonne santé.

Votre oncle l'archidiacre, toujours tourmenté de sa goutte, se recommande à vos prières, et maman ne cesse de mettre devant vos yeux vos devoirs de religion et l'exactitude que vous devez montrer à remplir les obligations de votre état.

Je suis avec tout l'attachement possible, ma chère sœur,

Votre frère l'aîné,

De Buonaparte.

Ajaccio, 29 mai 1786.

Ainsi, ni dans la lettre de Marianna, ni dans la réponse de Joseph, on ne rencontre la moindre allusion à une visite que Napoléon aurait pu faire à sa sœur. On doit donc rejeter une légende qui ne repose que sur un témoignage dont on a montré la valeur.

§ 9

AU RÉGIMENT DE LA FÈRE

(VALENCE. NOVEMBRE 1785 — SEPTEMBRE 1786)

La promotion dont Napoléon faisait partie comprenait cinquante-huit lieutenants en second affectés à l'artillerie, et Bonaparte y était classé le 42e; mais la plupart de ses camarades de sortie avaient deux ou trois ans d'école. Les jeunes gens venant de Brienne qui étaient entrés en même temps que lui, le 22 octobre 1784, firent partie des promotions de 1786, 1787 et 1788.

Sur les cinquante-huit promus, huit seulement venaient de l'École militaire : ils y étaient entrés, Roquefeuil en 82, Lelieur de Ville-sur-Arce en 83, Raymond de la Nougarède en 82, Picot de Peccaduc et le Picard de Phélyppeaux en 81, Broglie et des Mazis en 83. Ils avaient donc de deux à quatre années de préparation et le classement que Napoléon avait obtenu dans ces conditions mérite d'être remarqué.

De plus, il faut signaler qu'il était, à ce qu'il semble, le premier Corse qui fût sorti de l'École militaire[1] et, dans l'artillerie, à cette époque, on ne cite qu'un seul de ses compatriotes, M. de Massoni, qui fût officier[2]. Cela lui assurait dans son pays une place à part.

(1) Luce Quilico de Casabianca a fait ses preuves pour La Flèche en 1775, mais on ne voit pas qu'il ait été à l'Ecole militaire.

(2) Roman. *Souvenirs d'un officier royaliste*, II, 49.

Des huit élèves promus, trois furent désignés pour le régiment de La Fère : Lelieur de Ville-sur-Arce, Bonaparte et le chevalier des Mazis. Ces deux derniers partirent de concert.

Napoléon n'eut point comme on a dit à emprunter d'argent pour faire ce voyage. On a vu dans le budget des dépenses de l'École qu'un crédit était ouvert annuellement à cet effet[1] ; Bonaparte d'ailleurs, s'il eût été embarrassé, ne se fût point adressé aux Permon qu'il ne connaissait pas à cette époque, mais il aurait eu recours à M. de Marbeuf, près de qui, en souvenir de son père, il aurait été assuré de trouver bon accueil et auquel il s'était empressé, dès son premier jour de liberté, d'aller présenter ses devoirs[2].

Il espérait encore à ce moment obtenir un congé pour aller revoir sa mère qu'il avait quittée depuis six ans mais l'ordre de rejoindre son régiment était formel, et, sorti de l'Ecole le 28, le 30, il était en route pour Valence.

On peut s'étonner que les règlements, si bien combinés, si sévères, si paternels en même temps, n'aient point prévu dans quels embarras pouvaient se trouver des jeunes gens, des enfants de seize ans, élevés sans nulle vue sur le monde et lâchés ainsi brusquement en pleine vie, avec toutes les tentations d'une indépendance si nouvelle. Peut-être doit-on penser que quelque officier de l'état-major de l'Ecole les accompagnait jusqu'à destination. Toutefois, l'on

(1) Voir en plus Hennet, *Loc. cit.*, 71 et 86. C'était là la répétition de l'ordonnance du 7 septembre 1770 laquelle stipulait en outre que les élèves sortant recevraient un trousseau composé d'un uniforme complet, 12 chemises, 12 cols, 12 paires de chaussons, 12 mouchoirs, 2 bonnets de nuit, 2 paires de bas, une boucle de col en argent, une paire de boucles de souliers et une paire de boucles de jarretières, une épée d'uniforme et un porte-manteau de basane. Les Elèves avaient à toucher de plus les 200 livres de pension qui étaient allouées à chacun d'eux, non, comme on a dit sur la cassette du Roi, mais sur les fonds de l'Ecole. Cette pension leur était continuée jusqu'au grade de capitaine. (Edit de janvier 1751, art. XIX. Ordonnance du 30 janvier 1761, etc.)

(2) Lettre de Napoléon à M. Amielh, citée par Iung, *Lucien Bonaparte*, avec indication : Collection de M. de Coston à Montélimar.

raconte [1] que, *le 25 octobre*, Napoléon et des Mazis arrivèrent à Lyon par les Turgotines, qu'ils se logèrent près du bureau des voitures, à Port-Neuville, qu'ils coururent les cafés et autres lieux de plaisir, eurent bientôt épuisé leur bourse et se trouvèrent heureux de rencontrer un M. Barlet, ancien secrétaire de M. de Marbeuf, que Napoléon connaissait, qui les ravitailla et donna même à son jeune ami une lettre d'introduction pour M. de Tardivon, abbé de Saint-Ruff qui résidait à Valence [2]. On ajoute que plus tard, en nivôse an X, le Premier Consul, lorsqu'il vint présider à Lyon la Consulte cisalpine, se montra d'une singulière ingratitude pour ce M. Barlet auquel il refusa sa radiation de la liste des émigrés parce que Barlet, dans sa pétition, avait rappelé l'ancien service rendu.

Sans examiner si le fait allégué n'est point démenti par ce qu'on sait du caractère de Napoléon, il suffit de faire remarquer que, parti le 30 octobre de Paris, Bonaparte ne pouvait se trouver le 25 à Lyon [3]. De plus on doit se demander comment, au bout de huit ans, Napoléon qui était parti de Corse tout enfant aurait ainsi reconnu en un passant ce M. Barlet, comment encore il se serait fait reconnaître de lui? On ne nie point l'anecdote, mais du moins peut-on dire qu'elle est des moins vraisemblables.

A son arrivée à Valence qu'il faut fixer aux premiers

(1) Honoré Vieux. *Napoléon à Lyon*. Lyon, 1848, in-8°.

(2) Coston, I, 75. L'ordre de Saint-Ruff comme on sait, avait été uni en 1771 à celui de Saint-Lazare, mais l'abbé avait conservé une pension. J'ai parlé de cette affaire dans mon livre : *Le cardinal de Bernis depuis son ministère*, p. 274, note 1. Il peut y avoir des opinions diverses au sujet de la façon dont Napoléon a connu M. de Tardivon. Il dit (*Mémorial*, I, 137) qu'il lui a été présenté par M^me^ du Colombier. Coston lui donne comme introducteur M. Barlet et ajoute fort justement que M. de Tardivon et l'archevêque Marbeuf, ayant été chanoines de Lyon en même temps, n'avaient pu manquer de se connaître. Enfin, ne peut-on penser que l'union de l'ordre de Saint-Ruff à celui de Saint-Lazare lequel était comme attaché à l'Ecole militaire, faisait de M. de Tardivon le correspondant bénévole des jeunes officiers.

(3) On n'a point retrouvé le nom de M. Barlet sur les Listes des émigrés du département du Rhône. On ne saurait d'ailleurs s'expliquer comment M. Barlet aurait pu demander alors sa radiation, puisque, sauf exceptions dont il n'est pas, les émigrés dits du 31 mai avaient été radiés en masse. Cette anecdote semble donc de pure fantaisie.

jours de novembre, Napoléon fut logé militairement dans la maison de M^lle^ Bou[1] qui formait l'angle de la Grande-Rue et de la rue du Croissant. M^lle^ Bou, personne d'âge respectable, dont le père avait tenu en cette même maison un billard et un petit café[2], louait des chambres aux officiers, et, après avoir profité quelques jours du logement par billet, Bonaparte devint son locataire et son pensionnaire. Il conserva d'elle un bon souvenir : le 12 octobre 1799, traversant Valence à son retour d'Égypte, il la reconnut lorsqu'elle vint à la poste pour le voir et lui donna un cachemire de l'Inde et une boussole d'argent que l'on conserve aujourd'hui dans le musée de la ville. Déjà en 1794, à Nice il avait accueilli son frère, employé de commerce à Lyon, puis administrateur du district de Valence, et il lui avait donné la table et le logement ; il le fit nommer agent de change à Paris et, plus tard, étant consul et empereur, il lui accorda diverses audiences et plusieurs faveurs[3].

Sortant de l'École militaire sans avoir passé par les écoles spéciales, Napoléon avait à faire son apprentissage et dut, pendant trois mois, selon un règlement plus démocratique qu'on ne croit, monter trois gardes dans chaque grade et faire la petite et la grande semaine des grades qui y étaient astreints[4]. Ce ne fut que le 10 janvier 1786 qu'il fut reçu officier.

(1) Coston, I, 77, et documents particuliers.

(2) *Lettres de Louis Bonaparte à Mésangère*, publiées par le baron de Coston, Lyon, 1889 in-8° p. 8.

(3) Coston. *Loc. cit.*, p. 9.

(4) Il convient de signaler à cette date un curieux portrait de Bonaparte, au bas duquel on lit : *Mio caro amico Buonaparte. Pontornini del 1785, Tournone.* Ce dessin faisait partie des collections du Musée des Souverains (il ne figure pas au Catalogue) et est maintenant au musée de Versailles. Je n'ai retrouvé nulle part le nom de Pontornini, mais, à défaut d'autre renseignement, ce qui peut donner au dessin une apparence d'authenticité, c'est que Tournon était à deux lieues de Valence et que si Bonaparte y avait retrouvé un compatriote, il avait pu s'y lier avec lui. Je ne crois pas que Napoléon ait prononcé nulle part le nom de Pontornini.

Le régiment de la Fère, dans lequel il était placé, était à cinq brigades de quatre compagnies. Il avait pour colonel le chevalier de Lance, brigadier des armées du Roi, pour lieutenant-colonel le vicomte d'Urtubie, pour major M. Labarrière, pour quartier-maître trésorier M. de Goy. Bonaparte figurait dans la cinquième brigade (brigade de bombardiers) dont le chef était M. de Quintin : il appartenait à la première compagnie commandée par M. Masson d'Autume et avait pour lieutenant en premier M. de Courcy ; son lieutenant en troisième, officier de fortune, se nommait Grosbois ; son sergent-major Bravier : c'est ce Bravier qui en août 1811, adressait à S. M. l'Empereur et Roi une touchante pétition : il avait été réformé, il n'avait pour vivre qu'une pension de 260 francs, il rappelait que, comme sergent au régiment de La Fère, il avait été connu de l'Empereur. Napoléon lui envoya 500 francs.

Dès 1802, M. Masson d'Autume, ancien émigré, avait été nommé par le Premier Consul conservateur de la bibliothèque de l'École d'application de l'artillerie et du génie à Metz. Quant à M. de Courcy, qui s'était retiré de l'armée en 1791, « Napoléon ne manquait pas, chaque fois qu'il passait à Valence où Courcy est mort au commencement de la Restauration, d'aller le visiter pour le remercier des bons conseils qu'il lui avait donnés[1] ».

Pour ses anciens camarades du régiment de La Fère qui consentirent à servir la France avec lui, Napoléon eut toujours des grâces particulières et l'on peut assurer que les noms qu'il avait connus alors n'ont point été en vain prononcés devant lui. Ainsi, le chevalier de Boubers, capitaine au 1er bataillon, meurt en 1800 ; mais sa femme, née Folard, est nommée gouvernante des enfants du prince Louis, puis sous-gouvernante du roi de Rome, titrée baronne de l'Empire et comblée de bienfaits. La Riboisière et Sorbier, tous deux lieutenants, sont l'un après

(1) Coston, I, 79, notes 1 et 2.

l'autre grands officiers de l'Empire, inspecteurs généraux d'artillerie, Grands aigles et le reste. Hédouville cadet est ministre plénipotentiaire près le Prince Primat; des Mazis aîné, administrateur de la Loterie; Mabille, administrateur des postes; Rolland de Villarceaux, préfet du Gard. Un de ses anciens camarades qui le haïssait et que ses opinions royalistes ne rendent point suspect reconnaît qu'avoir été du régiment de La Fère était un des meilleurs titres qu'on pût invoquer près de lui [1].

A Sainte-Hélène, les noms lui revenaient en foule, les détails sur tel et tel [2], et l'expression de sa reconnaissance allait à ceux qui, comme le lieutenant-colonel, M. d'Urtubie, avaient rendu facile et agréable son apprentissage d'officier.

Il n'est point indifférent de rechercher la carrière des sous-lieutenants ne sortant pas de l'École de Paris, qui, faisant partie de la promotion de Napoléon, ont été désignés en même temps que lui pour le régiment de La Fère.

Les quatre emplois vacants avaient été dévolus à M. de Damoiseau classé le neuvième dans la promotion, à M. de Guerbert de Bellefonds (n° 28), à M. de Belly de Bussy (n° 40), et à M. de Marescot de la Noue (n° 46). Damoiseau [3] émigra dès 91, fut à l'armée de Condé, passa en 95 au service de la Sardaigne, puis du Portugal. Il y fut nommé major dans l'artillerie de la marine et, étant plutôt mathématicien que soldat, fut employé à calculer les éphémérides nautiques. Adjoint à l'observatoire de Lisbonne, membre de la Société maritime et adjoint à l'Académie des sciences, il avait déjà une notoriété et sa carrière semblait faite lorsque les Français envahirent le

(1) *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R. (Roman), I, p. 108, note 1.

(2) *Mémorial*, I, 136.

(3) Marie-Charles-Théodore, baron de Damoiseau, né à Besançon, le 9 avril 1768, mort à Paris, le 6 avril 1846, était d'une ancienne famille militaire, fils d'un officier général.

Portugal. Après la capitulation de Cintra, il revint en France avec Junot et demanda à rentrer dans l'artillerie. Employé d'abord à l'armée d'Espagne, puis aux sous-directions de Bastia et d'Antibes, il était chef de bataillon à la chute de l'Empire. En 1817, il fut retraité avec le grade de colonel ; ce fut alors qu'il mit au jour des travaux astronomiques et mathématiques qui lui valurent d'être nommé successivement membre de l'Académie des sciences, directeur de l'observatoire de l'École militaire et membre du bureau des longitudes.

On n'a rien trouvé sur la carrière de Guerbert de Bellefonds après l'émigration : quant à Belly de Bussy, l'on sait qu'après sa radiation, il s'était simplement retiré en Champagne dans ses terres. Le 12 mars 1814, pendant la campagne de France, l'Empereur demanda des guides ; on lui parla d'un ancien officier qui connaissait le pays à merveille. Belly de Bussy — ou, comme l'écrivait Fain, Billy-Bussy — se présenta ; Napoléon le reconnut aussitôt, causa avec lui, le nomma immédiatement colonel d'artillerie et l'un de ses aides de camp. Il lui donna 12.000 francs pour s'équiper, et, à Fontainebleau, il le porta pour une somme de 50.000 francs sur l'état des gratifications prévues par le traité. Nommé chevalier de Saint-Louis par les Bourbons le 27 décembre 1814, Belly de Bussy n'en reprit pas moins son service près de l'Empereur au retour de l'île d'Elbe. On ne retrouve pas ses traces après la seconde Restauration.

Quant à Bernard-François de Marescot de la Noue, qui semble bien le même qu'on trouve à Brienne avec Napoléon, il émigra, puis se joignit en 1795 aux royalistes de la Vendée. Rentré au service sous le Consulat, il fut nommé lieutenant-colonel et décoré de l'étoile de la Légion. Après la campagne de 1807, il quitta de nouveau et fut choisi par le Sénat comme membre du Corps législatif pour le département de Loir-et-Cher. A la Restauration, il fut chevalier de Saint-Louis.

Ce ne fut qu'après son arrivée au régiment que Napoléon fit faire son uniforme[1], presque semblable d'ailleurs à celui qu'il portait à l'École militaire. C'était l'habit bleu avec collet rabattu, parements et doublure rouge, veste et culotte bleue. Un bordé rouge égayait le devant de l'habit et les poches posées sur le côté et découpées en écusson. A la Révolution, il y eut ce changement qu'on ajouta des revers et que le collet se redressa. Une seule épaulette, en losanges alternés d'or et de soie, avec une contre-épaulette. C'était une passion que Napoléon avait pour cet uniforme : « Je n'en connais de plus beau que mon habit d'artilleur, » disait-il à Morfontaine quand, sous le Consulat, il essayait pour la première fois l'habit de colonel des grenadiers à pied.

Ayant tout à apprendre de son métier d'artilleur, Napoléon a-t-il, autant qu'on le dit, autant qu'il le dit lui-même, fréquenté le monde ? Ne confond-il point deux époques ? ne mêle-t-il point dans sa mémoire ses deux séjours à Valence ? Il faut se méfier ici des témoignages intéressés : sans doute, plus tard, tout le monde aura voulu l'avoir connu, mais en ce moment, à Valence, personne ou presque personne ne le connaît.

La plupart des relations qu'on lui prête sont de fantaisie. Il n'a pu, en 1785-86, connaître, à Valence, M. Bachasson de Montalivet, puisque, à cette date, celui-ci était conseiller au Parlement de Grenoble et qu'il n'est revenu, à Valence, qu'en 1791[2], Mme du Colombier n'a pu le mettre en relations avec l'abbé Raynal, puisque, depuis 1781, à

(1) A leur arrivée au corps, les cadets recevaient un uniforme payé sur les revenus de l'École militaire (Hennet, *Loc. cit.*, p. 86). Par conséquent, toute cette histoire, racontée par Mme la duchesse d'Abrantès (I, 85), démontrée déjà fausse par le rapport des dates, est encore démontrée fausse par l'impossibilité des faits. Si j'insiste sur les mémoires de Mme d'Abrantès, c'est que, récemment réimprimés, ils servent de prétexte au renouvellement de quantité de légendes.

(2) Rochas. *Biographie du Dauphiné*, II, 153, et *Notice*, par le comte Camille Bachasson de Montalivet *sur le comte Jean Pierre Bachasson de Montalivet*, p. 6.

la suite de la publication de l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*, l'abbé Raynal fuyant devant la condamnation prononcée contre lui par le Parlement, voyageait en Hollande, en Prusse et en Suisse, et qu'il n'eut qu'en 1787 permission de rentrer en France, à la condition encore de ne point venir à Paris. L'abbé de Saint-Ruff, il le vit certainement, car il a gardé de lui bonne mémoire. Mieux encore se souvenait-il de Mme Grégoire du Colombier qui l'avait aimablement accueilli, de sa fille, Mlle Caroline, avec qui il se ménageait au matin piquant de petits rendez-vous pour manger des cerises[1]. A Sainte-Hélène il parlait de ces dames avec une profonde reconnaissance; n'eût-il point fait de même des autres personnes qui l'auraient accueilli?

Sa mémoire a été d'autant plus frappée de ces bontés qu'il se sentait plus isolé et plus triste.

Il avait seize ans depuis le 15 août 1785; jusqu'au mois de janvier, il fut constamment occupé par ses devoirs militaires; ensuite, il lui fallut apprendre tout de son métier d'officier. Car l'École de Paris n'étant, on l'a vu, rien moins qu'une école d'instruction, rien moins surtout qu'une école supérieure de guerre, il n'avait jusque-là point vu un canon et tout ce qu'on lui avait montré, ç'avait été la théorie du fantassin, au plus quelques notions sur le service dans les places.

Il était timide et sauvage, il était pauvre avec les onze cent vingt livres par an qu'il recevait de solde et de pension[2]; il n'avait point d'argent à dépenser aux super-

(1) J'ai dit ailleurs : *Napoléon et les femmes*, t. I, p. 6, ce que Napoléon empereur avait fait pour son ancienne amie de jeunesse. On assure que chez les descendants de Mlle du Colombier se trouvent des papiers inédits de Napoléon.

(2) Napoléon, comme lieutenant en second, touche par an d'après l'ordonnance du 3 novembre 1776 : 800 francs d'appointements payés par le Trésor royal, plus 120 francs de logement payés par les provinces; enfin la pension de 200 livres faite sur les fonds de l'Ecole à tout élève sortant de l'Ecole militaire jusqu'à ce qu'il ait atteint le grade de capitaine. On a établi de la façon suivante quelle pouvait être la dépense de Napoléon (Iung, I, 156). Pour sa chambre chez Mlle Bou 8 l. 8 s. par mois; pour sa pension à l'hôtel des Trois-Pigeons 351.; 15 l. pour retenues mensuelles et réceptions;

fluités d'élégance ; tout ce qu'il pouvait retrancher de son nécessaire passait à acheter des livres[1] et tout le temps qu'il n'employait pas à ses exercices, il le passait à lire et à rêver.

Deux passions impérieuses absorbaient son esprit : sa patrie d'abord, puis, Rousseau. Patrie et famille, c'était tout un pour lui. Pour la famille, il se sentait une responsabilité d'autant plus grande que les besoins, là-bas, étaient plus grands, que lui seul sur le continent pouvait y apporter quelque secours, qu'il avait pris une idée plus haute de lui-même par son entrée dans le Corps royal, par le fait que, seul de ses compatriotes, il était officier d'artillerie. (Il dit toujours *officier ;* n'indique jamais son grade, son pauvre grade de lieutenant en second.) Il était le chargé d'affaires de la famille en France, et à seize ans, il se tenait pour le protecteur des orphelins restés en Corse.

C'est lui qui demandait, pour eux, les places dans les

30 l. pour l'habillement, l'entretien et le café militaire, cela fait 1078 livres par an. Il reste donc 42 livres pour les menus plaisirs de l'année entière. Ce calcul est vraisemblable, mais je ne vois point où l'on en a puisé les éléments.

(1) Outre qu'il est abonné au cabinet de lecture de M. Aurel (Coston, I, 86), Napoléon achète des livres, comme il ressort du passage des *mémoires de Joseph* cité plus loin, et de la lettre suivante adressée de Valence le 29 juillet 1786 à M. Paul Borde, libraire à Genève (Coston, I, 99, d'après l'original).

Valence, le 29 juillet 1786.

A monsieur Paul Borde, libraire à Genève.

Je m'adresse directement à vous, Monsieur, pour vous prier de me faire passer les *Mémoires de M^me^ de Valens* (*sic*) et *Claude Anet* pour servir de suite aux *Confessions* de J.-J. Rousseau.

Je vous prierai également de m'envoyer les deux derniers volumes de l'*Histoire des Révolutions de Corse*, de l'abbé Germanes. Je vous serais obligé de me donner note des ouvrages que vous avez sur l'île de Corse ou que vous pourriez me procurer promptement.

J'attends votre réponse pour vous envoyer l'argent à quoi cela montera.

Vous pouvez m'adresser votre lettre : A monsieur Buonaparte, officier d'artillerie au régiment de La Fère en garnison à Valence, Dauphiné.

Je suis, Monsieur, avec une parfaite considération, votre très humble et très obéissant, etc.

Buonaparte officier d'artillerie.

séminaires[1] ou les écoles, qui sollicitait pour la mère, écrivait les pétitions et les mémoires. Dès son arrivée au régiment ce rôle s'est imposé à lui : il le remplit.

Mais il en est un autre qu'il s'est imposé à lui-même : il prétend être l'historien de sa patrie. A ce moment, il n'a encore que des notions confuses et très vagues sur les événements qui ont amené la conquête de la Corse, mais il veut s'en instruire : Boswell qu'il a lu peut-être à Brienne, que, en tout cas, il a désiré lire dès ce moment et qu'il a certainement lu depuis sa sortie de l'école, a contribué à former son admiration pour Paoli. Il prétend pousser son étude à fond. On le voit par sa lettre au libraire de Genève.

Et c'est la Corse aussi qui l'amène à Rousseau. Rousseau n'a-t-il pas dû en être le législateur, ne s'en est-il pas proclamé l'ami ? Rousseau, c'est le séducteur immortel des âmes inquiètes, le traducteur inspiré des amours con-

(1) Valence, 25 novembre 1785.

A M. Amielh, directeur du petit séminaire d'Aix.

Monsieur, on ne pouvait être plus sensible que je le suis à l'intérêt que vous voulez bien prendre pour nous. L'on ne pouvait être en même temps plus mortifié de la peine que vous vous êtes donnée. Je ne conçois pas comment mes chers parents ont pu être inquiets un moment. Je leur ai écrit deux fois avant de sortir de Paris et je leur ai mandé le dérangement de notre plan. Je vis à Paris M. de Marbeuf, qui me dit que Lucciano, mon frère, ne pouvait pas encore être élevé à Aix, et qu'ainsi, il fallait qu'il restât à Brienne; d'un autre côté, j'eus un ordre extraordinaire de rejoindre le régiment à Valence et j'y suis actuellement depuis trois semaines pendant lequel temps j'ai écrit trois fois en Corse. Jugez de là, Monsieur, si je suis coupable de la moindre négligence. J'aurais dû, il est vrai, vous le mander, mais je me suis imaginé que M. Fesch, que je crois en Corse, vous en aurait écrit.

Je n'aurai mon semestre qu'au mois de septembre prochain. Pour lors, Monsieur, je me ferai une fête d'avoir le plaisir de faire connaissance avec un homme pour qui je prends le plus vif intérêt.

Faites-moi passer, je vous prie, les lettres dont vous êtes chargé, quoique je m'imagine bien ce qu'elles contiennent.

Je suis avec la plus grande considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Napoleone di Buonaparte.

(Lettre publiée par Iung, *Lucien Bonaparte et ses mémoires*, avec indication de source : collection de M. de Coston à Montelimart. Cette lettre d'une haute importance démontre ce qui a été dit ci-dessus du désir qu'avait Napoléon de se rendre en Corse et de sa visite à Marbeuf.)

fuses, impossibles et toujours rêvées; c'est en même temps le prophète attendu qui donne une formule à ces aspirations d'un peuple, las d'une organisation politique qui ne répond plus à ses besoins, las d'une hiérarchie sociale dont il a perdu le sens, las d'une civilisation dont il ne voit plus que les vices, et qui prétend revenir à la liberté, à l'égalité, à la nature. C'est l'oracle de quiconque se tient pour incompris, déshérité, persécuté. C'est celui qui porte aux ambitieux la parole qui seule peut leur plaire : que, hormis le génie, rien n'est légitime.

L'influence de Rousseau, on la trouvera empreinte si profondément dans les trois morceaux qui se rapportent à cette époque qu'il est inutile d'y insister. La Corse et Rousseau, voilà tout le Bonaparte de 86 [1].

(1) Mss. I, II et III. On s'étonnera peut-être de ne point trouver à cette date parmi les écrits de Napoléon une certaine fable qu'on lui attribue : *Le lapin, le chien et le chasseur* et que quelques-uns même, entre autres Coston (I, 37), disent avoir été composée en 1782. Il suffit de la moindre attention pour voir que cette fable n'a pu être écrite par Napoléon, ni en 1782, ni en 1786. Si faible soit-elle, elle est à rimes croisées, à vers irréguliers, et on a vu comment rimait et versifiait Napoléon.

MANUSCRITS DE NAPOLÉON

I [1]

Le 26 avril 1786.

C'est aujourd'hui que Paoli entre dans sa soixante-unième année. Son père Hiacinto Paoli aurait-il jamais cru, lorsqu'il vint au monde, qu'il serait compté un jour au nombre des plus braves hommes de l'Italie moderne. Les Corses étaient dans ces temps malheureux (en 1725) écrasés plus que jamais par la tyrannie génoise. Avilis plus que des bêtes, ils traînaient dans un trouble continuel une vie malheureuse et avilissante pour l'humanité. Dès 1715, cependant, quelques pièves avaient pris les armes contre les tyrans, mais ce ne fut qu'en 1729 que commença proprement cette révolution où se sont passés tant d'actes d'une intrépidité signalée et d'un patriotisme comparable à celui des Romains. Eh bien ! Voyons, discutons un peu. Les Corses ont-ils eu droit de secouer le joug Génois ? Écoutons le cri des préjugés : les peuples ont toujours tort

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Ce fragment, le plus ancien que l'on rencontre dans les papiers de Napoléon, est écrit sur un cahier composé de 33 pages in-folio, où se trouvent des études et des impressions consignées à des dates diverses. Plusieurs feuillets sont blancs. En fin se trouve un dessin informe de maison et une page de chiffres dont on n'a pu trouver la signification. Les notes contenues dans ce cahier sont reproduites à leur date chronologique sous les numéros I, II, III, IV, V, VI, VII, et XXXII.

de se révolter contre leurs souverains. Les lois divines le défendent. Qu'ont de commun les lois divines dans une chose purement humaine ? Mais, concevez-vous l'absurdité de cette défense générale que font les lois divines de jamais secouer le joug même d'un usurpateur ? Ainsi, un assassin assez habile pour s'emparer du trône après l'assassinat du prince légitime est aussitôt protégé par les lois divines et tandis que, s'il n'eût pas réussi, il aurait été condamné à perdre, sur l'échafaud, sa tête criminelle. Ne me dites pas qu'il sera puni dans l'autre monde, parce que j'en dirais autant de tous les criminels civils. S'en suivrait de là qu'ils ne doivent pas être punis dans celui-ci. Il est d'ailleurs simple qu'une loi est toujours indépendante du succès du crime qu'elle condamne.

Quant aux lois humaines, il ne peut pas y en avoir dès que le prince les viole.

Ou c'est le peuple qui a établi ces lois en se soumettant au prince, ou c'est le prince qui les a établies. Dans le premier cas, le prince est inviolablement obligé d'exécuter les conventions par la nature même de sa principauté. Dans le second, ces lois doivent tendre au but du gouvernement qui est la tranquillité et le bonheur des peuples. S'il ne [le fait] pas, il est clair que le peuple rentre dans sa nature primitive et que le gouvernement, ne pourvoyant pas au but du pacte social, se dissout par lui-même ; mais disons plus : le pacte par lequel un peuple établit l'autorité souveraine dans les mains d'un corps quelconque, n'est pas un contrat, c'est-à-dire que le peuple peut reprendre à volonté la souveraineté qu'il avait communiquée. Les hommes dans l'état de nature ne forment pas de gouvernement. Pour en établir un, il a fallu que chaque individu consentît au changement. L'acte constituant cette convention est nécessairement un contrat réciproque. Tous les hommes ainsi engagés ont fait des lois. Ils étaient donc souverains. Soit par la difficulté [de s'assembler] souvent, soit pour toute autre cause, le peuple aura remis son auto-

rité à un corps ou homme particulier. Or, nul n'est tenu aux engagements qu'il [contracte contre son gré]. Il n'y a pas de lois antérieures que le peuple (qui, dans quelque gouvernement [que ce soit] doit être foncièrement regardé comme le souverain), ne puisse abroger. (Il n'en est pas) de même quant aux liens qu'il peut avoir avec les peuples voisins.

Ouvrez les Annales de Corse, lisez les Mémoires de ses braves insulaires, ceux de Michele Merello, etc.; mais, bien plus, lisez les projets de paix proposés par la République même, et, par les remèdes qu'ils y apportent, vous jugerez des abus qui devaient y régner. Vous y verrez que les accroissements de la République dans l'île furent commencés par la trahison et la violation du droit de l'hospitalité surprise de Bonifacio et des gens les législateurs de Capo Corso. Vous y verrez qu'ils soutinrent par la force de leur marine plusieurs [mécontes] des habitants des pièves d'Istria contre la République de Pise qui en possédait quelque partie. Enfin, si à force de ruse, de perfidie et de bonheur, ils vinrent à faire consentir les ordres de l'État à déclarer Prince la République de Gênes, vous y verrez le pacte tant réclamé par les Corses, quelles étaient les conditions qui devaient constituer leur souveraine principauté.

Mais, de quelque nation que vous soyez, seriez-vous même un ex-eunuque du sérail, retenez votre indignation au détail des cruautés qu'ils employèrent pour se soutenir. Paolo, Colombano, Sampietro, Pompiliani, Gafforio, illustres vengeurs de l'humanité, héros qui délivrâtes vos compatriotes des fureurs du despotisme, quelles furent les récompenses de vos vertus? Des poignards, oui, des poignards!

Efféminés modernes qui languissez presque tous dans un doux esclavage, ces héros sont trop au-dessus de vos lâches âmes; mais considérez le tableau du jeune Leonardo, jeune martyr de la patrie et de l'amour paternel. Quel genre

de mort termina ton héroïque carrière au printemps de tes ans? Une corde[1].

Montagnards, qui a troublé votre bonheur? hommes paisibles et vertueux qui couliez des jours heureux au sein de votre patrie, quel tyran barbare a détruit vos habitations? Quatre mille familles furent obligées de sortir en peu de temps. Vous qui n'aviez que votre patrie, par quel événement imprévenant[2] vous vois-je transportés dans des climats étrangers? Le feu consume vos demeures rustiques et vous n'avez plus l'espoir de vivre avec vos Dieux domestiques. Puissent les furies vengeresses te faire expier dans les plus affreux tourments le meurtre des Zucci, des Rafaelli et des autres illustres patriotes que tu fis massacrer malgré les lois de l'hospitalité qui les avaient appelés dans ton palais, misérable Spinola! Par quel genre de mort la République tarderait-elle de faire périr les soutiens de la liberté corse?

Si, par la nature du contrat social, il est prouvé que, sans même aucune raison, un corps de nation peut déposer le prince, que serait-ce d'un privé qui, en violant toutes les lois naturelles, en commettant des crimes, des atrocités, va contre l'institution du gouvernement? Cette raison ne vient-elle pas au secours des Corses en particulier, puisque la souveraineté ou plutôt la principauté des Génois n'était que conventionnelle. Ainsi, les Corses ont pu, en suivant toutes les lois de la justice, secouer le joug génois et peuvent en faire autant de celui des Français. Amen.

(1) En marge : 28 avril.

(2) Imprévu? (*Ed.*)

II[1]

3 mai.

Toujours seul au milieu des hommes, je rentre pour rêver avec moi-même et me livrer à toute la vivacité de ma mélancolie. De quel côté est-elle tournée aujourd'hui ? Du côté de la mort. Dans l'aurore de mes jours je puis encore espérer de vivre longtemps. Je suis absent depuis six à sept ans de ma patrie. Quels plaisirs ne goûterai-je pas à revoir dans quatre mois et mes compatriotes et mes parents ! Des tendres sensations que me fait éprouver le souvenir des plaisirs de mon enfance, ne puis-je pas conclure que mon bonheur sera complet ? Quelle fureur me porte donc à vouloir ma destruction ? Sans doute, que faire dans ce monde ? Puisque je dois mourir, ne vaut-il pas autant se tuer ? Si j'avais déjà passé soixante ans, je respecterais le préjugé de mes contemporains et j'attendrais patiemment que la nature eût achevé son cours ; mais puisque je commence à éprouver des malheurs, que rien n'est plaisir pour moi, pourquoi supporterais-je des jours que rien ne me prospère ? Que les hommes sont éloignés de la nature ! Qu'ils sont lâches, vils, rampants ! Quel spectacle verrai-je dans mon pays ? Mes compatriotes chargés de chaînes et qui baisent en tremblant la main qui les opprime ! Ce ne sont plus ces braves Corses qu'un

(1) Publié par Libri. *Souvenirs de la jeunesse de Napoléon*, p. 22 et 23 du tirage à part. Réimprimé par Iung, *Bonaparte et son temps*, I, 168, mais présenté par lui comme écrit à Douai en 1787. Voir la note du n° I.

héros animait de ses vertus, ennemis des tyrans, du luxe, des vils courtisans[1]. Fier, plein d'un noble sentiment de son importance particulière, un Corse vivait heureux s'il avait employé le jour aux affaires publiques. La nuit s'écoulait dans les tendres bras d'une épouse chérie ? La raison et son enthousiasme effaçaient toutes les peines du jour. La tendresse, la nature rendaient ses nuits comparables à celles des Dieux. Mais, avec la liberté, ils se sont évanouis comme des songes, ces jours heureux ! Français, non contents de nous avoir ravis tout ce que nous chérissions, vous avez encore corrompu nos mœurs. Le tableau actuel de ma patrie et l'impuissance de le changer est donc une nouvelle raison de fuir une terre où je suis obligé par devoir de louer des hommes que je dois haïr par vertu. Quand j'arriverai dans ma patrie, quelle figure faire, quel langage tenir ! Quand la patrie n'est plus, un bon patriote doit mourir. Si je n'avais qu'un homme à détruire pour délivrer mes compatriotes, je partirais au moment même et j'enfoncerais dans le sein des tyrans le glaive vengeur de la patrie et des lois violées. La vie m'est à charge parce que je ne goûte aucun plaisir et que tout est peine pour moi. Elle m'est à charge parce que les hommes avec qui je vis et vivrai probablement toujours ont des mœurs aussi éloignées des miennes que la clarté de la lune diffère de celle du soleil. Je ne peux donc pas suivre la seule manière de vivre qui pourrait me faire supporter la vie, d'où s'ensuit un dégoût pour tout.

(1) On peut lire : *des villes courtisantes* (*Ed.*).

Madame la liberté ils estoient comme des songes agreables, et flatteurs inviolables devoient servir tant que nous aborissions dans un lieu de tranquillité nos mœurs. à le fondement de la police de notre patrie et puissance de le [illegible] étranger et donne une exemple [illegible]

[illegible] Nous vous sans doutte d'une soufrir pas de la [illegible] d'abuser de la liberté pour [illegible] pensant [illegible] il estoit heureux [illegible] j'avois [illegible] [illegible] n'a pas tout [illegible] [illegible] [illegible] mais d'une des principaux chapt. de la [illegible] et d'une idée [illegible] pour trouver [illegible] des gouvernements modernes et heureux.

* [illegible] la religion [illegible] est elle bonne pour la [illegible] politique d'une [illegible] ? [illegible] douteux en doute si peu [illegible] qu'il est [illegible] [illegible] [illegible]

III

9 mai. 4 heures après midi.

Rousseau! un de tes compatriotes, de tes amis, un homme vertueux qui se dit au-dessus des préjugés des hommes voudrait détruire ceux qu'il prétend que tu as sur la religion considérée du côté politique. Ce n'est par aucune passion, si souvent le motif secret des actions des humains. Ni l'orgueil de la haine, ni la jalousie ne l'anime, mais l'auguste vérité. Il fléchit devant elle et, persuadé de ton respect pour son flambeau sacré, il publie ses réflexions sur le huitième chapitre de ton *Contrat social*. Mais non, sans doute, il ne suffit pas d'être vertueux et d'aimer la vérité pour lutter contre Rousseau. Il était homme, aussi je crois facilement qu'il n'a pas tout bien vu. Aussi, ne s'agit-il pas d'une de ses idées isolées, mais d'un des principaux chapitres du *Contrat Social* et d'une idée nécessaire à approfondir pour trouver en partie la différence des gouvernements modernes et anciens.

La religion chrétienne est-elle bonne pour la constitution politique d'un État? Rousseau en doute si peu qu'il

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Voir la note initiale du manuscrit 1.

Ce fragment se rapporte évidemment au volume intitulé : *Offrande aux autels et à la Patrie*, par Ant.-Jaq. Roustan, ministre du saint Évangile à Genève. Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1764, in-8°. Ce volume contient : *Défense du christianisme considéré du côté politique où l'on répond en particulier au chapitre* VIII *du quatrième livre du Contrat social.* — *Examen historique des quatre beaux siècles de M. de Voltaire*, etc. — Le premier morceau est le seul dont Napoléon se soit occupé.

dit : « la troisième[1] est si évidemment mauvaise que c'est perdre le temps que de s'amuser à le démontrer ». Tout ce qui rompt l'unité sociale ne vaut rien. Toutes les institutions qui mettent l'homme en contradiction avec lui-même ne valent rien. Comme ces principes sont incontestables, M. Roustan ne peut les rétracter, mais il nie que les religions catholiques réformées soient dans ce cas.

Pour la religion romaine, il est de la dernière évidence que l'unité de l'État est rompue.

Approfondissons donc les raisons qu'il donne contre Rousseau. Il est vrai que le Christianisme et les gouvernements ont pour but commun le bonheur des hommes mais suit-il de là que l'unité de l'État n'est pas contrariée? Non sans doute. Ils parviennent au même but mais par des routes opposées. Le christianisme rend heureux par le mépris qu'il inspire aux maux qui nous affligent dans ce monde. « Qu'est-ce que la vie en comparaison de l'éternité? Je suis [malheureux] et vous, méchant, vous prospérez; mais je vous attends au tribunal de l'Être suprême. C'est alors que l'échéance tournera et tournera une fois pour toujours. » Le gouvernement veille à la sûreté des citoyens : « Tu m'as lésé, tu as violé les lois à mon égard, viens me rendre compte devant les ministres de la justice, les vengeurs du crime et les soutiens des lois. » Vous voyez donc bien que l'esprit qui inspire le Christianisme et le gouvernement sont contraires quoique atteignant au même but, mais si, dans quelqu'un de ces moments de crise qu'éprouve chaque État, l'on se trouve obligé de rendre pour un instant le peuple malheureux pour sauver la patrie, le Christianisme vous résisterait et contrarierait les vues du gouvernement. La question est donc résolue.

Le Christianisme défend aux hommes d'obéir à tout ordre opposé à ses lois, à tout ordre injuste émané de la

(1) « La troisième, c'est-à-dire la religion catholique romaine. C'est la deuxième que nous tous comptons, mais il ne veut pas. » (Note de Bonaparte.)

part même du peuple. Il va donc contre le premier article du pacte social, base des gouvernements, car il substitue sa confiance particulière à la volonté générale constituant la souveraineté. Comme nous parlons politique, les inconvénients doivent être comptés. L'inconvénient de cette défense que fait l'Évangile est si dangereux dans l'État chrétien qu'il rompt totalement l'unité de l'État puisque les ministres de la loi et les ministres de la religion ne sont pas les mêmes. L'esprit particulier à ce dernier corps se conduisant selon la plus stricte règle sera de s'ingérer à contredire indirectement les ordres du souverain. En effet, quel est le tribunal qui décidera si tel ou tel ordre est injuste? La conscience, me dites-vous. Qu'est-ce qui dirige la conscience? Vous voyez donc bien que l'État n'est plus un. Suivez ce raisonnement et vous verrez que la réponse du vicomte d'Orthe est bien différente dans un état chrétien. Vous concevez donc vous-même l'influence que peuvent avoir les ministres de la religion contre les lois, puisque, pour prévenir les abus des élections, vous conseillez des ecclésiastiques éclairés et vertueux. Vous sentez donc qu'ils ont dans l'État plus d'influence que les ministres des lois même ; or, comme les corps des ministres de religion ne sont jamais ou presque jamais citoyens, mais toujours ministres, conflit d'influences.

Je ne relèverai pas un grand nombre de contradictions réelles ou d'inconséquences où tombe M. Roustan. J'en ai suffisamment relevé. Il est donc constant que le Christianisme, même réformé, détruit l'unité de l'État : 1° parce qu'il inspire ou diminue la confiance que l'on doit avoir aux ministres de la loi[1], 2° parce que, par sa constitution, il a un corps particulier qui, non seulement partage le cœur du citoyen, mais encore peut souvent contrarier les vues du gouvernement. Et d'ailleurs ce corps n'est-il pas indépendant de l'État? Il l'est, puisqu'il n'est pas

(1) En marge : 10 mai, matin (*Bon.*).

soumis aux mêmes maximes. Le voit-on défendre la patrie, les lois, la liberté? Non. Son empire n'est pas de ce monde. Il n'est donc jamais citoyen.

De ce que le Christianisme rompt l'unité de l'État, peut-on conclure qu'il a été la cause de tant de troubles qui ont agité les États chrétiens? Ainsi le prétend Rousseau et c'est ce qu'il s'agit d'approfondir. Que, en suivant les routes tortueuses de la métaphysique, l'esprit s'égare dans un aperçu, une supposition, un principe, c'est le propre de l'humanité que l'expérience nous montre tous les jours. Mais que J. J., que l'auteur de l'*Émile*, du *Contrat Social*, cet homme profond et pénétrant qui avait employé sa vie à étudier les hommes, que Rousseau qui nous a si bien dévoilé les petits ressorts des grandes actions, ait tiré une conséquence fausse; qu'il ait mal connu les principes qui ont livré les États chrétiens à toute la fureur des dissensions civiles, c'est ce que M. Roustan me persuadera difficilement. Cependant, ne soyons pas enthousiaste. Qui peut connaître la vicissitude de l'esprit humain? Tel bon plongeur qui a sondé le superbe océan, qui a vu sans frémir les précipices qui menaçaient ses jours, les a terminés malheureusement dans une onde tranquille. Il faut distinguer l'esprit que le Christianisme a donné par sa constitution au clergé d'avec le sens précis de la loi. « Tu es plus puissant que le souverain même, dit l'un, tu as besoin des richesses pour soutenir ton rang et en imposer aux autres classes de l'État, » cette voix qui se fait entendre sans cesse ne tarde pas à l'emporter. Avant, l'Évangile leur dit : « Restez pauvres » ; ils éludent bientôt le conseil. Or, Rousseau n'attaque que l'esprit de la constitution qui, en rompant l'unité de l'État, en rendant les ministres de la religion puissants, riches, zélés pour leurs dogmes intolérants, fut la cause de toutes ces guerres qui ont divisé les États chrétiens.

Le reproche que vous faites aux Empereurs chrétiens, il faut le faire plutôt au Christianisme puisque c'en est une

suite naturelle. De deux avis sur un dogme, il n'y en a nécessairement qu'un de bon qui est celui de Jésus-Christ. Chaque parti soutient son avis avec le même entêtement. On en vient aux insultes parce qu'il s'agit de gagner le peuple. Chacun se regarde avec horreur et croit voir sur le front de son adversaire l'enfer et ses supplices. Qui est-ce qui cédera? Non seulement la honte, l'amour-propre empêchent de se reconnaître vaincu : mais le crédit, mais les richesses, mais la faveur du peuple. On s'obstine donc. Celui qui n'est pas dans la voie du Seigneur ne doit pas jouir des avantages de ses créatures. Il faut tout au moins le dépouiller des biens temporels. Que feront les ministres de la loi dans tout ceci? Iront-ils porter leur jugement aux deux partis? Quelle témérité! « De quoi vous avisez-vous? Cette question n'est pas de votre ressort. Il s'agit de l'autre monde. » Voici les lois méprisées. Audacieux mortels, vous respirez et vous ne vous croyez pas soumis aux lois! Votre empire est de l'autre monde, et vous troublez celui-ci ! Voilà comme le Christianisme a rompu l'unité de l'État, voilà comment il a enfanté les guerres qui ont déchiré le sein de presque tous les royaumes de l'Europe.

La politique, dites-vous, y a eu beaucoup de part. J'y consens. Que s'ensuit-il? N'est-il pas dangereux dans un État que des ambitieux puissent trouver des prétextes de le troubler? Ainsi, l'esprit de la constitution chrétienne, bien loin d'affermir l'État, ne l'a jamais qu'ébranlé en rompant l'unité de gouvernement et en fournissant des prétextes puissants sur la multitude pour colorer les démarches des ambitieux. Mais la raison que vous nous donnez pour appuyer votre sentiment est plaisante.

D'un air triomphant, vous demandez pourquoi la Suisse protestante, les Calvinistes français et piémontais n'ont pas été agités par les dissensions civiles. Pourquoi? Parce qu'ils avaient un ennemi commun, le Papiste. Tant que les chrétiens ont été persécutés, bridés par les païens

c'étaient les humbles, les bons. L'esprit de la constitution, qui s'est montré depuis, était enseveli par l'impuissance. Les guerres politiques, la vigilance dont la nation avait besoin pour que le prince n'envahît pas le reste de ses libertés, les anciens papistes qui étaient encore nombreux, le besoin qu'avaient les protestants d'Allemagne de secours contre les ligues romaines, furent autant de motifs qui garantirent les Suédois des guerres de religion. Mais n'ouvrons pas les annales de l'Europe, nous y verrions bien d'autres maux qu'ont enfantés les différentes sectes réformées.

Avant de vouloir relever les erreurs où est tombé Jean-Jacques, il aurait fallu le lire. Vous prenez au pied de la lettre le sens de ses phrases, lorsqu'il dit que l'idée d'un royaume de l'autre monde ne put jamais entrer dans la tête des païens : c'est-à-dire qu'ils ne purent jamais concevoir que des hommes assemblés formassent société simplement pour des motifs religieux. Ils connaissaient trop le cœur humain pour ne pas voir visiblement que cela tendait à la destruction et de leur religion et de leur gouvernement, et que ces chrétiens un jour seraient despotes dans ce monde, quoi qu'ils en disent.

L'ineptie de ce que vous nous dites page 26 est telle qu'il est impossible de le mieux rétracter que de renvoyer à la lecture de votre projet. Attend-on que le feu eût embrasé la cité pour arrêter les incendiaires ? Mais d'ailleurs, vous ne comprenez donc pas qu'il était impossible de prouver les effets de la constitution chrétienne, vu que, par sa nature, elle n'est développée que lorsqu'elle est la plus puissante ? Ils étaient faibles sans doute parce qu'ils étaient dispersés, parce qu'ils manquaient encore d'union, d'énergie, vu que la constitution n'était pas achevée. L'énergie qu'il faut pour se préparer à repousser de vive force des souverains qui vous attaquent et à qui vous êtes accoutumés d'obéir, est bien différente de cette fureur qu'inspire l'enthousiasme de se laisser

martyriser. L'un marque de la grandeur d'âme, l'autre le fanatisme.

Si un Empereur n'est pas plus tôt chrétien, si la prospérité n'a pas plus tôt joué sur le christianisme que tous les ressorts [de l'État] n'en soient rompus; il est clair que cette religion ne pourra en rien aider le gouvernement et que, au contraire par sa prompte corruption, [elle] ne pourra que nuire infiniment à la société.

Voyez-vous cela dans les religions anciennes? Non sans doute. Tout au moins la religion suit le degré de corruption du gouvernement. Méditez la constitution chrétienne et vous y trouverez la source des guerres et, l'oserai-je dire, du peu de respect que nous avons pour la religion.

Vous avouez donc que vous ne comprenez pas comment le clergé est maître et législateur dans sa patrie. Croyez-vous par là nous faire soupçonner que Rousseau n'avait aucune idée en disant cela? Non! non! vous nous faites plutôt croire qu'il aurait bien mieux valu pour vous de ne pas écrire. Le clergé, partout où il fait un corps attenant à plusieurs États, est maître, en ce que ses décisions sont indépendantes de tous les autres corps de l'État. Il est législateur, en ce qu'il règne sur les consciences. Enfin, tout ce qu'il fait, il le fait despotiquement.

Nous venons d'approfondir les raisons que M. de Roustan donne pour prouver que le Christianisme ne rompait point l'unité de l'État et n'était point la cause des guerres qui avaient agité les États chrétiens.

Le Christianisme détache-t-il les citoyens de la patrie, est la seconde question qu'il faut approfondir. Rousseau prouve pour l'affirmative. M. de Roustan commence par s'appuyer de l'autorité de Montesquieu qui non seulement ne décide rien, mais encore est contre lui. Tout ce qu'il dit depuis la page 42 jusqu'à 44 est absolument pour fortifier l'avis de Jean-Jacques ou plutôt est absolument inutile. Il veut justifier le Christianisme. Qui est-ce qui l'attaque dans le sens où il le défend? car il ne s'agit pas de savoir

si Jésus-Christ a bien ou mal fait, mais simplement si le Christianisme détache le citoyen de l'État.

« La liberté étant perdue, il ne s'agissait plus que d'empêcher les esclaves de dégénérer encore, ne pouvant plus s'aimer comme compatriotes, de leur apprendre à s'aimer en tant qu'hommes. » Si le but de l'Évangile était de discipliner les esclaves, la question est résolue. S'ils apprirent que l'on pouvait « encore mériter le respect en mourant pour la liberté morale, comme on s'immortalisait autrefois en mourant pour la liberté politique, » il est clair que, dans leurs âmes, un désir fut substitué à l'autre et adieu la patrie. « S'ils apprirent que ces superbes tyrans qui ne mettaient de bornes à leur pouvoir que celle de leurs caprices, que leur gloire n'était qu'un éclair et leur puissance que faiblesse, qu'un Dieu devant qui ils n'étaient que des vermisseaux éclairait de près toute leur conduite, que la mort était à ses ordres et les amènerait bientôt à son tribunal pour y recevoir les peines ou les récompenses que leur administration méritait, » ils en conclurent donc qu'un tyran leur était donné par Dieu, ils apprirent donc que la punition n'appartenait qu'à celui qui l'avait placé. Adieu l'estime de sa propre existence si nécessaire dans un gouvernement. S'attendrait-on après cela que M. de Roustan nous dirait que « la religion chrétienne préparait les peuples à recouvrer leur liberté politique s'ils en trouvaient l'occasion ? Une nation qui a des mœurs et est unie n'a qu'à vouloir secouer le joug pour le rompre ». Mais vous nous avez dit que l'Évangile avait pour but de discipliner des esclaves. Dans cette attention, ç'aurait été bien gauche à lui de leur donner l'énergie et inspirer la volonté de secouer le joug du souverain. Quelles contradictions étonnantes ! Mais, approfondissons votre maxime : « Une nation, dites-vous, qui a des mœurs et est unie n'a qu'à vouloir secouer le joug pour le rompre. » Les chrétiens être unis ! ne dites donc pas cela. Les chrétiens peuvent bien n'être jamais divisés. La tranquillité est son élé-

ment[1], mais l'unité politique au contraire est un sentiment chaud qui se comporte bien peu avec la froideur et le pyrrhonisme chrétien. Mais quand on admettrait votre maxime, la volonté lui manquera toujours, car aussitôt que la volonté[2]... Non seulement l'unité de l'État consiste en ce qu'il n'y ait ni corps, ni particuliers qui puissent croiser les moyens qu'il emploie pour parvenir au but du gouvernement, mais encore il faut que les sentiments qu'inspirent les différentes institutions tendent au même but. Or, le Christianisme ne nous inspire-t-il pas une indifférence marquée pour des actions purement humaines?

Le Christianisme, il est vrai, tend à nous rendre heureux. Le but du gouvernement tend à nous rendre heureux. S'ensuit-il de là que le Christianisme ne détruit pas l'unité de l'État, nous en doutons. Ils peuvent venir au même but, mais par des routes entièrement opposées et qui se contrarient. Le Christianisme nous rend heureux en nous faisant regarder tout le mal que nous éprouvons comme une punition de Dieu et qui sera récompensée dans l'autre vie. Il dit : cette vie est donc heureuse par l'espoir d'une vie future. Le but du gouvernement, au contraire, est de prêter main-forte au faible contre le fort et, par ce moyen, faire goûter à chacun une douce tranquillité, route du bonheur. Mais, d'ailleurs, dès que les ministres de la loi ne sont pas en même temps ministres de la religion, il s'ensuit donc un esprit particulier à ce corps, et cet esprit est d'autant plus fort que son empire est purement métaphysique. Le cœur du citoyen est donc partagé entre les ministres de la loi et ceux de la religion. Or, l'esprit naturel à l'homme est de vouloir dominer. Jugez si un corps, qui est tout-puissant sans puissance, ne voudra pas en avoir une réelle. Et c'est ce qui est arrivé. Ainsi je dis que le Christianisme détruit l'unité de l'État parce qu'il

(1) (De la Religion.)

(2) Phrase incomplète.

existe un corps qui a un esprit particulier et indépendant de l'esprit de l'État : les Jésuites.

Mais, vous avouez vous-même que Jésus dit aux hommes que Dieu est le premier roi et qu'ils ne doivent pas obéir à des ordres injustes. Vous rendez donc le sujet juge des actes du souverain. La conscience, dites-vous, sera son tribunal. Mais qui est-ce qui régit la conscience ? Ce sont les ministres de la religion. Vous voyez donc bien que voici l'unité de l'État détruite.

Vous dites qu'il aurait été à souhaiter pour les monarchies du paganisme que cette maxime eût été reçue. Je veux bien le croire. Le Christianisme peut avoir adouci les mœurs, mais cela n'a aucun rapport à notre question.

Mais ne voyez-vous pas que ce que vous me dites pour le vicomte d'Orthe est d'une nature bien différente dans le paganisme ou dans une autre religion. L'unité aurait existé de même, parce qu'il n'y avait qu'un corps qui pût regarder cela comme son fait, au lieu qu'ici les ministres de la religion se regardent comme autorisés à la protéger ou du moins à l'applaudir. Que cela soit bon ou mauvais, cela sortirait de la question. Mais vous avouez donc ce que vous voulez nier, puisque vous dites tacitement que le prêtre serait prêt à rendre le peuple rebelle à des ordres injustes, quand vous nous dites que le prince pourra éviter cet inconvénient en choisissant des prêtres vertueux. Cela sort de la question. Je vous dirai cependant que vous tombez en contradiction avec vous-même. Voici comment : vous nous avez dit que Jésus avait exhorté à ne pas obéir à un ordre injuste. Plus un ministre de la religion sera vertueux, plus il suivra les maximes de Jésus-Christ. Or j'entends par rebelle un homme qui n'obéit pas aux ordres du souverain.

Vous nous dites que les Empereurs firent une grande faute en enrichissant (les prêtres), vous ne voyez donc pas que c'était une suite naturelle, d'abord du pouvoir qu'ils avaient sur la conscience du prince, et ensuite du bien ou

du mal qu'ils pouvaient faire dans l'État. Quoi ! vous voulez qu'un homme, qu'un corps qui est plus puissant que personne ne soit pas riche. Entrez donc un peu dans le cœur humain ! Ainsi donc la richesse du clergé était une suite naturelle de son esprit de ne pas dépendre du Gouvernement et, conséquemment, doit être mise sur le compte du Christianisme ainsi que les abus et les guerres qu'il a enfantés. Je dis : indépendance du gouvernement. Cela est clair. D'abord parce que, étant indépendant pour le spirituel, nécessairement [il] devait avoir de l'influence sur le temporel.

Les Évangiles ont beau dire : « Obéissez au souverain, » que m'importent à moi ces paroles ? Ce n'est pas elles que je cherche, mais le ressort et la constitution qui disent le contraire. De même, ils ont beau dire : « Reste pauvre et sage ; » mais les ressorts de leur institution disent : soyez riches. Mais, en suivant même le strict esprit du Christianisme, l'unité est rompue dans l'État. Cela est prouvé et par cette raison et par les suites de l'esprit de la constitution. Rousseau a eu raison de dire que la doctrine de Jésus causa des divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter le monde chrétien. Ces soupçons d'hérésie ne sont-ils pas une suite de l'intolérance et du minutieux du Christianisme. Voyez si le Paganisme opéra rien de pareil. (Il) ne m'importe si les églises se sont conduites ou non chrétiennement pourvu simplement que ces guerres soient une suite de la constitution du Christianisme. C'est tout ce qu'il me faut. C'est justement là ce que Rousseau dit : que l'unité rompue, les guerres civiles s'en sont suivies parce que l'on est autorisé des ministres de la religion. Mais il paraît que vous n'avez pas compris Rousseau ! Il ne dit pas que c'est l'Évangile directement qui occasionne ces abus, mais la suite des abus de la constitution politique du Christianisme. Mais, supposons que Rousseau eût dit en effet que l'Évangile inspire la discorde. La raison que lui opposez est plaisante. Le despotisme se change toujours en tyrannie :

s'ensuit-il de là que quelques bons princes ne puissent pas rendre leurs sujets heureux? La Suisse n'a pas été agitée par des guerres intestines parce qu'ils avaient des Romains à combattre et, d'ailleurs, à cause que la petitesse de chaque canton est d'ailleurs suite de la constitution helvétique. Les protestants de Suède, de Danemark, de France ne se sont pas fait la guerre entre eux parce qu'ils avaient des Romains à combattre.

Mais pourquoi, je vous prie, défendez-vous plutôt les protestants d'Augsbourg que les chrétiens romains? L'un et l'autre ne veulent pas vous admettre.

Malgré le titre d'ami que vous donnez à Rousseau, vous n'êtes pas fait pour lire ses ouvrages. Pour prouver que les païens peuvent avoir l'idée d'un royaume de l'autre monde, vous nous dites que plusieurs [.....] par là je crois bien que vous n'entendez pas ce que veut dire Rousseau. Les politiques et les Césars du paganisme ne purent jamais croire que les Chrétiens parlassent sincèrement et puissent jamais se contenter d'un empire métaphysique. Et en cela se voit qu'une profonde politique cèle son œuvre. Les païens auraient dû attendre que les chrétiens eussent manifesté? Supposez qu'une armée vienne pour entrer dans votre ville, cependant elle n'a pas manifesté aucun mauvais dessein[1]....

(1) Dans ce brouillon parfois confus, où les répétitions sont fréquentes, où souvent l'auteur, qui, il ne faut pas l'oublier, a dix-sept ans, est mal servi par une langue qui n'est point sa langue maternelle; où, de plus, des lectures peut-être mauvaises peuvent multiplier les obscurités; dans ce brouillon écrit d'un jet, sans rature et que Bonaparte n'a ni relu ni revu, il est impossible de ne point découvrir tout entière la théorie que Napoléon a tenté plus tard de faire prévaloir et de ne point reconnaître l'origine de ses idées sur la religion catholique. Consul et empereur, il a prétendu empêcher qu'elle rompît l'unité de l'État en en donnant à l'État la direction. « Avec mon influence et mes forces en Italie, je ne désespérais pas, a-t-il dit dans le *Mémorial*, de finir par avoir à moi la direction du Pape et dès lors quelle influence! Quel levier d'opinion sur le reste du monde! » Lorsqu'il veut établir le Pape à Paris, l'établir à la fois évêque de Paris et de Rome, le tenir ainsi sous sa main avec toute la cour pontificale dont il fera comme une annexe ecclésiastique de sa cour impériale; lorsqu'il imagine ainsi de renforcer son pouvoir civil de ce pouvoir religieux; lorsqu'il institue le budget des cultes et que, en mettant ainsi à la charge de l'État une modique redevance à payer aux prêtres, il peut leur interdire de posséder une fortune propre et qui les

rende indépendants du gouvernement; que, du même coup, il garantit la fortune des particuliers contre l'impôt que prélèveraient, à chaque génération, ceux qui se disent les maîtres et les ouvriers de « l'au-delà » ; lorsqu'il bannit de son empire les Réguliers sur qui il n'aurait nul moyen d'action, — car il ne les tiendrait ni par l'argent, ni par l'ambition — et qu'il n'y admet que des Séculiers ; lorsque, par ces séculiers, il obtient que la religion enseigne l'obéissance à son gouvernement et qu'il s'applaudit de les avoir rendus les agents les plus utiles de ses volontés, n'est-ce pas de ce raisonnement tenu par lui en 1786 qu'il part nécessairement, et les idées qu'il exprime ici ne sont-elles pas celles qui ont forcément dû le conduire ? (*Ed.*)

§ 9 *bis*

FIN DU SÉJOUR A VALENCE

(AOUT-SEPTEMBRE 1786)

Il est inutile de démontrer que, en 1786, Napoléon n'a pu, comme on l'a dit, ni connaître l'abbé Raynal [1], lequel n'est revenu en France qu'en 1787, ni lui soumettre une histoire de Corse qui était au plus dans son esprit à l'état de projet.

Mais il est un point qu'il importe d'examiner. On a dit que Napoléon avait été appelé, de Valence à Lyon, avec son bataillon, le 12 août 1786, pour réprimer une révolte occasionnée par la levée du droit de *Banvin* et où se mêlait surtout une question de salaires ; que le détachement dont il faisait partie arriva à Lyon, le 15, et que Bonaparte fut logé dans la maison de M^me^ veuve Blanc à la montée de Montribloud, à l'extrémité de la commune de Vaise [2].

Napoléon se serait, ajoute-t-on, trouvé si bien à Lyon qu'il aurait écrit, le 20 septembre, à son oncle Fesch à Ajaccio : « Je quitte Lyon avec plus de peine encore que Valence, je me trouvais si bien dans cette ville qu'il me semble que j'aurais voulu y passer ma vie, mais il faut suivre sa destinée et surtout se plier aux exigences

(1) Iung, I, 162, d'après Coston I, 98 avec l'indication *Mss. Archives de la guerre.*

(2) Hon. Vieux. *Napoléon à Lyon*, p. 4 à 11.

de son état. Un soldat ne doit pas s'attacher à autre chose qu'à son drapeau[1]. »

Enfin, le 21 septembre, Napoléon aurait pris avec son régiment la route de Douai où il devait désormais tenir garnison et il y serait arrivé le 17 octobre. On a même publié l'itinéraire qu'il aurait suivi[2].

Or, depuis le 1er septembre, Bonaparte était parti de Valence en semestre pour Ajaccio. « *Parti de Valence pour semestre à Ajaccio 1er septembre 1786*, » écrit-il dans *Époques de ma vie*.

En admettant donc qu'il ait pu aller à Lyon et qu'il y soit arrivé comme on le dit le 15 août, il en est reparti pour Valence deux ou trois jours au moins avant le 1er septembre. Cette date de son congé, il la connaissait depuis près d'un an, puisqu'il l'écrivait à M. Amielh le 25 novembre 1785. Il savait pertinemment[3] que les Corses avaient le privilège de partir en congé un mois avant les autres officiers et il n'eût point été si fou que d'y renoncer alors que, depuis sept ans et neuf mois, il n'avait revu ni sa patrie ni sa famille. Ces dates, c'est lui-même qui les précise : « Je suis donc, dit-il, arrivé dans ma patrie sept ans et neuf mois après mon départ, âgé de dix-sept ans un mois. » Cela met au 15 septembre : Il a donc mis quinze jours à faire le voyage : n'a-t-il pas dû en effet s'arrêter à Aix, probablement à Marseille — on trouve sur son cahier le nom de *M. Allard fils, négociant à Marseille, place des Augustins*, — enfin attendre une occasion pour Ajaccio ?

En tout cas, il était à Ajaccio le 15 septembre. Il n'a

(1) Cette lettre republiée par M. Iung (I, 166) faisait, dit M. Vieux, partie de la collection d'autographes de M. Deschiens, de Versailles. On serait aise en vérité de la voir.

(2) Coston, II, 78, republié par Iung, I, 337, et récemment dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*.

(3) Lettre du général d'Anthouard à M. de Coston, citée par le baron de Coston, *Lettres de Louis Bonaparte*, p. 15.

donc pu ni écrire de Lyon à Fesch, le 20 septembre, une lettre, d'ailleurs si peu conforme à ce qu'on doit attendre de lui alors qu'il va enfin retrouver les siens ; ni faire la route de Lyon à Douai avec le régiment de La Fère ; ni passer cinq mois à Douai[1], d'octobre 1786 à février 1787.

(1) Iung, I, 170 : d'après Coston, I, 106.

§ 10

EN CORSE

(15 SEPTEMBRE 1786 — 12 SEPTEMBRE 1787)

Napoléon est arrivé à Ajaccio le 15 septembre 1786 — sept ans et neuf mois, comme il le dit, après son départ, âgé de dix-sept ans un mois. Il en est reparti le 12 septembre 1787 : il y a donc passé une année pleine. Il inscrivait soigneusement sur la plupart de ses manuscrits la date et le lieu où il les rédigeait. Or, aucun des manuscrits du fonds Libri n'est de cette année, aucun ne porte l'indication d'Ajaccio. On doit supposer que Napoléon a laissé en Corse les notes qu'il a rédigées à cette époque, qu'elles ont fait partie des papiers qu'a vus, en 1838, M. Blanqui et qui étaient alors entre les mains de MM. Braccini d'Ajaccio. Qu'il ait travaillé sérieusement alors, nul doute. Joseph en porte témoignage. « Mon frère Napoléon, dit-il[1], obtint enfin un congé. Il nous arriva et ce fut un grand bonheur pour notre mère et pour moi. Il y avait plusieurs années que nous ne nous étions vus, mais nous correspondions habituellement par lettres. L'aspect du pays lui plut. Ses habitudes étaient celles d'un jeune homme appliqué et studieux, mais il était bien différent de ce que le représentent les auteurs de mémoires qui tous se transmettent la même erreur, dès qu'elle a été émise une fois. Il était alors

(1) Joseph, I, 32.

admirateur passionné de Rousseau, ce que nous appelions être *habitant du monde idéal*, amateur des chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine, de Voltaire, que nous déclamions journellement. Il avait réuni les œuvres de Plutarque, de Platon, de Cicéron, de Cornélius Nepos, de Tite-Live, de Tacite, traduites en français, celles de Montaigne, de Montesquieu, de Raynal. Tous ces ouvrages occupaient une malle de plus grande dimension que celle qui contenait ses effets de toilette. Je ne nie pas qu'il n'eût aussi les poésies d'Ossian, mais je nie qu'il les préférât à Homère.

« Impatient comme moi de ne pas parler la langue du pays, il s'en occupa, avec peu de succès la première année; ce ne fut qu'à son second semestre qu'ayant résolu d'écrire un essai sur les révolutions de la Corse, il redoubla d'efforts afin de se mettre en mesure de lire les auteurs originaux en italien. »

Donc, deux sortes d'études, les unes littéraires, les autres historiques et politiques. Malgré ce que dit Joseph, dès ce premier congé, Napoléon, semble-t-il, s'occupe à rechercher les documents imprimés et manuscrits relatifs à la Corse dont il a besoin pour écrire son livre. — Ce projet est en effet antérieur, comme on l'a vu par le manuscrit n° I, comme on le verra mieux surtout par le manuscrit n° V, à la date que fixe Joseph.

Quant au militaire, rien qui marque qu'il s'en inquiète.

A son départ du régiment, il avait sans doute l'intention de justifier son semestre en faisant quelques recrues. On trouve en effet dans ses papiers [1] cette formule d'engagement qu'il a copiée de sa main :

RÉGIMENT DE...

Je soussigné... m'engage de ma propre volonté et sans contrainte à servir le Roi en qualité de canonnier, bombardier ou sapeur pendant l'espace de huit années, à condition de recevoir à l'expiration de ce terme, conformément à l'ordonnance de...

(1) *Fonds Libri*. Manuscrit intitulé : *Formules, etc.*

du présent engagement la somme de 120 francs tant en argent comptant et tant en un billet payable au régiment. Je déclare n'avoir aucune infirmité cachée qui puisse m'empêcher de servir le Roi et n'être engagé dans aucune de ses troupes soit de terre soit de mer. En conséquence, je promets de servir avec fidélité et honneur et de me comporter dans toutes les occasions en honnête et brave soldat. Je certifie être âgé de... natif de... fils de...

Il ne semble point pourtant qu'il y ait porté un grand zèle, ni qu'il ait eu occasion de remplir les blancs de son modèle. Il tenait sans doute qu'il avait mieux à faire que de courir les routes pour chercher des soldats au roi de France.

En dehors de ses études, Napoléon avait des devoirs de famille qui lui imposaient des obligations sérieuses. Son grand-oncle, l'archidiacre Lucien Bonaparte, était immobilisé par la goutte devenue pour lui une infirmité grave. La famille avait vainement consulté les médecins de l'île, en très petit nombre d'ailleurs et fort médiocres. Bonaparte prit sur lui d'écrire au docteur Tissot, plus connu de nos jours par son livre sur l'*Onanisme* que par son *Traité de la santé des gens de lettres*, mais qui jouissait alors d'une réputation universelle, et qui, pour un patriote tel que Napoléon, avait ce prestige singulier d'avoir égalé Paoli à César et à Mahomet. Il lui écrivit la lettre suivante [1] :

Ajaccio, en Corse, 1er avril 1787.

Monsieur,

Vous avez passé vos jours à instruire l'humanité et votre réputation a percé jusque dans les montagnes de Corse où l'on se sert peu de médecin. Il est vrai que l'éloge court, mais glorieux que vous avez fait de leur aimé général est un titre bien suffisant pour les pénétrer d'une reconnaissance que je suis charmé de me

(1) Coston, II, 80. Adresse : A monsieur Tissot, docteur en médecine, de la Société royale de Londres, de l'Académie médico-physique de Bâle et de la Société économique de Berne. A Lausanne en Suisse, à Lausanne.
Tissot a écrit au dos : *Lettre non répondue peu intéressante.*

trouver par la circonstance, dans le cas de vous témoigner au nom de tous mes compatriotes [1].

Sans avoir l'honneur d'être connu de vous, n'ayant d'autre titre que l'estime que j'ai conçue pour vos ouvrages, j'ose vous importuner et demander vos conseils pour un de mes oncles qui a la goutte. Ce sera un mauvais préambule pour ma consultation lorsque vous saurez que le malade en question a soixante-dix ans, mais, monsieur, considérez que l'on vit jusqu'à cent ans et plus, et mon oncle, par sa constitution, devrait être du nombre de ces privilégiés : d'une taille moyenne, n'ayant fait aucune débauche d'aucune espèce, ni trop sédentaire, ni trop peu, n'ayant été agité d'aucune de ces passions violentes qui dérangent l'économie animale, n'ayant presque point eu de maladies dans tout le cours de sa vie ; je ne dirai pas, comme Fontenelle, qu'il avait les deux grandes qualités pour vivre : bon corps et mauvais cœur ; cependant, je crois qu'ayant du penchant pour l'égoïsme, il s'est trouvé dans une situation heureuse qui ne l'a pas mis dans le cas d'en développer toute la force. Un vieux goutteux génois lui prédit dans le temps qu'il serait affligé de cette incommodité : prédiction qu'il fondait sur ce que mon oncle a des pieds et des mains extrêmement petits et la tête grosse. Je crois que vous jugerez que cette prédiction accomplie n'est qu'un effet du hasard.

Sa goutte lui prit en effet à l'âge de trente-deux ans. Les pieds et les genoux en furent le théâtre. Il s'est écoulé quelquefois jusqu'à quatorze ans sans qu'elle revint ; un ou deux mois étaient la durée des accès. Il y a dix ans entre autres qu'elle lui revint et l'accès dura neuf mois. Il y aura deux ans au mois de juin que la goutte l'attaqua aux pieds : depuis ce temps-là, il garda toujours le lit. Des pieds, la goutte se communiqua aux genoux ; les genoux enflèrent considérablement ; depuis cette époque, tout usage des genoux lui a été interdit ; des douleurs cruelles s'ensuivirent dans les genoux et les pieds, la tête s'en ressentit et dans des crises continuelles il passa les deux premiers mois de son séjour au lit ; peu à peu, sans aucun remède, les genoux se désenflèrent, les pieds se guérirent, et le malade n'eut plus

(1) Cf. *Traité de la santé des gens de lettres*. Lausanne, 1768, in-12, p. 121. « César, Mahomet, Cromwell, M. Paoli, plus grand qu'eux peut-être, ont sans doute reçu de la nature des forces plus qu'humaines, et, malgré cela, ils auraient succombé sans le secours de l'exercice et de la sobriété. »

d'autre infirmité qu'une inflexibilité des genoux occasionnée par la fixation de la goutte aux jarrets, c'est-à-dire aux nerfs et aux artères qui servent au mouvement. S'il essaie de remuer le genou, des douleurs aiguës lui font cesser. Son lit ne sera jamais refait. Simplement l'on découd les matelas et l'on remue la laine et les plumes. Il mange bien, digère bien, parle, lit, dort et ses jours se coulent, mais sans mouvement, mais sans pouvoir jouir des douceurs du soleil. Il implore le secours de votre science, sinon pour le guérir, du moins pour fixer dans une autre partie ce mal gênant.

L'humanité, monsieur, me fait espérer que vous daignerez répondre à une consultation si mal digérée. Moi-même, depuis un mois, je suis tourmenté d'une fièvre tierce ce qui fait que je doute que vous puissiez lire ce griffonnage. Je finis, monsieur, en vous exprimant la parfaite estime que m'a inspirée la lecture de vos ouvrages et la sincère reconnaissance que j'espère vous devoir.

Monsieur, je suis, avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

BUONAPARTE,
Officier d'artillerie au régiment de La Fère.

A cette lettre, Napoléon n'obtint point de réponse. Or l'archidiacre était la cheville ouvrière de la maison ; c'était lui, qui, du vivant même de Charles, tenait la caisse et la remplissait quelquefois, qui s'occupait des récoltes, des vendanges, des bergers. Joseph avait appris à le suppléer, mais, justement, Joseph allait partir pour prendre ses degrés à Pise et se mettre en mesure d'obtenir en Corse, soit une charge de magistrature, soit une des charges à la nomination des États de la province. Pour remplacer Joseph, surveiller cette pépinière de mûriers dont Charles avait jadis entrepris la plantation pour le compte du Gouvernement, il fallait que Napoléon restât. On trouve dans le cahier intitulé : FORMULES, CERTIFICATS ET AUTRES CHOSES ESSENTIELLES A MON ÉTAT ACTUEL [1] le mémoire qu'il dressa à ce sujet :

(1) *Inédit. Fonds Libri.*

Manière de demander un congé.

« Lorsqu'on est en semestre et que l'on veut obtenir un congé d'été pour cause de maladie, l'on se fait dresser par un médecin de la ville et un chirurgien, un certificat comme quoi, avant l'époque que vous désignez, votre santé ne vous permet pas de rejoindre à la garnison. Vous observerez que le mémoire soit sur papier timbré, qu'il soit visé par le juge et le commandant de la place.

« Vous dresserez alors votre mémoire au ministre de la Guerre de la manière et formule suivantes :

A Ajaccio, le 21 avril 1787.

CORPS ROYAL DE L'ARTILLERIE

RÉGIMENT DE LA FÈRE

Mémoire en demande d'un congé[1].

Le sieur Napoléon de Buonaparte, lieutenant en second au régiment de La Fère artillerie, supplie Monseigneur le Maréchal de Ségur de vouloir bien lui accorder un congé de cinq mois et demi à compter du 16 mai prochain dont il a besoin pour le rétablissement de sa santé, suivant le certificat du médecin et chirurgien ci-joint. Vu mon peu de fortune et une cure coûteuse, je demande que le congé me soit accordé avec appointements.

BUONAPARTE.

L'on envoie le tout au colonel du régiment sur l'adresse du ministre ou du commissaire ordonnateur, M. de Lance[2], soit qu'on lui écrive sur l'adresse de M. Le Sancquer, commissaire ordonnateur des guerres à la Cour.

Le congé fut accordé. Du 16 mai, cinq mois et demi menaient Napoléon au 1er novembre. C'était assez sans doute pour qu'il se mît au courant des affaires, s'instruisît

(1) Iung, I, 175. Sans indications de source et avec date du 2 avril, exactement dans les mêmes termes. C'est probablement l'expédition de la minute ci-dessus.

(2) M. de Lance est le colonel du régiment. Bonaparte, dans ce même cahier, inscrit ainsi l'adresse :

« M. le Chevalier de Lance, brigadier d'infanterie, colonel du régiment de La Fère Artillerie, à la Fère. Maréchal de Ségur. »

des objets qui devaient l'intéresser [1] et arrivât à une liquidation. N'obtenant point en Corse ce qu'il sollicitait, pensant que, à Paris, il trouverait des protecteurs qui feraient réussir ses demandes, il s'embarqua le 12 septembre.

(1) M. Blanqui (*Courrier français* du 14 octobre 1838) cite au nombre des manuscrits de Napoléon que détenaient MM. Braccini un *Mémoire sur la culture du mûrier*, écrit par Napoléon à l'âge de dix-neuf ans.

§ II

A PARIS

(OCTOBRE-DÉCEMBRE 1787)

Napoléon arriva à Paris vraisemblablement au commencement d'octobre 1787. Alla-t-il jusqu'à Douai où son régiment tenait garnison depuis le 17 octobre 1786? Cela est peu vraisemblable. D'une part, son congé n'expirait que le 1er novembre; d'autre part le régiment de La Fère, appelé en Bretagne et en Normandie, devait quitter Douai le 18 octobre. En admettant qu'il eût voyagé avec une célérité extrême, Napoléon n'eût jamais pu arriver à Douai avant les premiers jours d'octobre. A quoi bon? Ne valait il pas bien mieux pour lui attendre son régiment qui devait certainement passer à Paris et employer à solliciter près des ministres un temps précieux?

Sans doute, c'est là l'hypothèse qui se présente à l'esprit la première : mais deux documents semblent pourtant indiquer que Napoléon a pu passer à Douai. Le premier se rencontre dans un volume qui *paraît* écrit sur pièces authentiques[1] : il y est dit que « de l'état de revue passée le 31 octobre 1786 par le commissaire des guerres Mazelaigne, il résulte que Bonaparte, 16e lieutenant au régiment de La Fère, était alors absent du corps : il résulte de

(1) *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai, ou notes pour servir à l'histoire de cette ville usques et inclus l'année 1821.* Douai, 1822, in-8°.

l'état de la revue suivante que cet officier était présent à son poste ». A quelle date cette revue a-t-elle été passée, c'est ce que l'auteur ne dit pas.

Le second témoignage *paraît* émaner de l'Empereur lui-même : à l'île d'Elbe, il aurait dit à Sir Neil Campbell, le commissaire anglais chargé de sa surveillance : « Au commencement de la Révolution, je fus envoyé à Douai avec la compagnie dont j'étais capitaine et j'y fus témoin de quelques scènes de violence auxquelles je me donnai bien garde de prendre la moindre part[1]. » Le nom de Douai est bien formulé par le colonel anglais, mais tous les faits accessoires sont inexacts : Napoléon n'était pas capitaine, ce n'était pas le début de la Révolution, il n'y eut pas d'émeute à Douai en 1787.

En admettant, par impossible, que Napoléon soit venu à Douai, on ne saurait penser en tous cas qu'il y ait passé plus d'une dizaine de jours. Qu'y serait-il venu faire ? Peut-être se montrer à une revue de commissaire des guerres, peut-être solliciter de son colonel un nouveau semestre, faveur justifiée par le très long temps passé hors de son pays, motivée par les affaires de sa famille, de sa mère veuve, par l'absence de son frère, étudiant en Toscane. Ce qui permettrait de le supposer, c'est que dans une lettre citée plus loin, il dit : « J'avais permission de rester chez moi jusqu'au mois de mai prochain. »

Ce ne sont là, on le répète, que des hypothèses. Les documents affirmant sa présence à Douai sont peu certains, tandis que les dates sont positives. On ne peut sortir de ce dilemme : ou Napoléon n'est point allé à Douai ; ou, s'il y est venu, il n'a pu y rester que des premiers jours d'octobre au 18 du même mois. Par là tombent toutes les légendes récemment encore remises au jour[2].

(1) Ap. Pichot. *Napoléon à l'île d'Elbe*, Paris, 1871, in-8°, p. 189.

(2) Coston s'était contenté de dire que les officiers avaient été logés au Pavillon, d'indiquer les maisons où ils avaient pu être reçus, de citer une anecdote où le lieutenant-colonel d'Urtubie et le lieutenant Bonaparte jouaient chacun leur rôle, mais tout

En admettant que Bonaparte eût passé à Douai quelques jours en octobre 1787, le 9 novembre, il était déjà installé depuis quelque temps à Paris, à l'hôtel de Cherbourg, rue du Four-Saint-Honoré. Il avait déjà sollicité à Versailles, avait obtenu une audience du premier ministre monseigneur de Brienne, archevêque de Sens, avait vu les employés du Contrôle général, frappé à toutes les portes pour l'indemnité que sa mère réclamait. C'est ce que prouvent cette lettre à un chef de bureau du ministère et le mémoire qui y est joint[1].

Monsieur,

J'ose me flatter que vous participerez à l'événement qui vient de m'arriver et qui est d'autant plus fâcheux qu'il était plus inattendu.

J'avais permission de rester chez moi jusqu'au mois de mai prochain. J'ai anticipé sur mon congé et j'ai quitté ma famille pour pouvoir solliciter à Paris la décision de l'affaire de la Pépinière pour laquelle vous avez daigné vous intéresser.

Monseigneur l'archevêque de Toulouse m'avait honoré d'une lettre de recommandation auprès de M. le Contrôleur général, de sorte que je ne pouvais guère douter du succès, quand, en cherchant dans les cartons, l'on n'a rien trouvé de relatif à cette

récemment la *Revue du Nord* (numéros des 15 avril, 1er mai et 15 mai 1894) a publié des articles de MM. Théophile Denis et R. Hécart, qui m'ont amené à cette discussion : M. Th. Denis affirme sans citer d'ailleurs aucun document que Bonaparte logea au *Panier fleuri*, rue Saint-Eloi, n° 30, pendant une nuit et arrêta ensuite une chambre *au* n° 28 de la rue du Clocher-Saint-Pierre. Il cite une Mme Desmarest qui était voisine de Bonaparte ; il raconte que Bonaparte voulut monter à Douai dans le ballon de l'aéronaute Blanchard et tient cette anecdote de Mme Houzé de l'Aulnoit, qui, disait-elle, avait été témoin oculaire ; il affirme que Bonaparte, sur l'ordre d'un inspecteur général d'artillerie, dut prendre des leçons de dessin d'un M. Caullet, professeur de dessin de l'École du gouvernement ; il dit que Bonaparte laissa en partant une dette de douze sols chez sa blanchisseuse Mme Fraizé. M. Hécart à son tour raconte une anecdote relative à des arrêts infligés au lieutenant Bonaparte le 31 octobre 1786. Dans tout cela, je n'ai pas trouvé une pièce qui ait modifié ma conviction, qui ait pu infirmer l'assertion si précise, si nette, si désintéressée de Bonaparte lui-même. Et tout ce que j'ai pu admettre à l'état d'hypothèse peu soutenable, c'est que Bonaparte aurait pu se trouver à Douai, durant une dizaine de jours, en octobre 1787.

(1) C'est M. Iung lui-même (I, 179) qui a publié le premier cette lettre en donnant comme source : Archives du ministère de la Guerre et en indiquant la date du 9 novembre 1787.

affaire ; je me suis transporté au Contrôle général et, en feuilletant dans l'enregistrement, je n'ai rien trouvé qui puisse indiquer que les pièces relatives à cette affaire soient parvenues.

Vos intentions me sont trop connues pour pouvoir douter que cela ne soit arrivé par la mort de M. Rousseaux.

M. le Contrôleur général, touché du tort que ce retardement nous cause, vous a rendu la liberté de nous accorder les avances que nous sollicitions cet hiver, que votre bonté voulait nous accorder, mais qu'une lettre trouvée de M. le Contrôleur général vous a empêché de réaliser; vous recevrez la lettre du ministre la poste suivante et j'aurai l'honneur de vous adresser un mémoire relatif.

M. le comte de Brienne a accueilli favorablement ma demande pour la nomination de mon frère Lucien au séminaire d'Aix.

J'ose me flatter, monsieur, que vous daignerez honorer de vos bontés une famille qui, par son attachement et la reconnaissance des bontés que vous avez bien voulu lui témoigner, se flatte de la mériter.

BUONAPARTE.

(Paris, novembre 1787 [1].)

Monseigneur,

Letizia Ramolino, veuve de Buonaparte, d'Ajaccio, a l'honneur de vous exposer : que, par le contrat que feu son mari a passé avec le Roi pour l'établissement d'une pépinière de mûriers en 1782, elle devait commencer sa distribution en 1787; que, pendant cet intervalle de cinq années, elle devait toucher la somme de 8,500 livres à titre d'avance, plus la valeur de la greffe d'un sol par arbre comme elle a été réglée aux États de 1783; son contrat fut résilié en mai 1786, qu'à cette époque l'on cessa de lui continuer des avances : c'était une suite de ce qu'elle n'avait plus de plantation à faire.

Pour remplir ses engagements, sur la foi d'un contrat public, elle fit comme à l'ordinaire sa plantation, comptant, dans le courant de l'année, toucher la partie des avances échue cette année, mais son étonnement fut extrême, quand, en les sollicitant, M. l'intendant lui fit part de l'impossibilité où il était de les lui faire toucher : elle lui représenta avec force le tort que l'on lui

(1) Ce mémoire a été aussi publié par Iung, I, 341, d'après les Archives de la Guerre.

ferait et il vous souviendra, Monseigneur, que, convaincu par ses raisons, vous aviez déjà ordonné que l'on dressât les ordonnances quand l'on trouva une prohibition du ministre.

La suppliante, du moment qu'elle a vu le retardement que les circonstances produiraient dans son affaire des indemnités, s'adressa à Monseigneur le Contrôleur général et obtint qu'il vous fût rendu la liberté de suivre votre justice.

Elle a donc l'honneur de vous solliciter de suivre la règle qu'elle vous prescrira et est persuadée d'une issue favorable. S'il fallait solliciter une nouvelle marque des bontés qu'il vous a plu lui témoigner en différents événements, peut-être y aurait-elle aujourd'hui quelque titre de plus : la nature de l'affaire, un sujet lésé dans une entreprise faite par patriotisme, le grand nombre de démarches qu'elle a été obligée de faire, les inquiétudes qu'elle a eues pour obtenir une justice qui ne lui est pas encore rendue. Sans doute que, si elle en eût prévu toutes les difficultés, elle eût abandonné, dès sa naissance, la sollicitation d'une affaire, conséquente peut-être pour elle, mais où, enfin, il ne s'agissait que d'une somme d'argent qui ne compense jamais de l'espèce d'avilissement qu'éprouve un homme de reconnaître à chaque moment sa sujétion.

La suppliante n'a touché à titre d'avance que 5,800 livres, tandis qu'à la fin de 1785, elle en eût dû avoir touché 7,350, ce qui fait 1,550 livres qui lui sont dues pour compléter la somme des avances échues avant la résiliation du contrat, plus la greffe des arbres existant dans la pépinière, c'est-à-dire 1,500 livres. Dans ce moment, elle sollicite donc le déboursement de 3,800 francs, somme qui, jointe aux avances antérieures, la suppliante se trouvera redevable de 8,850 francs.

Quels seront donc ses moyens de remboursement ? Eh ! rien qu'avec les sujets existant actuellement dans sa pépinière, elle a l'équivalent de 9,000 livres. Ces indemnités, l'intention du gouvernement est de lui en donner; le point de vue favorable sous lequel vous l'aurez présentée, comme vous avez eu la bonté de le lui promettre, finit de donner sur cette affaire des probabilités suffisantes ; ils ne peuvent pas, à la vérité, constituer un titre pour solliciter des avances, mais bien peuvent servir de sûr garant à M. de la Guillaumie pour le remboursement d'icelles...

Vous aurez autant qu'il est en vous, réparé les fausses spécula-

tions de votre prédécesseur, vous aurez fait du bien à une famille en suivant les règles de la justice la plus stricte ; de pareilles occasions n'arrivent pas tous les jours. Monseigneur, profitez-en. Et, si la suppliante reconnaitra par la plus vive reconnaissance vos bontés, vous, Monseigneur, lui devrez l'occasion offerte qui ne vous fera jamais penser à cette famille sans éprouver un contentement intérieur... Paradis de l'homme juste.

La suppliante et pour madame sa mère,

Buonaparte, officier d'artillerie.

En même temps qu'il sollicitait pour sa mère l'affaire de la Pépinière, Napoléon demandait pour lui-même une prolongation de congé qu'il obtenait pour six mois à la date du 1er décembre, ainsi que le prouve cette pièce [1].

M. de Gribeauval demande une prolongation de six mois sans appointements à compter du 1er décembre pour le sieur de Buonaparte, second lieutenant au régiment de La Fère.

Il a le plus grand intérêt à aller assister aux délibérations des États de Corse, sa patrie, pour y discuter des droits essentiels à sa modeste fortune et pour lesquels il est obligé de sacrifier les frais du voyage et du retour; ce qu'il ne se déterminerait pas à faire sans une nécessité absolue.

Il était temps peut-être que Napoléon repartit. En sa vie la femme venait d'apparaître [2]; jusque-là, ç'avait été la claustration des écoles militaires, autrement sévères pour les sorties que les modernes écoles; ç'avait été la vie à Valence où chacun se connaissait, où nul jeune officier ne devait s'émanciper sous peine de se voir fermer les bonnes portes, puis la vie à Ajaccio, plus tenue et plus renfermée encore. Pour la première fois, il était en liberté, en indépendance à Paris, et Paris c'est la femme qui le fait Paris. Une odeur de femme l'emplit et grise les cerveaux

(1) Iung I, 182. Avec indication Ms. Archives de la Guerre et daté du 7 septembre 1787.

(2) Voir, ci-après, manuscrit n° IV.

provinciaux. Le Palais-Royal attire le Monde par le prestige murmuré aux oreilles masculines de « ses sérails ». Bonaparte y vient de force : C'est, dit-il, pour une expérience philosophique. On sent en lui le frémissement devant l'inconnu féminin qu'il désire, qu'il veut, qu'il tient. Il a dix-huit ans, et des sens, et il a toujours été chaste.

Mais à peine tombé, il se relève[1]. Un combat se livre en lui ; la Patrie, à laquelle il se doit tout entier, le réclame ; l'amour n'a rien à voir avec lui. Il le dit, mais vainement entasse-t-il les raisonnements et les aphorismes ; vainement s'échauffe-t-il en philosophie, on sent que, en ce Paris, où elle règne, la femme l'environne, l'assiège, l'étreint ; que, pour résister au goût qu'il prendrait volontiers pour elle, il est contraint à de singuliers efforts de volonté ; que, en toutes ses pensées, en tous ses rêves, la femme, tentatrice des chastes, apparaît et qu'il l'exorcise avec des raisonnements à la Rousseau, comme les cénobites du désert avec les magiques incantations.

(1) Manuscrits n° V et n° VI.

MANUSCRITS DE NAPOLÉON

IV

Jeudi, 22 novembre 1787, à Paris.
Hôtel de Cherbourg, rue du Four-Saint-Honoré[2].

Je sortais des Italiens et me promenais à grands pas sur les allées du Palais-Royal. Mon âme, agitée par les sentiments vigoureux qui la caractérisent, me faisait supporter le froid avec indifférence; mais, l'imagination refroidie, je sentis les rigueurs de la saison et gagnai les galeries. J'étais sur le seuil de ces portes de fer quand mes regards errèrent sur une personne du sexe. L'heure, la taille, sa grande jeunesse ne me firent pas douter qu'elle ne fût une fille. Je la regardais : elle s'arrêta non pas avec cet air grenadier [des autres], mais un air convenant parfaitement à l'allure de sa personne. Ce rapport me frappa. Sa timidité m'encouragea et je lui parlai... Je lui parlai, moi qui, pénétré plus que personne de l'odieux de son état, me suis toujours cru souillé par un seul regard... Mais son teint pâle, son physique faible, son organe doux

(1) *Fonds Libri.* Voir note initiale du n° I; Publiée pour la première fois par moi dans *les Lettres et les Arts*, puis dans *Napoléon et les femmes*, t. I[er].

(2) Cette rue, qui commençait à la rue Saint-Honoré pour finir à l'entrée de la rue Coquillière et au milieu environ de la rue Trainée, devait son nom au four banal que l'évêque de Paris y possédait du côté de l'église Saint-Eustache. (*Ed.*)

ne me firent pas un moment en suspens. Ou c'est, me dis-je, une personne qui me sera utile à l'observation que je veux faire, ou elle n'est qu'une bûche.

— Vous aurez bien froid, lui dis-je, comment pouvez-vous vous résoudre à passer dans les allées?

— Ah! monsieur, l'espoir m'anime. Il faut terminer ma soirée.

L'indifférence avec laquelle elle prononça ces mots, le flegmatique de cette réponse me gagna et je passai avec elle.

— Vous avez l'air d'une constitution bien faible. Je suis étonné que vous ne soyez pas fatiguée du métier.

— Ah dame! monsieur, il faut bien faire quelque chose.

— Cela peut être, mais n'y a-t-il pas de métier plus propre à votre santé?

— Non, monsieur, il faut vivre.

Je fus enchanté, je vis qu'elle me répondait au moins, succès qui n'avait pas couronné toutes les tentatives que j'avais faites.

— Il faut que vous soyez de quelques pays septentrionaux, car vous bravez le froid.

— Je suis de Nantes en Bretagne.

— Je connais ce pays-là... Il faut, mademoiselle que vous me fassiez le plaisir de me raconter la perte de votre p.....

— C'est un officier qui me l'a pris.

— En êtes-vous fâchée?

— Oh! oui, je vous en réponds. (Sa voix prenait une saveur, une onction que je n'avais pas encore remarquée.) Je vous en réponds. Ma sœur est bien établie actuellement. Pourquoi ne l'eus-je pas été?

— Comment êtes-vous venue à Paris?

— L'officier qui m'avilit, que je déteste, m'abandonna. Il fallut fuir l'indignation d'une mère. Un second se présenta, me conduisit à Paris, m'abandonna, et un troisième, avec lequel je viens de vivre trois ans, lui a succédé.

Quoique Français, ses affaires l'ont appelé à Londres et il y est. Allons chez vous.

— Mais qu'y ferons-nous ?

— Allons, nous nous chaufferons et vous assouvirez[1] votre plaisir.

J'étais bien loin de devenir scrupuleux ; je l'avais agacée pour qu'elle ne se sauvât point quand elle serait pressée par le raisonnement que je lui préparais en contrefaisant une honnêteté que je voulais lui prouver ne pas avoir...

(1) *Exercerez* rayé.

V[1]

27 novembre. Paris, 11 heures du soir.

J'ai à peine atteint l'âge... et cependant je manie le pinceau de l'histoire. Je connais ma faiblesse... mais[2] peut-être pour le genre d'écrits que je compose, c'est la meilleure situation d'âme et d'esprit. J'ai l'enthousiasme qu'une étude plus profonde des hommes détruit souvent dans nos cœurs. La vénalité de l'âge viril ne salira pas ma plume. Je ne respire que la vérité ; je me sens la force de la dire, et en lisant cette légère esquisse de nos malheurs, je vois vos pleurs couler. Chers compatriotes, nous avons toujours été malheureux. Aujourd'hui, membres d'une puissante monarchie, nous ne ressentons de son gouvernement que les vices de sa constitution ; et, aussi malheureux peut-être, nous ne voyons de soulagement à nos maux que dans la suite des siècles.

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Voir note initiale du n° I.

(2) Entre les lignes : « Comme une connaissance trop sincère du cœur humain détruit... »

VI[1]

J'ai à peine atteint l'âge de l'aurore des passions ; mon cœur est encore agité de la révolution que cette première connaissance des hommes produit dans nos idées et cependant vous exigez, mademoiselle, que je discute une question qui exigerait une connaissance profonde du cœur humain. Mais vous obéir n'est-il pas le seul titre qui puisse me maintenir digne membre de cette société intime? Considérez donc ce discours moins comme une production de l'esprit et des connaissances que comme le tableau fidèle des sentiments qui agitent ce cœur où toute la perversité des hommes n'a peut-être pas encore pénétré.

Si j'avais à comparer les siècles de Sparte et de Rome avec nos temps modernes, je dirais : Régna ici l'amour et là l'amour de la patrie. Par les effets opposés que produisent ces passions, on sera autorisé sans doute à les croire incompatibles. Ce qu'il y a de sûr du moins, c'est qu'un peuple livré à la galanterie a même perdu le degré d'énergie nécessaire pour concevoir qu'un patriote puisse exister. C'est le point où nous sommes parvenus aujourd'hui. Peu de personnes croient à l'amour de la patrie. Quelle foule d'ouvrages n'a-t-il pas paru pour en montrer le chimérique ? Sentiments que produit l'action sublime du grand Brutus, n'êtes-vous donc qu'une chimère[2] ? [Romains,

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Voir note du n° I. J'ai donné quelques lignes de ce discours dans *les Lettres et les Arts*.

(2) La partie entre crochets est bâtonnée dans le manuscrit. (*Éd.*)

premier peuple de la terre par la simplicité de vos vertus, la force de vos âmes et l'étendue de vos connaissances naturelles, vous vous êtes tous trompés. Vous avez élevé des autels à Brutus comme à un héros. Eh bien! apprenez de moi que ce grand homme n'est qu'un fou qu'égara l'amour-propre, lorsque, au milieu de votre place publique, il enfonça dans le sein de ses fils le glaive vengeur des lois. Vous crûtes qu'il était animé de cette passion qui vous transportait tous. Eh bien! cette passion sublime que vous nous vantez tant n'est que l'amour-propre, et vous avez été assez peu habiles pour [vous laisser séduire] ainsi par une férocité sans exemple. L'on vit la vanité l'emporter sur l'amour paternel. Voilà, messieurs, la sensation que j'éprouve à la vue de la question que je dois approfondir. L'amour de la gloire, dit-on, a produit cette foule d'actions que la postérité a célébrées à juste titre, mais auxquelles nos histoires opposent [les produits] de l'amour de la Patrie...]

L'amour de l'estime des hommes ou de la gloire peut-il avoir produit cette foule d'actions que la postérité à célébrées sous le nom d'amour de la patrie, ainsi le prétendent nos sophistes modernes. Si cependant nous venons à en démontrer l'insuffisance, que sera ce donc? Quel aura donc été le mobile des célèbres patriotes qui tiennent une place si distinguée dans les annales de l'Univers, quelles seront les passions primitives constituant le patriotisme?

Tel, mademoiselle, serait l'objet des idées que je vais développer sous vos auspices. Puissent-elles en être dignes, heureux toutefois de m'avoir procuré le plaisir de captiver l'attention de la société intime.

Ouvrons les annales des Monarchies. Notre âme s'enflamme sans doute au récit des actions de Philippe, Alexandre, Charlemagne, Turenne, Condé, Machiavelli et tant d'autres hommes illustres qui, dans leur héroïque carrière, eurent pour guide l'estime des hommes; mais quel sentiment maîtrise notre âme à l'aspect de Léonidas et de

ses trois cents Spartiates. Ils ne vont pas à un combat, ils courent à la mort pour le sort qui menace leur patrie; ils affrontent les forces réunies de l'Orient pour obéir, premiers soutiens de la liberté; mais toi, qui aujourd'hui enchaînes à ton char le cœur des hommes, sexe dont tout le mérite consiste dans un extérieur brillant, considère ici ton triomphe et rougis de ce que tu n'es plus. C'est dans tes annales que je vais trouver la plus grande preuve de l'insuffisance de la gloire. Quelles sont les héroïnes qui triomphent au milieu de Sparte? Je les vois, à la tête des autres citoyens, célébrer par des cris d'allégresse le bonheur de la patrie. « O Thermopyles, vous renfermez le tombeau de mon époux, puissiez-vous rendre le même office à mon fils si des tyrans menaçaient jamais ma patrie. » Quoi! vous que je vois couronnées de myrthe, vous êtes les efforts sublimes du plus grand héroïsme. Quoi! ce ne serait donc autre que le vil amour de la gloire? Mais l'amour de la gloire n'est-il pas l'envie d'avoir son nom chanté par la renommée! Avaient-elles rien de pareil à espérer les femmes spartiates? [N'étaient-ce pas les effets ordinaires que produisait la nouvelle d'une bataille que l'envie de leurs proches d'y être?] Ceux-là, dit Plutarque, se montraient triomphant dans les temples et les places publiques, tandis que les mères et femmes de ceux qui étaient échappés n'osaient se montrer. Oui, voilà des choses dignes de la patrie. Vous voyez donc bien que l'amour de la gloire ne peut pas avoir été le moteur des Spartiates.

Mais, si l'amour de la gloire a été le principe des actions des républicains et des monarchistes, d'où vient la différence étonnante des sentiments qui nous animent au seul récit, d'où vient la différence même des actions? Aristide, le plus sage des Athéniens, Thémistocle, le plus ambitieux, encore la terreur du Grand roi, et tous deux sauveurs et restaurateurs de leur patrie, sont récompensés

(1) En marge : « Trouver la plus grande preuve de l'insuffisance de la gloire. »

par un exil ignominieux. « O Dieux, puissiez-vous oublier l'injustice de mes compatriotes autant que moi-même je leur pardonne, dit Aristide en jetant un dernier regard sur son ingrate et chère patrie. » — « Dis à mon fils, disait Cimon en subissant son arrêt ignominieux, que, n'étant plus citoyen, je ne lui suis plus rien et que Athènes est toujours sa mère et sa patrie. »

Thémistocle préfère avaler la coupe fatale à se voir à la tête des troupes de l'Orient et à se trouver à portée de venger son outrage particulier. Il pouvait espérer sans doute de subjuguer la Grèce. Quelle gloire dans la postérité et quelle satisfaction pour son ambition! Mais non, il vivait au milieu des fastes de la Perse en regrettant toujours son pays. « O mon fils, nous périssions si nous n'avions péri! » Phrase énergique qui doit être à jamais écrite dans le cœur d'un vrai patriote.

A ces traits d'héroïsme comparerons-nous les actions de Robert d'Artois, de Gaston d'Orléans, du grand Condé et de cette foule de Français qui ne rougirent pas de dévaster les campagnes qui les avaient vu naître. Les uns avaient été nourris dans les préceptes du patriotisme et les autres de l'amour de la gloire. Osez prononcer que le patriotisme n'est rien. Rien produisit-il jamais quelque chose?

[Dion possède une grande fortune, une race distinguée, une considération acquise. Que manque-t-il à son bonheur? Ames énervées, vous ne pouvez deviner et vous osez parler! Sa patrie est esclave d'un tyran qui est son allié, d'un tyran qui l'aime et le considère, mais enfin d'un tyran. Les feux brûlants du patriotisme embrasent sa grande âme.] Enflammé par le feu brûlant du patriotisme, le disciple du grand Platon, le sévère Dion quitte les lieux fortunés de l'Attique. Adieu, plaisirs qui charmiez sa philosophie. Il sacrifie sa tranquillité. Un tyran règne dans sa patrie. Fuis, Denys, fuis donc de ces rives, ci-devant le théâtre de tes cruautés. Dion a déjà arboré dans Syracuse

l'étendard de la Liberté, mais l'effet surprenant de la jalousie, ce monstre effroyable que vomirent les enfers dans leurs fureurs se glisse dans le cœur des Syracusains. Les insensés! ils osent prendre les armes contre leur sauveur; ils attaquent de toutes parts la légion qui vient de les délivrer et qui reste fidèle à ce héros qui la conduit. Quels sont cependant les sentiments qui l'animent? « Etrangers, qui prenez ici la défense de mes jours, s'écrie Dion, ne versez pas, je vous en conjure, le sang de mes compatriotes! » Est-ce l'amour de la gloire qui lui a dicté cette harangue sublime? Qu'eût fait le grand Condé?... Dites, messieurs, que croyez-vous qu'eût fait le grand Condé dans cette circonstance? Syracuse! Syracuse, tu aurais porté longtemps la peine de ton ingratitude. Liée à son char, tu eusses servi à jamais de monument à sa gloire et la postérité n'aurait sans doute qu'applaudi sa bravoure. Mais ce ne sont pas là les sentiments qui agitent un cœur où n'est que l'amour de la patrie. Tandis que ses barbares concitoyens font usage, pour lui ravir la vie, de ces armes que lui-même leur a fournies : « Étrangers, s'écriait Dion, qui défendez ici mes jours, je vous en conjure, ne versez pas le sang de mes concitoyens. » Le protecteur de la liberté n'est plus dans la cité. Déjà les satellites des tyrans font couler des flots de sang. La liberté chancelle dans sa dernière forteresse. Dion jouit de son triomphe, voit à ses genoux ces ingrats qui, parjures, en voulaient à sa vie. Mais quoi! tu pleures; des larmes ont coulé de tes stoïques yeux! Quoi! ces tigres qui, pour prix de ta première défaite, sont altérés de ton sang, ces tigres arrachent tes larmes! Sentiment de la patrie, que tu es puissant sur les cœurs! Ainsi que le soleil dissipe le plus épais brouillard, ainsi, ô grand Dion, ton aspect dissipa la nombreuse cohorte du tyran. Qu'avec plaisir tu vis couler ton sang! Il scella pour longtemps la liberté de Syracuse. Vous voulez que l'amour de la gloire ait produit ces sublimes larmes! Vous voulez qu'il

ait produit cette courte harangue où règne un sentiment que Jésus-Christ a seul depuis renouvelé! Mais non! non! L'amour de l'immortalité est un sentiment personnel qui céda toujours à l'amour-propre blessé. Turenne, le héros de la France, cède à un intérêt personnel et se rue contre la patrie, — mais, que dis-je, cède ? — donne une nouvelle force aux effets de la vengeance de l'amour-propre. C'est un sentiment liable avec les passions les plus opposées! Condé [aux Dunes] était animé par l'amour de la gloire tout comme à Rocroy et à Nordlingue.

Faut-il chercher encore des preuves de l'insuffisance de l'amour de la gloire ? Ouvrons les annales de cette petite île trop peu connue sans doute pour l'honneur des temps modernes : un Corse est condamné à périr sur l'échafaud. Ainsi l'ont voulu les lois de la République. Outre les liens du sang, ceux de la reconnaissance et de la plus tendre amitié liaient étroitement son neveu à son sort. Dans le transport qui l'anime, il se jette aux genoux du premier magistrat, du grand Paoli. « M'est-il permis de plaider pour mon oncle ? Les lois sont-elles faites pour faire notre malheur ? Il n'est que trop coupable sans doute, mais nous offrons 2,000 sequins pour le racheter. Jamais il ne rentrera dans l'île. Nous en fournirons 400 tant que durera le siège de Furiani. — Jeune homme, lui répond Paoli, vous êtes Corse. Si vous croyez que cela puisse faire honneur à la patrie, ce jugement va se prononcer et je vous accorde sa grâce. » Ce bon jeune homme se lève. Les convulsions de son visage expriment assez le désordre de son âme. « Non ! non ! je ne veux pas acheter l'honneur de la patrie pour 2,000 sequins. O mon oncle, je périrais plutôt dans tes bras. » Sous quelle face que j'envisage cette héroïque réponse, je ne puis y apercevoir aucune trace de gloire.

Si je continuais, mademoiselle, à parcourir les annales de cette illustre nation, quels traits de patriotisme n'y trouverais-je pas ? Gaffori, qui joignit à l'âme de Brutus

l'éloquence de Cicéron, tu fais au patriotisme le sacrifice de ton amour paternel. Ni l'ambition, ni l'attachement à ses propriétés, ni même ses fils prisonniers des tyrans ne purent tenter Rivorella. « Quant à mes fils, il faudra bien sans doute qu'on me les rende. Je considère le reste comme indigne, m'étant personnel et incomparablement au-dessous des engagements que j'ai contractés avec mes compatriotes ; je meurs content puisque je meurs pour mon pays. Paoli, dans mes bras ! je serai à côté de Gaffori et des autres illustres patriotes. » [ ] Quelques Amphipolitains firent [part] à Argileonis de la mort de son fils Brasidas qu'ils avaient vu périr : « Sans doute, non, Sparte n'en a point encore un pareil. — Ne dites point cela, mes amis ; mon fils était un digne citoyen, je veux le croire, mais Sparte en compte dans ses murs encore plus de soixante-dix encore plus dignes d'elle. »

Ce sont dans ces réponses privées où se peint le sentiment. Chaque trait, chaque mot d'un Spartiate peint un cœur embrasé du plus sublime patriotisme. [Vous qui prétendez au titre de bons patriotes, qui aspirez à en avoir le sentiment, voici votre baptême]. Il n'appartient sans doute qu'à ces âmes privilégiées de la vertu, à ces hommes qui, par la force de leurs organes, peuvent maîtriser toutes leurs passions et [par] l'étendue de leur vue gouverner les États, de marcher sur les traces des Cincinnatus, des Fabricius, des Caton, des Thrasybule ; mais vous, qui prétendez simplement au titre de bons citoyens, méditez Pedaratus. Un vain titre est refusé aux Bouillon et Turenne, le héros de la France, Turenne, le rempart invincible de la patrie, Turenne, qu'elle a comblé de ses faveurs, eh bien ! Turenne réduit en cendres les chaumières qu'il avait si longtemps défendues. Des honneurs refusés à Condé blessent sa gloire, et Condé déploie l'étendard de la révolution. Voilà ce que produisit, dans les deux plus grands hommes de la France, la soif de l'ambition. Que Pedaratus, simple citoyen d'une république célèbre, est dans ce moment au-

dessus de ces illustres monarchistes ! Il demande avec instance au tribunal du peuple d'être élu un des Trois Cents, première magistrature de la République. Il est refusé. « Sparte, chère patrie, tu renfermes donc trois cents citoyens plus [honnêtes] hommes que moi. Dieux, soyez témoins de mon allégresse ! Ah ! puissé-je être le dernier en [amour] que je consentirai volontiers à ce prix à n'être que citoyen. Demeurez enfin confondus, prônistes de la gloire. Rendez hommage à la vérité. Car les Spartiates affectaient-ils tous ces sentiments sublimes pour s'acquérir de la gloire ? C'était donc un sentiment joué et joué par toute une ville? Mais pour peu que vous connaissiez le génie des hommes,vous verrez que cette imposture n'aurait pas duré longtemps. Le ridicule de l'ennui même d'affecter un sentiment que l'on n'a pas aurait bientôt fait que le peuple au moins aurait secoué le joug inutile...

VII[1]

THÉODORE A MILORD WALPOLE

Des prisons de Londres.

Milord, pourquoi m'avoir tiré de l'obscurité où je vivais? Je gémissais dans un cachot... mais j'y gémissais inconnu. Mon nom et mon rang connus de peu de personnes, ignorés de mes gardes, ignorés de mes compagnons d'esclavage, me laissaient encore goûter la triste consolation d'être révéré par les criminels ou les malheureux qui m'entouraient.

Si leur âme, oppressée par l'horreur de la prison formait des projets de délivrance, j'en étais le premier instruit. Il n'y en avait pas un qui [ne] dit : Nous romprons nos chaines et vous serez à notre tête.

Mais depuis ce jour, milord, où vous leur fites connaitre ce que j'étais, je suis redescendu le dernier dans leur estime et suis l'ob-

(1) *Fonds Libri*. Publié dans *les Lettres et les Arts*. Voir la note du n° I.

Ce fragment, non daté, est jeté après le discours précédent, daté de Paris, le 27 novembre 1787, et avant une note datée d'Auxonne le 23 octobre 1788. Il est donc difficile de désigner l'époque précise où il a été écrit. Il est évidemment inspiré comme les numéros I, II, V et VI, par le sentiment corse, mais ce courant d'esprit, on le retrouve pareil de 1786 à 1793.

On sait que le fait auquel Bonaparte fait allusion s'est produit en 1753. Le baron de Neuhof qui, après d'étranges aventures, s'était proclamé roi de Corse en 1736 sous le nom de Théodore I[er], était parvenu à délivrer presque en entier son royaume de la tyrannie génoise. Obligé de quitter la Corse pour chercher de nouveaux secours sur le continent, il tenta de nouveau d'y revenir en 1738 et en 1743 et, empêché de débarquer, se réfugia à Londres où ses créanciers le firent enfermer dans la prison pour dettes. En 1753, Horace Walpole ouvrit en sa faveur une souscription, dont le produit servit à adoucir les rigueurs de sa captivité, et plus tard il lui fit ériger un tombeau dans le cimetière de Sainte-Anne de Westminster. Il est inutile de faire remarquer que cette correspondance entre Walpole et Théodore est imaginée par Bonaparte. Cette foi en la générosité du peuple anglais, cette conviction que l'hospitalité anglaise, éprouvée par Théodore et par Paoli, ne peut être demandée en vain, n'est-ce pas l'origine des idées qui, à Rochefort, ont eu une si cruelle influence sur la destinée de l'Empereur? (*Ed.*)

jet de leur risée... Hommes injustes! J'ai voulu contribuer au bonheur d'une nation. J'y ai réussi un moment et vous m'admiriez. Le sort a changé. Je suis dans un cachot et vous me méprisez.

MILORD A THÉODORE

[Malheureux qui gémissez dans nos prisons[1],] vous souffrez et êtes malheureux. Ce sont bien deux titres pour avoir droit à la pitié d'un Anglais. Sortez donc de votre prison et recevez 3,000 livres de pension pour subsistance.

(1) Les mots entre crochets sont raturés. (*Ed.*)

§ 12

EN CORSE

(1er JANVIER — 1er JUIN 1788)

Presque tout de suite après avoir reçu sa prolongation de congé, Napoléon est en route. Il arrive le 1er janvier 1788 en Corse[1], où on l'attend avec impatience. Lui absent, Joseph absent, sa mère n'a personne qui lui serve de secrétaire, d'interprète, de solliciteur près des autorités. Elle est accablée de besogne dans sa maison, n'ayant point de bonne, obligée d'entretenir elle-même les quatre enfants en bas-âge qu'elle a gardés près d'elle : Louis qui a dix ans, Pauline qui en a huit, Caroline qui en a six, Jérôme qui en a quatre. Ce ne sont point là des exagérations. Voici la lettre que Mme Bonaparte écrit à ce moment à Pise à son fils Joseph[2].

(1) ÉPOQUES DE MA VIE : « *Arrivé le 1er septembre 1786, j'en suis parti le 12 septembre 1787, pour Paris, d'où je suis reparti pour Corse, où je suis arrivé le 1er janvier, d'où je suis parti le 1er juin pour Auxonne.* »

(2) Inédit, *Archives Levie-Ramolino*. Nous donnons la traduction littérale, mais voici le texte dont nous respectons l'orthographe.

Carissimo Figlio,

Da la lettera di vostro zio senterate quello che dovete fera. Vole che voi pasiate dottore. Voi sapete il stato della famiglia e per cio è innutile di dirve di far meno spese possibile. Noi siamo sensa serva. Per cio fate quanto vi sia possibele di condurme una con voi. Vorrei una donna di una certa itta che non fosse troppo giovana, ma che fosse digia donna di quaranta anne e fosse per la casa e non per la campagnia, solo che fase la nostra liscia e, se non vole far la, non mi inporta, ma che facese la nostra pocca

Très cher fils,

Par la lettre de votre oncle, vous apprendrez ce que vous devez faire. Il veut que vous passiez docteur. Vous savez l'état de la famille et, pour cela, il est inutile de vous dire de faire le moins de dépense possible. Nous sommes sans servante. Ainsi faites ce qui sera possible pour m'en ramener une avec vous. Je voudrais une femme d'un certain âge, qui ne fût pas trop jeune, mais qui fût déjà femme de quarante ans et fût pour la maison et non pour les champs, seulement qu'elle fasse notre lessive, et, si elle ne veut pas la faire, il ne m'importe, mais qu'elle fasse notre petite cuisine et qu'elle sache coudre et repasser et qu'elle soit dévouée. C'est cela que je voudrais, puisque, depuis mon mal de doigt, je ne suis plus en état de faire un point. Ayez à cœur de faire ce que vous pourrez. Vous me demanderez ce que vous pouvez lui donner de salaire et je vous réponds : le moins que vous pouvez, mais pour que vous vous régliez, je vous dirai trois à quatre francs par mois, que la femme soit bonne et puis vingt sous de plus ou de moins ne font rien, car j'en ai grand besoin.

M. l'abbé Colonna dit que vous n'oubliez pas ses commissions, et en particulier celle de la servante.

Vos sœurs et frères vous embrassent et vous disent de leur apporter un chapeau de paille pour l'été. Grand maman, Mamucia Caterina, et vos oncles et tantes vous saluent. Moi je vous embrasse et vous souhaite un bon retour. N'oubliez rien de ce que je vous écris.

Votre très affectionnée mère.

cocina e che sapese cosire e stirare, e fidata, questo e quello che io vorrebe, poiche io, doppo il mio male di ditto non sono in stato di fare piu un so punto. Vi sia a cuore di fare quanto potete. Mi domandarete quanto li potete dare di salario ed io vi arrispondo meno che potete, ma, per che vi rigolate, vi diro tre o quatro franche il mese. E basta che la donna sia buona e' poi vente solde piu o meno non fa niete, che la mia necisita e grande.

Il sig^e abbate Colona dice che vi arricordiate delle sue comisione ed in particolare della serva.

Vostre sorele e frattele vi abbraccia e vi dicono di portarci un cappello di paglia per lastate. Minana, Mamucia Caterina, e zie e zia vi salutano. Io vi abbraccio e vi prego un bu ritorno. Non vi dimenticate di quanto vi scrivo.

Vostra affisziotatissima madre.

Outre les soins domestiques, il faut que Mme Bonaparte s'efforce de tirer quelque parti de cette Pépinière à propos de laquelle Napoléon est allé solliciter à Paris, et qu'il faut s'efforcer de liquider si l'on prétend en être payé. Dès le retour de son fils, elle lui fait donc écrire en son nom, à l'Intendant, la lettre suivante[1] :

Ajaccio 12 février 1788

Monsieur,

Mmes Angela-Maria Pietra-Santa, Pietra-Costa, M. Barrois et plusieurs autres personnes désirant avoir des mûriers sur ma pépinière m'avaient demandé des renseignements sur les démarches à faire pour obtenir votre ordonnance.

En conséquence, ils avaient fait faire des trous et demandé à messieurs les officiers municipaux des certificats précédés d'une descente dans les endroits où ils avaient fait travailler.

M. le Podestat a répondu que l'ordonnance que vous avez fait afficher pour cet objet ne leur ayant pas été communiquée, ils n'étaient pas dans le cas de faire ce travail.

Je me suis en conséquence adressée à votre subdélégué afin de ne perdre aucun temps qui est précieux dans cette saison. Après diverses recherches dans ses cartons, M. Souiris n'en a pas trouvé de copie. Je prends donc la liberté de vous prier de vouloir bien communiquer votre ordonnance à messieurs les officiers municipaux ou de prendre tout autre parti qui puisse faire cesser cet incident.

Quoique la saison soit un peu avancée, je crois que cela ne doit pas vous empêcher de délivrer des ordonnances aux habitants des marines, l'air étant plus tempéré et le terrain plus arrosé.

Je suis avec le plus profond respect

Monsieur, votre très humble et très obéissante servante

Veuve de Buonaparte.

Après avoir obtenu de livrer ses arbres aux particuliers, il faut que Mme Bonaparte en sollicite le paiement : c'est ce qu'elle demande en divers mémoires dont son fils est naturellement le rédacteur. Voici l'un de ces mémoires

(1) Iung, II, 343.

adressé à Monsieur de la Guillaumie, intendant de l'île de Corse à Bastia[1].

12 avril 1788.

Monsieur,

Par la lettre du 12 novembre 1787 que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, vous me disiez que, du moment où j'aurais achevé la livraison de cette année, vous m'auriez fait toucher la valeur de ces arbres : actuellement je viens d'en livrer, à différents particuliers, sur les ordonnances que vous aviez données, le nombre de 3600, plus celui de 500 sur des billets particuliers de votre subdélégué, en conséquence du pouvoir qu'il m'a communiqué, en tout 4110 arbres mûriers. J'ose donc vous prier d'effectuer la promesse que vous avez eu la bonté de me faire.

J'étais dans le cas de livrer cette année un bien plus grand nombre d'arbres. J'ai toujours attendu que quelqu'un vînt me présenter quelqu'une de vos ordonnances et c'est avec surprise que je vois, aujourd'hui où la saison ne permet plus pour cette année aucune plantation, que vos ordonnances se sont bornées à un si petit nombre. Je comprends facilement que le manque de cultivateurs ou de demandes en a été la cause, mais il n'en est pas moins vrai que cela me porte grand préjudice, et une année de cultivation de plus que je suis obligée de donner à 5 ou 6000 arbres me forme un accroissement de dépense de plus d'un sol par arbre.

En vérité, je me trouve singulièrement lésée dans cette entreprise, mais je n'étourdirai pas vos oreilles par de nouvelles plaintes. La bonté dont vous m'avez toujours honorée m'est assez garant de votre impuissance à y remédier. Du moins, j'oserais me flatter que vous contribuerez un peu à me soulager en m'accordant le prix des arbres délivrés, ce qui me paraît bien juste, y ayant d'ailleurs été autorisée par le ministre ; ce serait abuser de votre complaisance que de vous exposer les différents torts que j'ai éprouvés dans cette affaire ; j'espère donc de votre bonté.

Si j'osais renouveler à votre souvenir l'affaire du marais delle Salini, je vous représenterais que le printemps est la saison favorable pour les travaux ou réparations dans cet endroit où l'abon-

(1) Iung, I, 345.

dance des eaux s'oppose aux travaux de l'hiver et l'infection de l'air à ceux de l'été.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur,
votre très humble et très obéissante servante.

Veuve de Buonaparte.

Pour obtenir ce paiement, pour faire sa cour à l'intendant, peut-être pour recueillir des documents sur l'histoire de Corse qu'il méditait d'écrire, Napoléon, durant ce congé, passa à diverses reprises plusieurs jours à Bastia, où il alla comme de juste rendre visite à ses camarades de l'artillerie qui s'y trouvaient en garnison[1]. Il ne paraît pas qu'il leur ait plu. Son esprit n'était nullement tourné aux amusements qui étaient de leur goût; ses conversations ne portaient que sur les matières politiques, qui étaient lettre morte pour la plupart, et son patriotisme corse semblait à ces continentaux un outrage à la monarchie.

(1) Je donne ici le témoignage tel qu'il se trouve dans les *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R... (de Roman), t. I^er^, p. 117. Il faut noter que M. de Roman est un royaliste exalté et que, par la suite il eut des démêlés assez vifs avec Napoléon : « En 1788, M. Buonaparte, nommé depuis peu lieutenant d'artillerie, arriva en Corse pour y passer son semestre. Il était notre camarade; il vint nous voir tous à ce titre et, suivant l'usage, nous l'engageâmes à dîner les uns après les autres, pour faire plus ample connaissance. Il était un peu plus jeune que moi. Son entrée dans le corps datait de deux ans après la mienne. Sa figure ne me revint pas du tout, son caractère encore moins, et son esprit était si sec et si sentencieux pour un jeune homme de son âge, un officier français, que je n'eus jamais la pensée d'en faire mon ami. Mes connaissances étaient trop peu étendues sur les gouvernements anciens et modernes pour discuter avec lui ce sujet favori de ses conversations. Aussi, quand je lui donnais à dîner, à mon tour, ce qui arriva trois ou quatre fois cette année-là, je m'en allais après le café, le laissant aux prises avec un de nos capitaines, bien plus capable que moi de faire assaut avec un si vaillant champion. Mes camarades n'y voyaient, comme moi, que du ridicule et du pédantisme. Nous croyions même que ce ton doctoral qu'il prenait était sans conséquence jusqu'à un certain jour, qu'il argumenta si fort sur les droits des nations en général, y faisant même figurer la sienne, *Stupete gentes!* que nous n'en revînmes pas d'étonnement, surtout lorsqu'il dit en parlant de leurs assemblées d'États qu'il était question de convoquer, ce que M. de Barrin cherchait à retarder, suivant en cela les errements de son prédécesseur, « qu'il était bien surprenant que M. de Barrin eût la pensée de vouloir les priver de délibérer sur leurs intérêts » ajoutant d'un ton menaçant : « M. de Barrin ne connaît pas les Corses; il verra ce qu'ils peuvent. » Cette parole échappée nous donna la mesure de son caractère. Un de nos camarades lui répondit : « Est-ce que vous useriez de votre épée contre le représentant du Roi ? » Il ne répondit rien...

Nous nous séparâmes froidement, et c'est la dernière fois que ce ci-devant camarade me fit l'honneur de dîner avec moi... »

Ce patriotisme, il l'exaltait dans la société des vieux soldats de Paoli, dont il recueillait les souvenirs, dont il recevait les quelques pièces imprimées, la plupart clandestinement, où se trouvent consignés les actes de la République et les hauts faits de la guerre de l'Indépendance[1] : précieuse

(1) Voici la liste des imprimés et des manuscrits relatifs à la Corse qui se sont trouvés dans les papiers de Napoléon du *Fonds Libri* :

1° Manuscrits.

1° Un manuscrit de 20 pages, in-fol. incomplet en tête et en fin relatif à la guerre soutenue par les Français en Corse.

2° Trois pièces (de 1, 2, 12 p. in-fol.) d'un nommé Stefano Vidau, relatives à des intrigues en Corse.

3° Memorie per servire alla storia delle Rivoluzioni di Corsica dall'anno 1729 sino all'anno 1768 (six cahiers in-fol., d'une écriture inconnue).

2° Imprimés.

1° Ragguagli dell'Isola di Corsica.

Anno 1760, n° III octobre. (Incomplet.)
Anno 1761, n° III febraio à *n° IV, marzo*; *n° VII, giugno*; *n° I dicembre.*
Anno 1762, n° II gennaro à *XII novembre, n° I, dicembre.*
Anno 1763, n° II gennaro à *V aprile.*
Anno 1764, n° I gennaro etc., à *n° III marzo.*
Campoloro, s. l. d. in-8°.
— *n° IV abrile* à *n° XII dicembre* (Manque n° XI novembre).
Anno 1765, n° I gennaro à *n° XI novembre* (Manque n° II febraio).
Anno 1766, n° I gennaro a tutto maggio; n° II giugno ad augusto.
Corte, s. l. d. in-8°.

2° *Gazzetta.*
Quatre fragments présumés de la *Gazette de Florence.* Mars et août 1778.

3° Motivum et votum in Florentina annui legati inter RR. PP. S. Crucis et illustrissimum dominum comitem Angelum Gallicoram, Florence, 1732, in-4° de 33 p.

4° Istruzione fatta ed approvata dalla suprema general consulta del Regno di Cörsica dell'anno corrente 1766, per l'intelligenza di alcune Leggi criminali del regno.
Corte 1766, in-8° (porte la signature mss. de Domenico Arrighi).

5° Manifesto della serenissima republica di Genova con le risposte di un Corso. Campoloro, 1760, in-8°.

6° Consulta Provinciale di Balagna. Stabilimenti della consulta provinciale di Balagna, tenutasi nel di 1 di dicembre 1768 alla presenza di S. Ecc. il sig. Generale.
1 f°, s. l. n. d. (porte la signature mss. de Domenico Arrighi).

7° Decreto di concessioni in favore del Regno di Corsica fatte dalla Republica di Genova.
Genova (1744), in-4° de 15 p. (porte la signature mss. de Domenico Arrighi, procureur général de Balagne).

8° Maria Teresa e Carlo Emanuele. (Lettres patentes de protection et défense au peuple du royaume de Corse contre l'intolérable joug de la domination de la

collection dont il ne s'est point séparé et qui lui a servi à écrire ses lettres sur la Corse, peut-être même un ouvrage plus considérable et qui n'est point retrouvé.

Il fallait pourtant qu'il pensât à retourner à son régiment dont il était absent de fait depuis le 1er septembre 1786[1]. Joseph Bonaparte ne pouvait tarder à revenir de Pise et s'annonçait pour les premiers jours de mai par la lettre suivante :

République de Gênes. — Datées les unes de Vienne, le 3 décembre 1746, les autres, du quartier général de Casal, le 2 octobre 1745.)

Feuille volante, imprimée à 2 colonnes, s. l. n. d.

9° Le même, en latin et en italien.

S. l. n. d. 1 f° in-4°. (Les deux exemplaires portent la signature mss. de Domenico Arrighi.)

10° Editto della Republica di Genova in confutazione e condanna delle due Lettere patenti di Maria Teresa e di Carlo Emanuele.

Genova, s. d. (1746), 1 f° à 2 colonnes (porte la signature mss. de Domenico Arrighi).

11° Manifesto della Serenissima Republica di Genova con le risposte de' Corsi.

Campoloro, 1760, in-8° de 36 p. (porte la signature mss. de Domenico Arrighi, même pièce que le n° 5).

12° Tariffa da osservarsi nelle cause e cose civili dai Giudici, Cancellieri, Notari ed Estimatori.

Corte, 1764, in-8° de 24 p. (porte la signature mss. de Domenico Arrighi).

13° Disinganno intorno alla guerra di Corsica scoperto da Curzio Tulliano, Corso, ad un suo amico dimorante nell'Isola.

S. l. n. d. (Cologne, 1736), in-16 de 92 p.

14° Continovazione delle memorie istoriche concernenti la vita di Sua Eccellenza D. Pasquale de' Paoli o sia diario esatto dal di 10 ottobre dell'anno 1768 sino alla partenza del medesimo dal Regno di Corsica.

Lugano, 1769, in-16 de 41 p. (porte la mention : *Ad usum Patris Bonacesino di Rostino*).

15° Discorso dell'illustrissimo signor Luigi Belgodere dei Signori di Bagnaja consigliere del Re al consiglio superiore di Corsica pronunciato dallo stesso come uno dei nobili dodici del Regno alla chiusa dell'assemblea generale delli Stati il di 13 Luglio 1777 in Bastia.

In Corsica, 1777, in-24 de 14 p.

(1) Il ne faudrait pas s'étonner des fréquents congés qu'obtient Napoléon, et il convien de regarder un peu ce qui se faisait pour d'autres officiers. Je prends pour exemple ce M. de Roman dont les mémoires détaillés indiquent assez bien le temps qu'il a passé à son régiment : Élève de Verdun, il est reçu lieutenant au Corps royal à la fin de septembre 1784. Il a un congé de six mois et une prolongation; après dix-huit mois de présence au régiment, il a un semestre; s'embarque le 27 mai 1787 pour la Corse où sa compagnie tient garnison; et dès le mois de septembre 1788, obtient un congé à solde entière pendant lequel il parcourt toute l'Italie. Il rentre à son régiment au plus tôt en avril 89. En septembre 90, il a un semestre, repart en congé de trois mois en 91, etc.

A Monsieur[1],

Monsieur de Buonaparte, archidiacre de la cathédrale d'Ajaccio à Ajaccio.

Très affectionné oncle, très chère mère et frères.

J'ai reçu vos lettres avec les 80 écus que vous m'avez envoyés pour soutenir ma thèse, ce qui se fera dans peu de jours. Le Vannucchi sera mon président; le 1er mai, je partirai s'il se présente une occasion pour Bastia.

Je suis dans le doute si je reverrai Napoléon à mon arrivée à Ajaccio... Ma mère avait bien raison quand elle disait à votre Seigneurie être inutiles les conseils que lui inspirait son paternel amour, et comme un nouveau signe de celui-ci, avec plaisir j'ai vu sa crainte, n'ayant jamais pensé à des *Voyages chevaleresques* à Florence, parce que, bien que corporellement en Toscane, j'ai suivi par la pensée tous les événements fâcheux de la maison et que je me suis trouvé vivre en même temps à Pise et à Ajaccio. Mais voici que sonne la cloche qui m'appelle à entendre le Lampredi. Ce serait un crime de perdre une leçon de cet homme éloquent, ne devant plus l'entendre que quelques jours. Je me réserve à jouir de votre conversation en temps plus opportun.

(1) *Inédit. Archives Levie Ramolino.*

Affmo sige zio e Sga mdre carissima e fratelli,

Ho ricevuto le loro lettere con scudi 80 statimi inviati per laurearmi e cio seguirà fra pochi giorni; il Vannucchi sara il mio laureante. Il p° di maggio partirò se si presenterà l'occasione per Bastia.

Sono in dubio se rivedrò Napoleone al mio arrivo in Ajaccio... La sg amadre avea ben raggione quando diceva a V. S. essere inutili li consigli che a lei a inspirato il suo paterno amore, e, comme un nuovo segno di questo, con gaudimento ho veduto il suo timore, non avendo io mai pensato a viaggi *fiorentini cavagliareschi*, perché benche corporalmente in Toscana, ho seguitato tutti li andamenti della casa col spirito, e che, in Pisa ed in Ajaccio, nel tempo isteso sono stato. Ma sona la campana che mi chiama ad ascoltar il Lampredi. Sarebbe un delitto il perdere una lezzione di quest'uomo eloquente, non dovendolo sentire piu che pochi giorni. Mi riservo a gaudere della conversazione loro in tempo piu opportuno.

Da Bastia gli daro delle mie notizie.

Sono delle S. L. affmo nipote, figlio e fratello.

Pisa, 18 aprile 1788,

Il padrone arrivo li 16 in Livorno.

Au dos :

Il padrone latore della presente è pregato di metterla alla posta in Bastia.

De Bastia, je vous donnerai de mes nouvelles.

Je suis de vos seigneuries le très affectionné neveu, fils et frère.

Pise, 18 avril 1788.

Le patron est arrivé le 16 à Livourne.

Au dos :

Le patron porteur de la présente est prié de la mettre à la poste à Bastia.

Napoléon eut la joie de voir Joseph[1] et de l'embrasser avant son départ. Le 1er juin, il se mit en route pour Auxonne, où son régiment était en garnison depuis le mois de décembre précédent.

Il existe une légende suivant laquelle Napoléon se serait trouvé, en 1788, à Strasbourg, où il aurait, au théâtre, applaudi la Saint-Huberti à laquelle il aurait même adressé un madrigal[2]. Selon quelques-uns, c'est à Marseille ; selon d'autres, à Paris, alors que Bonaparte était capitaine en non-activité ; mais à Paris, à Strasbourg ou à Marseille, la chose est aussi peu vraisemblable, car on a vu par les seuls vers authentiques de Napoléon qu'il ignorait la métrique du vers français ; pourtant, à l'appui de ce pré-

(1) Il résulte des recherches faites par M. Biagi dans les Archives de l'Université de Pise, que Joseph n'a point fréquenté d'une façon habituelle les cours de l'Université. Il ne se trouve aucun certificat de fréquentation (*rassegna*) à son nom. Il a été, comme son père, *Dottorato forestiere*. Il a subi son examen le 24 avril 1788 et est inscrit en ces termes sur les registres : « N° 1783. Il sre Giuseppe del sre d[e] Carlo Buonaparte di Ajaccio in Corsica si dottorò in utroque jure ; Laureò il sre avvto Vannucchi, decreto Monsre vicario generale Fabri e rogò il sre De Pacchioni, cancelliere arcivescovile. »

(2) Voici ce madrigal :

Romains, qui vous vantez d'une illustre origine,
Voyez d'où dépendait votre empire naissant,
Didon n'a pas d'attrait assez puissant
Pour retarder la fuite où son amant s'obstine,
Mais si l'autre Didon, ornement de ces lieux,
Eût été reine de Carthage,
Il eût pour la servir abandonné ses Dieux
Et votre beau pays serait encore sauvage.

Je crois bien que c'est Mme d'Abrantès (XV, 353, 1re édit.) qui a la première donné ces vers.

tendu séjour à Strasbourg, je rencontre une affirmation qui est de nature à jeter quelque doute dans les esprits. « Lorsque j'arrivai à Strasbourg (dans l'été de 1788), dit M. de Metternich[1], le jeune Napoléon Bonaparte venait de quitter cette ville. Il y avait fini ses études spéciales comme officier au régiment d'artillerie qui y était en garnison. J'eus les mêmes professeurs de mathématiques et d'escrime que lui. Le professeur d'escrime, un M. Justet, vint me voir à Strasbourg en 1806 et me dit : « N'est-ce pas un singulier hasard qui m'a appelé à vous donner des leçons d'escrime peu de temps après en avoir donné à Napoléon? »

Ce témoignage semble précis et pourtant il est impossible de l'admettre. Tout au plus pourrait-on supposer que ce maître d'armes, ayant donné des leçons à Bonaparte à Valence, était venu ensuite s'établir à Strasbourg, mais il n'est fait nulle mention de lui dans aucun document.

On a dit d'autre part que Bonaparte, au commencement d'avril 1788, s'était rendu à Paris en passant par Lyon ; qu'il était venu voir sa sœur à Saint-Cyr, qu'il avait retrouvé des Mazis à Paris, qu'il avait plusieurs fois fait visite à l'abbé Raynal et qu'il avait été admis à l'intimité de ses déjeuners scientifiques[2]. Tout cela est impossible, puisque Bonaparte n'est parti pour Auxonne que le 1er juin. La date suffit; mais, de plus, aucun des faits allégués ne soutiendrait l'examen.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR JOSEPH

On a vu par la lettre ci-dessus de Joseph quelle était sa position à Pise, quelles étaient ses protestations d'économie, quelles étaient les recommandations de son oncle

(1) *Mémoires*, édit. Plon, I, 6.

(2) Coston, I, 119 et 120.

et de sa mère à ce sujet. Comment concilier ces faits avec le récit que fait Joseph dans ses mémoires (I, 34). « Je fus, dit-il, présenté à Pise au cardinal de Brienne. Il m'offrit l'occasion d'être connu du grand-duc Léopold qui se trouvait alors dans cette ville. Quelques mois après, le ministre de France, le comte Louis de Durfort, me présenta au Grand-Duc, à Florence, pour obtenir mon admission dans l'ordre de Saint-Etienne. La seule personne de notre nom qui vécut alors en Toscane attachait à cette admission la fin d'un procès intenté pour la succession de celui de ses parents qui avait appelé notre père à cet héritage. J'obtins un rescrit favorable. « *Si ità est, ità fiat.* » dit le Grand-Duc. Il voulut bien lui-même le remettre en ma présence au grand-chancelier de l'ordre, le commandeur Inghirami, avec la seule condition que celui de ma famille qui entrerait dans son ordre s'établirait en Toscane. »

Tout cela est impossible : M. de Brienne n'était pas cardinal en 87, et il ne pouvait se trouver à Pise puisque, le 20 avril, il avait été nommé chef du Conseil royal des Finances, qu'il ne sortit du ministère que le 8 août 1788, et que durant ce temps il n'eut guère le loisir de se promener en Italie. Le Grand-Duc n'est point venu à Pise à cette époque. Il est absolument contre les principes que le comte Louis de Durfort ait pris sur lui, sans ordre de sa cour, de présenter officiellement au Grand-Duc un Français qui, n'étant point présenté à la cour de France, ne remplissait aucune des conditions obligées pour obtenir cette faveur. Il est plus contre les principes encore qu'il ait pu le recommander pour un ordre étranger. Enfin, le placet de Joseph au Grand-Duc, placet qui ne porte aucune des mentions que Joseph rapporte, est en date, non de 1786, comme l'a dit M. de Coston (II, 64), non de 1787, comme le dit Joseph, mais de 1789. Il a été retrouvé par M. Biagi dans les Archives de Pise. Coston en avait donné une traduction incomplète. Voici le texte intégral

et la traduction [1]. (Archives de Pise, ordre de Saint-Étienne, *Filza 80; seconda di suppliche e informazioni dell'anno 1789*, dal n° III al 220.)

(1) Al Consiglio dell'Ordine.

Altezza Reale,

Giuseppe Buonaparte di Corsica, e figlio di Carlo Buonaparte, umiliss^mo servo di V^ra Altezza Reale con la più profonda venerazione li rappresenta come la di lui famiglia, di presente domiciliata in Corsica, ha avuta la sua antica origine dalla Toscana e segnatamente da Firenze, dove fino dai tempi della Republica Fiorentina godé i primi onori e si trovo alleata di sangue con le prime famiglie come sono Albizzi, Alberti, Tornabuoni, Attavanti ed altre simili, e come per diverse politiche combinazioni che successero né bassi secoli alle Repubbliche d'Italia fu costretta la detta Famiglia Buonaparte, divisa allora in piu rami, e seguace del partito Gibellino, ad abbandonare la città di Firenze, refugiarsi in diversi Stati, e seguatamente il ramo del Supplicante si trasportò in Sarzana, allora piccola Repubblica, dove fu ammesso ai primi onori, e decorato dei primi impiegli, avendo per ciò contratti i piu decorosi matrimoni ed alleanze con la famiglia Malaspina ed altre illustri Famiglie. Rappresenta inoltre il Supplicante come avendo le tante vicende e rivoluzioni successe in quei tempi per l'Italia tutta, trasportata la sua Famiglia in Corsica, fissò la sua residenza nella città d'Ajaccio nella quale fu sempre la Famiglia Buonaparte distinta e riguardata come nobile, come costa dalle Lettere dell'istessa Repubblica di Genova, che dichiarano Geromino Buonaparte capo dei nobili anziani di detta città, in cui i Buonaparti di Corsica si trovano alleati con la famiglia Colonna, de Bozzi, d'Ornano, Durazzo e Lomellino di Genova e si trovano godere dei diritti signoriali del feudo di Bozzi.

Rappresenta inoltre come passata la Corsica sotto il dominio del Re di Francia, il genitore del Supplicante fu riconosciuto nobile e di una nobiltà antica e provata al di sopra dei due cent'anni, e più volte ammesso nel numero dei dodici gentiluomini rappresentanti l'intiera nazione e nominato dall'Assemblea generale deputato della nobiltà presso Sua Maestà il Re Cristianissimo, il quale si compiacque con Lettere del 1779 antenticare la nobiltà di detta famiglia, e dopo la prove fatte, Napoleone fratello minore del Supplicante fu nominato da sua Maestà fra li alunni della Scuola reale e militare di Brienne, da dove passà a quella di Parigi e da questa al grado di uffiziale nel corpo reale dell'artiglieria.

Rappresenta finalmente come in consehuenza dellà qualita di sua famiglia, Marianna Buonaparte, sorella dell'Oratore, ebbe l'onore di essere nominata dall' istesso re di Francia a un posto di alunna nel convento di San Luigi a Saint-Cyr stabilito da Luigi XIV per l'educazione delle giovani dame, quali posti e grazie non si possono ottenere senza aver fatto prima le debite prove almeno di quattro generazioni di nobiltà.

Su tali riflessi essendo stata sempre la famiglia Buonaparte considerata come originaria della Toscana, e discendente da quel Giovanni Buonaparte che fu garante per la Repubblica Fiorentina nella celebre pace stipulata dal cardinal Latino, e per tale sempre riconosciuta anche dagl'istessi Buonaparte dimoranti in Toscana, mossò per cio l'oratore dal desiderio di riconoscere l'antica sua Patria, non ha dubitato di ricorrere al clementissimo trono di V. A. R. supplicandola umilmente a degnarsi d'accordargli la grazia di poter prendere per giustizia l'abito dell'insigne ordine di San Stefano, perche con quella nuova decorazione, il supplicante abbia sempre più luogo ed occasione di dimostrare a Vostra Altezza Reale quella profonda venerazione e quella più fedele obbedienza che è ben dovuta alla rispettabilissima persona di Vostra Altezza Reale ed a tutta la sua augustissima famiglia. Che della grazia ecc.

Io Giuseppe Buonaparte supplico come sopra manu propria.

Au Conseil de l'Ordre.

Altesse Royale,

Joseph Buonaparte de Corse, et fils de Charles Buonaparte, le plus humble serviteur de Votre Altesse Royale, lui représente avec le plus profond respect que sa famille, à présent domiciliée en Corse, a tiré son ancienne origine de la Toscane et en particulier de Florence où, au temps de la République Florentine, elle a joui des premiers honneurs et s'est alliée par le sang avec les premières familles comme sont les Albizzi, les Alberti, les Tornabuoni, les Attavanti et autres semblables, et par diverses combinaisons politiques qui se produisirent dans les siècles éloignés, dans les Républiques d'Italie, ladite famille Buonaparte, divisée alors en plusieurs branches, et suivant le parti Gibelin, fut contrainte d'abandonner la cité de Florence, et se réfugia en plusieurs États ; et conséquemment, le rameau du Suppliant se transporta à Sarzane, alors petite république, où il fut admis aux premiers honneurs et décoré des premiers emplois, ayant par la suite contracté les mariages et les alliances les plus honorables avec la famille Malaspina et autres illustres familles. Représente en outre le Suppliant que au milieu de tant d'événements et de révolutions qui se produisirent pour lors en Italie, sa famille se transporta en Corse, fixa sa résidence dans la cité d'Ajaccio où la famille Buonaparte fut toujours distinguée et regardée comme noble, comme il conste des Lettres de la République de Gênes qui déclarent Geronimo Buonaparte chef des nobles anciens de ladite cité, dans laquelle les Buonaparte de Corse se trouvèrent alliés avec les familles Colonna, de Bozzi, d'Ornano, Durazzo et Lomellino de Gênes et se trouvèrent jouir des droits seigneuriaux du fief de Bozzi.

Représente en outre que la Corse étant passée sous la domination du Roi de France, le père du Suppliant fut reconnu noble et d'ancienne noblesse et prouvée à plus de deux cents ans, qu'il fut admis au nombre des douze gentilshommes représentant la nation entière et nommé, par l'Assemblée générale, député de la Noblesse près S. M. le Roi Très Chrétien, lequel se plut, par lettres de 1779, à authentiquer la noblesse de cette famille, et depuis, ayant fait ses preuves, Napoléon, frère cadet du Suppliant fut nommé par S. M. un des élèves de l'École

royale et militaire de Brienne, d'où il passa à l'École de Paris et de là au grade d'officier dans le corps royal de l'artillerie.

Il représente enfin que, en conséquence de la qualité de sa famille, Marianne Buonaparte, sœur de celui qui parle, a eu l'honneur d'être nommée par le même roi de France à une place d'élève au couvent de Saint-Louis à Saint-Cyr établi par Louis XIV pour l'éducation des jeunes dames, lesquelles places et grâces ne peuvent être obtenues sans avoir fait d'abord les preuves exigées au moins de quatre générations de noblesse.

Sur de tels documents, la famille Buonaparte ayant toujours été considérée comme originaire de Toscane et descendante de ce Jean Buonaparte qui fut garant pour la République Florentine dans la célèbre paix conclue par le cardinal Latino, et par ainsi toujours reconnue par les Buonaparte demeurant en Toscane, le Suppliant, mû donc par le désir de reconnaître son ancienne patrie, n'a pas douté de recourir au Trône très clément de V. A. R. pour la supplier humblement de daigner lui accorder la grâce de pouvoir prendre l'habit de justice du noble ordre de Saint-Etienne, pour que, avec cette nouvelle décoration, le Suppliant ait toujours lieu et occasion de plus en plus de montrer à V. A. R. la profonde vénération et la plus fidèle obéissance, qui est bien due à la très respectable personne de Votre Altesse Royale et à toute sa très auguste famille.

Moi Joseph Bonaparte, je supplie comme dessus *manu propria*...

Le rapport du Conseil est signé :

Cav. Onofrio della Mosca, grand connétable ;
Cav. Niccolo Siminetti, grand prieur ;
Giacinto Viviani, vice-chancelier ;

Il est ainsi conçu[1] :

Le Conseil de l'Ordre considérant que le Suppliant est de nation étrangère, et que le nombre des chevaliers étrangers dépasse le nombre de 80 réglé par la loi *motu proprio* du 8 mars 1786 remet la solution de la demande à la volonté Magistrale.

(1) Il Consiglio dell'ordine considerando il supplicante come di nazione estera ed essendo in allora i cavalieri esteri esistenti in maggior numero degli 80 voluti dalla Legge *motu proprio* del di 8 marzo 1786, rimesse la risoluzione della domanda alla Magistrale volontà.

Au bas est écrit[1] :

Son Altesse Royale a donné ce rescrit : Le Suppliant est admis à fournir les preuves de son origine toscane et l'affaire sera représentée.

Le 10 septembre 1789.

Joseph ne pouvait en ignorer, car une copie de ces pièces[2] avait été levée pour lui le 2 mars 1805.

(1) Sua Altezza Reale a rescritto. Si recevino dal Supplicante le prove di essere Toscano d'origine e si ripropenga l'affare.

Li 10 settembre 1789.

(2) Bibliothèque nationale de Florence. — Manuscrits Passerini.

§ 13

AUXONNE

(JUIN 1788 — SEPTEMBRE 1789)

On a peu de renseignements sur la vie *extérieure* de Napoléon durant son premier séjour à Auxonne, de juin 1788 à septembre 1789[1]. On croit savoir que, à son arrivée, il logea aux casernes et occupa, dans le pavillon dit de la Ville, la chambre n° 16, côté sud, escalier n° 1 ; puis qu'il eut, dans le même pavillon, la chambre n° 10, au deuxième étage de l'escalier n° 3. Le régiment, qui était venu en garnison à Auxonne le 18 décembre 1787, était tel que lorsque Napoléon l'avait quitté, avec les mêmes chefs, et il reprit sa place dans sa compagnie, avec le numéro 11 sur les lieutenants en second.

En même temps qu'il comptait au régiment et y faisait son service, il dut suivre l'école d'artillerie que commandait le maréchal de camp baron du Teil. Ce du Teil, qui joua un rôle important dans la vie militaire de Napoléon et dont, à Sainte-Hélène, l'Empereur se souvint pour l'ins-

(1) M. Pichard, maire d'Auxonne, qui a publié une brochure : *Napoléon à Auxonne* (1re édition, Auxonne, 1847, in-8° de 96 pages ; 2e édition, Auxonne, 1857, in-16 de 100 pages), fait preuve des meilleures intentions, mais manque absolument de critique et accepte sans contrôle toutes les légendes : il débute par donner une date fausse de l'arrivée de Napoléon, confond les deux séjours, celui de 88-89 et celui de 91, etc.

crire dans son testament[1], était né en 1722 au château de Pommiers, près la côte Saint-André, et entré en très bas âge comme cadet dans l'artillerie, y avait fait toutes les campagnes depuis 1733 jusqu'en 1760. Colonel du régiment de la Fère en 1776, nommé, en 1779, au commandement de l'École d'artillerie d'Auxonne, où il avait été promu maréchal de camp sur place en 1784, Jean-Pierre du Teil, bien qu'il portât les titres de baron du Teil, seigneur de Pommiers-lès-Saint-André, de Chars et des Rousselières[2], était le fils d'un pauvre et brave officier d'artillerie ; et, de race militaire, assez porté, semble-t-il, vers les idées nouvelles, il se montrait disposé à faire le meilleur accueil aux jeunes gens désireux de s'instruire et à faciliter leurs débuts[3]. Il s'intéressa particulièrement à Napoléon en qui il voyait un travailleur, l'appela diverses fois à faire partie de commissions où il était le seul de son grade, et lui aurait même, dit-on, donné le commandement d'une grande école qui aurait été exécutée au polygone d'Auxonne en l'honneur du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne.

En dehors de la maison du général, qu'il fréquentait, dit-on, ainsi que celle de M. Pillon d'Arquebouville, directeur d'artillerie, Napoléon aurait eu ses habitudes chez M. Naudin, commissaire des guerres, avec qui il se lia, qu'il fit plus tard inspecteur aux revues, puis intendant général

(1) 4e Codicille, § 1er. « Nous léguons aux fils ou petit-fils du baron du Teil, lieutenant général de l'artillerie, ancien seigneur de Saint-André, qui a commandé l'École d'Auxonne avant la Révolution, la somme de 100,000 francs comme souvenir de reconnaissance pour les soins que ce brave général a pris de nous lorsque nous étions comme lieutenant et capitaine sous ses ordres. » M. le baron Joseph du Teil prépare en ce moment sur les officiers généraux de sa famille, qui ont presque tous appartenu à l'arme de l'Artillerie, une notice qui, étant donnés les documents dont il dispose, ne peut manquer d'être d'un vif intérêt.

(2) *Généalogie de la maison du Teil*, Paris, 1879, in-8°.

(3) Jean-Pierre du Teil n'émigra point ; arrêté à Grenoble, il fut conduit à Lyon et guillotiné, selon la généalogie citée, le 22 février 1794. Son frère, aussi officier d'artillerie, né en 1738, lieutenant-colonel en 1785, maréchal de camp en 1792, lieutenant général en 1793, commanda l'artillerie devant Toulon, fut ensuite à l'armée des Alpes, puis, en 1800, eut le commandement de la place de Metz. Retraité en 1813, il est mort le 25 avril 1821.

de l'Hôtel des Invalides; il aurait pris enfin une intimité avec M. Lombard, professeur de mathématiques à l'École d'artillerie, qui le guidait dans ses expériences de chimie, et il aurait même, en 91, logé chez lui. De ses camarades, c'était toujours des Mazis qu'il préférait, mais il fit à ce moment la connaissance de Gassendi, dont il sentit tout le mérite.

La tradition de promenades solitaires autour de la ville, de continuels retards aux heures des repas qu'il prenait à la pension des officiers, chez un nommé Dumont; des anecdotes montrant qu'il n'aimait point être dérangé dans son travail par les fantaisies de camarades sonnant du cor ou se livrant à d'autres musiques[1]; des remarques sur sa mise peu soignée; voilà toute la récolte qu'on a faite. On a dit qu'il était pauvre et on a cité les comptes de son tailleur, le nommé Biautte :

Doit M. Buonaparte

Fait culotte de drap.	2 livres
Deux caleçons	1 liv. 4 s.

Doit M. Buonaparte

Fait anglaise bleue	4 livres
Bordure	1 livre

Napoléon a fort bien dit qu'il n'était point riche, quoiqu'il se soit encore attribué une pension qui ne paraît pas très positive. Aussi devait-il, comme un de ses camarades qui finit officier général et trouva une mort glorieuse au champ d'honneur, être exaspéré par les changements d'uniforme qu'imposaient à chaque instant les fantaisies ministérielles[2], tantôt la culotte noire en place de la bleue,

(1) Tout cela vient du *Mémorial*. Or, au point de vue des dates, le *Mémorial* est suspect : par exemple, il y est dit qu'en **1786**, à Auxonne, Napoléon manqua se noyer, III, 385). Or, en 1786, Napoléon n'est pas à Auxonne. L'anecdote peut être vraie, mais la date est certainement fausse. Les anecdotes rapportées, I, 142 et suivantes (éd. de Londres), paraissent plus authentiques.

(2) *Un officier royaliste au service de la République, le général Dommartin*, par A. de Besancenet. Paris, 1876, in-8°.

tantôt des redingotes anglaises au lieu de manteaux, sans parler du reste. D'argent de chez lui, il n'avait pas à en attendre : vainement en avait-il demandé à son grand-oncle pour aller à Paris [1], où, disait-il, l'on peut se produire, faire des connaissances, surmonter des obstacles. Le

(1) Le fragment donné par Blanqui d'une lettre à l'archidiacre Lucien avec la date de 92 me semble bien mieux aller à la date de 88 ou de 89. La date de 92 est certainement fausse puisque l'archidiacre était mort en 91. Ce fragment au contraire pourrait se rapporter à ce que dit Napoléon dans la lettre du 22 août 89, qu'on dit adressée à Fesch et qui m'inspire des doutes sérieux. Voici les deux pièces : d'abord le fragment de la lettre à l'archidiacre : « Envoyez-moi 300 francs, cette somme me suffira pour aller à Paris; là au moins on peut se produire, faire des connaissances, surmonter des obstacles : tout me dit que j'y réussirai. Voulez-vous m'en empêcher faute de cent écus. » Voici ensuite la lettre que l'on dit adressée à Fesch à la date du 22 août 1789. J'ignore où elle a été publiée d'abord. M. Iung l'a donnée en la morcelant, (I, 187, 188, 189). tantôt avec la date du 12, tantôt avec la date du 22. Elle est *in-extenso* dans Martel, *Œuvres littéraires de Napoléon Bonaparte*, Paris, 1888, in-12, t. I^er^, sans indication de source. Je répète que beaucoup de mots et de tournures m'y étonnent.

Auxonne, le 22 août 1788.

« Vous saurez que je viens de recevoir réponse de M. Vautier ; il me dit qu'il reconnaît que Joseph a des titres particuliers pour obtenir une place dans les tribunaux et qu'il saisira la circonstance avec plaisir, que, pour le moment, des personnes proposées depuis plusieurs années empêcheront qu'il ne soit placé, mais qu'il fera son possible pour hâter son retour.

« Je suis indisposé : les grands travaux que j'ai dirigés ces jours derniers en sont cause. Vous saurez, mon cher oncle, que le général d'ici m'a pris en grande considération au point de me charger de construire au polygone plusieurs ouvrages qui exigeaient de grands calculs et, pendant dix jours, matin et soir, à la tête de deux cents hommes, j'ai été occupé. Cette marque inouïe de faveur a un peu irrité contre moi les capitaines, qui prétendent que c'est leur faire tort que de charger un lieutenant d'une besogne si essentielle et que, lorsqu'il y a plus de trente travailleurs, il doit y avoir l'un d'eux. Mes camarades aussi montrent un peu de jalousie, mais tout cela se dissipe. Ce qui m'inquiète le plus c'est ma santé, qui ne me paraît pas trop bonne.

« J'étais sur le point de faire passer au libraire l'ouvrage dont je vous entretins ; mais le fâcheux contretemps de la disgrâce de M. l'archevêque de Sens, arrivée avant-hier, m'oblige à des changements considérables. Il est possible même que j'attende les Etats généraux.

« Ecrivez à votre ami qui est à Pise : demandez-lui l'adresse, c'est-à-dire la rue où reste Paoli à Londres. Ne manquez pas à cette commission.

« Le triste état de ma famille m'a affligé d'autant plus que je n'y vois pas de remède. Vous vous êtes abusé en espérant que je pourrais trouver ici de l'argent à emprunter. Auxonne est une très petite ville et j'y suis d'ailleurs depuis trop peu de temps pour pouvoir y avoir des connaissances sérieuses. Ainsi, du moment que vous n'espérez pas dans notre vigne, je n'y pense plus et il faut abandonner cette idée du voyage à Paris. Si nous avions été à Paris, vous auriez mal fait de mener avec vous Isoard. Il n'aurait pu que vous embarrasser. Je vous accuse d'exagération en me disant que la *Sposata* ne produira que 15 mezzins... Adieu, bien des choses à Isoard, donnez-moi communication des nouvelles que vous recevrez de la famille sur votre projet. »

grand-oncle avait répondu que la vendange s'annonçait mal et qu'il n'avait point d'argent à gâcher.

D'ailleurs, Napoléon n'ignorait pas que l'affaire de la Pépinière tournait aussi médiocrement, que sa mère ne recevait rien de ce qu'on lui avait promis, que les frais continuaient sans qu'on pût tirer des arbres aucun bénéfice. Il avait sur ce point des notions si certaines que, au mois d'avril, il prenait sur lui d'écrire à l'Intendant, alors à la Cour, la lettre suivante :

Auxonne, 2 avril 1789 [1].

Monsieur, pardonnez si, jusqu'au centre des plaisirs, je viens vous importuner de mes affaires. Depuis trois ans que l'on nous a promis des indemnités pour cause de la résiliation de notre contrat d'établissement d'une pépinière de mûriers, depuis trois ans que le procès-verbal en a été dressé et que vous avez eu la bonté de l'envoyer à la Cour, nous n'en entendons cependant pas parler.

Ce retardement produit le tort le plus éminent à nos affaires que cette entreprise a beaucoup dérangées... Vous êtes convenu de la justice de nos prétentions et je sollicite aujourd'hui votre bonté, afin que, comme protecteur de la justice, vous daigniez nous la faire rendre.

Vous savez, monsieur, que, l'année dernière, nous n'avons délivré que quatre à cinq mille arbres, tandis que nous en avions dix mille bons à être transplantés. Cette année, nous n'en avons délivré que quelques centaines, et cependant le Roi devait encore en prendre dix mille. Cela fait de la cultivation qui nous ruine, et je ne puis vous dissimuler que la pépinière est aujourd'hui dans le plus mauvais ordre.

Il faut cependant prendre un parti et il n'est pas juste que nous en soyons encore la victime... J'attends la réponse que vous me ferez l'honneur de me faire, et tout aussitôt je prendrai mes mesures en conséquence... Il faut bien jouer le tout ou rien lorsqu'il n'y a pas d'autre parti à prendre. Je suis charmé que cette circonstance me procure l'occasion de me renouveler à votre souvenir.

(1) Iung, I, 293.

Pauvre comme il était, il n'avait de refuge que dans le travail. « Je n'ai pas d'autre ressource ici que de travailler, écrivait-il en juillet 1789[1]. Je ne m'habille que tous les huit jours. Je ne dors que très peu depuis ma maladie. Cela est incroyable. Je me couche à dix heures et je me lève à quatre heures du matin. Je ne fais qu'un repas par jour, cela me fait très bien à la santé. » On prétend même que, à un moment, pour plus d'économie, Bonaparte avait supprimé la viande de ce repas et avait prétendu ne vivre que de laitage.

Ce travail acharné n'est point interrompu, comme on en aura plus loin la preuve, lorsque, avec un détachement de cent canonniers sous les ordres de M. du Manoir, lieutenant en premier, Napoléon est envoyé pour occuper la petite ville de Seurre où une émeute a éclaté à propos des grains, et où deux négociants de Lyon ont été massacrés. Il y resta près d'un mois et ce qu'il y vit le plus, sans contredit, ce furent ses livres[2].

Si l'on manque de détails authentiques sur l'existence *extérieure* de Napoléon, c'est durant cette période, qu'on a, par contre, le plus de documents positifs sur son existence *intérieure*, sur l'éducation intellectuelle et morale qu'il s'est donnée. On peut suivre pas à pas son esprit, et

(1) Fragment publié en 1838 par M. Blanqui.

(2) Coston, I, 130, donne des détails sur cette émeute et ajoute que Napoléon logea quelque temps chez M. Lambert, alors procureur, Grand'rue, n° 13, puis chez M. Philippot, aux Capucins. Il est contredit sur ces deux points par M. P. Noël, qui, dans la *Monographie de la ville de Seurre*, Dijon, 1887, 8° (p. 59 et 94), dit que Bonaparte logea dans la rue aux Oies, plus tard dite, à cause de ce séjour, rue Bonaparte, et actuellement dénommée rue Dulac. M. Noël raconte qu'une nouvelle émeute s'étant produite, le lieutenant Bonaparte fit charger ostensiblement les armes à sa troupe, puis, s'avançant vers le rassemblement, dit : « Habitants de Seurre ! Que les honnêtes gens se retirent et rentrent chez eux. Je n'ai ordre de tirer que sur la canaille ! » Nul Seurrois ne voulut mériter cette épithète et la foule se dispersa aussitôt. Coston abonde en anecdotes sur le séjour de Bonaparte à Seurre, les bals auxquels il assista chez M. Lombard, M. de Montot, M. Milot, les excursions qu'il fit avec Des Maris au Creuzot et à Montcenis, les amours qu'il eut avec M^me^ P... r, née N... s, femme du receveur du grenier à sel, et une fermière, M^me^ G... t.

J'ai dit ailleurs ce que j'avais trouvé dans une brochure intitulée : *Le général Thiard*, par J.-P. Abel Jeandet. Chalon-sur-Saône, 1869, in-8°, p. 13.

cela vaut mieux sans doute que de glaner des anecdotes apocryphes.

En arrivant à Auxonne, Napoléon avait une rude besogne à faire : apprendre son métier d'artilleur tout d'abord ; car, sortant de l'Ecole militaire, ayant de ce chef une infériorité notoire sur les élèves des Ecoles d'artillerie, n'ayant même, à l'Ecole militaire, passé qu'une année, alors que ses camarades en passaient deux, trois, quatre et cinq, il n'avait, dans son premier séjour à Valence pu acquérir qu'une teinture de son état de soldat, non s'instruire de ce qu'il devait savoir comme officier.

Sans doute, les études auxquelles il se livre paraîtront singulièrement naïves aux ingénieurs des armées modernes, mais peut-être les historiens militaires les considéreront-ils d'autre façon ; peut-être trouveront-ils, dans le *1^er^ cahier sur l'artillerie*, l'origine de certaines idées que Napoléon a appliquées sur le champ de bataille et qui n'ont pas été sans influence sur ses victoires. D'ailleurs, on n'apporte ici qu'une part sans doute médiocre de ces études : une annotation sur le manuscrit intitulé *Principes d'artillerie* prouve que Napoléon avait rédigé au moins cinq cahiers et l'on n'en a retrouvé qu'un seul dans les papiers Libri.

Du moins y a-t-on retrouvé le *Mémoire sur la manière de disposer les canons pour le jet des bombes*, que l'on croyait perdu. On savait que Napoléon avait été nommé, par le général du Teil, l'un des membres de la commission chargée de suivre les épreuves relatives au tir des bombes de tous calibres avec des mortiers de toute grandeur, des canons de 8, de 12 et de 16 et avec des tronçons de 24. Les autres membres de la Commission étaient M. de Quintin, chef de brigade, MM. Duhamel, de Menibus, Gassendi, capitaines, MM. Reilhière et du Vaisseau, lieutenants en premier[1]. Seul Bonaparte figurait en qualité de lieute-

(1) Pichard. *Loc. cit.*, 34.

nant en second. C'est aux hommes compétents de déterminer, d'après l'état des connaissances à cette époque, la valeur de ce mémoire.

On est surpris de constater à quel point dans tout ce qu'il écrit durant cette période, cet officier, qui n'a point vingt ans, semble peu séduit par ces objets qui attirent d'ordinaire l'attention des jeunes hommes de son âge dès qu'ils reçoivent l'épaulette. Sauf une remarque sur l'uniforme du corps auquel il appartient, nulle part une allusion à ce qui est, pour tant d'autres, l'agrément et peut-être l'unique séduction du métier. Un seul mémoire, un projet pour établir, entre officiers du même corps, un tribunal d'honneur qui, en renforçant les liens qui les unissent, protège efficacement les nouveaux venus contre les anciens, et même, au besoin, en dehors des relations de service, les inférieurs en grade contre leurs supérieurs; rien pour le panache et la gloriole, mais, par contre, une instruction suivie, puisée aux sources, de ce qu'il importe de savoir sur l'artillerie, son histoire, ses origines et ses progrès.

C'est que si, en 1788, Napoléon voulait être un bon artilleur, on ne saurait affirmer qu'il crût passer sa vie au service de France. N'avait-il pas perpétuellement dans la pensée l'exemple de ce Paoli qui, simple enseigne des gardes corses au service du roi de Naples, avait été appelé par ses concitoyens à une sorte de dictature à la fois militaire et politique, avait organisé sa nation, et d'elle, les tribunaux, les finances, la police, l'administration et l'armée et, d'une peuplade, avait, aux applaudissements de tous les philosophes, fait une nation. Pourquoi, lui, Bonaparte, ne serait-il pas un nouveau Paoli? Par quel lien si fort était-il attaché à la France? En quoi le service, où il était à présent, engageait-il la suite de sa vie? En ce temps-là, pour les Français d'origine, le sentiment de patrie était-il donc si fort? Napoléon n'avait-il point vu ministre de la Guerre un officier général qui, né Français, avait par deux fois déserté le

service de France et promené son ambition sous les drapeaux de cinq puissances européennes? N'aurait-il pas d'autres excuses à présenter que M. le comte de Saint-Germain si, sa patrie redevenue libre ou, simplement, prétendant l'être, le rappelait pour prendre un commandement dans l'armée nationale? Est-ce que, tout à l'heure, le corps entier de la noblesse de France n'allait pas montrer qu'il avait pour lui des devoirs envers la monarchie qui primaient les devoirs envers la patrie? Est-ce que, pour la combattre et la soumettre, cette patrie révoltée, elle n'allait pas, après avoir épuisé ses ressources, passer de solde en solde au service de toutes les puissances coalisées? Est-ce que les insurrections de Vendée, de Bretagne, d'Anjou, du Midi ne paraissaient pas sembler légitimes à qui combattait pour son roi contre sa patrie avec l'argent, la poudre, les fusils étrangers?

Pourquoi Bonaparte eût-il pensé autrement que ses contemporains? Eux combattaient pour leur roi. Lui se serait battu pour l'indépendance de son peuple, pour la Corse, vaincue, vaincue, conquise, non soumise.

Parce que, en otage, il avait été pris de son île, élevé dans une école des vainqueurs, à parler leur langue et à obéir à leur discipline; parce que, après, il avait endossé un uniforme et fait des manœuvres ou des exercices, il serait engagé pour sa vie entière à servir le petit-fils de ce Roi qui avait acheté des Gênois leurs droits hypothétiques sur la Corse, et qui, muni de ces droits, mais les soutenant d'une armée nombreuse, aguerrie et pourvue de tout ce que comporte la guerre moderne, avait dispersé les misérables bandes de francs-tireurs, qui essayaient de défendre leur patrie contre une invasion que rien, hormis la force et l'ambition, ne pouvait justifier? Comment Napoléon eût-il été Français, pourquoi l'eût-il été? Tout en lui était corse. Il ne pensait, ne rêvait qu'à la Corse. Il avait pour elle cette passion sauvage des enfants exilés, reployés sur eux-mêmes, qui ne communiquent à qui que ce soit leur

secret et qui meurent parfois de ce grand et terrible amour.

Son ambition? L'exemple de Paoli, son héros, presque son dieu, n'était-il pas là pour lui montrer la route? Est-il moins ambitieux celui qui rêve de devenir le dictateur élu d'un peuple libre que celui qui rêve d'arriver à quelque grade dans le petit corps spécial d'une armée étrangère?

Que cette idée de dictature hante le cerveau de Napoléon, nul doute. Il a senti à quel point l'instruction qu'il a reçue à Brienne et à Paris est insuffisante; il n'y a rien appris de ce qu'il veut savoir, de ce qu'il lui importe de connaître; car il ne suffit point que la Corse trouve en lui un soldat, il faut qu'elle trouve un législateur et un politique. C'est donc par la base qu'il reprendra son éducation entière. Mais qu'on ne s'attende pas qu'il s'attarde aux langues mortes, à la pure littérature ou à la philosophie spéculative. Il veut apprendre ce qu'est l'homme, d'où il vient, comment il est fait; il veut apprendre ce qu'est ce globe que l'homme habite et surtout quelles formes diverses ont prises les diverses sociétés que l'homme a organisées, quelles vicissitudes les empires et les républiques ont subies, qui les a gouvernés, quels rouages ont reçus leurs administrations, quelle part prenait au gouvernement le peuple, quelle la noblesse, de quelle façon était entendue l'hérédité monarchique. Il veut tout connaître des armées, des finances, du commerce. Les documents qu'il a aux mains sont médiocres et confus? Il sait en extraire le suc et en faire jaillir la clarté. Il tamise les renseignements, réduit les périodes oratoires au nécessaire d'une note brève, ne s'inquiète que du chiffre, du fait, se réservant en lui de tirer les conséquences. Son esprit, dégagé déjà, semble-t-il, des superstitions et même des croyances religieuses, ne cherche point le surnaturel et, dans les évolutions de l'humanité, ne voit que l'homme; mais, sous quelque latitude que l'homme soit placé, à quelque époque qu'il vive, à quelque nation qu'il appar-

tienne, l'homme l'intéresse. Il fait ainsi un cours de politique par l'histoire, et toute l'histoire. Il ne se contente pas de s'instruire de l'Antiquité, de démonter les ressorts des gouvernements étrangers, de suivre toutes les phases de leurs annales, de s'enquérir de ces peuples, qui semblent morts parce que, depuis des siècles, ils n'ont plus renouvelé leurs invasions, qu'il n'a point paru parmi eux de soldat organisateur qui ait rué de nouveau les sectateurs de Mahomet contre les croyants à Jésus-Christ; il veut aussi savoir ce que, en ce temps tout le monde ignore, l'histoire de son temps. Pour la lire, il faut bien qu'il prenne les livres qui en parlent, car, hormis dans les pamphlets ou dans quelques imbéciles apologies, où la trouver cette histoire? Il prend donc les pamphlets : mais avec une justesse qui étonne, avec une droiture qui est la loi même de sa nature, il ne retient que le fait, le chiffre, la date. Le pamphlet qu'il feuillète et où il prend ses notes est obscène et abonde en tableaux graveleux où l'imagination d'un jeune homme peut s'égarer. Lui passe dédaigneux, indifférent, notant seulement au bout de la plume les mots qu'il ignore et qui le surprennent. Ce qu'il cherche là, ce ne sont pas les secrets que la Gourdan met au service des débauchés, c'est d'où viennent Necker, Terray, Turgot, où en est la marine de France et ce qu'on a dit au parlement d'Angleterre.

Voilà le moyen ; voici le but : c'est la Corse. Il prétend écrire son histoire, non pas qu'il veuille courir les palmes académiques ou qu'il attende, comme on l'a dit, quelque faveur d'une dédicace flatteuse à un ministre. C'est au fer rouge qu'il veut marquer les oppresseurs de son pays, c'est l'apologie de son peuple qu'il veut écrire, mais c'est aussi un pamphlet contre qui l'a conquis. Tout ce qu'il entasse d'histoire n'a pour but que de prouver que sa nation a toujours été libre et qu'elle mérite de le redevenir. Son but, c'est d'apprendre à ses compatriotes ce qu'ils

sont et ce qu'ils doivent être ; c'est d'appeler l'attention des philosophes et des écrivains sur ce coin de terre un instant célèbre et déjà oublié ; c'est encore — à défaut de l'indépendance, pourquoi ne souhaiterait-il pas un sort plus heureux pour sa nation ? — d'émouvoir les puissants du jour et de leur révéler comment loin d'eux on gouverne.

Donc trois sortes d'études : *Artillerie*, afin de devenir un soldat utile à cette Corse qui, dans la Guerre de l'Indépendance, n'a pu, ni su mettre en ligne un canon et qui a été écrasée par le canon ; *Histoire générale*, comprenant depuis l'histoire naturelle de l'homme jusqu'à l'histoire de Louis XV et de Frédéric, l'histoire des Egyptiens, des Mèdes, des Perses, des Grecs, des Carthaginois, des Français, des Anglais, des Arabes, l'histoire universelle, cherchée moins dans les faits que dans les institutions et les mœurs ; enfin, *Corse*, l'histoire, plutôt l'épopée de la Corse.

Telles sont les trois séries de notes qu'on va trouver.

Au premier groupe d'études, auquel il convient de rattacher le Projet de constitution de la calotte du Régiment de La Fère (n° VIII) appartiennent les manuscrits suivants :

N° IX. Principes d'artillerie (sans date).

N° X. I^er^ cahier sur l'histoire de l'artillerie (Auxonne, janvier 1789).

N° XI. Trait concernant l'histoire de l'artillerie (février 1789).

N° XII. Mémoire sur la manière de disposer les canons pour le jet des bombes (30 mars 1789).

N° XIII. Lettre au général du Teil (sans date).

Du second groupe, histoire naturelle, histoire universelle, histoires particulières, font partie selon l'ordre chronologique des lectures :

N° XIV. Notes diverses. République de Platon.

N° XV. Quelques notions sur le gouvernement des anciens peuples. Extraits de Rollin.

N° XVI. Observations diverses. (Extraits de Rollin. Complément du n° XV.)

N° XVII. Notes diverses. Extraits de l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*, de Raynal.

N° XVIII. Notes tirées de l'histoire d'Angleterre.

N° XIX. Le comte d'Essex, nouvelle anglaise.

N° XX. Notes tirées de l'histoire de Frédéric II.

N° XXI. Notes diverses. Extraits des *Mémoires de l'abbé Terray*.

N° XXII. Compagnie des Indes.

N° XXIII. Notes extraites des Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares (janvier 1789).

N° XXIV. Sur *les lettres de cachets* par le comte de Mirabeau (février 1789).

N° XXV. Notes diverses tirées de l'*Espion anglais*.

N° XXVI. *Études de la nature. Histoire naturelle* de Buffon (Auxonne, mars 1789).

N° XXVII. *Histoire des Arabes*, par l'abbé Marigny (Seurre, avril 1789).

N° XXVIII. Le masque prophète.

N° XXIX. Gouvernement de Venise (Seurre, mai 1789).

N° XXX. Mably. *Considérations sur l'histoire de France* (Auxonne, août 1789).

N° XXXI. Notes tirées de la géographie de Lacroix.

Quelques pièces se rattachent sans doute à cet ordre d'idées, mais entrent dans le domaine de la politique active et doivent former une subdivision. Ce sont :

N° XXXII. Dissertation sur l'autorité royale (oct. 1788).

N° XXXIII. Notes sur le rapport de M. Necker (mai 1789).

N° XXXIV. Notes tirées des Gazettes (juin 1789).

Enfin les études sur la Corse devraient fournir deux manuscrits ; mais l'un d'eux, celui des *Lettres sur la Corse à M. Necker*, n'a pas été retrouvé. On a donné dans un paragraphe spécial, sous le n° 13 bis, les lettres et documents qui s'y rapportent, et sous le n° XXXV *la Nouvelle Corse*, qui est certainement de cette date.

On voit par cette énumération que, bien que vivement intéressé par les événements qui se déroulent à Versailles, Napoléon n'a pas, *en France*, pris encore de parti. Sans doute, il est attiré par les idées nouvelles, mais les émeutes auxquelles il assiste à Auxonne (19 et 20 juillet), la révolte des canonniers du régiment réclamant la masse noire (16 août) et manquant d'écharper le capitaine de Boubers, auquel Napoléon est très attaché, sont pour choquer son esprit. Si à ce moment, a-t-il dit, on lui eût donné l'ordre de tourner les canons contre le peuple, il n'eût point hésité à obéir.

Au surplus, au moment de cette échauffourée du 16 août il est sur le point de partir en congé. Conformément à l'usage constamment suivi pour les officiers corses ou servant en Corse, il devance d'un mois l'époque habituelle des départs et, en conséquence, dès le 9 août, son colonel adresse au ministre de la Guerre la demande suivante [1] :

J'ai l'honneur de prévenir Monsieur le comte de la Tour du Pin que M. de Buonaparte, lieutenant en second au régiment de la Fère artillerie, est dans le cas de profiter cette année d'un semestre d'hiver et, comme cet officier est originaire de la Corse et qu'il doit se rendre dans cette île, que d'ailleurs il n'y a qu'une saison favorable pour faire la traversée, je supplie Monsieur le comte de vouloir bien m'autoriser à lui permettre de partir dans le courant de septembre prochain.

La demande est naturellement accordée ; et Napoléon part vers le milieu de septembre, peut-être même dans les

(1) Iung. I, 204.

premiers jours du mois. On prétend[1] qu'il passa par Valence où il revit ses anciennes connaissances. Il est certain du moins qu'il s'embarqua à Marseille où il alla présenter ses respects à l'abbé Raynal[2]. Peut-être l'y avait-il connu l'année précédente, en 1788 ; mais en tous cas, ce n'avait pu être plus tôt.

A la fin de septembre ou dans les tout premiers jours d'octobre, il arrivait en Corse.

(1) Coston, I. 139.

(2) On en trouvera plus loin la preuve, §. 14 Les *Mémoires de Malouet* (I, 227) donnent bien des détails curieux sur l'arrivée de Raynal à Toulon et disent bien qu'il y resta trois ans l'hôte de Malouet, mais ne fournissent pas de date précise. C'est certainement 1787. Raynal était à Marseille depuis six mois au moment des élections aux Etats généraux (Malouet, I, 245), par conséquent Bonaparte aurait pu l'y voir en 88.

MANUSCRITS DE NAPOLÉON

VIII

PROJET DE CONSTITUTION DE LA CALOTTE DU RÉGIMENT DE LA FÈRE

Messieurs.

Vous nous avez chargés de rédiger les principaux points de la constitution de la *Calotte*. Nous nous sommes empressés de nous rendre dignes de votre confiance et nous soumettons aujourd'hui à votre profonde sagesse les idées que nous a inspiré l'amour de l'ordre public.

[1] *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit de 5 pages, in-folio.

« Dans l'ancienne armée, dit M. Hennet dans son *Régiment de la calotte* (Paris, 1886. In-12, page 245), le conseil de la Calotte était une société formée entre les officiers de chaque régiment au-dessous du grade de capitaine pour se défendre contre l'arbitraire des chefs, réprimer certains écarts de conduite et se maintenir dans les traditions de l'honneur militaire. »

« C'était, dit plus amplement M. de Roman dans ses *Souvenirs d'un officier royaliste*, une institution qui existait dans tous les régiments avant la Révolution et au moyen de laquelle le premier lieutenant exerçait une sorte de police sur ses camarades avec le droit, transmis pour ainsi dire par tradition, de porter la parole au nom du corps et de faire une mercuriale à celui dont la conduite méritait d'être blâmée, soit pour une action équivoque sur le point d'honneur, une conduite crapuleuse indigne d'un officier, un manque d'égards ou de politesse envers ses camarades ou toutes autres personnes, principalement les dames.

« Cette réprimande, qu'on était obligé de recevoir sans se fâcher, faisait ordinaire-

Il est, Messieurs, des Lois constitutives auxquelles il n'est pas permis de déroger. Elles doivent dériver directement de la nature du Pacte primitif. Leur développement sera le premier objet sur lequel nous fixerons votre attention.

Il est des Lois qui ne sont que fondamentales. L'unanimité des suffrages peut alors les anéantir. Celles-ci, Messieurs, nous découvriront la nature de l'autorité du plus ancien lieutenant.

Entrant ensuite dans les détails des formes à donner à

ment beaucoup d'impression à celui qui la recevait, surtout lorsqu'elle se donnait en présence de tous les camarades assemblés et plus encore lorsqu'il s'en suivait une punition souvent publique, telle que de recevoir la bascule, de sauter sur la couverture. C'était un moyen simple qui contribuait à maintenir une bonne tenue dans les corps et cet esprit d'ensemble qui en faisait souvent la force et qui procurait beaucoup d'agrément aux officiers, car la délicatesse et l'honnêteté dont ils faisaient constamment profession les faisaient regarder en France et même en Europe comme les plus braves et les plus polis du monde. »

On a, dans les *Mémoires de Ségur* (Paris, 1824, t. II, p. 208), un singulier exemple de la façon dont les calotins maintenaient leur droit de blâme, même lorsqu'il s'agissait d'officiers supérieurs. Il est incontestable que seule cette singulière institution pouvait établir une sorte d'égalité nécessaire « entre la grande noblesse, celle de la cour et celle des provinces, entre le riche et le pauvre » et remédier, dans une mesure, aux abus que signalait si justement le comte de Saint-Germain, qu'il avait tenté d'abolir durant son ministère et qui, après sa chute, par une réaction naturelle contre son système, se trouvèrent accrus au point de devenir intolérables pour la plupart des officiers qui ne tenaient point à la Cour.

Bonaparte, « petit noble », comme il se qualifie lui-même, plus jaloux que tout autre de ses droits d'homme et d'officier, devait nécessairement tenir plus que qui que ce fût à la seule institution qui pût assurer, en ce temps d'inégalité sociale, l'égalité nécessaire entre officiers du même grade, dresser, dans la vie quotidienne, devant le bon plaisir de quelques-uns, l'infranchissable rempart de la volonté collective du corps entier. Et cette volonté anonyme et solidaire qui hors du service ne reconnaissait même point les grades et affrontait les plus puissants lorsque l'honneur ou les dames étaient en cause, ne pouvait être justifié en son origine et en ses actes que par les principes républicains auxquels Bonaparte était attaché. Il fallait, pour qu'elle se manifestât, qu'elle fût l'expression du sentiment commun ; donc, qu'elle fût délibérée dans des assemblées plénières. Il fallait pour qu'elle s'exécutât que l'arrêt prononcé par l'assemblée, engageât chacun des membres et que celui qui serait tenté de s'y soustraire eût affaire au corps d'officiers tout entier, soit collectivement par la mise en quarantaine, soit individuellement par des appels successifs sur le terrain.

Il fallait donc pour que l'institution de la calotte produisît son effet entier que, le principe admis, un règlement intérieur déterminât l'organisation à adopter, les procédures à suivre, le nombre des votes à réunir, etc...

On savait par l'article publié par M. Libri, le 1er mars 1842 dans la *Revue des Deux-Mondes* (*Souvenirs de la Jeunesse de Napoléon tirés de ses manuscrits inédits*), que Bonaparte lieutenant au régiment de la Fère avait rédigé un projet de constitution de la

notre administration, nous désignerons la portion d'autorité que vous devez accorder au Chef et aux Infaillibles pour éviter à la fois les inconvénients de l'anarchie et les abus du pouvoir arbitraire.

La police de vos assemblées, les formes à suivre dans vos procédures, ce qui nous portera à vous parler et à discuter l'institution d'un Grand maître des cérémonies, terminera la tâche glorieuse et pénible que vous nous avez imposée.

Heureux si notre travail peut mériter votre agrément, heureux s'il peut être de quelque utilité à la chose publique !

calotte. On affirmait même que ce projet avait été publié par M. le baron de Coston sous le titre de : *Règlement de la calotte du régiment de la Fère composé en 1788 par Napoléon Bonaparte ;* mais cette brochure avait échappé aux recherches de tous les historiens contemporains et n'existait même point à la Bibliothèque Nationale. Grâce à l'extrême obligeance de M. Paul Rousset, avocat à la cour d'Aix, petit-fils de M. le baron de Coston, j'ai pu avoir communication d'un exemplaire de cette plaquette (In-12 de 40 pages dont 13 seulement consacrées au règlement même) imprimée par Bourron à Montélimar et portant Grenoble pour lieu d'édition. Mais, en collationnant le texte donné par M. de Coston avec le manuscrit autographe de Napoléon, j'ai constaté d'abord que le texte publié, copié, comme le dit M. de Coston, sur le brouillon resté entre les mains de l'auteur ou d'un de ses camarades était incomplet de près d'un tiers, puis que les mauvaises lectures en dénaturaient complètement l'ordonnance et la suite.

Une anecdote rapportée par M. de Coston, et qu'il tenait de son cousin, le baron de Cachard, lieutenant au régiment de la Fère en même temps que Napoléon, prouve que les officiers avaient eu connaissance de ce projet de règlement. « Ce devait être en septembre 1788, écrit M. de Cachard. Nous étions en garnison dans cette vilaine résidence d'Auxonne où nous ne savions que faire et que devenir. Un de nous, et je présume que c'était Bonaparte lui-même, avait proposé de rédiger une constitution pour la calotte afin d'éviter l'arbitraire. Il en fut chargé lui-même et n'eut point de collaborateurs. Lorsqu'elle fut terminée, M. de la Grange, notre premier lieutenant, nous convoqua chez lui. Quand j'arrivai, Bonaparte n'y était pas encore, mais la fameuse constitution s'y trouvait. Elle était écrite sur un cahier dont les feuilles étaient attachées avec un ruban rose. Nous en parlions sur le ton de la gaité comme des jeunes gens de notre âge. Je m'aperçus que nos plaisanteries faisaient de la peine au chevalier des Mazis, ami intime de l'auteur, qui s'empara tout à coup du manuscrit et le jeta au feu, en disant que ce n'était qu'une plaisanterie et qu'elle avait duré assez longtemps. »

Néanmoins, ce ne devait être qu'une mise au net qui fut brûlée par des Mazis et il n'est point douteux que tous les officiers du régiment de la Fère n'attachaient point si peu d'importance à ce règlement, puisque, outre la minute originale, il s'est trouvé la copie qu'a publiée M. de Coston et qui a dû être prise par un des camarades de Bonaparte sur son premier brouillon.

Article premier

Institution primitive de la Calotte et de ses lois constitutives.

Nos ordonnances, Messieurs, nous prescrivent une obéissance aveugle aux officiers supérieurs. De là est né le tribunal fraternel de la Calotte. La défense commune fut le premier régime qui éleva le tribunal, et son premier bienfait fut de faire respecter aux chefs des jeunes gens sans doute, mais des jeunes gens qui, remplis des préceptes de l'honneur et non encore avilis par les fureurs de l'ambition ne le cèdent à aucun corps par leurs sentiments.

Il fallait être respectable pour être respecté et l'on ne tarda pas à sentir la nécessité de soumettre à la volonté générale les rebelles inexécutions particulières qui nuisaient à l'intérêt commun. Par quelle fatalité étrange, une constitution aussi avantageuse devint-elle l'instrument des fantaisies des particuliers ? Par quelle fatalité ce qui n'avait été imaginé que pour l'avantage de tous devint-il dans plusieurs corps la source des vexations les moins pardonnables ? Ainsi, Messieurs, dans la main des hommes tout se corrompt ! Ainsi le monde languit aujourd'hui dans l'esclavage !

C'est en réfléchissant sur cet exposé que vous verrez, Messieurs, que la Calotte doit être composée de tout ce qui a le grade de lieutenant. On voudrait en vain mitiger les prérogatives de quelques membres : tous sont égaux, tous sont animés par l'intérêt du corps, tous doivent avoir voix délibérative. La date du brevet, l'ancienneté du grade, distinctions puériles. Tous ceux qui partagent également le danger doivent partager également des honneurs. Ceci peut être cependant susceptible de quelques faibles restrictions.

Article 2.

Lois fondamentales.

Les Lois qui dérivent de la nature du pacte sont Lois constitutives. Aucun législateur, aucune autorité ne peut y déroger. Nous n'en connaissons qu'une. C'est l'Égalité dans les membres qui composent la Calotte.

Les Lois qui dérivent des rapports qu'ont les corps entre eux sont ce que nous appelons Lois fondamentales. Telle est l'institution qui confère au plus ancien lieutenant la dignité de chef de la Calotte. Toutefois, toutes les personnes étrangères à votre Assemblée sont accoutumées à considérer le plus ancien lieutenant comme votre chef. Ceci est consacré par une longue suite d'années. Vous ne pouvez donc l'en déchoir sans lui faire le plus grand tort. C'est pourquoi il faut qu'il soit convaincu d'une incapacité absolue, ce qui ne peut être que par l'unanimité des suffrages.

Nous distinguons, Messieurs, deux sortes de chefs de Calotte. Le chef de Calotte premier lieutenant et le chef de Calotte le plus ancien lieutenant. Le chef de Calotte premier lieutenant ne peut être déposé que par les grandes assemblées où tous les Calottins assistent. Le chef de Calotte plus ancien lieutenant peut l'être par la Calotte particulière où il préside.

Article 3.

De l'autorité du chef de Calotte et des Infaillibles.

Tout gouvernement doit avoir un chef et nous venons de prouver que le plus ancien lieutenant est chef né de la Calotte. Toute l'autorité attribuée aux puissances exécutives est de son ressort. Le droit de convoquer l'Assemblée, d'y présider, de la représenter dans toutes les occasions, la charge de veiller au maintien des intérêts et des égards

qui nous sont dus ; le droit de faire des démarches relatives, de parler au nom de tous sans y être autorisé, dans les occasions imprévues, ne peut lui être contesté.

Il est auprès de chaque individu particulier l'organe de l'opinion publique. La nuit n'a point pour lui de ténèbres ; il ne doit rien ignorer de tout ce qui pourrait compromettre votre rang et votre habit.

Les yeux perçants de l'aigle, les cent têtes d'Argus lui suffiraient à peine pour satisfaire à toutes ses obligations, aux devoirs que lui impose sa charge. Si jamais, Messieurs, il s'endormait comme celui-ci, il faudrait alors lui faire subir la même destinée et s'armer du glaive de la Loi. Son élévation ne le rend que plus comptable de sa conduite. La Loi toujours passive ne reconnaît jamais aucun respect humain. Vous recommanderez sans doute, Messieurs, à vos membres de lui porter les plus grands égards ; vous réprimerez la fougue, [la tension] de vos éloquents et parfois braves orateurs. Mais nous entendons déjà leurs véhémentes réclamations. Ils vous représentent la Liberté sur le point de succomber sous le faix de la colossale autorité du Chef.

Son autorité n'est pas trop étendue, son droit, tant qu'il sera fidèle à l'esprit de la Loi ; mais si jamais il prétendait s'en affranchir, si jamais, Messieurs, contre l'esprit de l'association, le Chef voulait s'ingérer dans des affaires étrangères à l'intérêt public ; si jamais par cet esprit de partialité qui caractérise si souvent les hommes en place, il vexait les uns pour en obliger d'autres ; si jamais, par oubli des Lois constitutives, il refusait de convoquer l'Assemblée à la réquistion d'un ou de plusieurs membres, il faut pourvoir aux moyens de la réprimer sans tomber dans le chaos de l'anarchie. Etablissez deux Infaillibles. Donnez-leur le pouvoir, lorsqu'ils sont d'accord de s'opposer à l'exécution journalière de sa charge moyennant la formule : « Nous nous opposons au nom de la Chambre au projet que vous avez ou comme inutile ou contraire à sou-

tenir. » Donnez-leur le pouvoir de convoquer l'Assemblée si absolument le premier lieutenant s'y refusait. Donnez à chaque Infaillible la faculté de proposer une motion contre le Chef sans courir aucun risque et soyez sûrs que, moyennant leur activité, votre constitution est assurée à jamais.

Qui appellerez-vous à remplir les places importantes d'Infaillibles? Y appellerez-vous les deux lieutenants qui suivent le premier? Nous n'avons pas besoin de renouveler des plaies qui saignent encore. Trop près du trône et [appelés à y monter] ils auraient le même intérêt à la propagation du despotisme. Liés par une longue connaissance, éloignés par leur âge du commun de l'Assemblée, ils seraient moins propres à en être les défenseurs. Ces raisons nous engageront sans doute à appeler pour occuper ce poste l'ancien lieutenant en premier et le plus ancien lieutenant en second. Par ce moyen, les deux ordres qui composent la République seront liés entre eux, auront plus de raisons de se ménager et auront chacun leur organe pour être l'expression de leur opinion. Vous ne craindrez plus alors, Messieurs, qu'un intérêt contraire au vôtre ne les lie. D'ailleurs, il est indispensable d'accorder une certaine prépondérance à l'ancien lieutenant afin qu'il commence de bonne heure à apprendre l'art difficile de gouverner avec équité. Vous sentez qu'il est indispensable d'accorder une certaine dignité au premier lieutenant en second qui, étant membre de la députation dans vos discussions avec les corps étrangers, doit participer aux honneurs, participant aux dangers.

Article 4.

Police des Assemblées.

Le chef de Calotte qui seul peut convoquer l'Assemblée en désignera l'heure et le lieu. Il aura soin autant que cela se pourra de choisir le moment le plus convenable aux Calottins. S'il manquait souvent à cette convenance, tout comme s'il convoquait l'Assemblée pour des choses futiles,

la Chambre lui donnerait un des Infaillibles pour le conseiller. La convocation se fera par le moyen du junior qui sera accompagné pour la première fois de celui qui le précède. L'on accordera six minutes de grâce au delà du temps désigné et tout membre venant après se placera à la sellette pour être jugé. Si le Chef outrepassait les six minutes, les deux Infaillibles iraient occuper leur place ordinaire, et feraient siéger sur le trône le plus ancien lieutenant présent. Le Grand maître des cérémonies ferait une courte harangue et exposerait le sujet de la convocation de l'Assemblée et tout se ferait comme à l'ordinaire. Si le premier lieutenant arrivait dans ces circonstances, il siégerait au milieu de la chambre sans avoir la faculté de parler. Si l'on n'avait pas encore été aux voix, on le rétablirait avec les cérémonies usitées et, dès ce moment, il aurait sa voix prépondérante.

Le Chef sera placé entre les deux Infaillibles. Les deux plus anciens les suivront l'un d'un côté et l'autre de l'autre. Si alors il y avait à la Chambre plus de quatre nouveaux votants qui n'auraient pas vu les Assemblées d'été, les deux premiers d'entre eux seront placés immédiatement après ; ensuite, l'on se placera par rang. Les sièges seront placés à peu près en rond autant que cela se pourra, en laissant seulement l'espace de quatre places, pour désigner la barre et, au delà, se placera la sellette. Le junior de la dernière promotion, aidé du junior de tous et sous l'inspection du Grand maître, sera chargé de disposer l'emplacement. Le junior de tous sera chargé de crier silence au signe que lui fera le Chef. Le junior de la dernière promotion sera placé à côté du Grand maître.

Ce serait le lieu, Messieurs, d'entrer dans les détails des différentes cérémonies, soit pour recevoir le Chef, soit pour le déposer, soit pour le réhabiliter, soit pour les punitions, soit pour rétablir un membre qui a siégé à la barre, etc. Tous ces détails sont trop minutieux et fatigueraient votre attention. Le Grand maître des cérémonies qui aura l'ins-

pection de toutes ces affaires pourra être par vous chargé de ce travail, afin que, par la suite, ceci soit arrêté incontestablement ainsi que les différentes formules des serments ou autres discours d'usage.

Article 5.

Des procédures et du Grand maître des cérémonies.

La Chambre peut s'assembler pour tant d'objets différents, les objets discutables sont en si grand nombre que si l'on voulait déterminer les différents procédés à suivre dans les différentes discussions, nous n'aurions jamais tout prévu ; ce qui nous a principalement portés à vous proposer l'institution d'un Grand maître des cérémonies.

Les anciens connaissent toujours assez la Loi. S'ils l'oublient ce n'est que pour leur avantage. C'est pourquoi il faudrait que le Grand maître des cérémonies ne soit pas trop ancien et soit éloigné des puissants. Il serait élu à la pluralité des voix et par scrutin, et devrait être au corps depuis deux promotions. La Loi serait déposée chez lui. Il devrait la connaître, en avoir saisi l'esprit. La direction de toutes les cérémonies serait un des objets de son occupation. C'est lui qui aurait le droit de représenter le texte de la Loi lorsqu'il serait violé. Dans les discussions épineuses, il serait consulté sur les moyens de procéder pour discuter de manière à éclairer la Chambre et d'en connaître l'avis. Le Grand maître des cérémonies n'aurait aucune autorité. Il n'aurait que le droit de parler sans pouvoir être jamais pris à partie de ses discours, surtout s'il s'agissait de représenter à l'Assemblée les vexations qu'éprouve quelque membre nouveau arrivé de la part de quelques anciens.

Il serait à la fois grand maître des cérémonies, orateur et conseiller de la Calotte.

L'intelligence, l'activité, la chaleur et une bonne poitrine sont des qualités requises pour parvenir à cette place. Vous

sentez tous, Messieurs, combien le manque de cet emploi faisait tort à l'ancienne législation. A tous les moments, l'on était arrêté et il fallait deux heures de préliminaires avant d'épuiser une discussion de l'objet principal et jamais l'on ne suivait des procédés réguliers.

Le bon choix seul pourrait rendre cette charge utile à la République.

Il [le Grand maître des cérémonies] pourrait d'ailleurs être déposé pourvu qu'il eût les trois quarts des voix contre lui, et tout votant qui proposerait de le déposer et qui n'en aurait pas la moitié serait chassé, à l'exception du premier lieutenant et des Infaillibles. Vous engagerez sans doute, Messieurs, vos orateurs à le ménager dans leurs discours et la jeunesse [à avoir] quelques égards pour sa personne.

Le premier lieutenant ne pourrait jamais convoquer l'Assemblée sans avertir [le Grand maître] des objets à discuter.

Il [le Grand maître] sera placé de manière à être vu de tout le monde.

Le choix de l'hiver ne pourrait pas avoir lieu pour l'été à moins d'être [continué].

Tout membre qui voudra consulter la Loi ira chez lui et la lira sans pouvoir l'emporter.

Il pourra donner des ordres aux juniors qui seront tenus de lui obéir.

Le Grand maître des cérémonies est le seul en charge qui soit au choix de la Chambre. Cette seule raison peut rendre son ministère très utile dans certaines circonstances. Vous ne balancerez donc pas, Messieurs, à adopter cette institution sans laquelle vos Assemblées seront toujours confuses.

Toute personne, Messieurs, dénoncée à votre tribunal par le chef, sera d'abord reconnue par la visite des Infaillibles. S'il avoue la plainte, il passera à la barre. Le chef fera aussitôt choix d'un avocat qui sera un de ceux

instruits à fond du délit. Aucun membre ne pourra refuser d'être avocat de la Chambre. L'accusé nommera également son avocat. Si celui-ci y consent, il pourrait l'entretenir en particulier l'espace de cinq minutes ou plus si le cas l'exigeait. Après quoi, on discutera l'affaire. Aucun membre ne pourra parler que les avocats. L'accusé, après les plaidoyers, pourra faire encore ses réflexions ; après quoi, l'on ira aux voix de la manière suivante. Le Grand maître des cérémonies aura toujours sur lui la liste des votants et un crayon. Le premier Infaillible dira son sentiment et selon qu'il est favorable ou contraire à l'accusé, le Grand maître des cérémonies écrira à côté de son nom la lettre initiale de l'avocat pour [.....]. Si un membre avait ouvert un troisième avis, le nom de ceux qui le suivraient, serait apostillé par la lettre initiale du membre qui aurait ouvert l'avis. Après quoi, il [le Grand maître ?] fera le résumé et le présentera au criminel.

Il y a une autre manière d'aller aux voix : c'est le scrutin. Le Grand maître des cérémonies aura autant de petits billets qu'il y a de membres. Le junior les distribuera et ensuite l'on repassera encore ou l'on écrira son avis. Le junior repassera avec un chapeau et chacun y jettera le billet. Le Maître des cérémonies seul vérifiera et en publiera le résumé.

Cette manière d'exprimer par scrutin aura lieu pour l'élection ou la déposition des dignitaires et pour toutes autres choses qui pourraient donner du respect.

Article 6.

Observations diverses.

Tous les membres sont égaux. L'on ne peut sans doute porter atteinte à cette loi qu'en renversant la constitution. Vous jugerez cependant, Messieurs, que si le nombre des nouveaux arrivés était trop considérable, ils auraient avis prépondérant et, par leur union et leur inexpérience, pour-

raient jeter le navire du bien public sur quelque roche malfaisante.

C'est pourquoi vous arrêterez que si le Chef et les deux Infaillibles sont d'accord et d'un avis opposé à celui des nouveaux votants, ceux-ci, seraient-ils dix, ne pourraient avoir que trois voix contraires. Nous entendons, Messieurs, par nouveau votant tout membre qui n'aurait pas vu les Assemblées d'été, ces Assemblées majestueuses, sublimes où la Calotte entière se voit.

Cette loi vous paraîtra dure, mais considérez, Messieurs, qu'il est rare que, d'une promotion, il vienne plus de cinq ou six officiers et qu'ils ne peuvent être unis que par corruption. Considérez que les trois premiers mois ils n'ont pas voix comme n'étant pas reçus [1] de sorte que leur temps de juniors n'est que de trois ou quatre mois.

L'unanimité des suffrages est requise, Messieurs, pour pouvoir déposer le Chef. Bien entendu cependant que les parents n'y sont pas compris et, comme les liens de l'amitié ne sont pas moins sacrés, l'on ne comprendra ni ses proches parents, ni deux de ses amis. C'est pourquoi, avant de procéder à la déposition du Chef, l'Assemblée exclura deux votants comme sensés amis du chef des Calotins. Quel est l'infortuné qui n'a point deux connaissances intimes parmi ses camarades ?

Il est, quoique rarement, des sujets dont toute la conduite est une contradiction continuelle à la dignité de votre habit. Il faut alors accorder au premier lieutenant une autorité plus marquée. Vous arrêterez donc que moyennant cette formule : « *La Chambre vous charge, illustre chef, de prendre les moyens les plus expéditifs pour ramener au ton général Monsieur un tel* », moyennant cette formule, dis-je, le premier lieutenant acquerra sur le

[1] Nommé lieutenant en second par brevet en date du 1er septembre 1785, expédié le 24 octobre, Bonaparte est parti pour son régiment le 30 octobre, y est arrivé dans les tout premiers jours de novembre, y a fait le service de bombardier et de sous-officier et n'a été reçu officier que le 10 janvier 1786. (*Ed.*).

Calottin qui en est le sujet toute l'autorité de la Chambre et celui-ci sera obligé de lui obéir comme si tous parlaient.

Vous pourrez, Messieurs, déposer les Infaillibles pourvu qu'il y ait les trois quarts des voix contre eux.

Lorsque la Calotte serait mécontente du premier lieutenent, elle pourra le lui témoiguer par injonction de mieux se conduire. Le second Infaillible sera l'organe de l'Assemblée par injonction d'être plus fidèle au sens de la Loi. Le Grand maître des cérémonies [sera] chargé de lui porter la parole. Le mécontentement de la Chambre pourrait se manifester en ordonnant aux deux Infaillibles de veiller à sa conduite, en lui en associant un pour le conseiller dans toutes ses fonctions, finalement en le chassant. Pour cette dernière punition, ne s'insorgera [1] que lorsqu'il aura les trois quarts des voix contre lui.

Tout membre qui proposera de déposer ou de chasser le Chef sera, s'il ne réussit pas, puni du dernier supplice, à l'exception cependant des deux Infaillibles et du Grand maître des cérémonies.

Nous avons à vous proposer une loi peu nécessaire au moment actuel, mais qui peut le devenir d'un moment à l'autre. C'est, Messieurs, que le lieutenant qui n'aura pas deux ans de services ne pourra se battre sans avoir pour témoin une personne de trois promotions avant lui. Vous sentez l'avantage de cette loi. Si c'est une pique mal entendue, l'ancien procure de l'apaiser. Si le combat est contre une personne étrangère, quel avantage pour un jeune homme d'avoir un ancien pour le conseiller. Si l'on transgressait cette loi, il faudrait une punition exemplaire, mais non, cela n'arrivera jamais. L'activité du premier lieutenant saura contenir cette brûlante jeunesse. La sévérité de la Chambre le secondera et, moyennant leur prévoyance, l'on ne verra plus de ces scènes à la fois ridicules et barbares.

(1) Présumé de l'italien : *Insorgere*, se lever (*Éd.*).

Telles sont, Messieurs, les lois que vous devez adopter. Si elles ne sont pas les meilleures que l'on pourrait donner à une association sans préjugés, ce sont à notre avis les meilleures qui vous conviennent. Puissent-elles ne pas être des toiles d'araignée ! Puissent-elles, respectées du faible, craintes du puissant, assurer à jamais le bonheur, la prospérité, la félicité de notre très chère République !

Ce sont les sentiments qui nous ont animés, ceux qui nous animent en ce moment. Vos lumières, votre expérience ajouteront ce que mes faibles talents n'ont peut-être fait qu'imparfaitement. Souvenez-vous cependant, Messieurs, que ces Lois méditées dans la profondeur de la retraite, éclairées par l'amour du bien, ont captivé dans tous leurs points l'unanimité des suffrages des trois commissaires que vous avez nommés.

Pour faciliter mieux votre discussion, vous aurez ici le capital du contenu des articles que nous venons de vous lire.

Après avoir fait lecture à haute et intelligible voix desdites lois à la Calotte assemblée et présidée par son Chef, nous tous déclarons devoir être lesdites lois reçues et mises en exécution comme tendant au bien de l'Association, dérivant du [même] original et imaginées en tout pour faire prospérer la Calotte.

L'Assemblée de la Calotte composée de tout ce qui a le grade de lieutenant est le corps legislatif qui a le droit de tout entreprendre [sans] ne recevoir d'autre loi que son intérêt.

Tous les membres qui ne sont pas en place ne sont pas égaux. Les nouveaux votants n'auront tous ensemble que trois voix à opposer au Chef et aux Infaillibles quand ceux-ci seront unis.

Le premier lieutenant est le chef de la Calotte et a tout pouvoir exécutif.

IX[1]

PREMIER CAHIER SUR L'ARTILLERIE

Notes tirées du Mémoire de M. le marquis de Vallière inséré dans les Mémoires de l'Académie, Année 1772. — Janvier 89. Auxonne.

Avant M. de Vallière père, l'on avait en France des pièces de calibre depuis 33 livres jusqu'à 1/4 et des pièces courtes et légères depuis celles de 6 jusqu'à celles de 24.

M. de Vallière instruit par vingt-huit ans de guerre, introduisit le projet d'une seule artillerie de cinq calibres : 4, 8, 12, 16, 24. Cela avait l'avantage de ce que les places fournissaient aux armées et vice versâ.

Il se détermina pour les longueurs des pièces sur les considérations que les pièces fussent assez longues pour pouvoir être employées dans les embrasures. Ce fut en 1702 qu'il fit ces changements.

Par la suite, lorsqu'on prît le parti d'adapter des pièces aux régiments, l'on introduisit les pièces dites à la suédoise, ce sont des pièces de 4 courtes.

M. de Vallière fait effort dans son mémoire de prouver les avantages des pièces longues :

1° Comme portant plus loin... ce qu'il prouve par l'autorité du chevalier d'Arcy, d'Euler, de Robins, de Montecucoli.

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit in-folio de 13 pages.

Le chevalier d'Arcy, par ses expériences, a trouvé qu'une pièce de 6 pieds de long surpasserait dans sa portée celles qui n'auraient que 4 pieds. M. Robins cite l'expérience d'une couleuvrine de 60 calibres de longueur qui réduite à 20 n'enfonce plus son boulet qu'à la moitié de la profondeur où il avait pénétré.

Montecucoli est du même avis et les expériences nombreuses qu'il a faites soit en temps de paix, soit en campagne, rendent son témoignage d'un grand poids.

M. Antonini, directeur de l'École d'artillerie de Turin, qui est connu par des ouvrages très estimés, arrive au même résultat, soit par ses théories, soit par ses expériences.

2° Les pièces longues tirent plus juste, comme étant plus justes, soit du côté du pointement, soit du côté du tir.

3° Comme ayant moins de recul. Les pièces courtes sont plus légères, occasionnent moins de résistance, ont moins de frottement, par conséquence, plus de recul. Les expériences de Strasbourg évaluent ce recul au triple des pièces longues. L'artillerie nouvelle a l'avantage sans doute de pouvoir être transportée à bras; mais, cet avantage n'a lieu que pour les pièces de 4; mais, ces pièces de 4 doivent être approvisionnées : il faut donc aussi traîner les provisions. Pour faire l'effet de la pièce de 4 de l'ancien système, il faut substituer la pièce de 8 du nouveau. M. Leduc, commissaire du Roi aux épreuves de Strasbourg, le prouve dans un mémoire fondé sur ces mêmes expériences. Si les pièces du nouveau système ont le très petit avantage de la mobilité particulière, elles sont plus embarrassantes vu la nécessité d'avoir deux équipages, l'un pour le siège, l'autre pour la campagne. Les nouvelles pièces sont trop courtes pour pouvoir être mises en batterie. Elles dégradent les embrasures, par conséquence ne pourront pas servir aux ouvrages que l'on fera, soit pour garder un pont, soit pour retrancher un camp, ou même le champ de bataille... L'on sera donc obligé d'avoir des pièces de siège pour assiéger même une bicoque. Que fera-t-on de

cette pesante artillerie quand la circonstance pour laquelle elle aura été apportée sera passée ?

« Elle est, disent les partisans du nouveau système, inutile : vos pièces tirent à plus de 1.000 toises ; nous ne voulons tirer qu'à 500. Vos pièces tirent à une grande distance aussi juste que les nôtres à 500. La justesse de cette distance nous suffit. L'on ne doit pas tirer au delà de 500 toises; nous sommes égaux : c'en est assez. L'excédent est une superfluité qui ne ferait que nous embarrasser et, si tant est que ce soit un avantage, n'est-il pas plus que compensé par celui que procure la grande célérité avec laquelle marche et manœuvre notre artillerie ? » Combien de fois la supériorité de force que donnent les pièces longues ne sera-t-elle pas avantageuse, pour rompre, percer, renverser les obstacles qu'oppose l'ennemi, comme colonne de troupe, retranchements, abatis, effets qu'elle produirait d'autant plus promptement qu'elle y joindrait la justesse du tir ? Toutes les fois qu'on combattra artillerie contre artillerie quel avantage n'aura pas sur l'autre celle qui aura en sa faveur la supériorité de la force et de [la] portée ? Cela se fit voir à Berg-op-Zoom.

Il fut fait en 1740 devant le maréchal de Broglie et d'Asfeld des épreuves à Strasbourg. La pièce à la suédoise, que les nouvelles pièces de 4 représentent, tirait 11 coups par minute, tandis que la pièce longue n'en tirait que 9 : mais la première s'échauffant promptement, il fallait interrompre son feu pour la rafraîchir, tandis que la seconde tirait beaucoup plus longtemps.

D'ailleurs, devant l'ennemi, on ne peut jamais tirer que 5 à 6 coups par minute.

Toutes les fois qu'il sera question de défendre ou de tenter le passage d'une rivière, l'on ne saurait avoir une trop grande portée. En 1744, le maréchal de Coigny en fit l'expérience. Ce général ordonna qu'il serait placé, sur la rive du Rhin, dix pièces de 4 à la suédoise pour battre le confluent du Necker et couler à fond les bateaux qui s'y

présenteraient. Sur les représentations de l'officier d'artillerie, l'on y mélangea des pièces de 4 longues. Celles-ci faisaient plusieurs ricochets sur la surface de l'eau, tandis que les premières, tirées sur un angle trop ouvert, ne faisaient aucun effet.

Si l'on veut inquiéter l'ennemi lorsqu'il fait son embarquement, si l'on veut passer les fleuves en sa présence, l'on ne saurait avoir trop de longueur de portée : certes que 60 ou 80 toises de plus seront un objet considérable!

Si l'armée ou un corps de troupe veut en forcer un autre à quitter un poste inattaquable, quel avantage ne sera-ce pas d'avoir de grandes portées! Mais, dans une bataille même, si le général projette d'attaquer les ennemis avant qu'ils aient fait leurs dispositions, il ordonnera de les troubler en les canonnant; comme elles ne se sont point encore étendues en une ligne mince, à trois hommes de profondeur, elles offrent un but suffisant pour les canonner avec succès, si elles sont à moins de mille toises de distance; car les pièces de quatre longues à quatre degrés et d'autres calibres à trois degrés portant à cette distance, y compris les ricochets qui sont plus propres que les coups en plein fouet pour troubler les manœuvres, les pièces courtes, à même distance, ne pourraient porter que sous un angle trop considérable, ce qui les empêcherait de ricocher et ne ferait tomber le boulet que sur un point et, par conséquence, sur un seul homme, si par hasard il s'y rencontrait. Si l'ennemi se forme et s'avance, s'il arrive à 400 toises, les pièces longues pointées sous une obliquité qui forme sur la ligne du front de l'armée ennemie un angle environ de 30 degrés, pourront mettre, à charge égale, à chaque coup, sept à huit hommes, et peut-être plus, hors de combat, s'ils sont serrés à l'ordinaire, tandis que la pièce courte, tirant directement comme on le propose n'en peut mettre au plus que trois. Si elle veut prendre, dans ce cas, la manière de tirer de la pièce longue, son boulet n'arrivera point. S'il arrive, ce ne sera qu'à la

faveur d'un degré d'élévation plus considérable. Par conséquence, il ne tombera que sur un seul point, en plongeant et sans ricochet. Il est même tel degré d'obliquité — celui de 10 — auquel la pièce longue peut d'un seul coup mettre quinze à dix-huit hommes hors de combat. Que fera de mieux à cette distance la cartouche à balle tant vantée ?

De plus, la pièce courte doit opter entre tirer sur le canon ou sur la troupe. La pièce longue, moyennant le feu oblique, peut tirer sur tous les deux, toutes les fois que le canon ennemi débordera la ligne.

Une batterie de pièces longues, capable de porter à 1000 toises, peut, au gré du général, réunir tous ses feux sur telle partie de la première ligne qu'il voudra, rompre cette ligne et mettre la confusion jusqu'à la seconde et troisième ligne. L'infanterie donne alors sur cette armée ébranlée. Pendant cela, l'on change un peu la direction et l'on va porter l'épouvante sur une autre partie de l'armée ennemie.

Les batailles de Raucoux, de Dettingen, d'Hastembeck fournissent les preuves de tout ceci.

A la première, le maréchal de Saxe employa des pièces de 16 pour attaquer une colonne qu'il voyait se former.

A Dettingen, l'on tira à 700 toises les pièces courtes, incapables par leur peu d'épaisseur de pouvoir souffrir sans risque l'augmentation de poudre à laquelle elles ont été restreintes pour ménager leur faiblesse.

A Hastembeck, l'on attaqua l'ennemi à plus de 6 à 700 toises.

Puisque les pièces de l'ancien calibre 4 faisaient l'office du calibre de 8 nouveau, le 8 celui du 12, il s'ensuit qu'il faut, dans un nouvel équipage d'artillerie, composé de pièces nouvelles, un tiers, l'on pourrait dire la moitié, de plus de poudre, un tiers plus de pesant de boulets, en un mot beaucoup plus de voitures, chevaux, etc., etc.

Ainsi, les avantages de l'artillerie comme elle est établie par l'ordonnance de 1732, consistent : 1° De n'être jamais

obligée de se surcharger d'un double équipage, un pour le siège et l'autre pour la campagne ;

2° De se toujours trouver en mesu revis-à-vis de toutes les circonstances qui se présentent dans la guerre de campagne, comme attaque, défense de redoutes, de châteaux ou autres postes fortifiés ;

3° De pouvoir, dans le besoin, tirer des places une artillerie propre pour l'armée et en jeter promptement dans les places même fortifiées un supplément, etc., etc.

Les pièces légères, ayant beaucoup de recul, tourmentent d'autant plus leurs affûts et les usent.

L'équipage de campagne de l'ordonnance de 1732 était composé de $\frac{1}{7}$ du calibre de 12, $\frac{2}{7}$ du calibre de 8 et les $\frac{3}{5}$ du calibre de 4.

Les partisans de la nouvelle artillerie au contraire, composaient leur équipage de $\frac{2}{5}$ du calibre de 12, $\frac{2}{5}$ du calibre de 8, $\frac{1}{5}$ de 4. Joignez à cela le projet qu'ils forment d'augmenter de beaucoup le nombre des pièces du parc : nous sommes donc en droit de ne pas vouloir entrer en comparaison à nombre égal, mais, pour prouver que nous n'avons rien avancé au hasard en disant que leur artillerie légère est de fait, à la lettre et intrinsèquement, plus pesante, plus embarrassante, infiniment plus dispendieuse que l'ancienne, nous allons faire la comparaison à nombre égal sans cependant renoncer au droit que l'équité nous donne de réclamer un autre calcul qui suive le premier.

Combinaison dans les principes de la nouvelle artillerie dans le système des puissances du nord

Artillerie du parc pour une armée de 100 bataillons. Il faudra 200 pièces.

	Voitures	Chevaux
80 pièces de 12 à 7 chevaux et à 3 voitures de munitions chacune	240	1.520
80 pièces de 8 à 5 chevaux et à 2 voitures	160	1.040
40 pièces de 4 à 3 chevaux et 1 voiture. .	40	280
200	440	2.840

ANCIENNE ARTILLERIE

		Voitures	Chevaux
30 pièces de	12 à 9 chevaux et 3 voitures	90	630
60 pièces de	8 à 7 — et 2 —	120	1.000
70 pièces de	4 à 4 — et 1 —	70	560
40 pièces de	4 légères à 3 chev. et 1 voiture	40	280
200		320	2.470

Or, on n'a jamais mené dans une armée française de 100 bataillons plus de 130 ou 140 pièces, non compris celles que l'on a données depuis quelques années aux bataillons.

Le résultat des combinaisons d'un parc de la même artillerie de 150 pièces, c'est à dire 20 de 12, 40 de 8, 70 de 4, 20 à la suédoise, offre 230 voitures et 1720 chevaux. Or ce parc ne fait [pas] le même effet qu'un composé de 200 pièces légères.

Il reste à donner une idée de l'économie de la poudre.

ÉTAT DES CHARGES DE TOUS LES CALIBRES

	Anciennes	Nouvelles
Pièces de 12	5 Lb.	4 Lb.
Pièces de 8.	3	2 1/2
Pièces de 4 ordinaire	2	1
Pièces de 4 à la suédoise.	1 1/4	1

Or, nous avons prouvé que la nouvelle artillerie des étrangers, pour égaler les effets de notre ancienne, était obligée d'opposer le calibre de 8 à celui de 4 ancien et d'employer le calibre de 12 pour égaler celui de 8 ancien. Ainsi, où nous dépenserons 2 lb de poudre, eux en dépenseront 2 lb 1/2 ; où nous en dépenserons 3, eux en dépensent 4, non compris l'augmentation d'une moitié en sus du poids du boulet de la pièce de 12 substituée à la 8 longue et du double de la pièce de 8 courte à la place de celle de 4 longue.

	Poids du métal	Poids de l'affut Seil Avec son avant-train	Poids de la pièce Sur son affût complet
Pièces de 4.			
Anciennes . .	1150 lb	1288 lb	2438 lb
Nouvelles. . .	600	1219	1819
Différence .	550 lb de moins	69 lb de moins	619 lb de moins
Pièces de 8.			
Anciennes . .	2100 lb	1479 lb	3579 lb
Nouvelles. . .	1200	1727	2927
Différence .	900 lb moins	248 lb plus	625 lb moins
Pièces de 12.			
Anciennes . .	3200 lb	1766 lb	4966 lb
Nouvelles. . .	1800	1954	3754
Différence .	1400 lb moins	188 lb plus	1212 lb moins

Comparaison des pièces de 4 anciennes avec les nouvelles de 8 courtes et de 8 anciennes avec celles de 12 courtes

Pièces de 4 anciennes	1150 lb	1288 lb	2434 lb
Pièces de 8 nouvelles	1200	1727	2927
Différence	50 lb plus	439 lb plus	487 lb plus
Pièces de 8 anciennes	2100 lb	1479 lb	3579 lb
Pièces de 12 nouvelles	1800	1954	3754
Différence	300 lb moins	475 lb plus	175 lb plus

Longueur donnée des pièces qui influe considérablement sur la portée.

Pièces de 4 anciennes. .	6 p. 6 p. 0 l.
— *nouvelles* . .	4 p. 3 p. 4 l.
	2 p. 2 p. 8 l.
Pièces de 8 anciennes . .	7 p. 10 p. 0 l.
— *nouvelles* . .	5 p. 4 p. 6 l.
	2 p. 5 p. 6 l.
Pièces de 12 anciennes . .	8 p. 8 p.
— *nouvelles* . .	6 p. 2 p.
	2 p. 6 p.

(*a*) Non compris le poids double de boulets pour pouvoir tirer autant de coups que la pièce de 4, non compris l'augmentation du poids de la poudre. (*Bon.*)

X[1]

PRINCIPES D'ARTILLERIE

Toute la poudre de charge est enflammée avant que le boulet soit sensiblement mis en mouvement.

L'inflammation de la poudre se fait, il est vrai, par degré ; le premier grain communique le feu au second et aux grains contigus et ceux-ci aux autres, mais il n'est pas moins vrai que la poudre est enflammée avant que le boulet soit sensiblement mis en mouvement par la pression immédiate du fluide sur la surface et par celle des grains contigus à cette surface ; dans le premier cas, le principe que je viens de poser est vrai ; dans le second, si l'on fait attention que le fluide produit par la poudre est mille fois plus élastique que l'air, que nous rapporterons, que la compression des grains dans l'âme de la pièce est prodigieuse et que la flamme trouve un passage aisé au travers, les grains ainsi pressés et environnés par le feu ne peuvent tarder de s'enflammer ; d'ailleurs la poudre s'enflamme successivement pendant tout le temps (que) le boulet (met) à parcourir l'âme de la pièce. Lorsqu'on lui oppose deux boulets

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit in-folio de 12 pages. On a tout lieu de penser que ces notes ont été tirées par Napoléon des *Nouveaux principes d'artillerie* de Benjamin Robins, commentés par M. Léonard Euler, traduits de l'allemand avec des notes par M. Lombard, professeur royal aux Ecoles d'Artillerie à Auxonne. Dijon, 1783, in-8°. Mais tout commentaire a semblé oiseux surtout étant donné le travail que prépare sur la question de l'enseignement de l'Artillerie dans les Ecoles, M. le baron Joseph du Teil.

au lieu d'un, alors il doit s'en enflammer deux fois plus de poudre que s'il n'y avait qu'un seul boulet. La perte de mouvement communiquée en deux boulets doit donc être deux fois plus grande que celle qui n'a été communiquée qu'à un seul boulet, ce qui est cependant contraire à l'expérience qui fait voir (que) les vitesses des boulets sont en raison inverse de leur nombre. Joignez à cela qu'en doublant et triplant la charge, on a toujours la vitesse des boulets proportionnelle à la quantité de poudre.

La poudre que l'on trouve quelquefois devant une pièce paraît contredire ce principe, mais, ou cette poudre est restée dans le bouchon, alors elle est en petite quantité; ou elle est mauvaise : ce qui est si vrai que, si l'on y mettait le feu, elle se mettrait en fusion sans explosion, ce qui prouve que le mélange dans ces sortes de grains n'avait pas été bien fait. Si ces [expériences] ne peuvent être révoquées en doute elles font voir la [réalité] de ce principe : que l'inflammation de la poudre se fait par degré, principe qui a servi de base dans la charge et dans la longueur des pièces. En supposant que la poudre, dans une pièce, s'enflamme pendant tout le temps que le boulet met à parcourir l'âme de la pièce, il est clair qu'il doit y avoir une certaine charge qui serait entièrement enflammée lorsque le boulet serait parvenu à la bouche de la pièce. Cette charge serait celle qui donnerait au boulet la plus grande vitesse. Cette première charge, en France, ne doit être ni plus grande que la moitié du boulet, ni plus petite que le tiers. Robins trouve que toute charge au-dessous du tiers et de la moitié du poids du boulet, pourvu qu'elle n'occupe pas les trois quarts du cylindre, augmente la vitesse du boulet; un boulet de deux livres par 3°, chassé avec une charge égale au poids du boulet, s'enfonce dans la terre à une profondeur plus grande d'un tiers qu'elle n'eût été s'il eût été chargé avec la quantité ordinaire.

Si l'on tire, avec une même charge, deux pièces de différente longueur, celle qui est la plus longue communique-

t-elle au boulet le plus de vitesse? La supposition [de] l'inflammation successive de la poudre a fait croire que pour assigner la longueur qu'on doit donner à une pièce, il fallait s'appuyer sur ce principe, savoir : que la pièce doit être assez longue pour donner à la poudre le temps de s'enflammer; de là, on a donné aux pièces la longueur qui paraîtrait conforme à ce principe, mais Benjamin Robins prouve qu'un boulet tiré avec une couleuvrine qui était six fois le diamètre de son calibre pénétrait dans le bois deux fois autant et même davantage qu'un boulet tiré avec une pièce dont la longueur était de vingt fois son calibre. Il est cependant bien évident que l'action de la poudre se trouve affaiblie en tel point qu'elle devient moins forte par la résistance et le frottement que le boulet éprouve au travers de la pièce ; il est évident, dis-je, que, pour lors, si l'on raccourcissait le canon, on augmenterait la vitesse du boulet, mais c'est un cas qui n'arrivera jamais avec les pièces chargées à l'ordinaire.

Si l'on tire successivement la pièce avec différentes charges, la pression de la poudre sur le boulet est dans toute [l'étendue] du cylindre comme la quantité de poudre dont a été composée la charge. Cette proposition est évidente, car l'élasticité du fluide produit par l'inflammation de la poudre est renfermé dans un espace donné et toujours comme sa densité, mais cette densité est connue. La quantité de poudre donne l'élasticité du fluide produit par la poudre ou bien la pression de la poudre sur le boulet, etc. Par exemple, si l'on tire une pièce avec des charges différentes, l'une de deux et l'autre de quatre livres, si l'on suppose que les fluides qu'elles produisent aient à parcourir un même cylindre, la densité et, par conséquent l'élasticité du fluide dans le deuxième cas est double de celle qu'elle est dans le premier et par conséquent la pression est comme la quantité de poudre. L'action de la poudre sur le boulet cesse aussitôt que le boulet est tiré de la pièce. S'il s'agissait de donner des démonstrations géométriques, cette propor-

tion paraîtrait fausse puisque la flamme agit encore sur le boulet lorsqu'il est hors du canon, mais elle paraitra évidente si l'on considère avec quelle promptitude la flamme, lorsqu'elle est hors de la pièce, se dilate de tous côtés et la force ne peut plus agir sensiblement sur le boulet ; s'il est donc vrai que l'action de la flamme influe si peu sur le boulet lorsqu'il est sorti du canon, on peut regarder cette force comme nulle. S'il fallait se tenir aux [proportions] géométriques dans ces sortes de propositions, jamais on ne pourrait avancer d'un pas dans les problèmes balistiques.

La pression de la force de la poudre sur le boulet [diminue] de plus en plus à mesure que le boulet est poussé en avant : la poudre enflammée occupe un plus grand espace et par conséquent son élasticité diminue, en sorte que, par exemple, dedans une pièce de 24 livres de balle et longue de 10 pieds, la charge, avant d'être enflammée, occupe un pied du cylindre ; lorsque le boulet sera parvenu à la bouche de la pièce, la poudre occupe dix fois autant d'espace qu'elle en occupait au premier moment de son inflammation et, par conséquent, elle n'exerce plus sur le boulet qu'un dixième de la première pression et, plus la pièce sera longue, plus l'action de la poudre sur le boulet du canon se trouvera affaiblie.

Quoique la vitesse augmente en passant dans le canon, néanmoins l'accélération de cette vitesse diminue à mesure qu'il s'approche de la bouche.

Cette proposition est évidente pour deux raisons : la première est que la pression diminue de plus en plus comme nous l'avons vu ci-dessus ; la deuxième, c'est que le boulet augmentant de vitesse se soustrait de plus en plus à son impulsion, car il est clair que, plus il a de vitesse, moins il doit être affecté dans un espace donné par l'action de la poudre qui le [chasse].

Les boulets doivent en général acquérir un mouvement de rotation en passant à travers la pièce ; car un boulet ne saurait sortir de la pièce d'où il est tiré sans éprouver un

frottement contre les parois intérieures ; or, il est impossible que le frottement que suppose un mouvement progressif ne donne pas au boulet un mouvement de rotation ; il faut remarquer que, à cause de l'inégalité des frottements des boulets au dedans des canons, il n'est pas sûr que deux boulets, en passant à travers la même pièce, acquièrent un mouvement de rotation dans le même temps ; le mouvement de rotation, combiné avec le mouvement progressif, doit faire sortir le boulet du plan vertical dans lequel il aurait commencé à se mouvoir, car, au moyen du mouvement de rotation, le boulet frappe l'air de manière que la résistance n'est plus directement opposée à son mouvement, mais devient oblique à sa direction et le force à s'écarter du plan vertical dans lequel il tendait à se mouvoir.

Si on fait tourner un pendule autour de la ligne qui le soutient et qu'on l'abandonne à lui-même après l'avoir éloigné de la ligne perpendiculaire, il s'écartera de la ligne dans laquelle il avait commencé à tourner et à faire des vibrations et la déclinaison se fera toujours où le mouvement de rotation est opposé au mouvement progressif ; on peut remarquer la même chose à l'égard des balles de paume auxquelles, par un coup oblique de raquette, on a communiqué ce mouvement de rotation autour de leurs axes.

Si l'on pouvait déterminer la position de l'axe autour duquel se fait le mouvement de rotation, l'on connaîtrait la direction de l'écartement du boulet ; mais la position de cet axe n'est point fixe, ainsi l'étendue de la déclinaison doit changer aussi souvent que la position de cet axe : quelle irrégularité ne doit pas causer ce changement de direction entre plusieurs amplitudes d'un même boulet, quoique la pièce, la charge, l'inclinaison soient toujours les mêmes ! Ces irrégularités sont d'autant plus grandes que le mouvement de rotation [varie] avec le mouvement progressif.

Les amplitudes des pièces ne peuvent point marquer exactement les vitesses des boulets.

Car, la même pièce, tirée dans le même angle, avec la même charge et les mêmes circonstances qu'il est possible (de réunir), porte néanmoins les boulets à des distances très différentes ; ces irrégularités dans les portées peuvent-elles être toutes attribuées à la poudre ? Si cela était, elle ne pourrait qu'augmenter ou diminuer les amplitudes, au lieu qu'il arrive souvent que non seulement elles sont différentes quant à la longueur, mais que le boulet s'écarte prodigieusement à droite ou à gauche de sa première direction. L'on a vu que deux boulets, tirés avec le plus grand soin, avec une pièce dont la position était constante et invariable, s'écartèrent seulement l'un de l'autre lorsqu'ils furent tombés dans la plaine. Leurs directions formèrent un angle de 15°. D'où vient donc cette différence qui se trouve entre les amplitudes d'une même pièce ? Ells vient en grande partie de la résistance de l'air, car, en vertu du mouvement de rotation, la résistance de l'air est oblique à la direction et, par conséquent, doit l'écarter et diminuer les portées.

L'action de l'air sur les projectiles a, dans bien des pièces, une force prodigieuse et le mouvement de ces corps se trouve changé et ralenti par la rotation.

La plupart des auteurs qui ont donné des traités sur le mouvement des projectiles militaires ont supposé que la résistance que l'air oppose aux boulets et aux bombes est si petite, eu égard au poids de ces corps, que les effets en étaient insensibles, et, de là, ils ont conclu que la ligne que ces corps décrivent était une parabole ; mais Benjamin Robins comparant les amplitudes des bombes et des boulets avec celle qui leur était assignée par la théorie, il trouva que lorsque l'on tirait un boulet avec de petites charges, pour lors, en effet, la résistance était peu de chose, mais aussi il remarqua qu'en augmentant la charge et accélérant par conséquent la vitesse, la résistance de l'air se trouvait de beaucoup augmentée ; il trouva, par exemple, qu'un boulet de 24 livres avec une charge ordinaire éprouve de la part de

l'air une résistance égale au moins au poids de 400 livres et que son amplitude n'était au plus que la huitième partie de celle qu'elle devrait être sans la résistance.

La résistance de l'air agit avec plus ou moins de force suivant que le mouvement du projectile est plus ou moins rapide. Cette résistance est à peu près en raison inverse du carré des vitesses, c'est-à-dire : si, à un certain degré de vitesse correspond une résistance analogue, à deux degrés de vitesse, il déplacera deux fois plus d'air dans le même instant et communiquera à chaque particule d'air deux fois plus de vitesse, c'est-à-dire que la résistance qu'il éprouvera sera quatre fois plus grande que s'il n'eût eu qu'un degré de vitesse, ou, ce qui revient au même, la résistance sera en raison inverse des vitesses.

Benjamin Robins a trouvé que ce rapport ne subsistait plus dès que l'une des vitesses est plus petite que 1.200 pieds par seconde, que l'autre est plus grande, car, alors, dit-il, la résistance devient trois fois aussi grande que si elle était calculée selon la loi de la maxime précédente. De là il conclut que, quelle que soit la volée d'un boulet qui se meut avec une pareille vitesse, l'étendue de cette volée augmentera très peu quel que soit le nouveau degré de vitesse qu'acquierre le boulet par l'impression d'une charge plus forte. C'est à la résistance de l'air qu'on doit attribuer la [différence] qui se trouve entre les amplitudes de deux pièces de différents calibres et tirées sous le même angle avec des boulets convenables et des charges ordinaires. Ces différences ne peuvent être attribuées qu'à la différence des vitesses, puisque la charge des pièces étant proportionnelle à leur calibre, ils sont chassés de leur canon avec autant de promptitude de l'un que de l'autre : une différence si considérable entre les volées ne peut donc être attribuée qu'à la différence des résistances qui leur sont opposées : en effet, un boulet de 24 livres a quatre fois plus de surface qu'un de 3, mas il en a huit fois la solidité, en sorte que la résistance qu'il rencontre n'est par rapport

à son poids que la moitié de celle qu'éprouve le boulet de 3 livres ; aussi il arrivera toujours que les résistances que l'air oppose à deux globes différents, seront en raison inverse des diamètres de ces globes ; si l'on tire successivement une même pièce avec des charges différentes, il peut arriver que la petite charge porte plus loin que la plus forte, car il peut se faire que la force de déclinaison qui écarte le boulet de la direction dans laquelle il commençait à se mouvoir, [augmente] l'amplitude de la petite charge et diminue celle de la plus forte, il arrivera alors que cette amplitude sera moins étendue que l'autre.

Si deux pièces de même calibre, mais de différentes longueurs, sont successivement tirées avec la même charge et sous (un même) angle d'élévation, il peut se faire que la volée de la pièce la plus courte soit plus étendue que la plus grande, car le mouvement de rotation accélérant le mouvement d'un boulet et retardant celui de l'autre, l'amplitude du boulet qui est tiré avec le plus de vitesse (sera) plus courte que celle du boulet qui l'a été le plus lentement. La même chose peut arriver si l'une des pièces est plus longue que l'autre. Benjamin Robins a souvent prouvé dans ses expériences la vérité de ces principes. Dans toutes les opérations d'artillerie, l'on doit toujours employer la quantité de poudre seulement nécessaire préférablement à l'autre. Tout ce qu'on peut ajouter à une charge au delà de ce qui suffit pour exécuter le projet qu'on médite, non seulement est une dépense inutile, mais encore peut souvent causer des désordres qu'on aurait pu s'épargner. La pièce, par exemple, étant échauffée et forcée, son recul est plus violent, son affût en souffre davantage et devient plus sujet à se déranger, ce qui rend le service plus lent. Ce n'est pas même le plus grand mal qui puisse en résulter, car il peut arriver que, si l'on augmente la vitesse du boulet, il produira moins d'effet qu'il n'aurait fait si la charge eût été plus petite.

Déterminer les occasions principales où il est plus

avantageux d'employer de fortes ou de petites charges. Les occasions principales où il est plus important d'employer de fortes charges, c'est lorsqu'il s'agit de détruire des parapets, de démonter des batteries couvertes, de forts mortiers, ou de battre en brèche, car, dans tous ces cas, si l'obstacle contre lequel on dirige le canon n'est pas fort éloigné, chaque degré de vitesse portera le boulet avec plus de force et pénétrera plus avant dans le corps solide qu'elle rencontrera en son chemin. Dans ce cas la charge peut être égale au tiers du poids du boulet.

Il faut observer cependant que, si l'obstacle contre lequel on dirige les batteries n'en est éloigné que de 4 ou 5 verges (la verge vaut pieds), pour lors, une augmentation considérable dans la vitesse du boulet n'augmente pas sensiblement la force avec laquelle il va frapper le corps contre lequel il est tiré. Si l'obstacle est auprès de la pièce [ ] qu'il puisse être renversé par un boulet tiré avec une petite charge.

En augmentant la quantité de poudre, bien loin de causer bien plus de dommage à l'ennemi, on ne fait que diminuer l'effet du boulet contre un corps solide. Il y fera beaucoup plus de fracas si son mouvement est presque à bout par la résistance des corps qu'il a traversés, que s'il était encore avec une grande vitesse. On est convenu de ce principe en tirant contre les flancs d'un vaisseau ; car, si le boulet n'a précisément que la vitesse qu'il lui faut pour passer au travers, il en brisera les planches, au lieu que, s'il est tiré avec tant de vitesse qu'il en conserve encore après les avoir percées, il n'y fera qu'un trou qui se refermera même à cause de l'élasticité du bois.

Des petites charges produisent aussi plus d'effet lorsque l'on tire à cartouche. En effet, les balles qui remplissent les cartouches lorsqu'on les tire avec de fortes charges se dispersent et s'écartent de leur direction, au lieu que, si la charge est plus petite, leur mouvement sera plus égal et elles resteront plus serrées, ce qui causera plus de ravage

parmi les troupes sur lesquelles on tire. Comme les boulets en passant au travers des bataillons éprouvent peu de résistance, les charges des pièces de campagne étaient très petites. On a trouvé que chargées de $\frac{1}{6}$ ou d' $\frac{1}{5}$ du poids du boulet elles produisaient les effets qu'on en attendait.

Description du canon rayé. — Toute la différence du canon rayé consiste en ce qu'une pièce ordinaire est lisse en dedans, au lieu que, dans le cylindre de l'autre, on pratique et creuse des raies en forme de spirale. Le nombre des raies n'est pas fixé et varie suivant la fantaisie de l'ouvrier ou le calibre du canon ; elles sont pareillement plus ou moins profondes selon les pays, la matière dont on fond la pièce, ou enfin le caprice du fondeur : ce canon s'appelle aussi carabiné.

Différentes manières de charger le canon rayé. — Il y a plusieurs manières de charger le canon rayé. Lorsqu'on a mis dans la pièce une quantité de poudre suffisante, on prend une balle de plomb d'un diamètre un peu plus grand que celui de la pièce avant qu'elle fût rayée. On la place à la bouche de la pièce et on fait entrer cette balle de force, à coup de maillet et de refouloir, jusqu'à ce qu'elle touche la charge. Le plomb cédant à la force, il est poussé ; la surface de la balle (perd) sa forme sphérique et prend celle de l'intérieur du cylindre.

En Allemagne et en Suisse, on a perfectionné cette manière de charger le canon rayé, surtout à l'égard des grosses pièces dont on se sert pour tirer à de grandes distances : pour cela, on coupe un morceau de cuir en forme de cercle ou un morceau de futaine, dont on enduit un des côtés avec de la graisse, contre la bouche du canon. En plaçant le boulet de fer, on l'enfonce dans le canon ; par ce moyen, le cuir ou la futaine empêche l'empreinte des raies pourvu qu'elles ne soient pas trop profondes. Comme ces deux méthodes de charger les pièces par leur bouche exigent

beaucoup de temps, les canons que l'on fond en Angleterre sont faits de manière qu'on les charge par la culasse qui, pour cette raison, a plus de capacité que toute autre partie. On fait entrer la poudre et le boulet par une ouverture pratiquée dans le côté de la pièce, après quoi on le referme avec une vis.

Avantage des pièces de canon rayées. — L'utilité et l'avantage du canon rayé consistent en ce que la surface de la balle, suivant la courbure des raies, acquiert, avec les mouvements progressifs, un mouvement de rotation autour de l'axe du cylindre et, comme il la conserve encore au sortir de la pièce et que l'axe de ce mouvement coïncide avec la ligne de direction, la pression de sa résistance sera égale, dans toutes les parties de la surface qui se présentent avec la première, de sorte qu'elle ne pourra causer aucune déclinaison; on pourra donc, avec de pareilles pièces, frapper un but à une distance beaucoup plus grande que celle où l'on suppose pouvoir atteindre avec une pièce ordinaire. Il ne faut pas croire pour cela que la vitesse d'un boulet tiré avec une pièce rayée soit plus grande que ce même boulet tiré avec une pièce ordinaire avec la même charge [ce qui est faux]. En effet si les raies sont profondes et que le boulet soit assez gros pour les remplir, le frottement qu'il éprouve doit diminuer sa vitesse ; la seule raison de l'augmentation de portée ne peut venir que du mouvement de rotation qui empêche toutes les déclinaisons qui écartent le boulet et ralentissent son mouvement dedans les pièces ordinaires. Lorsqu'il s'agit de tirer des boulets à une grande distance, les formes des charges et les longueurs des pièces peuvent alors être d'une grande utilité.

La vérité de cette maxime peut être facilement déduite des observations précédentes. Le boulet à la vérité acquiert un nouveau degré de vitesse par l'impulsion d'une charge plus forte et par l'augmentation de la longueur de la pièce ; mais aussi, quel que soit l'accroissement de sa vitesse au

sortir du canon, son amplitude ni sa force ne seront considérablement augmentées. En effet, la moindre résistance de l'air (gêne) la vitesse du boulet, mais l'action de l'air sur les projectiles a une force prodigieuse et cette force est d'autant plus grande que la vitesse du mobile augmente; la résistance, qui est l'effet de cette force, (suit) à la vérité, dans les petites charges, le rapport du carré des vitesses; mais, en augmentant la charge, la résistance ne suit plus cette loi; car alors elle devient trois fois aussi grande que si elle était calculée suivant cette maxime. D'ailleurs, ce mouvement de rotation du boulet change non seulement sa direction, mais diminue son amplitude. La juste charge d'une (pièce) n'est pas celle qui peut communiquer au boulet la plus grande vitesse; elle n'est pas déterminée par un rapport constant de son poids avec celui du boulet, mais c'est la quantité de poudre qui est seulement nécessaire pour remplir l'objet que l'on se propose et, au lieu d'être en raison du boulet, elle doit changer suivant les diverses opérations qu'il faut faire; qu'il s'agisse de détruire un parapet, de démonter des batteries, de battre en brèche, si l'obstacle n'est pas éloigné, chaque accroissement de vitesse fera pénétrer le boulet plus avant; mais, si c'est à une fort grande distance, les fortes charges ne portent guère plus avant que les petites : dans ce cas, il peut y avoir même rapport entre la charge et le poids du boulet, de même que dans celui où, l'obstacle étant près de la pièce, peut être renversé aisément par un boulet tiré avec une petite charge, comme s'il s'agissait de tirer contre des planches ou le flanc d'un vaisseau.

Déterminer les rapports des différentes vitesses que peuvent imprimer à un même boulet des charges plus ou moins fortes, des pièces plus ou moins longues.

La méthode la plus favorable pour y parvenir n'est pas d'examiner leur amplitude, mais de prouver à quelle pro-

fondeur pénètre le boulet tiré avec une même charge contre un solide placé à une petite distance de la bouche de la pièce. Tel est par exemple un madrier ou un (amas) de terre ou d'argile. Car nous avons démontré que les amplitudes des pièces ne peuvent point marquer exactement les vitesses des boulets, au lieu que l'expérience fait voir que, à une charge double, répond une profondeur quadruple et que, à une triple, répond une profondeur neuf fois plus grande. Benjamin Robins éprouva qu'une balle de 3/4 de pouce de diamètre contre un madrier de chêne pénétra avec différentes vitesses à différentes profondeurs, depuis 1/2 pouce jusqu'à 1/0 pouce. Ayant examiné la vitesse respective avec les profondeurs, il trouva qu'elles suivaient à peu près le lien indiqué ci-dessus et cela se trouva vrai pour un boulet d'une grosseur quelconque.

Fin du 5^e^ Cahier.

XI[1]

TRAIT CONCERNANT L'HISTOIRE DE L'ARTILLERIE

(AUXONNE, FÉVRIER 1789)

CANON. *Tiré de M. de Saint-Rémy, tome I^er^* [2]. — La poudre fut découverte en 1330. Ce fut au siège de Candie fait par les Vénitiens en 1366 que l'on s'en servit pour la première fois. Quelques Allemands leur apportèrent deux petites pièces de fer et des boulets de plomb. Diego Ufano nous dit que ces pièces étaient formées par de fortes tôles de fer que l'on disposait à peu près cylindriquement, que l'on serrait avec des cercles de fer. Les premiers canons ont donc été de fer. On leur a donné la forme conique, figure bien peu convenable par la grande consommation de poudre qui devenait inutile. Après différentes figures assez bizarres, les canons ont pris la forme cylindrique. L'on les a faits de fonte, c'est-à-dire d'un métal composé de cuivre rouge, de cuivre jaune et d'étain, et cela parce que l'on observa que le fer était trop cassant et que la rouille lui était trop nuisible. L'on en fait encore de fer pour la marine, mais c'est à cause de la cherté de ceux de fonte.

Louis XI est le premier roi qui ait eu une artillerie considérable. Il fit fondre douze canons de fonte qui furent

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit. In-folio de 12 pages.

(2) *Mémoires d'artillerie où il est traité des mortiers, pétards, arquebuses à croc, mousquets, fusils, etc.*, par le sieur Surirey de Saint-Rémy. Il existe plusieurs éditions de cet ouvrage. J'ai consulté l'édition de Paris 1697 et celle de la Haye 1741, en 2 vol. in-4°. (*Ed.*)

appelés des noms des douze pairs de France. Ce fut sous François Ier que l'on commença à raisonner sur les différents calibres. Dans ces premiers temps, les pièces ne chassaient que de très petits boulets et étaient peu fortes en métal. Histoire de Bretagne.

Par un compte rendu en 1461 par un trésorier de la guerre, l'on voit qu'une coulevrine appelée *la Grande* ne pesait que 115 livres de cuivre, que des pièces de canon ne pesaient ensemble que 95 livres.

Louis XI fit fondre des pièces qui chassaient des poids de 500 livres et qui portaient depuis la Bastille jusqu'à Charenton. C'était, selon le père Daniel, une espèce de mortier.

L'on a des descriptions de pièces qui chassaient des poids de 100 livres, 80 livres, 70 livres.

L'on nomme un canon pris en 1717 sur les Turcs qui chassait des boulets de 110 livres et avait 25 pieds de long.

La célèbre coulevrine de Nancy avait 22 pieds de long, mais ne chassait que des boulets de 18 livres.

Charles-Quint fit faire une fonte à Malaga pour son entreprise de Tunis, qui servit longtemps de modèle à l'Europe. C'étaient des pièces de 40 à 45 livres de balle. L'archiduc Albert fit dans la suite fondre des pièces dont les moins étaient de 10 livres et les plus de 40.

Depuis l'édit de Blois (1572), l'on ne fit en France que des pièces de six calibres différents, savoir :

1° Les pièces appelées *canons* du calibre de 33 1/3;

2° Celles appelées *couleuvrines* dont le boulet était de 16 livres 1/2 ;

3° Celles appelées *bâtardes* de 7 livres 1/2 ;

4° La *moyenne* de 2 livres 3/4 ;

5° Le *faucon* de 1 livre 1/2 ;

6° Le *fauconneau* de 3/4 de livre 1/2.

Sully fut surintendant de l'artillerie et Louis XIV lui donna une perfection qui la rendit fort utile à ses projets.

Le canon de France de 33 pesait 6,200 livres, long de 11 pieds.

Le demi-canon d'Espagne du calibre de 24 pesait 5,100, avait 10 pieds 11 pouces de long.

La couleuvrine de 16 livres... 4,100... 10 pieds 10 pouces.

Le quart de canon d'Espagne de 12 livres pesait 3,400... 9 pieds, 9 pouces.

La bâtarde de 8 livres, 1,950, — 10 pieds, 7 pouces.

La moyenne de 4 livres, pesait 1300. — 10 pieds 7 pouces.

Le faucon et le fauconneau depuis 1/2 jusqu'à 2 livres pesait 150, 200, 400, 500, 7 à 800, long de 7 pieds.

La pièce de 8 courte a de longueur 8 pieds 7 pouces.

Celle de 4 courte, 8 pieds 6 pouces.

Tel était l'état des calibres dont on se servait sous Louis XIV.

L'ordonnance de 1732 ordonne qu'il ne sera dorénavant fabriqué que des pièces de 24, 16, 12, 8, 4, selon les dimensions des balles (voyez 1er cahier sur l'artillerie).

L'ordonnance de 1774 distingue l'artillerie en artillerie de siège et de campagne. 24, 16 longues sont dites artillerie de siège et celles de 12, 8, 4 courtes servent pour les campagnes.

Il se fondait encore du temps de M. de Saint-Rémy des pièces

De 24	livres pesant	3.000	; longues de	6 p. 7 p.
De 16	—	2.020	—	6 p. 2 p.
De 12	—	2.000	—	5 p. 1 p.
De 8	—	1.000	—	4 p. 11 p.
De 4	—	600	—	4 p. 9 p.

Ces pièces différaient encore des autres par la figure de la chambre, qui était en forme de poire, beaucoup plus large que l'âme de la pièce, mais ces pièces avaient l'inconvénient de trop tourmenter les affûts, d'endommager les embrasures, de ne pouvoir être écouvillonnées sûrement. Elles ont été abandonnées.

Corps royal de l'artillerie. — Le régiment Royal-Artillerie fut créé en 1671. Il fut composé de quatre compagnies de 100 hommes. Les officiers furent pris dans le régiment du Roi. En 1672, il fut porté à 26 compagnies et appelé le régiment des Fusiliers. En 1677, il fut augmenté de 4 bataillons. En 1689, il y eut 12 compagnies de canonniers qui n'étaient pas en bataillon. En 1693, le régiment prit le nom de Royal-Artillerie et les 12 compagnies y furent incorporées. Corps royal de l'artillerie 1671.

Le régiment des bombardiers fut créé en 1684. Il fut composé de 13 compagnies. Il fut augmenté d'un autre bataillon en 1706.

La première compagnie des mineurs a été formée après la paix de Nimègue en 1679; en 1692, l'on en créa une seconde; la troisième fut formée en 1707.

Les compagnies (de) canonniers gardes-côtes furent créées en 1702.

Ce fut en 1720 que les différents corps furent incorporés en un seul et l'on forma le régiment Royal-Artillerie qui fut composé de 5 bataillons, chacun de huit compagnies, et chaque compagnie de 100 hommes, 2 capitaines, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants par compagnie et 2 cadets. 1720.

Il y avait trois escouades dans chaque compagnie. La première composée de 24 canonniers et de 24 soldats apprentis; la deuxième de 12 mineurs ou sapeurs et 12 apprentis; la troisième de 12 ouvriers en fer ou en bois et 12 soldats apprentis.

Il y avait un lieutenant-colonel et un major par bataillon.

C'était le même uniforme qu'aujourd'hui à l'exception que la veste était rouge.

Il n'y avait que 5 écoles.

L'ordonnance de 1729 changea quelque chose. Elle établit que, dans un bataillon, il y aurait 5 compagnies de canonniers, 2 de bombardiers, 1 de sapeurs et ne seraient composées que de 70 hommes. 1729.

Elle établit 5 compagnies de mineurs et 5 d'ouvriers pour servir séparément ou adjointes audit bataillon.

Cette constitution a été changée en 177... par M. de Gribauval.

Poudres. En 1706, il fut fait, pour neuf années, les marchés suivants pour la fourniture des poudres :

1 000 000 livres à 7 sols
500 000 livres à 10 sols
900 000 livres à 12 sols
} 2 400 000 livres par année.

Il était arrêté de plus que ce qu'il fournirait au delà serait payé 12 sols.

La poudre qui se gâterait dans les magasins sera radoubée à raison de 5 livres par 100 et celle qui n'aura besoin que d'être resséchée se paiera 3 livres.

Deux livres de poudre fine ou de chasse lui seront passées pour 3 livres de poudre de guerre.

L'entrepreneur pourra vendre de la poudre aux marchands à raison de 24 sols la livre et les revendeurs (au public) à raison de 28 sols.

Lors des réjouissances l'on ne mettait que le quart du poids du boulet de poudre.

PRIX DES PIÈCES POUR LA FAÇON

Il y avait cinq fonderies, savoir à

Une pièce coûtait à	Paris.	Douai.	Strasbourg.	Lyon.	Perpignan.
	Livres	Livres	Livres	Livres	Livres
Pièce de 24.	800	750	1000	900	800
16.	700	712,10^{s}.	950	850	750
12.	600	500	650	600	550
8.	450	400	510	500	450
4.	350	300	400	350	300
Pièce de 4 de [ ] et à dos de mulet.					220

	Paris.	Douai.	Strasbourg.	Lyon.	Perpignan.
	Livres	Livres	Livres	Livres	Livres
Pièces de 2 longues pesant 600 à 700		220			300
et pièces de 2 courtes					200
Mortiers de 12 pouces	450	250	440	370	300
8 —	350	100	320	285	250
6 —	200	»	»	»	»
Pièces de 12 et 15 pouces	350	250	270	235	200
Eprouvette de métal		15	18	»	10
Pour les réparer		3ˢ par livre	3ˢ 6ᵈ	»	»
		Livres	Livres	Livres	Livres
Globe pour les éprouvettes		15	18	18	15
Moule pour faire une livre de balles		25	23	25	25
Prix des lumières		100	100	100	100

Le Roi fournit les métaux et accorde 10 pour 100 de déchet pour tout ouvrage neuf.

Le Roi fournit les outils, et les commissaires des fontes les entretiennent.

Pour tous les petits ouvrages tels que poulies, etc., le Roi paye 3 sols ou 3 sols 6 deniers.

Les pièces rebutées sont rapportées aux frais du commissaire.

Dans les cas pressants, lorsqu'il est ordonné de les livrer brutes, alors il est rabattu 50 livres pour pièce de 24, de 16 et de 12 et 21 livres pour chaque pièce de calibre inférieur.

Il y avait en 1694, 30 salpêtriers à Paris et 516 dans le reste du royaume.

Par charge d'une pièce, du temps de M. de Saint-Rémy, l'on mettait les $\frac{2}{3}$ du poids du boulet. L'on a reconnu depuis qu'il suffisait d'en mettre le $\frac{1}{3}$ du poids du boulet et au plus la moitié. 1739.

Avec une livre de poudre, l'on peut tirer 36 coups de

mousquet ordinaire, 27 de mousquet de rempart, 10 d'arquebuse à croc, sans les amorces.

L'on dit qu'une pièce est tirée à toute volée lorsqu'elle est pointée sur l'angle de 45 degrés.

L'on dit qu'elle est tirée de but en blanc, lorsque l'objet se trouve placé dans la direction de l'âme de la pièce. Le but en blanc a été reconnu à 300 toises.

L'on fond aussi des pièces de fer, mais elles sont dangereuses à cause de la mauvaise qualité de ce métal et des ravages qu'y occasionne la rouille.

L'on en fond cependant à Saint-Gervais pour les places maritimes et la marine.

Ce métal revient à 12 livres le quintal.

La pièce de	24	de fer pèse.	5.550	livres
— —	16	—	4.500	—
— —	8	—	2.250	—
— —	4	—	1.300	—

L'on a en projet de composer des pièces de fer forgé, mais on leur a trouvé les mêmes inconvénients qu'aux pièces de fer fondues. L'on proposa aussi d'essayer des pièces de sept morceaux que l'on unissait par des [châssis] où passaient les tourillons.

Les pièces fondues en conséquence de l'édit de Blois (1572) portaient :

	But en blanc	Toute volée
33	600	6.000
24	800	6.000
16	800	8.000
12	450	5.000
8	400	4.500
4	300	3.000
2	150	1.500

Les pièces de France chargées des $\frac{2}{3}$ de la pesanteur de leur boulet, en conséquence des expériences faites par M. du Metz portaient

24	2.250 toises.	
16	2.020 —	
12	1.870 —	pointées à toute volée.
8	1.660 —	
4	1.520 —	

un mortier de douze pouces portant 18 livres de poudre, pointé à 45° poussa sa bombe à 1500 toises.

Un fronteau de mire était une pièce de bois faite selon la courbure de la volée et d'une épaisseur donnée par le surplus de la culasse sur la volée. Aujourd'hui, l'on y supplée par le bouton placé à l'extrémité de la volée.

Il a été aussi fondu des pièces à deux bouches.

M. Emery, fondeur à Lyon, imagina deux canons qui se tenaient ensemble depuis les tourillons jusqu'aux culasses.

Un religieux italien fit adopter les pièces à trois bouches dites triples canons : on les a abandonnées.

Le canon du chevalier Folard n'a que 2 pieds 4 pouces. ne pèse que 1700 livres.

Un gros levier d'orme de sept pieds pèse 16 à 20 livres. Un petit de 6 pèse de 10 à 14 livres.

Le boulet creux était une espèce de boîte de fer longue de deux calibres et demi. On le remplissait de poudre, de plomb, de mitraille. Une fusée correspondait à la lumière de la pièce et y communiquait le feu. Un boulet creux, du calibre de 24, pesait 60 livres et, chargé de plomb, 79. Il contenait 6 livres de poudre. Mais l'on a abandonné ces boulets pour raison de la difficulté pour les faire réussir.

Les boulets messagers sont des boulets dont l'on se servait pour porter des nouvelles dans une place de guerre.

L'on ne tire le boulet rouge qu'avec les pièces de 4 et de 8 parce qu'il devient trop difficile à servir lorsque l'on se sert d'un plus haut calibre.

Le millier de fer pesant, pris dedans la forge et coulé en bombe, coûtait au Roi 40 livres, coulé en affût coûtait 45 livres, pour la façon des bombes pesant un millier 9 livres, tout boulet, 3 fr. Quand le fourneau pour la forge du

fer a été chauffé trois jours, l'on coule ordinairement trois milliers par vingt-quatre heures.

Dimension d'une pièce à la suédoise du calibre de 4 : longueur depuis la plate-bande à la bouche 4 p. 6 p. Poids de la pièce 600 livres.

Il y avait du temps de M. de Saint-Rémy des mortiers de 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 18 pouces contenant 2, 3, 4, 5, 6, 12 de livres de poudre.

La bombe de 17 p. 10 p. pesait 490 livres. Elle contient 48 livres de poudre.

NOMS DES ARMES DE GUERRE

Mousquets de rempart.	Bandouillères.
Mousquets ordinaires.	Fourniments.
Fusils.	Fourchettes à mousquet.
Carabines.	Coussinets à mousquetaire.
Mousquetons.	Baguettes de mousquet.
Pistolets.	Sabres.
Hallebarde.	Épées.
Pertuisanes.	Baïonnettes.
Fourches ferrées.	Cuirasses d'armes complètes.
Haches d'armes.	Cuirasses légères.
Serpes d armes.	Corselets.
Piques.	Brassards.
Demi-piques.	Cuissadrs.
Espontons.	Gantelets.
Brins d'estoc.	Rondaches.
Bâtons à deux bouts.	Chemises de mailles
Fléaux armés.	Casques.
Faux armées.	Bourguignottes.

La machine infernale des Anglais. — Le fond de cale était plein de sable. Le premier pont était rempli par vingt milliers [de poudre] couverts par un pied de maçonnerie ; le second pont était garni de 600 bombes à feu et chargé de 2 p. de maçonnerie au-dessus ; le troisième pont chargé de 50 barils à cercles de fer, remplis d'artifice. Par le

milieu un canal pour communiquer le feu. Sur le tillac de la vieille artillerie.

La bombe de Toulon destinée pour Alger contenait sept milliers de poudre. Elle ne tira point.

Réchauds de remparts ou lampions à parapets.

Pour faire le pont, l'on posera un ponton à 5 à 5 pieds avec six poutrelles et deux madriers, l'on mettra neuf pieds d'un ponton à un autre. Chaque ponton doit couvrir 10 pieds de rivière.

Le ponton pèse.	1.569 livres
Les douze madriers	900
Les six poutrelles	414
Le chariot ou haquet	1300
	4.183 livres

Il faut huit à neuf chevaux pour le traîner. Il en faut quatre pour un pont de 45 pieds.

XII[1]

MÉMOIRE SUR LA MANIÈRE DE DISPOSER LES CANONS POUR LE JET DES BOMBES

Tout ce qui tend à perfectionner les pièces d'artillerie ou à en étendre l'usage mérite également l'attention du militaire.

Depuis la nouvelle réforme, il semble qu'il ne reste rien à désirer du côté de la perfection. L'idée due à M. Le Duc de se servir des pièces de canon pour le jet de la bombe paraît en avoir étendu l'usage aussi loin qu'il est possible.

Les côtes sont garnies de canons pour en défendre l'approche. Quel avantage que de pouvoir dans l'occasion s'en servir à inquiéter les vaisseaux d'une manière aussi alarmante que le fait la bombe?

Dans combien de circonstances ne manque-t-on pas de mortiers? Dans combien d'autres ne gêneraient-ils pas pour le transport ou n'embarrasseraient-ils pas dans la retraite?

Si l'on joint à ces considérations la justesse du tir que les expériences faites par ordre de M. le baron du Teil ont constaté être de beaucoup plus exact que celui du mortier; si l'on fait attention que l'on peut se servir de toute sorte de pièces même des plus endommagées et tirer indistinctement toutes sortes de bombes, l'on concevra que cette idée peut être très utile et mérite un accueil favorable.

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit de 9 pages. In-folio.

Il s'agit de disposer les pièces d'une manière avantageuse.

L'on a imaginé d'appuyer la volée sur un chantier de poutrelles et d'enfoncer le bouton en terre jusqu'à la plate bande de la culasse en l'appuyant contre une lambourde de deux pieds.

Le recul agissant dans le sens de la pièce, la lambourde sur laquelle s'appuie le bouton doit y être perpendiculaire. Il faut la soutenir par deux grands piquets.

Lorsqu'on creuse la place de la lambourde, il faut avoir soin de ne pas remuer la terre à laquelle elle doit transmettre la force de recul...

[Lorsque l'on creuse la place de la lambourde], il faut excaver en suivant le talon qu'elle doit faire... La pièce doit être placée au milieu de la largeur de la lambourde qui doit appuyer de tous les côtés sur terre, faute de quoi, aux premiers coups, la pièce se dérangerait.

Ces précautions très essentielles exigent beaucoup de temps lors même que l'on travaille sur une terre médiocrement dure. Que serait-ce si elle était argileuse, difficile à remuer? Si elle était sablonneuse et trop facile, elle n'opposerait plus assez de résistance à la lambourde qui se déplacerait.

Ces raisons me font penser qu'il faudrait mieux enfoncer de sa largeur une lambourde ordinaire, placer sur l'arête extérieure une autre lambourde soutenue par un bon nombre de piquets et y appuyer le bouton de la culasse. L'on aurait l'avantage de voir le côté que le recul fait faiblir et d'y remédier aussitôt par un renfort de piquets.

Au lieu de la lambourde inférieure, l'on pourrait y suppléer par deux bombes enfoncées presque de leur diamètre. Elles appuieraient contre la lambourde supérieure. Au défaut total de bois, l'on pourrait y suppléer par trois bombes enfoncées comme ci-dessus, la troisième enfoncée seulement de quelques pouces serait soutenue par deux ou trois grands piquets.

Je crois ces trois manières de disposer la culasse préférables pour la promptitude de l'exécution. L'on pourrait placer deux pièces pendant qu'en suivant la première façon l'on n'en disposerait qu'une.

Quant à la volée, il faut qu'elle rencontre le chantier qui doit la supporter un peu au-dessus des tourillons afin d'avoir le centre de gravité en sa faveur... L'on soutiendra le chantier par un bon nombre de piquets de cinq à six pieds; l'on remarquera qu'il en faut d'autant plus au chantier qu'il est composé de plus de pièces de bois. L'on pourrait, à la place du chantier, élever un épaulement de terre bien dansée.

Ainsi, avec quelques instruments pour remuer la terre, quelques piquets, l'on peut à l'occasion placer ces pièces en batterie en beaucoup moins de temps et, comme on voit, avec beaucoup moins de matériaux qu'il n'en faut pour établir une plate-forme de mortier.

Étant déterminé sur les moyens à prendre pour soutenir la volée et appuyer la culasse, il faut connaître la hauteur qu'il faut donner à l'épaulement ou chantier et le point où l'on doit placer les lambourdes ou bombes pour servir d'appui à la culasse. Ces dimensions sont relatives à l'angle sur lequel l'on veut tirer, ne s'agissant que de calculer la hauteur ou la base d'un triangle rectangle dont les trois angles sont connus et dont l'hypoténuse est égale à la longueur de la pièce prise depuis un peu au-dessus des tourillons jusqu'à la plate-bande de culasse, si l'on enfonce en terre le bouton, ou jusqu'à l'extrémité du bouton si on ne l'enfonce pas.

L'on ne dira pas que ces calculs sont inutiles, qu'il n'y a qu'à placer la pièce, ensuite tâtonnant avec un quart de cercle, élever ou baisser l'épaulement jusqu'à ce que l'on se rencontre à l'angle sous lequel l'on veut tirer. Ce ne serait pas connaître les difficultés que l'on a pour maintenir les grosses pièces dans cette position... Il faudrait donc se résoudre à perdre un temps précieux en vains tâtonnements?... Il faudrait se résoudre à recommencer

plusieurs fois l'ouvrage que l'on avait fait pour servir d'appui à la culasse. Il faudrait faire des travaux inutiles et travailler au milieu des pièces en suspens.[1]

Il est vrai que ces calculs de triangles, quoique très simples, sont infaisables au moment du besoin, mais l'on peut simplifier assez ces formules pour que l'on puisse les retenir facilement et les mettre en exécution sans de longs calculs.

L'on n'a qu'à diviser le nombre qui exprime la longueur de la pièce depuis un peu au-dessus des tourillons jusqu'au bouton, si on ne l'enfonce pas en terre, jusqu'à la plate-bande de la culasse si on l'enfonce, par sept pouces, et l'on aura pour tous les calibres, pour toute espèce de tronçon, la hauteur de l'épaulement sous l'angle de 45 degrés [1].

Si l'on avait de la répugnance à se servir d'une formule dont on ignorerait le degré de précision, l'on pourrait faire attention que, dans un carré, la diagonale est à un des côtés $\sqrt{2} : \sqrt{1}$ ou, lorsque l'angle de projection est de 45, la hauteur est un côté du carré, donc l'hypoténuse ou la longueur de la première. J'appelle H la hauteur, L la longueur, on aura :

$$H : L :: \sqrt{1} : \sqrt{2} \text{ ou } H = L + \frac{\sqrt{1}}{\sqrt{2}}.$$

En prenant les logarithmes :

$$L\,H = L\,L + L\,\frac{1}{2} - L\,\frac{2}{2}.$$

Logarithme de division :

$$L\,H = L\,L + L\,\frac{2}{2}$$

$$H = \frac{1}{0{,}150515}\,2 = 0 \text{ ou } 0{,}150{,}515 = 1 \text{ pied } 4 \text{ pouces } 11 \text{ lignes } 8 \text{ points}$$

ou 17 pouces moins 3 à 4 points.

Il est rare que l'on ait besoin de tirer de cette manière sur d'autres angles que sur celui de 45°. Cependant, si l'on

(1) Ce calcul n'est qu'approché, mais il ne peut produire aucune erreur sensible dans la pratique (*Bon*).

voulait tirer sur un angle plus ou moins grand, l'on n'aurait qu'à multiplier par 80 lignes le nombre de degrés dont on aurait augmenté ou diminué l'angle au-dessus de 45°, et l'on ajouterait ce produit au quotient ci-dessus trouvé si l'angle est plus grand; l'on le retrancherait si l'angle est plus petit et l'on aurait pour résultat la hauteur de l'épaulement ou chantier. Ces calculs sont des plus simples et ne peuvent [être] ignorés de personne. L'on peut les faire de mémoire ou sur la terre tant ils sont faciles.

Quant à la distance qu'on doit mettre entre le pied de l'épaulement et l'endroit où la culasse doit rencontrer la terre, l'on remarquera que, pour l'angle de 45°, elle est la même que la hauteur de l'épaulement... Pour les autres angles, il sera plus expédient de la déterminer topographiquement en prenant, avec un levier ou tout autre morceau de bois, la longueur de la pièce depuis au-dessus des tourillons jusqu'au bouton et la portant depuis le point de l'arête intérieure du chantier ou côté de l'épaulement qui est perpendiculaire à la ligne de tir jusqu'en l'endroit où elle rencontrera cette ligne de tir qui sera le point où le bouton de la culasse devra appuyer sur terre.

L'on remarquera que, sous l'angle de 45°, la bouche des pièces de 24, 16, 12, 8 de siège se trouverait élevée de 7 pieds 8 pouces, 7 pieds 3 pouces, 6 pieds 10 pouces, 6 pieds 2 pouces et, par conséquent, il faudra pratiquer une banquette afin que les servants y puissent monter. Elle devra être de 3 pieds, de 2 pieds 1/2, de 2 pieds, de 1 pied 1/2 de hauteur pour ces différents calibres... Si l'on enfonçait le bouton en terre, alors on gagnerait une diminution de 6 pouces à la hauteur de la bouche de 24, ce qui n'est pas un objet.

Quant aux pièces de campagne, il n'y aura besoin de rien, vu que les bouches de 12, de 8, de 4 ne s'élèvent qu'à 5 pieds 2 pouces, 4 pieds, 3 pieds 3 pouces, 1 pied 5 pouces.

Pour adapter les bombes aux bouches des pièces, l'on a

reconnu qu'il suffirait de la soutenir par deux attaches ou filets ordinaires que l'on passe entre les anses de la bombe et que porte une ceinture qui elle-même est retenue par l'astragale du culot. L'on a soin d'engager le culot dans la bouche de manière qu'il n'y ait aucun vide, faute de quoi la poudre la plus active, éprouvant la résistance [d'inertie] de la bombe, s'enfuirait par là, juste au moment où la bombe est chassée, ce qui peut produire la plus grande déviation dans le tir.

Quant aux charges que l'on doit mettre, il est facile d'apercevoir qu'elles doivent être considérables dans les pièces de grand calibre et beaucoup moins dans celles de 8 et de 4, surtout lorsqu'elles sont courtes. Alors le fluide fait son effort dans un plus petit espace, a un effort plus considérable et va frapper contre une surface beaucoup plus petite.

Mais, à ces calibres de 4 et de 8, l'on doit éprouver une grande difficulté pour y placer la bombe, vu que la bombe de 8 pouces n'engage que 6 points dans la pièce de 8, et 3 lignes 11 points dans la pièce de 4; la bombe de 10 pouces, 4 lignes dans la pièce de 8, et 2 lignes 10 points dans la pièce de 4; la bombe de 12 pouces, 3 lignes 11 points dans la pièce de 8, 2 lignes 5 points dans la pièce de 4. Cependant je ne sache pas que l'on en ait fait l'expérience qui pourrait suggérer d'autres moyens pour remédier à cet inconvénient. L'on aurait une grande augmentation de portée en se servant de ces pièces de campagne. Il serait peut-être essentiel de la déterminer par des expériences suivies et méthodiques. L'on déterminerait en même temps d'une manière précise les charges dont on doit se servir pour les différents calibres pour ne pas trop endommager le vif de la bouche. L'on ne pourrait pas dire de combien. L'on sait combien la théorie est fautive. Il serait toutefois digne de l'attention de M. le baron du Teil de faire faire des expériences suivies et raisonnées sur la portée que l'on peut obtenir, la charge

que l'on doit mettre pour les différents calibres, etc., etc.

Ces expériences n'ont pas encore été faites d'une manière satisfaisante. L'on a bien fait quelques essais, mais insuffisants et incomplets.

B. P. [1].

Auxonne, le 30 mars 1789.

(1) Cette signature B. P. explique pourquoi, jusqu'en l'an IV, on écrit en général *Buona-Parte*. (*Ed.*)

XIII[1]

Mon Général,

Vous avez donné des ordres pour que les officiers attachés à la direction de Provence prissent toutes leurs précautions pour emmagasiner les effets nécessaires à l'armement des places et côtes de leur département. En conséquence, l'on a envoyé de l'arsenal d'Auxonne tous les affûts et autres bois ferrés qui étaient nécessaires... Il ne manque plus que les bois pour l'établissement des batteries, tels que les madriers, les gîtes, les heurtoirs et les lambourdes. Il n'était pas possible que l'arsenal d'Auxonne fournit ces matériaux, vu que, par le marché passé avec la compagnie des charriages, il en coûte 9 L. pour le transport d'un quintal jusqu'à Arles et qu'un madrier pesant 106 Lb., ce qui ferait que le transport coûterait trois fois plus que la valeur intrinsèque du bois... Vous avez en conséquence, mon Général, donné ordre au directeur de Provence de s'en procurer où il pourra en trouver au meilleur compte. C'est après ces [commissions], je prendrais la liberté, dans la seule vue d'être utile, de vous offrir que l'on en fit venir de Corse. Le transport est peu de chose, le prix du bois est moindre et la qualité excellente, soit que l'on veuille se servir de chêne, soit de châtaignier qui ne lui cède en rien. Si cette idée est agréée, elle pourra tirer d'embarras les directeurs de Provence, être un objet d'économie et d'avantage, vu la bonne qualité des bois de Corse qui sont presque tous des bois de montagne. Étant du pays et très au fait de cette

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit de 2 pages, in-folio. Je ne saurais donner une place formelle à cette pièce. Elle peut être aussi bien de 1792 que de 1789; mais en la réunissant ainsi aux études sur l'artillerie, j'ai pensé qu'elle ne perdrait point de son intérêt. Elle est évidemment adressée à M. du Teil. (*Éd.*)

branche d'exportation, je m'offre à donner tous les renseignements aux officiers de la direction de Provence et même à me transporter en Corse, si cela est jugé nécessaire, pour faciliter les marchés, l'embarquement et la bonne qualité du bois.

XIV[1]

NOTES DIVERSES. — RÉPUBLIQUE DE PLATON[2]

1. Socrate. — 2. Céphale. — 3. Polémarque fils de [Céphale]. — 4. Glaucon. — 5. Adimante, tous les deux fils d'Ariston et frères de Platon. — 6. Clitophon. — 7. Thrasimaque.

Céphale est un sage vieillard et riche. Il définit la justice : *dire la vérité, ne tromper personne et rendre à chacun ce que l'on en a reçu...* Il avance que le principal avantage des richesses est de mettre dans le cas de ne rien devoir et de ne tromper personne.

Polémarque, son fils, soutient le sentiment de son père.

Socrate lui observe que si un homme confiait ses armes à un ami, ce serait un mauvais service de les lui rendre s'il devenait furieux. L'on ne peut donc définir la justice rendre à chacun ce que l'on en a reçu.

Simonide a dit que la justice était : *rendre à chacun ce qu'on lui doit.* Si on ne doit pas rendre un dépôt lorsqu'on le demande contre toute raison, ce serait alors faire du mal à ses amis. Simonide a donc voulu dire qu'elle

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit de 5 pages in-folio.

(2) Il est indispensable de suivre l'analyse de Bonaparte sur le texte de Platon. Bonaparte a eu vraisemblablement en mains la traduction de l'abbé Grou. Paris, Humblot, 1762, ou Amsterdam, Rey, 1763, 2 vol. in-12, — réimprimée par Lefebvre en 1841, par Garnier en 1875, en un volume in-12. Il existe encore de la même traduction diverses rééditions fragmentaires. Il est à remarquer que Napoléon parlait beaucoup de Platon. M^me^ de Rémusat écrit à son mari (*Lettres*, I, 351) qu'elle va lire Platon : « Oui, Platon, dont j'étais comme vous savez si tentée, depuis que j'en entendais tant parler à l'Empereur. » (*Ed.*)

consistait à rendre à chacun ce qui lui convient. Voilà l'état de la question. Tous les interlocuteurs en sont d'accord. Mais la médecine donne la santé, la cuisine le goût, que donne donc la justice ? A qui donne-t-elle ce qui convient ?... Elle fait du bien aux amis et du mal aux ennemis. Définition adoptée. Le médecin et le pilote peuvent faire le plus de bien et de mal à leurs amis et ennemis, selon qu'ils sont malades ou sur mer. Quant au juste, en quelle occasion peut-il faire le plus de mal et de bien ? — A la guerre. — L'on n'a donc [pas] besoin du juste en temps de paix ? — Si fait, pour garder un dépôt, mais non pour en faire usage. La justice me sera utile quand je ne me servirai pas d'une chose et inutile quand j'en voudrais faire usage.

Qui sait faire plus de mal ? — Celui qui sait mieux se défendre. — Mieux garder ? — Celui qui sait mieux dérober. — Le juste est donc un filou selon les définitions adoptées. La justice n'est donc autre chose que l'art de dérober pour le bien de ses amis et pour le mal de ses ennemis.

Nos amis sont ceux qui nous paraissent gens de bien. Ils peuvent le paraître sans l'être à leur égard. La justice consiste à faire du mal aux bons et du bien aux méchants... Les bons sont incapables de faire du mal. Il est donc juste de rendre le mal pour le bien.

Si l'on définit les amis les bons et les ennemis les méchants... plus on fait du mal aux hommes et plus ils deviennent injustes. Mais, de même qu'un musicien ne peut rendre personne plus ignorant en vertu de son art, un homme juste, en vertu de sa justice, n'en peut rendre un injuste. En général, les bons ne peuvent par leurs vertus rendre les autres méchants.

Si quelqu'un dit que la justice consiste à rendre à chacun ce qu'on lui doit, et s'il entend par là que l'homme juste doit le bien à ses amis et le mal à ses ennemis, nous serons persuadés que ce langage n'est pas d'un sage parce qu'il n'est jamais juste de nuire à personne.

Polémarque réduit au silence, paraît le sophiste Thrasymaque qui définit la justice *ce qui est avantageux au plus fort*. Le système de Thrasymaque est le même que celui de Hobbes. L'athlète Polydamas est plus fort que nous. Il lui convient de manger du bœuf. Est-il donc pour cela avantageux que nous en mangions? lui répond Socrate. Expliquez-vous donc.

Les différents États sont ou monarchiques ou aristocratiques, ou démocratiques. Celui qui gouverne est le plus fort. Le peuple fait des lois populaires, le monarque monarchiques, etc. Ces lois faites, ils déclarent que la justice consiste à les observer et [à] punir ceux qui les transgressent. Dans chaque État, la justice est l'intérêt de celui qui a la force en main, ou qui gouverne, qui est le plus fort.

Socrate : La justice consiste donc à obéir à celui qui gouverne. Mais ceux qui gouvernent peuvent se tromper. Ils institueront des lois avantageuses et nuisibles. Cependant la justice consiste à leur obéir. Il est donc juste non seulement de faire ce qui est avantageux, mais encore nuisible au plus fort.

Thrasymaque. — Socrate, vous êtes un sycophante[1]. Appelez-vous médecin, calculateur ou grammairien, celui qui se trompe en médecine, calcul ou grammaire, en tant qu'il se trompe? Il en est de même du magistrat. Croyez-vous qu'il puisse se tromper en tant que magistrat? Ce qu'il ordonne est toujours ce qui lui est le plus avantageux. Il est donc vrai que la justice consiste à faire ce qui est avantageux au plus fort.

Socrate. — La médecine ne pense pas à son intérêt, mais à celui du corps malade qu'elle doit guérir ; le pilotage à l'intérêt de la navigation. Or, les arts commandent à leurs sujets. Aucun art n'a donc pour but l'intérêt du plus fort, mais au contraire de leur sujet, ou du plus faible. Le méde-

(1) En marge : *Calomniateur.*

cin, en tant que médecin, ne se propose ni n'ordonne ce qui est à son avantage, mais ce qui est à l'avantage du malade. Le vrai pilote n'est pas matelot, mais chef, et n'ordonnera donc que l'avantage de ses sujets, les matelots. Tout homme qui gouverne ne se propose pas, en ce qu'il ordonne, son intérêt, mais celui des sujets...

XV [1]

1788 — QUELQUES NOTIONS SUR LE GOUVERNEMENT DES ANCIENS PERSES [2]

Les Perses, divisés en douze tribus, étaient alors renfermés dans une seule province de cette vaste région qui depuis a porté leur nom et ne faisaient tous ensemble que 120,000 hommes.

Le bien public et l'utilité commune étaient le principe et le but de toutes les lois. L'éducation des enfants était regardée comme l'affaire la plus importante. Ils étaient élevés en commun, d'une manière uniforme. Leur principale nourriture était du pain, du cresson et de l'eau. Ils étaient dans la classe des enfants jusqu'à l'âge de seize à dix-sept ans, dans celle des jeunes gens jusqu'à vingt-six ou vingt-sept ans. Ceux de cette classe passaient une partie de leurs nuits dans le corps de garde, accompagnaient le Roi lorsqu'il allait à la chasse, etc.

XÉNOPHON Cyropédie.

La troisième classe était composée des hommes faits. Ils y demeuraient vingt-cinq ans ; c'est de là qu'on tirait tous les officiers. Quand un homme avait passé cinquante ans, il n'était plus obligé de porter les armes en dehors du pays. C'est dans la dernière classe que l'on choisissait les plus sages et les plus expérimentés pour former le

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit de 21 pages, in-folio.

(2) Extraits de Rollin. *Histoire ancienne.* J'ai suivi pour le collationnement l'édition de Paris, 1817, in-8°. Ces extraits sont pris, le premier du tome I^er^, p. 394 et suiv. : le second du même tome, p. 510. (*Ed.*)

conseil public. Ces classes étaient ouvertes à tous, mais il n'y avait que ceux qui avaient assez de fortune pour vivre sans travailler qui y entrassent.

Cyrus, dit-on, marcha à la tête de 30,000 hommes, au secours de son oncle et de 30,000 hommes d'élite ; 40,000 Perses vinrent recruter les premiers. A la bataille de Tymbrée, il y avait 70,000 Perses naturels. Quelle contradiction ! Comment un pays qui ne contient que 120,000 habitants pouvait-il produire 70,000 combattants?

Gouvernement de l'empire de Perse. — Le Gouvernement de l'empire de Perse était-il despotique ou monarchique ? Le Prince avait un conseil composé de sept sujets qui le suivaient partout et qu'il consultait en toute occasion. La justice était rendue par des hommes que le Roi nommait. Il paraît, par quelques endroits des historiens, que ces charges de juges royaux étaient héréditaires. Il paraît même qu'ils avaient un code criminel et des lois fondamentales, des registres publics où tous les arrêts, toutes les ordonnances du Prince, tous les privilèges accordés au peuple étaient inscrits. Un particulier ne pouvait pas faire mourir un esclave, ni le Prince un homme pour une première faute.

Les Perses avaient coutume, en jugeant un homme, de considérer le mérite et le bien qu'il avait fait, et il n'était pas juste, disaient-ils, qu'un crime effaçât les bonnes actions d'une vie entière.

Perse. Gouvernement. — L'empire était divisé en 127 provinces dont ceux qui en étaient chargés se nommaient Satrapes, qui rendaient compte à trois surintendants ou principaux ministres de tout ce qui se passait dans leur province.

Ces Satrapes avaient une cour sur le ton de celle du Roi. Ils exerçaient dans leur province à peu près la même autorité. Ils rendaient la justice, ils étaient chargés de la police et de l'embellissement des villes, du commerce, des

finances, etc. Ils avaient à peu près les mêmes fonctions que les vizirs en Turquie. Les gouverneurs des places fortes, les commandants des troupes recevaient leurs ordres directement du Roi. Quelquefois le Roi faisait des voyages dans leurs provinces ou y envoyait des grands que l'on appelait les *yeux du Roi*.

Les Rois percevaient deux espèces de tribut sur les peuples : l'un, en argent, que chaque Satrape payait au Roi, et l'autre en nature. Les Satrapes, qui étaient des rois dans leurs départements, levaient un impôt, gardaient pour eux ce qui était nécessaire à leur entretien, payaient les frais d'administration de leur département et envoyaient au trésor le surplus. Hérodote évalue à 44 millions de livres l'or ou argent qui entrait tous les ans dans les coffres du Roi. Le second tribut se percevait en nature. Chaque Satrapie fournissait : les unes à l'entretien du Roi, tant sa table que son écurie, etc., chacune à leur tour et selon leur faculté. Celle de Babylone fournissait à son entretien pendant quatre mois de l'année. Les autres fournissaient, soit à l'entretien de la toilette de la Reine, soit à l'entretien des personnes que le Roi avait gratifiées ou qui étaient en charge. Les Satrapes ensuite avaient un certain nombre de villes pour fournir à leur entretien. Il y avait des cantons assignés pour la ceinture, pour le voile, etc., de la Reine. Ces cantons étaient fort considérables puisqu'un était aussi grand que l'espace que pouvait traverser un homme (en un jour). Quand Thémistocle passa en Perse, on lui assigna quatre villes. L'une devait lui fournir le pain, la deuxième le vin, la troisième aux mets de sa table, la quatrième ses vêtements et meubles.

Les *Immortels* étaient composés de dix mille soldats d'élite destinés à la garde du Prince.

Les Babyloniens exposaient leurs malades à la vue des passants pour s'informer d'eux s'ils n'avaient pas été attaqués d'un mal pareil. HÉROD. STRAB.

L'astronomie était en honneur chez les Babyloniens. Ce

sont les premiers qui ont observé. Ils avaient une suite d'observations de 720 ans et Callisthène, disciple d'Aristote, rend compte à son maître d'une suite d'observations de 1,903 ans qu'il a trouvée chez ces peuples.

1144 av. J.-C. *Perse. Religion.* — Zoroastre fut le prophète ou le chef de la religion des Assyriens, Perses, etc. L'on prétend qu'il vivait en 1144 avant J.-C. Il y a eu un autre Zoroastre qui a réformé qui vivait environ en 544.

Les Perses adoraient le soleil levant. Ils lui consacraient un char magnifique avec des chevaux. Ils lui donnaient le nom de Mithra. Ils adoraient aussi l'étincelle ou le symbole du feu, l'invoquaient toujours le premier dans les sacrifices, le portaient par respect devant le Prince, et les mages étaient chargés de veiller nuit et jour afin que le feu sacré, qu'ils croyaient être descendu du ciel, ne s'éteignît point. Ils sacrifiaient des enfants dans le feu. Ils avaient encore deux divinités, savoir Oromasde et Arimanius. Le premier était regardé comme l'auteur du bien qui leur arrivait et l'autre comme l'auteur du mal. Ils n'érigeaient ni statues ni temples, mais (faisaient) leurs sacrifices en pleine campagne, élevés sur des montagnes.

Les mages, dépositaires des cérémonies, jouissaient du plus grand crédit. Ils formaient une tribu qui se succédait et nul autre qu'un fils de prêtre ne pouvait prétendre au sacerdoce. Les mages étaient les sages, les savants de la Perse.

Après avoir dit que les Perses n'avaient pas de temples, Hérodote nous dit que, tous les ans, on célébrait la fête de Vénus sous le nom de Mylitta, et que, dans son temple, toutes les femmes se prostituaient.

La polygamie était établie en Perse. Ils se mariaient avec leur sœur. Un père épousait sa fille.

Les Perses enterraient leurs morts sans autre cérémonie, c'est-à-dire sans les brûler ni les embaumer.

Tout Perse qui paraissait devant son roi était obligé de se prosterner.

Supplices. — Le supplice des auges consistait à mettre un criminel dans une fosse jusqu'au cou. Les [ ] le servaient à manger, jusqu'à ce qu'il fût mangé par les vers. Il vivait quelquefois jusqu'à 17 jours, souffrant les plus grands supplices.

Le supplice des cendres consistait à remplir une tour de cendre et y jeter le criminel la tête la première jusqu'à ce qu'il fût étouffé.

Quand un roi ou une princesse croyait avoir reçu un affront et se croyait obligé de venger son injure, elle demandait que le malheureux lui fût livré, et alors elle le faisait souffrir dans les plus grands tourments, tels que de lui introduire du plomb fondu dans les oreilles, etc.

(401). Cyrus écrivant aux Lacédémoniens pour les engager à prendre son parti contre son père leur dit qu'il est plus exercé à la magie et supporte mieux le vin que lui.

GRÈCE

GÉOGRAPHIE [1]

Grèce. — La Grèce ancienne était bornée au nord par l'Illyrie et la Thrace, au midi par la mer de Crète et de Candie, au levant par la mer Égée, au couchant par la mer d'Ionie.

1° L'Épire ; 2° le Péloponèse ; 3° la Grèce proprement dite : 4° la Thessalie ; 5° la Macédoine sont les principales parties.

L'Épire. — L'Épire, située au couchant, séparée de la Thessalie par les monts Acrocérauniens. Les peuples les plus connus qui l'habitaient sont :

1° Les Molosses. Capitale : Dodone, célèbre par l'oracle de Jupiter ;

2° Les Chaoniens. Capitale : Orique ;

(1) Rollin, t. II. (*Éd.*)

3° Les Thesprotiens. — Buthrote ; dans cette ville, était le palais de Pyrrhus ;

4° Les Acarnaniens. Capitale : Ambracie, qui donne son nom au golfe. Là se trouve Actium.

Le Cocyte et l'Achéron étaient deux petites rivières d'Épire.

Le Péloponèse. — Le Péloponèse était la presqu'île que l'on nomme aujourd'hui Morée qui ne tient au continent que par l'isthme de Corinthe.

1° Achaïe : les principales villes sont Corinthe, Sicyone, Patras, etc. ;

2° L'Élide : Olympia ou Pisa, située sur l'Alphée où se célébraient les jeux. ;

3° La Messénie : Messène, Pyle, la ville de Nestor, Corone ;

4° L'Arcadie : Cyllène, Tégée, Stymphale, Mantinée, Mégalopolis, patrie de Polybe.

5° La Laconie : Sparte, Amyclée, le mont Taygète, Sparte sur l'Eurotas.

6° L'Argolide : Argos, célèbre par le temple de Junon ; Némée, Mycènes, Trézen, Épidaure où était le temple d'Esculape.

Grèce propre. — Les parties principales de la Grèce proprement dite sont :

1° L'Etolie : Chalcis, Calydon, Olénus ;

2° La Doride : Naupacte, maintenant Lépante ;

3° La Phocide : Anticyre, Delphes, le mont Parnasse et l'Hélicon ;

4° La Béotie : Cithéron, Orchomène, Thespies, Chéronée, Platée, Thèbes, Aulide, Leuctre ;

5° L'Attique : Mégare, Éleusis, Décélie, Marathon, Athènes, le mont Hymette connu par l'excellent miel ;

6° La Locride.

Thessalie. — La Thessalie : les villes principales sont : Gomphi..., les Thermopyles, Tempé, les agréables val-

lons sur les bords du Pénée, Pharsale (bataille de), Phtie, Magnésie, Méthone, Thèbes, Larisse, Démétriade, Olympe, Pélion, Ossa, trois montagnes célèbres par le combat des Géants.

La Macédoine. — Épidame, Apollonie, Pella capitale, Égée, Édesse, Pallène, Olynthe, Torone, Acanthe, Thessalonique; Stagire, patrie d'Aristote, Amphipolis, Philippes.

Mer Ionienne. — Les îles adjacentes à la Grèce sont, dans la mer Ionienne :

1° Corcyre, maintenant Corfou; 2° Céphalène, maintenant Céphalonie; 3° Zacynthe, maintenant Zante; 4° Ithaque; 5° Cythère; 6° Égine et Salamine; 7° les Sporades; 8° Cyclades, dont les plus connues sont Andros, Délos, Paros.

Dans la mer Égée :

1° L'Eubée, Négrepont, séparée de la terre par l'Euripe; 2° Scyros; 3° Lemnos; 4° Lesbos; 5° Chios; 6° Samos.

L'île de Crète ou de Candie. Ses principales villes : Gortyne, Cydon, Gnossus. Ses montagnes : Dictée, Ida, Corycus, — le [Labyrinthe].

Les Grecs avaient des établissements en Asie, dans la Doride et l'Éolie : Cume, Phocée, Élée étaient les principales villes de l'Éolie. Smyrne, Clazomène, Téos, Lébédus, Colophon, Éphèse dans l'Ionie et, pour la Doride, Halicarnasse et Cnidus.

HISTOIRE

Les quatre âges de l'histoire grecque comprennent l'espace de 2,154 années.

Le premier va jusqu'au siège de Troie et comprend 1000 ans (1820 du monde à 2820).

Le second va jusqu'au règne de Darius, fils d'Hystaspe, et comprend 663 ans (2820 à 3483).

Le troisième va jusqu'à la mort d'Alexandre et comprend 198 années (3483 à 3681).

Le quatrième va jusqu'à la destruction des Républiques grecques par les Romains et comprend à peu près 293 ans (3681 à 3974).

PAUSANIAS. Selon leurs propres historiens, les premiers Grecs vivaient absolument en sauvages, broutaient l'herbe et n'avaient d'autre loi que la force. Celui qui leur apprit à se nourrir de glands, ils lui décernèrent les honneurs divins.

Les Phéniciens apprirent aux Grecs la navigation. Les Égyptiens leur donnèrent leur religion, leurs lois, arts, sciences, etc.

Royaume de Sicyone (2089) il dura 1000 ans.

Argos, 1856 av. J.-C., Inachus premier roi; Phoronée, Apis, Argus, Danaus, Lyncée 1474 (av. J.-C.)[1], Persée. Ce prince transféra sa demeure à Mycènes; Amphitryon; Euristée, frère d'Hercule; Atrée, fils de Pélops I^er^; Agamemnon.

Cécrops fut le premier roi d'Athènes. Ce fut lui qui établit l'Aréopage.

Sous le règne d'Amphictyon, douze peuples se confédérèrent et ils s'assemblaient deux fois l'an aux Thermopyles. Elle fut nommée assemblée des Amphictyons.

Égée régna en 1284. Les travaux d'Hercule, la guerre de Minos sont de son règne.

Le dialecte attique a été suivi par Thucydide, Aristophane, Platon, Socrate, Xénophon et Démosthène.

L'ionien a été suivi par Hippocrate et Hérodote.

Le dorique : Archimède, Théocrite et Pindare.

L'éolien : Sapho, Alcée. On le trouve aussi mêlé dans Homère.

(1) 1556 avant J.-C. Déluge de Deucalion. Déluge d'Ogygès, 1796. (*Bon.*)

ATHÈNES

NOTIONS SUR SON GOUVERNEMENT[1]

Le premier roi est toujours le premier homme de son peuple. La cause qui l'éleva au-dessus de ses semblables doit l'y maintenir, et son autorité a toujours été plus absolue que celle de ses successeurs, jusqu'à ce que la corruption introduisant dans le gouvernement la religion prêchée par des hommes vendus, ait enfin fait oublier aux hommes leur dignité et les causes premières de l'institution de tout gouvernement[2]. Alors le despotisme élève sa tête hideuse et l'homme dégradé, perdant sa liberté et son énergie, ne sent plus en lui que des goûts dépravés. Rien n'arrête plus ce torrent débordé et l'on voit coexister des hommes sans pain et d'autres qui consument la subsistance de mille familles. Un Caligula, un Claude, un Néron peuvent gouverner alors parce que la classe qui a intérêt au maintien du gouvernement a su ôter aux malheureux qui y vivent victimes jusqu'à la volonté d'en sortir. Comment le Créateur a-t-il pu permettre que son ouvrage fût ainsi défiguré ?

Cécrops régna à Athènes et en fut le premier roi (1556). Pourrait-on donc en conclure que le gouvernement monarchique soit le plus naturel et le primordial ? Non, sans doute. Quelle différence totale entre le premier pas fait par le peuple qui confie à un magistrat la conduite de l'État avec les principes introduits dans les gouvernements modernes ? Mais l'on ne tarda pas cependant à sentir les inconvénients de cette magistrature unique et l'on créa l'Aréopage. Le premier gouvernement d'Athènes fut aris-

(1) Il est inutile de faire remarquer que ce morceau est uniquement de Bonaparte et n'a rien à voir avec Rollin. Cf. Rollin, II, 18. (*Ed.*)

(2) *En marge :* jusqu'à ce que les préjugés des instituteurs aient dégradé les facultés naturelles. (*Bon.*)

tocratique et le nom de Roi ne doit pas nous faire prendre le change. La confédération des douze peuples qui s'assemblaient aux Thermopyles n'en laisse pas de doute.

Après Codrus (1070), l'administration avait besoin de plus de ressort pour conduire l'État. Les arts, le commerce avaient disproportionné les fortunes. La population était incomparablement plus nombreuse. Le magistrat unique devenait dangereux. Le peuple n'avait plus un seul intérêt, mais bien autant de différents qu'il y avait de différentes classes. Il fallut donc changer non seulement la forme de l'administration, mais même le nom du premier magistrat et on l'appela Archonte, que l'on élut d'abord pour la vie, depuis pour dix ans et, enfin, pour un an seulement.

Gouvernement. — Le gouvernement, ainsi établi peu à peu, ne devait pas produire de bons effets. Les particuliers ne savaient pas jusqu'à quel point ils devaient obéir aux magistrats. Les magistrats entre eux ne connaissaient pas les limites de leur autorité. Il fallut refondre la constitution ou se résigner à toujours vivre dans les dissensions civiles. Le peuple fit choix de Dracon pour cet effet. Mais les lois de celui-ci, marquées en lettres de sang, ne furent pas longtemps en honneur. Solon fut donc élu législateur d'Athènes. Ses lois furent longtemps respectées.

Lois de Solon, 604. — La puissance législative fut confiée au peuple ainsi qu'une partie de l'exécution. Il fut partagé en quatre classes[1]. Ceux qui avaient 500 mesures de blé ou vin, huile, etc., de revenu annuel composèrent la première classe. Ceux qui en avaient 300 composèrent la deuxième et ceux qui n'en possédaient que 200 formèrent la troisième. Tous les autres citoyens furent classés dans la quatrième. Cent de chaque classe, choisis par le peuple, formèrent un Sénat qui avait le droit de préparer les

(1) Depuis, le peuple fut partagé en dix classes. (*Bon.*)

matières qui doivent être présentées au peuple et probablement celui de veiller au maintien de ses intérêts et de ses délibérations.

Le premier magistrat de la République se nommait l'archonte : il était chef du conseil de neuf personnes toutes nommées par le peuple. Leur autorité était annuelle. L'Aréopage était composé par les archontes sortant de charge. Ce corps était chargé du dépôt des lois, de veiller à leur maintien, de rendre la justice et de surveiller les bonnes mœurs. Telle était la constitution du gouvernement que Solon donna à Athènes.

Il permit à tout le monde d'épouser la querelle de quiconque aurait été outragé ; il déclara infâme et condamna à l'exil et à la perte de ses biens celui qui ne se mêlerait pas des dissensions, des querelles de l'État. Il abolit la dot des mariages par rapport aux filles. Il autorisa l'Aréopage à demander compte de ses moyens de vivre à tout homme oisif. Il dispensa le fils de nourrir son père si celui-ci ne lui avait fait apprendre aucun métier.

Après quelques changements dans la forme du gouvernement, il paraît qu'une partie de la puissance exécutive était confiée à neuf magistrats annuels. Le premier s'appelait archonte, un autre roi, le troisième polémarque, et les six autres s'appelaient thesmothètes. Les sacrifices, la police, le commandement des armées ou plutôt leur formation étaient de leur ressort.

LACÉDÉMONE

Gouvernement. — Xuthus, contraint d'abandonner la Thessalie, se retira à Athènes où il eut deux fils : Achæus et Ion. Achæus se retira dans le Péloponèse qui était nommé pour lors Égialée et donna son nom à une partie. Ion régna à Athènes et l'Attique se nomma Ionie. Une colonie ayant été s'établir en Péloponèse donna son nom à la

contrée qu'elle occupa. Les Héraclides, quatre-vingts ans après la guerre de Troie, rentrèrent dans leur ancienne patrie. Les Ioniens alors, après avoir débarqué à Athènes, passèrent en Asie.

Lelex (1516) fut, dit-on, le premier roi de Laconie. Castor, Pollux, Hélène, Clytemnestre étaient lacédémoniens.

1184 fut le siège de Troie. Quatre-vingts ans après, les Héraclides vinrent et s'emparèrent du Péloponèse.

Eurysthène et Proclès furent les deux princes qui régnèrent ensemble et d'eux descendirent les deux races qui partagèrent toujours le trône de Sparte.

Lacédémone. — Le luxe qui, privant une partie des citoyens de leur subsistance, donne à l'autre des richesses immenses, cette fantaisie, avant-coureur de la destruction des États, qui fait imaginer tant d'arts et qui emploie sans cesse le travail d'un corps nombreux d'artisans pour se satisfaire, n'était pas sans doute encore introduit à Sparte lorsque Lycurgue y donna ses lois. Il y avait des magistrats, mais le peuple ne les croyait pas despotes et ne regardait
PLUTARQUE pas leur personne comme sacrée. Tantôt, dit l'historien, le gouvernement devenait despotique par l'empire que l'habileté des rois savait se donner, tantôt le peuple s'emparait de toute l'autorité et la démocratie régnait. Il n'y avait point de législation positive, point de corps intermédiaire, point de religion avilissante. Les Lacédémoniens usaient du ressort de l'énergie et les rois de l'ambition, et ceux qui avaient l'habileté gouvernaient seulement l'État.

Lois de Lycurgue. — Lycurgue parut et sentit que les choses ne pouvaient durer longtemps dans cet état. Le peuple se corrompait par la civilisation. Les rois s'éclairaient par l'exemple de leurs prédécesseurs. Les ressorts de l'administration se multipliant, les rois avaient plus de bras attachés à leurs intérêts. Il fallut donc des digues à l'autorité royale ou se résoudre à voir le despotisme

régner. Il fallait entretenir l'énergie du peuple et la modérer pour qu'il ne fût ni esclave, ni se jetât dans l'anarchie.

Les deux rois, héréditaires par les lois du sang, continuèrent à gouverner la République. Un Sénat composé de vingt-huit personnes participait à la puissance exécutive. Ces vingt-huit sénateurs étaient élus par le peuple qui se conserva la puissance législative.

Le Sénat agitait les affaires, proposait les lois, mais le peuple seul les constituait.

Cent cinquante ans après Lycurgue, l'on trouva que le Sénat était encore trop puissant et que l'entier exercice de la puissance exécutive le rendait trop redoutable au peuple.

L'on créa donc cinq éphores. Éphore veut dire inspecteur, contrôleur. Ils étaient tirés du peuple et étaient un an en charge. C'était la commission intermédiaire qui travaillait toujours au maintien des privilèges du peuple, à l'exécution des lois et au maintien de l'égalité.

Mais la partie la plus brillante des lois de Lycurgue fut dans les moyens qu'il prit pour inspirer les sentiments de patriotisme au peuple, lui donner de l'énergie et le contenir dans de justes bornes. Point d'égalité, point de démocratie. Il le sentit et les terres furent partagées également. L'on fit 30,000 parts des terres de la Laconie, qui furent distribuées aux habitants des campagnes, et 9,000 du territoire de Sparte furent données à autant de citoyens. Craignant cependant avec raison que l'inégalité ne s'introduisît par d'autres voies, il anéantit les monnaies d'or et d'argent et sa monnaie de fer était si pesante qu'il fallait deux bœufs pour porter 500 livres.

Des repas publics furent institués et il était défendu de manger chez soi en particulier. Les tables étaient composées de 15 personnes et l'on n'était reçu qu'au gré de la compagnie. Chacun portait par mois un boisseau de farine,

(1) *En marge :* Ce talent était aussi une mesure de poids et pesait 60 mines ou 40 livres.

huit mesures de vin, cinq livres de fromage, deux livres et demie de figues et quelque peu de monnaie.

Sitôt qu'un enfant était né, les anciens de chaque tribu le visitaient. S'ils le trouvaient bien fait, annonçant une bonne corporence, il était aussitôt nourri par l'État et on lui assignait une des neuf mille parts pour sa subsistance. Si, au contraire, il paraissait annoncer une mauvaise santé, on le laissait mourir en l'exposant sans secours. A l'âge de sept ans, ils étaient distribués dans les classes où ils étaient élevés tous ensemble. Le but du législateur était d'en faire des guerriers. Aussi, les accoutumait-on à l'adresse, [ ], à la course, etc. On leur faisait supporter les tourments les plus affreux et il fallait qu'il les supportassent avec courage. « Les lois sont plus fortes à Sparte que les rois, disait Démarate : Les lois seules commandent. » Comme l'on demandait à Pausanias pourquoi il n'était pas permis à Sparte de changer quelque chose [1]. « C'est qu'à Sparte, répondit-il, les lois commandent aux hommes et non les hommes aux lois. »

THRACE

Hérodote. Mœurs.

Coutumes. — Dans certains cantons de la Thrace, quand un enfant venait au monde, tous les proches s'abandonnaient à la douleur et répandaient des larmes dans la vue des maux auxquels il allait être exposé. Ce n'était que joie au contraire à la mort de leurs proches, parce que ce n'était que de ce moment qu'ils les croyaient heureux, les voyant délivrés pour toujours des misères de la vie.

La polygamie établie dans de certains cantons produisait une coutume non moins étrange. Quand un homme était mort, ses femmes se disputaient à celle qui avait été la plus aimée. Celle à qui cet honneur était [offert] avait l'avantage d'être immolée, par le plus proche parent, sur le tombeau du défunt.

(1) Mot rayé. (*Ed.*)

SCYTHES[1]

Des Scythes, qui habitaient sur les bords du Pont-Euxin, égorgeaient les hommes qui arrivaient chez eux, se nourrissaient de leur chair et, après avoir fait dessécher leurs crânes, s'en servaient comme de vases pour boire. Ils immolaient des victimes humaines au dieu Mars... Leur manière de contracter des alliances n'était pas moins barbare. Ils versaient du vin dans une coupe, après quoi se découpaient le bras et l'emplissaient du mélange du sang des parties contractantes qui était avalé par les assistants après en avoir teint leurs armes et fait des imprécations contre les contrevenants. STRABON.

Leur roi mort, ils l'embaument, l'enduisent de cire et le promènent sur un char, de ville en ville, dans toute l'étendue de l'empire. La course finie, ils font une large fosse où ils enterrent le roi, une de ses femmes, son grand échanson, son maître d'hôtel, son grand écuyer, le chancelier, le secrétaire d'état, après les avoir tous égorgés. Le jour de l'anniversaire arrivé, ils égorgent encore cinquante officiers de la maison de l'ancien roi, autant de chevaux, leur emplissent le ventre de paille et les mettent de garde autour de la fosse. Voilà les Scythes tels que Strabon, Hérodote nous les peignent. Justin, Horace, etc., nous les peignent tout différemment. Il faut sans doute que ce soient des cantons différents.

Les arts, l'agriculture même était inconnue à ces peuples. Quelques-uns cependant cultivent la terre, mais la propriété ne dure qu'un an. Ils n'ont ni maison, ni demeure fixe, errant avec leur famille dans des chariots couverts de peau. Ils habitent les terres qui offrent le plus de nourriture à leurs immenses troupeaux, couverts de peaux de

(1) Cf. Rollin, II, 127. (*Ed.*)

bêtes, nourris du lait de leurs bêtes et du miel de leurs abeilles.

SUPPLÉMENT AU GOUVERNEMENT D'ATHÈNES[1]

Le peuple fut partagé en quatre classes, comme nous l'avons dit. La première s'appelait *Pentacosiomédimnes*, la seconde *Chevaliers*, la troisième *Zeugites* et la quatrième *Thêtes*. Les trois premières classes seules étaient admises aux magistratures jusqu'au temps d'Aristide où ils changèrent et le peuple voulut être admis à tous les emplois. Cette division ne doit s'entendre que des citoyens ; car il y avait, à Athènes, trois sortes d'habitants : les citoyens, les étrangers et les serviteurs. Du temps de Cécrops, les premiers étaient au nombre de vingt et un mille. Du temps de Périclès, ils n'étaient plus que quatorze mille et du temps de Démétrius de Phalère ils étaient également vingt et un mille. Pour être citoyen d'Athènes, il fallait être né de père et de mère libres et athéniens. Quelquefois le peuple naturalisait les étrangers. Il fallait au moins avoir 6,000 voix. Dès l'âge de vingt ans, l'on prêtait le serment et l'on était inscrit dans le catalogue des citoyens. Voici la formule de ce serment : « Je ne déshonorerai « point la profession des armes et ne sauverai jamais ma « vie par une fuite honteuse. Je combattrai jusqu'au der- « nier soupir pour les intérêts de la religion et de l'État « de concert avec les autres citoyens, et seul, s'il le faut. « Je ne mettrai jamais ma patrie dans un état pire que celui « où je l'ai trouvée, mais je ferai tous mes efforts pour la « rendre encore plus florissante. Je serai soumis aux « magistrats et aux lois et à tout ce qui sera réglé par le « commun consentement du peuple. Si quelqu'un viole ou « tâche d'anéantir les lois, je ne dissimulerai point un tel « attentat, mais je m'y opposerai, ou seul, ou conjointe-

(1) Cf. Rollin, III, 84. *(Ed.)*

« ment avec mes concitoyens. Enfin je demeurerai cons-
« tamment attaché à la religion de mes pères. Je prends
« sur tout ceci à témoin Agraule, Enyalius, Mars, Jupi-
« ter. »

Une tribu était divisée en *pagi*.

Les étrangers se mettaient sous la protection de quelque citoyen. Ils étaient sous la protection des lois et payaient un tribut de six livres par an. Du temps de Démétrius, les étrangers étaient au nombre de 10,000 et les serviteurs montaient à celui de 40,000. Ils étaient traités avec les plus grands égards. C'était le lieu de la terre où l'esclavage était le plus doux. La douceur naturelle des Athéniens est connue. Ils ordonnèrent par un décret qu'une bête de somme qui, après avoir été employée au travail du temple *Hécatonpédon*, avait été lâchée dans de bons pâturages, vint cependant se mettre à la tête des autres bêtes qui charriaient des matériaux à la citadelle comme pour les encourager, ils ordonnèrent, dis-je, qu'elle serait nourrie aux dépens du public toute sa vie.

Le peuple avait deux assemblées. Les unes ordinaires et les autres extraordinaires. Les jours des premières étaient fixes. Ceux des secondes étaient fixés par les prytanes. Quelques jours avant l'assemblée, l'on affichait des placards où était contenu le sujet que l'on devait traiter. Il y avait une peine contre ceux qui se rendaient trop tard et l'on donnait d'abord une obole, puis trois oboles[1] à ceux qui assistaient. L'assemblée commençait par des prières. Ensuite, le président proposait l'affaire et lisait ce qui avait été arrêté par le Sénat. Les orateurs alors montaient à la tribune pour haranguer le peuple. Ceux qui voulaient parler y allaient par rang d'âge. Le suffrage se donnait en levant les mains[2].

(1) L'obole valait le sixième d'une dragme. Trois oboles = 5 sols. (*Bon.*)

(2) Il y avait à Athènes une loi qui ordonnait que ceux qui avaient été estropiés à la guerre seraient nourris aux dépens du public. (*Bon.*)

Chaque tribu nommait cent sujets qui formaient le Sénat. Depuis qu'il y eut dix tribus, elles n'en nommèrent plus que cinquante. Ainsi le Sénat était composé de 500 sujets. Il fallait avoir trente ans pour y être admis et avoir de bonnes mœurs. Ils faisaient serment ensuite de ne donner que de bons conseils et de suivre les lois.

Chaque tribu présidait à son tour. Le sort décidait de ceux qui devaient commencer. Quand il était arrêté que telle tribu devait présider, on tirait au sort dans les cinquante et on en faisait sortir sept lesquels présidaient chacun son jour : opération qui se répétait tous les sept jours. Les clefs du trésor de la citadelle et le droit de convoquer le peuple appartenaient au président de semaine. Toute loi qui passait au Sénat n'avait force que pour un an à moins qu'elle ne fût confirmée par le peuple. Ce Sénat était par conséquent chargé de tous les détails de la puissance législative. Ce n'était qu'un conseil préparatoire : finances, guerre, paix, marine, lois, alliances, rendements de comptes, création des généraux, jugement de ses chefs, tout était du ressort du peuple.

Il y avait aussi une magistrature composée de neuf officiers annuels. L'archonte, qui était à la tête, donnait le nom à l'année. Le roi, qui était le second, présidait aux sacrifices. Le polémarque avait eu le droit de commander les armées, mais il paraît que, depuis, il n'eut plus que celui d'assister au conseil de guerre des dix généraux. Je crois aussi qu'il était chargé des armes de la ville et que, s'il avait fallu se défendre d'une surprise, il eût commandé l'armée. Ce n'est qu'une de mes conjectures. Ces magistrats étaient une espèce de conseil municipal. Je le crois chargé principalement de la police.

L'Aréopage était le tribunal qui rendait la justice criminelle et recevait l'appel des civils. Tout ce qui concernait les mœurs, la religion était de son ressort.

Rollin toujours superficiel n'explique pas le ressort des jugements ordinaires. Il y avait, dit-il, six mille juges.

Tous les citoyens étaient admis pourvu qu'ils eussent trente ans. Ils avaient trois oboles par jour.

Le revenu d'Athènes montait à six millions provenant du revenu des terres, mines et bois publics, les droits d'entrée et de sortie, les contributions que les alliés fournissaient pour les frais communs de la guerre qui étaient de 400 talents sous Aristide, de 600 sous Périclès, et finalement ils furent portés jusqu'à 1,300 talents, les taxes par tête dans les besoins de l'État, les taxes provenant des jugements, etc. XÉNOPHON.

SUPPLÉMENT AU GOUVERNEMENT DE SPARTE

Les Éphores présidaient à l'élection des magistrats et leur faisaient rendre compte de leur administration. Leur pouvoir s'étendait jusque sur les personnes des rois et des princes qu'ils avaient droit de faire mettre en prison comme ils firent à l'égard de Pausanias. Ils ne se levaient jamais à l'arrivée des Rois.

Les décrets du Sénat n'avaient point de force s'ils n'étaient ratifiés par le peuple.

« Les Lacédémoniens, disait Démocrate, sont libres et indépendants de tout homme. Mais ils ont au-dessus d'eux la loi. Les lois sont plus fortes que les Rois. »

Les rois, à Sparte, n'étaient autre chose que des généraux absolument subordonnés.

AMPHICTYONS

Les Amphictyons étaient l'assemblée confédérative de la Grèce. Amphictyon, roi d'Athènes, en était, dit-on, l'instituteur. Du temps de Thémistocle, il paraît qu'il n'y avait que trente et une villes qui y envoyassent des députés. Chaque ville envoyait deux députés sans distinction. Ils s'assemblaient deux fois par an à Delphes ou aux Thermopyles.

Les Amphictyons avaient le pouvoir de discuter et de juger les différends qui naissent entre les différentes villes et de les condamner à de grosses amendes. Les trois Guerres sacrées furent entreprises par leurs ordres. Avant d'être installés dans la compagnie, ils prêtaient un serment qui est remarquable : « Je jure de ne jamais renverser aucune des « villes honorées du droit d'amphictyonie, et de ne jamais « détourner les eaux courantes ni en temps de paix, ni en « temps de guerre : que, si quelque peuple venait à faire « une pareille entreprise, je m'engage à porter la guerre « en son pays, à raser ses villes, ses bourgs et ses villages « et à les traiter en toutes choses comme mon plus cruel « ennemi. De plus, s'il se trouvait un homme assez impie « pour oser dérober quelques-unes des riches offrandes « conservées à Delphes, dans le temple d'Apollon, ou pour « faciliter à quelque autre les moyens de commettre ce « crime, soit en lui prêtant aide pour cela, soit même en ne « faisant que le lui conseiller, j'emploierai mes pieds, mes « mains, ma voix, en un mot toutes mes forces pour tirer « vengeance de ce sacrilège. »

L'autorité des Amphictyons déchut du moment que Philippe y fut admis. Il y présidait par ses esclaves, comme dit énergiquement Démosthène.

NOTIONS MILITAIRES SUR LES GRECS[1]

Les armées à Sparte et à Athènes étaient composées de quatre sortes de troupes : citoyens, alliés, mercenaires, esclaves. Les citoyens de Lacédémone étaient de deux sortes : Spartiates, ou habitants de la ville et habitants de la campagne. Du temps de Démarate, il n'y avait que 8,000 Spartiates. Les alliés faisaient le grand nombre des troupes des deux républiques. Les mercenaires étaient des troupes étrangères soudoyées. Les Spartiates ne marchaient jamais

(1) Cf. Rollin, III, 217. (*Éd.*)

sans quelques Ilotes, autant apparemment pour les empêcher d'être en trop grand nombre pendant leur absence que pour en retirer quelques services. Un régiment était composé de quatre compagnies ; chaque compagnie était composée de 128 hommes et se divisait en quatre escouades. Ils étaient rangés sur quatre hommes de front. La cavalerie était rare, surtout chez les Athéniens, qui, du temps de la guerre des Perses, n'en eurent jamais que 300 et depuis jusqu'à 1,200. Les anciens n'avaient point d'étriers. Les Lacédémoniens avaient une meilleure cavalerie. THUCYDIDE.

Les vaisseaux ordinaires étaient avec trois, quatre, cinq rangs de rames. Il y en avait jusqu'à quarante rangées de rames.

Marine des Grecs. — Les vaisseaux au siège de Troie étaient plats et sans pont. Les Corinthiens furent, à ce qu'on dit, les premiers qui construisirent des vaisseaux à trois rangs de rames.

Il n'y avait dans leurs vaisseaux que des gens libres, point d'esclaves. Le pilote était le second officier du navire. Il y avait environ 200 hommes par vaisseau. La paye des matelots n'était que de cinq sols ; quelquefois elle montait jusqu'à dix sols. La paye ordinaire des gens de pied était de trois oboles.

GRANDE GRÈCE[1]

Gouvernement. — Gélon, de la ville de Géla, s'empara de Syracuse[2] par le moyen de quelques bannis qui engagèrent la populace à leur en ouvrir les portes. Il battit les Carthaginois à Himère (479). Après la bataille, il remit à l'assemblée du peuple la liberté de lui conférer l'autorité souveraine ou de

(1) Cf. Rollin, II, 334 et suivants. (*Ed.*)

(2) Syracuse fut fondée par Archias le Corinthien (709). (*Bon.*)

le châtier. Il se rendit pour cela sur la place sans armes. Il régna avec beaucoup de sagesse pendant sept ans.

Hiéron, son frère, lui succéda et Thrasybule, son troisième frère, succéda à celui-ci (460), qui fut chassé par le peuple et se retira à Locres [1].

Crotone, bâtie par Myscellus, était fameuse par la longue vie de ses habitants et leur force. Sept Crotoniates furent couronnés aux mêmes jeux olympiques [1].

Sybaris, à dix lieues de la première, avait des mœurs très différentes [3]. Cette ville avait quatre peuples sous sa domination et plus de vingt-cinq villes. Elle pouvait mettre 300,000 hommes sur pied. Ils s'adonnèrent bientôt au luxe et à la volupté. Il y avait des récompenses publiques pour ceux qui donnaient les plus magnifiques repas et même pour les cuisiniers. Les métiers qui font du bruit furent prohibés dans la ville et les coqs chassés pour même cause.

En 520 à peu près, elle fut détruite par les Crotoniates qui rendirent la ville déserte.

Thursium, colonie d'Athènes (444), fut par la suite peuplée par les esclaves des habitants de Sybaris.

Lois de Charondas. — Charondas, disciple de Pythagore, fut élu pour donner des lois à la ville. Les citoyens furent divisés en dix classes à l'imitation d'Athènes, métropole.

Leur constitution politique m'est inconnue. Voilà quelques fragments de leurs lois.

Charondas donna exclusion du Sénat et de toute dignité

(1) La fontaine d'Aréthuse. Les prêtres disaient que le fleuve Alphée, d'Eulide, conduisait ses eaux à travers les flots de la mer jusqu'à Aréthuse. Le miel d'Hybla en Sicile était renommé.

Dénombrement des peuples qui habitent la Sicile : les Lestrygons, les Cyclopes ; les Sicaniens, venus d'Espagne, lui donnèrent le nom de Sicile, auparavant appelée Trinacrie. (*Bon.*)

(2) Le statère attique était une monnaie d'or du poids de deux dragmes.

Le mine attique valait 100 dragmes, et le dragme 10 sols de notre monnaie. (*Bon.*)

(3) Naxe fut fondée par les Chalcidiens. Une année après, Archias fonda Syracuse ; Bronte et Catane furent bâties par les habitants de Naxe. Agrigente et Zanclé ou Messine furent fondées par Anaxilas, tyran de Rhège. (*Bon.*)

publique à quiconque passerait à des secondes noces ayant des enfants du premier lit.

Les calomniateurs furent condamnés à être promenés couverts de bruyère par la ville.

Il confia les orphelins aux parents du côté de la mère et leurs biens à ceux du côté du père.

Les déserteurs et ceux qui fuyaient à l'armée étaient condamnés à paraître pendant trois jours dans la ville revêtus d'un habit de femme.

Tout citoyen qui voulait proposer des changements aux lois devait se présenter dans l'assemblée, une corde au cou, et, si le changement proposé ne passait pas, il devait être étranglé sur-le-champ. Dans la suite, il n'arriva que trois fois de proposer des changements qui furent acceptés.

Charondas s'immola de lui-même pour sceller ses lois par son sang. Comme il venait un jour de la chasse des voleurs, il trouva la ville en tumulte, il entra tout armé dans l'assemblée contre ses lois, et, comme on le lui reprocha, il se tua sur-le-champ.

Zeleucus, législateur des Locriens, disciple de Pythagore, a joui d'une grande réputation. Il ne nous reste d'autre trace de ses lois que son préambule. C'est lui qui, pour empêcher le luxe de corrompre les mœurs de ses habitants, défendit aux femmes de porter ni habits brodés, étoffes riches, pierreries, pendants d'oreilles, colliers, etc., et n'exceptant de cette loi que les femmes prostituées.

Lois de Minos (1284). — Minos, roi de Crète, régnait en 1284. La fable nous le représente comme fils de Jupiter.

Le gouvernement était républicain. Le peuple avait donc l'autorité législative. Un Sénat composé de trente membres était le premier corps intermédiaire. Les sénateurs étaient choisis dans certaines familles seulement. Cela n'est qu'une conjecture. Les Cosmes, au nombre de dix, étaient à Crète ce que les Rois étaient à Sparte. Ils étaient, ainsi que les

(1) Cf. Rollin, III, 74. (*Ed.*)

Rois, choisis dans certaines familles. Ils commandaient les armées, et leur magistrature était à vie, et ne rendaient compte à personne de leur administration.

Aucune résolution prise dans le Sénat n'avait force de loi sans le consentement du peuple.

Les enfants étaient nourris et élevés ensemble par bandes. Leur vie était dure et sobre. C'était une éducation militaire. Le public fournissait à la table des citoyens qui mangeaient tous ensemble, image de l'égalité et de la guerre. Une partie des revenus publics était destinée aux frais des repas. L'on inspirait aux jeunes gens un grand respect pour les maximes d'État.

Les Crétois faisaient cultiver leurs terres par des esclaves ou des mercenaires qui étaient tenus de leur payer tous les ans une certaine somme. On les appelait Porioia. Les fêtes de Mercure où des maîtres servaient les esclaves étaient en usage.

M. l'abbé Banier prouve dans une dissertation insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* que le tribut de sept jeunes hommes et de sept jeunes filles que les Athéniens étaient obligés de payer à Crète, ne fut pas imposé par le grand Minos, mais par un second Minos qui régna après le premier.

TRAITS DIVERS DE L'HISTOIRE GRECQUE

Homère, 844. Hésiode. Archiloque. — (Paros, 714) Hipponax d'Ephèse poète satirique. Alcée. Simonide. Sapho. Anacréon. Thespis.

Thalès (547) est le premier qui ait fixé la durée de l'année solaire. Il remerciait les Dieux de trois choses : de ce qu'il était né créature raisonnable, homme et grec.

Les sages de la Grèce sont : Thalès.

Chilon dit en mourant qu'il n'avait commis aucune faute pendant sa vie, que celle d'avoir usé de détours dans un jugement pour favoriser un ami, ce en quoi il ne savait s'il avait bien ou mal fait.

Périandre, tyran de Corinthe, demanda à Thrasybule, tyran de Milet, comment il devait se conduire. Il lui fit la même réponse qu'on attribue à Tarquin le superbe.

Hipponax, poète satirique, en fit une contre Bupalus, sculpteur, pour se venger, que celui-ci se pendit de désespoir. L'on dit que sa plume atrabilaire n'épargna même pas ceux auxquels il devait la vie.

Solon.
Chilon.
Pittacus.
Bias.
Cléobule.
Périandre.
Anacharsis.
Esope.

Lors de la guerre des Argiens contre les Lacédémoniens, il y eut un combat de trois cents contre trois cents de chaque parti qui devait décider du sort des deux armées. Ils se firent tous tuer.

Hérodote historien, 484.

Il y eut deux grandes guerres de Messénie (743). La première dura vingt ans, et les Lacédémoniens en restèrent vainqueurs. Ils assiégèrent huit ans la petite ville d'Ithomé et comme ils avaient fait serment de ne pas retourner à Sparte que vainqueurs, ils craignirent que la ville ne dépérît dans leur absence. Aussi envoyèrent-ils tous les soldats qui étaient venus au camp depuis le serment et leur prostituèrent leurs femmes.

Harmodius.
Miltiade.
Aristide.
Thémistocle.
Léonide.
Pausanias.
Cimon.
Périclès.

La seconde guerre de Messénie dura quatorze ans. Aristomène, second du nom, commandait les Messéniens. Ils battirent souvent les Lacédémoniens, mais ils finirent par être vaincus. Ils se sauvèrent en partie en Sicile et fondèrent Messine.

Marathon, 490.
Thermopyles, 480.
Artémise, 480.
Salamine, 480.
Platée, 479.
Mycale, 479.
Tanagre, 456.

Pausanias occupait le trône de Sparte lorsqu'il fut condamné à mort par les Éphores pour avoir trahi la patrie et le vainqueur de Platée mourut accablé par les pierres que ses parents mêmes envers lui jetèrent.

Les Athéniens contre les Lacédémoniens. Les premiers gagnèrent.

Le temple de Minerve, appelé le Parthénon, coûta 3 millions de livres. Périclès qui le fit bâtir, ainsi que bien d'autres monuments également beaux et chers, prenait pour cela le fonds que les alliés avaient déposé à Delos, pour soutenir la guerre. Ces contributions montèrent à dix mille millions et à 1,400,000 livres par an. La statue de Pallas, si estimée, que fit Phidias, était d'ivoire et d'or, haute de vingt-six coudées, 39 pieds.

Bataille de Eurymédon [ ] 450, 449. Cette année se fit la paix avec le Grand roi, après 51 ans de guerre.

En s'emparant de la mer, les Athéniens prirent un [avantage] marqué sur toutes les villes de la Grèce. Soixante vaisseaux, du temps de Périclès, étaient équipés tous les

ans pour exercer le peuple et former des matelots. L'imprudence des alliés qui préférèrent donner de l'argent plutôt que des hommes pour faire la guerre aux barbares acheva de mettre le comble à la grandeur d'Athènes. Elle établit des colonies dans la Chersonèse, à Naxe, à Andros, dans le pays des Bisaltes, en Thrace, en Italie... Les expéditions de Cimon, les courses de Périclès parcourant les mers de Grèce, en accordant des privilèges partout où il passait, en défendant et protégeant les Grecs contre les barbares, ses courses autour du Péloponèse, le respect dont il remplit les nations barbares pour une nation aussi puissante...

Les peuples ont deux voies de parvenir à une grande puissance : une grande égalité, frugalité, sagesse, un grand courage, des institutions constantes et des principes suivis avec vigueur et, par-dessus tout, un grand mépris pour les richesses : Rome, Sparte, Crotone, les Perses sont parvenus par cette voie.

Un commerce florissant soutenu avec intelligence, encouragé par une grande liberté, forme une bonne marine, accroît la population, enrichit les habitants, remplit le trésor public et offre des ressources intarissables. Alors, il faut que le but principal soit d'entretenir une grande activité dans la circulation. Les arts, les sciences, les monuments paraissent être plus particulièrement le ressort de ces gouvernements sans cependant qu'ils soient entrés dans les premiers : Tyr, Carthage, Athènes, Sybaris, Syracuse, etc., etc., etc.

L'expérience prouve assez constamment que lorsque les peuples de cette seconde classe ont eu affaire à ceux de la première, ils ont presque toujours été vaincus parce que la guerre ruine le commerce de ceux-ci, les consume insensiblement, au lieu que les autres s'aguerrissent, se fortifient et sont pour ainsi dire dans leur élément pourvu toutefois que la guerre ne soit pas sur leur territoire parce qu'il faut vivre et qu'ils n'ont d'autre ressource.

Guerre du Péloponèse 431.

Lors de la guerre du Péloponèse il se trouva dans le trésor public que l'on avait transporté de l'or à Athènes 28 millions. L'or que l'on pouvait ôter de la statue de Minerve montait à 1,500,000 francs.

30,000 hommes de terre, 300 galères formaient les forces d'Athènes à cette époque.

Strabon. Athén.

Millon ceignait sa tête d'une corde et, en retenant son haleine fortement, il la rompait par l'accroissement que prenaient ses veines. Un jour qu'il écoutait Pythagore, la colonne qui soutenait le plafond vint à manquer. Millon vint à le soutenir tout seul, donna le temps aux disciples de se sauver.

Pausanias.

Millon mangea un bœuf de quatre ans après l'avoir porté la longueur du stade. Vingt livres de viande, autant de pain, quinze pintes de vin étaient sa nourriture.

431. — La guerre du Péloponèse dura vingt-sept ans, et commença par les hostilités des Thébains. La jalousie de tous les Grecs contre les Athéniens en était la véritable cause. La guerre de Corcyre contre Corinthe, le décret de Mégare, l'affaire de Platée en furent le prétexte.

Les Lacédémoniens et tout le Péloponèse, excepté Argos qui était neutre, les Achéens, les Mégariens, les Locriens, les Béotiens, les Phocéens, les Ambraciotes, les Leucadiens, les Anachoriens étaient ligués contre Athènes ; Chio, Lesbos, Platée, les Messéniens, les Acarnaniens, les Corcyréens, les Céphaléniens, les Zacynthiens, et tous les peuples tributaires qui étaient très nombreux, mais ces alliés étaient la plupart impatients de la domination athénienne et n'étaient tenus en respect que par la flotte d'Athènes.

Plistonax, roi de Lacédémone, fut exilé. Démorate, roi de Lacédémone, fut chassé. C'est que les rois n'avaient point la faculté de faire la loi le moins [ ] et nous ne pouvons pas concevoir comment ils étaient, avec ce titre, si subordonnés.

Hippocrate

Cléon.

Alcibiade.

Nicias.

Siège de Platée.

Prise de Mitylène dans l'île de Lemnos.

Démosthènes.

Brasias.

Archidamus.

Prise de Pyle.

Prise de Lacédémoniens enfermés dans la petite île de Sphactérie.

Gylippe.

Prise de Cythère.

Combat d'Amphipolis et de Délie gagné par les Lacédémoniens

Expédition de Syracuse.

Prise de l'Eubée.

Combat d'Abyde et de Cyzique.

Combat d'Éphèse.

Lysandre.

Combat des Arginuses (406).

Callicratidas.

Combat d'Ægos-Potamos.

Conon.

Alcibiade avait un chien qui lui coûtait 3,500 livres.

Les Athéniens condamnèrent à mort Diagore l'Émilien qui enseignait l'athéisme. Protagore s'attira une pareille affaire pour avoir traité la chose de problématique.

Alcibiade, frugal à Sparte, joyeux et voluptueux en Ionie, actif en Thrace, passant la vie à cheval et à boire, magnifique avec Tissapherne, c'était un véritable caméléon.

Syracuse était perdue. Gylippe, lacédémonien, avec très peu de monde se jette dans la ville et fait changer de face aux affaires. Xantippe, général spartiate, eut le même succès à Carthage contre Régulus. Sa venue seule rendit la victoire aux Carthaginois.

L'expédition de Syracuse fut fatale à Athènes et est l'époque de sa ruine. Nicias, étant naturellement lent et tourmenté par une maladie, commit sans doute de grandes fautes. Peut-être, si Alcibiade eût commandé, que l'événement eût été différent.

L'escadre partant d'Athènes était de 136 galères. Eurymédon amena un secours de 10 galères ; Démosthènes amena 73 galères, ce qui fait en tout 219 galères qui périrent toutes ou furent prises par l'ennemi. 5,000 hommes pesamment armés parmi lesquels il y avait 2,500 citoyens d'Athènes étaient embarqués sur la première escadre. 5,000 étaient sur celle de Démosthènes. Quand Nicias prit le parti de se réfugier par terre, il avait 40,000 hommes, qui cependant n'étaient que les débris de son armée. Tous périrent ou furent faits prisonniers et ne retournèrent plus à Athènes. Cette expédition commença en 415 au combat des îles Arginuses. Les Lacédémoniens ne fournirent que dix galères sur 120 dont leur flotte était composée. Sur ces dix galères, neuf périrent dans l'action. Après ce combat, huit des dix généraux furent condamnés à mort pour avoir laissé les morts sans sépulture. Diomédon était de ce nombre.

A la bataille d'Ægos-Potamos, Lysandre prit trois mille Athéniens et les fit tous mourir par représailles.

La guerre du Péloponèse finit par la capitulation d'Athènes assiégée par Lysandre. Cette guerre avait duré vingt-sept ans.

Thrasybule, libérateur de la patrie.

Les Lacédémoniens alors avaient toute la principale prépondérance dans la Grèce. Ils déclarèrent la guerre au Grand Roi pour soutenir les villes d'Ionie. Agésilas battit en plusieurs rencontres les satrapes du Roi et porta la terreur jusqu'au cœur de l'empire, mais une conjuration des alliés, soutenus par les Athéniens et encouragés par les Perses, fit diversion à cette guerre.

Socrate.

Xénophon.

Cléarque.

Agésilas.

Les Éphores condamnèrent le père d'Agésilas, Archidamus, à une amende pour avoir épousé une petite femme, car, disaient-ils, elle ne nous donnera pas des rois, mais des roitelets.

Bataille d'Haliaste. Lysandre y est tué.

La dîme du butin qu'Agésilas avait fait en Asie montait à 100,000 écus.

Bataille de Cnidos.

Bataille de Coronée.

Les Grecs se firent sans doute plusieurs guerres entre eux : les Lacédémoniens contre les Messéniens, les Athéniens contre les habitants de Mégare, etc. Cependant la première guerre qui les distingua des autres peuples — je ne compte pas la guerre de Troie ni les événements des temps fabuleux — fut la guerre des Mèdes et, en général, celle contre le Grand Roi qui commença en 490 et finit en 449 ; la guerre du Péloponèse où la Grèce entière fut en guerre, les uns contre les autres, qui commença en 431 et finit en 404 ; la guerre des Lacédémoniens contre le Grand Roi qui commença en 399 et finit en 387 par la paix d'Antalcide ; la guerre des Athéniens, Thébains, etc., contre les Lacédémoniens qui commença en 394 et finit en [ ].

Paix d'Antalcide avec le Grand Roi, 887.

Socrate.

Les Lacédémoniens avaient la principale prépondérance avant la guerre de Médie. Les Athéniens leur enlevèrent alors et la perdirent au temps de la guerre du Péloponèse. Les Lacédémoniens la perdirent à leur tour. Thèbes brilla un moment depuis.

Les Grecs qui suivirent Cyrus dans son expédition avaient une darique, 10 livres, par jour. Cyrus les augmenta en

chemin et leur donna deux dariques. Les capitaines en avaient deux et les colonels quatre.

COUTUMES. — MŒURS GRECQUES

Religion. Fêtes Panathénées. — L'on célébrait à Athènes en honneur de Minerve une fête appelée Panathénée. Les grandes Panathénées se célébraient tous les quatre ans ; les petites tous les ans. L'on représentait dans ces fêtes trois sortes de combats : la course, les gymniques, ceux de musique. L'on comprend dans ces derniers les combats de poésie. Dix commissaires choisis des dix tribus présidaient à ces combats. La fête durait plusieurs jours. Le premier prix était pour celui qui arrivait sans laisser éteindre le cierge.

Le sujet du prix de la musique était l'éloge d'Harmodius et d'Aristogiton. Dans la suite l'on y joignit celui de Thrasybule. Eschyle mourut de regret d'avoir vu la palme adjugée à Sophocle. Plusieurs vierges portaient des choses sacrées et étaient suivies par les vierges étrangères qui portaient des sièges et des parasols.

Fêtes de Bacchus. — Il y avait deux fêtes, les grandes et les petites : les petites se célébraient au printemps, le grandes à l'automne.

Les initiés se couvraient de peaux de bêtes, de lierre, de vignes, couraient la ville avec des cors, des tymbales, poussant des hurlements... C'était à ces fêtes que l'on jouait des tragédies, que l'on jugeait de leur mérite.

Fête d'Eleusis.....

XVI[1]

OBSERVATIONS DIVERSES

Mesure de la célèbre pyramide d'Égypte. — Chazelles.

Côté de la base qui est carrée	110	toises
Surface	12.400	—
Hauteur perpendiculaire	77 $\frac{1}{4}$	—
Solidité	313.590	t.t.t.

L'on voit encore aujourd'hui au milieu de la plus grande un sépulcre vide de trois pieds sur six. — Strabon.

Cent mille hommes travaillaient à cet ouvrage et étaient relevés de trois mois en trois mois... Dix années furent employées à couper les pierres et les transporter et vingt ans à la construire. L'on ignore les noms des rois qui l'ont fait bâtir ; ils n'ont pu jouir de leur sépulture. La haine publique que l'on leur portait les obligea de se faire inhumer dans des lieux inconnus afin de dérober leur corps à la vengeance publique. Quel cas doit-on faire d'un peuple qui souffrait une tyrannie pareille ? — Diodore de Sicile.

Le Labyrinthe. — 1,500 chambres s'arrangeaient autour de 12 salles et autant sous terre. Cet immense édifice était destiné à la nourriture des crocodiles. — Hérodote.

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit de 18 pages in-folio. Ces observations sont tirées de Rollin, tomes I et II, *passim*. Nous suivons l'édition de 1817, en 18 volumes in-8°. Les références en marge sont de Bonaparte. (*Ed.*)

Hérodote. Diodore de Sicile. Pline. Pomponius Méla.

Lac de Mœris. — 180 lieues de tour, 300 pieds de profondeur, selon les auteurs mentionnés à la marge formaient les dimensions du lac : sept à huit lieues, dimension confirmée par les relations modernes. Un canal de quatre lieues et de cinquante pieds de large le joignait au Nil.

1 Coudée = 1 pied 1/2.

Le débordement du Nil s'élève à 24 pieds. Plus, il y a danger ; moins de 18, il y a famine.

Hérodote. Strabon. Pline. Diodore.

Le canal qui joignait les deux mers fut commencé, selon les uns par Sésostris, et, selon d'autres, par Psammétichus. L'on dit que plus de 120,000 Egyptiens périrent dans cette entreprise. Continué par Néchao qui l'abandonna ainsi que Darius I^er^, il fut terminé par Ptolémée. Ce canal avait 25 toises de large et plus de 50 lieues de longueur. Il commençait près du Delta et il n'en reste plus que des vestiges très légers.

Egypte.

Leurs rois.

Menès, 2188 av. J.-C.
Busiris bâtit Thèbes.
Osymandias.
Achoreus bâtit Memphis.
Mœris, 2084.
Thethmosis.
Ramessès-Miamun.
Aménophis, 1491.
Sésostris, 1491.
Phéron, 1457.
Protée, 1204.
Rhampsinit.
Chéops.
Chéphren.
Mycerinus.
Asychis.
Pharaon, 1013.
Sésac.
Zara. 941.
Anysis.
Sabacus.
Séthon, 719.

Gouvernement. — Il est difficile de pouvoir concevoir une idée nette de la distribution des pouvoirs par les notions qui nous restent de la législation égyptienne.

Il y avait un roi qui héréditait par la loi du sang. De quelle autorité jouissait-il ? L'on n'entend parler d'aucun corps intermédiaire. Il fallait donc qu'il unît les trois pouvoirs. Trente sujets dont il faisait choix étaient chargés de la justice civile et criminelle.

Le mobile, le principe du gouvernement paraît avoir été la religion. Le législateur avait, dans des codes sacrés, réglé toutes les différentes classes de citoyens. Tout était prévu jusqu'au régime de vie que devait mener le souverain, la frugalité de sa table, la distribution des heures de sa journée, les officiers qui devaient l'environner, etc. Les laboureurs, les pasteurs, les militaires formaient autant d'ordres différents et chacun héréditait du métier de son père, voyait sa carrière bornée à l'ambition. Toutes ces classes se regardaient égales entre elles. Quelle distance immense n'y avait-il pas entre le souverain et ses sujets ? Quel corps pouvait donc le reprocher ? Et quelle puissance

ne doit pas avoir ce corps? Les prêtres conduisaient la machine et l'on n'en était pas mieux gouverné. Ce peuple paraît avoir eu en général plus de sentiment que de raison. Les inondations du Nil frappaient son esprit de terreur et de joie. Les inondations du Nil produisant à la terre une grande fertilité les mettaient dans le cas de travailler peu pour obtenir leur nourriture. C'est la raison, je crois, de tous les grands travaux que leurs rois leur faisaient faire. Un peuple spirituel, contemplatif et oisif, ne devait pas être longtemps dans les chaînes de la superstition et de l'esclavage. Leur grand respect pour les vieillards était une suite de l'estime qu'ils faisaient de la loi de mort. Aussi inhumaient-ils magnifiquement les défunts et les monuments d'Égypte sont encore célèbres. Il n'y avait point de noblesse et les principes d'honneur qui semblent être le soutien de la monarchie et être sa barrière contre le despotisme n'existaient [pas], mais un corps nombreux, instruit et, à bien des égards respectable, de prêtres se regardant comme vicaires de dieux dont il enseignait les dogmes, avait été choisi par le législateur pour tenir le dépôt des lois.

Tharaca. Les 12 Rois. 685. Psammétique, 670. Néchao, 616. Psammis. Apriès, 594. Amasis, 563. Psamménit, 525.

Les Egyptiens soutenus par les Athéniens se révoltèrent contre Artaxerce, 459. Leur révolte dura six ans au bout duquel temps ils se soumirent. La première révolte des Egyptiens ne fut jamais bien étouffée et les principaux fauteurs ou leurs descendants étaient toujours restés cachés dans les marais; en 414, Amyrtée Saïte parvint à chasser les Perses, fut couronné roi. Son règne fut de six ans.

Je ne vois dans les historiens aucun détail sur l'espèce d'impôt que percevait le souverain, sur la manière de le lever et de le répandre sur l'État. Ils n'entrent dans aucun détail sur la manière dont le souverain se servait pour faire connaître sa volonté à ses sujets.

Les obstacles que ces peuples avaient eus à vaincre, les précautions continuelles qu'il fallait qu'ils prissent contre les eaux, la sérénité du ciel, les rendirent sociables et leur firent mettre en grande vénération la reconnaissance.

Leur oisiveté et leur ciel fit naître l'astronomie, la nécessité fit inventer la géométrie.

Le mariage de la sœur et du frère était permis et la polygamie en usage.

Leurs lois criminelles étaient de sang. Le parjure, la calomnie, la poltronnerie, les fausses dépositions étaient tous également punis de mort. Cela ne cadre pas avec la

Pausiris son fils lui succéda, mais il se reconnut vassal des Perses et par ce moyen obtint la confirmation de sa couronne.

douceur de leurs mœurs, mais bien avec leurs mœurs religieuses et leurs idées de superstition.

L'on ne pouvait emprunter qu'en engageant le corps de son père et qui mourait insolvable était privé des honneurs de la sépulture. Il y avait un tribunal assez original pour juger les hommes après leur mort. Si on les jugeait bons, on leur accordait la sépulture, sans quoi l'on notait leur mémoire d'infamie.

RELIGION.

Ils avaient aussi deux divinités principales : Isis et Osiris que l'on croit être le soleil et la lune.

La métempsycose était le système religieux cru en Égypte. Les crocodiles, les chiens, chats, mais surtout le bœuf Apis étaient les symboles sous lesquels ils célébraient leur reconnaissance pour la nature. Il faut croire que, dans l'origine, ce n'était pas autre chose, mais, depuis, l'ambition des prêtres, l'amour du merveilleux du peuple leur a fait adorer comme Dieu même ce qui n'était que son symbole.

Quatre cent mille soldats à qui l'on fournissait 5 livres de pain, 2 livres de viande, une pinte de vin par jour et un demi-arpent de terre étaient la défense de l'État.

Les anciens ont écrit d'abord sur des feuilles de palmier, depuis sur des écorces d'arbres, et finalement sur des tablettes enduites de cire. L'usage du papier, plante qui croissait en Égypte, a été introduit fort tard. Cette plante pousse des tiges triangulaires de 9 à 10 pieds.

C'est à Alexandrie, bâtie par Alexandre sur le Nil, que se faisait le commerce de l'Orient. L'on déchargeait les marchandises à Portus-Muris, sur la côte occidentale de la mer Rouge. On les conduisait jusqu'à Copht sur des chameaux où on les embarquait sur le Nil jusqu'à Alexandrie.

Salomon faisait ce commerce par la voie des ports qu'il avait sur la mer Rouge. David, subjuguant l'Idumée, se trouvant maître d'Elath et d'Asiongaber, envoyait des flottes sur Ophir et Tarsis qui retournaient chargées de marchandises précieuses.

Ce commerce passa dans les mains des Rois de Syrie qui reconquirent l'Idumée et, depuis, dans les mains des

Tyriens. Ils faisaient venir par Rhinocolure leurs marchandises à Tyr.

C'est sous les Ptolémées que ce commerce vint enrichir l'Égypte. Ils firent bâtir Bérénice sur la mer Rouge. Ainsi, le commerce de la Perse, de l'Inde, de l'Arabie s'est fait pendant plusieurs siècles par la voie de la mer Rouge et du Nil. Le passage par le cap de Bonne-Espérance que les Portugais ont découvert a fait négliger absolument l'ancienne voie. Les Égyptiens avaient des manufactures de toiles très célèbres qui, jointes aux exportations de leurs grains, devaient leur faire un commerce fort avantageux.

L'on peut diviser l'histoire égyptienne en trois époques principales :

La première commence à l'établissement de la monarchie fondée par Menès en 1816 du monde jusqu'à sa destruction par Cambyse, en 3479 et comprend 1,663 années. La seconde s'étend jusqu'à la mort d'Alexandre, en 368 et comprend 202 ans. La troisième date depuis le nouveau royaume fondé par les Lagides jusqu'à la mort de Cléopâtre en 3974 et comprend l'espace de 293 ans.

Sous le nom de Jupiter Ammon, les Égyptiens adoraient Cham, fils de Noé.

Diodore remarque qu'il y avait une ancienne tradition, transmise de père en fils, que la mer Rouge, par un reflux, se fût séchée au point que l'on en voyait le fond, mais que bientôt après les eaux avaient repris leur ancienne place.

Sésostris soumit l'Asie entière et arriva aux Indes par terre et par mer. 1491 av. J.-C.

Un débordement du Nil monta jusqu'à 29 pieds. Phéron, roi, indigné lança un javelot contre le fleuve et en fut puni par la perte de la vue. Hérod. Diodore.

Chéops et Chéphren, princes cruels, régnèrent longtemps, Mycerinus, fils du premier prince, juste, ne régna que sept ans. Séthon, roi et prêtre de Vulcain, par la protection de son Dieu fit détruire l'armée de Sennachérib, roi, Hérod.

accablée par une multitude effroyable de rats. Il fit élever une statue à Vulcain avec un rat et cette inscription : Qu'en me voyant, l'on apprenne à respecter les Dieux.

616. Sous Néchao, d'habiles mariniers phéniciens doublèrent le cap de Bonne-Espérance après trois ans de navigation.

Virginité de f... (sic)[1]. Les prêtres à Cochin, à Calicut, jouissent du droit de posséder les premiers les vierges. Ces peuples croient en faire le sacrifice à leurs idoles. Les habitants des îles Canaries, du royaume du Congo, font les mêmes sacrifices à leurs seigneurs. Dans plusieurs parties de la Perse, de la Turquie, de l'Asie, de l'Afrique, les grands seigneurs se trouvent trop honorés de [recevoir] de la main de leur maître les femmes dont il s'est dégoûté.

Au royaume [d'Aracan] et aux îles Philippines, un homme se croirait déshonoré s'il épousait une fille qui n'eût pas été déflorée par un autre et ce n'est qu'à prix d'argent que l'on peut engager quelqu'un à prévenir l'époux. Dans la province de Thibet, les mères prient les étrangers de mettre leurs filles en effet d'être mariées.

A Madagascar, les filles les plus débauchées et les plus libertines sont plus tôt mariées.

Les Lapons estiment celles qui ont eu commerce avec les étrangers et les préfèrent.

CARTHAGE

Didon bâtit Carthage, 846 av. J.-C.

Expédition de Gélon, 319.

Première guerre punique 280 jusqu'à 241

Guerre de Libye.

Gouvernement. — Le mépris que les Carthaginois ont toujours affecté pour les lettres fait que nous n'avons d'autre notion de leur gouvernement que ce qu'en dit Aristote très succinctement et ce qu'on peut interpréter de différents passages des auteurs romains. Leurs guerres, les différentes branches de leur commerce sont connues et les détails

(1) J'ignore d'où ces notes sont tirées. Bien que se trouvant en suite des *Observations diverses* elles doivent vraisemblablement faire suite aux observations contenues dans le Manuscrit XXVI. (*Ed.*)

de leur administration, c'est-à-dire la partie la plus intéressante et la plus instructive, est presque ignorée.

Seconde guerre punique, 217 jusqu'à 200.

Y avait-il des patriciens ou une noblesse héréditaire ? Composaient-ils le Sénat par loi du sang ? par le choix seul du peuple rendu sénat même ? Voilà ce qu'il nous est impossible de pénétrer. Il y avait un Sénat et il était très nombreux. Il y avait une magistrature annuelle composée de deux sujets, nommés Suffètes, présidents nés du Sénat et des assemblées du peuple. A leur sortie de magistrature, on les nommait prêteurs, charge qui, entre plusieurs droits, leur donnait celui de faire rendre compte aux financiers de leurs manœuvres.

Troisième guerre punique, 149 av. J.-C.

145, destruction de Carthage par Scipion, l'an du monde 3859, 701 après sa fondation.

Le peuple, occupé de son commerce, se reposa sur le Sénat des soins du gouvernement, se réservant probablement le pouvoir législatif. Quand il n'y avait pas d'unanimité dans les sénateurs, le peuple alors était assemblé. Sur les derniers temps cependant, il paraît qu'il passa à l'excès contraire et voulait tout faire par lui-même.

Alarmés de l'autorité excessive dont jouissaient les généraux, les Carthaginois créèrent cent quatre sénateurs pour leur faire rendre compte de leur conduite au retour de leurs expéditions. Sur ces cent quatre, il y en avait cinq qui réunissaient une autorité supérieure. L'on dit que ceux-ci avaient le droit de nommer aux charges vacantes, ce qui n'a probablement pas duré longtemps.

Religion. — La religion carthaginoise était sanguinaire. Ils sacrifiaient à leurs idoles des créatures humaines. Ils adoraient la lune sous le nom de Uranie, et Saturne sous celui de Moloch. C'est à cette dernière qu'ils immolaient les enfants des principaux de la ville, soit en les jetant dans des brasiers, soit en les enfermant dans une statue d'airain enflammée. Il fallait que les mères assistassent à ces sacrifices sans donner aucune marque de faiblesse, sans quoi le sacrifice était moins agréable aux Dieux.

Polybe.

Durant le combat qu'Amilcar soutint en Sicile, il ne se

contenta pas d'immoler des hommes jusqu'à la fin du combat, où il se jeta lui-même dans le brasier qu'il avait fait allumer.

Lors de l'expédition d'Agathocle, ils immolèrent 200 enfants des meilleures maisons et plus de 300 [citoyens] qui se sentirent la force de se présenter volontairement. Les Carthaginois ont donc poussé la superstition jusqu'à l'extrême. Les peuples marins et commerçants sont disposés au merveilleux, sentent à chaque moment leur dépendance et sont toujours sur le point d'être engloutis sous les flots, ce qui leur donne une grande vénération pour des chimères qu'ils croient pouvoir les soutenir. L'homme aime à espérer, à avoir un appui où il sent sa faiblesse.

Commerce. — Le commerce que faisaient les Carthaginois était un commerce d'économie. Ils étaient les facteurs universels, prenaient en Egypte les lins, le blé, le papier, les cordages, les épiceries, l'encens, les aromates, les parfums des côtes de la mer Rouge ; la pourpre, l'écarlate, les riches étoffes et les ouvrages de main de Tyr ; le fer, l'étain, le plomb, le cuivre des côtes occidentales ; les mines d'or et d'argent qu'ils exploitaient en Espagne leur fournissaient abondamment de ces métaux. Ainsi ils s'enrichissaient aux dépens du monde entier. Les mines situées près de Carthagène occupaient 40.000 hommes et produisaient aux Romains douze mille cinq cents livres par jour (12.500 livres), ce qui fait 4.562.500 livres par an du temps de Strabon.

Strabon.

Administration. — La République de Carthage n'avait qu'un très petit corps de troupes nationales où se prenaient les généraux et autres officiers. Leurs armées étaient composées de mercenaires : la Numidie leur fournissait une cavalerie légère et hardie, les îles Baléares les plus adroits frondeurs de l'univers, l'Espagne une infanterie ferme, la Gaule et la Ligurie des troupes d'une valeur reconnue et la

Grèce même lui fournissait des soldats exercés dans toute sorte de guerre.

Sa puissance ne se bornait pas au seul territoire de Carthage : presque toute l'Afrique, c'est-à-dire depuis l'Egypte jusqu'à l'Océan lui était soumise, soit à titre d'alliée, de tributaire ou de colonie : une grande partie de la Sicile, la Corse, la Sardaigne, une grande partie de l'Espagne étaient immédiatement sous sa puissance. Leur gouvernement était dûr, tyrannique. C'était [ ] des négociants qui ne gouvernaient que pour s'enrichir ; c'est à peu près le même régime de gouvernement que la Compagnie des Indes d'Angleterre exerce sur le Bengale.

Notice sur Annibal. — La seule raison qui fit succomber Annibal et mit fin à ses brillants succès en Italie fut le défaut de recrues. Il partit de Carthagène avec 100.000 hommes et 40 éléphants. Arrivé aux Pyrénées, il laissa Hannon avec 15.000 hommes et en renvoya autant chez eux de sorte que, passé les monts, il n'avait que 50.000 hommes et 9.000 chevaux. Il avait 400 lieues de pays à traverser pour arriver en Italie. Il avait plusieurs nations ennemies en Espagne à subjuguer, les Pyrénées à passer, le Rhône à traverser, les Alpes à franchir. Il fit tout cela dans l'espace de cinq mois et demi. Il fut quinze jours à passer les Alpes et arriva sur les rives du Pô dans le mois de septembre. Son armée était réduite à cette époque à 20.000 fantassins et 6.000 chevaux. A la bataille de Cannes, Annibal avait 40.000 hommes et 10.000 chevaux, parmi lesquels une partie était gauloise ; il eut 4.000 de ceux-ci de tués, 1.500 de ses anciennes troupes et 200 chevaux, tandis que les Romains qui avaient 86.000 hommes en perdirent plus 70.000 et plus de 10.000 prisonniers. Comment donc, avec 26.000 [hommes] qu'il pouvait rester à Annibal en état de marcher, pouvait-il espérer de prendre Rome ? Cependant, avec une armée si inférieure, il se soutint quatorze ans contre toutes les forces romaines et il avait toujours en tête deux armées qui

L'on dit Annibal avoir saccagé 400 villes, fait périr trois cent mille (hommes).

Vingt stades font une lieue, c'est-à-dire 120 toises. Et selon d'autres seulement 104 toises.

se succédaient tous les ans. Il ne reçut jamais rien : ni argent, ni éléphans, ni hommes, de Carthage. Il mourut exilé de sa patrie, trahi par le roi Prusias auquel il avait rendu les plus grands services en lui faisant remporter des victoires contre ses ennemis. Ce Prusias, roi de Bithynie, le voulant livrer à Flaminius, personnage consulaire, que les Romains avaient député, Annibal, âgé de soixante-dix ans, périt du poison dans l'an 182 avant J.-C.

Remarques diverses. — La seule ville de Leptis, du territoire de Syrte, payait aux Carthaginois 3.000 livres tous les jours de tribut, ce qui faisait 1.095.000 livres tournois.

Les députés carthaginois représentaient à Rome que Massinissa, outre les terres qu'il avait usurpées les années précédentes, s'était emparé de plus de 70 places ou châteaux forts.

Pour connaître l'état des choses lorsqu'elles étaient éloignées de Rome, le Sénat ne se contentait pas d'en demander des nouvelles au chef qui en était chargé, mais y envoyait des députés s'en informer par leurs yeux. Ainsi pour connaître l'état du siège de Carthage, il y envoya des commissaires.

Le médecin de Pyrrhus proposa de l'empoisonner. Pyrrhus faisait la guerre presque aux portes de Rome et avait déjà emporté plusieurs avantages. Annibal était âgé de soixante-dix ans. Les mêmes Romains qui avertirent Pyrrhus de la trahison de son médecin, le poursuivirent partout, le firent proscrire de Carthage, enfin obligèrent Prusias de trahir les lois de l'hospitalité et de la reconnaissance et de leur livrer Annibal.

Que de bassesses ne découvre-t-on pas dans la conduite des Romains lors de la troisième guerre punique ? Ils se plaignent. Le Sénat de Carthage exile les généraux qui avaient donné lieu aux plaintes de Rome. Ils envoient demander ce qu'il faut faire pour les apaiser. Ils font plus :

ils se jettent dans les bras du Sénat et se déclarent prêts à exécuter leur volonté : on leur promet de vivre selon leurs lois, de leur conserver enfin le droit de citoyens et de cité. L'on demande des otages : Les Carthaginois les envoient. Ils demandent toutes les armes : elles sont envoyées dans le camp romain et, après leur dépôt, il (Censorinus) déclare que le peuple romain a promis de leur conserver leur droit de souveraineté, mais non pas leur ville et leur ordonne de l'évacuer, ou qu'elle est destinée à être brûlée. Le désespoir de ces pauvres habitants est facile à se peindre.

Carthage, lors de sa destruction, contenait 700.000 habitants.

Gracque, tribu du peuple, établit une colonie à Carthage de 6.000 hommes. Jules César la rebâtit et en fit la capitale de l'Afrique. Elle dura dans cet état encore sept cents ans, à laquelle époque les Sarrasins la détruisirent entièrement.

ASSYRIE

NOTES DIVERSES. — Nemrod fut un grand chasseur. Par ce moyen, il s'attirait l'affection des peuples en les délivrant de la crainte et de l'attaque des bêtes féroces. Il s'attacha aussi par cette voie beaucoup de jeunes gens, les endurcit au travail et les accoutuma à lui obéir. Tel fut le ressort dont se servit le premier homme pour subjuguer ses semblables. Les conquêtes de ce Nemrod paraissent incroyables. Il se trouva maître de la Mésopotamie, de l'Assyrie et du pays d'Assur. Il fit bâtir Babylone et Ninive qu'il appela ainsi à cause du nom de son fils Ninus. Après sa mort, soit par reconnaissance, soit par politique, ce Ninus, son fils, le fit reconnaître comme dieu et lui dressa des autels et des temples.

Nemrod fonde cet empire 2204 av. J.-C. GENÈSE, ch. IV.

Ninus. Sémiramis. Ninyas. Trente générations se suivirent sans que nous ayons aucune notion de leur histoire.

Phul, 771. Sardanapale. 747. Destruction du premier empire d'Assyrie.

Ninus conquit tous les pays depuis l'Egypte jusqu'à l'Indus. Au temps de Ninus, Ninive avait vingt-quatre

lieues de tour, sept de long, quatre et demi de large, les murs cent pieds de haut et d'une largeur incroyable.

Hérod. Diod. Q. Curt.

Du temps de Sémiramis, Babylone avait également vingt-quatre lieues de circuit, 6 sur 6, des murailles de douze toises sur cinquante de haut, cent portes d'airain massif. Les quais, les ponts, le lac qui avait vingt et une lieues de long sur autant de large et vingt et un pieds de profondeur, le palais qui avait trois lieues de tour, les jardins suspendus, le temple de Bel, ses richesses immenses, cette statue qui pesait trois à quatre millions et qui avait quarante pieds de haut; les autres richesses qui équivalaient à 220.000.000 livres, c'est-à-dire 6.300 talents d'or babyloniens et qui pour la plupart étaient faits du temps de Sémiramis, me paraissent sinon absolument fabuleux, du moins extrêmement exagérés.

Le talent babylonien vaut 7000 dragmes attiques. Le talent attique n'en vaut que 6000. Le myriade vaut 10.000. Le talent d'or vaut dix talents d'argent. Le talent d'argent attique valait 1000 dragmes grecs. Le darique valait 10 l.

Le temple de Jupiter Ammon était donc bien ancien, puisque Sémiramis le consulta.

Deux millions d'hommes travaillèrent à la construction de Babylone. L'année de la guerre de Ninus contre les Bactriens, ce prince avait 1.700.000 hommes, 200.000 chevaux, 60.000 chariots. Les Arabes avaient un roi très puissant. Les Indiens en avaient un qui battit Sémiramis. Les Bactriens devaient avoir des troupes nombreuses. Sémiramis avait une armée de 3.000.000 (d'hommes). Les Assyriens adorèrent Sémiramis sous la figure d'une colombe.

Athénée dit que le trésor de Sardanapale consistait en mille myriades de talents d'or, ce qui fait 300.000.000.000 livres et en 300.000.000.000 de livres en argent.

Nous sommes si ignorants sur le gouvernement des empereurs d'Assyrie que nous ne connaissons pas s'il y avait ou non un corps intermédiaire.

Des débris de ce vaste empire se formèrent trois grands royaumes : celui des Mèdes qu'Arbace, le principal chef de la conjuration, rétablit dans leur liberté; celui des Assyriens de Babylone qui fut donné à Bélésis qui en était gou-

verneur, et celui des Assyriens de Ninive, dont le premier roi se fit appeler Ninus le jeune.

EMPIRE DES ASSYRIENS DE BABYLONE.

C'est sous Salmanazar, roi des Assyriens de Ninive, que commença la première captivité des Juifs de Samarie. Tobie vécut à cette époque.

Bélésis 747. Mérodach Baladan. Ses successeurs sont inconnus. Asarhaddon, 692.

L'Ange exterminateur fit périr 180,000 hommes dans une nuit à Sennachérib.

A cette époque, ce royaume se confond avec celui de Ninive.

Nabopolassar, babylonien, général des armées de Saracus, s'étant révolté, s'allia avec le roi de Médie et détruisit la fameuse ville de Ninive.

Première captivité des Juifs à Babylone sous le règne de Nabuchodonosor II. Daniel était du nombre.

EMPIRE DES ASSYRIENS DE NINIVE.

Le royaume d'Assyrie comprenait, à l'époque de Nabuchodonosor II, la Chaldée, l'Assyrie, l'Arabie, la Syrie, la Palestine.

Téglathphalasar qui se fit appeler Ninus le jeune, 747. Salmanasar, 728. Sennachérib, 717. Asarharddon, 710.

Ananias, Misaël, Azarias, noms de trois jeunes Israélites qui résistèrent à la fournaise ardente. C'est Nabuchodonosor II qui fut changé en bœuf.

La Médie, après la mort d'Arsace, tomba dans l'anarchie. — Composés de villages épars sans liaison entre eux, ils sentirent bientôt le besoin d'un gouvernement.

Nabuchodonosor Ier, 679 Saracus, 648. Nabopolassar, 626. Nabuchodonosor II. Evilmerodac, 565. Nériglissor, 560. Laborosoarchod. Labynit ou Baltasar 538. Destruction de l'empire d'Assyrie.

Déjocle, fils de Phaorte, assez ambitieux pour désirer l'autorité suprême, mais non assez généreux pour contribuer plutôt au rétablissement de la République, devint bientôt, par sa justice et son intégrité, le médiateur des querelles qui naissaient dans son village et bientôt après de presque tout l'empire. Son activité avait un peu remédié aux maux qui affligeaient pour lors cette infortunée contrée, lorsque, prétextant ses affaires domestiques, il refusa de se mêler des différends qu'il était accoutumé à décider. Le trouble augmenta alors et les Mèdes assemblés reconnurent pour roi celui qui s'en était déjà montré si digne. Il fit bâtir Ecbatane, et obligea les Mèdes à y demeurer, s'entoura de gardes, se rendit invisible.

ROYAUME DES MÈDES. Déjoce, 710. Phaorte, 657, Cyaxare I, 635.

Sous le règne de Cyaxare, les Scythes firent une irruption

Abtyage, 595, Cyaxare II.

dans l'Asie et tinrent pendant vingt-huit ans l'empire des Mèdes, la Cappadoce, le Pont, la Colchide, l'Ibérie. Les Mèdes s'en défirent en les massacrant dans un festin.

L'empire des Mèdes fut enrichi sous le règne du même prince des dépouilles de Ninive et augmenté d'une partie des provinces qui formaient l'empire des Assyriens de Ninive.

Royaume de Lydie. Atyades fondateur Argon fut le 3e des Héraclides. 1223. Candaule fut le dernier. Gygès. Aridys, 680. Sadyatte, 633. Alyatte, 619. Crésus, 562.

Candaule, roi de Lydie, fut détrôné par Gygès. C'est le même qui est le sujet de la fable si connue de la bague racontée par Platon.

Le roi d'Arménie, que Cyrus vainquit, avait 9 000 000 de livres en trésor, dont une partie il avait hérédité de son père. C'était l'usage des princes d'avoir toujours des trésors bien fournis.

Le roi des Indes envoya des ambassadeurs pour s'informer du sujet de la guerre qui divisait les Babyloniens et les Mèdes, afin qu'il pût se déclarer pour ceux qui auraient la justice de leur côté.

Astyage avait les yeux peints, le visage fardé. Les anciens, pour relever la beauté du visage, formaient les sourcils en arcs parfaits et les teignaient en noir ainsi que les paupières. Ils y mettaient une drogue qui, en retroussant les paupières, faisait paraître les yeux plus grands. Les Hébreux se servaient également de cet artifice.

Gobryas vint demander vengeance à Cyrus. Le roi de Babylone, qui en connaissait tout le mérite, avait résolu de marier sa fille avec son fils. Dans une partie de chasse où ce jeune seigneur avait été invité, ayant percé de son dard une bête sauvage que le fils du Roi avait manquée, celui-ci, de dépit, le perça lui-même et le jeta mort d'un coup de lance.

A Thymbrée, Cyrus avait 180.000 [hommes]. Il avait un très grand nombre de chameaux montés chacun par deux Arabes adossés, en sorte que l'un regardait la tête et l'autre la croupe. L'armée de Crésus montait à 420.000 (hommes).

Empire des Perses.

Le grand empire de Perse commença en 536 et Cyrus en

fut le premier empereur. Ce vaste empire était borné à l'orient par l'Inde, au nord par la mer Caspienne et le Pont-Euxin, au couchant par la mer Egée, au midi par l'Ethiopie et la mer d'Arabie. C'est à peu près les mêmes bornes qu'avait l'entier empire d'Assyrie. Ainsi, cette contrée, après avoir été 1457 ans sous la domination des descendants de Nemrod, fut divisée, après Sardanapale, en trois royaumes et, après 212 ans de durée, ces trois royaumes furent unis en un seul empire.

Cyrus, 536. Cambyse, 520. Smerdis le Mage, 512, assassiné par les conjurés.

Cambyse, ayant échoué dans son entreprise contre les Ethiopiens, de retour en Egypte, fut outré de trouver tout le monde en fête, et ayant su que c'était parce qu'ils avaient trouvé leur dieu Apis, il le fit venir et le blessa d'un coup de poignard. Depuis ce temps-là, dit-on, il devint frénétique.

Cambyse transporté de jalousie contre son frère qui avait bandé l'arc des Ethiopiens, le fit mourir. Sa sœur, Méroé, le pleurant, il la tua d'un coup de pied, ainsi que l'enfant qu'elle portait.

Le même prince ordonna au fils de Prexaspe, un de ses courtisans, de se placer à l'extrémité de la salle où il mangeait, et puis, prenant son arc, il le perça au cœur, lui fit ouvrir le côté et appelant son père : « Ai-je la main bien sûre ? — Apollon lui-même ne tirerait pas plus juste, » répondit le père.

C'est dans ce temps que vécut le tyran Polycrate qui, après une vie constamment heureuse, mourut impotent.

Darius tomba de cheval. Ses médecins égyptiens furent consultés et ne purent rendre la santé au Roi. Démocède de Crotone la lui rendit. Ce prince fit aussitôt mettre en prison les Egyptiens et les condamna à être pendus.

Darius, 521.

Zopyre. Siège de Babylone.

Le gouvernement des Indes était le vingtième de l'empire de Perse. Il rendait à peu près onze millions de notre monnaie aux Rois.

Le parasange valait 30 stades. Le stade mesure grecque.

Darius, sur le point de partir pour l'expédition de Scy-

est composé

selon la plus commune opinion de 120 pas géométriques.

thie, Œbazus, vieillard respectable qui avait trois enfants, lui demanda de lui en laisser un pour consoler sa vieillesse. « Ce n'est pas assez d'un, répondit le Roi, je vais vous les laisser tous les trois, » et sur-le-champ, il les fit mourir.

Xerxès, 485, assassiné par Artabanuls.

Pythius, roi de Lydie, offrit à Xerxès ses trésors, montant à six millions en argent et à quatre d'or, et l'on appelait cela un trésor considérable. Quelque temps après, ce même Pythius ayant demandé à Xerxès que, de cinq fils qui servaient dans ses armées de lui laisser l'aîné, le Roi fit égorger ce même fils à ses yeux.

L'armée de Xerxès sortant d'Asie était forte de 1.700.000 hommes et de 80.000 chevaux. Quand il eut passé l'Hellespont, les alliés fortifièrent son armée de 300.000 hommes, plus 20.000 pour conduire les bagages : cela faisait 2.100.000 hommes.

Sa flotte était composée de 1.200 vaisseaux de combat, portant chacun 200 hommes, faisant 277.600. Les peuples d'Europe augmentèrent sa flotte de 100 vaisseaux, faisant 24.000 hommes. Les petits vaisseaux étaient au nombre de 3.000 portant 240.000 hommes. Les deux armées réunies faisaient 2.640.000 hommes. Les valets eunuques, femmes, eunuques, etc., etc., montaient à un nombre égal, ce qui faisait 5.200.000 personnes. Pour nourrir toutes ces personnes il fallait (par jour) 110.340 médimnes de blé.

Le médimne vaut six boisseaux.

Le roi des Bisaltes en Thrace refusa de se soumettre à Xerxès et se sauva dans les montagnes. Six de ses enfants, par curiosité, servirent dans l'armée perse, malgré la défense de leur père, qui leur fit crever les yeux.

Les troupes grecques ne faisaient que 11.000 hommes.

Artaxerce-Longue-main. 473.

Mégabyse avait défait les Egyptiens révoltés et fait rentrer cette province sous la domination persane, le roi livra Inarus, chef de la révolte, à sa mère qui le fit mourir par le supplice de la croix pour se venger de ce qu'il avait défait son fils. Cependant Mégabyse, qui lui avait promis la vie, en fut outré ; il se révolta contre le Roi et battit par deux fois deux armées de 200.000 hommes et, à la sollici-

tation de ses parents, il fit la paix et rentra dans les bonnes grâces du monarque ; lorsque, un jour, un lion était sur le point de déchirer le Roi, Mégabyse, par zèle, lui lance une flèche, tue le lion. Ce qu'ayant vu, le Roi le condamne à être mis à mort, comme (lui) ayant manqué de respect. La peine fut cependant mitigée.

Xerxès II tué par Sogdien. Ce prince règne 45 jours.

Sogdien, fils d'Artaxerxès du côté d'une concubine, périt par le supplice des cendres. L'on remplissait une tour de cendres et l'on y jetait le coupable la tête la première. Avec une roue, l'on remuait la cendre jusqu'à ce que le criminel fût mort.

Sogdien lui succède. Il règne six mois et est tué par son frère qui lui succède.

Ochus, après avoir fait tuer son frère, prit le nom de Darius Nothus et lui succéda.

Nothus veut dire bâtard.

Le satrape de Lydie se révolta, l'Egypte se révolta, les Mèdes se révoltèrent sous le règne de Darius.

Darius Nothus 423.

Parysatis, femme de Darius, était très cruelle. C'est une observation assez constante que dans cet empire, les femmes de la Cour se montrèrent toujours plus avides des supplices des malheureux ou criminels. L'eunuque Artoxare conjura contre l'Empereur. L'on le livra entre les mains de la Reine. Artyphius, son frère, se révolta : le Roi lui voulait faire grâce, mais la Reine le força de le faire mourir. Amestris, femme de Xerxès, jalouse d'Artaïnte, femme de Masiste, son frère, la demanda au Roi le jour de la grande fête et l'ayant fait saisir lui fit couper les mamelles, les oreilles, les lèvres, etc., etc.

Ce jour-là, la femme du Roi avait le droit d'exiger une grâce du monarque.

Inarus, célèbre patriote égyptien, battu par Mégabyse, se rendit à condition qu'on lui sauverait la vie. Il est conduit en Perse, il y reste cinq ans et Artaxerxès refuse toujours de le livrer à sa mère qui voulait venger la mort de son fils Achéménide, battu et tué dans un combat contre les Egyptiens. Cette vindicative princesse conserve le ressentiment aussi longtemps, profite de la faiblesse du Roi, fait saisir Inarus et le fait mourir après avoir fait trancher la tête aux autres Egyptiens, ses compatriotes.

Parysatis, femme de Darius Nothus, fit prendre la belle

Roxane et toute la famille d'Hidarne et les fit scier pour se venger du traitement qu'on avait fait ou voulu faire à sa fille.

Artaxerce. Memnon, 404.

Statira, femme d'Artaxercès, qui était de la famille d'Hidarne et sœur de Roxane, fit souffrir les plus grands supplices à Udiaste. Cet Udiaste à la sollicitation de Parysatis avait tué son père. Parysatis, à son tour, fit mettre en prison le frère de Statira.

Cyrus le jeune, frère d'Artaxercès, après la mort de son père Darius, disputa le trône à son frère et le voulut assassiner. Depuis, ayant manqué son coup, il fut créé satrape des provinces méridionales et conçut le projet de détrôner de vive force Artaxerxès. Il partit de Sarde avec 100.000 hommes d'infanterie barbares et 10.000 Grecs et quelques cavaliers. Il fit 535 lieues en quatre-vingt-treize jours de marche. Arrivé à Cunaxa, il rencontra son frère qui avait 1.200.000 hommes. Il fut tué dant le combat. Les Grecs, qui étaient à une aile, remportèrent la victoire et, malgré les efforts des Perses et les trahisons de Tissapherne, ils retraversèrent l'Empire depuis Babylone, firent 625 lieues en cent vingt-deux jours au milieu d'un pays ennemi et des neiges. Ces Grecs étaient 10.000 et ils furent réduits à 8.000, arrivés en Grèce.

Cyrus le jeune était, ainsi qu'Artaxercès, fils de Parysatis, mais avait la principale part dans l'affection de sa mère qui fut désespérée de sa mort. Le Roi disait l'avoir tué de sa propre main et, pour conserver cette gloire sans partage, avait donné de l'argent à un soldat carien qui se vantait de l'avoir tué, à la condition qu'il garderait le silence. L'imprudent soldat parla et le Roi, outré, le livra entre les mains de Parysatis qui lui fit souffrir les plus grands supplices. Mithridate qui s'était vanté du même honneur, périt par les mêmes ordres par le supplice des auges. L'eunuque Mesabate qui avait coupé (à Cyrus) sa tête et son bras droit, selon l'usage, fut en but à la vengeance de cette cruelle princesse. Elle joua d'adresse et l'ayant en sa disposition,

le fit périr dans les plus affreux tourments. Elle finit enfin par immoler à sa haine la reine Statira. Pour cela, elle se réconcilia avec son fils qu'elle flatta et se lia avec la Reine et, un jour que celle-ci mangeait avec elle, elle fut empoisonnée par un couteau dont un des côtés était garni de venin, de sorte que les deux reines mangèrent la même volaille et Statira seule mourut. Son crime fut prouvé et demeura impuni. Elle fut seulement exilée à Babylone.

Mania, veuve de Zénis le dardanien, se distingua dans l'armée du satrape Pharnabaze.

Tissapherne, battu par Agésilas, accusé par ses ennemis et surtout par la reine Parysatis qui lui en voulait comme à l'ennemi particulier et la cause de la mort de Cyrus, fut mis à mort sans autre forme de procès par le satrape Tithrauste qui en avait reçu la commission de la Cour.

Dathame le carien.

Datame, [ayant vaincu] Thyus, le fit prisonnier, le mena au Roi lié comme une bête, lui tenant la corde comme un chasseur armé d'une massue... La même chose il fit d'Aspis. Une intrigue de Cour sembla menacer un si grand homme. Il se révolta et le prince le fit assassiner après qu'il eût fait sa paix.

Les pierreries qui brillaient sur la personne du Roi dans une guerre, montaient à 36 millions.

XVII[1]

NOTES DIVERSES TIRÉES DE L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE DES ÉTABLISSEMENTS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES. ABBÉ RAYNAL.

TOME PREMIER, LIVRE PREMIER[2]

Henri, roi de Portugal, établit un observatoire à Sagres, ville des Algarves. Les pilotes se formèrent à cette époque.

En 1418, ils découvrirent Madère, 1420, les Canaries. Le cap Sierra-Leone fut doublé et l'on pénétra dans le Congo. Sous Jean II, l'on doubla le cap des Tempêtes nommé le cap de Bonne-Espérance.

Emmanuel fit partir Vasco de Gama, en 1497, qui aborda dans l'Indostan après treize mois de navigation.

Les Indes étaient déjà connues et le commerce s'en faisait de plusieurs manières.

Sous les Ptolémées, l'Egypte fit le commerce par la mer Rouge, mais les uns passaient par le golfe Persique et les îles de Madagascar, les autres s'arrêtaient à l'île de Ceylan ; quelques-uns allaient au Coromandel pour remonter le Gange. Leurs voyages duraient six ans, tandis que nous le faisons en six mois.

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit de 9 pages in-quarto.

(2) Nous avons suivi, pour le collationnement, l'édition de Genève 1782 en vol. in-8°. (*Ed.*)

Les Egyptiens portaient du fer, du plomb, des étoffes de laine, des verreries, de l'argent, du cuivre. Ils recevaient de l'ivoire, de l'ébène, de l'écaille, des toiles blanchies et peintes, des soieries, des perles, des pierres précieuses, de la cannelle, des aromates et surtout de l'encens. Toutes les nations commerçantes allaient dans les ports d'Égypte prendre les marchandises des Indes.

La naissance de l'Empire mahométan affaiblit le commerce d'Égypte, et le commerce des Indes prit deux autres routes : la première par Constantinople, la mer Noire par l'Euphrate jusqu'à Serapana ; de là, par le moyen de quatre ou cinq jours de voiture, ils arrivaient au fleuve Cyrus, puis à la mer Caspienne, où l'on remontait l'Oxus ; ensuite, par l'Indus. L'on revenait par le même chemin.

L'autre moyen était moins compliqué : le golfe Persique, l'Euphrate, de là à Palmyre par terre où des caravanes allaient jusqu'aux bords de Syrie. Lorsque Palmyre fut détruite, les caravanes prirent la route d'Alep et du port d'Alexandrette.

Dans les derniers temps, les Vénitiens avaient persuadé aux Mamelucs, souverains d'Égypte, moyennant une rétribution, à leur laisser tenter le commerce de l'Inde. Les Gênois, les Pisans, les Florentins, les Catalans en profitèrent. Tel était l'état du commerce lorsque les Portugais découvrirent le passage du cap de Bonne-Espérance.

L'Indostan est le pays enfermé entre l'Indus et le Gange. Il a quatre cents lieues de large ; l'Inde, toute cette région à l'orient de la Perse et des mers d'Arabie. L'Indien est doux, humain, timide, il a les vices de la faiblesse. Brama est le législateur, le prophète, l'interprète de la divinité de l'Indostan. Peu de religions ont été aussi propres au climat et au peuple de ces régions. Il a consacré le respect pour les trois grands fleuves : l'Indus, le Krisna, le Gange, pour le bœuf, la vache dont le lait

est si salutaire dans les pays chauds. Il a divisé la nation en castes.

Les bramines, les gens de guerre, les laboureurs, les artisans sont les quatre classes. Il y en a plusieurs de bramines. Les uns restent dans le monde et sont corrompus. Les autres, solitaires, ce sont d'imbéciles enthousiastes. L'on trouve dans leurs disputes les mêmes absurdités métaphysiques — la substance, l'accident, la priorité, la postériorité, l'immuabilité, l'indivisibilité, l'âme vitale et sensitive. Elles sont très anciennes aux Indes et il n'y a que peu de temps que Pierre Lombard, saint Thomas, Malebranche en faisaient parade.

La classe des hommes de guerre est formée par les Rajahs au Coromandel, par les Naïrs au Malabar; les Canariens et les Marattes se permettent tous cette profession.

Parias. Il y a une cinquième tribu qui s'appelle Parias. C'est celle qui est chargée de tous les autres travaux. Ils sont dans une telle horreur que si l'un d'eux touchait un d'une autre classe, il a le droit de le tuer. Au Malabar, il y a aussi les Poulichis, ceux-ci sont obligés de se construire des nids sur les arbres. Ils hurlent lorsqu'ils ont faim et quelque charitable leur porte un peu de riz... L'on se croit souillé par leur présence.

Toutes ces classes se confondent lorsqu'ils vont au Temple de Jaggernaut.

Le Védam est leur évangile; le Shalfer en est un commentaire.

La classe des guerriers peut manger de la viande. Les brames ne mangent rien de ce qui a eu vie.

Les femmes des brames se brûlent lors de la mort de leurs maris.

La religion de Brama est divisée en 83 sectes.

Le Mahométanisme avait fait de grands progrès, surtout dans les îles. Les Arabes, négociants, pour accroître le nombre de leurs sectataires, achetaient des esclaves et les

faisaient circoncire en leur restituant la liberté. Ces esclaves forment un peuple particulier : on les appelle Mapoulès au Malabar, Choulias au Coromandel.

Lorsque les Portugais arrivèrent aux Indes, l'Indostan était divisé en cinq royaumes, celui de Cambaie, de Delhy, de Bisnagar, de Narzingue et de Calicut. Le roi de ce dernier s'appelait le Zamorin ou Empereur.

Gama arriva jusqu'à Calicut et s'en retourna. Alvarès Cabral avec quinze vaisseaux y retourna, foudroya la ville, brûla la flotte du Zamorin et alla à Cochin et à Cananor. Tous les rois, soit crainte, soit malcontentement du Zamorin, le reçurent ; il fit bâtir des citadelles et établit un traité de commerce.

Alphonse Albuquerque, vice-roi, successeur de Cabral, sentit la nécessité de s'emparer de Goa ; il le fortifia, en fit la capitale.

Les Vénitiens, les Egyptiens, alarmés pour leur commerce, résolurent de combattre les Portugais. Une flotte est armée à Suez en 1508 : quatre vaisseaux, un galion, deux galères, trois galiotes. Cette flotte se joignit à celle de Cambaye et chagrina les Portugais, mais elle fut battue sans ressource.

Ormuz, situé au débouché du détroit de Moçandon, était la capitale d'un grand royaume et par sa position commandait la navigation du golfe Persique. Albuquerque s'en empara.

Les Bédas et les Chingulais étaient les deux peuples de Ceylan. Les premiers, simples, n'avaient point de culte.

Les Malais, habitant la presqu'île de Malacca, le plus beau climat du monde, étaient féroces, cruels. Ils avaient conquis un archipel immense. De la Chine, du Japon, des Philippines, des Moluques, du Bengale, de Coromandel, de Malabar, de Perse, d'Arabie, d'Afrique, l'on venait commercer dans le port de Malacca. Les Portugais y furent maltraités. Albuquerque s'en empara en 1511.

Il y trouva des trésors immenses, etc., etc. Les Malais les plus obstinés abandonnèrent leur pays pour pirater armés d'un poignard appelé kris : rien de si redoutable qu'un Malais.

De Malacca, les Portugais s'emparèrent des Moluques... Les Moluques, au nombre de dix, dont la plus grande n'a pas douze lieues, étaient habitées par des espèces de sauvages, vivant de pêche, chasse et du cocotier qui y abonde ainsi que le Sagou, mais ce qui les rend si célèbres est la girofle et la muscade qui y croît.

Albuquerque mourut à Goa en 1515, disgracié d'Emmanuel.

Chine. Le Vénitien Marc-Paul (en) avait donné une relation qui avait passé comme fabuleuse. En 1518, une escadre partit de Lisbonne pour y porter un ambassadeur qui débarqua à Canton. La Chine a 1800 lieues de circuit. Confucius est le législateur et prophète de la Chine. Son code est la loi naturelle. La Raison, dit Confucius, est une émanation de la Divinité. L'accord de la Nature et de la Raison est la Loi suprême.

Les Chinois, indisposés par les mauvaises manières de Simon d'Andreade, exclurent les Portugais de leur commerce, mais, depuis, ils s'adoucirent. Il leur fut permis de commercer dans le port de Sanciam. Depuis, l'Empereur leur fit présent de Macao qui tient Canton comme bloqué.

Une tempête fit découvrir le Japon. Les souverains nommés Dairis étaient à la fois rois et pontifes, mais ils se démirent de la puissance royale pour conserver la sacerdotale. Leurs vassaux s'en emparèrent et devinrent indépendants.

La religion des Sintos est celle du pays. Elle reconnaît un Dieu et un grand nombre de saints ou camis. Celle de Buds est une autre secte. Les Budsoïstes sont austères autant que les autres sont gais.

Les mines d'or, d'argent, de cuivre fournissaient aux

Portugais 14 ou 16 millions. A cette époque, les Portugais étaient maîtres de la Guinée, de l'Arabie, de la Perse, des presqu'îles de l'Inde, des Moluques, de Ceylan, de la Sonde et de Macao, mais décadèrent et aujourd'hui ils n'ont plus que Macao, Diu, Goa.

XVIII

NOTES SUR L'HISTOIRE D'ANGLETERRE DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A LA PAIX DE 1763

1er CAHIER FINISSANT EN 1673

HISTOIRE D'ANGLETERRE J. BARROW. Coutumes, religion, etc., jusqu'à l'établissement du gouvernement Romain. *Commencé juillet 1788.* AUXONNE.

Il est probable que les Iles Britanniques furent peuplées par des colonies gauloises. Les conformités des coutumes, de religion, etc., que les peuples méridionaux de l'Ile avaient avec les Gaulois n'en laissent aucun doute ; mais l'orient, vers le nord de la rivière de Tine, paraît avoir été habité par des Scythes ou des Scandinaves. Les Écossais vinrent d'Irlande avant même l'invasion de Jules César. Leurs cabanes étaient petites et construites de branches d'arbres couvertes avec de la boue ; leurs villages étaient situés au milieu des bois. Les habitants du comté de Kent connaissaient l'agriculture, tandis que les autres peuples de l'intérieur vivaient de laitage, des fruits de leur chasse. L'usage des habits était peu connu. Les habitants du midi, commerçant avec les Phéniciens, se couvraient le corps de peaux de bêtes. Diodore de Sicile nous fait l'éloge de leur probité et de leur frugalité. Les femmes chez eux étaient communes.

[1] *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit de 59 pages in-folio. Nous avons suivi : *Histoire nouvelle et impartiale d'Angleterre depuis l'invasion de Jules César jusqu'aux préliminaires de la paix de 1763*, traduit de l'anglais de John Barrow. Paris, J. P. Costard, 1771-73, 10 vol. in-12 avec figures. La traduction s'arrête à l'année 1689. (*Ed.*)

Gouvernement. — Le pays était divisé en différents petits Etats. Chacun avait son chef auquel les auteurs ont donné le nom de roi. On ignore les détails de leur administration et de la constitution. Ils formaient tous ensemble une confédération et, au premier danger, l'on élisait un chef commun. Leur commerce avec les Phéniciens consistait en étain que ces habiles navigateurs revendaient aux Grecs.

Religion. — Ils adoraient l'Être Suprême sous le nom d'Esus ou Hésus dont le chêne était le symbole. Les bois étaient leurs temples. Le chêne était regardé comme la résidence du Tout-puissant. Des fleurs arrosées d'eau salée étaient la seule offrande qu'ils vouaient à leurs Dieux, mais, bientôt après adorant tous les dieux des Phéniciens, ils finirent par immoler des hommes même.

Leurs prêtres s'appelaient druides, du terme celtique *Deru* qui veut dire chêne. La puissance annexée au sacerdoce ne fut pas capable de contenter les druides et ils étendirent bientôt leur autorité sur tous les actes publics. Eux (seuls) élisaient les magistrats qui ne pouvaient s'assembler, lever des troupes, percevoir des impôts sans leur consentement. Quiconque refusait de se soumettre à leur décision judiciaire était exclu des sacrifices publics. Leur chef, l'archi-druide, était élu à la pluralité des voix. Il avait le droit de déposer les rois ou de les élire à son choix. Les femmes étaient regardées comme douées de l'esprit de prophétie et comme telles elles assistaient les druides dans leurs fonctions. Les Bardes ou poètes jouissaient du plus grand crédit.

Après la naissance de J.-C. 61.

Boadicée ayant réclamé l'héritage de son mari Prasutagus, Catus Décianus, prêteur romain, la fit fouetter en public et livra les princesses ses filles à ses soldats. Furieuse, elle fit bien payer aux Romains leur indignité. On compte qu'elle en fit massacrer 80,000 dans un seul saccage de ville à... Finalement elle fut défaite dans une bataille et se donna du poison.

Les Romains quittèrent l'Ile en 446.

452. Vortigern. Vortigern, chef des Silures, fut élu général et roi des Bretons. Il assembla un concile et se fit autoriser à appeler les Saxons pour les opposer aux Pictes.

Saint Germain, député de l'église gallicane, prononça anathème contre Vortigern. Vortimer, son fils, s'oppose aux Saxons.

457. Ambroise Aurèle. 465. La paix qui se fait cette année assure à Hengist le domaine de Kent. Ambroise Aurèle, prince de Galles, fut élu chef ou roi pour remplacer (Vortigern). Dans l'espace de 460 à 500, les Saxons vinrent de tous côtés dans l'Ile. Il en aborda sur les côtes d'Essex; Kerdic vint s'établir dans le Norfolk. Ida aborda à Porstmouth. Esca, fils de Natham. 500. Hengist régnait à Kent et à Northumberland.

Arthur. 508. Arthur, neveu d'Ambroise, fut élu général, battit l'ennemi en douze actions, mais, battu à son tour, il vit les succès de Kerdic et, après sa mort, les Bretons se réfugièrent dans les montagnes de Galles.

542. 1° Le royaume Saxon à l'orient était gouverné dans ce temps par Echerwin; 2° celui de Kent par Emoric, petit-fils d'Esca; 3° d'East-Angle était composé par les comtés de Norfolk, Suffolk et Cambridge; 4° Ida forma le royaume de Northumberland; il comprenait une partie de la province d'York, Lancastre, Durham, Cumberland, Westmoreland, Northumberland et une partie de l'Écosse; 5° celui de Wessex, gouverné par Cynric, fils de Kerdic; les plus courageux des Bretons occupaient la province de Galles, les Écossais qui occupaient tout le nord de l'Ile et les Pictes, telle était la division de la Grande-Bretagne à cette époque.

584. Crida fonda le royaume saxon nommé le royaume de Mercie.

Leur gouvernement était aristocratique; ils avaient des jours fixes d'assemblée publique. Ils s'y rendaient armés. Un préfet y présidait. Des chefs étaient nommés pour l'inspection des provinces, etc. Cent membres les secondaient.

Les enfants héritaient de leurs pères sans aucun testament, les liaisons des pères et leurs querelles étaient laissées pour héritage à leurs enfants qui les embrassaient toujours.

Il y avait un coût du prix du sang répandu, depuis celui du paysan jusqu'à celui du roi dont la vie était portée au plus haut prix.

Les maris au lieu de recevoir de dot de leurs femmes leur assuraient un douaire. Si elles étaient convaincues d'adultère, ils leurs coupaient les cheveux et les renvoyaient en présence de leurs parents, les faisant fustiger tout le long des rues.

Religion. — Le soleil, la lune, le dieu de la guerre, Vodin, son fils Thor, sa femme Frigga, Tuisco, Teutatès, Hésus étaient les objets de leur culte. Thor était le Dieu de l'air, présidait aux tempêtes, aux vents, à la pluie, etc. Tuisco, femme de Thor, présidait à la justice. Herthus ou la Terre était selon eux la mère de tout, celle qui dirigeait les choses humaines. Son temple était un char couvert d'un vêtement sacré. Il était placé dans un bois révéré dans une île de l'Océan, traîné par des vaches. Quand il plaisait à la déesse d'honorer quelque lieu de sa présence, la joie y régnait aussitôt.

Tels étaient les Saxons qui, appelés en Angleterre en 460, s'en trouvèrent les maîtres en 580. Leurs établissements étaient divisés en sept royaumes.

Religion. Ethelbert, roi de Kent, épouse Berthe, fille de Childebert, roi de Paris. Devant jouir de la liberté de professer sa religion catholique, on lui donna Luidbard, prélat gaulois, pour l'accompagner. Elle persuada son mari qui se fit catholique. Le moine Augustin, envoyé par Grégoire le Grand, acheva la conversion et fut fait archevêque de Canterbury. 597.

(627). Edwin, roi des Northumberland, épousa Ethelburge sœur de Eadbald, roi de Kent et fut accompagnée par Paulin, et Edwin se convertit au christianisme.

WESSEX

Cerdic, 465.

Cynric.

Ceawlin, 597.

Ceobric.

Ceolwulf.

Cinegils.

Cenwald, 643.

Sexburga, femme, 672.

Escwine, 673.

Centwine.

Cœadwalla, 685.

Ina, 689.

Ethelard, 727.

Cuthred.

Sigebert, 754.

Kenwulf.

Bertric, 784.

Egbert, 799.

Bornes.

Le royaume de Wessex était borné à l'occident par le r. de Sussex ; à l'orient par la rivière de Thames ; au midi par le canal de Bretagne et encore par la Tamise. Winchester capitale, Southampton, Portsmouth, Salisbury, Dorchester, Sherborn, etc.

ESSEX
ou Saxons de l'Orient.

Erchewin, 527.

Hedda, 587.

Sebert, 597.
Ce roi se fait catholique.

Les trois frères Sigbert, 623.

Swithelm, 661.

Sigher.
Sebba.

Offa, 704.

Selved, 709.

Swithead.

Ce prince fut le dernier roi d'Essex. Egbert soumit le royaume et le réunit à ses États.

Bornes de ce royaume.

A l'orient par la mer Germanique, au midi par la Tamise, à l'ouest par le royaume de Mercie et au nord par celui d'East-Anglie. Il comprenait Essex, Middlesex et une partie du comté d'Herford. Londres en était la capitale.

SUSSEX
ou Saxons du Midi.

Ella, 514.

Cissa.

Ils furent pendant l'espace de 50 ans sous la domination des rois de Wessex qu'ils secouèrent en élisant :

Adelwach, 648.

Ils retombèrent encore sous le même joug.

Authum, 722.

En 780, ce royaume devint un apanage du royaume de Wessex.

Le royaume de Sussex était d'une petite étendue. Il comprenait les comtés de Sussex et de Surrey et une grande partie était couverte d'une grande forêt appelée Andredes Wahld.

NORTH

Ida.

Adda, 569

Adda
royaume
Ella, sec
régna sur
Deira.

Bernicia.

Adda
Clappa
Theodwul
Theodric
Edelric
Ethelfrith

Ethelfrith
Edwin fil

Afriol |

Oswald, 6

Oswy, 64
Igfrid, 67
Alcfrid, 6
Osred, 70
Cenred, 7
Egbert, 7
Osulf.
Ethelwald
Mollo, 75
Ethelred.
Celwold,
Osred, 78
Ardulf, 7
Otfwold.
Egbert, re
empare

Bornes
Nort

Ce roy
paré de l
rivière d'
côté du r
il était bo
Germaniq
et au nor
en Ecosse
Durham,

ERLAND

sur le
Bernicia et
ils d'Ida,
oyaume de

la régna
ns, c'est-à-
e pendant
emps que
; autres ré-
naient en
Bernicia.

a, 617.

Essex, s'en
lors, 802.

aume de
land.

était sé-
gie par la
ber et du
A l'orient,
ar l'océan
l'occident
la Tweed
, capitale,
stre.

MERCIE

Crida

Ethelbert, roi de Kent.

Wibba, 616.

Penda.
Peada.
Wulfhere, 660.
Ethelred, 673.

Kenred, 704.

Ceolred, 709.

Ethelbald, 716.

Offa.

Egfrid, 796.

Kenulf.

Ceolwulf, 819.

Ralvulf.

Withlafe, 825.

A cette époque, le roi Egbert, déjà maître des royaumes d'Essex et de Sussex, de Northumberland s'empara du royaume de Mercie qui alors comprenait les royaumes de Kent et d'East-Anglie.

A l'époque de 825, les 7 royaumes saxons furent unis en un seul. Ainsi fut finie l'heptarchie saxonne.

Bornes.

Au midi par le Kent, le royaume de Sussex et celui de Wessex dont il était séparé par la Tamise. L'Humber le bornait au nord, à l'orient par l'Essex et l'East-Anglie, Lincoln, Nottingham, Warwick, Leicester, Coventry, Worcester, Darby, Oxford.

EAST-ANGLIE

Uffa.

Titel.

Redwald, 601.

Erpwald se fit chrétien.
Sigebert, 633.
Egric, 634.
Annas.
Ethelric, 654.
Ethelwald.
Ardulf.
Alphald.

Beorn Ethelbert.

Ethelbert, assassiné par Offa. Son royaume fut réuni à celui de Mercie en 792.

Bornes de ce royaume.

Au nord et à l'est par l'Humber et l'océan Germanique. Au midi, le royaume d'Essex et à l'occident par celui de Mercie. Norwich, Ely, Cambridge, Hetford.

KENT

Hengist, 457.

Esca, 484.

Emeric, 542.

Ethelbert, 560, épouse Berthe, fille de Childebert, roi de Paris, 597.

Eadbald, 610.
Erombert, 660.
Egbert, 664.
Lothair, 673.
Edric, 685.
Withred, 694.
Edbert, 725.
Edelbert, 748.
Aldaric, 760.
Edelbert, 794.

A cette époque il devint tributaire du royaume de Mercie dont il fit partie.

(600). Sebert, roi d'Essex, ayant été converti par les persuasions de son oncle et l'éloquence de Mellitus, il fit bâtir l'église cathédrale de Saint-Paul et l'en fit évêque.

Persécutions pour cause de Religion.

(685). Cœadwalla, roi de Wessex, ravagea l'île de Wight et par la raison que les habitants étaient idolâtres, il les extermina tous à l'exception de deux cents familles. Wilfred, évêque de Selley, était son premier ministre. Ce prince, quelques années après, se rendit à Rome pour se faire baptiser par le pape Sergius II et il y mourut.

(664). Sebba, roi d'Essex. Sur ses vieux jours, il quitta le trône et prit l'habit de moine dans le monastère de Saint-Paul.

(613). Les évêques bretons rejetèrent la juridiction d'Augustin de Calabre, apôtre envoyé pour convertir la Grande-Bretagne. (Il) aigrit l'esprit d'Ethelfrith, roi de Northumberland, qui ravagea les terres bretonnes. Douze cents moines sortirent alors du monastère de Bangor et vinrent devant l'armée ennemie prier pour leurs compatriotes : ce qu'ayant pris Ethelfrith, il les fit tous passer au fil de l'épée.

655. Oswy, roi de Northumberland, devant engager une bataille contre les Merciens, fit vœu de bâtir douze monastères et d'obliger ses deux filles à prendre le voile; il obtint la victoire et accomplit son vœu.

716. Osred, roi de la même contrée, avait une aversion invincible pour les moines ; aussi, ils ne cessèrent de fomenter sa destruction et il fut tué dans une conspiration.

723. Ceolwuff descendit du trône pour embrasser la vie monastique.

740. Kinewulf, évêque de Lindisfarm, éleva une guerre civile. Le Roi assiégea le prélat dans sa propre église et l'envoya au château de Raibury. Ce roi était Egbert le plus grand prince qui ait occupé ce trône.

705. Wilfrid, évêque, était dans ce temps le chef de faction dans ce même royaume.

745. Egbert, prince bon, pour rendre ses sujets heureux, se retira dans un monastère.

Sigebert, roi d'East-Anglie, fonda des écoles pour l'instruction de la jeunesse à Cambridge et il se retira dans un couvent et lorsque l'incapacité de son cousin fit que ses sujets le prièrent de remonter sur le trône pour défendre la patrie attaquée par Penda, il refusa et n'accepta que lorsqu'il vit que l'on l'obligerait. Il ne voulut aller à la bataille qu'armé d'une baguette et se contenta de prier, croyant que Dieu rendrait vaine l'activité des ennemis. Il se trompa et fut tué. 633.

Kenred, roi de Mercie, et la princesse Ciniswertha et le roi Offa d'Essex se retirèrent à Rome et prirent l'habit religieux. 704.

Les moines noircissent la réputation de tous les grands princes.

Le moine Céolred. 709.

Offa fit tuer Ethelbert, roi d'East-Anglie. Il l'avait attiré à sa cour sous prétexte de lui faire épouser sa fille. Dans la suite, sentant des remords, alla à Rome pour obtenir l'absolution du Pape. Ce fut l'époque de l'imposition du Romescot ou sol de Saint-Pierre qui s'est constamment perçu jusqu'au règne de Henri VIII. 757. Religion.

Le *vertueux Sigebert*, roi d'Essex, fut assassiné dans le sein de la paix et adoré de ses peuples ! Traits divers de la Monarchie Saxonne

Eadbert, roi de Kent, fit assassiner ses deux cousins qui avaient plus de droit que lui à la couronne. Race de Cerdic

Egbert assembla un concile à Winchester. Cette assemblée était composée de clergé et de laïcs. Il y fut couronné roi et ordonna que désormais toute distinction de nom n'eût plus lieu et appela le nouveau royaume *Angleterre*. Egbert. 829. C'est le premier roi de la Monarchie. 831.

Les Danois avaient des vaisseaux qui contenaient cinq cents hommes et qui marchaient à voile et à rames. Ils commencèrent cette année leurs courses en Angleterre. 2. Ethelwulf. 838.

Osbert, profitant de l'occupation que les Danois donnaient au roi de Wessex, se fit roi de Northumberland. Retournant un jour de la chasse, il vit la femme d'un gentilhomme, Bryen Brocard, et la viola. Brocard, non seulement le 3. Ethelbald et Ethelbert. 857. 4. Ethelred I. 866.

détrôna, mais encore alla en Danemark et amena les Danois dans le royaume.

Les Danois, rendus maîtres du Northumberland, pillèrent tous les monastères. Une abbesse, Ebba, de la province d'York, assembla ses religieuses et, avec un rasoir, se coupa le visage pour se mettre à l'abri des tentations des barbares. Les autres religieuses en firent autant, ce qu'ayant vu les Danois, ils mirent le feu au couvent.

5. Alfred dit le Grand. 870-892.

Alfred désigne la ville de Londres pour métropole de l'Angleterre et la désigne pour l'assemblée des États et fonde l'Université d'Oxford (882). Le code des lois qui porte son nom, il le rédigea alors. Il institua les jurés, il introduisit l'usage de donner caution, il abolit la juridiction civile des nobles et des aldermen. Il divisa son peuple en comtés, les comtés en centaines et les centaines en dizaines. Il créa une marine qui en imposa aux Danois et mit son royaume à l'abri de leurs incursions. Les Anglais le regardent comme le restaurateur de leur monarchie et l'instituteur de leur liberté.

Ethelfleda, sœur d'Arthur, princesse de Mercie, gouvernait son royaume avec la plus grande intrépidité. Elle fut le modèle de son frère.

Edouard érige l'Université de Cambridge (912).

6. Edouard l'aîné 900.

Edouard Ier fut assassiné par un seigneur qu'il voulut chasser de sa présence. Les gardes n'étant pas assez forts, il courut lui-même et le prit par les cheveux, ce que ayant vu, l'autre lui donna un coup de poignard dans le cœur.

7. Athelstan 925.

Edred fut le premier qui porta le titre de roi de Grande-Bretagne.

8. Edmond Ier assassiné 941.

Ethelwulf était gouverné par deux évêques : l'un lui prêchait la gloire et l'autre l'humilité chrétienne. Il envoya à Rome son fils pour recevoir la confirmation de la main

Religion. 853.

du Pape. Il alla à Rome et à son retour établit dans tout son royaume la taxe du sol de Saint-Pierre et s'obligea de payer un tribut de 300 marcs pour défrayer de cire les

églises Saint-Pierre et Saint-Paul de Rome et le reste pour l'entretien du Pape.

L'évêque Dalstan se mit à la tête d'un parti puissant contre le Roi. Tandis qu'Alfred combattait avec sa division, son père, roi, s'amusait à prier dans sa tente, sans s'embarrasser du danger imminent que courait une partie de l'armée non secourue.

Buthred, roi de Mercie, laissa son royaume à la merci des Danois et se sauva à Rome. 870.

Alfred avait conjuré contre le roi Athelstan. Il protesta de son innocence et en appela à Rome. On l'y envoya aussitôt et le Vatican, pour s'en débarrasser, le fit probablement empoisonner.

Athelstan soupçonna son frère Edwin d'avoir conjuré contre lui et le fit mettre avec un esclave dans un bateau et l'abandonna à la merci des flots. Pour expier son fraternicide, il accabla les églises de biens.

Wolstan, archevêque d'York, conspira contre Edred. 9. Edred. 946.

Edwy, jeune et malheureux prince, conçut contre les moines une aversion méritée. Comme il parlait un jour avec Ethelgive, jeune dame dont il était amoureux, Dunstan, abbé de Glastonbury, l'aperçut et entrant en fureur se déchaîna contre son prétendu crime. Ce Dunstan, si délicat, était le même qui s'était approprié les trésors d'Edred. Le conseil de la nation se déclara donc contre lui. Comme il méditait le projet d'agrandir les monastères, le monarque s'y opposa. Quelques moines levèrent l'étendard de la révolte, mais le Roi les chassa et Dunstan fut obligé de se sauver en Flandre où les moines le citèrent comme un apôtre et Edwy comme un apostat. Mais bientôt tous les ordres religieux se liguèrent. L'archevêque de Cantorbéry excommunia Ethelgive. Le Roi fut obligé de s'en séparer. Les moines, d'un autre côté, cabalèrent, soulevèrent le peuple et placèrent la couronne sur la tête d'Edgar, frère du roi actuel. Ils poussèrent l'hypocrisie plus loin encore et publièrent qu'Edgar, placé par Dieu 10. Edwy. 955.

même, était un miracle fait en leur faveur. L'infortuné Edwy, détrôné, mourut de chagrin de voir triompher la fourberie, la méchanceté monacale.

11. Edgar 959. Edgar qui lui succéda, (fut) idolé des moines auxquels il fut toujours favorable. Dunstan fut rappelé et fait évêque de Worcester, et depuis, archevêque de Canterbury. Edgar fit bâtir quarante monastères, en répara autant et les enrichit aux dépens même des biens de la couronne. Dans le seul monastère de Croyland on déposa une somme de 10 000 livres pour la vaisselle d'or, d'argent, etc. Dans le concile qu'Edgar assembla, il tint un long discours pour procurer de réformer le clergé qu'il représenta comme négligent dans le service divin : « Leurs jours se passent dans les plaisirs les plus licencieux ; leurs maisons sont autant de lieux infâmes et de réceptacles publics de libertins. Ce n'est parmi eux que danses, jeux, chansons obscènes. Leurs revenus sont consumés à servir la gourmandise et l'ivresse. Tel est l'usage que l'on fait des bontés de mes prédécesseurs envers l'Eglise, des fruits de leurs charités pour le soutien des malheureux... Un de mes ancêtres, vous le savez, légua à l'Eglise le dixième des revenus du royaume; le généreux Alfred, mon grand-père, dépensa les siens pour la religion. Les autels sont encore décorés des bienfaits de mon père et de mon oncle... Quel empire [n'avez-vous] pas sur moi? (Il apostrophait Dunstan) Vous parliez et mes trésors vous étaient ouverts. Les besoins étaient aussitôt remplis qu'exposés. Vous plaigniez-vous que les religieux n'avaient pas tout ce qui était nécessaire? Quel empressement ne vous ai-je pas fait voir pour y satisfaire? Vous me disiez que ces largesses produiraient des fruits immortels et seraient d'autant plus méritoires aux yeux de Dieu qu'elles étaient répandues sur ses serviteurs et pour le soulagement des pauvres. N'est-il pas honteux qu'elles servent aujourd'hui à la parure d'une foule de viles créatures? Sont-ce là les fruits de mes bienfaits et l'effet de vos glorieuses promesses? » Ce discours

Religion 969.

contient sans doute des assertions vraies. Il n'était d'ailleurs fait que pour achever de détruire le clergé séculier. En conséquence, Dunstan et deux autres évêques de ses parents commencèrent la réforme, toute en faveur des moines. Quel moyen après cela qu'Edgar ne soit pas regardé comme un saint par les historiens, qui sont presque tous moines ?

Ce saint, cependant, enleva par force une religieuse et en eut une fille que l'on a aussi sanctifiée. Ce saint tua de sa propre main Ethelwold, son confident, qui l'avait trahi dans une affaire galante. Il le tua à la chasse et épousa sa femme. Aussi, tel historien impartial peint-il ce prince comme ouvertement méchant quoique l'on ait donné à son corps le pouvoir de faire des miracles.

Edgar, voyant que les loups faisaient beaucoup de ravages, convertit le tribut des Gallois en trois cents têtes de loups.

Édouard fut assassiné par les ordres d'Elfrida, femme d'Edgar, qui voulait faire régner son fils à sa place. Ce prince qui avait régné quatre ans était dans sa plus grande jeunesse lors de son avènement au trône. Il avait douze ans. Son règne fut celui de Dunstan et des moines qui le firent préférer à son frère Ethelred dans l'assemblée de la nation et comme il y avait cependant [divergence] parmi les peuples, les moines eurent recours aux miracles. Un crucifix parla, etc. 12. Edouard II surnommé le Martyr 975, assassiné.

Sous le règne d'Ethelred, les Danois commencèrent leurs invasions. Ils furent, dit-on, appelés par Dunstan pour faire accomplir la prédiction qu'il avait faite, lors du couronnement d'Ethelred que son règne serait une suite de calamités. Le peuple, dit l'historien, commença à revenir de son enthousiasme pour les moines, car quoiqu'ils lui prêchassent des miracles que Dieu opérait en leur faveur, ils ne pouvaient cependant pas se garantir des fureurs des Danois qui pillaient leurs monastères et les massacraient, etc. 13. Ethelred II. 979.

Le jour de la fête de Saint-Brice, le 13 novembre, tous 1002.

les Danois qui étaient en Angleterre furent assassinés par ordre du roi et du conseil de la nation. Edric, breton, créé duc de Mercie par Ethelred, trahit sa nation et son roi et, après avoir changé plusieurs fois de parti, il finit par être pendu par les ordres de Canut.

14. Edmond II 1016, assassiné.

Au commencement du règne, le clergé au lieu de donner l'exemple d'obéissance et d'exhorter les peuples à la défense de la patrie passa du côté des Danois. Il fut assassiné par le traître Edric son beau-frère.

Bataille de Sceorstan contre les Danois gagnée.

Ce prince était en même temps roi de Danemark, de Norwège et d'Angleterre.

Race Danoise. 1. Canut le Grand 1016. 2. Harold I 1035. 3. Hardi Canut 1040.

Edouard, du sang de Cerdic, ayant succédé à son frère maternel, Canut II, prêta l'oreille aux calomnies des moines, persécuta sa mère Emma aux soins de laquelle il devait la couronne et la fit passer par l'épreuve du feu.

Robert archevêque de Cantorbéry, fut banni par une sentence des Etats comme la cause principale de la guerre civile.

15. Edouard III surnommé le Confesseur. 1041.

Edouard fit un code de lois pour tout son royaume. Il fut sanctifié après sa mort. On lui donna la vertu de guérir les écrouelles. C'était un prince indolent, faible, irrésolu. Elevé par une mère sainte, cependant il fut cruel envers elle à un point inouï. Il laissa sa femme vierge. Il fit mépriser son gouvernement qui fut celui des moines.

Race de Godwin Harold II. 1066.

Harold fut élu par l'assemblée des États roi d'Angleterre. Guillaume, duc de Normandie, s'y opposa en vertu d'un testament d'Edouard et de la bulle du Pape qui excommunia tous ceux qui s'opposeraient à sa conquête. Il est vrai que pour obtenir cette bulle, Guillaume avait promis au pape de faire de l'Angleterre un fief du Saint-Siège.

Bataille de Hastings 1066.

Après la bataille d'Hastings, Stigand, archevêque de Canterbury, se rendit à Guillaume à condition qu'il n'enfreindrait pas ses privilèges. Dans cette révolution le clergé fut le premier à se soumettre.

L'abbé de Saint-Alban, zélé patriote, fut à la tête d'une conspiration contre le tyran Guillaume.

L'intrépide Hereward de Wake s'était fortifié dans l'île d'Ely et avait bravé la fortune de Guillaume ; ce qu'ayant vu celui-ci, il confisqua les terres que les moines de cette île avaient en Angleterre et, pour lors, les moines livrèrent un poste par lequel les Normands s'emparèrent de l'île. Ainsi pour ravoir leurs biens temporels, les moines trahirent le reste des patriotes anglais. (Cette île d'Ely, dans le canton de Cambridge a servi souvent de refuge aux patriotes. [.....]

Race Normande. Guillaume le Conquérant est le seul roi qui ait régné sur toute l'Angleterre.

Les vexations de Walcher, évêque de Durham, sont connues dans l'histoire par leur tragique fin. Les peuples ultimement irrités de ce qu'il voulait justifier le meurtre que ses gens avaient fait d'un gentilhomme, s'émeutèrent et le massacrèrent ainsi que sa suite.

Religion.

L'évêque de Bayeux, frère de Guillaume, commit tant de rapines qu'il amassa des richesses immenses et conçut le projet de se faire élire pape, mais Guillaume le fit arrêter.

Gilbert, évêque de Lisieux, et l'abbé de Jumièges étaient médecins de Guillaume.

Guillaume mourant donna une partie de tous ses immenses trésors, fruit des vexations d'un règne de vingt-neuf ans, aux moines et aux églises.

Si l'avarice de Guillaume était la ruine de son peuple et s'il percevait 1.200 mille livres sterling de ce temps qui font 12 millions sterling d'aujourd'hui, en Angleterre seulement, sa passion pour la chasse n'était pas moins ruineuse et il dévasta dans le Hampshire un canton de près de 30 milles d'étendue, en détruisit les habitants et en rasa les maisons et les plantations pour en faire le séjour des bêtes fauves. Il institua la Cour de l'Echiquier pour examiner et contrôler les comptes de tous les officiers employés à lever les revenus de la couronne et pour juger les délais et le défaut de paiement des redevables. Guillaume fit commencer et achever le cadastre comme sous le nom de Grand terrier d'Angleterre qui dura six ans à finir. Ce cadastre fut déposé dans le bureau de l'Echiquier.

1082.

1071.

2. Guillaume II dit le Roux. 1087. Il mourut à la chasse d'une flèche destinée à un cerf.

3. Henri Ier dit Beauclerc 1100.

Depuis la mort de Guillaume, ses fils, Guillaume et Robert se disputèrent le royaume. Le premier, pour obtenir la prépondérance, fit distribuer de l'argent aux monastères et, en gagnant les moines, obtint la couronne.

Ce prince mourut sans enfant mâle, laissa que Mathilde mariée d'abord à l'Empereur et depuis à un Plantagenet. Henri II est son fils.

Othon, évêque de Bayeux, et l'évêque de Durham étaient tous les deux à la tête des factions.

C'est du règne de Henri que datent les chartes des privilèges de la nation anglaise.

En vertu des décrets du concile de Lambeth, Mathilde, sœur d'Edgar l'Atheling et seul rejeton du sang de Cerdic, fut dispensée de ses vœux et placée sur le trône. Elle épousa Henri Ier.

1102. C'est alors que naquit la dispute sur l'investiture des évêchés et abbayes que les rois avaient toujours donnée. Anselme, archevêque de Cantorbéry, refusa de sacrer des évêques nommés par le Roi à moins qu'ils ne le fussent par le Pape. Enfin, Pascal occupant la chaire pontificale, l'on accommoda tout, et le Roi, en se désistant de l'investiture, et les évêques en accordant l'hommage. Ce fut aussi dans ce temps-là que l'on obligea le clergé à ne plus se marier, à l'exemple des moines.

1114 Les moines de Cantorbéry élisaient leur archevêque, les évêques le confirmaient et les Rois le mettaient en possession, témoin l'élection de Raoul.

1124. Cette année, le Pape envoya en Angleterre le cardinal Crema en qualité de légat. Dans un concile tenu à Londres, il établit un statut contre le mariage du clergé qu'il assura être un crime énorme et, la nuit venue, lui fut surpris dans le lit d'une concubine.

Étienne 1135. L'évêque de Winchester, frère du roi Étienne et légat, se laissa corrompre par l'impératrice Mathilde, sur ce que celle-ci lui promit de laisser à sa disposition les abbayes et les évêchés vacants et il prit les armes contre son frère. Quelque temps après, il retrahit de nouveau l'Impératrice.

Bataille de l'Etendard gagnée sur les Ecossais 1138. — Bataille de Lincoln, gagnée par Mathilde à Etienne.

Milon, comte de Hertford, ayant été excommunié fut tué d'un coup de flèche par un de ses vassaux.

L'archevêque de Cantorbéry ayant mis les États d'Étienne en interdit [condamna] tout le peuple et, quoiqu'il fût du parti ennemi, son interdit eut lieu et les services divins cessèrent. 1148.

Étienne signa une charte par laquelle il reconnut avoir été élu du consentement du clergé et du peuple.

RACE DES PLANTAGENETS

Henri II, 1154.

Adrien IV pape, anglais de naissance, accorda une bulle à Henri II pour réduire l'Irlande sous son obéissance.

Henri II était fils d'une fille de Henri Ier et du duc d'Anjou.

Un clerc, ayant débauché la fille d'un gentilhomme du comté de Worcester, tua le père dans le moment que celui-ci venait pour saisir le séducteur. Il fut arrêté dans les prisons royales, mais Becket, archevêque de Cantorbéry, le fit enfermer dans ses prisons.

Religion.

Quelques ecclésiastiques avaient en très peu de temps assassiné plus de cent personnes et avaient été soustraits au châtiment prescrit par les lois. Le roi Henri se plaignit de la corruption des juges ecclésiastiques qui, à force d'argent, palliaient les délits les plus énormes. Ce fut alors que l'archevêque soutint qu'ils ne devaient jamais exposer à une punition de mort aucun ecclésiastique quelque coupable qu'il fût. Les constitutions de Clarendon furent alors arrêtées par les évêques, mais désavouées par le Pape et l'archevêque Thomas Becket. Le pape Alexandre alors occupait la chaire de Saint-Pierre. Il désapprouva dix articles de seize, comme contraires aux canons de l'Église. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry et légat du pape, ayant irrité le Roi contre lui par toutes sortes de voies, fut condamné à voir confisqués tous ses biens temporels. On l'accusa de s'être approprié 300 livres. On lui demanda compte de 500 marcs qui lui avaient été prêtés lorsque l'armée était à Toulouse. On l'accusa d'avoir détourné les revenus de l'archevêché d'York et de plusieurs autres évêchés ou abbayes lorsqu'il était chancelier. Comme la première sentence était comme contumace, l'archevêque passe, la croix devant lui ; il ne parut que pour en appeler au Pape et comme on lui envoyait le comte de Leicester 1163.

ordonner de se présenter devant la cour du Roi, il se retira et, à la vue de la croix, les gardes n'osèrent pas lui refuser la porte. Becket retiré auprès du Pape à Sens, tâchait de soulever tous les esprits. Il disait que sa cause était celle de Dieu, que le Christ était jugé en sa personne par un tribunal laïc et crucifié une seconde fois. Il écrivit au Roi une lettre dans laquelle il lui disait que le Roi tenait toute sa puissance de l'Église, que les prêtres étaient exemptés des lois humaines et que les séculiers étaient assujettis à la puissance ecclésiastique. Henri devait renoncer aux anciennes coutumes et prérogatives de la Couronne.

Les armes redoutables de l'excommunication étaient encore redoutées dans ce siècle. L'usage que l'on commençait à en faire cependant affaiblit bientôt la crainte qu'elles avaient inspirée et l'on se (moqua) que l'archevêque de Cantorbéry excommuniât deux gentilshommes pour avoir coupé la queue à leurs chevaux.

1174. L'évêque de Lincoln et celui de Pusey et de Durham étaient à la tête de factions différentes et commandaient les troupes en personne.

Henri se soumit à recevoir la discipline par la main des moines de Canterbury après avoir traversé la ville pieds nus.

1180. L'on voit dans le traité qui fut fait cette année entre les deux Rois, que la reine de France, sœur du roi d'Angleterre, retournerait à Paris et qu'on lui donnerait 7 livres par jour.

1182. Henri, fils du Roi, fit sa paix, à la condition qu'on lui donnerait 110 livres par jour pour sa subsistance.

Irlande. Ce fut sous le règne de Henri II, que l'Irlande fut unie à la couronne d'Angleterre. L'Irlande était divisée alors en cinq royaumes : Connaught, Leinster, Limerick, Meath et Ulster. Outre ces rois il y avait un grand nombre de princes indépendants. Le roi de Connaught était le chef de la confédération.

Les Celtes furent ceux qui peuplèrent l'Irlande et l'Angle-

terre. Vers le Ve siècle, le christianisme s'introduisit. Les Danois et les Norvégiens s'étaient établis sur les côtes et habitaient Dublin, Limerick, Waterford, Wexford, Cork, etc. Les naturels du pays vivaient dans des cabanes couvertes de joncs et faites de claies.

Dermot-Mac-Morrough, roi de Leinster, enleva Dervorgil, fille de Melachtin prince de Meath et femme du seigneur de Breffny. Le roi de Connaught, Roderic, ayant uni ses forces au seigneur de Breffny parvint à le chasser. Dermot 1171.
se réfugia en Angleterre et demanda du secours à Henri qui lui permit de traiter avec ses barons. Richard, comte de Pembroke, surnommé Strongbow, s'engagea à secourir Dermot à condition que ce prince lui donnerait sa fille et le nommerait héritier de ses États. Il fit aussi des traités particuliers avec quelques autres puissants Anglais et partit pour l'Irlande où il se cacha l'hiver dans un monastère, parvint à chasser les ennemis de ses terres. Il donna à Hervé Montmorency deux districts près de la mer, par qui ils sont passés dans la maison d'Ormond. Dermot étant mort, le comte de Pembroke, époux de sa fille, lui succéda au royaume de Leinster. Cependant, les Irlandais se confédérèrent et auraient probablement écrasé les Anglais établis si Henri, à la tête d'une puissante armée, n'eût pris le parti de débarquer en Irlande. Tous les rois du pays lui jurèrent hom- 1171.
mage et, après avoir eu le serment du clergé, il repassa en Angleterre. Depuis les rois d'Angleterre y régnèrent toujours : ils y envoyaient un grand justicier.

La seconde année du règne de Richard, on prêcha de 2. Richard Ier Cœur de Lion.
tous côtés la Croisade. Dans cet enthousiasme les juifs 1189.
n'étaient pas à l'abri des persécutions, la défaite avait été horrible. L'on se [souvint] de ceux d'York qui, obligés de se sauver dans la citadelle, sur ce que le gouverneur menaçait lui-même de les livrer à la fureur populaire, ils s'emparèrent de la garnison et résistèrent longtemps aux forces réunies du shérif de la province et finalement mirent le feu au château et périrent tous dans les flammes. 1190.

Richard, de retour de sa captivité, se fit recouronner et reprit toutes les terres de la Couronne qui étaient entre les mains des engagistes. Sous le règne de Richard, il exigea par quatre fois que les chartes fussent scellées avec autant de nouveaux sceaux, pour en retirer le produit : abus étonnant de l'autorité arbitraire.

Richard voulant élever un château aux Andelys demanda à l'archevêque de Rouen de lui en céder le terrain moyennant l'équivalent. Ce château était nécessaire pour empêcher le passage [de la rivière]. Mais le prélat opiniâtre mit en interdit le duché.

L'évêque de Beauvais ayant été fait prisonnier, le Pape sollicita sa sortie. Richard (lui envoya) la cuirasse que portait le prêtre le jour du combat avec cette inscription : « Reconnaissez-vous la tunique de votre fils? »

Le Pape mit la France et la Normandie en interdit parce que son ancien précepteur, l'évêque de Cambray, avait
1199. été fait prisonnier les armes à la main par le roi de France.

3. Jean sans Terre. 1199. Jean obtint une sentence de divorce sous prétexte d'impuissance. L'archevêque de Bordeaux la lui accorda.

1206. Une intrigue des moines de Cantorbéry contribua plus aux malheurs de Jean sans Terre que son despotisme et sa tyrannie. L'archevêque de Cantorbéry étant mort, les moines du couvent de Christ s'assemblèrent de nuit pour élire Réginald et craignant l'opposition des évêques suffragants, l'envoyèrent à Rome pour obtenir la confirmation. Mécontents ensuite de leur choix, ils élurent l'évêque de Norwich à la recommandation du Roi. Innocent, qui voulait placer sa créature, fit élire Langton par les moines qui étaient à Rome. Jean, furieux, chassa d'Angleterre les moines de Christ. Innocent alors fit jeter l'interdit par l'évêque de Londres et trois ou quatre autres qui, immédiatement après, se sauvèrent en France. Leur temporel
1209. fut saisi, l'on excommunia le Roi.

1212. Cette année, les choses étaient si empirées que le Pape donna une bulle par laquelle l'on dispensait les Anglais du

serment de fidélité et l'on excommuniait quiconque hanterait le Roi.

Cependant les Barons exilés par les moines et par le despotisme de Jean se liguèrent et résolurent de le détrôner. Pandolfe, légat du Pape, vint dans ces circonstances lui offrir la paix de l'Église. Philippe, roi de France, avec 60,000 hommes et une flotte considérable attendait le moment de passer les mers et se joindre aux ligués lorsque le vil monarque fit la paix avec Rome, mit son royaume sous la protection du Vatican et prêta hommage au Pape le 15 mai à Douvres et s'obligea à payer un tribut annuel de 700 marcs pour l'Angleterre et de 300 pour l'Irlande. Cette démarche ignominieuse fit mépriser le Roi au delà de l'imaginable. Un ermite, à cette époque, lui prédit la perte de la couronne avant la fin de l'année. Il le fit pendre. Les Barons et généralement la nation demanda à être réintégrée dans les libertés accordées par Etienne et Henri I^er^. Ils prirent les armes, s'emparèrent de Londres et le Roi fugitif leur accorda leur demande et la charte, nommée Magna Charta ou la Grande Charte, fondement de la liberté anglaise.

1213.

Dès cette époque, la Marine anglaise était formidable. Celle de Philippe-Auguste fut détruite en plusieurs combats.

Le comte de Pembroke était à la tête des Patriotes.

1215.

Magna Charta confirme la liberté des élections pour le clergé ; dit que les ecclésiastiques ne seront pas mis à l'amende proportionnellement à leurs bénéfices, mais dans le rapport de leurs biens patrimoniaux ; fixe la redevance des comtés et baronnies et autres fiefs ; ordonne que les barons rentreront dans les terres de leurs vassaux confisquées pour félonie un an et un jour après qu'elles auront été entre les mains du Roi ; que les veuves ne pourront être contraintes à se marier sans leur inclination ni à payer aucun droit pour leur douaire ; qu'il ne sera levé aucun scutage ou droit d'aide sans le consentement du conseil d'État, excepté le cas de paiement de rançon du roi, ou s'il s'agissait de faire son fils chevalier ou de marier sa fille aînée ; qu'aucun homme libre ne pourra être arrêté, emprisonné et dépouillé de ses francs-fiefs, libertés ou coutumes libres que par un jugement légal de ses pairs ;

Grande Charte. 1215.

que les shérifs ne tiendront leur cour qu'une fois par mois et que, ainsi que les châtelains, les officiers enquêteurs et les baillis du roi, ils ne pourront tenir les plaids de la Couronne ; que les shérifs chargés de l'administration des revenus de la Couronne dans les différents districts, ne pourront augmenter à leur gré le prix des fermes dans les comtés, centaines et dizaines, excepté dans les manoirs des domaines du Roi ; que le peuple ne pourra être malicieusement poursuivi ni inquiété sans une preuve légale pour ce qui regarde la fourniture des vivres et autres services ; que les amendes pécuniaires seront proportionnelles à l'offense et aux moyens du coupable, en sorte qu'elles ne puissent être prises sur les biens fonds ni sur ce qui pourrait l'empêcher de suivre sa vocation, mais qu'elles seront imposées sur le rapport de douze notables du voisinage.

La *Charta foresta*, outre plusieurs règlements sur les forêts, convertit les peines de ceux qui avaient tué une bête féroce en une amende ou, en cas d'insolvabilité, en un an de prison. Le Pape anathématisa la Grande Charte et ordonna aux Barons par une lettre impérieuse et ridicule de se soumettre à leur souverain. Un corps de 40,000 hommes qui passait de France en Angleterre fut englouti dans les flots.

1216.

1217. Les confédérés offrirent la couronne à Louis, fils de Philippe roi de France, qui, malgré les défenses du Pape, débarqua à Sandwich le 21 mai.

4. Henri III dit de Winchester 1216. Le Roi avait accordé au Pape le dixième de ses biens meubles, mais la nation assemblée à Winchester refusa d'y acquiescer et lui donna seulement un don gratuit.

Ce prince avait épousé une Française. Le Roi demanda de nouveaux subsides à la nation. C'est depuis le règne de ce prince que l'on voit que la nation eut la faculté de refuser les impôts.

Parlement. 1232. *Les Barons assemblées* envoyèrent dire au Roi d'éloigner de ses conseils et états Pierre, évêque de Winchester, sans quoi ils seraient obligés de le chasser lui-même du

trône. Le parlement de Westminster jugea l'évêque de Winchester quoique premier ministre et le grand trésorier [Lovel] que, par la crainte du Pape, l'on craignit de condamner, mais on les expulsa du royaume. L'évêque de Chichester remplaça l'évêque de Winchester et comme le Roi lui fit redemander les sceaux, il refusa de les donner sans un ordre du conseil. Le Parlement refusa d'accorder les subsides au Roi sous prétexte du mauvais usage qu'il avait fait de ceux qui lui avaient été accordés précédemment, mais, sur ses promesses réitérées d'un changement de conduite, sur ce qu'il jura de nouveau d'être fidèle à la Grande Charte, sur ce qu'il désavoua une bulle du Pape qui lui était favorable, on lui accorda sa demande. L'évêque de Valence gouvernait alors le royaume comme oncle de la Reine, mais les seigneurs outrés de ses vexations l'obligèrent à se sauver en France. 1234. 1236.

Au parlement tenu cette année, Henri demanda encore des subsides qui lui furent refusés en lui demandant compte de ceux qui lui avaient été accordés précédemment. 1241.

Le Parlement, outré de la mauvaise conduite du Roi et du mauvais usage qu'il faisait des subsides que l'on lui avait accordés, demanda de nommer à l'avenir aux dignités de chancelier et de justicier, proposa d'établir les seigneurs du conseil du Roi en qualité de conservateurs des libertés du royaume avec pouvoir d'employer les deniers publics. Il proposa encore de nommer deux barons pour la cour de l'Echiquier, etc. 1244.

Les Barons députèrent de leur propre autorité vers le nonce du Pape pour lui enjoindre de sortir du royaume. Ils envoyèrent aussi des députés au concile de Lyon. 1245.

Pour avoir des subsides du Parlement, Henri fit mine de vouloir intimider le Parlement, mais il ne réussit pas et on lui refusa tout secours, ce qui le força à vendre ses joyaux et sa vaisselle que les habitants de Londres achetèrent. 1248.

La ville de Londres acheta 5.000 marcs le privilège de faire 1251.

prêter à son maire serment devant les barons de l'Echiquier et non devant le Roi.

1253. Au parlement tenu cette année à Westminster, l'on accorda au Roi un subside pour rétablir les affaires de Gascogne et, en conséquence, il jura de maintenir les deux fameuses chartes. Il appela tous les Seigneurs tant spirituels que temporels. Chacun d'eux parut dans la salle de Westminster, un cierge allumé à la main, pendant que le Roi tenait sa main droite sur son cœur pour marquer sa sincérité. Alors, l'archevêque de Cantorbéry prononça à haute voix le plus terrible anathème contre tous ceux qui s'opposeraient directement ou indirectement à l'exécution des deux chartes ou qui altéreraient la constitution du Royaume. Après quoi, tous les assistants jetèrent leur cierge en s'écriant : « Que tous les infracteurs des deux chartes puissent être ainsi consumés par le feu des enfers. »

1255. Il demanda des subsides à son Parlement qui les lui refusa et promit de les lui accorder s'il voulait leur abandonner désormais le lord grand trésorier, sans qu'il dépendît désormais de l'autorité royale.

1258. C'est cette année que furent arrêtés les célèbres Statuts d'Oxford. Ils contenaient que la place de grand justicier serait donnée à un homme dont on connaîtrait les talents et l'équité, que le Conseil des 24, moitié élu par le Parlement et moitié par le Roi, nommerait aux places de trésoriers et de juges et que le Parlement s'assemblerait trois fois par an et d'autres clauses de cette nature.

Statuts d'Oxford

Simon de Montfort comte de Leicester. Cependant le parti de la Cour résolut de s'opposer aux entreprises des Barons. Simon de Montfort, comte de Leicester, était à la tête des patriotes. Après différentes révolutions, la guerre enfin se déclara entre les Barons et le Roi,

263. mais la paix se fit en chassant tous les étrangers du Royaume et moyennant la promesse que fit le Roi d'observer les Statuts d'Oxford, etc., etc.

Bataille de Lewes gagnée Le Roi fut fait prisonnier à cette bataille et, depuis, Montfort gouverna sous son nom. Cependant, le plus bel

acte de son administration fut la participation qu'il donna au peuple en l'admettant au Parlement. C'est l'époque où les communes furent admises au pouvoir législatif. Les Barons et le Clergé [gardaient] seulement le droit d'y siéger.

par les patriotes sur Royalistes. 1264

Le peuple admis au parlement.

Ce parlement établit une nouvelle espèce de gouvernement. Il partagea la puissance exécutive entre le Roi et un conseil composé de trois commissaires et de neuf seigneurs à leur choix. Ceux-ci avaient le droit de nommer aux charges. Le Roi, du consentement du Parlement, aurait pu changer les commissaires. Les délibérations des conseillers devaient passer avec six voix et, dans le cas qu'elles n'y fussent pas, les affaires étaient adjugées aux trois commissaires. En conséquence le comte de Leicester, le comte de Glocester avec l'évêque de Chichester commencèrent à choisir neuf conseillers et gouvernèrent l'état.

Le C. de Pembroke obtint la grande Charte. 1258.

Le C. Leicester les Statuts d'Oxford. 1258.

Au parlement que le comte de Leicester convoqua l'année suivante, chaque comté y eut deux chevaliers pour représentants, chaque ville et bourg y députa deux bourgeois.

Mais le Roi ayant été vainqueur par la défection du comte de Glocester à la cause commune rentra dans tous ses droits primitifs.

Bataille d'Évesham. Le comte de Leicester y est tué. Ainsi périt un des plus grands hommes d'Angleterre et avec lui l'espoir qu'avait eu sa nation de voir l'autorité royale diminuée.

Les histoires sont pleines des vexations du clergé italien qui possédait les plus beaux bénéfices du Royaume. Cette année, le peuple se révolta et les Italiens furent vexés de tous côtés.

Le Pape Grégoire fit un marché avec le peuple de Rome pour qu'il lui prêtât des secours contre l'Empereur, et il leur promettait que leurs parents seraient pourvus des bénéfices anglais et, en conséquence, envoya ordre aux évêques de Londres de réserver pour le clergé romain trois cents des premiers bénéfices sous peine d'être suspendus. Il n'y eut pas de voie que le légat Othon ne prît pour faire de l'argent jusqu'à forcer ceux qui avaient pris la croix à s'en désister moyennant de l'argent.

1240.

Comte de Glocester.

1244. Le légat Martin avait des pouvoirs qui l'autorisaient à excommunier tous ceux qu'il trouverait rebelles à ses ordres. Il avait entre autres commissions celle de faire pourvoir les partisans de la cour de Rome de 30 marcs de pension.

1245. « Je vois bien, dit le pape Innocent, qu'il faut faire ma paix avec l'Empereur pour humilier ces petits princes; car, lorsque le grand dragon sera apaisé, nous n'aurons pas de peine à dévorer ces petits serpents. »

1246. Le Pape réclamait comme son bien les biens personnels des ecclésiastiques qui mouraient *ab intestat* : toutes les richesses acquises par fraude, tous les effets accumulés par usure, tous les legs faits pour restitution ou pour œuvres pies et, comme l'on hésitait d'acquiescer à ces demandes exorbitantes, il excommunia le Roi qui céda aussitôt.

260. Lorsque le Roi se crut en force pour manquer impunément aux Statuts d'Oxford, il s'adressa au Pape et lui demanda d'être relevé du serment qu'il avait fait d'observer ces Statuts. Urbain IV lui accorda une bulle en conséquence.

1266. Clément IV excommuniait les patriotes morts ou vivants et mettait leurs terres en interdit.

1267. Lorsque le comte de Glocester vit que le Roi ne voulait pas observer les Statuts d'Oxford, il se repentit d'avoir été opposé aux Patriotes et leva l'étendard de la liberté; le Légat l'excommunia aussitôt.

Édouard Ier Longues jambes. Le système municipal des lois anglaises est dû à Édouard. Elles furent arrêtées au parlement de Glocester sous le nom de Statuts de Winchester (1278).

1286. A celui de Westminster, on établit un nouveau code de lois contre les vols et les coupes des bois, etc. Statuts de Westminster et de Winchester.

1288. Le Parlement refusa d'accorder des subsides si le Roi ne les [demandait] en personne. Edouard qui était depuis longtemps en Gascogne, fut obligé de retourner dans l'Ile.

La mort de Lewellyn et le supplice de David soumirent le pays de Galles au roi d'Angleterre ; depuis cette époque, ce pays a toujours été une province du Royaume. Les habitants de Galles descendaient des anciens Bretons qui, obligés d'abandonner leur pays après les victoires de Cerdic et des autres Saxons, se retirèrent dans cette province. 1284.

L'on conclut un traité de mariage entre Édouard et la fille de Philippe le Hardi, roi de France, et les clauses étaient que le fils qui proviendrait de ce mariage aurait pour lui et ses descendants la Guienne. En conséquence, il fallut que le roi d'Angleterre rendit la Guienne au roi de France qui devait la garder quarante jours, après cela la rendre, en mettant dans l'acte la clause ci-dessus mentionnée. Le roi de France la garda et ne voulut plus rendre la Guienne, ce qui fut la cause de la guerre qui s'alluma entre les deux nations. 1294.

L'équipage d'un vaisseau anglais fut pendu à la grande vergue sans excepter aucun matelot. 1293.

Dès ce temps-là, la marine anglaise était supérieure à la française ; les flottes qu'équipèrent les cinq ports interceptèrent absolument le commerce de cette nation et celle que le Roi fit équiper ravagea toute la côte de France.

Le Parlement, assemblé à Westminster, était composé des députés des villes et bourgs, ce qui était en pratique depuis bien des années, mais, disent les historiens, ce fut à celui-ci où cela fut exécuté très parfaitement. Grand Parlement. 1295.

Après la mort d'Alexandre III, roi d'Écosse, il y eut douze prétendants qui ayant remis leurs causes entre les mains d'Édouard, celui-ci choisit Baliol et le couronna roi. Baliol lui jura hommage et quelque temps après se ligua avec le Roi de France, mais, battu par Édouard, il fut obligé de renoncer à la couronne et de céder ses droits au Roi d'Angleterre dans le château de Kincardin. Après quoi le Roi convoqua un parlement à Berwick, lequel renonça à l'alliance de la France et prêta serment de fidélité au Roi. L'Écosse fut unie à la couronne anglaise. 1291.

1298. Comme le Roi avait commis quelque chose contre les privilèges de la Nation, les Barons refusèrent de marcher contre le Roi de France.

Wallace. Cette année, parut en Écosse le célèbre patriote Wallace, homme rare, comparable à tout ce que le monde a jamais produit de plus grand. Il déploya parmi ses compatriotes le drapeau de la liberté. Il battit les Anglais à la bataille de Stirling, leur tua cinq mille hommes, fut déclaré régent du Royaume, fut battu à Falkirk par la trahison des Comyns et des Stuarts et se démit de la régence pour ne pas donner de jalousie aux Seigneurs. Comyn fut déclaré régent, fut d'abord battu par le Roi en personne et ensuite par trois armées anglaises à Roslin (1302).

A Falkirk, les Écossais perdirent 13 000 hommes et les Anglais 100.

1304. La paix se fit cette année. Les Écossais rentrèrent sous le joug et tout fut pardonné. Wallace seul fut excepté. L'année suivante, le célèbre Wallace fut pris par Monteith et mourut par le supplice des criminels.

1299. Edouard, pour encourager la nation contre les Ecossais et engager le Parlement à lui accorder un subside, fit publier la Grande Charte et les statuts constitutifs de la liberté nationale.

Robert Bruce. Bruce avait été un des prétendants à la couronne d'Ecosse. Voyant Baliol mort, Wallace prisonnier, il conçut le projet de rendre la liberté à sa patrie, communiqua son plan à Comyn qui le trahit et l'envoya au roi. Tandis que Bruce était à Londres, il parvint à se sauver et arrivé en Ecosse prit les armes, tua de sa propre main le traître Comyn et fortifia son parti. Les évêques se déclarèrent pour lui. Les troupes qui avaient servi sous Wallace le joignirent et il se fit couronner par la comtesse de Buchan, sœur du comte de Fife, d'après une maxime sacrée que ce serait une personne de cette famille qui placerait la couronne sur la tête d'un de leurs rois; est battu par le comte de Pembroke; il revient encore, rallie son parti, bat Pembroke, bat le comte de Glocester; battu à

1306.

1307.

son tour, il était perdu sans ressource si à cette époque ne fût mort le roi Edouard.

Religion. 1290. Les juifs furent chassés du royaume et plusieurs milliers périrent par les fureurs de la populace. Le clergé fut si satisfait de cette expulsion qu'il accorda un dixième de ses revenus au Roi et engagea la noblesse à lui accorder le quinzième en forme de dédommagement.

1296. Baliol, roi d'Ecosse, avait juré fidélité à Edouard. Il obtint la dispense de son serment de la cour de Rome.

1297. Le Pape défendit à l'archevêque de Cantorbéry d'accorder des subsides au Roi. Celui-ci indigné sut si bien employer son pouvoir qu'il l'obligea de payer de fortes amendes après les soumissions les plus humiliantes.

1300. Les Ecossais battus envoyèrent des ambassadeurs à Rome pour implorer la protection du Pape et lui offrir la souveraineté de leur royaume, ce qui fut accepté, et aussitôt on expédia une bulle en Angleterre pour défendre de passer outre, mais le Parlement écrivit au Pape et lui fit passer l'envie de se mêler de cette affaire.

1301. Comme l'évêque de Winchelsea refusait de contribuer au subside, Edouard s'adressa au Pape qui lui accorda le dixième des biens temporels moyennant qu'ils partageraient.

1303. Le trésor gardé dans l'abbaye de Westminster fut volé et l'Echiquier perdit plus de 100.000 livres sterling. L'abbé, cinquante moines et trente frères furent mis en prison.

Edouard II surnommé de Caernarvon 1307. épousa une française. 1310. Gaveston. 1311. Gaveston, favori du monarque, fut chargé d'honneurs et devint bientôt le sujet de la haine des barons et du peuple. Son ignorance de la constitution, — il était gascon — son orgueil lui attira bientôt la haine du Parlement. Le Roi fut forcé de confier à douze personnes élues par le Parlement le pouvoir de régler le royaume.

Ce comité montra bientôt sa haine pour Gaveston. Il fut déclaré ennemi du Roi et banni à perpétuité. D'autres mauvais conseillers furent éloignés du Roi. Le Roi eut défense de sortir du royaume, qu'il ne pourrait déclarer la

guerre. S'il passait dans le continent, le Parlement aurait la liberté de nommer un régent ; que le Parlement nommerait aux grandes charges de la Couronne, etc., etc., etc. ; qu'il serait choisi dans chaque Parlement un évêque, deux comtes et autant de barons pour recevoir des plaintes contre les ministres du Roi.

1312. Le favori du Roi ayant eu l'imprudence de retourner, les patriotes sous les ordres de Lancastre le prirent et le firent mourir et la paix se fit.

1310. Robert Bruce, plein de ressources, se releva bientôt de sa défaite et conclut une trêve où il acheva de raffermir son autorité, battit à Inverary ses rivaux, les Comyns, bat le roi Edouard à Stirling, lui tue 20.000 hommes et rem-
1314. porte avec 30.000 hommes une victoire complète sur 100.000. En 1321 il battit encore une fois l'armée royale près de l'abbaye de Bycland.

312. La célèbre affaire des Templiers est de cette année. Philippe le Bel les fit arrêter dans tout son royaume. On les accusa au Concile de Vienne d'hérésie. Ils possédaient alors 16.000 seigneuries dans les différents États chrétiens. On leur chercha en vain des crimes. L'archevêque de Winchelsey à la tête du synode, les déclara innocents, ce qui n'empêcha pas d'exécuter la bulle du pape Clément IV. Leurs biens furent donnés aux chevaliers de Malte par le Pape.

1315. Le Roi confirma les Grandes Chartes et nomma des commissaires pour la vente des forêts, ressource ordinaire des monarques anglais pour exciter le patriotisme. Aussi le Parlement lui donna-t-il un subside.

1316. La description que les historiens nous ont laissée de la famine que l'on éprouva cette année fait frémir.

1318. Huit évêques, quatre comtes et quatre barons furent choisis pour régler les affaires de la nation dans la distance d'un Parlement à l'autre.

Les barons irrités de l'orgueil du favori Despencer s'unirent pour le perdre. Hugues d'Andeley, Roger d'Amory,

Roger Mortimer, Jean Mowbray, le comte d'Hereford, Roger Clifford, etc., etc., etc., etc., demandèrent à main armée le favori pour l'immoler à la haine publique. Le prince refusa et fut aussitôt assiégé dans Londres. Le comte de Lancaster s'unit aux confédérés, le Parlement de Westminster condamna les favoris à l'exil et leurs biens à être confisqués. Mais les favoris revinrent : on recourut aux armes. Hereford fut pris ; Lancaster pris fut condamné, par une espèce de conseil militaire, à mort avec neuf pairs de son parti. Ainsi périt l'élite des patriotes. 1321. 1322.

La reine Isabelle, sœur du roi de France, Charles le Bel, ennemie jurée de son mari et des favoris, de concert avec Mortimer avec qui elle vivait intimement, passa en Angleterre et au nom du roi, le jeune Edouard, fils du roi régnant, elle leva une armée et marcha contre son mari, prit le vieux Despencer alors âgé de quatre-vingt-dix ans et le fit mourir, prit le Roi lui-même, ainsi que Hugues Despencer le favori, objet de la haine publique qui subit le même châtiment que son père. 1326.

Le Parlement de Westminster déposa Edouard II, le déclara déchu de la couronne. On fit alors le procès du roi. L'évêque de Winchester dressa les six chefs d'accusation portant : 1° qu'il manquait de capacité puisqu'il s'était laissé gouverner par des favoris sans honneur ni probité ; 2° qu'il n'avait pas voulu prêter les oreilles aux sages avis des hommes les plus éclairés ; 3° qu'il avait employé son temps d'une manière indigne d'un monarque ; 4° que par sa mauvaise conduite il avait perdu le royaume d'Ecosse ; 5° qu'il avait opprimé la sainte Eglise ; 6° qu'il avait ruiné ses peuples et les avait abandonnés, et, d'autant plus qu'il n'y avait pas à espérer qu'il se corrigeât, il fallait le déposer. Le jeune Edouard fut donc couronné et son père ne s'appela plus que Edouard de Caernavon, père du roi. 1327.

L'histoire accuse l'évêque d'Hereford d'avoir imaginé de faire périr Edouard par le supplice le plus horrible. On

327. lui introduisit un fer rouge par le fondement afin qu'il ne restât aucune trace.

Édouard II déposé, son fils Édouard III fut couronné.

Édouard III surnommé de Windsor. Comme il n'avait que quatorze ans, on lui nomma un conseil de régence.

1328. La paix avec Bruce, roi d'Écosse, fut conclue et lui fut reconnu roi indépendant et la couronne rétablie dans ses anciens privilèges. Mortimer, le courtisan de la reine Isabelle, voulut faire violence au parlement de Salisbury, ce qui acheva de le perdre dans l'esprit de la nation. Sa hauteur, sa prodigalité. — Le comte de Lancastre, secondé de l'archevêque de Cantorbéry, de l'évêque de Londres, etc., rallie les patriotes et la guerre s'allume. — Cependant Mortimer triomphait. Le comte de Kent, son ennemi particulier, est accusé et condamné par le Parlement à perdre la tête, mais la nation fut si indignée que l'on ne trouva pas un seul homme pour l'exécuter et, après être resté une journée entière sur l'échafaud, un criminel lui servit de bourreau. Le comte de Kent était oncle du Roi. Mais bientôt lui-

1330. même arrêté par les ordres du Roi à Nottingham est condamné par le parlement de Westminster. Il périt sur l'échafaud.

1333. Dans les plaines de Halidon-Hill, Édouard battit les Écossais, leur tua vingt mille hommes et n'eut que quatorze hommes de tués. Cette victoire rétablit Baliol sur le trône et valut à Édouard le renouvellement d'hommage.

1340. Les Flamands ne suivaient Édouard qu'avec répugnance lorsque celui-ci s'avisa de prendre le titre de roi de France, ce qui détruisit leurs scrupules.

Cette année, Édouard en personne remporta la bataille navale de Blackemberg où vingt mille Français et deux amiraux furent tués et deux cent trente de leurs vaisseaux pris.

1341. Jean Stratford, archevêque de Cantorbéry, fut accusé et refusa de répondre qu'au Parlement.

1343. Le Parlement de cette année fut le premier où l'on aper-

çoit des distinctions de chambres. Les comtes, barons, prélats délibèrent dans la Chambre Blanche pendant que les chevaliers des comtés et les députés des villes et bourgs les examinèrent dans la Chambre peinte du palais.

1346. Bataille de Crécy où deux rois, plusieurs autres seigneurs indépendants et seigneurs bannerets, 1.200 chevaliers, 150 gentilshommes, 4.000 hommes d'armes et 3.000 hommes d'infanterie restèrent du côté des Français sur le champ de bataille. Trois chevaliers et un petit nombre de soldats furent toute la perte des Anglais.

23000 hommes d'armes
1200 chevaliers
1600 fantassins
L'armée française forte de 100000.

Bataille de Bear-Park remportée par la reine, femme d'Édouard, sur les Écossais. 13.000 de ces derniers restèrent sur le champ de bataille et le Roi fut fait prisonnier. C'était David.

1350. Institution de l'ordre de la Jarretière, en l'honneur de saint Georges, patron d'Angleterre.

Combat naval de Winchesley. Édouard en personne, avec quarante-trois vaisseaux, détruisit quarante-quatre vaisseaux espagnols et en prit vingt-quatre.

1356. Bataille de Poitiers où Jean, roi de France, à la tête de 60.000 cavaliers et d'un plus grand nombre de fantassins, fut battu par le Prince Noir, fut fait prisonnier : 2 ducs, 19 comtes, 5.000 hommes d'armes, 8.000 fantassins, (furent tués), 2.000 furent faits prisonniers, entre autres l'archevêque de Sens.

1355. Édouard Baliol résigna la couronne à Édouard, roi d'Angleterre, qui lui fit une pension de 2.000 livres sterling.

1371. Une flotte flamande fut battue par les Anglais.

1375. Le grand Édouard, tombé en enfance, se faisait gouverner par une femme nommée Alice Perrers, mais le Parlement de cette année remédia aux abus affreux qui s'introduisaient dans l'administration [des finances]. La favorite fut exilée et ses biens confisqués. Plusieurs favoris furent condamnés à des amendes considérables et Richard Lyons fut accusé également pour avoir affermé les droits du Roi.

1376. Mort du Prince Noir, l'espérance de la Nation, vainqueur

1377. à Crécy, à Poitiers. — La Guienne et l'Espagne furent le théâtre de ses exploits.

1381. Mort du Roi, abandonné de tout le monde. Alice Perrers le dépouilla de ses bijoux et de ses joyaux et le quitta.

Richard II surnommé de Bordeaux. Il avait épousé une Française. Il était fils du célèbre Prince Noir.

Les tenanciers en nature qui s'étaient enrichis par le commerce, avaient déjà fait plusieurs tentatives pour recouvrer leur liberté. L'impôt que le Parlement accorda pour payer les 160.000 livres sterling que le Roi devait, tombait principalement sur eux. Les collecteurs l'ayant perçu, commettant des vexations, les mirent au désespoir et animés par un nommé Walter, tuilier, ou Wat-Tyler qui, ayant refusé de payer pour sa fille comme n'ayant pas l'âge, le collecteur voulut voir si elle était nubile ; le père indigné le tua. Les peuples d'Essex, de Kent, de Sussex, Surrey, Herford, Suffolk, se joignirent à lui, et bientôt au nombre de 100.000 hommes vinrent aux portes de Londres. Ils présentèrent au Roi une liste de leurs demandes consistant en une exemption générale d'esclavage et de servitude, une entière liberté de vendre et d'acheter dans les villes, bourgs, etc., la réduction à quatre sols par acre de la rente des terres tenues en roture et une amnistie du passé. Une partie des peuples reçurent ces conditions et se retirèrent, mais Tyler était inflexible. Dans la conférence qu'il eut avec le Roi à Smith-Field, il traita le Roi en inférieur ; il voulut, dit-on, assassiner le Roi et fut prévenu par Walworth. Alors le peuple qui était sous ses ordres accepta la paix. Une autre foule pilla l'abbaye de Saint-Alban et en brûla les chartes.

L'évêque de Norwich, célèbre guerrier, les dispersa. Les évêques portaient les armes. Dans toutes les batailles on en voit un grand nombre : l'évêque de Durham, l'archevêque d'York, l'évêque de Carlisle, l'évêque de Lincoln, l'archevêque de Cantorbéry commandaient à la bataille de Bear-Park.

Jean Ball, prêtre, était un chef du parti du peuple. Bientôt après, le Roi révoqua leur charte. Ils prirent les

armes, mais battus à Billemay et à Sudbury, ils furent détruits.

Ce même évêque de Norwich remporta cette année une grande victoire à Gravelines et fit d'immenses ravages en France. 1383.

Le Roi, environné de l'archevêque d'York, du duc d'Irlande, du comte de Suffolk, se livrait à toute la crapule de la débauche. Comte de Suffolk.

Le Parlement de Winchester, loin d'accorder au Roi les subsides qu'il demanda, commença par faire le procès au favori, comte de Suffolk, lui ôta les sceaux. On ôta la charge de trésorier à l'Évêque de Durham. Suffolk fut mis en prison. Onze seigneurs furent élus pour réformer les abus et prendre connaissance de l'état du trésor depuis l'avènement du Roi à la couronne. Le Roi jura de se soumettre à la commission. Il établit un conseil composé de onze personnes pour réformer la maison du Roi et réformer tout ce qui lui paraîtrait vicieux. Il établit encore une autre commission. Enfin tous ces établissements tendaient à affaiblir l'autorité du Roi. Des subsides furent accordés et déposés entre les mains du comte d'Arundel, grand amiral. Richard, le dernier jour de la session, osa protester. 1386.

Le comte d'Arundel battit une flotte composée de Français, Flamands, Espagnols, prit l'amiral flamand et 56 vaisseaux et 126 (vaisseaux) marchands. 1387.

Cependant le Roi rappela les favoris : alors, le Comte de Glocester et le Duc d'York, oncles du Roi, les Comtes d'Arundel, de Warwick, de Nottingham, de Derby, etc., se liguèrent, coururent aux armes et arrivèrent triomphants à Londres. 1388.

Le Parlement *inexorable* qui s'assembla cette année dépouilla l'évêque d'York de son temporel et cet archevêque alla vivre en Flandre servant une cure de paroisse. Les Favoris, ci-dessus nommés, furent condamnés à être pendus et écartelés. Trésilian, chef de la justice, fut exé-

cuté sur-le-champ, ainsi que sir Bramber, sir Burley qui avait élevé le Roi depuis son enfance, Beauchamp, Salisbury, Berners, etc., etc., etc. Le Roi, comme ayant manqué à son serment, fut déclaré déchu de la couronne et fut de nouveau couronné. Le comte d'Arundel déclaré grand amiral malgré le Roi qui lui avait ôté sa charge.

1389. Le Roi écrivit à tous les shérifs qu'il avait jugé à propos de reprendre l'administration de son royaume et de supprimer les commissions : en conséquence, toutes les mesures prises par le Parlement furent culbutées et toutes les personnes qu'il avait mises en place déposées.

Un noble, monnaie qui valait 6 shellings et 8 sols.

1397. Tous les patriotes abandonnent la cour du Roi qui, tremblant, fait saisir le Duc de Glocester son oncle et le fait étouffer à Calais. Thomas, archevêque de Cantorbéry, fut condamné par le Parlement et exilé. Le Comte d'Arundel fut pendu. Le Roi voulut être spectateur de cette terrible scène. Il mourut martyr de la liberté de son pays.

Henri, comte de Lancastre, ci-devant comte de Derby, passe en Angleterre pour venger sa nation : il était cousin germain du Roi.

399. Les vexations du Roi étaient à leur comble. Entouré de lâches corrupteurs, livré à la débauche, il fut abandonné de tous les siens et livré au Parlement qui révoqua son serment d'obéissance, le déposa et élut Henri, comte de Lancastre à sa place.

Le principal avantage de la constitution anglaise est sans doute en ce que l'esprit national est toujours en haleine et a les yeux sur la conduite du roi qui, sans doute, peut bien, pendant bien des années, s'arroger plus d'autorité qu'il n'en a, commettre même des injustices, vu son grand pouvoir, mais les cris de la nation se changent bientôt en foudre et le roi succombe tôt ou tard. Il faut beaucoup d'énergie pour que ce gouvernement se maintienne. Il y faut de temps en temps de grands remèdes, violents même, aussi cette nation est celle de l'Europe qui a, je crois, été sujette aux plus grandes révolutions.

Henri de Lancastre, cousin germain du Roi, fut nommé par le Parlement au trône au détriment du duc d'York. L'archevêque de Cantorbéry commença le parlement par un discours sur son autorité comme lors de la déposition d'Édouard II : l'archevêque d'alors commença par le texte : La voix du peuple est la voix de Dieu. Henri IV surnommé de Bolingbroke 1399.

L'abbé de Westminster était à la tête de la conspiration qui se trama cette année contre le Roi. 1400.

Les Lollards [sectateurs] de Wiclef, secte religieuse, commencèrent à être puissants. Le parlement de cette année leur ordonna de se rétracter sous peine d'être brûlés et, en conséquence, l'on commença à dresser des bûchers. 1401.

Le comte de Northumberland, plusieurs autres seigneurs anglais et les Écossais se liguent et font la guerre à Henri qui les battit à la journée de Shrewsbury. L'archevêque d'York périt sur un échafaud par une sentence séculière. 1403.

Un tailleur nommé Bodby déclama contre la présence réelle dans le Saint-Sacrement. Arrêté par la sollicitation du clergé, on le condamna à être brûlé. Le Roi, témoin de l'exécution, voulut lui faire grâce au moment où les flammes gagnaient, si lui voulait se rétracter. Il refusa et mourut. 1410.

Un astrologue avait prédit à Henri qu'il mourrait dans Jérusalem. Étant tombé malade, il fut transporté dans une chambre du palais nommé Jérusalem où il mourut. 1412.

Une des premières opérations de ce règne fut de poursuivre les sectateurs de Wiclef. Sir Jean Eldeaster, baron de Cobham, fut condamné à être brûlé. L'enthousiasme de ses frères le sauva. Henri V dit de Monmouth. 1410.

On se souvient de l'arrêt du parlement de cette année qui condamna les Lollards, déclara qu'il n'y avait point d'asile privilégié pour eux et défendit de lire l'Écriture sainte en anglais sous peine de perdre sa vie et ses biens. 1414.

Cette année, recommença la guerre contre la France et se donna la célèbre bataille d'Azincourt où quatorze mille Anglais battirent cent mille Français qui perdirent dix mille 1415.

hommes. L'on fit plus de six cents personnes de distinction prisonnières. Les Anglais ne perdirent que quatre cents hommes.

1416. L'Empereur Sigismond, abordant en Angleterre, reçut une députation qui lui dit, que s'il venait comme ami et allié, il était le maître de prendre terre, mais que s'il prétendait à la supériorité qu'il avait obtenue en France, on l'engageait à s'en retourner, la couronne d'Angleterre étant libre et indépendante.

Combat naval à l'embouchure de la Seine entre les Français et Génois et la flotte anglaise. Sept vaisseaux français furent pris, quatre coulés à bas et deux mille (hommes) furent tués. Ainsi le duc de Bedford remporta une victoire complète.

1417. L'amiral français, le bâtard de Bourbon fut pris dans un combat naval.

1419. Le duc de Bourgogne, Philippe, est assassiné.

1420. Traité de Troyes. Le roi Henri fut reconnu roi de France après la mort de Charles VI. En attendant, il gouvernerait le royaume comme régent. La princesse Catherine fille de France, fut mariée avec Henri. La reine Isabelle, quoique mère du dauphin, depuis Charles VII, était l'âme de ce traité. Philippe, duc de Bourgogne, plein de ressentiment de la mort de son père, ne respirait que vengeance.

Les Etats du royaume se tinrent à Paris au mois de décembre. Charles VI y présidait et les États déclarèrent que le traité de Troyes serait considéré comme une loi publique.

1422. Mort de Henri V. Le parlement déclara le duc de Bedford protecteur et premier conseiller du Roi. On lui élut un conseil. Le duc de Bedford passa en France, fit déclarer Henri, âgé de deux ans, roi de France. La Normandie, la Guienne, la Picardie, la Champagne, la Brie, l'Ile-de-France, la ville de Paris, la Bourgogne, la Flandre, l'Artois reconnaissaient Henri : les provinces au delà de la Loire obéissaient au Dauphin.

Henri VI surnommé de Windsor. Le duc de Bedford protecteur.

Bataille de Verneuil, 5.000 Ecossais ou Français restèrent sur le champ de bataille. 1424.

Siège d'Orléans. 1428.

Mort du duc de Bedford. — Le duc de Bourgogne change de parti. 1432.

Les Anglais abandonnent Paris. 1436.

Les dissensions du cardinal de Winchester et du duc de Glocester, celles du duc d'York et de Somerset firent choir les affaires des Anglais en France. Les divisions des maisons de Lancastre et d'York achevèrent d'y porter le coup mortel.

La duchesse de Glocester entretenait correspondance avec le nommé Roger Bolingbrooke qui prétendait s'entendre à la nécromancie. Cela fut cause de sa perte. Le cardinal de Winchester la fit condamner comme coupable de sorcellerie à une pénitence publique et elle fut enfermée le reste de ses jours. 1441.

Trève de Tours. Mariage d'Henri avec Marguerite d'Anjou. La Reine, le duc de Suffolk, le cardinal de Winchester, l'archevêque d'York s'unirent pour perdre le brave duc de Glocester, ils le firent arrêter et l'étouffèrent sans autre forme de procès. 1449.

« Sire, prenez garde à votre empire, vous êtes environné de traîtres qui vous égarent et je suis convaincu que si j'avais débarqué en Normandie avec vos troupes, nous aurions été vendus à l'ennemi, » dit le duc de Buckingham au Roi, en présence de Suffolk. 1450.

Talbot fameux capitaine.

Le duc de Suffolk, grand favori de la Reine, fut accusé devant le Parlement. Il dit qu'il ne répondrait aux accusations qui lui étaient intentées que par l'ordre du Roi, ce qui rendit furieux le Parlement. Il procura de se sauver, mais il fut pris sur mer et pendu aussitôt. La nation était alors en fermentation contre la Reine et les courtisans. L'évêque de Salisbury fut tué par le peuple. Dans ces circonstances le duc d'York commença à manifester ses prétentions à la couronne. Richard, duc d'York, descendait

Duc de Suffolk.

d'un troisième fils d'Edouard III tandis que Henri VI descendait du quatrième. Quand, donc, la nation déposa Richard II, le trône aurait dû être occupé selon le droit du sang par le duc d'York et non pas par Henri de Lancastre. Cette querelle enfanta bien des dissensions connues sous le nom de guerres des maisons de Lancastre et d'York.

1454. Le Roi tomba en démence et le duc d'York fut proclamé protecteur par le Parlement. En conséquence, le procès du favori, duc de Somerset, fut commencé.

1455. Le duc d'York, [les comtes] de Warwick, de Salisbury prennent les armes contre le Roi qui avait recouvré sa raison, le battent à Saint-Alban, tuent le duc de Somerset et font le Roi prisonnier.

1460. Bataille de Northampton gagnée par Edouard, fils du duc d'York, contre le Roi. Le Roi fut fait prisonnier.

Au Parlement tenu cette année, le duc d'York fut désigné pour succéder à Henri VI. Le Parlement déclara que l'on lui laisserait la couronne qu'il portait jusqu'à sa mort.

1461. Bataille de Sandal, la Reine bat et tue le duc d'York. Cette princesse marcha vers Londres après cet exploit battit le comte de Warwick à Saint-Alban. Henri, qui avait été dans l'armée de Warwick se joignit alors à la Reine. Le conseil déclara pour lors que le Roi ayant manqué à sa parole que le Parlement avait confirmée, était déchu de tous les droits qu'il avait à la couronne. Il fut déposé et Edouard, fils du duc d'York, déclaré roi.

Edouard IV. Branche d'York. 1461. Edouard fut à peine sur le trône qu'il marcha contre Marguerite, reine du feu Roi et victorieuse de son père et du comte de Warwick, la joignit sur les bords du Vars, lui tua 39.000 hommes.

1464. Henri VI ayant tenté cette année de rentrer dans son royaume fut pris. La Reine et son fils se sauvèrent en Flandre par la protection d'un bandit.

1467. Le Roi épouse la veuve de Sir Jean Gray dont il s'était

amouraché. Il irrita la noblesse anglaise et surtout le comte de Warwick.

Le comte de Warwick uni au duc de Clarence, frère du Roi et à la reine Marguerite, font une révolution, placent la couronne sur la tête d'un Lancastre, Henri VI.

Les partisans du comte de Warwick furent d'abord battus à Stainford où il perdit dix mille hommes, mais bientôt il retourna et opéra une révolution sans répandre de sang et Henri VI remonta sur le trône. 1470.

Edouard retourna de Bourgogne avec des secours. Le duc de Clarence se joignit à lui et secondé par son frère Richard, duc de Glocester. Le lord Hastings était alors le plus considérable des partisans d'Edouard. Warwick, le comte d'Oxford, le duc de Somerset, le duc d'Exeter étaient du côté des Lancastriens. Ceux-ci furent battus sur les bruyères de Barnet, où Warwick fut tué. Henri VI avait de nouveau été fait prisonnier. Les Lancastriens furent de nouveau battus sur les rives de la Severn. Le prince de Galles, seul rejeton de la maison de Lancastre, fut pris ainsi que les principaux partisans de la Maison qui furent tous décollés. Cette bataille fut nommée la bataille de Tewkesbury. Cette année, le pauvre Henri fut trouvé mort dans la Tour. 1471.

Le duc de Clarence, frère du Roi, fut condamné à mourir et il choisit, dit-on, de terminer ses jours noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie. 1478.

Mort du Roi, âgé de quarante-deux ans. 1483.

Le jeune Édouard n'était âgé que de douze ans. Le parti de la Reine et celui de l'ancienne noblesse divisaient alors le royaume. Le duc de Buckingham, le lord Hastings et le lord Stanley étaient à la tête de ce second parti. Edouard V. 1483.

Richard et la Reine sous le prétexte de prétendre à la régence levèrent des troupes. Richard, plus fin, s'empara de la personne du Roi et, sous différents prétextes, s'assura des partisans de la Reine, laquelle se retira dans le refuge de Westminster avec son second fils. Richard fut déclaré Richard III.

alors protecteur et, à force de ruses, par le moyen de l'archevêque d'York, il fit sortir la Reine mère de son refuge et, ayant alors ses deux neveux en sa puissance, il résolut de les faire mourir. Il s'assura du duc de Buckingham, mais ne put jamais gagner Hastings. Il résolut donc de le perdre, le fit arrêter avec Stanley, l'archevêque d'York, qu'il fit mourir, et le 20 juin, il usurpa la couronne sous prétexte que ses deux neveux étaient bâtards. Il les fit étouffer par un nommé Tyrrel et sous le règne de Charles II, l'on trouva deux petits squelettes que l'on crut être ceux de ces princes infortunés.

Mais les partisans de la maison de Lancastre appelèrent le duc de Richmond qui était en Bretagne et qui descendait du côté de sa mère de Henri IV. Les partisans de celle d'York ne pouvaient pardonner à Richard d'avoir fait assassiner les deux fils d'Édouard IV. Tout le monde se réunit indigné par les crimes de l'usurpateur.

Henri VII dit le Salomon. 1485. Le duc de Richmond, vainqueur à Bosworth, assura la couronne sur sa tête par la mort de Richard qui fut tué. Il était le dernier de la race angevine qui régna pendant trois cent trente ans.

Henri Tudor, comte de Richmond, fut couronné et établit cinquante archers qu'on nomma Yeomans pour sa garde. Le Parlement confirma le sceptre entre ses mains.

1486. Il épousa Élisabeth, fille aînée d'Édouard IV. Ainsi le droit des (deux) maisons fut réuni.

1494. Henri se déshonora par toutes sortes de rapines et de violences. Avare à l'excès, il persécuta tous ceux qui jouissaient d'une grande fortune. Le comte de Derby périt victime de son avidité et laissa 40.000 marcs d'argent, outre la valeur des meubles et 3.000 livres sterling de revenus que le Roi confisqua à son profit.

1509. Henri mourut cette année, âgé de cinquante-trois ans : il laissa à son fils 1.600.000 livres en argent, sans compter les bijoux, la vaisselle, etc. Henri VII encouragea le commerce, fit de bonnes lois et affaiblit le gouvernement

féodal. Il aima la paix et son avarice fit souvent tort à sa politique : témoin l'affaire de Bretagne. On lui a élevé à Westminster un des plus beaux monuments qui soient aujourd'hui en Europe.

Henri avait dix-huit ans lors de la mort de son père ; il avait été destiné à occuper le siège de Cantorbéry, son frère Arthur vivant ; c'est pourquoi il était si savant dans la théologie et la philosophie d'Aristote. Henri VIII surnommé Tudor. 1509.

Bataille de Floddenfield. Les Écossais sont battus. Leur roi Jacques y est tué avec dix mille de leurs meilleures troupes. 1513.

Wolsey, d'abord aumônier du Roi, s'éleva bientôt aux plus hautes places. Fait évêque de Lincoln, admis au conseil particulier du Roi, premier ministre, cardinal légat du pape, chancelier, il était le plus puissant particulier de l'Europe.

L'Empereur et le roi de France lui payaient des pensions annuelles. Le Pape, l'Empereur, le roi de France, la République de Venise recherchaient son amitié. Évêque de Palencia en Castille, administrateur du siège de Badajoz, et Léon (X) lui accorda presque tous les droits papaux. Il tenta trois fois à la papauté, mais il échoua toujours. Il était archevêque d'York, administrateur des sièges de Bath et de Wells.

Par une lettre de cette année Luther offrit de mettre sa doctrine et sa vie aux pieds de Léon X. 1517.

Le cardinal Wolsey sacrifia le duc de Buckingham à son ressentiment. Le duc était héritier du Roi s'il fût mort sans enfants et détestait Wolsey qui le fit juger par un conseil privé, comme coupable du crime de lèse-majesté. Il fut condamné à être décollé. Le duc de Norfolk fut nommé sénéchal dans cette affaire. Dans un libelle qui parut alors, l'on accusa Wolsey d'être fils d'un boucher et, comme tel, d'être altéré de sang. 1521.

Cette année, Wolsey voulut trouver de l'argent pour satisfaire à l'humeur libérale du monarque et des projets 1525.

de vengeance contre l'Empereur, sentit qu'il fallait de l'argent.

Il essuya le refus du Parlement, par conséquence, il voulut essayer l'effet qu'aurait la puissance arbitraire et publia un décret au nom du Roi qui ordonnait la levée d'un sixième des biens des laïques et le quatrième sur celui du clergé, ce qui irrita la nation. Il fut donc obligé de déclarer que chacun donnerait ce qui lui plairait, mais le peuple courut aux armes et l'on donna ordre par tout le royaume de se désister de lever l'impôt, sans quoi le Roi aurait couru risque.

1527. Henri notifia à Clément l'intention où il était de se séparer de sa femme, Catherine, tante de l'empereur Charles-Quint et sollicita la bulle de divorce. Catherine avait déjà été mariée à son frère Arthur, et après sa mort, l'avare Henri VII pour ne pas être obligé de rendre la dot de 200.000 écus, la remaria avec Henri. L'amour que Henri avait conçu pour Anne de Boleyn était la vraie cause de son divorce. Le Pape le fit languir quatre ans au bout desquels Henri, impatienté, épousa secrètement sa maîtresse.

1531. Le clergé de Cantorbéry reconnut la primatie du Roi et le Pape fut déclaré n'être plus que évêque de Rome. L'archevêque Warham et Thomas Cromwell, contribuèrent plus qu'aucun autre à la réussite de cette grande affaire.

1530. Wolsey mourut cette année dans la disgrâce de son maître aussi vil dans l'adversité, que superbe dans la prospérité.

1531. Les Anglais, imbus des réformes de Luther et depuis longtemps accoutumés aux nouveautés des Lollards, marchaient à grands pas vers le Luthérianisme. Henri qui était superstitieux et qui avait écrit jadis un ouvrage contre Luther en fut irrité et résolut de faire voir à ses sujets qu'en secouant le joug du Pape, il n'avait pas prétendu abandonner la religion romaine et l'on vit périr par les flammes deux ecclésiastiques et un praticien.

1532. Un décret du Parlement de cette année dispense le clergé de payer les annates au Pape.

Le Parlement de cette année ôta au clergé la connaissance des délits comme hérétiques. Il lui fut fait défense de s'assembler sans l'ordre du Roi. 1534.

Elisabeth Barton, soutenue par plusieurs prêtres romains, occasionna des troubles et fut condamnée par le même Parlement. Elle prédisait entre autres que, si Henri persistait dans son divorce, il mourrait avant un mois. Plusieurs moines donnèrent essor à leur génie entreprenant et à leur fanatisme. La Pucelle de Kent fut exécutée et sept évêques furent condamnés et emprisonnés. Cranmer était archevêque de Cantorbery et partisan de la Réforme. Cromwell était ministre et jouissait d'un grand crédit. Thomas Morus et Fisher furent emprisonnés à la tour. Fisher créé cardinal par le Pape fut exécuté comme traître. Le pape Paul III lança les anathèmes de l'Église contre le roi d'Angleterre, délia les Anglais du serment de fidélité, etc. 1535.
Thomas Cromwell, nommé visiteur des couvents, mit au jour les irrégularités les plus criantes : la débauche, l'imposture, etc., etc. Les couvents furent pour la plupart supprimés. Tous ceux qui n'avaient pas plus de 200 livres de revenu furent supprimés par arrêt du Parlement et la couronne acquit 32.000 livres de rente et plus de 100.000 livres provenant des meubles. La Bible fut traduite en anglais. Aux sollicitations du clergé le Parlement fut congédié. Il avait duré six ans. 1536.

Cependant l'amour du Roi pour Anne Boleyn diminuait tous les jours tandis que Jeanne Seymour faisait tous les jours de nouvelles impressions. L'accident qui arriva à la Reine d'accoucher d'un enfant mort, aigrit le Roi. Lady Rochefort, le duc de Norfolk accusèrent Anne d'inceste. Tous les courtisans abandonnèrent la reine. Cranmer seul entreprit de la défendre, mais le duc de Norfolk étant sénéchal dans cette affaire, son mariage fut déclaré nul, et (elle fut) condamnée à être brûlée avec son frère et subit sa sentence publiquement. Le lendemain, Henri épousa lady Jeanne Seymour.

Fox, évêque de Hereford, était partisan de la Réforme. Le Parlement déclara que l'on ne croirait plus au purgatoire, ni au pape, mais bien à la présence réelle dans l'Eucharistie et à la confession auriculaire. Cependant, la suppression de plusieurs monastères excita le plus grand trouble dans le peuple.

1537. La Reine accoucha d'un prince nommé Edouard et mourut deux jours après. Edouard fut prince de Galles et son oncle comte d'Hertford.

1538. Tous les monastères furent abolis, la chaire de saint Thomas de Cantorbéry détruite, et les trésors enlevés, et l'office de sa fête fut ôté du bréviaire. Au milieu de tout cela, un nommé Jean Nicholson fut brûlé comme protestant.

1539. La loi des six articles, appelée le statut du sang, est du Parlement de cette année. Il condamnait à mort tout homme qui permettrait aux prêtres de se marier, qui ne croirait pas à la présence réelle, etc., etc., etc. Cranmer s'opposa au bill pendant trois jours, mais il passa malgré lui. Le nombre des monastères abolis en Angleterre et en Irlande monta à 645 ; 2374 chanteries, chapelles ; 110 hôpitaux, etc., etc. Les revenus étaient de 161.100 livres sterl.

1540. Cette année, le Roi épousa Anne de Clèves.

Cromwell fut créé comte d'Essex. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem fut supprimé. Leurs biens furent confisqués au profit du Roi. Cromwell, accusé, est arrêté. Le Roi était mécontent de lui à cause de son mariage dont il avait été le principal agent. Il fut condamné sans avoir été entendu. Il mourut victime de l'autorité arbitraire qu'il avait toujours soutenue. Il était d'une naissance obscure. Il avait été domestique de Wolsey.

Le Roi était devenu amoureux de Catherine Howard et par conséquent désirait la cassation de son mariage, (ce) qui fut approuvé par les deux Chambres. Catherine Howard fut déclarée reine.

Plusieurs personnes furent exécutées, les unes pour avoir déclamé contre la souveraineté du Roi, les autres pour avoir soutenu le Luthérianisme.

La Reine ne jouit pas longtemps de son bonheur. Accusée d'inceste, elle fut condamnée par les deux Chambres et perdit la tête sur l'échafaud. 1542.

L'Irlande érigée en royaume. 1543.

Le Roi, pour la sixième fois, épouse Catherine Parr, veuve de Lord Latimer. Elle était attachée à la Réforme.

L'acte du Parlement de cette année nomma l'ordre de succession. Le prince Édouard était le premier, Marie et sa postérité, Élisabeth et sa postérité. 1544.

Un acte singulier de ce Parlement déchargeait le Roi des sommes qu'il devait aux particuliers et ordonnait que ceux qui auraient reçu des acomptes seraient obligés à la restitution.

Anne Askew fut brûlée pour cause de religion. La Reine manqua être enveloppée dans le même malheur. Le forcené Gardiner après avoir tenté de perdre Cranmer, voulut perdre la Reine et se perdit. Il fut exilé. 1546.

Le Roi mourut enfin cette année. 1547.

Édouard, âgé de dix ans, lui succéda. Le comte de Hertford, oncle du Roi, fut déclaré protecteur. Il fut créé duc de Somerset. Édouard V 1547.

Bataille de Preston-Pans; 8.000 Écossais restèrent sur le champ de bataille. Bataille de Pinkencleugh ou de Musslebourg. Les Écossais perdirent 14.000 hommes et les Anglais ne perdirent que 50 hommes; 3.000 ecclésiastiques furent massacrés sans miséricorde. Ils formaient un corps particulier dans l'armée écossaise.

Un arrêt du Parlement de cette année accorda à toute proclamation émanée du Roi la même force qu'à un acte du Parlement. Le statut des six articles fut aboli et la Réforme autorisée. Le Roi en était partisan. 1547.

Le statut du Parlement de cette année permettait aux prêtres de se marier. La Liturgie fut confirmée. 1548.

1549. Le Parlement condamna l'amiral, frère du Régent, qui fut décollé. Le conseil de Régence, mécontent du Protecteur, les seigneurs outrés de sa trop grande justice envers le peuple, les papistes de son zèle et de sa ferveur pour la Réforme résolurent de le perdre et, par ordre du Conseil, il fut envoyé à la Tour. Le comte de Warwick, depuis duc de Northumberland, fut créé protecteur en sa place.

1552. Le duc de Hertford, duc de Somerset, régent du Royaume au commencement du règne, fut condamné et perdit sa tête sur l'échafaud. Ainsi finit cet homme juste.

1553. Le Roi mourut âgé de seize ans. Il était très savant. Le grec, le latin, le français, l'italien, l'espagnol étaient les langues qu'il parlait. Il était musicien, philosophe, logicien, théologien. Le Roi mort, le Protecteur voulut faire monter lady Jane Gray sur le trône. Elle fut même couronnée, mais ses mesures manquèrent et Marie l'emporta.

Marie. 1553. C'est la première femme qui ait régné en Angleterre.

Le duc de Northumberland fut la première victime sacrifiée. Tous ses partisans périrent également sur l'échafaud. Marie était superstitieuse à l'excès et voulait rétablir la religion de Rome. L'évêque Gardiner et le chapelain Bonner jouèrent le principal rôle dans ces persécutions.

Marie était fille de Catherine d'Aragon. Le Parlement tout composé de catholiques, abolit toutes les lois d'Édouard et la religion catholique fut rétablie.

1554. Philippe, roi d'Espagne, se maria avec Marie avec des clauses très nombreuses.

Lady Jane Gray périt avec son mari. Elle mourut avec beaucoup de fermeté.

La conspiration de Wyat fournit un double prétexte à Marie de satisfaire son humeur sanguinaire.

De seize mille ecclésiastiques, les deux tiers perdirent leurs bénéfices comme mariés.

L'Angleterre fut réunie au Pape par le légat Polus. Roger, Hooper périrent martyrs de leur foi. Le vieux Latimer,

Ridley, Cranmer, le vertueux Cranmer, archevêque de Cantorbéry. Une mère qui accoucha par la chaleur du feu mit au monde un enfant que le juge fit jeter dans les flammes. Quatre-vingt-cinq personnes périrent cette année pour cause de religion. La Reine voulait rétablir les maisons religieuses, mais le Parlement s'y opposa.

Cette année mourut Gardiner.

1557. Cette année, Marie s'occupa d'établir l'inquisition en Angleterre. Une Commission composée de vingt et un juges eut ordre de juger les hérétiques, commença à entrer en exercice. Ils condamnèrent soixante-dix-neuf hérétiques.

1558. Calais est enlevé aux Anglais par Guise.

L'on compte deux cent quatre-vingt-quatre victimes que Marie fit brûler.

Elisabeth. Cette année, mourut la Reine, âgée de quarante-trois ans et après cinq ans de règne, Élisabeth, parvenue au trône, songea à rétablir la Réforme. Elle y réussit en peu de temps et sans faire couler de sang. Le Parlement passa un arrêt qui rétablit la religion comme sous Édouard. De neuf mille quatre cents ecclésiastiques, il n'y eut que quatorze évêques, douze archidiacres, quinze chefs de collège, cinquante chanoines, quatre-vingts prêtres qui abandonnèrent leurs bénéfices plutôt que de changer.

Le Parlement prononça les peines de *præmunire* contre tous les partis selon l'inclination du roi ou de la reine régnante.

1579. La compagnie de Turquie fut rétablie en vertu d'un traité fait avec Amurat.

1580. Le cardinal Allen publia un traité soutenant que non seulement il était permis de tuer un hérétique, mais même que c'était une chose méritoire. Cette maxime enfanta tous les complots qui se formèrent contre les jours de la Reine.

Valsingham, secrétaire d'État.

1587. Marie Stuart, veuve de François II, reine d'Écosse, héritière d'Angleterre, perdit sa tête sur un échafaud. Elle était partisante de la religion chrétienne. Ce fut la princi-

pale raison de sa mort. Le prétexte fut d'avoir trempé dans la conjuration de Babington. Elle était prisonnière d'Élisabeth depuis dix-huit ans.

Philippe envoya la flotte dite l'*Invincible* pour tenter une expédition en Angleterre. Elle était composée de cent cinquante vaisseaux. Cent furent pris par les Anglais. Deux mille cinq cents (hommes) périrent et Philippe perdit plus de 36.000.000 de livres. Le duc de Medina Sidonia commandait les Espagnols. Drake, vice-amiral anglais, eut le principal honneur de la défaite.

1596. Le comte d'Essex et Howard prirent Cadix après avoir battu les Espagnols et avoir brûlé leur vaisseau amiral. La ville paya 500 000 ducats de rançon.

1602. Le comte d'Essex, favori de la Reine, périt sur un échafaud.

1603. Mort de la Reine, âgée de soixante-dix ans.

MAISON DE STUART
Jacques Ier

Jacques était fils de Marie et, depuis la détention de sa mère, régnait en Écosse, lorsque la mort de la reine Élisabeth l'appela au trône d'Angleterre.

1603. Le Conseil le proclama aussitôt. Ce Prince avait conçu une idée extravagante des prérogatives de la couronne : il le prouva en faisant pendre un voleur sans aucune forme de procès. Jacques était prodigue d'honneurs comme d'argent. Sur son chemin pour arriver à Londres, il conféra la chevalerie à deux cents hommes et à un pareil nombre peu de jours après son arrivée. Il n'y avait alors à Londres que deux cent mille hommes.

1605. A l'ouverture du Parlement de cette année, les Papistes conjurèrent et arrêtèrent de faire sauter la Chambre des Pairs lorsque la Famille royale y serait.

1608. L'archevêque de Cantorbéry, Bancroft, poursuivit les Puritains avec tant de rigueur qu'ils commencèrent à s'ensauver à la Virginie.

1609. L'ecclésiastique Cowell publia un traité où il soutenait que le Roi n'était pas lié par les lois du pays, non plus que par le serment qu'il faisait à son couronnement. Le

docteur Blackwood, auteur du second (traité), posait pour principe que la conquête de l'Angleterre par Guillaume avait fait perdre toute liberté au peuple.

Ce Prince avait une passion étonnante pour la chasse. Il appelait l'art de gouverner l'art des rois et, dans un discours il pria les communes de ne pas s'en mêler. 1610.

Cette année, le Parlement fut dissous. Il avait duré sept ans.

Un jeune page captiva par sa beauté le cœur du Roi qui le créa vicomte de Rochester, grand trésorier d'Écosse, lui conféra l'ordre de la Jarretière.

Chester vante l'impartialité du monarque parce qu'il fit mourir le lord Sanguar, seigneur écossais, pour avoir tué un maître d'armes.

Henri, prince de Galles, mourut cette année. L'Angleterre avait conçu les plus grandes espérances de ce jeune prince. Cependant son père ne voulut pas qu'on en portât le deuil. 1612.

Cecil, comte Salisbury, mourut cette année. Il était grand trésorier. 1613.

Rochester fut créé comte de Somerset et épousa la comtesse d'Essex après avoir fait rompre son mariage avec son mari.

Le Parlement de cette année représenta au Roi les abus qui s'étaient introduits dans son gouvernement et fut sur-le-champ dissous. 1614.

Les guerres des maisons de Lancastre et d'York mirent les armes à la main à toute la nation pendant l'espace de vingt-quatre ans. Le sang qui inonda cette belle contrée, la férocité qui accompagne toujours les guerres civiles parurent suspendre le patriotisme anglais. L'on ne se battit que pour le choix d'un maître. Ce maître devait être tout-puissant. Cependant le Parlement se maintint toujours, mais ne fut que le ministre des volontés des rois. Vinrent ensuite les disputes théologiques : Henri VIII, Édouard, Marie, Élisabeth, tour à tour favorisèrent la religion anglicane ou le Papisme. Les grâces étaient donc accordées à

ceux qui professaient la religion du prince et la nation flottante, divisée en une infinité de sectes, n'avait pas d'opinion publique qui pût maintenir les patriotes qui tous, rangés dans quelque secte particulière, avaient pour ennemis les autres. Il ne dut donc pas y avoir de patriotisme. Ainsi voyons-nous que le Parlement, sous ces Princes, ne fut que le ministre de l'autorité royale, flottant toujours (selon les caprices) des princes. Il se maintint cependant dans ses privilèges et ne cessa jamais d'être le corps législatif de l'État où la cour avait la principale prépondérance. Dans ces dispositions vint le règne de Jacques Ier qui, ayant des idées inouïes de son autorité, voulut mépriser celle du Parlement. La bonne opinion que ce Prince avait de son mérite et principalement le grand besoin qu'il avait d'argent le rendirent ridicule. Le Parlement, pour lors, reprit son ascendant et l'autorité royale recommença à perdre une partie de sa force.

1614. Le Roi haïssait les lois anglaises et aurait souhaité que l'on établit les lois romaines. Lorsqu'il passa à Cambridge les étudiants donnèrent une comédie intitulée *Ignoramus* où l'on tournait en ridicule les légistes anglais.

1616. Le comte de Somerset avait amassé en cinq ans 200.000 livres sterling en argent et avait 18,000 livres sterling de rentes. Il tomba dans la disgrâce cette année et fut supplanté par le favori Villiers, (qui,) depuis duc de Buckingham, fut fait connétable de Windsor, grand amiral d'Angleterre, grand maître de Westminster, gouverneur des cinq ports, commandant de la cavalerie, grand maître des eaux et forêts, gouverneur des Cinq ports.

1617. Sir Gautier Raleigh, célèbre historien, habile marin, grand voyageur.

1621. Bacon, célèbre par ses écrits, était chancelier d'Angleterre. Se trouvant coupable de quelque malversation, il fut déclaré indigne de siéger à la Chambre haute, condamné à 40,000 livres sterling d'amende et à demeurer prisonnier à la Tour. Le Roi lui fit grâce.

Ce fut au parlement de cette année que l'on vit bien distinctement se former deux partis, celui de la nation et celui de la cour. Ils commencèrent à suivre un plan réglé d'opposition. Ce parlement eut de très grandes discussions avec le Roi sur le mariage, projeté par Jacques, du Prince de Galles avec l'Espagne. Au contraire, les communes demandèrent la guerre avec cette nation et la poursuite des Papistes. Le Roi fut irrité de ces remontrances et leur enjoignit de ne pas se mêler des affaires du gouvernement, mais bien de lui accorder un subside. Le Parlement y répondit par une pétition très forte à laquelle le Roi répondit que les matières de gouvernement étaient au dessus de leur portée et que s'ils entreprenaient de vouloir le chicaner sur les droits de la couronne, il les dépouillerait de leurs privilèges qu'ils ne tenaient que de ses ancêtres. Le Parlement répondit que leurs privilèges étaient de temps immémorial et protestèrent. Le Roi se fit apporter les registres de la chambre et déclara le Parlement dissous.

Le Parlement accorda trois subsides au Roi qui promit qu'ils seraient gérés par des commissaires du Parlement. 1624.

Le comte de Middlesex, lord trésorier, fut condamné par le Parlement à 50.000 livres sterling.

Cette année mourut Jacques I^er^ dans la cinquante-neuvième année de son âge. Le prince affecta d'être auteur : il composa le *Basilicon Doron*, ouvrage sur les sorciers, et un commentaire pour prouver que le Pape est l'Ante-Christ. 1625.

Charles, après avoir traité un mariage avec l'infante d'Espagne, se maria avec Henriette de France. Charles I^er^. 1625.

Un chapelain du Roi fut cité à la barre pour avoir composé un ouvrage favorable au catholicisme intitulé *Appel à César*. Le Parlement fut dissous parce qu'il paraissait vouloir s'occuper des griefs de la nation et le Roi, n'ayant pas pu obtenir des subsides, leva de l'argent par forme d'emprunt.

Un parlement fut convoqué cette année. Aussitôt assem- 1626.

blé, il établit trois comités : l'un pour prendre en considération les affaires secrètes, l'autre pour chercher les remèdes à ces griefs, et un troisième enfin pour examiner les affaires de religion. Le célèbre Pym présidait ce dernier.

L'on commença l'accusation contre le duc de Buckingham, favori de Jacques et, aujourd'hui, premier ministre de Charles. Le Roi envoya des messagers pour arrêter les informations, mais on n'y eut pas égard.

Le Roi appela les Communes à la barre de la chambre des Pairs et leur exprima son mécontentement. Il leur dit entre autres qu'il croyait plus honorable à un prince d'être ruiné par une puissance étrangère que d'avoir à supporter les mépris de ses sujets. Il traita aussi d'irrégularité et de présomption leur délibération, sur quoi les Communes lui représentèrent que c'était le droit du Parlement de prendre connaissance des griefs de la nation.

Le comte de Bristol était confiné dans sa maison. Il sortit par les sollicitations des Pairs. Le Roi lui écrivit de ne pas paraître à la barre de la Chambre, mais il envoya la lettre aux Pairs, ce qui irrita le Roi au point qu'il le fit accuser de mauvaise conduite dans son ambassade d'Espagne, mais le comte se justifia d'une manière à ne pas faire grand honneur au Roi qui était l'accusateur. Le comte se porta contre le duc de Buckingham, et les Communes l'accusèrent, et il fut envoyé à la Tour. Le Roi dit qu'il serait témoin de l'innocence du duc.

Cependant, le Roi, ayant besoin d'argent, établit une commission pour composer avec les papistes contre les lois positives du royaume, les lois pénales. Il demanda un emprunt de 100.000 livres sterling à la ville de Londres qui le refusa. Il imposa une taxe sur les ports de mer. Il exigea le droit de tonnage et de sol pour livre sur les marchandises exportées et importées sans aucune autorisation du Parlement, violation manifeste des droits de la nation. Il ouvrit un emprunt et, comme il n'était pas couvert, il

ordonna à toutes les personnes comme il faut de rester aux arrêts chez elles jusqu'à ce qu'elles eussent souscrit : violation aux lois constitutives et aux libertés des citoyens. Le lord Crew, haut justicier, fut dépouillé de ses charges pour avoir désapprouvé la conduite du monarque. L'on plaça des soldats dans les maisons de ceux qui tardaient à payer le contingent de l'imposition arbitraire.

Abbot, archevêque de Cantorbéry, fut interdit et confiné 1627
dans sa maison de campagne pour avoir refusé d'approuver un sermon d'un prêtre où il disait que les sujets méritaient punition lorsqu'ils refusaient d'obéir aux ordres de leur souverain quand même ces ordres seraient contraires aux lois de Dieu, de la nature ou de la nation. Max Waring affirma que le roi n'était pas obligé à observer les lois du royaume mais que les sujets devaient en conscience lui obéir sans restriction sous peine de damnation éternelle. Il fut condamné par le Parlement à 1000 livres d'amende, à être emprisonné, etc. Cependant le Roi, peu de temps après, le créa évêque.

Le Roi fut obligé de reconvoquer un nouveau parlement, 1628
ayant besoin d'argent, mais sa harangue ne fit pas d'effet. L'on prit en considération les griefs nationaux. Sir François Seymour, sir Thomas Wentworth, depuis comte de Strafford, sir Edouard Coke furent ceux qui se distinguèrent le plus par la liberté de leurs discours. L'on passa tout d'abord en lois ou plutôt l'on renouvela les défenses d'arrêter un citoyen sans lui faire jouir de la loi d'*habeas corpus;* l'on déclara contre les lois fondamentales les prêts, tailles, dons gratuits, etc., etc. Le *bill de la liberté* par lequel le Roi s'engageait à ne plus agir comme ci-avant fut passé en confirmation des privilèges du peuple.

Les Communes découvrirent dans ce temps un ordre du Roi de lever un corps de cavalerie en Allemagne pour être transporté en Angleterre, ce qui acheva de les exciter contre Buckingham. Ils établirent une enquête contre lui, l'accusèrent d'avoir porté le roi à lever l'impôt de tonnage,

de poids et de mesure sans le consentement du Parlement, mais le Parlement fut prorogé au mois d'octobre.

Weston, catholique, fut nommé lord-grand-trésorier. Laud passa à l'évêché de Londres. Montague, auteur de l'*Appel à César*, fut pourvu du siège de Chichester.

Le duc de Buckingham fut assassiné après avoir eu une conversation avec le prince de Soubise.

Le Parlement intenta un procès à la cour de l'Échiquier pour avoir exécuté l'ordre du Roi relatif à la perception du droit de tonnage, protesta que tous ceux qui tenteraient de mettre à exécution le droit de tonnage étaient ennemis de l'État et traîtres à la liberté anglaise. Le Roi profita de ces moments de chaleur pour le dissoudre. Les principaux membres des Communes furent poursuivis comme coupables. Neuf furent cités à la cour du roi : quatre y comparurent et furent envoyés à la Tour pour avoir refusé de dire ce qui s'était passé à la Chambre. L'alderman Chambers fut poursuivi pour avoir dit que les marchands étaient plus opprimés en Angleterre qu'en Turquie. Les membres emprisonnés réclamèrent en vain le privilège de la loi d'habeas corpus. Ils furent détenus sept mois. Le Roi ordonna que l'on perçût avec la plus grande rigueur les droits de tonnage et de poundage. Les commis eurent ordre d'entrer dans les maisons, de forcer les magasins, les caisses. Ainsi ils exercèrent tous les actes possibles d'oppression.

1631. Charles, pour avoir de l'argent, conféra la chevalerie à tout homme qui possédait 40 livres sterling et ceux qui refusèrent cet honneur furent condamnés à de très fortes amendes. Charles opprima ses sujets par tous les [moyens].

1632. Les institutions que le Roi donna à la Cour du Nord étaient contraires aux lois fondamentales du royaume. Sur 58 articles d'institution secrète, le lord Clarendon dit qu'il n'y en avait pas un qui ne contredît la constitution.

Depuis quatre ans, Charles gouvernait la nation sans parlement et illégitimement. C'en était fait de la constitu-

tion et de la liberté anglaise, si heureusement, dans ce siècle, la Religion réformée n'avait ouvert les esprits et inspiré (la haine) du despotisme. Le Roi n'agissait que par les conseils de la Reine, princesse attachée à sa religion et violente.

L'on présenta au Roi un nommé Part qui jouissait d'une bonne santé quoique âgé de cent cinquante-deux ans. 1633.

Un puritain ayant publié un ouvrage contre les bals fut traité par le Roi avec la plus grande barbarie.

Jean Hambden refusa de payer la taxe des vaisseaux : il fut cité à la cour de l'Échiquier et y fut condamné.

Le Roi voulut établir la liturgie anglicane en Écosse. 1637.
Cela occasionna des séditions, et le Roi finit par succomber, et l'assemblée de Glasgow déploya l'étendard de l'insubordination et les presbytériens ayant pris les armes pour soutenir leur religion, la guerre civile fut allumée.

Charles ayant épuisé tous les petits moyens pour se pro- 1640.
curer de l'argent, se vit contraint d'assembler le Parlement. Le célèbre Pym fit un discours éloquent sur les vexations du Roi, mais Charles voyant que les choses prenaient une mauvaise tournure, le dissout. Dans ce temps l'agent du Pape fut reçu avec caractère public.

La ville de Londres présenta une pétition sur les œuvres du Papisme et le monopole de la Cour.

Le premier act de ce parlement fut de casser les sentences Pym.
contre plusieurs auteurs puritains que la Cour du Roi avait condamnés.

Le comte de Strafford fut envoyé à la Tour ainsi que Laud, archevêque de Cantorbéry. Le Garde des sceaux se sauva en Hollande. Tous les courtisans épouvantés de la rigueur du Parlement se sauvèrent et le Roi se trouva abandonné. Il fut ordonné que le procès d'Hambden serait biffé.

Deux factions l'emportaient par leur nombre : Les Puritains et les Républicains. Les deux partis également ennemis des évêques résolurent de les exclure dans leur droit de

voter dans la chambre des Pairs. L'on nomma des comités pour examiner la juridiction et la conduite des deux Cours de haute commission. L'on présenta requête contre Wren, évêque de Norwich, qui, par ses innovations, avait forcé plusieurs familles à se retirer dans la Nouvelle-Angleterre.

Le bill pour exclure les ecclésiastiques de tout emploi séculier passa à la Chambre des Communes. Un autre bill pour supprimer les évêques, archidiacres, etc., etc., passa également. Le comte de Rothes et le lord Loudon, députés écossais, influaient par beaucoup dans toutes ces délibérations.

1641. Le C. Strafford. Le comte de Strafford avait été le principal conseiller du Roi dans toute sa conduite. Le Roi sollicita en vain sa grâce. La Chambre voyant que la procédure serait trop longue, dressa un bill de proscription qui fut approuvé par les Pairs. Un autre bill passa également : il portait que le Parlement ne pourrait être prorogé sans le consentement des deux Chambres. Le Roi, craignant la fureur du peuple, signa le bill et le comte fut exécuté sur l'esplanade de la Tour. Pym fut élu président du Comité nommé pour siéger en l'absence du Parlement.

1642. Le comte d'Essex, les lords Say et Kimbolton, Pym, Hambden, Saint-Jean, Haslerig, Vane et Holles étaient les membres qui gouvernaient les deux Chambres.

Les catholiques d'Irlande, sollicités par leurs prêtres et par le cardinal de Richelieu, prirent les armes, massacrèrent les Anglais protestants et en firent périr plus de quarante mille. L'armée irlandaise commandée par le lord Gormanstown ; elle prenait le nom d'armée de la Reine. Mac-Guire et Moore avaient été les chefs de cette conjuration.

Le Parlement, craignant le ressentiment du Roi si jamais il se trouvait à la tête d'une armée, nomma lui-même les officiers.

La chambre des Communes publia un appel au peuple contre l'administration du Roi. Le Parlement resta assemblé jusqu'à trois heures du matin. Le peuple de Londres

furieux criait : Point d'évêques! Point d'évêques! Tout était dans le plus grand trouble dans Londres. M. Pym, sollicité d'apaiser le tumulte, dit : Dieu défend de s'opposer aux justes demandes du peuple. Les deux partis prirent les armes. Les apprentis et en général le peuple, n'écoutaient que les pasteurs ; les étudiants avaient paru en corps pour défendre les évêques et le Roi. Deux évêques furent envoyés à la Tour.

Le Roi eut l'imprudence d'accuser Kimbolton, Danzil Holles, Arthur Haslerig, Jean Pym, Jean Hambden et Stroud de haute trahison et, le jour suivant, le Roi se rendit à la Chambre des Communes avec des hommes armés. Les cinq membres s'échappèrent aussitôt. Le Roi demanda à l'orateur où ils étaient. Celui-ci lui répondit que, dans la place qu'il occupait, il n'avait des yeux pour voir et des oreilles pour entendre que par l'impulsion de la Chambre. Lorsqu'il se retira, les membres crièrent : Privilèges! Privilèges! Le Roi, le lendemain, envoya un messager faire des excuses de sa conduite et offrir un pardon général. Sir Édouard Herbert, procureur général, fut condamné pour avoir violé les privilèges des Communes en présentant des chefs d'accusation. Sa sentence le déclarait incapable de remplir aucune fonction et le condamnait à garder la prison. Pym.

Le lord Digby, conseiller du Roi, ayant reçu l'ordre de retourner à Londres, quitta le royaume.

Le lieutenant de la Tour reçut ordre de se rendre à la barre pour justifier sa conduite. Il s'excusa sur ce qu'il avait reçu ordre du Roi de ne pas quitter sa garnison.

Les Communes se firent accompagner de deux compagnies bourgeoises de Londres pour se mettre en sûreté contre les entreprises du Roi. Ils ordonnèrent aux commandants des portes de différentes places de ne livrer leurs villes que sur une commission émanée du Roi et des Chambres. Ils défendirent également au commandant de la Tour de disposer d'aucun canon, ni d'aucune munition. Ils

ordonnèrent aux shérifs de Londres de poser des corps de garde pour bloquer la Tour. Le Roi s'était réfugié à Windsor. Le Roi, ayant mandé le comte d'Essex et Holland, les Pairs leur défendirent de s'absenter du Parlement.

La municipalité de Londres se plaignit de la mauvaise tournure que prenaient les affaires du royaume.

Charles, dépouillé de son autorité, privé de l'amour de ses sujets, était déchu de toute sa puissance. Les Chambres protestèrent que si le Roi levait des troupes sans leur consentement, elles interpréteraient sa conduite comme contraire aux intérêts du peuple.

Le Roi se présenta devant Hull avec trois cents chevaux, mais le gouverneur, ayant refusé de lui accorder l'entrée de tant de gens de guerre, fut déclaré traître.

Le comte de Warwick fut déclaré par le Parlement amiral de la flotte.

La nation était partagée entre le Roi et les deux Chambres. Les anciens nobles et les partisans de la hiérarchie, l'université d'Oxford et de Cambridge, etc., furent du parti du Roi. Les républicains et les protestants non conformistes formaient l'autre parti. Les comtes de Newcastle, d'Hertford, de Lindsey, Jacob Astley, le prince Rupert, J. Byron, Wilmot.

Le Roi s'empara de plusieurs places, afficha une déclaration qui taxait les deux Chambres d'être coupables de haute trahison.

Bataille de Keynton. Le comte d'Essex est plutôt vainqueur.

Tandis que l'on vint à pourparler d'un accommodement, le Roi surprit plusieurs places, ce qui rompit entièrement toute négociation.

1643. Le comte d'Essex, le lord Fairfax, le comte de Bedford, le comte de Stamford, le comte de Manchester.

Les patriotes d'Écosse et d'Angleterre s'unirent contre les royalistes, les papistes et les évêques.

Le Roi assembla un parlement à Oxford, mais il ne réussit pas à éviter l'ancien qui avait fait une combustion nationale.

Cette année, célèbre par la continuation de la guerre, le fut par la mort du célèbre Guillaume Pym, qui était l'âme de toutes les délibérations parlementaires.

Bataille de Marston-Moor. Le comte de Manchester, le lord Fairfax, Olivier Cromwell, le comte Leven commandaient les Parlementaires. Les Royalistes furent battus par la valeur et la conduite d'Olivier Cromwell. Bataille d'Atesford. Waller battit les Royalistes. Le Roi en personne battu à Naseby.

Laud, archevêque de Cantorbéry, fut exécuté en conséquence du bill de proscription.

Les Indépendants ne voulaient aucune forme de gouvernement dans l'Église. Ils voulaient que tout homme pût enseigner, expliquer l'Évangile suivant les inspirations qu'il recevrait de Dieu. Ils voulaient de plus établir la démocratie. Vane, Cromwell, Tott et Hastering étaient les chefs de ceux-ci.

Encore un peu et, sur l'accusation de Manchester, Cromwell allait être arrêté. Cependant, les Indépendants proposèrent de faire des changements dans la milice. Ils vinrent à bout d'engager les membres des Communes à résigner la place, mais les Pairs n'y voulurent pas consentir. Le nouveau plan de milice fut voté et l'on en donna le commandement à sir Thomas Fairfax et il fut donné liberté à celui-ci de se choisir les officiers qu'il voudrait. Il en exclut tous les membres du Parlement. Essex, Manchester, Denbigh donnèrent leur démission. Fairfax était gouverné par Cromwell. L'armée fut remplie d'Indépendants qui étaient à la fois ministres et officiers.

Bataille de Naseby. Le Roi fut battu par Cromwell qui 1646.
fit plus de cinq mille prisonniers. L'on trouva dans les bagages du Roi, ses lettres. Charles, fugitif voulut gagner l'Écosse, puis retourner à Oxford. Enfin, ses armées taillées

en pièces, sans ressources, il se mit entre les mains des Écossais et se découvrit au général Leven. Le Roi restitua toutes les places que tenaient ses partisans. Montrose abandonna l'Écosse et se retira dans le continent. D'Ormond évacua l'Irlande.

1647. Les Écossais le livrèrent aux parlementaires. Cependant l'armée devenait inutile. Ce n'était pas le compte de Cromwell. Il excita en conséquence des [malicieux] et l'armée nomma des députés pour traiter de ses intérêts. Ce conseil de guerre était composé de soldats, officiers, etc. L'armée forma une espèce de république où le moindre soldat avait autant de [pouvoir] que le colonel. Cromwell, Skippon, Ireton, Fletwood étaient l'âme de toutes ces menées. Ils s'emparèrent de la personne du Roi et signèrent une convention qu'ils nommèrent l'*engagement*. Après quoi ils s'avancèrent jusqu'à Saint-Albans.

L'armée demanda alors que l'on purgeât le Parlement de tous les membres qui en avaient été illégitimement élus, que l'on rendit compte des deniers. L'on prétendait qu'ils avaient levé plus de 30 millions sterling d'impositions depuis cinq ans. Elle intenta une accusation contre onze membres qui étaient les chefs du parti presbytérien. Le Parlement fut obligé de consentir à tout. Cependant les Indépendants faisaient accroire au Roi qu'ils voulaient le rétablir.

Cependant le conseil communal de Londres avec un grand nombre de Parlementaires se confédérèrent pour s'opposer à l'armée. Tous les Indépendants se sauvèrent du Parlement et les Presbytériens levèrent des troupes. Waller, Massey et Poyntz, les [commandèrent]. A cette nouvelle, l'armée se mit en marche pour arriver à Londres. Le 6 août, Fairfax accompagné de tous les Parlementaires indépendants et escorté, se rendit à Westminster. Fairfax fut déclaré gouverneur de la Tour. Les Indépendants, après avoir ainsi triomphé, changèrent de procédés avec le Roi. Celui-ci alarmé procura de se sauver, mais n'ayant pas trouvé de

vaisseau, se retira dans l'île de Wight où Hammond, qui était ami de Cromwell, l'arrêta. Cependant, les Presbytériens des deux royaumes tramaient leur accommodement avec le Roi au détriment des Indépendants ; mais n'ayant pu s'accorder, le Parlement arrêta que, dorénavant, il ne serait plus envoyé d'adresse ou de message au Roi. Cependant, tout tramait la perte de Cromwell et de son parti. Les Écossais ordonnèrent de lever quarante mille hommes ; l'Irlande promit des troupes au duc d'Ormond ; les Cavaliers étaient encore nombreux ; trois colonels se déclarèrent pour le Roi ; une partie de la populace de Londres se révolta pour le Roi, une partie de la flotte se révolta pour le Roi. Le prince de Galles s'embarqua sur la flotte, le comte de Holland se déclara publiquement pour le Roi, ainsi que le duc de Buckingham, le lord Villiers et Peterborough.

Cromwell marcha contre les Gallois et les trois régiments révoltés et les défit, marcha aussitôt vers l'Écosse. Une partie des troupes d'Hamilton fut défaite à Preston ; il fut ensuite battu complètement et Cromwell entra dans Édimbourg. Il retourna aussitôt en Angleterre laissant Lambert en Écosse.

Cependant le Parlement déclara qu'il fallait rétablir le Roi, et l'on dressa trois bills : pour la milice, pour le culte presbytérien et sur la révocation des écrits contre le Parlement, mais les intrigues des Indépendants retardèrent la conclusion et, pendant ce temps, les Écossais furent battus.

Cependant l'on lui envoya un comité pour conclure, mais il ne voulut jamais consentir à signer le bill de proscription contre ses plus chers amis. Cependant l'armée présenta requête pour que le Roi fût livré à la justice comme auteur de tout le sang versé et que les princes de Galles et d'York fussent déclarés traîtres à la patrie et bannis à perpétuité, que l'on ne reconnût plus de roi à moins de l'élire.

Le Roi, par les ordres du général, fut transporté de l'île de Wight à Hull. L'on plaça des gardes aux portes du palais et l'on exclut de la Chambre quatre-vingt-dix Presbytériens. Lorsque Cromwell vint prendre séance, il fut remercié des services qu'il avait rendus.

28 décembre. Pour lors, le Roi fut conduit à Windsor. Le colonel Barrison l'escortait. Le Parlement établit un comité pour rédiger les articles d'accusation contre le Roi. Les Communes érigèrent une haute cour de justice à laquelle elles attribuèrent le pouvoir de juger Charles Stuart pour avoir formé le détestable projet de renverser les lois fondamentales et les libertés de la Nation, pour avoir fait une guerre furieuse et cruelle contre son Parlement, qui avait ruiné le commerce, ravagé le royaume.

Thomas lord Fairfax, Olivier Cromwell, Henri Neton, sir Harden Walter, Philippe Skippon, en nombre de cent quarante-cinq, furent nommés commissaires et juges du procès. La chambre des Pairs refusa de signer l'ordonnance pour accuser le Roi. Bradshaw fut nommé président de la Haute cour de justice.

L'on vota que la puissance souveraine résidait originairement dans le peuple, que l'autorité de la nation était entre les mains des Communes d'Angleterre assemblées en parlement comme représentants du peuple, que tout ce qui était déclaré loi par les Communes n'avait pas besoin du consentement ni du Roi, ni des Pairs. Coke fut choisi pour procureur général. Le 27 du mois, la Haute cour siégea dans la salle de Westminster, et la populace cria : Justice ! Justice ! Exécution ! Il fut condamné à cette séance comme un tyran, traître, monstre et ennemi public à avoir la tête tranchée.

1648. Ce monarque fut exécuté le 30 janvier dans le parc de Whitehall.

Après la mort du Roi, l'on déclara que l'État serait gouverné en forme de République par les représentants du peuple, assemblés en Communes. Le sceau représentait

la Chambre avec cette inscription : *Grand sceau d'Angleterre dans la première année de la liberté rétablie par la bénédiction de Dieu, 1648...* Un certain nombre de personnes furent dépositaires du sceau avec le titre de Conservateurs de la Liberté.

Cromwell défit Ormond en Irlande. 1649.

Il défit l'armée écossaise, prit plus de huit mille homme prisonniers. 1650.

Il défit le roi Charles II près de Worcester, lui fit plus de huit mille prisonniers. 1651.

Monk trouva à Stirling les archives d'Écosse et les envoya à Londres où elles sont toujours restées depuis.

Le Parlement anglais reçut des Écossais et l'on abolit la royauté en Écosse. La justice fut rendue avec impartialité. Les habitants se donnèrent aux arts et ils furent plus heureux que n'avaient été leurs ancêtres. L'amiral Blake poursuivit le prince Rupert. Ireton acheva la soumission de l'Irlande. Ireton mourut. La République devenait respectable et toutes les puissances de l'Europe cherchaient son alliance. 1651.

Les Hollandais qui avaient donné refuge au Prince et qui avaient commis plusieurs actes hostiles furent les premiers à qui fut déclaré la guerre.

Tromp, avec quarante vaisseaux, livra le combat à Blake qui n'en avait que vingt-six plus huit. Il fut battu Blake. livra un autre combat à Ruyter et remporta la victoire. Il prit le vaisseau amiral. Tromp, avec soixante-dix vaisseaux, battit Blake près de Godwind. Blake et Monk livrèrent le combat à Ruyter. Les premiers avaient quatre-vingts vaisseaux et le second soixante. Le combat se maintint pendant trois jours. Les Hollandais furent battus, mais firent une retraite honorable ; mais l'étrange révolution que Cromwell opéra alors suspendit les triomphes. Il chassa le Parlement de la salle. Cromwell se servit de l'armée pour détruire le gouvernement national. 1652.

Les Indépendants étaient composés de deux sectes : celle

des millénaires qui prétendaient que l'on devait abolir toutes les distinctions de magistrature, qu'il fallait gouverner par la grâce. Ils attendaient le second avènement de Jésus-Christ et espéraient qu'alors les Saints gouverneraient la terre. Celle des déistes voulait liberté entière, soit du côté de la religion ou du côté de l'administration. Cromwell était partisan des millénaires.

Il nomma cent quarante personnes pour gouverner sous le titre de Parlement.

Tromp, avec cent vaisseaux, attaque Monk, Dean, Penn et Lawson. La victoire fut disputée longtemps. Les Hollandais se retirèrent. Quelque temps après, les Hollandais vinrent livrer près du Texel deux autres combats dont le succès fut douteux. Tromp avait résolu de vaincre ou de mourir. Quelques jours après, il engagea un nouveau combat, mais il fut tué d'un coup de mousquet ; le vice-amiral Witt donna le signal de la retraite après avoir perdu trente vaisseaux.

La politique de Cromwell avait été d'établir un parlement méprisable. Il y réussit et celui qu'il avait créé était devenu l'objet de la risée de la nation. Un jour enfin, ce Parlement remit l'autorité à Cromwell s'en reconnaissant indigne.

Cromwell. 1653. Le conseil des officiers, en vertu des pouvoirs que le Parlement avait résignés dans leurs mains, déclara que les rênes seraient confiées à Cromwell avec le titre de Protecteur et qu'il serait assisté de vingt et un membres. L'article du gouvernement fut également arrêté par eux. Il portait que le Protecteur convoquerait un Parlement tous les trois ans qui ne pourrait être dissous qu'après cinq mois de séance ; que, dans l'espace de vingt jours, le Protecteur approuverait tous les bills, sans quoi ils passeraient sans son consentement. A sa mort, le conseil composé de vingt et un membres devait en élire un autre : celui-ci ne pourrait être ni général de l'armée, ni amiral de la flotte.

1654. La paix se fit avec la Hollande à l'avantage de l'Angle-

terre. La justice fut administrée avec sévérité, dont Pantaléon Sa, frère de l'ambassadeur de Portugal, fut exécuté pour avoir tué un homme.

Le roi de France envoya l'archevêque de Bordeaux ambassadeur à Londres.

Penn s'empara de la Jamaïque. 1655.

Blake s'empara des galions d'Espagne. Blake mourut cette année. 1656.

Cromwell conclut avec la France une ligue offensive et défensive. Dunkerque qui fut pris fut donné aux Anglais. 1657.

Le Protecteur mourut cette année, le 3 septembre, âgé de cinquante-neuf ans. Le jour de sa mort fut remarquable par une furieuse tempête.

Cromwell sortait d'une famille honnête du comté d'Huntington.

Cromwell fut d'abord libertin. L'esprit de religion le prit et il devint prophète.

Courageux, habile, fourbe, dissimulé, ses premiers principes, d'une exaltation républicaine, cédèrent au feu dévorant de son ambition et, après avoir goûté les douceurs de commander, il aspira au plaisir de régner seul. Il était d'une constitution robuste. Il avait l'air mâle quoique grossier. Des exercices de la religion les plus austères, il passait aux amusements les plus frivoles et se couvrait du ridicule de la bouffonnerie. Il fut juste et tempérant par inclination.

Richard succéda à son père. Il assembla un parlement qui confirma son élection, mais l'armée qui avait été l'instrument dont s'était servi son père pour élever son autorité donna le signal de l'insubordination et Fleetwood, Lambert, Ludlow s'emparèrent de la principale prépondérance. L'ancien Parlement fut rétabli par les intrigues de Lambert. Le rétablissement de ce Parlement, surnommé le long, acheva de culbuter Richard, et Fleetwood fut nommé commandant en chef de l'armée. Celui-ci et Lambert entrèrent les armes à la main dans Londres, chassèrent 1658. 1659.

le Parlement et établirent un comité d'officiers. Ainsi le gouvernement devint militaire. Le Parlement retriompha et Lambert fut arrêté prisonnier.

1660. Monk, de concert avec le parti presbytérien, partit d'Ecosse où il commandait et s'avança vers Londres sous prétexte de rétablir les anciens membres du Parlement que le parti Indépendant avait chassé. Monk fut créé général en chef des troupes. Lambert, l'âme des Indépendants, eût été le seul capable de s'opposer aux projets de Monk qui tendaient visiblement au rétablissement de la monarchie, mais Lambert était à la Tour.

La secte des Quakers avait été fondée par Georges Fox, tisserand. Une femme de cette secte parut nue à l'Église ; plusieurs suivirent leur exemple disant que le renouvellement de toutes choses était arrivé. Jacques Naylor se mit dans la tête qu'il était le sauveur du monde. Il fit son entrée à Bristol avec ses disciples qui s'écriaient Hosana ! Il fut pris, arrêté, enfermé à Bridwell, réduit au pain et à l'eau ; ses illusions se dissipèrent.

Le Parlement assemblé reconnut le Roi le 8 mai et le 29, il fit son entrée à Londres. Mazarin fut fort étonné ainsi que le roi d'Espagne de cette révolution.

Charles II. 1660. Monk reçut le prix de son habileté. Il fut créé chevalier de la Jarretière, eut le duché d'Albemarle, Manchester fut créé chambellan, Ashley, Holles furent créés barons, etc., etc. Sir François Hyde, comte de Clarendon, fut créé premier ministre et grand chancelier.

Lambert et Vane furent exceptés de l'acte d'amnistie. Les biens de Cromwell furent confisqués. Harrison, Scot. Carew, Scroop, Jones, Clément, Coke, Axtel, Hacker furent condamnés. Ils subirent leur sort avec le courage et la constance des martyrs.

1663. Le Roi épousa Catherine, infante de Portugal, qui lui porta 300.000 livres sterling en dot avec les forteresses de Tanger et Bombay. Il vendit Dunkerque moyennant 400.000 livres sterling.

Henri Vane, innocente victime, périt. L'on battit du tambour pour empêcher sa harangue d'être entendue.

Le duc d'York enleva 130 bâtiments marchands hollan- 1664.
dais quoique l'on ne fût pas encore en guerre. L'on déclara la guerre à la République. Le célèbre Jean Witt était alors pensionnaire. Opdam et van Tromp, fils de Martin van Tromp, commandaient la flotte. Le duc d'York et le 1665.
prince Rupert commandaient l'armée anglaise. Ils se rencontrèrent près de Colchester. Les Anglais avaient 140 vaisseaux et les Hollandais 120. Le vaisseau d'Opdam sauta en l'air par l'effet d'une bombe. Les Hollandais perdirent 90 vaisseaux et 6.000 hommes.

Le prince Rupert et Monk attaquèrent la flotte hollan- 1666.
daise commandée par Ruyter et Tromp. Elle était composée de 76 vaisseaux. Une escadre française, venue au secours de la première, obligea les Anglais de se retirer. La flotte anglaise composée de plus de 100 vaisseaux fut attaquée par les flottes combinées qui ne montaient qu'à 88. Le combat eut lieu à l'embouchure de la Tamise. Les Anglais furent victorieux. Un incendie terrible brûla 13.200 maisons, 89 églises. Les ruines contenaient 436 acres de terre. Il dura trois jours.

Le traité de Bréda fit crier toute la nation. 1667.

Le chancelier Clarendon, trop sévère pour être respecté 1667.
de la cour licencieuse de Charles, accusé par le Parlement, se retira en France où il composa son histoire de la grande rébellion.

La bourse de Londres fut posée cette année.

Le Roi demanda des subsides, mais le Parlement ne lui ré- 1669.
pondit qu'en examinant les comptes publics. Le Roi se laissait gouverner par Clifford, Buckingham, Ashley : des hommes de la cabale. Il commençait à se rendre indépendant. Les dépenses de la marine montaient à 500 mille livres sterling.

Le lord Lucas invectiva derechef l'administration devant 1671.
le Roi. Il dit que le peuple était plus foulé que s'il avait été soumis par un ennemi victorieux.

Le célèbre Blood avait servi dans l'armée de Cromwell. Il avait assassiné le duc d'Ormond et procuré de voler les joyaux de la couronne. Par son adresse il se fit pardonner et devint confident du Roi.

1672. La France, l'Angleterre, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster attaquèrent de concert la Hollande. Thomas Clifford fut fait trésorier. C'est lui qui imagina de suspendre les paiements de l'Échiquier et d'en appliquer les fonds aux [plaisirs] du Roi, ce qui détruisit le crédit.

Le comte de Sandwich préféra faire sauter son vaisseau à la honte de se rendre.

Les deux flottes de France et d'Angleterre attaquèrent la Hollandaise. Le combat fut douteux. Cependant les Hollandais parurent avoir l'avantage. Le maréchal d'Estrées ne fit aucun mouvement pendant l'action.

1673. Charles tolérait le Papisme : ce fut le premier objet qui excita les réclamations du Parlement de cette année. Ils passèrent le fameux bill du Test.

FINI DIMANCHE 30 NOVEMBRE 1788. AUXONNE.

Il y eut un combat naval entre les Anglais et les Hollandais. Les premiers remportèrent la victoire. Louis XIV faisait une pension de 100.000 livres sterling à Charles.

Le Parlement donnait bien de l'inquiétude au Roi. Les ducs de Danby et de Lauderdale furent accusés par les Communes et l'on manqua (de peu) que le parti indépendant ne vînt à prédominer.

La Cour d'équité, c'est la cour de chancellerie dans laquelle on modère la sévérité de la loi.

1675. Les Communes accordèrent 300.000 livres sterling pour la construction de 30 vaisseaux.

1678. Titus Oates, célèbre délateur, fut l'agent dont on se servit pour ruiner les catholiques romains ainsi que de Bedloë de Newbury. Les communes ordonnèrent que l'on fit jurer à tous les catholiques le serment du Test. Le duc d'York qui était catholique sollicita les larmes aux yeux une exception. Il ne l'obtint qu'à une majorité de deux voix.

Le comte de Shaftesbury avait la principale prépondé-

rance dans le Parlement. C'était le chef de l'opposition.

Sir Guillaume Temple, célèbre négociateur, renommé pour son intriguité.

Le bill qui déclare le duc d'York incapable de parvenir au trône est de cette année. 1679.

L'on découvrit dix-huit membres des Communes qui étaient soldés par la Cour.

Le bill Habeas Corpus fut passé comme un *act*.

Charles dissout le Parlement.

Les partisans de l'opposition comparèrent les courtisans de la Cour aux bandits d'Irlande et les appelèrent *Torys*. Les courtisans à leur tour appelèrent *Whigs* les membres de l'opposition, terme de reproche donné anciennement aux rigides presbytériens qui ne vivaient que d'une espèce de lait nommé whig. Ceux-ci avaient pour chef le comte de Shaftesbury. Le lord Russell, rigide républicain, proposa de dresser un bill pour exclure le duc d'York de la couronne. 1680. Whig et Tory

Sir Guillaume Jones, Sir Francis Winnington, Sir Henry Capel, Sir Guillaume Pulteney, le colonel [Legge,] Hampden et Montague appuyèrent la motion. Ils soutinrent que le Parlement avait le droit de changer quelque partie que ce soit dans la constitution.

Le bill passa à la Chambre des communes, mais fut rejeté par les Pairs moyennant une éloquente harangue de Halifax.

Les Communes se plaignirent amèrement du Roi. Elles remarquèrent que, de plus d'un million sterling qui lui avait été accordé pour la marine, il n'avait fait construire aucun vaisseau, que deux millions accordés pour soutenir la triple alliance avaient été employés à la détruire. Les Communes donnèrent à entendre que le Roi lui-même était entré dans une conspiration contre la religion. L'on avait cru découvrir une conspiration contre la religion. L'on fit couler beaucoup de sang, entre autres celui de lord Stafford.

Le Parlement voulait à toute force faire passer le bill 1681.

d'exclusion. Le parti de l'opposition dominant entièrement, le Roi le dissout et en convoqua un autre à Oxford. Les membres de ce nouveau Parlement y parurent armés comme si la rupture avait été infaillible.

Déjà les chefs de l'opposition avaient dressé plusieurs bills contre le Roi lorsque celui-ci le dissout.

Le grand juré est un tribunal composé de 24 membres gentilshommes ou roturiers choisis indifféremment dans tout le comté par le shérif pour connaître les bills d'accusation présentés à la Cour. Le comte de Shaftesbury fut arrêté et le bill d'accusation présenté au juré fut rejeté à la grande satisfaction du peuple.

1683. Charles triomphait. Son administration cruelle et arbitraire fit naître beaucoup de conjurations. Le duc de Monmouth, le comte d'Essex, les lords Russell, Howard, Algernon Sidney et Jean Hambden en furent les chefs et plusieurs autres subalternes tels que les colonels Rumsey et Walcot, etc., etc. Cette conspiration fut appelée la conspiration de la maison de Rye. Ils furent découverts. Le lord Russell, le Brutus d'Angleterre, adoré de tout le monde, le lord Cavendish lui proposa de le faire sauver, mais il le refusa. Il périt avec le sang-froid de l'héroïsme et de la vertu.

Le lord Sidney en qui l'on voyait revivre le patriotisme des anciens républicains périt également. Le lord Sidney avait fait un écrit pour développer la nature du contrat original sur lequel le gouvernement est établi. L'on trouva ce mémoire dans ses papiers. L'on trouva le comte d'Essex mort à la Tour. Il s'était coupé le cou avec un rasoir. Le Roi y avait été le matin avec son frère. Des enfants vinrent jeter un rasoir ensanglanté par les fenêtres. [Bailie Sewiswood] connu par ses talents et son intégrité conduisit la négociation entre Argyle et le duc de Monmouth. Il fut arrêté et périt avec une fermeté digne d'un ancien romain.

1684. Charles se rendit maître de toutes les chartes qui consti-

tuent les communautés du royaume et voulait, dit-on, les vendre lorsqu'il mourut âgé de cinquante-quatre ans.

L'on trouva, à la mort de Charles, deux papiers écrits de sa main pour la défense de la religion catholique romaine. 1685.

Le moyen que Charles employa pour soutenir son autorité fut de suivre ses inclinations. Il était libertin, négligent, prodigue, livré au plaisir des sens, voluptueux.

Le Roi assembla le conseil et déclara qu'il voulait maintenir la religion. Jacques II. 1685.

Le 23 avril, il fut couronné, mais l'on remarqua que la couronne était trop longue pour sa tête.

Les communautés d'Angleterre privées de leurs chartes se trouvaient être à la merci du Roi.

Ayloffe, parent du vieux comte de Clarendon, fut pris avec le comte d'Argyle et accusé d'avoir trempé dans la conjuration de Rye. Jacques l'interrogea lui-même. « Vous savez qu'il est en mon pouvoir de vous pardonner, lui dit le Roi. — Il est vrai, sire, répondit Ayloffe, mais non pas dans votre caractère. »

Jacques, duc de Monmouth, tenta une révolution, mais il fut pris et eut la tête tranchée. Feversham et le colonel Kirke qui avaient défait la petite armée de Monmouth, commirent les plus atroces vexations, à l'aide des soldats de son régiment que pour cette raison il appelait les agneaux de Kirke. Il est encore en horreur dans ces comtés ainsi que Jefferies.

Ce cruel Jefferies condamna 29 personnes à Winchester; dans sa propre patrie, il en fit exécuter 292 et 250 autres furent sacrifiées à Exeter.

Le Parlement ne tarda pas à prendre connaissance de la protection que le Roi accordait au Papisme. Cook, membre de Derby, parla le premier pour la bonne cause. Le Parlement fut dissous. 1686.

Les prêtres débarquèrent de tous les côtés de l'Europe. Les papistes furent admis au conseil, etc., etc., et dans les armées. Il envoya une ambassade au Pape.

1687. Les universités furent remplies de catholiques romains et les anciens professeurs chassés. Tout réussissait à Jacques. Un Parlement composé de Tories le flattait ; ses sujets étaient courbés sous le joug de son autorité. Ses favoris possédaient toutes les charges du royaume ; les catholiques étaient déjà puissants.

1688. Il tenta cependant en vain d'abolir les lois pénales et la loi du Test. [ ] Cependant les bons Anglais voyaient avec horreur les mesures que prenait le Roi pour bouleverser la constitution. Ils s'unirent et résolurent de mettre obstacle à ces projets ambitieux. Jacques abolit de sa pleine autorité les lois pénales et accorda la liberté de conscience.

Cependant, l'évêque (de Londres) et l'archevêque de Cantorbéry, Sancroft, refusèrent de publier cette loi du Roi. Ils furent envoyés à la Tour comme ayant publié des libelles licencieux contre le Roi.

La Reine accoucha dans le mois de juin. Les prôneurs de l'opposition répandirent que ce n'était qu'une supposition de la Cour.

Cependant la cause des évêques fut plaidée et le tribunal déclara qu'ils n'étaient pas coupables. Halloway et Powell furent les premiers qui se déclarèrent en faveur des évêques.

Le Roi voulut sonder son armée. Il se présenta à un régiment et fit demander par le major que ceux qui ne voulaient pas contribuer à l'abolition des lois pénales retinssent les armes bas. Tout le régiment porta les armes.

Les lords Herbert, l'amiral Russel, Henry Sidney, les lords Dunblaine, Lovelace, de la Mère, Paulet, Eland, l'évêque de Londres, le duc de Norfolk, le marquis d'Halifax, les comtes d'Essex, de Devonshire. — Le comte de Shrewsbury engagea ses biens pour 40.000 livres sterling et les offrit au prince d'Orange.

Jacques, alarmé pour lors, rabattit bien de son premier ton. Il demanda conseil à ces mêmes évêques qu'il avait

fait emprisonner il n'y avait guère ; il rétablit dans toute leur rigueur les lois qu'il avait violées et la religion ancienne, et les prêtres catholiques disparurent et prévinrent l'orage par la fuite.

Le 19 octobre, le prince d'Orange, qui avait épousé la princesse Anne, sœur de Jacques, passa en Angleterre à la tête d'une flotte de 50 vaisseaux, 20 frégates et 400 bâtiments de transport sur lesquels on avait embarqué 12 ou 13,000 hommes. Une foule d'Anglais marchèrent sous ses ordres. Il débarqua à Torbay, dans la province d'Exeter. Le 10 novembre, Seymour vint le joindre et proposa une association pour la défense des lois et des libertés du royaume.

Les officiers de l'armée de Jacques lui firent dire qu'ils ne pouvaient en conscience se battre contre le prince d'Orange qui était à la tête de l'association nationale. Le 23 décembre, le Roi s'enfuit d'Angleterre avec son fils, le duc de Berwick.

Une assemblée extraordinaire, composée de tous ceux qui avaient été membres des parlements sous le règne de Charles II, accorda au prince d'Orange le droit de disposer de tout comme si le Roi était présent.

Le Parlement, assemblé sous le titre de la Convention, s'étant assemblé le 22 janvier, chaque chambre se choisit un orateur. M. Dolbek entreprit de prouver dans la Chambre basse que le trône était vacant par la désertion du Roi. Le Parlement déclara que Jacques II ayant cherché à traverser la constitution du royaume en rompant le contrat original entre le souverain et ses sujets, qu'ayant violé les lois fondamentales et abandonné le royaume, le trône était vacant.

Les comtes de Rochester et de Nottingham proposèrent d'élire un protecteur comme si le Roi était en démence. Ces seigneurs étaient chefs du parti tory. L'on préféra un nouveau souverain à la pluralité de deux voix. L'on décida qu'il existait un contrat original entre les sujets et le Roi à la pluralité de sept voix.

L'on agita ensuite si, en supposant que Jacques eût violé le contrat original entre lui et son peuple, qu'il eût abandonné le gouvernement, le trône était vacant. Les Torys soutinrent que le trône ne pouvait être jamais vacant. La négative l'emporta par une majorité de 11 voix.

Guillaume, Prince d'Orange, Roi. 1689.

L'on offrit enfin la couronne au prince d'Orange et à la princesse Marie à condition que le prince seul gèrerait les affaires.

XIX

LE COMTE D'ESSEX[1].

(NOUVELLE ANGLAISE.)

Le gouvernement arbitraire de Charles II, les vexations de son frère, le duc d'York qui, imbu des principes catholiques, persécutait à l'excès les Presbytériens et les chefs du parti de l'opposition firent naître de toutes parts des conspirations et des associations pour le maintien de la constitution nationale. Le duc de Monmouth, fils bâtard de Charles, encourageait un mécontentement qu'il prévoyait devoir lui mettre la couronne sur la tête.

Déjà depuis quatre ans, Charles gouvernait sans parlement, il craignait les entreprises des républicains qui avaient conduit son père sur l'échafaud; il craignait la sévère justice des lords Sidney, Russel, Essex, etc. L'Anglais voyait dans le lord Sidney.....[2].....

Le comte d'Essex, les lords Russel et Sidney, animés par l'amour commun de la patrie, conspirèrent contre Charles II et son frère le duc d'York. Depuis quatre ans, ce prince gouvernait sans parlement et la nation gémissait sous le joug arbitraire d'une administration illégale.

La constitution nationale, la religion dominante étaient

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Manuscrit de six pages in-folio; sur une feuille servant de couverture, un plan de redoute au crayon.

(2) Napoléon interrompt ici son récit, et sans rature, ce qui précède, recommence. (*Ed.*)

en danger et l'autorité royale avait tout englouti. Il n'y avait plus de salut pour la liberté que dans la mort de l'usurpateur et l'on résolut de la lui donner. Tout était déjà calculé. Le jour était pris, les mesures convenues et le même événement aurait vengé et sauvé l'Anglais opprimé.

Tout manqua cependant, et les lords chefs de la conspiration furent arrêtés et envoyés à la Tour. Le moment où cette nouvelle se répandit dans le public fut un de ces moments de crise qui alarment et découragent les gens vertueux. Le comte d'Essex était connu par la sévérité de sa morale, l'austérité de sa vie et sa stricte justice. Il eût pu dire, comme Caton, que ne s'ayant jamais rien pardonné à lui-même, il [ne] pardonnait à personne. Le lord Russel était l'idole du peuple qui l'adorait. Sa douce éloquence, sa bonté, l'équité qui régnait dans toutes ses actions avaient accru une réputation que sa fermeté seule à s'opposer à l'autorité royale avait rendue chère à tout bon Anglais. L'on disait de lui : si la justice venait sur la terre elle aurait agi comme le lord Russell.

Sidney était un de ces patriotes inflexibles qu'anime le génie des Brutus, des Thraséas. Il avait un des premiers déployé l'étendard de l'indépendance sous le règne de Charles I^er^. Lui seul s'opposa à Cromwell. Lui seul espérait encore l'établissement de la république. Ennemi des monarchies, des princes, des grands, Sidney avait, par une étude profonde, pénétré jusqu'au contrat original qui est la base de toutes les Constitutions.

Tels furent les trois hommes que le tyran tenait en son pouvoir. Russel ne cela jamais la vérité et son procès ne fut pas difficile à faire. L'on lui proposa en vain de s'échapper ; rien ne put... Il mourut comme il avait vécu.

Le lord Sidney vit son sang couler pour la bonne cause et ne regretta que sa patrie qu'il laissait livrée aux fureurs de deux tyrans.

Essex encore restait. Le peuple qui avait versé des

larmes à la mort des deux lords, demandait avec fureur la grâce du comte. Les juges, épouvantés par tant de crimes, n'osaient le condamner. En vain le Roi leur ordonnait, le duc les en suppliait : ils en frémissaient à la seule pensée et, reconnaissant l'abîme qui s'ouvrait sous leurs pas, ils résolurent de sauver le comte.

Qui pourrait peindre la rage forcenée qui transporta alors le duc d'York. Il voyait sa proie lui échapper. Le sang de Russel et de Sidney ne suffisait pas à sa rage et, ne pouvant détruire une nation qu'il haïssait, il voulait au moins se venger de ceux qu'elle idolâtrait et qui avaient fait passer le bill d'exclusion. Religion, politique, antipathie, haine, sentiment de vengeance, tout se réunissait dans l'esprit du duc pour désirer la mort du comte.

Cependant tout était inutile et le comte allait être déclaré innocent lorsqu'un accident terrible le tira d'embarras.

Cette anecdote assez intéressante mérite que l'on entre dans les détails que l'on a pu recueillir.

Le lundi 13 septembre, le temps était extrêmement froid. Une brume assez ordinaire dans le climat de Londres enveloppait la ville. La comtesse d'Essex voulut aller voir son mari. La voiture se brisa contre une autre et après quelques heures de retard, elle arriva. Elle trouva son mari s'occupant aux préparatifs de sortie, car sa sentence était déjà connue.

Après avoir passé une partie de la journée, ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain mardi.

Dix heures n'avaient pas encore sonné et le Roi accompagné du duc d'York s'était rendu à la Tour, contre leur usage ; car, depuis deux ans, ils n'y avaient mis les pieds, et ils en sortirent à onze heures et demie.

Cependant, la comtesse qui aimait tendrement son époux, brûlait d'impatience de le revoir et ayant passé une partie de la nuit à donner ses ordres pour préparer son logement, se laissa gagner au sommeil. Elle n'avait pas encore fait le premier somme qu'elle fut réveillée en sursaut par du

bruit qu'elle crut entendre dans sa chambre. Ce n'était qu'un songe. Cependant, elle se réveilla par trois fois, toujours troublée par un bruit lugubre qu'elle crut entendre et qui cessait à son réveil. Impatientée, elle appela ses gens, mais le sommeil la gagna de nouveau et ses gens ne venaient pas. Le bruit redoubla. Alors, la comtesse, naturellement hardie, se lève, ouvre, traverse les ténèbres de son appartement, arrive à la porte. Peignez-vous une femme troublée par des songes sinistres, prévenue par des bruits effrayants, au milieu de la nuit, égarée dans les ténèbres d'un vaste appartement. Elle arrive à la porte, elle cherche la serrure. Son corps frissonne, elle ne touche qu'un couteau tranchant. Le sang qui en découle n'est pas capable de l'effrayer. « Qui que tu sois, arrête, reconnais l'infortunée épouse du comte d'Essex ; » s'écria-t-elle, et, loin de perdre ses sens, elle repasse la main, trouve la clef, ouvre la porte. Elle croit entrevoir, dans l'éloignement de l'antichambre, quelque chose qui marchait, mais elle s'accuse de faiblesse, et après avoir refermé la porte, se recouche. Il était onze heures du matin et la comtesse, agitée, pâle, oppressée, se débattait contre un songe qui l'inquiétait. « Jeane Betzie, Jeane Betzie, chère Jeane. » Elle leva les yeux, car ce bruit l'avait réveillée, elle vit, ô Dieu ! elle vit un fantôme qui s'approcha de son lit, en tira les quatre rideaux, la prit par la main et lui dit : « Jeane, tu m'as oublié, tu dors, mais touche. » Il lui porta la main à son cou. O frayeur ! Les doigts de la comtesse s'enfoncent dans les larges plaies, ses doigts en sont ensanglantés, elle pousse un cri, se cache, mais en regardant de nouveau ne vit plus rien. Effrayée, tremblante, consternée, le cœur navré par ces terribles pressentiments, la comtesse monte en carrosse, arrive à la Tour. Comme elle était au milieu du Pall-Mall, elle entendit un homme du peuple qui disait : « Le comte d'Essex est mort. » Elle arrive enfin, on lui ouvre la porte, ô spectacle horrible ! Elle voit le comte nageant dans son sang, étendu par terre. Trois larges coups de rasoir avaient

privé de vie le comte. Sa main était sur son cœur. Ses yeux élevés au ciel, il semblait solliciter la vengeance éternelle.

Vous croyez peut-être que confondue, évanouie, Jeane va déshonorer par de lâches larmes la mémoire du plus estimé des hommes? Non. Elle fait nettoyer son corps, le fait prendre et le fait exposer à la vue du public.

La rumeur que ce spectacle excita dans Londres serait difficile à concevoir. L'on voulait, alors même, aller faire subir le même sort à ses lâches assassins. La populace accusait le Roi et son frère.

Le docteur Burnet fut chargé de faire des perquisitions pour découvrir les auteurs de ce meurtre. Deux enfants déposèrent qu'ils avaient vu jeter par les fenêtres un rasoir ensanglanté. Les domestiques de l'infortuné lord diren qu'il avait passé toute la matinée tranquillement, que, sur les onze heures, ils avaient été éloignés par le gouverneur de la Tour. L'on ne douta plus des auteurs.

Cependant, dans sa douleur mortelle, la comtesse fit tendre son appartement en noir. Elle en condamna les fenêtres et passait les journées à déplorer l'affreuse destinée de son époux. Ce ne fut que trois ans après, lorsque, après la mort du Roi, le duc d'York fut détrôné, que satisfaite de la vengeance que le ciel avait prise, elle reparut dans le monde.

XX[1]

NOTES TIRÉES DE L'HISTOIRE DU ROI FRÉDÉRIC II

1788, DÉCEMBRE

Frédéric Guillaume, surnommé le Grand-électeur, se vit enlever la Silésie qui lui appartenait par le décret des Piastes, souverains de ces pays, avec qui Joachim II, un de ses ancêtres, avait passé un pacte de succession. L'empereur Léopold la lui enleva.

Le duché de Prusse fut érigé en royaume en 1657 en
Frédéric Ier 1657. faveur de Frédéric, fils du premier. Il céda, en faveur de cette grâce, le cercle de Schwiebus que son père avait acquis pour indemnité de la Silésie.

Le roi Frédéric-Guillaume monta sur le trône en 1712.

Son gouvernement était tout militaire. La canne était son principal agent. C'est lui qui a établi l'état militaire sur le pied respectable. A la mort du Grand-électeur, arrivée
1740. en 1688, il n'y avait que 40 bataillons de 4 compagnies et 40 escadrons. A sa mort, il laissa à son fils 85 bataillons et 111 escadrons. Il avait un régiment de sept pieds.

1712. Frédéric II naquit le 24 juin 1712. Il était fils du roi

(1) *Inédit. Fonds Libri*, fait partie du *Premier cahier de Notes diverses*, manuscrit de 16 pages in-folio. Je n'ai point retrouvé de quel ouvrage Napoléon avait pris ces notes. Pour la seconde partie, celle qui est relative à la guerre de Sept ans, comparer ces notes au *Précis des guerres de Frédéric II* dicté par l'Empereur à Sainte-Hélène. (Correspondance, t. XXXII.)

précédent. Ses inclinations séparées à celles de son père firent qu'il se retira à Rheinsberg.

Il monta cette année sur le trône. Frédéric-Guillaume, son père, lui avait laissé une population de 2.240.000 hommes, un revenu de 48.000.000 livres, un trésor de 80.000.000 l., une armée de 80.000 hommes. 1740. Frédéric II.

Le royaume de Prusse, le duché de Poméranie, la marche électorale de Brandebourg, le duché de Crossen, le duché de Magdelbourg, la principauté de Halberstadt, celle de Minden, de Mœurs, le duché de Clèves, de Gueldre, le comté de la Mark et de Ravensberg ceux de Teklembourg, Lingen, la seigneurie de Monfort, les terres dans le Brabant, les seigneuries d'Orange, des polders d'Haarldingen, etc., etc.

En octobre 1740, l'empereur Charles mourut. En décembre, le roi de Prusse à la tête de trente bataillons était entré dans la Silésie avec un tel secret que l'on ignorait encore qu'il marchât. Le prince de Beauvau croyait que c'était contre la France. Marie-Thérèse était héritière de Charles VI. Le duc de Bavière, le roi d'Espagne et différents princes de l'Empire lui disputaient cet héritage, quoique cependant ils eussent, par la Pragmatique sanction, reconnu Marie pour héritière.

Le roi de Prusse n'avait des prétentions que sur trois duchés, mais il s'empara de toute la Silésie après deux batailles gagnées sur les Autrichiens, l'une à Brieg où les Prussiens étaient 60.000 contre 29.000 Autrichiens, la seconde près de Chotusitz. Le prince Charles fut battu. La paix fut conclue immédiatement après à Breslau, le 28 juillet 1741. Par ce traité, l'Impératrice céda la Silésie au roi de Prusse à l'exception d'une petite partie de la haute. de Breslau 1741. Cette paix de Breslau fut cause de la perte de l'armée Française.

Charles-Albert fut élu Empereur en 1742. Il fut soutenu par la France, la Savoie, etc.

En 1742, le prince Guillaume, son frère, se maria avec une princesse de Brunswick. C'est le père du roi actuel.

Le général Schwérin, élève de Marlborough et d'Eugène, contribua beaucoup au succès du roi de Prusse.

Le prince de Dessau, qui avait été le principal homme de confiance du roi Guillaume ci-dessus, contribua aussi au succès du Roi.

L'électeur de Bavière avait été élu empereur sous le nom de Charles VII. La France lui avait fourni une armée que les maréchaux de Broglie et de Bellisle commandèrent, mais ayant été abandonnée par le roi de Prusse lors du traité de Breslau, l'armée française essuya une série inouïe de malheurs et retourna en France réduite à 6.000 hommes. Chassé de son électorat même, l'infortuné Empereur était sans pain.

1744. La France déclara la guerre à l'Angleterre et à Marie-Thérèse.

L'on attendait le parti que prendrait le roi de Prusse qui, au grand étonnement de l'Angleterre et en violant le traité de Westminster, se lia avec le malheureux empereur Charles VII par le traité de Francfort. Ainsi, la France, la Prusse, l'Espagne, le roi des Deux-Siciles, l'Électeur palatin et l'Empereur s'étaient ligués contre la Maison d'Autriche, l'Angleterre, le roi de Pologne comme électeur de Saxe, la Hollande et le roi de Sardaigne. Le roi de Prusse prit une partie de la Bohême mais en fut chassé
1745. ainsi que de la haute Silésie. La bataille de Friedberg où le prince Charles eut 4.000 hommes de tués et 9.000 de faits prisonniers rétablit les affaires du Roi.

Bataille de Soor. Le roi tua 6.000 hommes à ses ennemis. Soor est dans la Bohême.

Traité de la Quadruple alliance entre l'Angleterre, la Hollande, la maison d'Autriche, la Saxe.

1745. Le 20 janvier, l'empereur Charles VII mourut. Le Roi, piqué de ce que la cour de Saxe avait pris parti contre lui, fit marcher son armée vers Dresde.

Le prince d'Anhalt attaqua, près de Kesseldorf, les Saxons et les battit, en ayant tué 3.000 et 5.000 prisonniers.

Le Grand-duc de Toscane, mari de la reine de Hongrie, fut fait empereur. Le prince de Conti à la tête d'une armée avait passé le Rhin, mais il fut obligé de le repasser. Traité de Dresde. 1745.

Le traité de Dresde termina cette guerre. La Silésie resta au roi de Prusse. Les états de Saxe furent rendus et l'Empereur reconnu. Le traité d'Aix-la-Chapelle est de 1748.

Le Roi fut en paix jusqu'en 1756, à laquelle époque commença la fameuse guerre de Sept ans. L'Autriche, la France, la Russie, la Saxe, la plus grande partie de l'Empire, la Suède, mirent des armées sur pied contre Frédéric et l'Angleterre. Il prévint ses ennemis et entra en Saxe, la prit sans coup férir et l'Électeur se réfugia en Pologne. Il battit le maréchal Brown à Lowositz et força le camp des Saxons à Pirna de se rendre. 1756. Bataille de Lowositz.

Les ennemis de Frédéric avaient sept cent mille hommes et lui n'en avait que deux cent soixante mille à leur opposer. Toujours vigilant, il entre en Bohême avec quatre-vingt mille hommes et bat sous les murs de Prague le prince Charles, lui fait dix mille prisonniers, et lui tue cinq mille hommes, prend deux cent quarante pièces de canon, mais perd le général Schwérin. 1757. Prague.

Quelques jours après se donna la bataille de Kollin, où le général Daun battit Frédéric, lui tua six mille cinq cents hommes et lui en prit douze mille. Pendant ce temps-là, cent mille Russes attaquent la Poméranie. Le maréchal Lehwald avec trois mille hommes les battit et rendit leurs efforts vains. Les Suédois passèrent avec dix-sept mille. Lehwald rendit leurs incursions inutiles. Une armée française commandée par le maréchal d'Estrées battit le duc de Cumberland à Hastembeck et conclut à Closter-Sewen une convention de neutralité. Le maréchal de Richelieu avait conclu cette convention. Haddick, hongrois, se glissa avec quatre mille hommes par la basse Lusace et s'empara de Berlin et leva 200.000 écus de contribution. Frédéric était perdu. Le tribunal de l'Empire l'avait déclaré déchu de toutes ses dignités. Il fallait un coup de vigueur. Il partit Kolliu. Mois de novembre.

Rosbach. à la tête de trente mille hommes et battit à Rosbach le maréchal de Soubise qui avait cent mille hommes, tue deux mille Français, en prend six mille. Le vainqueur s'empara de soixante-douze pièces de canon.

Lohe. Daun pendant ce temps battit à Lohe le général prince de Bevern, lui tua dix mille hommes après en avoir perdu vingt mille. Breslau fut prise.

Leuthen. Le Roi arrivé en Silésie battit Daun qui avait près de quatre-vingt mille hommes à Leuthen. Les Autrichiens perdirent six mille hommes et encore plus de vingt mille prisonniers. Quatre cent cinquante mille hommes avaient péri dans cette guerre. Les rois, ennemis de Frédéric, commandaient à cinquante millions d'hommes. Frédéric n'avait que cinq millions de sujets. L'Angleterre lui paya quatre millions d'écus de subsides. Il fit battre avec ces écus une monnaie qui ne valait que le tiers.

1758. Le maréchal de Richelieu, à la tête d'une armée française, vint ravager le Brandebourg. Le général Voyer d'Argenson n'avait qu'une réponse : argent, blé ou le feu. Le prince Ferdinand de Brunswick fit plier les Français qui repassèrent le Rhin en mars, n'ayant plus que trente mille hommes. Le Roi s'empara de Schweidnitz où il y avait cinq mille hommes et, par une marche forcée, vint se présenter devant Olmutz. Il avait déjà jeté cent vingt-huit mille boulets et bombes dans cette place, mais Daun et Laudon firent lever le siège.

Les Russes s'étaient, pendant ce temps-là, emparés de la Prusse et bombardaient Custrin. Le sort du Roi dépendait alors d'une bataille. Les Français s'avançaient dans la Franconie, Daun dans la Saxe, les Russes dans son électorat ; les Suédois n'étaient qu'à quelques lieues de Berlin. Frédéric avec cinquante mille hommes, bat quatre-

Zorndorff. vingt mille Russes à Zorndorff, leur tue vingt mille hommes. Les Russes se défendirent avec intrépidité.

Le prince Henri avait pendant ce temps-là tenu tête en Saxe à Daun. Il acquit la réputation d'un grand général.

Les Prussiens, campant à Hohenkirchen, furent surpris par Daun ; ils perdirent dix mille hommes, cent pièces de canon, etc. Cette bataille eut lieu le jour de la Sainte-Thérèse. Le maréchal Keith périt dans cette affaire. Dans cette campagne, l'armée prussienne fit près de cinq cent quarante lieues. Il perdit trente mille hommes dans cette campagne. Les ennemis en perdirent cent mille. Hohenkirchen.

Wedel, général du roi de Prusse, fut battu par les Russes à Kunersdorff, perdit six mille hommes. Laudon s'était joint aux Russes lorsque le Roi les attaqua près de Kunersdorff. Les Prussiens furent battus et perdirent au moins huit à dix mille hommes. 1759. Kunersdorff.

Le prince Ferdinand battit les Français près de Minden. Les Russes trouvèrent qu'ils avaient assez fait pour la cause commune et se retirèrent. Ceci joint à la célérité du Roi sauva les affaires. Le prince Henri s'opposait à Daun avec succès. Daun investit douze mille Prussiens qui mirent bas les armes. Le général Beck enleva quinze cents hommes aux Prussiens. Kaunitz, Choiseul et Brühl voulaient la destruction du Roi. Laudon avec trente mille hommes s'empare du camp de Landshut où Fouqué commandait treize mille Prussiens et les fait prisonniers. Il assiégea Glatz. Gribeauval dirigeait les batteries. La place fut prise. Le prince Henri déconcerta les mesures des Alliés avec trente mille hommes et fit tête à soixante-dix mille Russes et trente mille Autrichiens. Minden. 1760.

Laudon attaqua le Roi à Liegnietz. Daun et Lasey devaient l'attaquer de leur côté, mais ils n'en firent rien et Laudon perdit neuf mille hommes. Le Roi d'Angleterre Georges II mourut en 1762.

Les Russes s'emparèrent de Berlin. Totleben les commandait. Daun fut battu à Torgau en Saxe par le Roi et perdit quatorze mille hommes et cinquante pièces de canon

Laudon avait rejoint l'armée russe et il entra alors à la tête de cent trente bataillons et deux cent quarante escadrons. Le Roi n'avait que cinquante bataillons et quatre- 1761.

vingts escadrons. Laudon prit Schweidnitz à la vue de l'armée prussienne. Le prince Henri, pendant ce temps-là, se battait en Saxe. Les Russes abandonnèrent la partie de l'Autriche. Pierre III était ami de Frédéric. Bien plus, vingt bataillons augmentèrent l'armée prussienne. Le Roi de Prusse assiégea Schweidnitz. Le général Gribeauval le défendait. Le prince Henri battit à Friedberg en Saxe le prince de Stolberg et lui tua sept mille hommes.

1762. Elisabeth Petrowna, impératrice des Russies, mourut cette année. Pierre III lui succéda. Catherine Alexiewna, épouse de Pierre III, le détrôna et se fit déclarer impératrice.

La paix fut enfin conclue entre les Alliés et le Roi de Prusse et les choses furent remises sur le même pied qu'auparavant (le 15 février 1763).

Les Anglais étaient maîtres du Canada, de Terre-Neuve, de la Martinique, de la Guadeloupe en Amérique, du Sénégal et de Gorée en Afrique, de Pondichéry, Chandernagor en Asie, avaient ruiné le commerce des Français sur le Gange et s'étaient emparés de Belle-Ile sur les côtes de Bretagne. La France avait perdu quatre-vingts vaisseaux.

L'Espagne, en 1762, déclara la guerre à l'Angleterre. Pitt fit aussitôt le projet de s'emparer du Mexique, du Chili et il se rendit maître de la Havane.

Les Anglais avaient fait une dépense de trois cents millions d'écus.

Les intrigues du cabinet culbutèrent Pitt. Bute, favori de la princesse douairière de Galles, eut le maniement des affaires et fit la paix. On restitua Belle-Isle, Pondichéry, les Philippines, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Cuba, la Havane, Honduras, Goré. Bute risqua d'être lapidé par les Londonniens.

L'on comptait un million cent cinquante mille âmes en Silésie en 1763 et, en 1776, l'on en comptait un million trois cent soixante-douze mille sept cent cinquante-quatre.

Le Roi y entretient quarante mille hommes. Les régiments recrutent de force. Les hommes naissent soldats.

L'impôt territorial pour les campagnes, l'accise pour les villes sont les seuls impôts que le Roi perçoit en Silésie.

Les simples paysans payent 34,50 p. 100. Les nobles, etc., 28,50 p. 100. Le clergé, évêques, chapitres, 50 p. 100.

Impôt territorial.	1.704.932 d'écus.
L'accise.	1.000.000
Les domaines royaux[1].	1.000.000
L'industrie à la campagne. . . .	150.000
	3.854.932

Cocceji a rédigé le code Frédéric.

En 1772, Frédéric, l'empereur Joseph II et l'impératrice de Russie se liguèrent et, en conséquence de prétendus droits qu'ils disaient avoir sur une partie de la Pologne, firent entrer leurs armées. La Prusse prit 900 lieues carrées, l'Autriche 2.700, la Russie 3.440.

En 1774, la diète de Varsovie confirma le partage. La Confédération s'y opposa et le Grand régimentaire de Pologne refusa de sortir. Il y eut une petite escarmouche avec les troupes prussiennes.

Le 30 décembre, Maximilien-Joseph, électeur et duc de Bavière, était mort et avec lui s'éteignit la Ligue masculine de sa maison. La Maison palatine prétendait avoir des droits sur la succession. D'un autre côté, la maison d'Autriche disait avoir des prétentions sur une partie de l'hérédité et voulait disposer de l'autre comme empereur. La guerre s'alluma. Laudon commanda cent mille hommes contre le prince Henri. Lascy et Haddick en commandaient une pareille contre le Roi. Deux campagnes se passèrent sans aucun événement et, moyennant la médiation de la Russie et de la France, la paix se fit à Teschen le 15 mai 1779. Par ce traité, la maison d'Autriche garda quelques comtés dans la Bavière. La Reine mère mourut cette année...

(1) L'impôt sur les cartes, le papier timbré, les amendes fiscales, les produits des portes. (*Bon.*)

XXI[1]

NOTES DIVERSES TIRÉES DES MÉMOIRES DE L'ABBÉ TERRAY[2]

1788, AUXONNE

L'abbé Terray est né à Boen en Forez en 1715 et est fils d'un tabellion. Un de ses oncles, médecin de M. le Régent, est la première origine de sa fortune. Il fut reçu au Parlement en 1736.

1764. Le sieur Laverdy était contrôleur général ; M. Maynon lui succéda.

1769. En novembre de cette année, il fut fait contrôleur général moyennant la protection de M. Maupeou, chancelier. Sa première opération fut de mettre la main sur les caisses d'amortissement et de suspendre les remboursements qui devaient avoir lieu suivant l'ordre de la libération des dettes de l'État.

Il réduisit les tontines à rentes purement viagères. Il réduisit les arrérages de quantité d'effets royaux.

(1) *Inédit. Fonds Libri*, fait partie du premier cahier ci-dessus désigné.

(2) *Mémoires de l'abbé Terray, contrôleur général, contenant sa vie, son administration, ses intrigues et sa chute.* Londres, 1776, in-12. Des exemplaires portent pour titre : *Mémoires contenant l'administration des finances sous le ministère de M. l'abbé Terray.* Londres, John Adamson. In-12. Ce pamphlet est généralement attribué à un sieur J. B. L. Coquereau, avocat. Il est inutile de relever un certain nombre d'erreurs qui se sont glissées dans ces notes. On sait que Louis XV est mort en 1774 et non en 1775, que ce n'est point Montmorin mais Miromesnil qui a eu les Sceaux à la place de Maupeou. Cela importe peu. Ce qui importe ce sont les définitions financières et la précision en matière de chiffres. (*Ed.*).

1770. Les billets des fermes générales ne furent pas payés. Le paiement des rescriptions sur les recettes générales des finances et des assignations sur les fermes générales était suspendu.

Les rescriptions et les billets des fermes tenaient lieu de banques publiques. Chacun y portait l'argent qu'il avait chez lui et le croyait aussi sûr que dans ses coffres. Il motiva cette criante injustice sur la nécessité de payer les troupes.

1771. Il prit les sommes déposées à la caisse des consignations. C'est le dépôt judiciaire où sont portées les sommes en contestation entre différents cohéritiers ou créanciers. La marquise de la Palue étant allée pour en retirer 80.000 livres ne put obtenir qu'un papier qu'elle ne put vendre que 20.000 livres. Ce fut cette année que les Parlements furent supprimés et remplacés par les Conseils.

Les croupiers sont, en langage de ferme, ceux qui, sans avoir voix dans les assemblées, font une partie des fonds et participent au gain en proportion.

M. de Choiseul avait eu pour successeur M. de Monteynard qui eut à son tour M. d'Aiguillon pour successeur en janvier 1774. Celui-ci était avant ministre des Affaires étrangères.

A M. de Praslin était succédé M. de Boynes dans le ministère de la Marine.

L'abbé Terray avait 1.200.000 livres d'abbayes, biens, fonds, dignités, etc.

L'hôtel de Condé fut vendu 3.000.000 livres. L'on y construisit la Comédie française qui devait coûter 7.600.000 livres.

C'est M^me^ du Barry qui fit venir Piccini d'Italie.

L'emprunt de Hollande était fort couru en France.

Louis XV mourut en 1775.

Le droit de joyeux avènement, cette espèce de droit qui se perçoit la première année de l'avènement des princes au trône, n'a pas besoin d'enregistrement. Il fut affermé en 1723, vingt-trois millions. La compagnie en retira quarante et un. Cet impôt tomba principalement sur les gens riches. L'on

voyait que, vu l'habileté de l'abbé Terray, il serait monté à quatre-vingts millions en 1777.

1775. Le 28 août, l'abbé et le chancelier Maupeou furent disgraciés.

M. Turgot remplaça le premier. M. de Montmorin remplaça le second pour les Sceaux.

M. Turgot établit la liberté des grains dans le commerce.

Le duc d'Aiguillon et le sieur de Boynes furent les premiers sacrifiés à l'avènement du Roi.

Le comte de Maurepas avait la confiance du Roi. L'émeute du 3 mai 1775 est remarquable par sa singularité.

XXII[1]

COMPAGNIE DES INDES

En 1759, le dividende de 80 livres fut réduit à 40. En 1764, la compagnie reprit son commerce. Le dividende fut réduit à 20 livres.

Après différentes vicissitudes, ils se trouvèrent réduits, en 1769, à être obligés de faire un emprunt de 27 à 30 millions. L'on jugea que le commerce n'était plus tenable vu la mauvaise administration et le privilège leur fut ôté. Le 7 avril 1770, ils s'assemblèrent pour la dernière fois. M. Necker se fit beaucoup d'honneur en répondant au mémoire que le ministère avait fait publier par M. l'abbé Morellet. L'état actif de la Compagnie se montait à 230.633.050 livres et le passif était de 188.418.518 livres. Distraction faite des actions, il restait à la Compagnie 42.214.548 livres. En 1769, l'actif était de 287.618.771 et le passif de 233.914.503 livres, il restait 53.704.208. La Compagnie a donc bénéficié de 11.489.720 livres. Par l'assemblée du 8 avril 1770, la Compagnie cède au Roi tous ses effets à charge qu'il paiera ses dettes et lui conservera un fonds de 60 millions sur le contrat de 180 millions pour hypothèque. Toutes les actions furent augmentées de

(1) Dans certains exemplaires de l'édition de 1776 des « *Mémoires concernant l'administration des finances sous le ministère de l'abbé Terray* » se trouvent en fin les *Lettres d'un actionnaire à un autre actionnaire contenant la relation de ce qui s'est passé dans les dernières Assemblées de la Compagnie des Indes*. C'est de là que sont pris ces extraits qui, dans le manuscrit, font suite aux précédentes notes. (*Ed.*)

500 livres qui, jointes aux 1.600, remontent à 2.100 et, moyennant 400 livres que les actionnaires paieraient encore, leurs actions se trouveraient monter à 2.500. Le dividende fut fixé à 120 livres. Sa Majesté se chargea de plus de faire 200.000 livres de rente viagère aux gens employés à la Compagnie.

XXIII[1]

MÉMOIRES DU BARON DE TOTT[2]

(1789. JANVIER)

Les pays compris sous le nom de Petite-Tartarie sont : la presqu'île de Crimée, le Couban, une partie de la Circassie et toutes les terres qui séparent l'empire de Russie de la mer Noire. Cette zone, depuis la Moldavie jusqu'auprès de Taganrog, située entre le 46° et le 44° degré de latitude, a dans la largeur 30 à 40 lieues sur plus de 200 de longueur. Elle contient le Yetitchékoulé, le Dziamboylouk, le Yedesan, et la Bessarabie. Cette dernière qu'on appelle aujourd'hui Boudjak a des villages ainsi que la Crimée. Toutes les autres provinces ne sont habitées que par des Tartares errants qui demeurent dans des tentes de feutre.

Ils sont divisés en différentes tribus qui ont leurs kams. Gengis-Kam fut choisi pour être grand kam ou roi des rois. Il s'est fait le plus vaste empire qui ait jamais existé. Ses descendants forment encore la famille suzeraine. Les Beys qui sont les principaux vassaux sont toujours repré-

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Ces extraits complètent le 1er cahier et font la plus abondante matière du 2e cahier de 16 pages in-fol.

(2) *Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares.* Amsterdam, 1784, 4 vol. in-8°. Les extraits prennent à la page 149 du t. II, reviennent au t. I et passent au t. IV. Nous avons suivi pour l'orthographe des noms propres le texte du baron de Tott. (*Ed.*)

(3) Chirine, Mansour, Sedjoud, Arguin et Baroun sont les cinq familles. Celle de Koudalak est la sixième. (*Bon.*)

sentés par les plus vieux de la famille. Ces beys sont au nombre de cinq. Un sixième qui représente toutes les familles anoblies ou les Mirza Capikouly. Ces six beys forment le sénat de la nation. Les Génois qui s'emparèrent de Constantinople firent prisonnier le Kam Mingli-Gueray.

Mahomet II le délivra et le rétablit sur son trône à condition qu'il se soumettrait ainsi que ses successeurs à être nommé par la Porte, mais le Grand-seigneur s'attribuait en vain les droits suzerains. La république de Tartarie ne pouvait pas être liée par le traité de son sultan.

Les biens nobles, les fiefs se sont introduits jusqu'en ce climat dans les deux provinces où les habitants sont établis. Pour les Noguais, les Mirza perçoivent des tributs en bestiaux.

Les Séraskiers sont les gouverneurs du Kam. Le Calga équivaut à la place de principal Bey. Sa résidence est à Acmet-Chid, à quatre lieues de Bactché-seraï. Son commandement s'étend jusqu'à Cafa.

Ainsi la Tartarie était vassale du Grand-seigneur, mais le traité de [ ][1] entre la Russie et le Turc l'aura déclarée indépendante.

Les Mirzas ou possesseurs de fiefs sont redevables du service militaire, mais seulement envers les États assemblés.

Tous les Mirzas qui meurent sans héritiers jusqu'au septième degré, le Kam s'empare de leurs biens.

Le Nouradin acquiert toute l'autorité souveraine, mais seulement quand il commande l'armée. Le Calga et le Nouradin sont toujours des sultans.

La charge d'Alabey que le Kam confère toujours à sa mère ou à une de ses femmes lui donne une juridiction dans quelques villages, ainsi que celle de Ouloukani qu'il confère à sa sœur aînée.

(1) Mots omis. (*Ed.*)

Notes diverses[1]. Suite des mémoires du Baron de Tott.

TARTARIE. — Les revenus du Kam montent à 600,000 livres ; cette somme est absolument destinée à son entretien.

Krim-Guéray régnait en 1769.

Huit ou dix livres de farine de millet rôti, pilée et pressée dans un petit sac de cuir pendu à la selle de chaque Noguais assurait à l'armée cinquante jours de vivres.

Les Druses, les Mutualis maîtres du Liban et de l'Anti-Liban ont résisté à toutes les forces ottomanes. Les macédoniens chantent encore la victoire d'Alexandre. Réfugiés sur les hautes montagnes, ils bravent les fureurs du despotisme.

TURCS. — *Harem* veut dire appartement des femmes. *Sérail* veut dire palais. Le Grand-seigneur seul a un sérail et un harem.

Le Coran qui est le seul code, soit en lois civiles, criminelles, morale, etc., restreint les Turcs à quatre femmes.

Le mariage n'est qu'un acte civil. La dot, le trousseau, etc., est prévu dans le Coran. Le contrat appelé *Kapin* n'est qu'un marché fait entre deux parties pour vivre ensemble, à tel prix, pendant tel temps. La loi que l'on nomme *Namekrem* défend aux filles et aux femmes de laisser voir leur visage à découvert à aucun autre homme que leur mari.

Les rues sont remplies de femmes qui vont et viennent librement.

Le Bostangy Bachi fait l'office de lieutenant de police.

Les Turcs ont suppléé à la pauvreté de leur langue par l'adoption totale de l'Arabe et du Persan, et ont composé cinq alphabets de sorte que la vie d'un homme suffit à peine pour apprendre à bien lire et écrire.

Les Ulémas est le fameux corps des gens de loi présidés par le Mufti. Ils ont le droit d'interpréter le Coran. Ils ne peuvent être condamnés à mourir qu'en les faisant piler dans un mortier.

(1) 2e cahier Mss. in-fol. de 16 pages. (*Ed.*)

Le titre *Sultan* n'est qu'un titre de naissance réservé aux Princes ottomans nés sur le trône et à ceux de la famillé Ginguisienne, mais il n'entraîne aucune idée d'autorité.

Le plus âgé de la famille est appelé à succéder à l'empire.

Les filles et sœurs du Grand-seigneur, mariées aux vizirs et aux grands, habitent chacune séparément dans leur palais.

L'enfant mâle qui y naît doit y être étouffé dans le même instant et par les mains qui délivrent la mère. C'est la loi la plus publique et la moins enfreinte. Les filles qui viennent de ces mariages portent le nom de *Sultane-Hanum*. Leurs enfants sont confondus dans la foule.

Sultane-Validé veut dire Sultane mère. Ce titre n'est pris par l'esclave qui donne un sultan que lorsque son fils monte sur le trône. Le titre de *Sultane favorite* est absurde et a été imaginé.

Le titre de *Bache-Kadun* veut dire femme en chef, c'est la première dignité du Harem.

Les bains d'étuves dont les Turques font grand usage accélère le dépérissement de leur beauté. Ceci joint au charlatanisme des Chiotes.

A la naissance des Sultans, on fait des réjouissances publiques et est incroyable la licence qui y règne, pire que les saturnales à Rome, que les bacchanales.

Des farceurs jouent tous les grands de l'Empire, vêtus de même. Un faux lieutenant de police (Stambol Effendissy) exerça tranquillement une justice distributive assez sévère. Il se rencontra avec le vrai et ils se saluèrent sans rien dire. Un autre prit le rôle du Janissaire-aga et fut s'emparer de l'hôtel du généralissime. Il fut traité avec respect par les gens de l'Aga. Les prétendus officiers des ponts et chaussés dépavaient la porte des particuliers qui ne se rachetaient pas. En un mot, l'on vexait de toutes parts et cela pour s'amuser... Les sept jours passés, le bâton reparut et tout rentra dans l'ordre.

Lorsque la Porte est mécontente de quelque pacha, elle lui envoie un émissaire sous quelque prétexte. L'émissaire cache de son mieux son ordre, choisit s'il le peut le moment du Divan et enfonce son poignard dans le cœur du pacha. Après quoi, il montre son ordre, mais très souvent il est prévenu par le pacha qui ne lui fait point de grâce. L'on se sert aussi du poison. On appelle cela une justice éclatante.

Le Grand-seigneur est en même temps le successeur du Califat. Sa souveraineté est fondée sur le Coran et l'interprétation de ce livre est exclusivement attribuée aux Ulémas. Les Ulémas peuvent faire parler la Loi à leur fantaisie. Le souverain peut de son côté faire mourir le Mufti, le changer à sa fantaisie.

Les pachas sont dépositaires de toute l'autorité du Grand-seigneur. Ils vexent, ils pillent et ce n'est que lorsqu'ils se sont bien engraissés que le souverain les [rançonne] à leur tour.

Les Français ne paient aux douanes que 3 pour 100.

Tout doit être jugé sur la déposition des témoins. C'est la première loi du législateur arabe, de sorte qu'il n'y a pas de procès sans témoins, l'on a toujours de faux témoins ; mais le juge vous fait gagner à sa fantaisie parce qu'il est le maître du droit d'affirmer.

Aucune loi n'y est suivie.

Un homme assassiné est vengé par ses parents qui poursuivent en justice le meurtrier, qui, après avoir été condamné, reçoit sa grâce. On fait son marché avec les parents du coupable. C'est la loi.

Les Dardanelles qui séparent l'Europe de l'Asie est un détroit qui a 7 lieues de long sur 1.500 toises et 400 en certains endroits.

L'Égypte est divisée en vingt-quatre provinces gouvernées par un bey. Le bey du Caire s'appelle Chek-Elbelet, prince du pays. L'assemblée de ces vingt-quatre beys forme

le divan qu'un pacha à trois queues préside. Ce pacha a peu de prépondérance.

Les mamelucs gouvernaient le pays souverainement lorsque Sélim vint en Égypte. Ses forces ne furent pas suffisantes ou sa [volonté][1], il manqua d'habileté, mais il laissa subsister les vingt-quatre beys tirés du corps des mamelucs, anciens géorgiens, et ne mit que le pacha pour les contrebalancer, qu'il établit gouverneur et président du conseil. Tant que les affaires de la Porte furent en bon état, alors le pacha fut puissant, mais, pour l'ordinaire, les beys gouvernent et le pacha n'est qu'une idole qu'ils encensent.

L'Égypte comprend l'espace qui est entre le 31 et le 23° en latitude. « On a fait un canal de communication qui va du golfe Pelusiaque dans la mer Rouge. Nécos, fils de Psammeticus, l'a commencé. Darius, roi de Perse, en continua le travail, mais il l'interrompit ensuite sur l'avis de quelques ingénieurs qui lui dirent qu'en ouvrant les terres, il inonderait l'Égypte qu'ils avaient trouvée plus basse que la mer Rouge. Ptolomée second ne laissa pas d'achever l'entreprise, mais il fit mettre, dans l'endroit le plus favorable du canal, des barrières ou des écluses très ingénieusement construites qu'on ouvre quand on veut passer et qu'on referme ensuite très promptement. C'est pour cela que le fleuve prend le nom de Ptolomée dans ce canal qui se décharge dans la mer à l'endroit où est bâtie la ville d'Arsinoé. »

Ces paroles sont de Diodore de Sicile.

On retrouve aujourd'hui le radier sur lequel elles[2] étaient bâties. Ce monument a été trouvé près de Suez, à l'entrée du canal qui existe encore et qu'un léger travail rendrait navigable.

Il y a en Égypte plus de neuf mille villages et mille deux cents villes ou bourgs.

(1) Rayé.

(2) Les écluses. (*Ed.*)

Caire est un entrepôt de Marseille et Madras. L'on y compte sept cent mille âmes.

L'Égypte échange les blés contre les cafés de l'Yémen, le riz, le lin, le sel de natrom, le sel ammoniac pour l'étamage, le kenna, la gomme, etc.

Les enfants vont nus. Les filles même de dix-huit ans y vont quelquefoie nues.

Les Druses et les Mutualis habitent, les premiers le Liban et les seconds, l'Anti-Liban. Ils doivent payer un tribut au pacha de Syrie qui demeure à Seïd, l'ancienne Sidon. Les Mutualis doivent payer deux cents bourses (une bourse est de 1.500 livres), mais s'en acquittent fort mal. Entre Seïd et Acre est Tyr qui obéit aux Mutualis. Le centre du commerce de l'Univers est bien déchu. Quelques chargements de tabac ou de blé, quelques filatures dont l'achat est exclusivement réservé aux Français, forment le seul commerce de Sion ou Tyr.

Tripoli de Syrie : le vin d'or, le cèdre du Liban, se trouvent dans le voisinage de cette ville. L'on y fabrique de la soie. Il en passe annuellement en France sept à huit cents quintaux.

Les Druses ont une loi qui leur défend de manger chez aucune personne ayant autorité dans la crainte de participer à un bien mal acquis. Ces peuples adorent le soleil. Leur territoire est mieux cultivé que les provinces voisines.

Alep, dans le désert, compte 150.000 habitants. L'on ne vit, à Martavan, nulle indication d'une religion quelconque. Les hommes ne semblent occupés que de la culture et les femmes qui sont généralement jolies ne semblent destinées qu'à accueillir les voyageurs. Le Peseving-Bachi, chef de la communauté, perçoit un salaire sur les étrangers. Il en est comptable envers ses compatriotes. Le droit de percevoir cela seul est [taxé] jusqu'à quinze bourses.

Les Turcsmen sont crus nomades et ne le sont pas. Ces

peuples habitent le centre de l'Asie et viennent dans l'été jusqu'en Syrie pour faire paître leurs troupeaux.

Les Curdes habitent sur des montagnes voisines du Liban.

L'île de Chypre est un apanage de sultane.

Le mot : Échelles du Levant vient du mot turc *Iskelé*, qui est le nom que l'on donne à une espèce de jetée sur pilotis qui sert à débarquer les marchandises. Il y a deux marches.

XXIV[1]

SUR LES LETTRES DE CACHET PAR LE COMTE DE MIRABEAU

JANVIER.

Louis XIV disait qu'il ne savait pas à quoi servait de lire. De tous les gouvernements du monde, celui de Turquie ou de Perse lui paraissait le plus beau.

[Le] pacte de la loi salique dit que « les Français seront juges les uns des autres avec leurs princes et qu'ils décerneront ensemble les lois ».

L'on se servit jadis de témoins à brevet, c'est-à-dire de faux témoins payés par le gouvernement pour déposer à sa volonté, tels que l'on en employa sous la minorité de Louis XIV. Aujourd'hui l'on n'en a plus besoin. Les lettres de cachet y suppléent.

L'on voit, dans les palais qu'habitaient les princes de la maison de Valois, des cachots. On trouve dans la vieille enceinte du château de Vincennes commencée par Philippe-Auguste, aux tours dites de la Reine et petite tour de la Reine, bâties par Philippe de Valois, quatre cachots de cinq à six pieds où les lits et les traversins sont en pierre et un grand caveau où l'on ne peut descendre que par un trou pratiqué dans la voûte.

Monteblin. Maximes du droit public français.

Anciennes lois des Français de M. Houard.

Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules, par l'abbé Dubos.

Lettres sur les anciens parlements de France, de M. de Boulainvilliers.

Traité des Monnaies de M. Le Blanc.

Mémoire pour servir à l'histoire générale des Finances.

Histoire du Bas-Empire, par M. Le Beau.

Blackstone.

(1) *Inédit, Fonds Libri.* Ces extraits sont consignés dans le 2[e] cahier, et partie du 3[e], manuscrit de 20 pages in-folio.

Pour le collationnement des extraits je me suis servi de l'édition Mérilhou. Paris, 1827, in-8°, t. 1[er]. (*Ed.*)

Louis XI fit construire deux cages de fer : ce prince fit mourir plus de quatre mille personnes par différents supplices.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, eut la tête coupée. Ses enfants assistèrent au supplice dessous l'échafaud. Ces jeunes princes furent enterrés dans des cachots pointus par le fond.

Le seul édit qui autorise les emprisonnements par lettres de cachet est de 1705, de Louis XIV.

Dans six prisons ou châteaux forts l'auteur compte trois cents prisonniers.

Il y a plusieurs milliers de prisonniers détenus par lettres de cachet.

L'on assure que l'affaire des Jansénistes a fait exiler ou emprisonner 60.000 personnes. Le cardinal de Fleury s'est vanté d'avoir délivré 40.000 lettres de cachet.

M. de Malesherbes fut pourvu de la place de ministre de ce département, il fit conduire dans des maisons bien soignées les fous qui étaient détenus. En peu de temps un grand nombre furent restitués à leur patrie.

Un régime doux et sain, de l'exercice et quelque société remettraient infailliblement ces imaginations exaltées. A Manosque, en Provence, un religieux, chargé tout seul de la direction d'une maison de fous, en a guéri plusieurs par cette voie.

Il y a un édit du roi de 1757 qui porte condamnation à mort pour tout auteur, imprimeur, colporteur de livres tendant à attaquer la religion et à émouvoir les esprits, etc. Si l'on avait laissé agir Rousseau qui, en conséquence du décret absurde lancé contre lui, voulait se présenter au Parlement, il aurait été jugé en conséquence de cet édit ainsi que Raynal.

Charles V a fait commencer la Bastille en 1369. Ce prince, à sa mort, laissa vingt-sept millions en barres d'argent. Cela fait 300 millions d'aujourd'hui.

Jean de la Grange, cardinal évêque d'Amiens, prin-

cipal ministre de Charles V, fut un impitoyable exacteur[1].

Philippe-Auguste n'avait de revenu que 3.600 marcs d'argent à 50 sous le marc. Philippe le Bel fit monter le sien à plus de 80.000 marcs à 100 sous le marc. Philippe le Bel a le premier vendu les lettres de noblesse, de[2] créer des pairs, d'altérer les fabrications des monnaies. C'est sous son règne que se passe la catastrophe des Templiers... Il mit un impôt du cinquantième denier sur les marchandises, et un autre, du cinquième denier sur les biens meubles et immeubles, tant ecclésiastiques que laïques. Il porta la valeur du marc jusqu'à 8 livres. Les provinces du royaume s'accordèrent contre lui. Il existe encore des chartes de ces associations.

Louis le Hutin força les paysans à acheter des lettres d'affranchissement.

Sous le règne de Philippe de Valois, les États firent faire le procès à Pierre Remy, sieur de Montigny. Ses biens furent confisqués. Il avait 1.200.000 livres de ce temps-là.

Douze gentilshommes qui étaient venus sur la foi du Roi au tournoi furent arrêtés et décapités.

Sous le règne de Jean, le marc d'argent monta à 14 livres 12 sous le 14 février 1351 et le 27 suivant, il fut réduit à 5 livres 6 sous. Il remonta peu après, en 1353, à 13 livres et le 7 septembre 1354, il était de 12 livres. Le 29 novembre il fut réduit à 4 livres 4 sous. Ensuite il haussa jusqu'à 18 livres.

C'est en 1413, sous la faction de Bourgogne, qu'on commença à faire usage des lits de justice.

Scaurus disait à [ ] : La loi me permet de faire entendre 124 témoins. Si vous pouvez produire un pareil nombre d'habitants de l'île de Sardaigne auxquels vous n'ayez rien enlevé, je consens que vous soyez absous. (*Valère Maxime*, 8).

(1) Ces deux paragraphes extraits de la note 1 de la page 278. (*Ed.*)

(2) Il y a dans le texte page 279 note 1. « S'est arrogé le droit de... ». (*Ed.*)

Charles VII, étant dauphin, augmenta le prix de l'or et de l'argent jusqu'aux sommes de 90 livres et de 73 livres 10 sous et, en les convertissant en monnaie, il les porta à une si grande valeur qu'il prenait 270 livres de profit sur le marc d'argent et 2.547 sur le marc d'or. Il était payé pour la maison de Charles VI 7.000 marcs d'or. Celle de Charles V, sa femme et ses enfants était fixée à 1.500 marcs et cependant Charles VI manquait du nécessaire.

Charles VII commença, dit Commines, à imposer des tailles à son plaisir et sans le consentement des États de son royaume.

François Ier en mourant laissa 400.000 écus d'or.

Le Pape alla jusqu'à offrir (à Catherine de Médicis [1]) la permission d'aliéner pour 100.000 écus de biens d'Église si elle voulait faire arrêter Montluc et Lhopital.

La guerre qui résulta de la révocation de l'édit de Nantes coûta au royaume près de 100.000 hommes. 10.000 furent pendus sous l'administration de l'intendant Bâville, le Torquemada de la France.

Les revenus des biens-fonds qui étaient de 700 millions avaient diminué de moitié depuis 1660 à 1699. C'est Boisguilbert qui nous donne ce calcul. Il écrivait en 1699. 700 millions font 1.400 d'aujourd'hui. L'imposition qui montait à 750 millions n'en rendait pas 250 au roi.

Colbert fit dresser un état de tous les officiers du Royaume. On en trouva quarante-cinq mille sept cent quatre-vingts.

Louis XIV laissa 2.600 millions de dettes.

Au Mont-Saint-Michel, il y a une cage où le gazetier hollandais mourut. Cette cage a dix pieds sur huit.

[2] Le Bourg de Goodmans-Chester en Angleterre depuis 1748 jusqu'en 1750 a exporté du froment, du seigle, de l'orge, de la drèche et des gruaux pour une somme de 7.405.876

(1) Omis. (*Ed.*)

(2) Retour à la page 232. (*Ed.*)

livres sterling. Depuis 1697 jusqu'à 1773, la balance du commerce [de la Grande-Bretagne] a rapporté de bénéfice 268 millions sterling, c'est-à-dire 90 millions de notre monnaie par an.

Buffon croit que Londres contient 677.970 habitants et Paris 658.000.

[1] Le Roi passe au commandant de Vincennes 6 livres par jour pour chaque personne. Les appointements sont de 3.000 livres. Il a quatre jardins, l'un desquels lui rend plus de 6.000 livres. Il a trois places mortes, etc.

M. de Rougemont.

(1237) La structure du donjon de Vincennes fut commencée par Philippe de Valois, finie par Charles V.

[2] Les Francs seront juges les uns des autres avec le prince et décerneront ensemble les lois de l'avenir selon les occasions qui se présenteront, dit la Loi salique.

Les ducs étaient, chez les Romains du Bas-empire, les commandants des troupes des frontières. Pour les intéresser plus à vigiler leur emploi on leur avait donné des terres en propre les plus limitrophes des barbares.

Les comtes étaient supérieurs aux ducs du temps d'Auguste. L'on voit des sénateurs nommés pour accompagner Auguste et lui servir de conseils appelés *comes*. Ils étaient devenus successivement comtes du palais, généraux d'armée et gouverneurs de provinces. Par la suite les ducs prirent la prééminence.

Les comtés avaient leurs comtes, les provinces leurs ducs et les villages leurs centenaires. On obligeait les juges inférieurs de jurer qu'ils ne voleraient, ni ne protégeraient les voleurs. Lorsque le prince s'attribua le pouvoir de disposer de ces places sans consulter le Champ de Mars, les places devinrent vénales, et la justice mal administrée.

(1) Tome II, p. 10 et suiv. (*Ed.*)

(2) *Preuves et éclaircissements* depuis la page 155 du t. II. (*Ed.*)

L'hérédité des fiefs fut irrévocablement décidée dans l'assemblée de Paris (615).

Louis le Gros fut le premier roi qui érigea les communes et établit le gouvernement municipal.

(1216) Au Parlement tenu par Philippe-Auguste, l'on eut les premiers titres où la Pairie de France fut distinguée du baronage[1].

L'on jugea au Parlement qu'un noble [ne] pouvait être jugé par un autre que ses pairs.

Sous saint Louis, les barons réclamèrent la liberté des comtes de Flandre, etc., détenus au mépris des lois du Royaume.

(1301) Philippe le Bel rendit le Parlement sédentaire à Paris. Les premiers registres civils du Parlement ne commencent qu'en 1319.

Les Évêques en furent exclus en 1319. Les Rois d'alors avaient coutume d'envoyer tous les ans une liste des présidents et conseillers qui devaient composer le Parlement. Philippe de Valois fit un rôle de ceux qui pouvaient prétendre à des appointements.

Dans l'origine, le Parlement n'était composé que des pairs de France, du haut clergé, des nobles les plus distingués. L'on y ajouta les lettrés ou clercs et bientôt il ne fut plus composé que de ceux-ci.

Notes diverses.

*Cahier 3^e^*

Suite des LETTRES DE CACHET. 2^e^ volume.

Un docteur qui avait enseigné dix ans la loi était chevalier.

Les seigneurs abandonnèrent par dégoût leurs juridictions. Ils n'assistèrent plus à leur cour, ni, à plus forte raison, à la cour du Roi. Ils en conservèrent cependant toujours le droit.

(1) Voici la phrase de Mirabeau : « Au parlement de 1216, sous Philippe-Auguste, parlement qui fournit le premier titre de la pairie de France fort distinguée du baronage... » II. 158. (*Ed.*)

Ils élurent des baillis pour les remplacer et cela sans aucune ordonnance, mais par la suite naturelle des choses.

Les seigneurs s'opposèrent cependant le plus qu'ils purent à l'extension de la nouvelle cour. Ils allèrent jusqu'à faire mourir ceux qui en appelaient au Parlement. Les ecclésiastiques furent les plus acharnés.

Les juges, en Angleterre, envoient ordre au shériff de faire venir à certain jour, du comté soumis à sa juridiction douze hommes libres et légaux qui s'appellent jurés pour s'informer d'une cause.

S'il est question d'un étranger, l'assemblée doit être composée moitié d'Anglais et moitié étrangers.

Il y a deux sortes de jurés : les jurés ordinaires et les jurés spéciaux.

L'on dit que les shériffs rapportent, lorsqu'ils nomment les jurés dans les affaires ordinaires, une seule liste contenant au moins quarante-huit et au plus soixante-douze noms. C'est pour toutes les affaires. L'on en tire au sort douze pour chaque procès particulier.

Il y a deux sortes de récusation : la récusation quant à la liste : c'est lorsque le shériff est parent, ami, ou suspect ; alors les Coroners ou les *Elisors* le remplacent[1]. La récusation particulière est lorsque le juré est illégal, ce qui peut arriver par manque de cent choses, la parenté, fût-ce au 9e degré, etc., etc., etc. Voilà pour ce qui est des procédures civiles.

Lorsqu'il s'agit d'une procédure criminelle, l'accusé a la faculté de récuser trente-cinq jurés sans alléguer aucune raison. L'on n'accorde un avocat à l'accusé que dans le cas qu'il s'élève une question de droit.

(1) Voir *Loc. cit.*, II, 175. (*Ed.*)

XXV[1]

NOTES TIRÉES DE L'ESPION ANGLAIS

Notes diverses. Espion Anglais Février 1789. Tome Ier

[2] Louis XV se releva jusqu'à trois fois la nuit qui précéda la disgrâce du duc de Choiseul.

Le Roi demandait au comte de Lauraguais ce qu'il avait été faire à Londres. « Apprendre à penser — Des chevaux ! » reprit le monarque.

Le Dauphin eut trois fils : Le duc de Berry aujourd'hui roi, le comte de Provence et le comte d'Artois.

[3] Le Roi a plusieurs conseils : conseil d'État, conseil des dépêches, conseil royal des finances, du commerce, des parties casuelles, etc., etc., etc.

Dans le premier conseil, il n'entre que des ministres. Un ministre est un personnage que le Roi envoie inviter par l'huissier de venir y prendre place. Il n'y a pas d'autre installation. Dès ce moment, on a le droit d'y assister continuellement.

Les secrétaires d'État ne sont pas toujours ministres. Chaque secrétaire d'État a un département où il gouverne en despote, quoique au nom du Roi. Il en a la griffe. Le

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Cette analyse remplit presque en entier le cahier 3e, Mss. de 20 pages, in-fol., le 4e de 12 pages in-fol. et le 5e de 4 pages in-fol. On a collationné sur *L'espion Anglais ou correspondance secrète entre milord All'Eye et milord All'Ear.* Londres, John Adamson, 1784, in-12. Il a été nécessaire ici d'indiquer exactement les références pour montrer de quelle façon et selon quel esprit Napoléon a pris ses notes. (*Ed.*)

(2) Lettre I. (*Ed.*)

(3) Lettre II. (*Ed.*)

secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères[1] (M. de Choiseul, M. le duc d'Aiguillon); le secrétaire d'État ayant le département de la Guerre (Choiseul, Monteynard, Aiguillon); celui ayant le département de la Marine (le duc de Praslin, M. de Boynes); le secrétaire d'État ayant le département de Paris (M. d'Argenson, M. de Saint Florentin); le chancelier (M. de Maupeou); le contrôleur des finances (l'abbé Terrai).

M. de Maupeou, premier président, était sur le point d'être mis aux mercuriales, dès 1765, lorsque M. de Choiseul le fit chancelier.

Le duc d'Aiguillon gagna la bataille de Saint-Cast en Bretagne contre les Anglais.

M. de Boynes fut intendant en Franche-Comté.

Le duc de la Vrillière, comte de Saint-Florentin, a été cinquante ans dans le ministère.

ÉTATS DE BRETAGNE

Les États de Bretagne[2] sont composés de neuf évêques, des députés des neuf cathédrales, et de tous les abbés de la province au nombre de trente-sept pour le Clergé. — (Évêques de Rennes, Nantes, Quimper-Corentin, Cornouailles, Vannes, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Saint-Malo, Dol); des maires des villes ou les députés qu'elles choisissent au nombre de 48. Il n'y a que 43 villes qui aient le droit de siéger aux États et 5 qui aient le droit d'envoyer deux députés, qui sont Rennes, Nantes, Saint-Malo, Vannes, Morlaix; ce qui fait 80 ou 90 têtes pour représenter les deux ordres du Clergé et du Tiers. Il y a outre cela les agrégés qui sont à la nomination du commandant. Ils n'ont que voix consultative. Ce sont des espèces d'espions que l'autorité a introduits. Chaque gentilhomme a le droit d'assister aux États. Ils sont quelquefois au nombre de 6 à 700.

(1) Les secrétaires d'État du ministère Choiseul et leurs successeurs du ministère d'Aiguillon. (*Ed.*)

(2) Lettre III. (*Ed.*)

Dans les cas essentiels, le texte de la loi exige l'unanimité des trois ordres. Le Roi ne peut faire aucune levée d'impôts sans leur consentement.

Anciennement, la durée des États n'était que de six semaines. Les États de 65 ont duré six mois.

Les commissaires du Roi dont les fonctions étaient de pure étiquette, ou simplement de police, ont acquis aujourd'hui une grande prépondérance.

Le commandant en chef, les deux lieutenants généraux, les trois lieutenants du roi de la province, le premier président et les trois plus anciens présidents du Parlement sont les commissaires du Roi conjointement au premier président et les deux plus anciens de la Chambre des comptes ; l'intendant qui a la qualité de premier commissaire du conseil, les procureurs et avocats généraux du Parlement et de la Chambre des comptes, les receveurs généraux des finances, le grand maître des eaux et forêts et les contrôleurs des finances et des domaines.

C'est proprement le commandant qui fait tout ; ses collègues, pour la plupart, n'assistent pas aux États.

PARLEMENT. Les États de Blois en 1577 disent dans leur procès-verbal que les parlements étaient une sorte d'État[1] en raccourci au petit pied avec pouvoir de suspendre, modifier et refuser les édits.

L'ancienne fonction de la Chambre des comptes était de vérifier les comptes de la maison du Roi ; aujourd'hui elle vérifie toute la comptabilité des finances. Les auditeurs, les correcteurs, les maîtres et présidents (40 maîtres, 80 correcteurs, 80 auditeurs) examinent tour à tour, les uns après les autres, la comptabilité. Les charges de la Chambre des comptes rendent plus que les autres de magistrature. L'on dit qu'elles rapportent 10 p. 100.

La Cour des aides doit son institution aux États Généraux. Elle doit s'opposer au génie fiscal, défendre la

(1) Le texte de l'*Espion Anglais* (I, 123) dit aussi *Etat ;* ne doit-on pas lire *Etats?* (*Ed.*)

nation contre les attaques des traitants. Elle était bien déchue, lorsque M. de Malesherbes lui a rendu toute sa vigueur.

Le Grand conseil date son établissement de 1497. Il était principalement destiné à s'occuper des affaires des moines, du clergé. Le Parlement appelait ses décrets *actes*. Il appelle encore une chambre criminelle, une commission perpétuelle. Les États d'Orléans et de Blois ont demandé la suppression du grand conseil. Il a toujours été en très petite vénération. Il raisonne comme un arrêt du Conseil, dit-on du mauvais logicien. Ce Grand conseil proprement appelé le Conseil des dépêches est présidé par le chancelier en l'absence du Roi. Les conseillers d'État. Les maîtres des requêtes.

Les Cours n'enregistrent les arrêts du Conseil que revêtus de lettres patentes. Le seul objet sur lequel les Parlements reconnaissent la suprématie du Conseil c'est à l'égard de leurs arrêts rendus entre particuliers. Encore ne peut-il connaître que de la forme.

[1] Le duc d'Orléans, le Prince de Condé sont fils du duc de Bourbon.

Le Prince de Conti fort instruit. Louis XV l'appelait « *mon cousin l'avocat* ».

Le comte de la Marche son fils a épousé une princesse de Modène. Il était le seul prince qui fût du côté de Maupeou.

Le comte de Toulouse, fils bâtard de Louis XIV, eut pour fils le prince de Penthièvre qui n'a eu que le prince de Lamballe qui est mort de vérole. Ses biens passeront à M^me^ la duchesse de Chartres.

Les Princes étrangers sont ceux de la maison de Lorraine, de celles de Bouillon et de Rohan. Le prince de Lambesc est de la première.

Le comte de Puységur a fait une brochure intitulée :

(1) Lettre IV, p. 166. (*Éd.*)

Réflexions intéressantes sur les prétentions du clergé d'être le premier corps de l'État.

Du Clergé[1]. Le cardinal de Bernis est entré à l'épiscopat par la faveur de M^me^ de Pompadour. Il a été ministre des Affaires étrangères.

Montazet, archevêque de Lyon, prélat très savant. L'archevêque Brienne était partisan de M. de Choiseul.

Les cardinaux, les archevêques, les évêques composent le Haut clergé. Tout le reste est dénoncé sous le nom de Bas clergé.

Un cardinal ne peut officier que sous le dais.

Les six (premières) pairies sont ecclésiastiques. (Ducs : Reims, Laon, Langres. Comtes : Beauvais, Châlons, Noyon.)

L'archevêque de Paris siège en la Cour des pairs, mais comme laïc.

Le Clergé a conservé la prétention de ne pouvoir être grevé d'aucun impôt. Il s'assemble tous les cinq ans pour le don gratuit. Quelquefois on l'assemble extraordinairement pour le pressurer de nouveau. Les décimes est le nom que l'on donne à l'impôt que le Clergé s'impose sur lui-même.

Le contrôleur Machault ayant voulu augmenter la taxe du Clergé, il fut la victime de ses cabales.

L'on distingue deux sortes d'assemblées du Clergé, les grandes et les petites. Les premières ont lieu tous les dix ans ; elles sont composées de 32 prélats et de 32 députés du second ordre. Les petites assemblées ne sont que de moitié en nombre. Quoique le Clergé ne s'assemble que pour les intérêts de son temporel, il dogmatise assez ordinairement. Les prélats prétendent que, dans ces sortes d'affaires, les députés du petit clergé ne doivent avoir que voix consultative.

Les Actes du Clergé de 1765 condamnent l'Encyclopédie et ses etc., etc. L'arrêt du Parlement de 1765 proscrit les

(1) Lettre V, p. 222. (*Éd.*)

Actes du Clergé comme composés par une assemblée qui n'était point compétente sur ces matières.

En 1756, il n'y avait plus que 16.000 hommes dans les monastères. (Cela me paraît étonnant.) TIERS ÉTAT[1].

Les officiers municipaux sont à la tête de cet ordre.

Le Châtelet est proprement un tribunal de police.

La Chambre consulaire n'est composée que de 5 membres qui changent tous les ans. Ils sont élus par le corps des marchands et choisis entre eux. La justice s'y rend gratuitement sans code ni digeste, etc. Une fois en place, les consuls ne descendent point de leur siège qu'ils n'aient expédié toutes les causes qui se présentent.

En 1756, il y a eu un édit de rendu qui permet aux nobles de négocier en grand. L'on accorde chaque année deux lettres de noblesse à deux négociants.

Le comte de Lauraguais a fait de la porcelaine, le comte de Hérouville a entrepris des desséchements de marais ; le comte de Maillebois a entrepris des exploitations de forêts ; un duc de Praslin, le commerce de l'Inde ; le duc de Choiseul des manufactures de baudriers, etc., etc.

Roux, corse, négociant de Marseille en 1756, couvrit la mer de ses vaisseaux et déclara la guerre en son nom au roi d'Angleterre.

M. Necker, défenseur de la compagnie des Indes, ministre de la République de Genève, couronné par l'Académie comme l'auteur de l'*Éloge de Colbert*, directeur général des finances. Bouret, fils d'un laquais de l'Ambassadeur à la Porte, fermier général.

L'on appela les receveurs généraux une cinquième roue à un carrosse.

Il y a quatre facultés à l'Université de Paris : la faculté de Théologie, celle de Droit, de Médecine et celle des Arts.

Le docteur Guilbert de Préval prétend avoir trouvé un spécifique contre les maux vénériens. L'on prétend qu'il

(1) Lettre VI, p. 278. (*Ed.*)

en a fait l'essai devant le comte de La Marche et M. le duc de Chartres.

La place de Premier médecin du roi rapporte 100.000 l. de rente. Il a exclusivement le droit d'accorder aux charlatans des brevets pour les autoriser à débiter leurs secrets dans le royaume, etc., etc.

En 1768, il y a eu une assemblée des notables.

ÉCONOMISTES ET DE M. DE TURGOT.

Étaient une sorte de philosophes qui s'occupaient des matières agraires et [de] l'administration intérieure. Ils commencèrent à faire secte et choisirent M. de Quesnay, premier médecin de M^me^ la marquise de Pompadour, pour leur chef. Le marquis de Mirabeau, l'auteur de la *Théorie de l'Impôt* et de l'*Ami des Hommes*, en était un des principaux coryphées. M. Mercier de la Rivière, Dupont, l'abbé Beaudeau, l'abbé Morellet, etc., etc. Ils imprimaient un journal intitulé les *Éphémérides du citoyen*. Saint-Lambert, Favart, Le Blanc, etc., etc., avaient écrit en vers pour la gloire de leurs opinions.

L'État le plus agricole devient nécessairement le plus peuplé et le plus riche.

Liberté entière de commerce, surtout de celui des grains, arts, métiers, manufactures, étalon [2], liberté entière. Un artisan ignorant sera obligé de s'instruire pour gagner son pain, etc.

M. de Maurepas fut choisi par Louis XVI pour le guider au commencement de son règne. Madame gouvernait Monsieur, qui était gouvernée par l'abbé de Veri, auditeur de Rote à Rome. L'abbé de Veri était économiste et ami de M. Turgot, et il le fit choisir pour occuper une place au ministère. Comme alors celle du département de la Marine était seule vacante, on la lui confia. Il est entré au Conseil le même jour.

(1) Lettre I de l'*Espion anglais* (t. I, p. 331). (*Ed.*)

(2) Le texte dit : « point d'inspecteurs dans les manufactures, de poids, d'étalon » (p. 347). (*Ed.*)

Turgot controleur général 1775.

M. Turgot, d'abord abbé, fut depuis conseiller au Parlement, depuis maître des requêtes et intendant de Limoges. Économiste dans l'âme, il s'occupa à Limoges de faire des essais de sa théorie. Il s'y fit fortement. Quelques mois après il fut fait contrôleur général. Ennemi du clergé, du parlement, intègre, plein de patriotisme et de dévouement, il commença à vouloir établir le système de sa secte.

Voici quelques maximes fondamentales des économistes[1].

Que l'autorité royale soit unique et supérieure à tous les individus de la société et toutes les entreprises injustes des intérêts des particuliers.

Que l'on ne perde jamais de vue la cultivation de la terre.

Que l'impôt soit établi sur le produit des revenus nets, etc.

Sacre du roi Louis XVI.

Sur le chemin de Paris à Versailles, il y a eu continuellement vingt mille chevaux en course.

Entre autres cérémonies du sacre, on remarque celle-ci. Le clergé se rend à la porte de la chambre où le Roi est couché en simple particulier. On frappe... On répond : « Que demandez-vous ? — Le Roi — Le Roi dort. » Après avoir répété trois fois la question et la réponse, on lève tout obstacle en disant : « Nous demandons Louis XVI que Dieu nous a donné pour roi. » L'on demande ensuite (au peuple[3]) s'il agrée un tel pour roi. On lui fait prêter serment. On lui confère l'épée et le sceptre, la main de justice, la couronne.

L'ami des Lois ou éléments du droit public français par demandes et réponses.

[4] M^me^ de Sabattin, marquise de Langeac, maîtresse du duc de [la] Vrillière.

(1) *Maximes générales du Gouvernement agricole le plus avantageux au genre humain par M. Quesnay de l'Académie des Sciences.* (*Bon.*)

(2) Lettre II, t. I^er^, p. 384. (*Ed.*)

(3) Omis. (*Ed.*)

(4) Lettre III. Sur la retraite de M. le duc de La Vrillière, sur la marquise de Langeac et sur l'élévation de M. de Malesherbes au ministère. (I, 433.) (*Ed.*)

M. de Malesherbes, président de la Cour des aides, fut choisi pour remplacer M. de Saint-Florentin le même jour, et fut fait ministre. Cet homme intègre, austère, vertueux, avait été choisi par MM. de Maurepas et de Turgot.

[1] M. Blanchet, curé de Cours, près la Réole en Guyenne.

M^me^ Geoffrin.

Espion anglais. Tome second.

[2] Le procès criminel entre M. le maréchal de Richelieu et M^me^ la présidente de Saint-Vincent, tenait exclusivement à des effets pour cent mille écus que le Duc avait donnés à madame et qu'il prétendait être faux, et par conséquence non payables. Cette affaire durait encore en 75.

[3] La dame Gourdan, célèbre entremetteuse.

[4] M^lle^ Germance, courtisane surnommée la Philosophe, parce qu'elle s'était empoisonnée avec de l'opium dans un beau désespoir amoureux où l'avait mis l'abandon d'un officier aux Gardes.

[5] Le maréchal de Muy.

M. de Muy doit principalement sa fortune au Grand dauphin dont il était le menin. Il a été nommé secrétaire d'État au département de la Guerre en 1774, lors de l'avènement du Roi au trône. C'est sous son ministère qu'a passé l'ordonnance de l'artillerie. Il a mis la légion corse sur le pied des autres légions du royaume sous le nom de la légion de Dauphiné. Cette aventure de l'insubordination est arrivée à M. de Montausier, colonel du régiment de Chartres. Il est mort en octobre 1775, de la pierre.

[6] M. de Saint-Germain. Octobre 1775.

M. de Saint-Germain est de Salins en Franche-Comté. Homme de condition, il a été jésuite dans sa jeunesse et a même professé. Il passa ensuite au service. Il quitta bientôt celui de France pour prendre celui du Palatin. Il entra à

(1) Lettre IV. Relation d'une maladie singulière arrivée à M. Blanchet, curé de Cours près la Réole. I, p. 450. (*Ed.*)

(2) L'*Espion Anglais*, t. II. Lettre II, p. 1 à 61. (*Ed.*)

(3) Lettre VIII, pp. 60 à 79. (*Ed.*)

(4) Lettre IX. Courtisane singulière admirée chez Torré, etc., p. 79 à 127. (*Ed.*)

(5) Lettre XI, pp. 135 à 154. (*Ed.*)

(6) Lettre XIII, pp. 168 à 194. (*Ed.*)

celui de Charles VI; de là, il alla chez l'Électeur de Bavière.

En 1745, il retourna au service de France. Il fut fait lieutenant général et cordon rouge (1748). Ayant eu des différends (1760) avec le maréchal de Broglie, il se retira du service de France et passa en Danemark. En 1774, il est retourné dans sa patrie, où il essuya une banqueroute de 100.000 écus qui le réduisit à la mendicité... Ce fut dans ces circonstances que le Roi le choisit pour ministre de la Guerre.

[1] L'abbé Jacobi, chanoine de Dusseldorff en Allemagne, est l'auteur du journal de l'*Iris*.

Ce fut par le traité conclu en 1774 entre la Russie et le Turc que l'indépendance de la Crimée fut reconnue.

[2] L'abbé Maury qui prêcha devant l'assemblée du Clergé de 1775, prêcha le tolérantisme, leur prescrivit les fonctions d'évêques, s'éleva contre le luxe et le faste de plusieurs d'entre eux.

[3] Maîtresses de Louis XV : mesdames de Mailly, de Châteauroux, de Pompadour, etc.

GUIBERT [4].

M. de Guibert, le père, naquit à Montauban d'extraction très commune, fut fait maréchal de camp et cordon rouge. M. de Guibert le fils est âgé de quarante-quatre à quarante-cinq ans. Il acquit la croix de Saint-Louis en Corse. Il fut colonel en second de la légion Corse. En 72, il fit paraître son *Traité de Tactique* qui causa le plus grand bruit à cause de sa préface qui était fort hardie, ce qui l'obligea à voyager. Il est aussi l'auteur du *Connétable de Bourbon*, tragédie qui fut jouée à la Cour lors du mariage de la comtesse d'Artois.

SAINT-GERMAIN [5].

M. de Saint-Germain réforme les mousquetaires, les

(1) Lettre XIV, p. 196. (*Ed.*)
(2) Lettre XVII, p. 299. (*Ed.*)
(3) Lettre XVIII, p. 301. (*Ed.*)
(4) Lettre XIX, p. 331. (*Ed.*)
(5) Lettre XX, p. 349. (*Ed.*)

cent cinquante grenadiers à cheval. Les gendarmes ont été créés par Henri IV.

Comtesse du Barry [1]

Madame la comtesse du Barry après avoir payé ses dettes se trouva avoir encore 200.000 livres de rente. Elle se retira à sa terre de Saint-Vrain et tous les soirs avait un couvert de vingt-cinq personnes. Le duc d'Aiguillon lui faisait la cour.

[2] M. de Saint-Germain aurait réformé la Gendarmerie, mais M. de Castries para le coup.

Il réforma les régiments provinciaux et rétablit la milice suivant l'ancienne forme (1775).

L'ordonnance qui prescrit l'établissement des milices est du 25 février 1726. M. de Choiseul les fit licencier. Le marquis de Monteynard abrogea le nom de milices et le changea en celui de régiments provinciaux. Il en forma 47 ce qui faisait en tout 49.680 hommes. Ceci fut ordonné par l'Édit de 1771, mars. Deux ans après, il forma 116 bataillons, 720 hommes chacun, faisant 79.920 hommes.

On a calculé que la maison de Noailles a pour 1.790.000 livres de bienfaits du Roi, le marquis de Castries pour 350.000 livres.

[3] La *piscine*, l'*eau de pucelle*, l'*essence à l'usage des monstres*, les genêts parfumés ; les pastilles à la Richelieu donnent de l'ardeur, *Pommes d'amour*, des *bagues d'aide*, les *filets de Fronsac*.

Justine Paris, coadjutrice de la Gourdan.

Tome 3e. [4] Le lord North conduisait le cabinet de Saint-James en 1775.

Provinces unies d'Amérique. Les colonies anglaises n'ont environ que 150 milles de moyenne profondeur sur 800 d'étendue depuis le 31e jusqu'au 46e degré de latitude. 120.000 carrés de surface. L'Angle-

(1) Lettre XXI, p. 369. (*Ed.*)

(2) Lettre XXII, p. 386. (*Ed.*)

(3) Lettre XXIV. Sur la maison de Mme Gourdan, p. 424. (*Ed.*)

(4) Lettre XXV, p. 1. (*Ed.*)

terre contient en ses trois royaumes 205.624 milles carrés. En 1760, la population était de 2.500.000 blancs et de 430.000 noirs. La population double tous les vingt ans, ce qui peut faire croire qu'il y a aujourd'hui 4 millions d'habitants.

Il faut quatre acres en France pour vivre ; il en faut quarante en Amérique.

Il y a plus de dix degrés du froid qu'il fait à Londres à celui qu'il fait à Boston.

L'Amérique septentrionale est obligée de s'adonner à la pêche pour vivre. Il y a des bois pour la construction, mais l'éloignement en rend l'exportation impossible ou du moins coûteuse. Le commerce des pelleteries tombe ; il ne produit aujourd'hui que 35.000 livres sterling. Ils font un commerce avec les Antilles qui leur est défavorable. Ils ont des manufactures ; celle de Darmouth entre autres. Le mûrier y croît très bien. Le coton y est gros et la soie très forte. La partie centrale de l'Amérique cultive le tabac, mais cette plante dévorante a épuisé la terre.

Dans les deux Carolines, la Georgie et la Floride sont des terres à riz. Ils faisaient jadis le commerce du coton.

Les brouillards et les pluies empêchent la culture de la vigne.

Ce résumé des productions de l'Amérique est tiré d'une lettre de M. Kerguelen et paraît très peu exact.

[1] Madame Necker apprenait la langue française aux jeunes demoiselles de Genève. Madame Tourton, femme d'un banquier, la trouva à son gré et la mena à Paris. M. Necker la vit et l'épousa.

[2] L'édit portant suppression des corvées attira des remontrances de la part du Parlement et M. Turgot fut obligé d'avoir recours à un lit de justice.

[3] Le jubilé vient des juifs. C'était un temps d'affranchis-

(1) Lettre XXVII. Réception faite par M. de Boisgelin à l'Académie, p. 60. (*Ed.*)

(2) Lettre XXVIII, p. 90. (*Ed.*)

(3) Lettre XXIX. Sur le Jubilé, p. 125. (*Ed.*)

sement pour les esclaves, de restitution de tous les biens aliénés, l'abolition des dettes, etc. Le jubilé avait lieu tous les cinquante ans. Son effet était de rendre une nation puissante. Boniface VIII renouvela cette fête, mais seulement comme pratique religieuse. Clément VII en réduisit les intervalles à cinquante ans; Grégoire XI à trente-trois ; Paul V à vingt-cinq.

Pour participer aux grâces qui y étaient attachées, il fallait au commencement aller à Rome.

Le Saint Père, dans sa bulle pour annoncer le jubilé de 1776, dit en reprochant aux philosophes : « Ils publient que l'homme est né libre et répètent sans cesse qu'il n'est soumis à l'empire de qui que ce soit, que la société n'est qu'une multitude d'hommes ignorants dont la stupidité se prosterne devant des prêtres qui les trompent, devant des rois qui les oppriment. »

[1] M. Fréron était natif de Quimper en Bretagne, et né en 1719. M. Fréron jouissait de 40.000 livres de rente que lui rapportait son journal, mourut à la Comédie en 1776.

Ile de Noirmoutier.

[2] L'île de Noirmoutier, située en Poitou, n'était dans l'origine qu'un grand rocher entouré de dunes de sables que le vent et la mer ont minées. Des Français ont exécuté le projet d'en chasser l'Océan.

Le niveau des eaux est de douze pieds au-dessus de la terre ; des digues de 12.000 toises arrêtent l'océan. En 1763, plus de dix maisons furent englouties sous les sables mouvants dont une partie de cette île est composée. L'invasion des sables dénature la meilleure terre.

L'on ne peut aborder dans cette île qu'une fois par jour, le courant étant très rapide.

Noirmoutier a sept lieues de tour. Elle a une lieue dans sa plus grande largeur. Elle contient sept à huit mille âmes. Le tiers de l'île appartient au Roi comme marquis, l'autre

(1) Lettre XXX. Sur M. Fréron, p. 139. (*Ed.*)
(2) Lettre XXXI, p. 276. (*Ed.*)

tiers aux ecclésiastiques et le dernier tiers aux habitants dont les neuf dixièmes sont des marins. Il n'y a, dans cette île, ni bois, ni vignes, ni bœufs, ni moutons, ni bêtes, ni chaux, ni pierre. L'Arabie n'offre point désert plus isolé... Il n'y a qu'un bouquet de chênes verts sur le sommet d'une montagne qui sert de guide au matelot... Elle fournit onze cents matelots. Ils sont chargés d'impôts.

[1] M. Turgot fut disgracié le 16 mai 1776 ainsi que M. de Malesherbes. Ç'a été par une intrigue de M. d'Oigny, surintendant des Postes et du Département secret.

Cahier 4e

Notes diverses. Espion anglais. Tome 3e. 1776.

[2] M. de Turgot fut remplacé par M. de Clugny, intendant à Bordeaux et M. de Malesherbes par M. Amelot, ci-devant intendant de Bourgogne.

[3] Le poème de Parapilla est traduit ou plutôt imité du poème italien *Cazzo*.

[4] M. Dean a été le premier député des Provinces unies à Versailles. Amérique.

[5] En 1771, le duc de Choiseul laissa 64 vaisseaux de ligne en état d'être armés. L'on voyait à Cronstadt, à cette époque, plus de 100 vaisseaux anglais et à peine 4 ou 5 français.

Le maréchal de Conflans fit de grandes fautes dans les campagnes de la guerre de 1756. L'on lui refusa le cordon bleu, mais on continua à lui donner le commandement des armées.

D'Aché a été récompensé et ne le méritait pas. D'Estaing. — M. de Beaufremont, ignorant... Comte d'Aubigny... Le comte de Roquefeuil, bons. La Rochefoucauld, Montbazon, vicomte de Morogues, Maurville... Du Chaf-

(1) Lettre XXXVI, p. 301. (*Ed.*)
(2) Lettre XXXII, p. 300. (*Ed.*)
(3) Lettre XXXIX, p. 391. (*Ed.*)
(4) Lettre XLI, p. 452. (*Ed.*)
(5) Lettre XLI, p. 462. (*Ed.*)

faut de Besné, bon marin... De la Touche, très mauvais. Dabon, excellent. Guichen... La Touche Tréville, le chevalier de Ternay... Hector, mauvais. Bougainville, intrus. A la fin de 76, la France avait 35 vaisseaux depuis 100 et 50 canons et 16 frégates bons à être armés.

4e Tome. *Le monarque accompli ou prodiges de bonté, etc., etc., par M. Lanjuinais.*

[1] M. de Turgot est l'instituteur de la caisse d'escompte, M. de Clugny, son successeur, l'approuva. Les fonds de cette caisse étaient dans l'origine de 15 millions.

[2] Le prince de Conti surnommé l'avocat mourut en 1776.

[3] Beaumarchais, fils d'un très médiocre horloger.

[4] Ce fut au voyage de Fontainebleau (1776) que M. Taboureau fut fait contrôleur général, M. Necker, directeur du Trésor royal ; M. le prince de Montbarrey fut adjoint au ministère de la Guerre avec la signature.

[5] M. de Biragues, capitaine d'artillerie, eut une affaire pour la chasse et se fit tuer lors du voyage de la Cour à Fontainebleau.

[6] M. Necker était d'abord commis à 1.200 livres d'appointements chez un banquier. Il a depuis tenu une maison de commerce pour son compte et il s'est enrichi au point d'avoir aujourd'hui 300.000 livres de rente. Il a fait cette fortune brillante en vingt ans. Il tint alors maison ouverte. Les beaux esprits, les savants y étaient reçus. Il se lia avec le marquis de Pezay, intrigant, favori de M. de Maurepas. Il a fait élire M. Taboureau pour se placer. Il a fini par chasser celui-ci.

M. Dufresne fut premier commis de M. Necker.

1776. M. de Boulainvilliers, prévôt de Paris, faisait de l'eau-de-vie dans ses caves, la Ferme le sut et fit une descente éclatante.

(1) Lettre XLII, p. 1. (*Ed.*)
(2) Lettre XLV, p. 80. (*Ed.*)
(3) Lettre LI, p. 195. (*Ed.*)
(4) Lettre LVIII, p. 360. (*Ed.*)
(5) Lettre LIX, p. 380. (*Ed.*)
(6) Lettre LXIII, p. 464. (*Ed.*

[1] M. Franklin était député pour les États-Unis à Versailles.

[2] Un nommé Dupré, Dauphinois, avait découvert un feu si violent qu'il brûlait les bois dans l'eau. On en fit l'expérience à Versailles et le Roi récompensa Dupré pour qu'il se tût. Cet homme est mort et a emporté son secret avec lui.

[3] Les pays imposés se distinguent en trois espèces. 1° les Pays d'élection, 2° les Pays conquis et (3°) les Pays d'États. Les Pays d'élection sont ainsi nommés parce que jadis le peuple élisait des tribunaux pour présider à la répartition des impôts. Aujourd'hui ce sont des places de finances et absolument dépendantes de l'intendant. Il y a vingt généralités ou intendances dans les Pays d'élection.

L'on y divise les impôts en ordinaires et extraordinaires. Les impositions ordinaires ont deux dénominations et se subdivisent en une infinité d'autres. Elles s'appellent taille et capitation... La taille fut créé par Charles VII pour subvenir à la solde des troupes réglées. Les nobles en furent exemps à cause du service qu'ils étaient obligés de faire en personne. Les fermiers payent aujourd'hui pour eux. Ceux qui cultivent eux-mêmes leurs biens ont le privilège de ne pas payer de taille pour quatre charrues.

L'on lève la taille de trois manières : sur les biens-fonds, et alors la taille est réelle ; sur les bénéfices des marchands et artisans, et alors c'est la taille de commerce; sur l'individu des veuves [4] ne pouvant rien gagner, c'est la taille personnelle du sujet ou vilain.

La quotité de la taille est d'un dixième, de trois vingtièmes et quelquefois d'un cinquième du revenu des biens-fonds selon la nature du fonds de chaque province... cela s'appelle le principal de la taille. On dit que depuis longtemps il ne s'est jamais accru, mais bien il s'accroît

(1) Lettre I. (*Ed.*)
(2) Lettre II, p. 55. (*Ed.*)
(3) Lettre IV, p. 102. (*Ed.*)
(4) *Sic* dans le texte, p. 109. (*Ed.*)

lorsque l'on projette quelques travaux utiles à la province ou au royaume. L'on augmente la quotité de la taille sans aucun enregistrement, seulement par une lettre que le Contrôleur écrit à l'intendant. Depuis M. Necker, il faut l'enregistrement à la Cour des aides. C'est au Conseil des finances, sur le rapport de M. le Contrôleur, que l'on fixe le brevet de la taille pour chaque généralité. Outre le brevet, le Contrôleur envoyait une commission. La commission est la somme particulière que l'on veut percevoir sur une ou plusieurs élections. La troisième opération est le département : c'est celle par laquelle on répartit, entre les paroisses ou les communautés, la somme qui doit être perçue sur une élection. Si l'on veut grever une paroisse d'une charge extraordinaire, c'est dans cette opération qu'on le fait. Depuis M. de Laverdy l'on faisait deux brevets de taille : le premier était le constant et était communiqué aux élus, etc. ; le second qui variait restait secret dans les cartons de l'intendant. Ce brevet s'appelait le brevet militaire.

La capitation fut imposée en 1695 : elle devrait se percevoir au marc la livre de la taille.

Les dixièmes furent établis en 1710. Ils reprirent en 1733. En 1746, l'on créa le vingtième ; en 1756, l'on créa le second vingtième ; en 1760, l'on créa le troisième vingtième. En 1771, l'abbé Terrai fit paraître un édit qui déclarait le premier vingtième perpétuel, le second pour devoir le percevoir jusqu'en 1781.

En 1781, les sommes imposées montent à 194 millions, plus 162 millions montant du bail et des deux vingtièmes, plus 40 millions de petites affaires, telles que la poste, etc., plus 15 millions pour les loteries, les monnaies, etc., etc., etc., égale 420 millions. Suivant le compte de l'abbé Terrai, en 1772, la recette excédait la dépense de 5 millions. A la retraite de ce ministre, le déficit montait à 28.800.000 livres. A la retraite de M. Turgot, en 1776, il était de 24 millions.

[1] L'emprunt de loterie de M. Necker est de 1777. Il était de 24 millions et est partagé en 200.000 obligations de 1200 livres dont les chances s'effectueront en deux tirages. Elles consistent en 5.000 lots de rentes viagères montant ensemble à 1.090.000 livres. Le moindre sort pour les 15.000 (autres obligations) sera d'avoir une rente perpétuelle de 96 livres.

[2] Le comte d'Estaing.

Le comte d'Estaing, à la tête de douze vaisseaux de ligne, de cinq frégates et de deux mille hommes de débarquement, a mis à la voile à Toulon en avril 1778.

Le comte est né le 24 novembre 1729 ; il fut fait prisonnier en 1759, il était brigadier et était de l'armée qui assiégeait Madras. Il fut libre sur sa parole, ce qui ne l'empêcha pas de détruire un comptoir anglais dans le Golfe persique. Il vint de là piller sur les côtes de Ceylan et de Sumatra. Il fut fait prisonnier une seconde fois. Son défaut de vue en fut la cause. Le Dauphin dont il avait été menin interposa sa protection et le sauva. En 1763, il fut nommé lieutenant général des armées navales.

Le bassin de pierre de Toulon a été en 1774 construit par le sieur Groignard.

M. Douet, mort en 1778, a laissé 20.000.000 de biens.

[3] Le marquis de Noailles se retira de Londres. Dès ce moment, l'on regarda la guerre comme commencée. Le combat de la frégate *la Belle Poule* et de *l'Aréthuse* fut le signal des hostilités.

[4] Voltaire est mort en mai 1778. Voici l'épitaphe que lui a faite Rousseau :

> Plus bel esprit que grand génie
> Sans loi, sans mœurs et sans vertu,
> Il est mort comme il a vécu,
> Couvert de gloire et d'infamie.

(1) Lettre IX, p. 274, note 1. (*Ed.*)
(2) *Espion anglais*, IX, 26. (*Ed.*)
(3) P. 155. (*Ed.*)
(4) P. 197. (*Ed.*)

[1] Les juifs portugais forment un corps de nation qui ne s'allie point par des alliances avec le reste du peuple juif. Ils prétendent descendre des familles qui tenaient le premier rang en Judée du temps de la captivité de Babylone.

Tandis que les maures et les chrétiens se disputaient l'Espagne, les juifs jouissaient d'un sort paisible et cultivaient avec succès le commerce et les arts. L'Inquisition les fit fuir en France et ils obtinrent, sous le titre de nouveaux chrétiens des lettres patentes datées de 1550.

Les juifs ne peuvent entrer dans Paris sans passeport et sans être sujets à une police particulière. Les portugais sont exempts de ces gênes, etc., etc., etc. Ils ont essuyé quelques échecs, mais encore sous Louis XV, ils ont obtenu des lettres patentes portant *qu'ils auraient le droit de vivre suivant leurs usages*. Il y a, à Bordeaux, un tribunal d'anciens dont les décrets sont toujours autorisés par le Conseil.

Selon l'école de Chammai, un juif ne peut répudier sa femme que dans le cas où elle serait souillée par quelque vice honteux.

Le rabbin Hillel soutient qu'un mari ne peut répudier sans cause, mais que la plus petite suffit, par exemple, si elle a trop fait cuire son dîner.

Le rabbin Aquiba va plus loin et croit qu'il suffit de trouver une occasion d'en épouser une autre plus jolie ou bien qui plaise davantage.

ROUSSEAU. [2] Sur la fin de mai, Rousseau se retira à Ermenonville. et y mourut le 3 juillet 1778.

MARINE. [3] Combat d'Ouessant. L'amiral Keppel avait trente vaisseaux ; le comte d'Orvilliers en avait vingt-sept. Les Français perdirent cent soixante-trois hommes et les Anglais cent trente-trois. Onze navires de la compagnie anglaise

(1) Affaire du Juif Peixotto, p. 199. (*Ed.*)
(2) Lettre X, t. IX, p. 222. (*Ed.*)
(3) Lettre XI, p. 240. (*Ed.*)

sont arrivés à Portsmouth portant 60 millions et plus, cent cinquante vaisseaux des Indes Occidentales portant 5 à 6 millions et outre cela, les Anglais prirent une quantité infinie de vaisseaux français. L'amiral Keppel se mit en mer quelques jours après.

[1] Le marquis de Pezay était fils d'un commis et petit-fils d'un épicier. Lié de bonne heure avec Dorat, il avait dans son commerce puisé l'amour des Muses. Il avait une sœur, M^me^ de Cassini, très belle, qui était liée avec M. de Maillebois, qui fit choisir M. de Pezay pour enseigner la tactique au Roi. Il s'était insinué près de la comtesse de Maurepas, il était des amis du prince de Montbarrey, et elle fit créer pour lui une place d'inspecteur général des gardes côtes qui lui rendait 40.000 livres. Il voulut se mêler de morigéner les intendants qui se liguèrent et le perdirent. Il en mourut. C'est lui qui a établi M. Necker. C'est en conséquence des mémoires qu'il fit parvenir par la voie du marquis, en juillet 1776, que M. Necker parvint au ministère.

Par l'arrêt du conseil de 1777, M. Necker pourvut à l'extinction de la mendicité. Necker.

Il supprima les receveurs des domaines et des bois.

Il résilia le bail de la Ferme des postes qui était au-dessous de sa valeur et le changea en régie intéressée : le bail des messageries a été augmenté de 800.000 livres par an.

Les emprunts faits par M. Necker sont, en 1777 :

Première loterie	24.000.000
Celle de décembre	25.000.000
Emprunt de la ville.	12.000.000
— de l'ordre du Saint-Esprit . .	12.000.000
Billets de la Ferme générale.	18.000.000
Avances de la Ferme.	10.000.000
Cautionnements.	18.000.000
Total. . .	119.000.000

(1) Lettre XIII, p. 306. (*Ed.*)

En 1778 :

Premières rentes	48.300.000
Emprunt du Languedoc.	27.000.000
— de Bourgogne	16.000.000
Total 1778. . .	97.300.000
Total 1777. . .	119.000.000
Total :	210.300.000

VOLUME 10e
Théâtres.
Août 1789.

L'Ambigu-comique ou Audinot et les Grands danseurs du Roi ou Nicolet, sont ce qu'on appelle des spectacles forains.

Il y avait des comédies italiennes qui furent supprimées en 1697. Les joueurs de gobelets, les sauteurs, etc., s'emparèrent de leur répertoire et jouèrent aux foires. Les Comédiens français qui avaient chassé leurs prédécesseurs les réduisirent à fermer la bouche. Ceux-ci se retournèrent du côté des chefs de l'Académie de musique et jouèrent des opéras-comiques. L'on imagina aussi de suppléer à la parole et même à la pantomime par des écriteaux que l'acteur tirait de sa poche droite pour mettre dans la gauche. La Comédie italienne a été rétablie en 1716 et en 1762. L'Opéra comique y a été réuni et depuis n'a plus joué aux foires.

[1] La secte des Anandrynes ou tribades. Clitoris.

Le comte d'Aranda, ministre d'Espagne, fut culbuté par les intrigues des moines ; l'intendant de Séville, le directeur de la colonie de Sierra-Morena, le comte d'Olavidès fut déclaré hérétique, ses biens furent confisqués, condamné à huit ans de clôture.

Les Français prirent la Martinique en 1778. Les Anglais prirent les îles de Saint-Pierre et de Miquelon et détruisirent la pêche de Terre-Neuve.

L'on avait enlevé pendant la campagne aux Anglais trois frégates, trois cutters, quinze corsaires, trente-deux navires marchands en corsaires et quarante-neuf navires par les corsaires, ce qui donne cent trois bâtiments.

(1) T. X, p. 179. Confession d'une jeune fille. (*Ed.*)

Les Anglais de leur côté, enlevèrent quatre vaisseaux de la compagnie des Indes, dont un seul portait pour quatre millions. Les pertes du port de Bordeaux étaient estimées à sept ou huit millions : quinze navires estimés 400.000 livres l'un dans l'autre. Pour le total de la marine, cent quinze vaisseaux à 400.000, l'un dans l'autre, faisant au moins 50 à 60 millions.

Les campagnes de Bretagne et de Flandre coûtèrent 25 à 30 millions.

Les Américains n'ont point d'estime pour la France qu'ils regardent comme asservie sous le double despotisme du gouvernement et des prêtres, comme de vils esclaves livrés aux préjugés. Les premiers Français qui y vinrent étaient des hommes perdus de dettes...

M. Delisle de Sales sur son livre de la Philosophie de la nature.

M. de Saint-Foix qui était premier commis des Affaires étrangères lors de la paix dernière, dit que d'après les renseignements qu'il lui donnait, M. Necker en jouant aux actions avait gagné à Londres une somme de 1.800.000 livres, cela à coup sûr, moyennant les renseignements qu'il lui donnait.

Tome 8e. Juillet 1789. Auxonne.

Charlotte-Geneviève-Louise-Auguste-Andrée-Timothée d'Éon de Beaumont, descend de l'ancienne maison Sénéchal en Bretagne, mais sa branche s'était dégénérée en Bourgogne.

Sur le chevalier d'Eon.

Elle naquit à Tonnerre, en 1728. Son père, malgré sa médiocrité, était travaillé de l'ambition de relever sa maison, menaçait sa femme qui ne lui donnait que des filles. Celle-ci, pour se mettre à l'abri de sa brutalité, feignit d'avoir accouché d'un garçon et Charlotte fut baptisée. Elle alla au collège Mazarin par la protection du prince de Conti. Elle fut employée en 1756 en Russie, fut ensuite capitaine de dragons, fut chargée d'affaires en Angleterre. Elle y demeura et fit imprimer treize volumes de lettres, mémoires, négociations, sous le titre de *Loisirs du chevalier d'Eon.*

L'on lui avait accordé 12.000 livres. Elle avait été en correspondance secrète avec Louis XV. Après la mort du

Roi, l'on voulut avoir cette correspondance. L'on envoya Beaumarchais pour négocier cette affaire.

Enfin l'on exigea qu'elle vînt en France où elle reprit ses habits de femme.

1778. États de Bretagne. [1] La commission intermédiaire de Bretagne ne date que de 1734. Elle est composée de 90 membres, 30 par chaque ordre. Ils forment neuf bureaux, un par évêché. Celui de Rennes est composé de six membres de chaque ordre et les autres seulement de trois.

Au commencement, l'on lit, d'une part, le contrat de mariage de Anne de Bretagne avec Louis XII, les stipulations des traités de réunion avec la France et les contraventions multipliées qu'ils ont souffertes. Il y a aussi un bureau des contraventions.

La salle des États se nomme le théâtre. C'est depuis 1774 que l'on supprima tout à fait les fonds destinés aux tables. *La ferme des devoirs* est une espèce d'imposition équivalant aux aides.

M. le comte Desgrée du Lou. Il y a dix barons qui président la Noblesse : d'eux, elle choisit un président.

Il y a plusieurs factions : les *Ignaciens*, les *Chalotistes*, les *Quatre-vingt-trois*, les *Bastionnaires*, les *Ifs*, les *Exilés*. Les premiers désignent les Jésuites : les deuxièmes, ce sont les partisans de M. de la Chalotais. Ce nombre 83 désigne ceux qui, en 1766, protestèrent avec le duc de la Trémoille. Les patriotes furent désignés par la quatrième dénomination.

[2] L'on se souvient de l'histoire d'un nommé Rambaut, depuis vicomte de Jarnac, petit marchand de mercerie. Il arrive à Lorient, prend un superbe logement. Négocie les épices de la Compagnie, gagne des sommes immenses.

MARINE. [3] La marine en 1777 montait à 60 à 67 vaisseaux, savoir

(1) Lettre II, p. 32. (*Ed.*)

(2) Cf. *Espion anglais*. VIII, 67. Le texte ne dit pas cela. (*Ed.*)

(3) T. VIII, p. 147, note. (*Ed.*)

19 à Toulon, 43 à Brest, 2 à Rochefort, ce qui fait qui fait 64 outre 9 en construction et 37 frégates, 13 corvettes. En 1756, temps où l'on travaillait avec la plus grande activité, il y avait 7.000 hommes; en 1778, il y en avait 10.000 à Brest.

Il y avait environ 5.000 matelots des classes, 8 à 9.000 en Provence et en Languedoc.

Ce n'est que depuis 1777 que l'on porte des dragones

C'est le 4 janvier 1778 que le Mont de piété établi par les lettres patentes de 1777 a été installé.

[1] Le règlement enregistré au Parlement le 7 septembre 1761 met que la part d'un auteur sera d'un neuvième pour les pièces en cinq actes, d'un douzième pour celles en trois actes, d'un dix-huitième pour les pièces en un acte.

Il y avait pour 200.000 livres de loges aux Français en 1778.

Le Kain, fils d'un orfèvre, commença à jouer en 1750. Voltaire l'encouragea et le forma. En 1751, il débuta aux Français, et en 1753, il fut reçu. Il ne jouait que douze fois par an.

Le duel du comte d'Artois et du duc de Bourbon était à cause de la duchesse. Madame de la...

Voltaire, après vingt-sept ans d'absence retourna à Paris en 1778. Il y reçut les honneurs du triomphe. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Après trois ans de guerre, l'Amérique fut reconnue par la France le 16 décembre 1777.

Les trois frères Queyssac, capitaines de dragons et dans la légion lorraine, et le négociant Damade-Bélair ont en cette célèbre affaire plaidé à trois parlements. C'est M. Target qui défendit Damade.

(1) P. 248, note. Règlement du Théâtre français. (*Ed.*)

XXVI[1]

ÉTUDES DE LA NATURE. — HISTOIRE NATURELLE.

Flux et reflux de la mer.

Etudes de la nature de Jacques Bernardin de Saint-Pierre. — N'ayant pas eu cet ouvrage assez longtemps dans les mains je n'en ai pu faire aucune note.

Sa théorie du flux et reflux m'a paru assez bizarre.

Buffon. *Histoire Naturelle.* Tome I^er^. Paris 1744. *Auxonne* mars 1789.

Les botanistes ont classé leurs plantes sous des rapports différents. L'on a cherché les divisions de la nature, mais la nature qui n'agit que par gradations n'a point de divisions.

Les uns ont classé (les végétaux) relativement à leur grandeur, les autres, aux feuilles, les autres, aux parties de la génération. Tournefort qui avait formé ses classes en suivant ce principe et en comptant les étamines, avait cependant procuré de ne pas confondre les choses trop différentes, le mûrier avec l'ortie, l'orme et la carotte, la rose et la fraise, etc., etc., comme l'a fait son successeur et le chef de la nouvelle méthode.

Aldrovande, naturaliste célèbre, a travaillé soixante ans et a fait des volumes immenses. Linnaeus. Aristote. Théophraste. Pline.

Animal, végétal et minéral, terre, air, eaux, animaux quadrupèdes, oiseaux, poissons, pour classer les espèces entre elles, on aura égard au degré de rapport qu'elles ont avec nous, ce qui vaut mieux que de distinguer par solipèdes, pieds fourchus, fissipèdes, etc.

(1) *Inédit. Fonds Libri.* Ces notes sont contenues : 1° dans un cahier Mss. de 18 pages in-folio ; 2° dans un cahier de 10 pages in-folio. J'ai collationné les extraits de Buffon sur l'*Edition de l'encyclopédie du* XIX^e^ *siècle.* (*Ed.*)

Le mot vérité ne fait naître qu'une idée vague. Les vérités mathématiques sont des vérités de supposition; les vérités physiques, de fait.

Théor de la terre.

Toutes les matières terrestres n'ont acquis de la solidité que par l'action continue de la gravité et des autres forces qui rapprochent les parties. Les eaux de la mer ont séjourné quelque temps sur la terre. L'on trouve des bancs de coquilles si étendus qu'il n'est pas possible que tant d'animaux eussent vécu en même temps.

L'on trouve des productions de la mer à 1.200 pieds de profondeur. L'on en trouve encastrées avec les marbres pétrifiés et avec les roches des plus hautes montagnes. Les couches qui composent la terre sont horizontalement placées, à l'exception des montagnes où elles en suivent la pente... Ni les tremblements de terre, ni les volcans n'ont formé les montagnes, le flux et le reflux, l'influence des vents, voilà les agents, causes premières des inégalités de la surface de notre globe.

Les plongeurs disent qu'à la plus grande profondeur où ils puissent descendre qui est de 20 brasses la mer est si remuée qu'elle en est troublée... En faisant la mer agent de tous les changements qui se sont opérés sur le globe, il est clair que les montagnes formées de couches doivent être fondées sur des terres moins pesantes et que les matières les plus graves doivent être placées au sommet... Sous l'équateur, les vents sont plus constants, les marées plus fortes. Donc les plus grandes inégalités doivent être sous l'équateur... L'Océan a un mouvement constant d'orient en occident... La mer Pacifique fait un effort constant contre les côtes de la Tartarie, de la Chine et de l'Inde ; l'océan Indien contre les côtes d'Afrique, l'Atlantique contre les côtes d'Amérique, etc., etc.

Diodore de Sicile et Strabon disent que la Méditerranée n'existait pas jadis. Lorsque les grands fleuves qui se jettent dans la mer Noire auront charrié assez de terres le Bosphore se bouchera... Les tremblements,

ou les affaissements, ou les desséchements ont produit les fentes.

Formation des Planètes.

La terre a environ 3.000 lieues de diamètre, est située à 30 millions de lieues du soleil autour duquel elle fait sa révolution en 365 jours. Ce mouvement est le résultat de deux forces : l'une agissant de haut en bas, appelée attraction, l'autre de gauche à droite... La révolution se fait autour d'un petit axe qui a 1/175 de moins que l'axe de l'équateur. M. de Buffon imagine que quelque comète, rencontrant le soleil, en aura détaché quelques parcelles qui sont aujourd'hui ses satellites. Ces parcelles se seront détachées en fluide en fusion comme des torrents de matière... Toutes les planètes ensemble ne font qu'une masse qui [est] la 1/650 de celle du soleil. La comète rencontra le soleil obliquement ce qui donna aux planètes cette force d'impulsion. La comète de 1680 approcha de si près du soleil qu'elle n'en était pas éloigné de la sixième partie du diamètre solaire. Les torrents de matière une fois détachés du soleil, ils se sont placés à une distance relative à leur densité.

Système de M. Whiston sur la création des Planètes. 1708. Londres.

Les matières qui ont composé la terre étaient selon lui l'atmosphère d'une grande comète et quant au déluge il dit que le 18 novembre 2365 de la période julienne ou 2349 avant l'ère chrétienne, une comète descendant dans le plan de l'écliptique, vers son périhélie, a passé tout auprès du globe. Lorsque la terre n'était que comète, elle était traversée par un noyau de 2.500 lieues de diamètre qui fut échauffé par le soleil qui lui communiqua une chaleur 2000 fois plus forte que celle d'un fer rouge. Autour de ce noyau solide existe un fluide pesant sur lequel la terre nage. Les montagnes sont les parties les plus légères. Toutes les inégalités que nous apercevons viennent de la plus ou moins grande pesanteur spécifique des parties. L'air fut composé des molécules les moins denses. La terre était mille fois plus peuplée. La vie des hommes était dix fois plus longue parce que la chaleur du noyau central

était alors dans sa force. Enfin tout devint (criminel) et mérita la mort qui arriva au monde le 28 décembre. La queue d'une comète qui n'est qu'un brouillard épais est quelquefois une colonne d'une longueur immense. Cette colonne rencontra pendant deux heures seulement l'orbe de la terre et fournit assez d'eau pour qu'il pût pleuvoir quarante jours. Le fluide du grand abîme, renfermé autour du noyau, aura rompu la croûte de la terre à cause du mouvement de flux et de reflux occasionné par la comète, et se sera répandu. Après l'éloignement de la comète, toutes les eaux sont rentrées dans l'abîme et y ont trouvé abondance de place par l'effort que l'eau avait fait pour se dégager en tous les sens, etc...

Système de Burnet. 1681. Londres.

Au-dessus des parties qui s'étaient dégagées pour former l'air et l'eau, se dégagea de l'huile qui forma bientôt la croûte de la terre, sans mer, sans montagnes, sans inégalités. La surface de la terre était facile à cultiver.

Après avoir été seize siècles dans cet état, le soleil fit fendre cette croûte limoneuse qui en peu de temps s'engloutit dans les eaux. C'est là l'explication qu'il donne du déluge. La terre, l'air, l'eau ainsi mélangés donnent cette figure irrégulière que nous habitons.

Système de Woodvard.

L'océan communique avec le grand abîme. Les écueils, les îles etc., sont des petits fragments de l'ancienne croûte. Les continents en sont les grands fragments. Au centre de la terre est renfermée une grande quantité d'eau. Lors du déluge, elle sortit, inonda la terre. La terre devint en fusion. Toutes les matières, suivirent leur gravité, se rangèrent par couches en suivant surtout cette loi.

Bourguet 1729.

Selon cet auteur, la terre après bien des siècles se trouva dans un état de fluidité dissolutive. Après, la terre a pris la forme que nous lui voyons et le feu s'y est mis qui la brûle peu à peu et finira par la détruire en occasionnant une explosion terrible.

Selon Leibniz, la terre commença par le feu et devint corps opaque faute de matières combustibles. Le verre, dont le

sable n'est qu'un élément, est le fond des matières qui composent le globe terrestre. Le mélange de sable, de sels fixes et d'eau a produit toutes les autres espèces de terres. Quand la croûte fut refroidie, les parties humides qui s'étaient élevées en forme de vapeurs retombèrent et formèrent les mers ; elles enveloppèrent la surface du globe et surmontèrent les endroits les plus élevés qui forment le continent et les îles d'aujourd'hui.

Stenon attribue la cause des inégalités de la surface de la terre à des inondations particulières, à des tremblements de terre, à des secousses, à des éboulements, causes secondaires, mais subordonnées au flux et reflux et au mouvement de la terre d'orient en occident.

Géographie de la Terre.

Depuis le nord de la Tartarie la plus orientale jusqu'au cap de Bonne-Espérance, il y a 3,600 lieues. C'est la plus grande ligne que l'on puisse tirer dans l'Ancien continent. Depuis Trefana, en Afrique, jusqu'à Ningpo en Chine, il y a 2.800 lieues. Depuis Brest jusqu'à la côte de la Tartarie chinoise, il y a 2.300 lieues.

La ligne qui partant du cap de Tartarie va au Cap de Bonne-Espérance divise la terre en deux parties égales. La partie qui est à gauche a 2.471.092 3/4 lieues carrées ; celle qui est à droite 2.469.687 lieues carrées : l'Ancien continent a donc 4.940.780 lieues carrées, ce qui ne fait pas un cinquième de la surface du globe.

Le nouveau continent depuis l'embouchure de la rivière de la Plata jusqu'à cette contrée marécageuse au delà du lac des Assiniboïls a environ 2.500 lieues de longueur, partage le continent en deux parties égales : à gauche 1.069.286 5/6 lieues carrées ; à droite, 1.070.206 1/12. Toutes ces terres réunies contiennent 7.080.993 lieues carrées, ce qui ne fait pas le tiers de la surface du globe qui en contient 25.000.000.

1 069 286 5/6
1 070 206
2 139 906.

Magellan, en 1522, est le premier qui ait fait le tour du monde en 1.124 jours. L'on dit qu'un capitaine anglais nommé Monson a été jusqu'au pôle arctique, à deux degrés près.

L'on dit que la mer Noire du temps de l'empereur Copronyme gela de trente coudées d'épaisseur, sans compter vingt coudées de neige.

Lorsque deux montagnes ou collines sont séparées par une vallée d'une demi-lieue ou d'un quart, il est assez général que les angles rentrants correspondent aux angles saillants et qu'elles soient de même hauteur.

Un potier de terre, nommé Palissy, vers la fin du XVI[e] siècle (fut le premier qui osa dire) que les coquilles fossiles que l'on trouvait au fond de la terre étaient vraiment des dépôts de la mer.

M. Réaumur a observé en Touraine une masse de 130.680.000 toises cubiques enfouie sous terre, de coquilles ou de fragments d'icelles.

Le porphyre n'est autre chose qu'un rapprochement de pointes d'oursins pétrifiées.

2[e] Volume. M. de Buffon après avoir exposé son système l'appuie par des preuves qui forment le 2[e] volume et contiennent dix-neuf articles.

Les détroits sont les endroits de la mer les moins profonds. La profondeur ordinaire est de 6 à 15 brasses. L'on prétend qu'il y a des endroits qui ont jusqu'à une lieue de profondeur et beaucoup qu'on ne peut sonder. L'on sonde avec un plomb de 30 à 40 livres. La corde déplace un volume plus pesant (que celui) qu'elle devait égaler ; alors le poids doit dériver. Il faudrait une chaîne de fer... La profondeur est ordinairement relative à la hauteur de la côte.

Les montagnes du Pérou ont trois mille toises de haut. Sur un globe de deux pieds et demi de diamètre, ce ne serait pas une demi-ligne.

On a sondé dans le duché de Stafford une espèce de gouffre qui a 2.600 pieds.

Les Alpes forment une chaîne qui traverse le continent entier depuis l'Espagne jusqu'à la Chine. Depuis la Galice aux Pyrénées, le Vivarais, l'Auvergne, l'Italie, s'étendant en Dalmatie, se joignant avec les montagnes d'Arménie, le Taurus, l'Imaüs, etc.

La presqu'île d'en deçà du Gange est divisée en deux par le *Gâte*, montagne fort élevée : d'un des côtés, est la

côte de Malabar, de l'autre est la côte de Coromandel. Lorsque, d'un côté, l'on éprouve les chaleurs de l'été, de l'autre il fait froid. La Jamaïque ressent la même singularité.

Granit Roscorf] Iles.

Lanos, *sierras* et *andes* sont les trois divisions des terres du Pérou : plaines, collines, cordillières.

Fleuves.

Les plus grands fleuves vont d'orient en occident. Les rivières occupent la partie la plus basse du terrain compris entre les deux collines ou montagnes opposées. Elles coulent toujours du côté de la montagne la plus rapide. A mesure que les rivières approchent de leur embouchure, les sinuosités de leur cours se multiplient.

Les eaux d'une rivière ne sont pas de niveau, même dans leur largeur. Lorsqu'elle grossit subitement, le milieu du courant s'élève sensiblement, de 2 à 3 pieds quelquefois... La vitesse avec laquelle elle est emportée diminue l'action de la pesanteur... Lorsque les fleuves approchent de leurs embouchures, les bords sont plus élevés que le milieu, la marée en est la cause... Lorsque l'on passe le Pont-Saint-Esprit les conducteurs font attention de ne pas quitter le fil de l'eau même longtemps après avoir passé le pont.

Si l'on suppose la profondeur de la mer être de 230 toises, 21.372.626 milles cubiques d'eau (y sont contenues)... Le Pô court un pays de 380 milles de longueur, et sa largeur, avant qu'il ne se divise en plusieurs branches, est de 100 perches de Bologne ou mille pieds, sa profondeur 10 pieds. Sa vitesse est telle qu'il parcourt 4 milles dans une heure, ce qui fait un mille cubique en 26 jours. Or, le Pô occupe 45.600 milles carrés. L'on met 30 lieues de droite et de gauche. La surface de la terre sèche est de 85.490.506 milles carrés. Par conséquent la quantité que le Pô fournit n'est que 1/1874 de tout ce que reçoit la mer. Il faudrait donc 812 ans à toutes les rivières pour fournir la quantité d'eau qui est dans la mer. Il suit de là que l'évaporation enlève un point à la mer.

Le mont Saint-Gothard est le point le plus élevé de

l'Europe : les pays situés entre les provinces de Belozera et de Vologda en Moscovie, le pays des Turcs Mogols, le pays de Quito en Amérique.

Il y a dans l'(Ancien) continent environ 430 fleuves qui tombent directement dans la mer. Il n'y en a, dans le Nouveau, que 186. Dans ce nombre ne sont compris que des rivières grandes au moins comme la Somme. Toutes ces rivières charrient des parties minérales et des sels.

La rivière de Pégu est appelée le Nil des Indes. Le Niger déborde comme le Nil. La Plata en Brésil, le Gange, l'Indus, l'Euphrate débordent annuellement. Il y a des cataractes de 150 pieds. L'Oby bouche le détroit de Waigats par les glaces qu'il charrie.

Le pays du monde le plus froid est le Spitzberg : c'est une terre qui est au 78e degré de latitude, toute formée de petites montagnes aiguës... Il ne fait jamais aussi froid sur les côtes de la mer que dans l'intérieur des terres... Il y a des glaces flottantes très élevées qui ont des cinq à sxi cents pieds de haut et des deux à trois lieues en contour.

Mers et Lacs.

La mer Baltique a, du midi au nord, 300 lieues, en y comprenant le golfe de Bothnie. L'on n'y ressent aucun mouvement de flux ni de reflux. Elle est fort peu salée... La mer Blanche est fort peu salée... Le détroit de Waigats n'a pas 8 à 10 lieues de longueur. Il communique à une mer que l'on a appelée mer Tranquille. L'on doute qu'elle communique avec la mer de Tartarie. L'on croit la méditerranée. Pour arriver au détroit nord, il faudrait donc mieux doubler le cap Désiré. Depuis l'embouchure du Chotanga qui est au 73e degré, l'on côtoie des côtes pendant 200 lieues. Les Moscovites qui ont voyagé par terre disent seulement qu'elles ne sont pas interrompues et leurs cartes y marquent des fleuves et des peuples qu'ils appellent *populi patati*.

Lettres édifiantes. Connaissance de l'ancien monde imprimée en 1707. Histoire générale des voyages.

Au 66e degré, l'Océan fait un golfe à l'embouchure du Len qui est un fleuve très considérable. Ce golfe s'appelle Linchidolin. De là, l'on suit la côte pendant l'espace de

500 lieues vers l'orient jusqu'à une péninsule où habitent les peuples Schelates. Cette pointe est à l'extrémité la plus septentrionale de la Tartarie ; elle est située au 72e degré... Depuis le cap Nord, jusqu'à l'embouchure du fleuve Korvinea, il y a 1.700 lieues. Depuis le cap Nord jusqu'aux Schelates, il y en a 1.100, en naviguant sur le même parallèle... En suivant la côte orientale de l'ancien continent, en commençant à cette pointe de la terre des peuples Schelates, en descendant vers l'équateur, l'Océan fait deux petits golfes : après quoi, l'Océan entre dans les terres et forme la mer méditerranée du Kamtchatka où est l'île Amuor. Cette mer communique par un large détroit avec la mer de Corée qui a plus de 600 lieues de longueur. Cette mer n'a d'autre communication avec l'océan que le détroit qu'il y a entre Kamtchatka et Yéço. L'on n'est pas assuré si celui que quelques cartes ont marqué entre le Japon et la terre d'Yéço existe réellement. Le détroit qui est entre le Japon et la Corée communique à la mer de Chine qui elle-même est une espèce de mer Méditerranée.

Le golfe de Cambaie n'a guère que 50 à 60 lieues [et de l'Inde]. Celui-ci reçoit l'Indus et l'Euphrate. C'est l'endroit du monde où la marée se fait le plus sentir. Elle monte jusqu'à 30 pieds. Le golfe Persique a plus de 250 lieues de profondeur. La mer Rouge en a plus de 680. Ces deux mers sont sujettes au flux et reflux.

La Méditerranée a plus de 900 lieues : elle communique par le détroit de Gibraltar à l'océan qui y entre avec une grande rapidité.

Le cap Hold-With-Hope, situé au 73e degré, c'est la terre la plus septentrionale que l'on connaisse dans le nouveau Groenland. Elle n'est éloignée du cap (nord) de Laponie que de 160 à 180 lieues. Au cercle polaire, il y a un large détroit entre l'Islande et le Groenland. Le Groenland est une presqu'île qui s'étend jusqu'au 60e degré. L'île de Frisland et le détroit de Forbisher terminent la presqu'île.

Le détroit de Davis communique à plusieurs mers méditerranées. Il y a beaucoup de flux et de reflux dans ces mers. Le golfe du Mexique est une méditerranée, l'on n'y ressent aucun mouvement du flux. Il a plus de 500 lieues du nord au sud. La mer Vermeille a plus de 200 lieues de profondeur. Dès le 51e degré, l'on ne connaît plus rien. Ainsi, pendant l'espace de près de 1.000 lieues, les côtes nous sont inconnues.

Voyage du Levant de Tournefort.

La mer Noire a environ 250 lieues de longueur sur 100 de largeur. Le Palus Méotide a 100 lieues sur 20. C'est une espèce de marais. La mer de Marmara n'a que 50 lieues sur 8 à 9 de largeur. Le Bosphore a 800 pas de largeur et coule dans la Méditerranée. Le détroit de Gibraltar a souvent un mouvement contraire à celui du Bosphore.

Voyage hardin. de Pietro della Valle.

Voyage de Shaw.

La mer Caspienne a 300 lieues sur 50. Le flux se fait sentir six heures et demie et le reflux de même. Le mouvement de la mer d'orient en occident est constant. L'Océan, dans le flux, se meut selon cette direction. Le reflux est moins fort que le flux. L'un est une intumescence et l'autre est comme une détumescence. Au détroit de Magellan, le flux s'élève à 20 pieds.

Flux et reflux.

L'on peut distinguer trois sortes de côtes : 1° les côtes élevées qui sont des rochers et des pierres dures, coupés ordinairement à plomb, qui s'élèvent jusqu'à 7 et 800 toises ; 2° les côtes basses, dont les unes sont unies et presque de niveau avec la surface de la mer, et dont les autres ont une élévation médiocre et sont souvent bordées de rochers à fleur d'eau qui forment les brisants et rendent l'approche très difficile ; 3° les dunes, qui sont des côtes formées par les sables que la mer accumule ou que les fleuves déposent. Ces dunes forment des collines plus ou moins élevées.

Inégalités du fond de la mer.

La profondeur de l'eau assez ordinairement est d'autant plus grande que ses côtes sont plus élevées.

Les inégalités du fond de la mer produisent les courants particuliers. Le flux et reflux mettent en mouvement la

masse d'eau ; les inégalités particulières la dirigent, quelquefois servent.

Les principaux courants de l'Océan sont ceux qu'on a observés dans l'Atlantique depuis le cap Vert jusqu'à la baie de Fernando-Pô. Les vaisseaux font 150 lieues en deux jours. Les côtes même forment une espèce de courant : leurs angles soulèvent l'eau ; s'il se trouve des golfes ou si la côte est en certaine position, les courants peuvent être très violents.

Vents réglés. Sur la mer, dans la zone torride, il souffle un vent qui va d'orient en occident. L'on va d'Acapulco aux Philippines, — il y a plus de 2.700 lieues, — toujours guidé par ce vent. Il règne également de l'Afrique au Brésil.

Dans la Méditerranée, les vents soufflent de la terre vers la mer au coucher du soleil, et de la mer vers la terre au lever ; le matin, un vent de levant, le soir un vent de couchant.

Le passage du chaud au froid et du froid au chaud ne se peut faire sans produire des très grands vents, soit à cause de l'augmentation du volume d'air, soit à cause du flux et reflux d'air, soit à cause de la fonte des neiges ou des pluies violentes.

Les moussons soufflent alternativement. Il y en a qui soufflent des côtes d'Afrique aux Indes, en janvier jusqu'en mars et de l'Inde en Afrique, depuis septembre jusqu'à janvier.

A la Jamaïque, les vents soufflent de tous les côtés à la fois, pendant la nuit. En hiver, le port de Cochin est inabordable.

Ouragans, trombes, etc. La mer du Japon, la Magellanique, celle des côtes d'Afrique, au delà des Canaries, la mer Rouge, la mer Vermeille, sont très sujettes aux tempêtes.

Dans le royaume de Cachemire qui est environné du Caucase, l'on éprouve des changements de saisons subits. En moins de deux heures, l'on passe du chaud au froid. Des deux côtés du cap Ragalgate en Arabie, l'on éprouve

le chaud d'un côté et le froid de l'autre. A Céram, île, l'on éprouve la même singularité. Les vents du midi qui règnent pendant l'été en Egypte sont si chauds qu'ils sont étouffants. En Perse, il y a le *Samyel* qui n'est pas moins insupportable. Au cap de Bonne-Espérance, l'on éprouve des tempêtes appelées l'*œil de bœuf*. Il se forme un petit nuage sur le sommet de la montagne de la Table, d'où il sort un vent violent qui, donnant sur des montagnes, forme un conflit affreux, capable de submerger le plus grand navire si l'on n'a eu la précaution de carguer les voiles.

Les ouragans sont des vents d'une violence extrême, qui soufflent de tous les côtés, forment des *tornados*. Il y en a de constants à la côte de Guinée qui règnent sur un espace de 200 mille lieues carrés.

L'Euripe absorbe et rejette alternativement les eaux sept fois en vingt-quatre heures. Le Charybde les rejette et absorbe trois fois.

Il y a sur les côtes de Norwège un gouffre qui a près de 20 lieues de circuit. Il absorbe tout ce qui lui est présenté pendant six heures pour le restituer pendant les six autres.

Il y a deux espèces de trombes : la première n'est qu'une nuée épaisse, comprimée par des vents contraires qui, soufflant à la fois de plusieurs côtés, donnent à la nuée la forme cylindrique et [l'obligent] à descendre. Si elle tombait sur un vaisseau, elle le submergerait infailliblement. L'autre espèce de trombe s'appelle typhons : ils s'élèvent de la mer avec une grande violence. Ils n'ont pas d'autre cause que les feux souterrains. L'air est alors rempli d'exhalaisons sulfureuses. Le ciel paraît caché d'une croûte de cuivre. [On a vu des] typhons de trois ou quatre pouces de diamètre ; on en a vu d'un pied.

Volcans, tremblements de terre.

Le volcan est une montagne remplie de soufre, de bitume et de matières qui servent d'aliments à un feu souterrain. L'ouverture a souvent plus d'une demi-lieue de diamètre.

Il y a en Europe trois volcans : l'Hecla en Islande, le

Vésuve près de Naples et l'Etna en Sicile. Toutes les fois qu'il se forme des nouvelles bouches, l'on éprouve des tremblements horribles. En 1669-1670, l'on vit les flammes depuis Malte qui est à 60 lieues de l'Etna. Ce volcan fume toujours, mais il ne jette des flammes que pendant ses éruptions.

1683. Une éruption fut si violente que le tremblement de terre qu'elle produisit renversa la ville de Catane et avec elle 60.000 habitants.

L'Hécla jette quelquefois de l'eau bouillante.

Le mont Vésuve n'a commencé à brûler que du temps de Vespasien. Il jeta des laves si loin qu'il en arriva jusqu'en Égypte, à Rome; Héraclée fut couverte lors de ce premier incendie.

M. Ray croit que le feu des volcans vient d'une très grande profondeur et a formé les montagnes.

1737. Le Vésuve vomissait des torrents de matières métalliques fondues et ardentes qui se répandaient dans la campagne et s'en allaient à la mer. Ce serait un fleuve de 6 à 7 milles et de 25 à 30 pas[1] de profondeur sur 50 ou 60 pas de largeur.

Le tremblement de terre de Lima a englouti toute la ville, excepté quatre maisons. Callao a subi le même sort. La mer a noyé tous les habitants. Pisco, au Pérou, fut noyé également en 1682. Pline rapporte qu'il arriva, sous Tibère, un tremblement qui renversa douze villes... Saint Augustin rapporte que cent villes de Lybie eurent le même sort. Antioche fut engloutie du temps de Trajan. En 528, sous Justinien, elle fut de nouveau engloutie avec 40.000 habitants et, six ans après, 60.000 habitants furent de nouveau engloutis.

En 1182, la Judée fut presque détruite par une cause pareille... Du temps de Pie II pape, 30.000 personnes furent écrasées à Naples et tous les habitants furentobligés de rebâtir leur ville.

1629. Sept mille personnes périrent dans la Pouille. A Smyrne, 20.000 habitants y périrent (1688).

(1) Palmes (en surcharge).

Sous Valentinien I^er^, il y eut un tremblement qui se fit sentir dans toute la terre connue.

Le feu et l'eau produisent également des îles. Pline rapporte qu'autrefois il y eut treize îles qui sortirent à la fois de la Méditerranée. Rhodes et Délos en étaient. En 1707, on vit, de l'île de Santorin, se former à une demi-lieue une île. Cette éruption fut accompagnée d'un tremblement de terre affreux. Iles nouvelles.

En 1720, il s'en forma une auprès de Tercère, entre les Açores. En 1722, la nouvelle île diminua.

Les cavernes sont produites par les eaux et par le feu. Il y en a une dans l'Archipel, appelée Antiparos, qui est à 300 brasses de profondeur depuis la surface de la terre. La grotte a 50 pas sur 40 de hauteur. Cavernes.

Cinquante mille personnes pourraient se réfugier dans les carrières de Maëstricht.

1714. Une partie de la montagne de Diableret en Valais tomba subitement et tout à la fois, entre 2 et 3 heures après midi. Elle renversa cinquante-cinq cabanes du pays sous les amas de terre. Amassés en bas, [ils] sont de plus de 300 pieds.

La ville de Pleurs en Valteline fut enterrée sous les rochers au pied desquels elle était située.

Le tuf, les pierres molles, les graviers ne sont pas des couches de première formation, mais sont portés par les eaux des pluies et sont le résultat des changements journaliers qui arrivent.

Une inondation, qui arriva en 1446 en Flandre, fit périr plus de 100.000 hommes. Les inondations ont été fréquentes dans cette contrée et les résultats en ont toujours été funestes.

Histoire Naturelle. Buffon. Génération 3^e^ et 4^e^ volume.

Les systèmes principaux qui ont divisé les naturalistes anciens sur la génération, eurent pour chefs Aristote et Hippocrate. Le premier prétendait que la femme n'a point

Système d'Aristote.

de fluide prolifique et ne contribue à la génération que par le sang menstruel qui sert à la formation, au développement et à la nutrition du fœtus. Selon ce philosophe, la liqueur séminale du mâle est un excrément du dernier aliment, c'est-à-dire du sang, et les menstrues sont dans les femelles un excrément sanguin, le seul qui serve à la génération. Il prétend le prouver parce qu'il y a des femmes qui conçoivent sans plaisir. La liqueur séminale du mâle n'y contribue pas comme matière, mais comme forme. C'est la cause efficiente, c'est le principe du mouvement. Elle est à la génération ce que le sculpteur est au bloc de marbre. La liqueur du mâle est le sculpteur, le sang menstruel est le bloc, et le fœtus est la figure. Les menstrues reçoivent donc, de la semence du mâle, une espèce d'âme qui donne la vie. Cette âme n'est ni matérielle, ni immatérielle. Agissant sur la matière et n'entrant pas comme matière dans la génération, c'est un esprit dont la substance est semblable à celle des éléments, des étoiles. Le cœur est le premier ouvrage de cette âme, etc.

Système d'Hippocrate.

Hippocrate croyait que le mâle et la femelle avaient chacun une liqueur prolifique. Il voulait même de plus que, dans chaque sexe, il y eut deux liqueurs séminales, l'une plus forte et plus active, l'autre plus faible et moins active.

Les deux plus fortes liqueurs mêlées produisaient un enfant mâle, tandis que le mélange des deux faibles liqueurs produisaient la femelle. Ce grand médecin prétend que la semence du mâle est une sécrétion des parties les plus fortes et les plus essentielles de tout ce qu'il y a d'humide dans le corps humain. Selon lui, la formation du fœtus se fait par le mélange des liqueurs séminales dans la matrice. Elles s'y épaississent par la chaleur du corps de la mère. Le mélange reçoit et tire l'esprit de la chaleur et, lorsqu'il en est tout rempli, l'esprit trop chaud sort au dehors; mais, par la respiration de la mère, il arrive un esprit froid et, alternativement, il entre un

esprit froid et il sort un esprit chaud dans le mélange, ce qui lui donne la vie et fait naître une pellicule à la surface du mélange. Le sang menstruel qui est supprimé fournit abondamment à la nourriture, et ce sang, fourni par la mère au fœtus, se coagule par degrés et devient chair ; cette chair s'articule à mesure qu'elle croît et c'est l'esprit qui donne cette forme à la chair. Chaque chose va prendre sa place, les parties solides vont aux parties solides. Celles qui sont humides vont aux parties humides. Chaque chose cherche ce qui lui est semblable et le fœtus est enfin entièrement formé par ces causes et ces moyens.

Jusqu'au renouvellement des sciences, ces deux grands hommes ont eu leurs sectateurs. Les philosophes scolastiques ont, en adoptant la philosophie d'Aristote, adopté son système. Les médecins, au contraire, ont suivi celui d'Hippocrate.

Système de Fabrice d'Acquapendente.

Fabrice d'Acquapendente fut le premier des modernes qui fit des expériences sur la fécondation : il distingua deux parties dans la matrice de la poule : l'une supérieure et l'autre inférieure. La première, qu'il appela l'ovaire, n'est proprement qu'un assemblage d'un très grand nombre de petits jaunes d'œuf de figure ronde, dont la grandeur varie depuis la grosseur d'un grain de moutarde jusqu'à celle d'une grosse avoine. Ces petits jaunes forment un corps qui ressemble assez bien à une grappe de raisin. Ils tiennent à un pédicule commun, comme les grains tiennent à la grappe. Les plus petits de ces œufs sont blancs. N'ayant aperçu aucune différence dans ces jaunes après la communication du coq, il s'est imaginé que les œufs et l'ovaire lui-même deviennent féconds par une évacuation spiritueuse qui sort de la semence du mâle. Lorsque l'œuf s'est détaché du pédicule commun, il descend peu à peu dans la partie inférieure de la matrice. Dans le passage, l'œuf commence à s'envelopper de cette liqueur blanche, de la membrane qui la contient, des deux cordons qui traversent le blanc et se joignent au jaune et même de la coquille qui

se forme la dernière en fort peu de temps. Ces cordons sont les parties fécondées par l'esprit séminal du mâle. C'est là où le fœtus commence à se corporiser. C'est de l'œuf que dépend la génération. L'œuf la produit comme agent. Il y fournit comme matière, comme organe, comme instrument. La matière des cordons est la substance de la formation ; le blanc et le jaune sont la nourriture, et l'esprit séminal du mâle est la cause efficiente : cet esprit communique aux cordons, d'abord une faculté altératrice, ensuite une faculté formatrice, et enfin une faculté augmentatrice.

Système d'Harvey.

Harvey prétend que l'homme et tous les animaux viennent d'un œuf, que le premier produit de la conception dans les vivipares est une espèce d'œuf, et que la seule différence qu'il y ait entre les ovipares et les vivipares, c'est que les fœtus des derniers prennent leur origine, acquièrent leur accroissement et arrivent à leur développement entier dans la matrice, au lieu que les fœtus des ovipares prennent à la vérité leur première origine dans le corps de la mère où ils ne sont encore qu'œufs et que ce n'est qu'après être sortis du corps de la mère et au dehors, qu'ils deviennent réellement des fœtus. Des animaux ovipares, les uns gardent leurs œufs au dedans d'eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils soient parfaits, comme les oiseaux, les serpents et les quadrupèdes ovipares ; les autres répandent ces œufs avant qu'ils soient parfaits comme les poissons, etc.

La poule produit des œufs sans coq, mais en plus petit nombre, et ces œufs quoique parfaits sont inféconds. Dans deux ou trois jours d'habitude avec le coq, la poule ne peut pas être fécondée pour le reste de l'année. Il (y) a cependant des œufs féconds vingt jours après la communication. La partie de l'œuf qui est fécondée n'est pas, comme le dit Fabrice, dans les deux cordons qui se trouvent également dans les œufs produits sans communication. La partie de l'œuf qui est fécondée est très petite :

c'est un petit cercle blanc qui est sous la membrane du jaune, qui forme une petite cicatrice de la grandeur d'une lentille : c'est là que doit naître et croître le poulet. Toutes les autres parties de l'œuf ne sont faites que pour cela. Cette cicatrice se trouve dans tous les œufs féconds ou inféconds et n'est pas produite par la semence du mâle.

Le premier jour après que l'œuf a été échauffé par... Le point, arrivé au troisième (jour), est déjà augmenté de façon qu'il paraît être devenu une petite vésicule remplie de sang. Le sixième jour, les trois bulles de la tête paraissent distinctement, les tuniques des yeux, les ailes, les cuisses, le foie, les poumons... Selon cet anatomiste, la génération est l'ouvrage de la matrice. Jamais il n'y entre de semence du mâle. La matrice conçoit le fœtus par une espèce de contagion que la liqueur du mâle lui communique, à peu près comme l'aimant communique au fer la vertu magnétique. Non seulement cette contagion masculine agit sur la matrice, mais elle se communique même à tout le corps féminin qui est fécondé en entier, quoique, dans toute la femelle, il n'y ait que la matrice qui ait la faculté de concevoir, comme le cerveau a seul la faculté de concevoir les idées et ces deux conceptions se font de la même façon. Les idées que conçoit le cerveau sont semblables aux images des objets qu'il reçoit par les sens. Le fœtus qui est l'idée de la matrice est semblable à celui qui le produit, et c'est par cette raison que le fils ressemble au père, etc.

Graaf, après un grand nombre d'expériences, conclut que toutes les femelles vivipares ont des œufs, que ces œufs sont contenus dans les testicules, qu'il appelle ovaires, qu'ils ne peuvent s'en détacher qu'après avoir été fécondés par la semence du mâle. Il dit que l'on se trompe lorsque l'on croit que, dans les femmes et dans les filles, il se détache très souvent des œufs de l'ovaire. Il paraît persuadé que, jamais, les œufs ne se séparent de l'ovaire que d'après leur fécondation par la liqueur séminale du mâle. Il pré-

Stenon, Graaf, Swammerdam, van Horn, à de très petits changements près se disputent la découverte de ce système.

tend aussi que tous ceux qui ont cru avoir vu des œufs de deux ou trois jours déjà gros se sont trompés parce que les œufs, selon lui, restent plus de temps dans l'ovaire, quoique fécondés, et que, au lieu d'augmenter d'abord, ils diminuent jusqu'à devenir dix fois plus petits qu'ils n'étaient, et que ce n'est que quand ils sont descendus des ovaires dans la matrice qu'ils commencent à reprendre de l'accroissement. Les œufs, dans les ovaires des femmes, ne sont pas plus gros qu'un petit pois. Ils sont très petits dans les jeunes filles de douze à quatorze ans, mais l'usage de l'homme et les années les font grossir. On peut en compter plus de vingt dans chaque ovaire. Une fois fécondés par les parties spiritueuses de la liqueur séminale du mâle, ils se détachent et tombent dans la matrice par les trompes de Fallope, où le fœtus est formé de la substance intérieure de l'œuf et le placenta de la matière extérieure.

Système de Malpighi et de Vallisnieri 1692.

Après des observations nombreuses et les expériences les plus réitérées, Vallisnieri conclut que l'ouvrage de la génération se fait dans les testicules de la femelle, qu'il regarde toujours comme des ovaires, quoiqu'il n'y ait jamais trouvé des œufs, et qu'il ait démontré au contraire que les vésicules ne sont pas des œufs. Il dit aussi qu'il n'est pas nécessaire que la semence du mâle entre dans la matrice pour féconder l'œuf; il suppose que cet œuf sort par le mamelon du corps glanduleux, après qu'il a été fécondé dans l'ovaire; que, de là, il tombe dans la trompe où il ne s'attache pas d'abord, qu'il descend et s'augmente peu à peu et s'attache à la matrice. Il est persuadé que l'œuf est caché dans la cavité du corps glanduleux et que c'est là où se fait tout l'ouvrage de la fécondation, quoique, dit-il, ni moi, ni aucun anatomiste en qui j'aie eu pleine confiance, n'ayons jamais vu ni trouvé cet œuf.

Selon lui, l'esprit de la semence du mâle monte à l'ovaire, pénètre l'œuf et donne le mouvement au fœtus qui

est préexistant dans cet œuf. Dans l'ovaire de la première femme étaient contenus des œufs qui, non seulement renfermaient en petit tous les enfants qu'elle a faits ou pouvait faire, mais encore toute la race humaine, toute sa postérité jusqu'à l'extinction de l'espèce.

La ressemblance des enfants à leur père ne vient que de l'imagination de la mère. La force de cette imagination est si grande et si puissante sur le fœtus qu'elle peut produire des taches, des monstruosités, des dérangements des parties, des accroissements extraordinaires, aussi bien que des ressemblances parfaites.

Système des animaux spermatiques ou système de Leeuwenhoek et de Hartsoëker.

Hippocrate avait déjà dit que les semences des animaux étaient remplies d'animalcules ; Démocrite parle de certains vers qui prennent la figure humaine ; Aristote dit que les premiers hommes sortirent de la terre sous la forme de vers ; Platon, dans son Timée, que les animaux spermatiques deviennent des hommes. Dalenpatius, dans ces derniers temps, dit qu'il vit un de ces animaux se développer ou plutôt quitter son enveloppe : ce n'était plus un animal, c'était un corps humain dont il distingua très bien les deux jambes, les deux bras, la poitrine, la tête à laquelle l'enveloppe servait de capuchon.

Mais passons au système de Leeuwenhœck, où la semence séminale du mâle est composée de petits animaux si nombreux qu'une goutte de liqueur, grosse comme un grain de sable, en contient plusieurs milliers. Plus le fluide est délayé, plus le nombre de ces animaux paraît s'augmenter. Lorsqu'une trop grande sécheresse ou chaleur est sur le point de faire (cesser) leur mouvement, ils paraissent se rassembler de plus près et ils ont un mouvement comme de tourbillon dans le centre de la petite goutte que l'on observe et ils semblent périr tous au même temps, au lieu que, dans un plus grand volume de liqueur, on les voit périr successivement. Ces animaux sont de différentes figures selon l'espèce d'animal d'où provient la semence ; ils sont tous longs, menus, et sans membres. Ils se meu-

vent avec rapidité et en tous sens. La matière qui contient ces animaux est plus pesante que le sang. Une quantité de liqueur égale à la grosseur d'un grain de sable contient plus de 50.000 de ces animaux dans la semence du coq.

Lorsque l'on observe la liqueur séminale des animaux quelque temps avant qu'ils ne soient en chaleur, l'on y voit les mêmes animalcules mais sans mouvement.

Dans la semence de l'homme, l'on y voit deux espèces de ces animalcules, comme des mâles et des femelles.

Andry dit que l'on ne trouve de ces animalcules que dans l'âge propre à la génération, que les enfants et les vieillards n'en ont pas ; que (chez) les sujets incommodés de maladies vénériennes on n'en trouve que peu et qu'ils y sont languissants ; que, dans les parties de la génération des impuissants, on n'en voit aucun qui soit en vie.

Si l'on veut, disent-ils, que, dans les femelles des vivipares, il y ait des œufs comme dans les ovipares, ces œufs ne sont que la matière nécessaire à l'accroissement du ver spermatique. Il entrera dans l'œuf par le pédicule qui l'attachait à l'ovaire ; il y trouvera une nourriture préparée pour lui. Tous les vers qui n'auront pas été assez heureux pour rencontrer cette ouverture du pédicule périront. Celui seul qui en aura enfilé le chemin arrivera à sa transformation. Le ver spermatique est le vrai fœtus ; la substance de l'œuf le nourrit, les membranes de cet œuf lui servent d'enveloppe et, lorsque la nourriture contenue dans l'œuf commence à lui manquer, il s'applique à la peau intérieure de la matrice, et tire ainsi la nourriture du sang de la mère, jusqu'à ce que, par son poids et par l'augmentation de ses forces, il rompe enfin ses liens pour venir au monde. Ce n'est plus la première femme qui renfermait toutes les races passées, présentes et futures, mais c'est le premier homme qui en effet contenait toute sa postérité.

Les germes préexistants ne sont plus des embryons sans vie renfermés comme de petites statues dans des œufs contenus à l'infini les uns dans les autres ; ce sont des petits

animaux, des petits homuncules organisés et actuellement vivants, tous renfermés les uns dans les autres, auxquels il ne manque rien et qui deviennent des animaux parfaits et des hommes par un simple développement, aidé par une transformation semblable à celle que subissent les insectes avant que d'arriver à leur état de perfection.

Remarques sur ces systèmes.

Un ver spermatique est plus de mille millions plus petit qu'un homme. Si la grandeur de l'homme est prise pour l'unité, la grandeur du ver spermatique sera exprimée par $\frac{1}{1000\,000\,000}$ et comme l'homme est au ver spermatique de la première génération en même raison que ce ver est au ver spermatique de la seconde génération, la grandeur du ver spermatique de la seconde génération ne pourra être exprimée que par un nombre composé de 19 chiffres ; celui de la troisième par un autre de 28 ; la grandeur du ver spermatique de la quatrième sera exprimé par 37 chiffres, celui de la cinquième par 46, celui de la sixième par 55 chiffres, etc. Et, en prenant la distance du soleil à Saturne, nous trouverons qu'il ne faut que 45 chiffres pour exprimer le nombre des lignes cubiques contenues dans cette sphère et, en réduisant chaque ligne cubique en mille millions d'atomes, il ne faut que 54 chiffres pour en exprimer le nombre : par conséquence, l'homme serait plus grand que le ver spermatique de la sixième génération autant que l'espace de l'univers ne l'est par rapport au plus petit atome de matière qu'il soit possible d'apercevoir au microscope.

Système de Buffon.

Tous les animaux se nourrissent de végétaux ou d'autres animaux qui se nourrissent eux-mêmes de végétaux. Cette nourriture ne peut opérer la nutrition qu'en s'assimilant à chaque partie du corps et en pénétrant activement la forme de ces parties que le naturaliste a appelées le moule intérieur. Lorsque cette matière est plus abondante qu'il ne faut pour nourrir et développer le corps animal ou végétal, elle est renvoyée de toutes les parties du corps dans un ou plusieurs réservoirs sous la forme d'une liqueur. Cette

liqueur contient toutes les molécules analogues au corps de l'animal et, par conséquent, tout ce qui est nécessaire à la reproduction d'un petit être extrêmement semblable au premier. Ordinairement, cette matière ne devient surabondante, dans le plus grand nombre des espèces d'animaux, que quand le corps a pris la plus grande partie de son accroissement, et c'est par cette raison que les animaux ne sont en état d'engendrer que dans ce temps. Lorsque cette matière nutritive et productive, qui est universellement répandue, a passé par le moule intérieur de l'animal ou du végétal et qu'elle trouve une matrice convenable, elle produit un animal ou un végétal de même espèce, mais lorsqu'elle ne se trouve pas dans une matrice convenable, elle produit des êtres organisés différents des animaux et des végétaux, comme les corps mouvants que l'on voit dans les liqueurs séminales des animaux et dans les infusions des germes des plantes. Cette matière productive est composée de particules organiques toujours actives dont le mouvement et l'action sont fixés par les parties brutes et particulièrement par les particules huileuses et salines. Mais, dès qu'on les dégage de cette matière étrangère, elles reprennent leur action et produisent différentes espèces de végétations et d'autres êtres animés qui se meuvent progressivement. Les femelles comme les mâles ont également une semence prolifique.

Lorsque cette matière organique et productive se trouve rassemblée en grande quantité dans quelque partie de l'animal où elle est obligée de séjourner, elle y forme des êtres vivants que nous avons toujours regardés comme des animaux : le tænia, les ascarides, tous les vers qu'on trouve dans les veines, dans le foie, etc., tous ceux que l'on tire des plaies, la plupart de ceux qui se forment dans les chairs corrompues n'ont pas d'autre origine ; les anguilles de la colle de farine, celles du vinaigre, tous les prétendus animaux microscopiques ne sont que des formes différentes que prend, d'elle-même et suivant les circonstances, cette

matière toujours active et qui ne tend qu'à l'organisation.

Chaque partie du corps de l'un ou de l'autre (de l'animal ou du végétal), renvoie les molécules organiques qu'elle ne peut plus admettre. Ces molécules sont absolument analogues à chacune des parties dont elles sont renvoyées, puisqu'elles étaient destinées à nourrir cette partie. Dès lors, quand toutes les molécules renvoyées de tous les corps viennent à se rassembler, elles doivent former un petit corps semblable au premier. C'est ainsi que se fait la reproduction dans toutes les espèces comme les arbres, plantes, pucerons, etc., où l'individu seul produit son semblable. Les liqueurs séminales des deux sexes contiennent toutes les molécules nécessaires à la reproduction, mais il faut quelque chose de plus pour que cette reproduction se fasse en effet : c'est le mélange de ces deux liqueurs dans un lieu convenable au développement de ce qui doit en résulter, et ce lieu est la matrice de la femelle. Il n'y a donc pas de germes préexistants, point de germes contenus à l'infini les uns dans les autres, mais il y a une matière organique toujours active, toujours prête à se mouler, à s'assimiler et à produire des êtres semblables à ceux qui la reçoivent. Les espèces d'animaux ou de végétaux ne peuvent donc jamais s'épuiser d'elles-mêmes.

Accroissement du fœtus.

Trois ou quatre jours après le mélange des deux liqueurs séminales, tout l'ouvrage de la génération est dans la matrice sous la forme d'une bulle ovale, de six lignes sur son grand diamètre et de quatre lignes sur son petit. Cette bulle est formée par une membrane extrêmement fine qui renferme une liqueur limpide.

Quinze jours après la conception, l'on commence à distinguer la tête, à reconnaître les traits les plus apparents du visage[1]. Le nez n'est encore qu'un petit filet proéminent

(1) Hippocrate prétend que le fœtus mâle se développe plus promptement que le fœtus femelle. Au bout de trente jours toutes les parties du fœtus mâle sont apparentes et les femelles qu'au bout de quarante-deux jours. (*Bon.*)

et perpendiculaire à une ligne qui indique la séparation des lèvres : deux petits points noirs à la place des yeux, les premières ébauches des bras et des jambes. La longueur du corps entier est alors à peu près de cinq lignes.

Trois semaines après, le corps n'a augmenté que d'une ligne, mais les bras, jambes, mains, pieds sont apparents. L'accroissement des mains et de leurs doigts est plus prompt que celui des pieds.

A quatre semaines, le fœtus a un pouce de longueur, et la masse, toujours de forme ovoïde, a un pouce et demi sur un pouce et un quart sur le petit diamètre. Les parties sont toutes dessinées à cette époques : les hanches, le ventre, les membres sont formés et la peau est mince et transparente. Les vaisseaux sont comme des fils, etc.

A six semaines. A six semaines, le fœtus a près de deux pouces de longueur. La figure humaine commence à se perfectionner. La tête est seulement beaucoup plus grosse, à proportion, que les autres parties du corps. On aperçoit le mouvement du cœur dans ce temps-là. On l'a vu battre dans un fœtus de cinquante jours et continuer de battre assez longtemps après que le fœtus fut tiré du sein de la mère.

A trois mois. A trois mois, le fœtus a près de trois pouces. Il pèse 3 onces. Hippocrate dit que c'est dans ce temps-là que la mère commence à sentir le mouvement lorsqu'il est mâle et que les fœtus femelles ne se font sentir qu'après le quatrième mois.

A quatre mois et demi. A cette époque, la longueur du fœtus est de six à sept pouces. Toutes les parties de son corps sont si augmentées qu'on les distingue parfaitement. Les ongles même paraissent à cette époque. Le fœtus se courbe, les genoux en l'air, la tête basse. Harvey dit qu'il le fait parce que cette position est la plus favorable au sommeil.

La matrice prend un assez prompt accroissement dans les premiers temps. Elle continue aussi à augmenter à mesure que le fœtus augmente, mais l'accroissement du fœtus devenant ensuite plus grand que celui de la matrice,

surtout dans les derniers temps, l'on pourrait croire qu'il s'y trouve trop resserré. Il fait alors successivement et à diverses reprises des efforts violents et la mère en ressent vivement l'impression. Le fœtus emploie alors la force pour dilater la matrice. Sa tête portant sur l'orifice de la matrice, il la grandit peu à peu et, dans le mouvement de l'accouchement, le fœtus réunissant sa force à celle de la mère, ouvre enfin cet orifice et se fait un passage.

La durée de la grossesse est de 9 mois ou 274 jours, 275. Le temps naturel s'étend depuis 8 mois et 14 jours, jusqu'à 9 et 4 jours. Les enfants qui naissent à 8 mois ne peuvent pas vivre, c'est-à-dire qu'il en meurt beaucoup plus que de ceux de 7 mois : paradoxe autorisé par Aristote : un enfant depuis le septième mois peut vivre et les limites de l'accouchement sont de trois mois, depuis le septième jusqu'au dixième.

Les avortements sont le plus souvent occasionnés par le sang menstruel de la mère dont les canaux ont été rétrécis et bouchés par l'enflement de la matrice. Lorsque les conceptions se forment dans les derniers jours qui précèdent les règles, elles risquent de s'avorter. Aussi voit-on qu'il en réussit fort peu. Le sang menstruel alors détruit sans peine les faibles racines d'un germe si tendre.

Pourquoi le fœtus cherche-t-il à sortir de la matrice? Est-ce poids qui force la matrice? Non, puisque deux jumeaux de sept à huit mois sont plus pesants qu'un de neuf mois. C'est par le besoin de respirer? de se débarrasser des aliments qu'il a dans le corps? Non. Buffon prétend que c'est le sang menstruel de la mère qui favorise la sortie.

L'enfant crie et gémit en venant au monde. Il ne verse des larmes et ne rit qu'au bout de quarante jours. Il a 21 pouces et il y en a qui n'ont que 14 pouces. Le fœtus pèse 12 livres à neuf mois [1].

(1) Si l'enfant qui vient au monde a 18 pouces, il en aura 24 à la fin de la première année, 28 à 2 ans, 32 à 3 ans et ensuite il ne grandira guère que d'un pouce et demi ou deux pouces par an jusqu'à l'âge de la puberté. (*Bon.*)

L'on fait téter les enfants les trois premiers mois ; en Hollande et en Italie on les fait téter un an entier.

4 dents incisives.
2 canines
8 mâchelières
14 28

Les dents incisives commencent à se développer à l'âge de sept mois ; ces dents sont au nombre de huit, quatre au-devant de chaque mâchoire.

2 dents de sagesse.
16 32

Les dents canines sont à côté des incisives au nombre de quatre. Elles sortent dans la gencive au dixième mois.

Dans le courant de la deuxième année, l'on voit paraître seize autres dents que l'on appelle molaires ou machelières.

Les dents incisives, les canines et les deux premières machelières tombent dans la cinquième, la sixième et la septième année, mais sont remplacées par d'autres. Six autres machelières ne tombent que par accident et se remplacent difficilement [1].

A douze ou quinze mois, l'enfant bégaie. La voyelle A est celle qu'il articule le plus facilement. E suppose au moins un petit mouvement de plus, I, O, U, B, M, P, C, D, G, L, N, Q, R, S, T. Les enfants ne parlent qu'à deux ans et demi et souvent beaucoup plus tard.

L'infibulation.

L'infibulation se fait en tirant le prépuce en avant ; on le perce et on le traverse par un gros fil que l'on y laisse jusqu'à ce que les cicatrices des trous soient faites. Alors on substitue au fil un anneau assez grand qui doit rester en place aussi longtemps qu'il plaît à celui qui a ordonné l'opération, quelquefois toute la vie.

Il se trouve des hommes qui n'ont qu'un testicule ; il y en a qui en ont trois : ceux-ci sont plus forts et plus vigoureux. Il est étonnant combien cette partie contribue à la force et au courage. Quelle différence il y a entre un taureau et un bœuf, un bélier et un mouton, un coq et un chapon !

Castration.

Il y a plusieurs espèces de castration. Ceux qui n'ont d'autre but que la perfection de la voix se contentent de

(1) M. de Buffon croit qu'il serait possible d'élever des enfants de manière qu'ils pussent vivre dans l'eau comme dans l'air en empêchant le trou ovale de se fermer. (*Bon*).

couper les testicules. Ceux qu'inspire la jalousie veulent que l'on retranche toutes les parties extérieures. L'amputation totale est le plus souvent mortelle. L'on choisit l'âge depuis sept ans à dix, mais il en meurt. Souvent il en échappe à peine un quart. Les eunuques de cette dernière espèce coûtent en Turquie six à sept fois plus que les autres.

L'amputation n'est pas le seul moyen dont on se serve pour empêcher l'accroissement des testicules et on les détruit en baignant les enfants dans l'eau chaude et des décoctions de plantes où l'on presse les testicules assez longtemps pour en détruire l'organisation. D'autres étaient dans l'usage de les comprimer avec un instrument.

Dans les provinces du nord et dans les campagnes, les filles sont nubiles à quatorze ans et les garçons à seize. Dans les villes et les pays du midi ils le sont à douze et quatorze.

La quantité de sang menstruel d'une évacuation est évaluée en Angleterre à trois onces. Hippocrate l'évalue à neuf onces. Les règles durent quatre à cinq jours et viennent tous les vingt-sept jours. Il y en a qui les ont tous les quinze jours et d'autres toutes les six semaines.

Usages de divers peuples[1]

Quand l'enfant est né, il est couvert d'une humeur visqueuse blanchâtre. C'est pourquoi on le lave avec une aigue douce et tiède.

Les Lapones laissent leurs enfants dans la neige jusqu'à ce que le froid les ait saisis au point d'arrêter la respiration. Alors elles les plongent dans l'eau chaude : opération qu'elles réitèrent trois fois par jour dans la première année de leur naissance. Dans les suivantes, on les baigne trois fois par jour dans l'eau froide.

Les Indiens de l'isthme de l'Amérique se plongent Bains froids.

(1) Buffon, IV, 61. (*Ed.*)

impunément dans l'eau froide pour se rafraîchir lorsqu'ils sont en sueur. Leurs femmes les y jettent quand ils sont ivres, pour faire passer leur ivresse plus promptement. Les mères se baignent avec leurs enfants dans l'eau froide un instant après leurs accouchements. Avec cet usage, ces femmes périssent très rarement par les suites des couches.

Les Siamois, les Japonais, les Indiens, les nègres, les sauvages du Canada, ceux de Virginie, du Brésil et la plupart des peuples de la partie méridionale de l'Amérique, couchent leurs enfants nus sur des lits de coton suspendus ou les mettent dans des espèces de berceaux couverts et garnis de pelleterie au lieu de mettre les enfants au maillot. Les anciens Péruviens laissaient les bras libres aux enfants dans un maillot fort large ; lorsqu'ils les en tiraient ils les mettaient en liberté dans un trou fait en terre et garni de linges dans lequel ils les descendaient jusqu'à la moitié du corps. Dès qu'ils pouvaient faire un pas, on leur présentait la mamelle d'un peu loin. Les petits nègres embrassent l'une des hanches de la mère avec leurs genoux et leurs pieds, et ils la serrent si bien qu'ils peuvent s'y soutenir sans le secours des bras de la mère. Ils s'attachent à la mamelle avec leurs mains et ils la sucent constamment sans se déranger et sans tomber, malgré les différents mouvements de la mère, qui, pendant ce temps-là, travaille à son ordinaire. Ces enfants commencent à marcher dès le second mois ou plutôt à se traîner sur les genoux et sur les mains, ce qui leur donne l'habitude de courir très vite dans cette situation. Dans la partie septentrionale de l'Amérique, l'on met au fond du berceau où l'on couche les enfants une bonne quantité de cette poudre vermoulue que l'on tire du bois qui est rongé par les vers. Cette poudre pompe l'humidité. Ils la changent souvent. Par ce moyen ils obvient au manque de linge. L'on dit que le vermoulu est plus mou que la plume.

Enfants.

En Virginie, l'on attache les enfants nus sur une planche garnie de coton qui est percée pour l'écoulement des excré-

ments. Dans l'Orient et en Turquie le même usage a lieu.

Chez les Hébreux, la circoncision était un usage extrêmement ancien. L'on l'opérait huit jours après la naissance de l'enfant. Circoncision.

En Turquie, on ne la fait pas avant l'âge de sept à huit ans et même l'on attend souvent jusqu'à onze ou douze ans.

Les Perses la font à l'âge de cinq à six ans. Ils garnissent la plaie avec du papier brûlé. Cette opération fait beaucoup de mal aux personnes âgées.

Aux îles Maldives, on circoncit les enfants à l'âge de sept ans et on les baigne dans la mer pendant six à sept heures avant l'opération pour rendre la peau plus tendre et plus molle.

Les Israëlites se servaient d'un couteau de pierre. Les Juifs conservent encore aujourd'hui cet usage dans leurs synagogues. Les Mahométans se servent d'un couteau de fer ou d'un rasoir.

L'on croit que les Turcs auraient le prépuce trop long sans la circoncision. L'on croit que les habitants de la Mésopotamie et les Arabes seraient inhabiles à génération.

Les habitants de la rivière de Bénin et en général beaucoup de peuples d'Afrique, circoncisent les filles à huit ou quinze jours après leur naissance, tant les nymphes sont grandes dans ces climats.

Les Hottentots se coupent un testicule pour être plus légers à la course. L'usage de la castration des hommes est fort ancien. C'était la peine des adultères en Egypte. Dans l'Asie et l'Afrique, on se sert de ces hommes mutilés pour garder les femmes. En Italie, cette opération n'a pour objet que la perfection du chant. Dans d'autres pays, les pères châtrent leurs enfants pour éteindre leur postérité et afin que leur postérité ne se trouve (pas) un jour dans la misère et dans l'affliction où ils se trouvent lorsqu'ils n'ont pas de pain. Castration.

Outre les eunuques nègres, l'on en voit en Turquie et en Perse, etc., qui viennent la plupart des royaumes de

Golconde, de la presqu'île en deçà du Gange, des royaumes d'Aracan, de Pégu, et de Malabar où le teint est gris, du Bengale où ils sont de couleur olivâtre. En 1657, Tavernier dit avoir vu faire 22.000 eunuques au Royaume de Golconde. Ceux d'Ethiopie sont plus chers parce qu'ils sont plus hideux.

Virginité. Les habitants du Pégu, de l'Arabie Pétrée et quelques nations d'Asie et d'Afrique rapprochent par une sorte de couture les parties que la nature a séparées aussitôt que leurs filles sont nées et ne laissent libre que l'espace qui est nécessaire pour les écoulements naturels. Les chairs adhèrent peu à peu à mesure que l'enfant prend son accroissement, de sorte que l'on est obligé de les séparer par une incision lorsque le temps du mariage est arrivé. L'on dit qu'ils emploient pour cette infibulation des femmes un fil d'amiante parce que cette matière n'est pas sujette à la corruption. Il y a certains peuples qui passent seulement un anneau. Les femmes sont soumises comme les filles à cet usage outrageant pour la vertu. L'on les force de même à porter un anneau. La seule différence est que celui des filles ne peut s'ôter et que celui des femmes a une serrure dont le mari a la clef.

Fallope, Vesale, etc., etc., prétendent que l'hymen est une partie réellement existante qui doit être mise au nombre des parties de la génération des femmes. Ils disent que cette membrane est charnue, fort mince dans les enfants, plus épaisse dans les filles adultes, qu'elle est située au-dessous de l'orifice de l'urètre, qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin, que cette membrane est percée si peu d'une ouverture ronde quelquefois large que l'on pourrait à peine y faire passer un pois dans l'enfance et une grosse fève dans l'âge de puberté.

Graaf, Pinaeus, etc., etc., disent que la membrane de l'hymen n'est qu'une chimère.

Quand les filles n'ont pas atteint l'âge de puberté, si elles ont commerce avec les hommes, il n'y a pas évacuation de

sang à moins de trop grande disproportion dans les parties.

L'effusion de sang n'est pas une preuve de virginité. Elle peut se répéter pourvu qu'il y ait une interruption de commerce assez longue pour donner le temps aux parties de se réunir. Cela n'arrive cependant que dans l'âge de l'accroissement du corps.

Impuissance. Stérilité.

La stérilité est causée, dans l'un ou l'autre sexe, ou par un défaut de conformation, ou par un vice accidentel dans les organes. Le défaut de conformation le plus ordinaire dans l'homme arrive aux testicules ou aux muscles érecteurs. La fausse direction du canal de l'urètre qui, quelquefois, est déformé, à côté ou mal percé, est un défaut, mais il faudrait que ce canal fut supprimé en entier pour la rendre impossible. Les organes des femmes peuvent aussi être mal conformés ; la matrice, toujours fermée ou toujours ouverte, serait un défaut également contraire, mais la cause de stérilité la plus ordinaire aux hommes et aux femmes, c'est l'altération de la liqueur séminale dans les testicules.

Il y a beaucoup de femmes qui sont devenues mères avant d'avoir eu aucune marque d'écoulement. Il y en a qui n'y sont jamais sujettes. Dans le Brésil, des nations entières se perpétuent sans qu'aucune (femme) ait d'écoulement périodique. Il y a des femmes qui l'ont à soixante-dix ans. Une femme de Charlestown, dans la Caroline, accoucha, en 1714, de deux jumeaux, un nègre et l'autre blanc.

Les différentes couleurs des yeux sont : l'orange foncé, le jaune, le bleu, le gris et le gris mêlé de blanc.

Les trois tableaux qui suivent ont besoin de quelque explication : Napoléon a dépouillé et refait à sa mode les tableaux statistiques donnés par Buffon, mais il a omis d'indiquer de quels éléments ils sont composés.

Le premier comprend 10.805 observations recueillies par M. Dupré de Saint-Maur dans douze paroisses de campagne : il se divise en deux parties : nombre de personnes mortes à telle année de leur vie ; nombre de personnes vivantes à telle année de leur vie.

Le second comprend 13.189 observations faites dans trois paroisses de Paris, ce que Bonaparte omet d'indiquer. Il est divisé de la même façon que le premier.

Le troisième, intitulé par Napoléon *Conclusion des deux tables. Probabilités de la vie dans les différents âges* indique que la personne arrivée à tel âge donné peut raisonnablement espérer vivre tant d'années et de mois. (*Ed.*)

TABLEAU DES PROBABILITÉS DE LA VIE DES HOMMES, PRÉCÉDÉ D
SUR LA MORTALITÉ EXÉCUTÉ SUR DOU

A l'âge de. . . .	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1
Sur 10.805 enfants nés dans la campagne, il en meurt	3.738	963	350	256	178	154	107	99	62	59	35	44	3

A l'âge de. . . .	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	4
Nombre des morts	146	42	101	62	50	146	77	71	76	27	245	35	8

A l'âge de. . . .	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	7
Nombre des morts	269	21	51	50	48	82	75	42	69	25	133	25	10

A l'âge de. . . .	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	Sur 10.	
Nombre des morts	9	1	3	0	0	3	1	0	3	0	1	parv	
												Dans	

Année de la vie. .	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	10805	7067	6104	5754	5498	5320	5166	5059	4960	4898	4839	4804	4
	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	
Nombre de personnes entrées dans la 1re, 2e, 3e année sur 10.805.	3745	3599	3557	3456	3394	3344	3198	3121	3050	2974	2947	2702	2
	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	
	1500	1231	1210	1159	1109	1061	979	906	862	793	668	635	6
	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	Sur 10.	
	21	12	11	8	8	8	5	4	4	1	1	parv	

ÉSULTAT DES RECHERCHES DE M. DUPRÉ DE SAINT-MAUR
AROISSES DE CAMPAGNE ET TROIS DE PARIS

15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
41	42	47	67	44	78	51	80	68	62	121	66	55	77	42

44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
52	139	51	43	62	22	216	22	56	38	44	111	54	51	61	19

74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
44	88	26	33	38	15	89	16	30	11	21	12	9	8	2	

ants nés, il en est mort 3.738 la première année, 963 la seconde, etc., et un seul est qu'à 100 ans.

le suivante l'on verra le nombre de ceux qui sont parvenus à 2, 3, 4, 5 ans, etc.

	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
4	4686	4645	4603	4556	4489	4445	4367	4316	4236	4168	4106	3985	3919	3864	3787

	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
5	2541	2489	2350	2299	2256	2194	2172	1956	1934	1878	1860	1796	1685	1631	1580	1519

	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
)	473	479	441	317	284	246	231	142	126	96	85	64	52	43	35	26

ants qui ont vu le jour, 7.067 seulement sont parvenus à leur seconde année. 6.104 sont qu'à leur troisième. Un peu plus de la moitié sont parvenus à la cinquième.

Dans la campagne la moitié des enfants nés meurent à peu près avant de finir leur quatrième année. Dans les villes au contraire, il faut seize ans pour que la moitié des enfants se trouvent morts et la table des probabilités étant

A l'âge de.	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Sur 13.189 enfants il en meurt	2716	1415	635	444	531	252	200	141	92

A l'âge de.	26	27	28	29	30	31	32	33	34
	68	80	74	54	91	40	79	71	82

A l'âge de.	51	52	53	54	55	56	57	58	59
	57	96	63	66	169	76	78	121	71

A l'âge de.	76	77	78	79	80	81	82	83	84
	90	87	109	46	156	40	56	61	36

Année de la vie	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nombre des personnes qui entrent dans leur 1re, 2e, 3e année sur 13.189.	13189	10473	9058	8423	7979	7648	7396	7196	7055

Année de la vie	26	27	28	29	30	31	32	33	34
	6075	6007	5917	5853	5799	5708	5668	5588	5518

Année de la vie	51	52	53	54	55	56	57	58	59
	3851	3884	3708	3645	3579	3410	3334	3256	3135

Année de la vie	76	77	78	79	80	81	82	83	84
	908	818	731	622	576	420	380	324	263

calculée sur le terme moyen de ceux qui vivent après huit ans il y a 1 contre 1 à parier qu'un enfant qui vient au monde ne passera pas huit ans.

12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
56	37	35	49	55	57	48	61	63	42	81	66	59	78

37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
81	84	60	159	46	100	84	64	168	89	69	96	72	164

62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75
126	111	113	140	141	100	160	72	248	83	171	72	124	170

87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
25	34	8	23	7	13	7	7	7	4	2	5	1	4

12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
6862	6806	6769	6934	6685	6630	6573	6525	6404	6401	6359	6278	6212	6153

37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
5207	5126	5042	4982	4823	4777	4667	4585	4519	4351	4262	4193	4097	4025

62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75
2739	2613	2502	2389	2249	2108	2008	1868	1776	1528	1445	1274	1202	1078

87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
149	124	90	82	59	52	39	32	52	18	14	12	7	6

CONCLUSION DES DEUX TABLES. PROBABILIT

Age	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Durée de la vie (ans et mois.)	33	38	40	41	41.6	42	42.3	41.6	40.10	40.2	39.6	38.9	38.1

Age	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
Durée de la vie	27.6	26.11	26.3	25.7	25	24.5	23.10	23.3	22.8	22.1	21.6	20.11

Age	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
Durée de la vie	10.6	10.9	9.6	9	8.6	8	7.6	7	6.7	6.2	5.8	5.4

Ainsi un homme qui vient au monde, il y a à parier qu'il vi
à la septième il vivra quarante-deux ans trois mois, etc.

LA VIE DANS LES DIFFÉRENTS AGES

	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
9	36	35.4	34.8	34	33.5	32.1	32.4	31.10	30.3	30.9	30.2	29.7	29.1	28.6	28

	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
9	19.3	18.9	18.2	17.8	17.2	16.7	16	15.6	15	14.6	14	13.5	12.10	12.3	11.8	11.1

	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	
9	4.6	4.3	4.1	3.11	3.9	3.7	3.5	3.3	3.2	3.1	3	

it ans. A la fin de la première année, il vivra trente-trois ans.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. 1

NOTES SUR LA JEUNESSE DE NAPOLÉON

§ 1. LA FAMILLE BONAPARTE. — LA FAMILLE RAMOLINO. — LA NAISSANCE DE NAPOLÉON.

Origine commune des diverses familles Bonaparte. — Versions diverses sur l'origine des Bonaparte de Corse. — Généalogie des Cadolingiens depuis l'année 923. — Les Cadolingiens en Toscane. — Les Bonaparte à Sarzane. — Les Bonaparte en Corse. — Charles Bonaparte. — Son mariage avec Letizia Ramolino. — Origine et généalogie des Ramolino. — Mme Ramolino-Fesch. — Charles Bonaparte et Paoli. — La guerre de l'Indépendance. — Naissance de Napoléon. — Date exacte. — La maison Bonaparte à Ajaccio . 1

§ 2. LE BAPTÊME. — LE PARRAIN ET LA MARRAINE (21 JUILLET 1771).

Charles Bonaparte à Pise. — Son doctorat en droit. — Baptême de Napoléon. — Son parrain : Lorenzo Giubega, de Calvi. — Sa marraine et tante : Gertrude Paravicini 21

§ 3. LA NOURRICE.

Camilla Ilari. — Bontés de Napoléon pour sa nourrice. — La donation du 2 germinal an XII. — Camilla Ilari dépouillée. — Sa petite fille aux Tuileries. — Faustina Poli, filleule de Napoléon 27

§ 4. PREMIÈRE ÉDUCATION (1769-1778).

La Giacominetta. — La pension de l'abbé Recco. — Ce qu'était Napléon dans sa jeunesse. — Comment il a reçu le fouet. 33

§ 5. DEMANDE DE PLACE A L'ÉCOLE MILITAIRE (1776-1778).

Écoles militaires ouvertes aux Corses. — Preuves de noblesse à fournir. —

Charles Bonaparte, député de la Noblesse de Corse, à Versailles. — Demande de place pour Napoléon. — La place donnée au collège de Tiron. — Bertrand de Boucheporn, intendant de Corse. — Le comte de Marbeuf, commandant pour le Roi. — Napoléon, les Boucheporn et les Marbeuf 39

§ 6. Au collège d'Autun (1er janvier-12 mai 1779).

Obligation pour Napoléon d'apprendre le français. — Départ pour la France. — Le voyage. — Arrivée et séjour au collège d'Autun. — Brienne au lieu de Tiron. — Départ pour Brienne. — Séjour probable chez M. de Champeaux 47

§ 7. A l'École Militaire de Brienne (19 mai 1779-30 octobre 1784).

Séparation de Napoléon et de Joseph. — Entrée de Napoléon à Brienne. — Les *Bonsbommes*. — Le trousseau. — Personnel du collège. — Le père Berton. — Le père Bouquet. — Le père Patrault. — Le père Dupuy. — Pichegru. — Hanicle. — Le père Charles. — Le curé de Brienne. — Le maître d'écriture. — Le portier du collège. — Les camarades : Gudin. — Nansouty. — Bourrienne. — Les émigrés. — Bourgeois de Jessaint. — Les Mailly. — De Longeaux. — De Rey. — Etudes de Napoléon. — Son isolement volontaire. — Les exercices publics. — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — Les Brienne et Napoléon. — Visite de Charles Bonaparte. — Première lettre connue de Napoléon. — Lettre de Napoléon à son père. — Admission à l'école de Paris. — Dates à discuter. 53

§ 8. A l'École Militaire de Paris (30 octobre 1784-30 octobre 1785).

Compagnons de route de Napoléon. — Fausses énonciations de Mme Junot. — L'École Militaire. — Architecture. — Règlements de vie et nourriture. — Personnel. — Trousseau. — Cellules. — Pourquoi le luxe de l'École Militaire ? — But que s'est proposé Louis XV. — La Noblesse à l'École Militaire. — L'état-major. — Le directeur des études. — Le corps des professeurs. — Le manège. — La salle d'armes. — La chapelle. — Napoléon et Mgr de Juigné, archevêque de Paris. — La compagnie des cadets gentilshommes. — Grades, distinctions, croix de Notre-Dame du Mont Carmel. — Les camarades de Napoléon. — Des Mazis. — Phélippeaux. — Picot de Peccaduc. — Les émigrés. — Anecdotes démenties. — Maladie de Charles Bonaparte. — Mme Permon. — Mort de Charles Bonaparte. — Lettres de Napoléon à son oncle, l'archidiacre ; à sa mère. — Vers inédits de Napoléon. — L'examen de sortie. — Rapports de Napoléon avec la famille Permon. — Napoléon et sa sœur Maria-Anna, demoiselle de Saint-Cyr 87

§ 9. Au régiment de la Fère (Valence, novembre 1785-septembre 1786).

La promotion de Napoléon. — Départ pour Valence. — Séjour à Lyon. — Anecdotes réfutées. — Arrivée à Valence. — Mlle Bou. - Le régiment de la Fère. — Supérieurs et collègues de Napoléon. — Ce qu'il a fait pour eux. — Le premier uniforme d'artilleur. — Relations de société à Valence. — Le travail. 129

MANUSCRITS DE NAPOLÉON

I. Sur la Corse. 141

II. Sur le suicide 145

III. Réfutation de la Défense du Christianisme par M. Roustan 147

NOTES

§ 9 *bis*. Fin du séjour a Valence (aout-septembre 1786).

La révolte du *Banvin*. — Napoléon est-il venu à Lyon ? — Impossibilité qu'il soit allé à Douai. — Départ pour la Corse. 161

§ 10. En Corse (15 septembre 1786-12 septembre 1787).

Arrivée à Ajaccio. — Napoléon à cette époque. — Ses études. — Projet de recrutement. — Affaires de famille. — Lettre au docteur Tissot. — Demande de prolongation de congé. — Départ pour Paris. 165

§ 11. A Paris (octobre-décembre 1787).

Arrivée à Paris. — Napoléon a-t-il pu aller à Douai et y résider ? — Sollicitations à Paris. — Lettre à un Premier commis. — Mémoire au Ministre. — Demande de prolongation de congé. — La femme 173

MANUSCRITS DE NAPOLÉON

IV. Rencontre au Palais-Royal. 181

V. Sur l'histoire de la Corse 184

VI. Parallèle entre l'amour de la patrie et l'amour de la gloire 185

VII. Théodore a milord Walpole. — Milord a Théodore. . 193

NOTES

§ 12. En Corse (1er janvier-1er juin 1788).

Situation de famille. — Lettre de Mme Bonaparte à Joseph. — Lettres à l'Intendant. — Séjour de Napoléon à Bastia. — Liste des ouvrages imprimés et manuscrits sur la Corse que Napoléon se procure. — Lettre de Joseph à l'archidiacre Lucien. — Retour de Napoléon en France. — Légendes. — Note complémentaire sur Joseph 195

§ 13. A Auxonne (juin 1788-septembre 1789).

Vie extérieure. — Logement. — Habitudes de société. — Le baron du Teil. — Lombard. — Des Mazis. — Gassendi. — Affaire de la Pépinière. — Vie intérieure. — Etudes militaires. — Napoléon est-il à ce moment décidé à rester au service de France ? — Etudes historiques. — Travaux sur la Corse. — Enumération et classification des manuscrits. — Débuts de la Révolution. — Départ pour la Corse 212

MANUSCRITS DE NAPOLÉON

VIII. Projet de constitution de la calotte du régiment de la Fère 227

IX. Premier cahier sur l'artillerie 241

X. Principes d'artillerie. 249

XI. Trait concernant l'histoire de l'artillerie. 262

XII. Mémoire sur la manière de disposer les canons pour le jet des bombes 273

XIII. Lettre au général du Teil. 279

XIV. Notes diverses. — République de Platon 281

XV. Quelques notions sur le gouvernement des anciens Perses. — Grèce. — Géographie. — Histoire. — Athènes. — Notions sur son gouvernement. — Lacédémone. — Thrace. — Scythes. — Supplément au gouvernement d'Athènes. — Supplément au gouvernement de Sparte. — Amphictyons. — Notions militaires sur les Grecs. — Grande Grèce. — Traits divers de l'histoire grecque. — Coutumes, mœurs grecques. 285

XVI. Observations diverses. — *Egypte.* — *Carthage.* — *Assyrie.* — *Perses.* 315

XVII. Notes diverses tirées de l'histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes. 334

XVIII. Notes sur l'histoire d'Angleterre depuis les temps les plus reculés jusqu'à la paix de 1763. 339

XIX. Le comte d'Essex, nouvelle anglaise 415

XX. Notes tirées de l'histoire du roi Frédéric II. 420

XXI. Notes tirées des mémoires de l'abbé Terray 428

XXII. Compagnie des Indes 431
XXIII. Notes tirées des mémoires du baron de Tott 433
XXIV. Notes tirées des lettres de cachet par le comte de Mirabeau 441
XXV. Notes tirées de l'Espion anglais 447
XXVI. Notes tirées des études de la nature et de l'histoire naturelle de Buffon. 473

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Date Due

JUN. 1 3 1983 STORAGE

PRINTED IN U. S. A.

Napoléon I
Napoléon inconnu

DC
205
N21
vol.1

88517